90

Google

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF CALIFORNIA.

Class 682 c
P2
1866

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

ANNÉE 1866

NOUVELLE SÉRIE

TOME II

Digitized by Google

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. DONNAUD
RUE CASSETTE, 9

Digitized by Google

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES SÉANCES DE L'ANNÉE 1866

—

NOUVELLE SÉRIE.

TOME II

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY
OF
CALIFORNIA

PARIS

AUGUSTE DURAND, ÉDITEUR

RUE CUJAS, (ANCIENNE RUE DES GRÈS, 7)

—

1866

Digitized by Google

Digitized by Google

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1866.

MOIS DE JANVIER.

Séance du vendredi 5.

Pas de correspondance officielle.

M. le Dr Prunières adresse de Marvejols (Lozère) un pli cacheté dont l'Académie autorise le dépôt au secrétariat de l'Institut.

L'ordre du jour appelle en premier lieu l'élection d'un président et celle d'un vice-président pour l'année 1866, aux termes des art. 4-7 et 35 du règlement, lesquels sont lus par M. le Président sortant.

Par un premier scrutin, M. Brunet de Presle, vice-président de l'année précédente, est élu, à la majorité absolue, président de l'Académie pendant l'année 1866.

Par un second scrutin, à la même majorité, M. de Longpérier est élu vice-président pour la même année.

M. Egger, président sortant, après avoir exprimé sa gratitude à l'Académie pour le bienveillant concours qu'il a trouvé en elle dans l'exercice de ses fonctions, appelle à siéger au bureau MM. Brunet de Presle et de Longpérier.

Le bureau ainsi constitué, le nouveau Président adresse à M. le Président sortant les remercîments de l'Académie pour le zèle constant avec lequel il a veillé à l'exécution du règlement, à l'or-

Digitized by Google

dre des discussions, à la succession des lectures, dont il a donné plus d'une fois l'exemple; il y joint ses remercîments personnels pour les affectueux encouragements qu'il a reçus de lui l'an dernier et qui ne lui manqueront pas non plus de la part du vice-président actuel dans la tâche nouvelle et plus grave que les suffrages de l'Académie viennent de lui imposer. Il a d'autant plus besoin d'y compter, aussi bien que sur l'indulgence de la compagnie, qu'il se voit obligé par de pénibles circonstances de famille de remettre momentanément, dès la séance prochaine, entre les mains de son collègue les fonctions de Président.

M. le Président annonce que l'Académie, aux termes des art. 54 et 56 du règlement, va passer au renouvellement des 4 commissions annuelles.

Sont élus : 1°, membres de la commission des travaux littéraires MM. Naudet, Mohl, Laboulaye, Wallon, Egger, Régnier, Maury et Delisle;

2°, membres de la commission des antiquités de la France, MM. Vitet, de Saulcy, Egger, Renier, Maury, Delisle, Desnoyers et Hauréau;

3°, membres de la commission de l'Ecole française d'Athènes, MM. de Laborde, Renier, Dehèque, Beulé et Miller;

4°, membres de la commission centrale administrative, MM. Garcin de Tassy et Mohl.

On passe à la présentation des mémoires et ouvrages adressés pour les concours :

I. Mémoires. — 1°, pour le prix ordinaire prorogé *sur l'alphabet phénicien*, un mémoire (enregistré sous le n° 2) portant pour épigraphe : *Nos qui sequimur probabilia nec ultra id quod verisimile occurrerit progredi possumus, et refellere sine pertinacia et refelli sine iracundia parati sumus.* » (Cic., *Tusc.*, II, 25), ms. in-4° ;

2°, pour le prix ordinaire (également prorogé), *sur les formes du culte public et national chez les Romains*, etc., un mémoire unique ayant pour épigraphe : « *Neque in pastoribus illis, quibus Romulus præfuit*, etc. (Cic. *De divin.*, I, 47), ms. in-4° en 14 fascicules;

3°, pour le prix ordinaire de l'année, *sur les stèles funéraires représentant la scène dite* Le repas funèbre, un mémoire (enregistré sous

Digitized by Google

le n° 3) écrit en latin et ayant pour épigraphe. « *Sarcophage und Urnen verzierte der Heide mit Leben.* » (Goethe), ms. pet. in-fol. de 271 pages, dans lequel s'intercalent, après la page 82, vingt pages cotées I-XX, qui ont été transmises postérieurement par M. le Dr E. Bormann, au nom de l'auteur, avec une lettre datée de Berlin, le 5 janvier 1866;

II. Ouvrages. — Pour le prix Gobert :

Les épopées françaises. — Etude sur les Origines et l'histoire de la littérature nationale, par M. Léon Gautier, T. I (Paris, 1865, in-8°);

III, pour les antiquités de la France :

1° *Essai sur la domination des Empereurs d'Allemagne en Dauphiné et en Provence au moyen âge*, par M. de Ripert-Monclar (ms. de 225 pages in-4°);

2° *Chronologie des comtes de Provence de la 2e race*, par M. Louis Blancard, archiviste de Marseille (ms. in-4° de 46 pages avec un appendice de tableaux et de notes);

3° *Documents divers tirés des archives de Chenonceaux*, avec introduction, par M. l'abbé Chevalier (Paris, 1862-66), 5 vol. in-8°);

4° *L'Alsace ancienne et moderne, ou Dictionnaire topographique, historique et statistique du Haut et Bas-Rhin*, par Baquol (3e édition entièrement refondue par M. Ristelhuber, Paris, 1865, 1 vol. in-8°);

5° *Eglise royale et collégiale de N.-D. de Nantes* (avec pl.), par M. Stéphane de la Nicollière (1865, 1 vol. in-8°);

6° *Etudes sur la chronologie des sires de Bourbon* (XIe et XIIe siècles), par M. A. Chazaud, archiviste du département de l'Allier, à Moulins;

7° *Çà et là: Etudes historiques* (1re partie, 1865, 1 vol. in-12), par Madame Fanny Dénoix des Vergnes;

8° *Beaufort et ses Seigneurs*, par M. Eug. Cortet (1865, 1 vol. in-12);

9° *Antiquités romaines et gauloises découvertes dans l'arrondissement de Coutances*, par M. L. Quenault (br. in-8).

Renvoi aux commissions respectives.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Revue de droit français et étranger* : n° de sept.-oct. 1865;

2° *Bulletin de l'Œuvre des pèlerinages* : n° de déc. 1865.

Digitized by Google

Séance du vendredi 12.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER, VICE-PRÉSIDENT.

Il est donné lecture de la correspondance.

Par une lettre, en date du 4 janvier, M. le maire de la ville du Puy offre à l'Académie ses remercîments pour la concession récemment faite à la bibliothèque de cette ville de dix volumes de l'*Histoire littéraire de la France*.

M. Le Blant, par une lettre en date du 10, adressée à M. le Président, demande à être inscrit sur la liste des candidats pour la place de membre titulaire vacante par suite du décès de M. Le Clerc.

M. le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le premier exemplaire des deux ouvrages suivants publiés par l'Académie :

I. Le tome XVIII, 2e partie, des *Notices et extraits des mss. de la Bibliothèque impériale*, etc., renfermant les *Notices et textes des papyrus grecs du Musée du Louvre et de la Bibliothèque impériale*, publication préparée par feu M. Letronne, avec le concours de feu M. Hase, et exécutée par M. Brunet de Presle, assisté de M. Egger à partir du papyrus n° 71 et surtout pour la rédaction des 3 tables alphabétique, historique, des noms propres et des mots grecs, qui ajoutent un nouveau prix à cet important ouvrage. Le volume est accompagné d'un atlas, présentant en LII planches gr. in-fol. les fac-simile des papyrus; — II, le tome V, 2e partie, des *Mémoires présentés par divers savants*, 2e série, *Antiquités de la France*, comprenant la 2e partie des Etudes de M. Bourquelot *sur les foires de Champagne*, avec un appendice et des corrections et additions.

L'ordre du jour appelle l'élection des commissions de prix, aux termes des art. 35, 51 et 57 du règlement.

Sont nommés commissaires : I, pour le concours du prix ordinaire de l'année 1866, sur la question des *Stèles antiques*, etc., MM. Rossignol, Renier, Maury, et Beulé;

II, pour le concours du prix ordinaire prorogé sur la question

Digitized by Google

de l'*Alphabet phénicien*, MM. DE SAULCY, DE ROUGÉ, RENAN, MUNK et WADDINGTON.

Par un 3e scrutin, sont appelés à faire partie de la commission du concours pour le prix ordinaire également prorogé avec le nouveau programme ainsi conçu : *Étudier les formes du culte public et national chez les Romains*, etc., pour lequel un seul mémoire a été adressé : MM. NAUDET, RAVAISSON, WALLON et QUICHERAT.

Aucun mémoire n'est parvenu ni pour la fondation Bordin, ni pour le prix Louis Fould, dont la période triennale revenait cette année. En conséquence, l'Académie passe à un dernier scrutin pour la commission du prix de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche.

Sont élus membres de cette commission : MM. DE SAULCY, DE LA SAUSSAYE, BEULÉ et WADDINGTON.

M. WADDINGTON, nommé secrétaire de la commission du prix Gobert, fait le rapport suivant :

« La commission du prix Gobert s'est réunie aujourd'hui (12 janvier) et a pris connaissance des ouvrages qui ont été envoyés pour ce concours. Ces ouvrages sont au nombre de cinq ; en voici la liste dans l'ordre où ils ont été remis au Secrétariat de l'Institut : 1° *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, t. IV, 2e partie; et t. VI, 2e livraison (1 vol. in-8° et 1 livr. 1864-65), par M. D'Arbois de Jubainville; — 2° *Les sources du droit rural*, etc., par M. A. Bouthors (1865, 1 vol. in-8°); — 3° *Cartulaire de N.-D. de Chartres*, etc., par MM. De Lépinois et Merlet (1865, 3 vol. in-4°); — 4° *Histoire poétique de Charlemagne*, par M. Gaston Paris (1865, 1 vol. in-8°); — 5° *Les épopées françaises*, etc., par M. Gautier (t. I, 1865, in-8°). — La commission s'empressera de présenter son rapport à l'Académie aussitôt qu'un examen approfondi des ouvrages qui lui ont été soumis lui aura permis de formuler son jugement. »

M. RENIER commence, à titre de communication, la lecture d'un travail intitulé « *Sur les officiers qui assistèrent au conseil de guerre tenu par Titus, avant de livrer l'assaut au temple de Jérusalem.* » — Cette lecture sera continuée à la prochaine séance et l'Académie, la tenant pour celle d'un vrai mémoire, exprime le désir qu'une 2e lecture en soit faite ultérieurement.

Digitized by Google

Sont offerts à l'Académie :

1° *Bullettino di archeol. crist.*, par M. de Rossi, correspondant, n° de nov. 1865 ;

2° *Sévigni, ou une paroisse rurale en Normandie, pendant les 3 derniers siècles*, etc., par M. Victor Des Diguières (Paris, 1865, in-8°) ;

3° *Exposition de peintures anciennes au musée Napoléon (d'Amiens)*, par M. l'abbé J. Corblet (br. in-8°);

4° *Journal asiatique*, n° d'octobre-novembre 1865 ;

5° *Revue archéologique*, n° de janvier 1866 ;

6° *Revue américaine*, 2e série, n° 5 ;

7° *Revue critique d'histoire et de littérature*, publiée sous la direction de MM. Meyer, Ch. Morel, G. Paris, H. Zotenberg, n° 1 (janv. 1866), in-8°.

Séance du vendredi 19.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER, VICE-PRÉSIDENT.

Il est donné lecture de la correspondance.

M. Albrecht Weber écrit à l'Académie, en date du 17 janvier, et lui exprime toute sa gratitude pour l'honneur qu'elle lui a fait en le nommant son correspondant.

MM. Guessard et d'Avezac, par lettres des 17 et 18 janvier, font savoir qu'ils se mettent sur les rangs pour la place d'académicien ordinaire vacante par le décès de M. Le Clerc.

M. le Secrétaire perpétuel lit le rapport semestriel sur les travaux des commissions de publication de l'Académie dans le cours des 6 derniers mois de l'année 1865 :

« Messieurs,

» Comme il est arrivé plus d'une fois pour la période correspondante de l'année, les travaux de vos commissions de publication, du moins vos grands ouvrages historiques et diplomatiques, ont paru languir quelque peu dans le cours du semestre qui vient de s'écouler. Par des causes générales ou particulières, plusieurs sont restés à peu près stationnaires; quelques-uns, selon l'expression ingénieuse et vraie de mon prédécesseur, à cet état d'un progrès latent qui, pour ne pas se traduire par le fait définitif de l'impression, n'en est pas moins un progrès.

» Le Recueil des *Historiens de la France* avait largement payé sa dette par la publication du tome XXII, au commencement du précédent semestre. Depuis, MM. de Wailly et Delisle, les deux éditeurs, s'occupent de préparer la copie qui doit servir au tome XXIII; ils nous annoncent qu'une première livraison de cette copie sera mise sous les yeux de la commission des travaux littéraires, avec le plan du volume, dans le cours de cette année.

» Le tome III du Recueil des *Historiens occidentaux des Croisades*, complément heureux que l'Académie a voulu donner à celui des *Historiens de*

Digitized by Google

la France, a trompé une fois encore nos espérances. La rédaction de la *Table générale* du volume est depuis longtemps terminée, ainsi que le corps de l'ouvrage, imprimé en entier; mais cette *Table* n'a pu être amenée au même point, par suite de divers retards, soit de révision, soit de correction, non plus que la *Préface* attendue. Je ne saurais douter, néanmoins, que le zèle éprouvé des éditeurs n'ait surmonté bientôt ces dernières difficultés, et que le volume ne soit publié d'ici à peu de temps. Cent vingt cahiers (c'est-à-dire deux cent quarante feuilles) sont aujourd'hui tirés ou bons à tirer.

» Pour la seconde partie de cette grande collection, comprenant les *Historiens orientaux*, nous sommes toujours dans l'attente du tome Ier des auteurs *arabes*, dont le texte et la traduction sont imprimés depuis des années. La composition des *corrections et additions* est nécessairement suspendue, quoique commencée, ainsi que la rédaction définitive des *Index*, par le besoin de les coordonner sur certains points à l'*Introduction*, dont M. Reinaud s'occupe, en dépit des mécomptes de sa santé, avec un intérêt proportionné à l'importance croissante qu'il y attache.

» Les *Historiens arméniens*, autre section de cette même partie orientale, sont dans une situation analogue, quoiqu'elle ne doive pas, selon toute apparence, se prolonger à beaucoup près autant. M. Dulaurier, lui aussi, a sous les yeux son premier volume complétement imprimé, texte et traduction; lui aussi, il s'est vu forcé d'interrompre ses travaux par une grave et longue maladie. Rétabli aujourd'hui, grâce à Dieu, il s'occupe sans relâche, dans la mesure où ses forces renaissantes le permettent, de mettre la dernière main à son *Introduction historique*, et de transcrire le double *Index* qui terminera le volume. Il espère livrer à l'impression, dans quelques mois, ces deux accessoires également indispensables.

» M. Miller, de son côté, après avoir repris avec son activité accoutumée la préparation des textes *grecs* concernant la quatrième croisade, leur collation avec un manuscrit de Florence, dont nous devons la communication à l'intervention bienveillante de M. le ministre des affaires étrangères, et la révision des traductions latines correspondantes, m'a transmis, pour être envoyées à l'Imprimerie impériale, deux livraisons successives de copie qui doivent avoir été mises en composition.

» Pour en venir aux deux autres Recueils qui tendent plus directement encore à compléter et à enrichir la connaissance des sources de notre histoire nationale, l'impression du tome VIII et dernier de la *Table chronologique des diplômes et actes imprimés* qui la concernent, poursuit son cours ralenti toutefois par l'indisposition grave dont M. Laboulaye a souffert et souffre encore. Dix-huit feuilles sont tirées, en épreuves ou en composition et la copie se continue.

» Quant à cet autre grand Recueil, toujours à l'état de préparation, de *Chartes et Diplômes non imprimés* jusqu'au règne de Philippe-Auguste, nous avons lieu de penser que ce travail préparatoire si considérable, entrepris avec tant de zèle et de savoir par M. L. Delisle, recevra bientôt un degré nouveau d'activité qui l'acheminera plus rapidement à son terme. M. Siméon Luce, l'auxiliaire aussi capable que dévoué de ce travail, nous annonce qu'il met enfin un terme à cet épisode administratif de sa carrière scientifique, qui, sans l'enlever complétement à son guide et à son maître, avait néanmoins beaucoup ralenti sa collaboration nécessaire. Il quitte Marseille et retournera bientôt, sous nos auspices, à Toulouse, pour y terminer lui-même les recherches commencées et interrompues. En attendant, 191 pièces nouvelles, copiées sur les originaux, durant une échappée en Normandie, dans les archives du département de la Manche, nous avaient

Digitized by Google

fait augurer ce retour dont nous aimons à le féliciter. Ces pièces se rapportent à douze établissements religieux, dont les principaux sont les abbayes de Blanchelande, de Saint-Sauveur-le-Vicomte et du mont Saint-Michel.

» Le premier fascicule du tome XVI du *Gallia Christiana* vous a été présenté depuis mon dernier compte rendu et M. Hauréau m'annonce que toute la copie du second fascicule est aux mains de l'imprimeur; une vingtaine de feuilles sont tirées, en épreuves ou en placards. Tout porte à croire, malgré les regrettables retards de l'impression dans les derniers mois de l'année, que ce fascicule, qui conduira le volume à moitié, pourra être publié, suivant l'usage particulier à ce Recueil, dans le courant de mai prochain.

» La mort si justement et si unanimement déplorée de M. Victor Le Clerc a fait passer dans les mains du continuateur du *Gallia Christiana* les fonctions d'éditeur de l'*Histoire littéraire de la France*, cette autre grande part de la succession des Bénédictins, plus importante encore, et pour laquelle son illustre prédécesseur avait tant fait depuis vingt-sept ans. M. Le Clerc, par une prévoyance que nous nous refusions à partager, l'avait d'avance désigné pour son successeur dans la commission de l'*Histoire littéraire*; l'Académie et la commission ont acquitté son vœu tout entier, l'une en l'y nommant à sa place, l'autre en l'investissant de la charge difficile et délicate de directeur de ses travaux. Il continuera d'y faire prévaloir cet esprit de science exacte et solide, de critique à la fois ferme et impartiale, inauguré au XVIIIe siècle par les religieux de Saint-Maur, mais qui, dans le nôtre et depuis Daunou, s'est constamment fortifié, élargi, élevé. Le meilleur témoignage en est ce grand tableau de *l'État des lettres pendant le XIVe siècle*, que M. Le Clerc achevait de tracer il y a trois ans, dans la pleine possession de sa lumineuse intelligence et de son vaste savoir. C'est le cadre imposant et sûr qu'il a laissé à ses dignes collègues et à son successeur éprouvé, le soin de remplir dans ses détails, avec les matériaux amassés par lui sans relâche et sur le plan qu'il avait dressé pour ce tome XXV, qu'il avait vu commencer, qu'il ne verra pas finir.

» Le nouvel éditeur nous apprend que l'impression de ce tome suit son cours. En effet, les deux premières feuilles bonnes à tirer m'ont été remises, il y a quelques jours, et envoyées par moi à l'imprimerie. Il est permis, dès à présent, de conjecturer que ce premier volume du XIVe siècle atteindra l'année 1310 et ne la dépassera pas. Le plus grand nombre des notices qui se rapportent à cette période décennale sont achevées et ont été lues dans la commission.

» Je vous annonçais, il y a six mois, que la mémoire d'un autre de nos plus illustres prédécesseurs, Letronne, enlevé bien avant l'âge, allait recevoir enfin l'hommage pieux et mérité que l'Académie voulut lui décerner en 1849, lorsqu'elle décida que l'impression des textes des *Papyrus grecs de l'Égypte*, préparée par lui et dont elle faisait les frais, serait confiée après sa mort à l'un de nos plus jeunes, mais de nos plus compétents confrères, M. Brunet de Presle, sous la direction si autorisée de M. Hase. Notre confrère n'a pas failli à cette mission aussi laborieuse qu'honorable, et sa persévérance, encouragée dans ces derniers temps par l'habile et affectueuse collaboration de M. Egger, qui a revu après coup l'ouvrage entier, y a fait, de concert avec son collègue, des additions importantes, et l'a enrichi de quatre tables historiques et philologiques qui étaient ici un luxe tout à fait nécessaire, est parvenue à surmonter des difficultés sans cesse renaissantes. J'ai eu l'extrême satisfaction de pouvoir, dans la dernière séance, déposer sur le bureau de l'Aca-

Digitized by Google

démie le volume considérable, formant la seconde partie du tome XVIII des *Notices et extraits des manuscrits*, qui renferme les textes transcrits et commentés de ce Recueil, si utile pour la connaissance intime de l'Egypte aux époques grecque et romaine. Ces textes sont contrôlés par les *fac-simile des Papyrus*, dont LETRONNE avait fait commencer l'exécution, et qui forment un Atlas de cinquante-deux planches grand in-folio. C'est là un honneur durable pour l'érudition française et pour les auteurs.

» Les *Notices des manuscrits*, qui avaient dû laisser en arrière cet ouvrage de si longue haleine, sont parvenues, vous le savez, Messieurs, depuis quelque temps déjà, au tome XXI, qui se complétera certainement, cette année, par sa partie orientale, laquelle sera elle-même le complément de ce travail important dans un autre genre, la traduction des *Prolégomènes historiques* d'Ibn-Khaldoun, due à M. DE SLANE. Vingt-cinq feuilles du troisième volume de cette savante traduction sont tirées ou bonnes à tirer, et vingt-deux sont en composition.

» Quant au double recueil fondé par vous des *Mémoire de divers savants*, j'ai pu vous présenter, en même temps que les *papyrus* gréco-égyptiens, la seconde partie du tome V de la série des *Antiquités de la France*, qui termine le mémoire de M. Bourquelot sur les *Foires du Champagne*, travail si neuf et si intéressant pour l'histoire du commerce et de l'industrie au moyen âge. C'est le digne couronnement d'une carrière aussi modeste que laborieuse.

» La première série de ce recueil, consacrée à des sujets divers d'érudition, compte aujourd'hui deux volumes sur le métier, l'un qui menace d'y rester longtemps, et qui, par une décision récente de la commission des travaux littéraires, se complétera par le second volume du tome VII, dont les deux parties embrasseront ainsi sans interruption *le Syllabaire assyrien* tout entier. Malgré l'activité de M. Ménant, les difficultés de l'impression et de la correction de ce travail d'un genre si nouveau ont été telles jusqu'à présent, surtout à distance de l'auteur, que sept feuilles seulement sont tirées, onze bonnes à tirer, non sans appel possible, en attendant la composition de 32 feuilles de copie dès longtemps déposées. Je n'y néglige rien, pour ma part de responsabilité, soutenu, du reste, par les deux réviseurs plus compétents que moi de l'ouvrage, et j'ai lieu de compter que, dans le cours de ce premier semestre, l'Imprimerie impériale portera sur son exécution l'un de ses principaux efforts.

» En attendant, j'ai fait commencer l'impression décidée d'un nouveau volume de cette même série des *savants étrangers*, et qui sera la première partie du tome VIII. Le mémoire de M. Wescher, ancien membre de l'École française d'Athènes, sur les *Inscriptions inédites de Delphes*, lu devant l'Académie avec une approbation non équivoque, en sera l'inauguration. Tous les autres matériaux du volume sont, depuis longtemps sous ma main, revêtus également de la sanction de votre commission des travaux littéraires, et je les transmettrai successivement à l'imprimerie.

» Restent, Messieurs, vos propres *Mémoires*, votre part contributive dans le mouvement aujourd'hui si fécond des sciences historiques et philologiques, de l'épigraphie et de l'archéologie en général. Cette part, j'avais espéré montrer aujourd'hui, avec quelque détail, que vous n'avez pas cessé de la prendre à cœur, vieux ou jeunes, par ses côtés les plus neufs ou les plus heureusement renouvelés. Le nouveau volume que j'aurais pu vous présenter dans quelques jours, et qui formera la seconde partie du tome XXV de la deuxième série de votre Recueil, en fournira, je

Digitized by Google

ne crains pas de le dire, une preuve éclatante. Les dernières feuilles du texte se tirent en ce moment, et j'ai reçu les dernières épreuves des planches qui sont les éclaircissements indispensables de deux des mémoires dont ce volume se compose.

» La première partie du tome XXVI, comme je l'annonçais dans les premier jours de ce second semestre, a été mise sous presse, et un mémoire important est déjà imprimé. Ceux qui doivent y faire suite sont, pour la plupart, entre mes mains, et l'Académie, dans les formes prescrites, n'a guère que le choix des matériaux.

» L'*Histoire de l'Académie*, pour la période de 1857 à 1860, à laquelle la première partie du tome XXIII de la collection nouvelle est depuis longtemps réservée, ne compte encore que treize feuilles tirées ; mais un assez grand nombre sont en placards, et, des cinq sections qui doivent composer le volume, une seule reste à rédiger. J'ai la confiance qu'à la fin du présent semestre ma tâche touchera à sa fin, sauf le complément promis de la réimpression du mémoire de Fréret, l'une de nos plus grandes gloires, sur l'*Origine des Français*.

» Enfin, Messieurs, pour avoir terminé ce trop long rapport, je n'ai plus qu'à vous donner la bonne nouvelle de la mise sous presse de la *Table des matières* des tomes XII à XXI, comprenant la seconde décade de la deuxième série de votre Recueil. Cette *Table* en sera le tome XXII. Ainsi se trouveront comblées peu à peu les anciennes lacunes, jusqu'à ce que le moment soit venu de remplir celle de la première partie du tome XXV, qui sera votre *Histoire*, de 1861 à 1864. Puisse-t-il m'être donné de satisfaire à ce dernier devoir ! »

L'Académie se forme en comité secret pour l'exposition et l'examen des titres des candidats inscrits pour la place vacante dans son sein. Ces candidats sont MM. Fauche, Le Blant, Guessard et D'Avezac.

La séance redevient publique.

Avant de continuer la lecture de son mémoire, M. Renier demande à l'Académie la permission de lui communiquer une inscription très-importante, dont M. le vicomte de Vigneral, capitaine d'état-major chargé par M. le maréchal, ministre de la guerre, d'une mission scientifique en Algérie, vient de lui envoyer une excellente copie. Cette inscription a été trouvée dans les ruines connues sous le nom de *Oum-Guerigueche*, chez les Gandoura (subdivision de Bône). Elle est brisée du côté droit, mais elle se restitue facilement ainsi qu'il suit :

D I V O · C O M *m o d o · d i v i*
M · A N T O N I N I · P I I · G *e r m a n*
S A R M A T · F I L I O · F R *a t r i*
I M P · C A E S · L · S E P T I *m i · s e v e*

5 RI·PII·PERTINACI*s·aug·ara*
BIC·ADIAB·PA*r*TH·*Max·pont*
MAX·TRIB·POT·XV*iii·imp·xii*
COS·III·PROCOS·*p·p*·PROP*aga*
TOR·IMP·FORTISSIMI·*feli*
10 CISS*imiq·principis·et*
IMP·CAES·*m·aureli·an*
TONINI·*p*II·FE*licis·aug*·PON*t*
MAX·TRIB·POT·*x*III·CO*s·iii*
PROCOS·FORTISSIMI·*fe*
15 LICISSIMIQ·PR*incipis*
ET·SVPER·OMNES·P*rin*
CIPESNOBILISSIMI·CI*v*
NATTABVTVM

C'est-à-dire,

Divo Commodo, divi Marci Antonini Pii Germanici Sarmatici filio, fratri Imperatoris Caesaris Lucii Septimii Severi Pii Pertinacis Augusti Arabici Adiabenici Parthici Maximi, pontificis maximi, tribunicia potestate XVIII, imperatoris XII, consulis III, proconsulis, patris patriae, propagatoris imperii, fortissimi felicissimique principis, et Imperatoris Caesaris Marci Aurelii Antonini Pii Felicis Augusti, pontificis maximi, tribunicia potestate XIII, consulis III, proconsulis, fortissimi felicissimique principis, et super omnes principes nobilissimi, civitas Nattabutum.

« Conformément à l'usage constant des inscriptions de la même époque, dit M. Renier, j'ai suppléé les sigles P·P· après le mot PROCOS de la huitième ligne ; cependant la copie de M. de Vigneral n'indique pas de lacune entre ce mot et le suivant. Les lignes 16 et 17, qui sont gravées en plus grands caractères que le reste de l'inscription, occupent la place de trois autres lignes, soigneusement rasées dans l'antiquité, et qui contenaient les noms et les titres de Géta. Cette inscription est curieuse, en ce qu'elle nous fait connaître un monument élevé en l'honneur de Commode dix-huit ans après sa mort. Il est vrai que ce monument avait été élevé en Afrique, où l'on sait d'ailleurs que la famille de Marc-Au-

Digitized by Google

rèle avait de grands biens, et où, par conséquent, elle devait avoir conservé de nombreux partisans : on a trouvé à Guelma un monument élevé en l'honneur d'une sœur de Commode, *Vibia Aurelia Sabina*, à une époque postérieure encore, puisque cette princesse y est qualifiée de *soror Divi Severi* (1). Mais ce qui donne surtout une grande importance à cette inscription, c'est qu'elle nous fait connaître le nom exact et la véritable situation géographique d'une cité dont le nom était altéré chez les auteurs, et qu'on avait jusqu'ici mal placée sur la carte. Le nom des *Nattabutes* se lit en effet *Natabudes* dans toutes les éditions de Pline (2); mais il se lisait *Natabutae* dans des manuscrits consultés par Daléchamp, et qu'il a indiqués dans son édition par la lettre V. Il se lit Νασαβοῦτες dans la plupart des éditions de Ptolémée (3). M. Wilberg l'a, il est vrai, corrigé en Νατταβοῦται; mais les meilleurs manuscrits ont Νατταβοῦτες, ce qui est, ainsi que le démontre notre inscription, la véritable leçon. Une mauvaise interprétation du texte de Ptolémée (4) avait fait placer les *Nattabutes* au sud des *Musulames* ou *Musulones*, qui habitaient les vallées situées au pied de l'Aurès. Notre inscription prouve que c'est au nord de ce peuple qu'il faut les placer, au moins à l'époque où elle a été gravée; car il serait possible qu'ils fussent encore nomades à l'époque où écrivait Ptolémée, et qu'ils ne se fussent fixés que plus tard dans la contrée où notre monument a été découvert. »

M. Renier continue ensuite la première lecture de son mémoire « *Sur les officiers qui assistèrent au conseil de guerre tenu par Titus avant de livrer l'assaut au temple de Jérusalem.* »

M. Waddington commence la 1re lecture d'un mémoire intitulé : » *Sur la chronologie de la vie du rhéteur Aelius Aristide.* »

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

(1) *Inscr. rom. de l'Algérie*, n. 2719.
(2) *Hist. nat.*, lib. V, c. 4 (4).
(3) Lib. IV, c. 3.
(4) Lib. IV, c. 2, p. 265, ed. Wilberg : πάλιν δὲ τῶν μὲν Κιρτησίων καὶ τῆς Νουμιδίας μεσημβρινώτεροι, ὑπὸ τὸ Αὖδον ὄρος Μισουλανοὶ, καὶ ὑφ' οὓς Νατταβοῦται [corrigez Νατταβοῦτες].

Digitized by Google

1° *Note sur une mappemonde turke*, etc., par M. D'Avezac (extrait du *Bulletin de la Soc. de géographie*, n° de déc. 1865), br. in-8°;

2° *Etudes paléogr. sur l'alphabet pehlevi, ses diverses variétés et son origine*, par M. Fr. Lenormant (Paris, 1865, br. in-8°);

3° *Tegolo cumano con rappresentenza graffita e leggenda osca* (br. in-8°) et *Intorno al collegio de' fabri e sul significato della voce* TECTON (br. in-8°), par M. le professeur Giov. Garucci, à Naples, qui accompagne son double envoi d'une lettre;

4° *Le prophète Esaïe, trad. nouv. d'après le texte hébreu, avec une introduction, des résumés et des notes*, par L. Segond, docteur en théologie (Genève et Paris, 1866, 1 vol. in-8°), avec une lettre, dans laquelle l'auteur rappelle l'hommage précédent de sa *Chrestomathie biblique*, « dont le volume actuel est, dit-il, à certains égards le complément ; »

5° *Histoire des arts industriels au moyen âge et à l'époque de la Renaissance*, par M. J. Labarte (t. III, gr. in-4°), avec une lettre d'envoi qui annonce la publication prochaine du 4e et dernier volume de ce grand ouvrage;

6° *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. XXIX, année 1864 (Poitiers, 1865, 1 vol. in-8°);

7° *Bulletin* de la même Société : 3e livr. de 1865.

Séance du vendredi 26.

PRÉSIDENCE DE M. BRUNET DE PRESLE.

En l'absence de correspondance officielle, l'ordre du jour appelle l'élection d'un membre titulaire à la place de M. LE CLERC, décédé. L'Académie, au préalable, se forme en comité secret pour entendre la partie réservée du procès-verbal.

La séance redevient publique. Le scrutin est ouvert. Sur 36 membres appelés à voter, M. D'Avezac obtient 19 voix, M. Guessard 13, M. Le Blant 4. — M. D'Avezac ayant obtenu la majorité absolue, M. le PRÉSIDENT le déclare, en conséquence, élu membre ordinaire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Son élection sera soumise à l'approbation de l'Empereur.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente comme des annexes de l'*Histoire d'Hesdin* de M. l'abbé Fromentin, admise au concours des

Digitized by Google

Antiq. de la France, les 2 br. suivantes du même auteur : I. *Dévotion à sainte Berthe*, etc. (1864, in-12) ; — II. *Dévotion à saint Silvin* (in-12, 1865).

M. Waddington continue la première lecture de son mémoire sur la *Chronologie de la vie du rhéteur Aelius Aristide.*

M. Hauréau, de l'avis de la commission de l'histoire littéraire de la France, lit en communication la *Notice* suivante sur Durand d'Auvergne, destinée au t. XXV, actuellement sous presse, de l'ouvrage.

DURAND D'AUVERGNE

TRADUCTEUR.

« Le volume de l'ancienne Sorbonne inscrit sous le n° 841 entre les volumes de cette provenance que possède aujourd'hui la Bibliothèque impériale est un recueil in-4°, composé de pièces disparates, la plupart rares et intéressantes, entre lesquelles se trouve une traduction latine de cette Economique, *Œconomicorum liber unus*, qui dans tous les manuscrits, dans toutes les éditions imprimées, porte le grand nom d'Aristote (1). Or, on lit à la fin de cette traduction : « *Explicit Yconomica Aristotelis, translata de græco in latinum per unum archiepiscopum et unum episcopum de Græcia et magistrum Durandum de Alvernia, latinum procuratorem Universitatis, tunc temporis in curia Romana. Actum Anagniæ in mense Augusti, pontificatus domini Bonifacii VIII anno primo ;* » c'est-à-dire l'an 1295.

» Cet archevêque et cet évêque de Grèce nous sont inconnus. Nous avons vainement espéré découvrir sur Durand d'Auvergne quelque document nouveau. Ce n'est ni Durand de Saint-Pourçain, comme le suppose M. Valentin Rose (2), ni Durand d'Aurillac, nés en Auvergne comme lui, qui se sont occupés, comme lui, d'Aristote, et dont le nom appartient, comme le sien, à l'histoire de notre célèbre Université de Paris. Durand de Saint-Pourçain, qu'on appelle Durand le vieux, *senior*, c'est-à-dire l'aîné des Durand d'Auvergne, ne parvint pas à la licence avant l'année 1312. Tout ce que nous savons touchant le traducteur de l'Economique est ce qu'il nous apprend lui-même à la fin de sa traduction.

» Cette traduction mérite néanmoins qu'on s'y arrête. Elle doit nous être, en effet, d'un grand secours pour résoudre une question d'histoire littéraire qui concerne Aristote lui-même. C'est donc une question grave. On va d'ailleurs l'apprécier.

» Aristote, au témoignage de Diogène de Laerte (3), n'a composé qu'un seul livre sur l'Economique, c'est-à-dire sur l'administration, le gouvernement de la famille. Regrettant sans doute la brièveté de ce discours sur une telle matière, d'anciens copistes et d'anciens éditeurs ont joint au pre-

(1) Jourdain, *Rech. crit.*, nouv. édit., p. 71.
(2) *De Aristot. libr. ord.*, p. 62.
(3) *Vies des Phil.*, liv. V, ch. 1.

Digitized by Google

mier livre authentique un second livre apocryphe. On a démontré qu'il n'y a entre ces deux livres aucun rapport ni de doctrine, ni de méthode. Cependant, cette démonstration même étant admise, ou, du moins, n'étant plus contestée, les derniers éditeurs, entre autres M. Immanuel Bekker, ont cru devoir maintenir à la suite de l'écrit sincère l'écrit manifestement supposé.

» Mais, si l'Economique d'Aristote n'a qu'un livre, comme l'a rapporté Diogène de Laerte, il manque, dans toutes les éditions modernes de ce livre unique, un second chapitre, une seconde partie, qui est plus considérable et plus intéressante que la première. De sorte que ce traité, autrefois estimé, se présente à nous maintenant amplifié et mutilé : ce qui ne permet guère de l'apprécier à sa juste valeur.

» Après ces mots οὕτω γὰρ ἂν, ἕτοιμον ὄν, οὐ ζητοῖτο, qui terminent dans toutes les éditions grecques le sixième paragraphe de l'Economique d'Aristote (1), Léonard Bruni d'Arezzo traduisait, et, plus tard, commentait un second chapitre composé de quatre autres paragraphes, qu'il commençait, dans son latin, par ces mots : « *Probam mulierem omnibus quæ sunt intus dominari oportet, curamque habere omnium secundum præscriptas leges.* » Comme il s'agissait, dans ce chapitre, des devoirs, des droits de l'homme et de la femme dans le ménage, il semblait bien à sa place après ce qu'avait dit Aristote, dans le chapitre précédent, sur les divers individus qui constituaient la famille antique. Dissertant d'ailleurs sommairement sur le même sujet dans le chapitre 5 du premier livre de sa Politique, Aristote paraissait avoir renvoyé à un traité particulier le développement de sa doctrine sur les obligations du mariage, et, dans les quatre paragraphes offerts par Léonard d'Arezzo, on pouvait lire des préceptes conformes à ceux de la Politique, exposés avec plus d'abondance, au point de vue spécial de l'Economique.

» Les deux parties de l'ouvrage étant donc parfaitement unies, aucun des contemporains de Léonard ne s'avisa de mettre en doute l'authenticité de la seconde. Aristote jouissait encore, au XVe siècle, d'une grande autorité, et Léonard d'Arezzo s'était acquis, même au delà des Alpes, le renom d'un écrivain élégant et facile. On multiplia donc les copies de sa traduction, et, quand l'imprimerie fut inventée, il s'en fit aussitôt des éditions nombreuses. Nous voyons encore, au commencement du XVIe siècle (2), Louis Vivès, un critique exercé, citer, sous le nom d'Aristote, le second chapitre de l'Economique, d'après la version de Léonard, et un autre philologue toujours estimé, Bernardino Donato (3), paraphraser à sa manière l'ensemble du même livre, sans la moindre défiance, sans le moindre scrupule.

» Cependant, aucun des manuscrits employés à la confection de la première édition grecque d'Aristote, publiée par Alde Manuce en 1495, n'avait offert le texte grec du second chapitre. On le remarqua, et, après l'avoir remarqué, on ne tarda pas beaucoup à supposer que Léonard d'Arezzo avait ajouté ce chapitre à l'ouvrage d'Aristote. Ce ne fut d'abord qu'un soupçon. Mais, comme il était plus facile de reproduire un soupçon de ce genre que de rechercher et de comparer des textes rares et dispersés, il fit fortune. Ainsi Guillaume Duval, en 1629 (4), fait observer qu'il

(1) *Arist. oper.*, édit. Juntar. 1550, t. II, p. 166.
(2) *De instit. fem. christ.*, lib. II.
(3) *Arist. oper.*, éd. 1550, t. II, p. 168.
(4) *Oper. Arist.*, éd. Guill. Duval, t. 2, p. 496.

Digitized by Google

ne croit pas beaucoup à l'existence de ce texte sans pareil que le traducteur toscan aurait eu dans les mains et qu'on aurait, après lui, perdu pour jamais. Au siècle suivant, le langage de Fabricius est plus décisif. C'est un arrêt. En dédiant à Côme de Médicis sa prétendue version de l'Economique, Léonard d'Arezzo s'est joué de son Mécène. Non, il n'a pas traduit, mais il a composé lui-même, pour les mettre frauduleusement au compte d'Aristote, les quatre derniers paragraphes de ce livre : « *Supplevit ipse post caput sextum, sive addidit quatuor capita* (1). » De ces quatre paragraphes il n'y a jamais eu d'autre texte grec qu'un savant pastiche de Jacques Tousain, de Troyes en Champagne, qui, plus tard, dans le XVIe siècle, a traduit en grec le latin de Léonard. Cette opinion ayant donc prévalu, tous les nouveaux éditeurs d'Aristote ont ensuite rejeté les quatre derniers paragraphes, sans même discuter, après Fabricius, les preuves d'une supercherie en quelque sorte avérée.

» Nous prouverons ici, pour notre part qu'ils ont été trompés, que l'accusation portée contre Léonard d'Arezzo est une accusation injuste, et que les quatre paragraphes, dont il n'existe plus, il paraît, que des traductions, ont été réellement traduits du grec. C'est ce que nous apprennent, en effet, Durand d'Auvergne et ses collaborateurs anonymes.

» On a dit avec assurance, quoique par simple conjecture, et l'on a cru que toute la suite de l'Economique, après les mots οὕτω γὰρ ἄν, ἕτοιμον ὄν, οὐ ζητοῖτο, avait été, non sans art, fabriquée vers les premières années du XVe siècle par Léonard d'Arezzo. Or, à la fin du XIIIe, dans la ville d'Anagni, sur un exemplaire semblable à celui de Léonard d'Arezzo, nos deux prélats grecs et Durand d'Auvergne traduisaient du grec en latin, mais en d'autres termes, les quatre paragraphes dont il est question. Tels sont les premiers mots du second chapitre dans notre version du XIIIe siècle : « *Bonam mulierem eorum quæ sunt intus dominari oportet, curam habentem omnium secundum scriptas leges.* » Et tels sont les derniers : « *Propter quod proprie et communiter decet juste considerantes ad omnes Deos et homines eum qui vitam habet et multum ad suam uxorem et filios et parentes.* »

» Il existe une traduction arabe de l'Economique : M. Wenrich (2) nous la signale dans la Bibliothèque de l'Escurial. Mais contient-elle les deux parties? C'est ce que M. Wenrich nous laisse ignorer. Les deux parties se trouvent réunies dans une traduction hébraïque d'Abraham, fils de Tibbon, que possède notre Bibliothèque impériale (3), et, ce qui est remarquable, ce traducteur prétend avoir travaillé directement sur le grec. Voici encore un témoin qui dépose en faveur de Léonard d'Arezzo et contredit expressément l'assertion calomnieuse de Fabricius.

» Mais, quelle que soit la date de ces deux versions, ni l'une ni l'autre n'ont été traduites en latin. C'est par la traduction grecque-latine de l'année 1295 que l'Economique a pénétré dans nos écoles d'Occident. Aussi les exemplaires de cette traduction sont-ils nombreux. En effet, elle ne se rencontre pas seulement dans le n° 844 de la Sorbonne : nous l'avons retrouvée dans le n° 587 du même fonds, ainsi que dans le n° 7695 de l'ancien fonds latin. C'est elle que mit en français, vers le milieu du XIVe siècle, le docte évêque de Lisieux, Nicole Oresme. Dans la glose qui termine sa version latine-française, il dit en effet : « Et me semble que les textes sont

(1) *Fabr. Bibl. Græca*, éd. Gottl. Harles, t. III, p. 274.

(2) *De Auct. Græc. vers.*, p. 119.

(3) *Fonds hébr.*, n. 892, 2 et 910, 5.

Digitized by Google

corrompus en cette partie où est dit *Eum qui habet vitam*. Et ni a pas bonne construction. » Cette construction qu'Oresme ne trouve pas bonne, ou plutôt cette phrase absolument inintelligible se lit dans tous les exemplaires de la traduction de 1295. C'est sur cette même traduction que Barthélemy de Bruges rédigeait en 1309 son volumineux commentaire de l'Economique (1). Ajoutons qu'après avoir été, dès la fin du XIIIe siècle, introduite dans nos écoles, elle y eut un succès si durable, que, dix ans après la mort de Léonard d'Arezzo, en 1455, l'illustre Guillaume Fichet, futur recteur de l'Université de Paris, la faisait encore copier pour son usage. C'est la copie qui nous est offerte par le no 587 de la Sorbonne. Enfin elle a été imprimée à Leipzig, au XVe siècle, avec la traduction de Léonard d'Arezzo, sous ce titre : *Aristotelis Stagiritæ, philosophorum maximi, Oeconomicorum libri duo, sub gemina translatione*, en 12 feuillets in-folio (2). Nous ne connaissons aucun exemplaire de cette édition ; mais M. Valentin Rose (3) en a découvert un dans la Bibliothèque de Berlin, et, sur les indications fournies par M. Amable Jourdain, il a pu constater que l'une des deux versions latines publiées dans ce rare volume est celle de l'année 1295.

» Pour refuser maintenant au second chapitre de l'Economique la place qu'il réclame dans les futures éditions d'Aristote, il faut, il nous semble, s'inscrire contre le témoignage de Diogène de Laerte, contre le sentiment commun de tous les critiques anciens et de tous les modernes, et rejeter l'Economique entière hors des œuvres d'Aristote. C'est ce qu'ont fait quelques nouveaux critiques. Mais ils se sont en même temps prononcés contre l'authenticité des Catégories et de l'Interprétation, et ils ne paraissent pas avoir encore converti beaucoup de monde à leur opinion. »

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Le tome IV des *Œuvres complètes* de Borghesi formant le 2e volume des *Œuvres épigraphiques* (Paris, impr. impe, 1 vol. in-4°);

2° *Vesta und die Laren auf einem Pompeianischen Wandgemälde* : XXVes *Programm zum Winckelmannsfest der archäol. Gesellschaft zu Berlin*, von H. Jordan, nebst einer Abbildung (Berlin, 1865, br. in-4°);

3° *Bullet. di arch. crist.* par M. De Rossi, correspondant : ne de déc. 1865, renfermant l'article important intitulé : « *Le varie e successive condizioni di legalità dei cemeteri*, etc. »

4° *Rapprochement entre les monticules de Ninive et les tumuli*, par le docteur Eug. Robert (Paris, 1866, br. in-8);

5° *Rapport annuel fait à la Soc. d'ethnographie* par M. de Rosny (Paris, 1865, br. in-8°);

6° *Séance publique de l'Acad. des Sc., agric., arts et belles-lettres d'Aix* (*ibid.*, 1865, in-8°) ;

(1) MSS. de Sorb., n. 841.
(2) Hain, *Répert. Bibl.*, t. I, p. 219.
(3) *Libr. cit.* p. 62.

Digitized by Google

7° *Revue numism.* : n° de septembre-octobre, 1865;

8° *Ann. de la propag. de la foi*: n° de janv. 1866;

9° *Le Cabinet historique*: n° de nov.-déc. 1865.

M. Egger fait hommage au nom des auteurs des deux ouvrages suivants :

I. *Le passé, le présent et l'avenir de la Grèce* par M. J. Saripolos, professeur et représentant de l'Université d'Athènes à l'Assemblée nationale hellénique, etc. (Trieste, 1866, in-8°) ;

II. *Notice sur la vie et les travaux de Carl Christian Rafn, secrét. perpétuel de la Soc. royale des Antiquaires du Nord*, etc., par L. Et. Borring, ancien professeur à l'École militaire de Copenhague (*ibid.*, br. in-8°).

M. de Longpérier fait hommage de l'ouvrage intitulé : *L'Église de Saint-Sulpice de Favières* par M. Patrice Salin (Paris, 1865, in-4°, avec pl.). Cet ouvrage est destiné par l'auteur au concours des Antiquités de la France de 1867.

MOIS DE FÉVRIER.

Séance du vendredi 2.

PRÉSIDENCE DE M. BRUNET DE PRESLE.

Par un message en date du 1er février, M. le Ministre de l'instruction publique adresse ampliation d'un décret rendu sur sa proposition le 31 janvier, et par lequel l'élection que l'Académie a faite de M. D'Avezac, pour remplir la place de membre ordinaire, devenue vacante par suite du décès de M. Le Clerc, est approuvée.

Le Secrétaire perpétuel, en conséquence, introduit et présente à l'Académie M. D'Avezac, qui, sur l'invitation de M. le Président, prend place parmi ses confrères.

M. Waddington poursuit la première lecture de son mémoire *sur la chronologie de la vie du rhéteur Aelius Aristide.*

M. Renier a la parole pour une communication. Il annonce que M. Pietro Rosa, directeur des fouilles du palais des Césars, à Rome, vient de découvrir à droite de la *porta vetus Palatii*, ou

Digitized by Google

porta Mugonia, et dans l'enceinte même du Palatin, les ruines d'un temple qu'il croit être celui de *Jupiter Stator*. Ce qu'il y a de certain, dit M. Renier, c'est que le soubassement de ce temple est formé, comme celui du temple de *Jupiter Vainqueur*, qui a été découvert l'année dernière, de matériaux caractéristiques d'une construction du cinquième siècle de Rome, date qui est assignée par Tite-Live (1) à celle du temple dont il s'agit; que l'on y remarque les traces d'une restauration exécutée au milieu du premier siècle de notre ère, époque où le temple de *Jupiter Stator*, détruit lors de l'incendie qui eut lieu sous Néron, fut en effet rebâti (2); enfin, que la situation de ces ruines est exactement celle qui est indiquée par Tite-Live (3) et par Ovide (4) pour le temple de *Jupiter Stator*. Une autre découverte est venue confirmer cette attribution; c'est celle qui a été faite, dans ces ruines, d'un cippe en pierre d'Albano exactement semblable à celui qui a été trouvé, il y a quelques années, dans le voisinage, et dont l'inscription rappelle l'introduction à Rome du droit des Fétiaux (5). Il porte également une inscription qui présente aussi cette particularité remarquable, que l'orthographe en est très-archaïque, tandis que la forme des lettres rappelle les inscriptions des règnes de Claude et de Néron. Cette inscription ne se compose que d'un seul mot; elle est ainsi conçue :

REMVREINE.

« Quelle que soit, dit M. Renier, l'interprétation qui en sera donnée, il est impossible qu'on ne lui reconnaisse pas une certaine relation avec le Remurinus Ager, ainsi nommé, suivant Festus (6), *quia possessus est a Remo,* et qu'elle ne se rapporte pas, par

(1) Livre X, ch. 36.
(2) Tacit. *Annal.* lib. XV, c. 41.
(3) Livre I, c. 41.
(4) *Trist.* livre III, élég. I, v. 34 et suiv.
(5) M. Renier en a entretenu l'Académie dans la séance du 29 août 1862. Voy. le *Bulletin* de cette année, p. 153 et suiv. Cf. *Revue archéologique*, même année, p. 202, et *Corp. inscr. lat.*, vol. I, p. 564.
(6) Pag. 276-277, éd. O. Müller.

Digitized by Google

conséquent, à l'une des traditions les plus anciennes de l'histoire romaine. » M. Renier insiste, en finissant, sur l'importance des découvertes dont il vient d'entretenir l'Académie, découvertes qui déterminent la situation précise d'un grand nombre de lieux mentionnés dans l'histoire primitive de Rome, et qui excitent dans cette ville un très-grand et très-légitime intérêt.

M. de Mas Latrie achève la lecture en communication de son mémoire ayant pour titre : *Recherches sur les traités de paix et de commerce conclus au moyen âge entre les Chrétiens et les Arabes d'Afrique.*

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Acta Universitatis Lundensis*, avec une lettre latine écrite au nom de l'Université Caroline de Lund et exprimant le vœu d'un échange entre ses publications et celles de l'Académie (Lund, 1865, 1 vol. in-4°);

2° *Flateyjarbok : En Samling af Norske Konge-Sagaer*, etc., t. III, 1re partie (Christiania, 1865, in-8°);

3° *S. Methodii opera et S. Methodius platonizans*, ed. Alb. Jahnius (Halis Saxon., 1865, gr. in-8°). « La première partie de ce livre comprend tous les ouvrages ou opuscules qui nous sont parvenus de St Méthodius avec une collection des fragments de ceux que nous avons perdus, le tout accompagné d'annotations. La 2e partie a pour but d'éclairer le platonisme des PP. de l'Eglise grecque par l'exemple de St Méthodius, et elle est pleine d'intérêt, soit par les rapprochements nombreux et textuels qu'elle présente entre les écrits de l'évêque du IIIe siècle et les dialogues de Platon, soit par les renseignements multipliés qu'y ajoutent des notes très-amples. »

4° *Annales de philosophie chrétienne* : no de déc. 1865.

5° *Revue orientale* : n° du 10 janvier 1866.

Séance du vendredi 9.

PRÉSIDENCE DE M. BRUNET DE PRESLE.

Pas de correspondance officielle.

M. Waddington termine la lecture de son *Mémoire sur la chronologie de la vie d'Aelius Aristide.*

ANALYSE.

L'auteur se propose de fixer les années pendant lesquelles les

Digitized by Google

proconsuls mentionnés par Aristide ont gouverné la province d'Asie. Le point de départ de son système est une inscription inédite d'Ephèse qui fixe à l'année 145 le proconsulat de Julianus, qui gouverna l'Asie pendant la deuxième année de la maladie d'Aristide, d'où il résulte que Severus, le proconsul pendant la dixième année de la maladie, arriva au gouvernement de la province en 153. L'auteur montre ensuite que ce Severus est le Tib. Severus de l'inscription d'Ancyre (C. I. Gr. 4033, 4034), et que c'est lui, et non Sex. Julius Severus, qui fut envoyé en Bithynie avec des pouvoirs extraordinaires vers la fin du règne d'Hadrien (Dion, 69, 14). L'abréviateur de Dion a fait une confusion entre les deux Severus, dont l'un fut légat de Syrie par intérim, au début de la révolte des Juifs, et l'autre légat titulaire vers la fin de cette même révolte; c'est ce qui résulte du *cursus honorum* de Sex. Julius Severus, découvert récemment par M. Mommsen (voy. Borghesi, *Œuvres complètes*, IV, p. 168, note). Le prédécesseur de Severus en Asie fut Vitrasius Pollio, dont la carrière est assez bien connue grâce aux inscriptions publiées par Orelli et Henzen. Statius Quadratus fut proconsul d'Asie après Severus; c'est sous son gouvernement qu'eut lieu le martyre de Polycarpe; l'auteur fixe cet événement au 23 février 155. Enfin, entre le proconsulat de Julianus et celui de Pollio, il faut placer celui d'Antonius Albus, sous lequel eut lieu le tremblement de terre qui détruisit Mytilène. L'auteur distingue entre les différents tremblements de terre qui eurent lieu à cette époque, celui qui détruisit Rhodes, celui qui renversa Mytilène, et, enfin, le grand désastre de Smyrne, qui eut lieu vers la fin du règne de M. Aurèle. L'auteur discute ensuite les témoignages relatifs aux rapports entre Antonin et Vologèse et établit que la paix fut conclue entre ces deux princes au printemps de l'année 152, et après la suppression de la révolte en Égypte, où le préfet Dinarchus perdit la vie. Enfin, l'auteur montre que les « *Sermones sacri* » d'Aristide furent écrits longtemps après la fin de sa maladie, en l'année 175, sous le consulat de Salvius Julianus.

M. Miller lit en communication les remarques suivantes *sur un*

Digitized by Google

fragment inédit de Nicétas Choniate, relatif à un fait de numismatique.

« Le manuscrit grec appartenant à la Bibliothèque Laurentienne de Florence, qui m'a été remis officiellement dans une des dernières séances et que j'avais fait demander pour notre édition des Historiens grecs des Croisades, est un magnifique volume in-folio, en papier de coton et admirablement écrit au treizième siècle. Il contient le *Trésor d'orthodoxie*, Θησαυρὸς ὀρθοδοξίας, de Nicétas Choniate, à la suite duquel se trouve un grand fragment de l'*Histoire* composée par le même écrivain. C'est ce dernier fragment que je comptais collationner. Mais je ne suis pas homme à tenir un manuscrit grec entre les mains et à ne pas l'examiner, sinon le lire d'un bout à l'autre, surtout quand il renferme, comme celui-ci, un ouvrage inédit. On sait que le texte grec du *Trésor* de Nicétas n'a jamais été imprimé; P. Morel a publié seulement une traduction latine des cinq premiers livres. J'avais lu autrefois l'ouvrage original dans un manuscrit de la Bibliothèque impériale de Paris, le n° 1234 grec, de la même époque et dans certaines parties, comme on serait tenté de le croire, de la même main que celui de Florence. Mais la copie de Paris est moins bien conservée, et l'humidité a rendu illisibles un certain nombre de passages. Je ne résistai donc pas à la tentation, et j'entrepris de nouveau la lecture de ce *Trésor d'orthodoxie* d'une manière plus attentive et naturellement plus fructueuse que la première fois. Parmi les renseignements que j'ai recueillis dans cette nouvelle lecture, il en est un qui me paraît ne pas manquer d'intérêt au double point de vue de l'histoire de l'art byzantin et de la numismatique.

» Reportons-nous historiquement à l'année 1082, c'est-à-dire au moment où Robert Guiscard venait de défaire l'armée grecque et de s'emparer de Dyrrachium. Alexis Comnène ne songeait qu'à réparer sa défaite. Le trésor se trouvait épuisé. Il eut d'abord recours aux membres de sa famille et à ses amis qui, chacun suivant ses moyens, concoururent au sacrifice commun. Mais cela fut insuffisant pour apaiser les murmures des troupes menaçant d'abandonner le service, si on ne leur payait pas ce qui leur était dû. Dans cette extrémité on eut recours à un autre moyen; ce fut de convertir en monnaies l'or et l'argent des églises les moins fréquentées. On invoquait l'autorité des canons ecclésiastiques qui permettaient d'employer l'argent des églises et de fondre même les vases sacrés pour le rachat des captifs; et il y avait alors une foule de chrétiens dans les fers des Turcs. Après cette décision, le Sébastocrator, frère d'Alexis Comnène, se transporte à Sainte-Sophie, fait assembler le clergé, expose le besoin pressant de l'état et la nécessité où l'on est d'avoir recours à l'église. Comme ses paroles faisaient peu d'effet sur les assistants : « L'empereur, dit-il, se trouve donc forcé lui-même d'user envers vous d'une contrainte qui ne l'afflige pas moins que vous, c'est son devoir de vous sauver malgré vous-mêmes. » Et on se hâta de mettre à exécution le projet en question.

» Cette opération ne se fit pas toutefois sans de très-vives réclamations de la part de quelques membres du clergé. Un des plus violents fut l'évêque de Chalcédoine, nommé Léon. Voyant un jour qu'on détachait les lames d'or et d'argent des portes de l'église de Notre-Dame de Chalcopratia, ce dernier fit tous ses efforts pour s'y opposer, sans tenir compte des canons ecclésiastiques au nom desquels on agissait, et ne craignant pas même d'injurier l'empereur. Dans cette affaire qui engageait aussi la

Digitized by Google

question des images, Léon assurait que le culte qu'on leur rend se termine à elles et ne se rapporte point à ce qu'elles représentent. Tel est le récit d'Anne Comnène; voyons maintenant celui de Nicétas Choniate. Son ouvrage est divisé en vingt-six parties, qu'il appelle τόμοι. La vingt-troisième est intitulée : Σύνοψις τῶν δογμάτων τῶν κινηθέντων ἐπὶ τοῦ βασιλέως κυροῦ Ἀλεξίου τοῦ Κομνηνοῦ. Καὶ ταῦτα τοῦ Χωνιάτου, c'est-à-dire « Tableau des dogmes qui se sont produits sous le règne d'Alexis Comnène. Cette partie est aussi de Choniate. » J'omets les détails concernant les erreurs de Jean l'Italien, erreurs partagées par Eustrate, patriarche de Constantinople, et j'arrive de suite au passage qui nous intéresse; le voici textuellement :

Ἐπὶ δὲ τούτῳ καὶ τὰ κατὰ τὸν Χαλκηδόνος Λέοντα ἐπ' ἐκκλησίας καὶ τῶν ἀρχείων αὐτῶν διακεκωδώνισται, καὶ οὐκ ὀλίγον ἀπέτεκον καὶ αὐτὰ (ταῦτα Cod. Par.) τάραχον. Ὁ γὰρ βασιλεὺς Ἀλέξιος χρημάτων σπανίζων καὶ μὴ ἔχων ὅθεν τὰς τῶν στρατιωτῶν δαπάνας πορίσαιτο, καὶ ἄλλων μὲν ναῶν ἱερὰ ἐκσπάσας (ἀποσπάσας C. Par.), τῇ χωνείᾳ παρέδωκε καὶ εἰς νόμισμα (νόνισμα Cod. Fl.) κέκοφε· πρὸς δὲ τοῖς ἄλλοις καὶ τὰς τοῦ νεὼ τῶν Χαλκοπρατείων καθελὼν πύλας ἀργύρῳ διηλειμμένας (Leg. διειλημμένας) τυποῦντι τὰς δώδεκα δεσποτικὰς ἑορτὰς, τοῖς χρανευταῖς παρέδωκε, στείλας ἐς τὰ Χρυσοπλύσια. Ὅπερ ἰδὼν ὁ τῆς Χαλκηδόνος πρόεδρος Λέων, ἀνὴρ τῶν μὲν λογικῶν παιδεύσεων οὐκ ἐραστὴς ἀκρότατος, ἀρετῆς δ' ἁπάσης κανὼν ἀκριβέστατος καὶ ζήλου τοῦ κατὰ θεὸν ἔμπλεως, εἰκονομαχίαν πρόδηλον τὸ γεγονὸς κατωνόμαζεν, ἀποχρώμενος εἰς τοῦτο καὶ ῥήμασι τῶν ἐπ' εὐσεβείᾳ διαλαμψάντων καὶ κατὰ τῶν εἰκονομάχων ἀγωνισαμένων λαμπρότατα, τοῦ τε παλριάρχου Κωνσταντινουπόλεως Νικηφόρου καὶ τοῦ Στουδίτου Θεοδώρου, κτλ.

» Sous ce dernier (Eustrate), il y eut beaucoup de troubles occasionnés par Léon, évêque de Chalcédoine, à cause des trésors de l'Eglise. L'empereur Alexis Comnène manquant d'argent et n'ayant pas les moyens de payer les troupes, enleva les objets sacrés des églises et les fit fondre pour en fabriquer des monnaies. Il arracha, entre autres, les plaques d'argent qui recouvraient les portes de l'église de la Vierge Chalcopratienne, plaques sur lesquelles se trouvaient représentées les douze fêtes dominicales; et il les envoya pour être livrées aux fondeurs dans l'établissement où l'on prépare les métaux. A cette vue, Léon, évêque de Chalcédoine, homme de peu d'érudition, mais vertueux et rempli du zèle divin, taxa cette action de véritable iconomachie, employant les expressions mêmes des plus éloquents adversaires des iconomaques, tels que Nicéphore de Constantinople, Théodore Studite, etc. »

» Examinons maintenant ce récit. Je laisse d'abord de côté l'église de la Vierge Chalcopratienne, à propos de laquelle je me contenterai de renvoyer le lecteur aux savantes recherches de Ducange (1). On sait bien que les portes de cette église étaient recouvertes de bandes d'or et d'argent, mais Nicétas Choniate seul nous apprend le sujet qui y était représenté. C'étaient les douze fêtes dominicales. On appelait ainsi les fêtes du Christ et de la Vierge. Le nombre en a varié suivant les époques. Dans l'origine elles étaient au nombre de sept : la Nativité, l'Épiphanie, la Passion, la Résurrection, l'Assomption, la Pentecôte, et le jour de la

(1) *Constantinop. chr.*, p. 85 et *Not. in Ann. Comn.*, p. 293.

Digitized by Google

Résurrection des morts. Plus tard elles furent modifiées et portées à onze : l'Annonciation, la Nativité, la Purification, le Baptême, la Transfiguration, la Résurrection de Lazare, les Rameaux, le Crucifiement, la Résurrection, l'Ascension, la Descente du Saint-Esprit. Une douzième fête a été ensuite ajoutée : l'Assomption de la Vierge. Ce nombre de douze, qui existait déjà du temps d'Alexis Comnène, comme le prouve le fragment de Nicétas, s'est maintenu dans les siècles suivants, et nous le retrouvons sous le règne des Andronic, avec cette modification que la Descente du Saint-Esprit et l'Assomption y sont remplacées par la Descente de Croix, Ἀποκαθήλωσις, et par la Pentecôte, comme on le voit par les *Tétrastiques* qui commencent le recueil des poésies de Manuel Philé. Il semble même que l'ordre et la désignation des fêtes dominicales qui formaient cette dodécade étaient assez incertains; c'est du moins ce que prouverait une petite pièce inédite de Nicéphore Xanthopule, le contemporain de Philé. Voici cette pièce d'après le manuscrit grec de la Bibliothèque impériale de Paris, n° 343, fol. 111, r°. :

Εἰς τὰς δώδεκα ἑορτὰς τὰς δεσποτικὰς ϛίχοι ϛ' τοῦ Ξανθοπούλου.

Εὐαγγελισμὸν καὶ θεοῦ γένναν ὅρα,
τὴν ὑπαπαντὴν καὶ τὸ βάπτισμα πάλιν,
ὄρος τὸ Θαβὼρ καὶ Λάζαρον ἐξ Ἅδου,
τὰ τῆς νίκης σύσσημα καὶ ϛαυροῦ ξύλον.
Ἀνάϛασιν σκόπει δὲ καὶ λῆψιν ἄνω
χύσιν τε τοῦ Πνεύματος, ἔξοδον κόρης.

» Ces fêtes ont été représentées par les artistes byzantins toujours d'après le même type traditionnel, et plusieurs poëtes grecs du moyen âge ont composé de petites pièces de vers sur ces diverses productions de l'iconographie chrétienne. Indépendamment de Nicéphore Xanthopule et de Manuel Philé, je nommerai Jean, évêque d'Euchaïtes, qui avait traité le même sujet. Les églises étaient pleines de ces représentations faites soit sur les murs, soit sur de petits tableaux de bois, soit sur des diptyques et des triptyques. J'ai vu plusieurs de ces derniers entre les mains de mon illustre maître M. Hase, et nous nous amusions ensemble à déchiffrer les petites inscriptions qui accompagnaient chaque sujet. Les poésies de Manuel Philé sont remplies de descriptions curieuses au point de vue de l'art byzantin. Il est regrettable seulement qu'il donne peu de détails sur l'œuvre elle-même, et qu'il se contente la plupart du temps d'en exprimer le sentiment mystique. Une de ces pièces est consacrée à une mosaïque qui représentait les douze fêtes (1) en question (t. I, p. 9) :

Εἰς εἰκόνα μουσείου ἔχουσαν τὰς δώδεκα ἑορτάς.

» Cette pièce se termine ainsi :

Γένοιτό σοι γοῦν εὐπρεπὴς (2) ἤδη κλίμαξ,
ἡ τῶν ἑορτῶν δωδεκὰς τῶν ἐγθέων,

(1) Voy. aussi tome II, p. 389 et 420.

(2) Je dis en note dans mon édition : « Fortasse εὐπρεπής, parata. » C'est une faute d'impression. Il faut lire εὐτρεπής.

Digitized by Google

ψηφῖσι λεπταῖς εὐφυῶς πεπηγμένη,
ὡς ἂν δι' αὐτῆς μυστικῶς ἀναβράμῃς
πρὸς τὸν δι' ἡμᾶς συγκαταβεβηκότα.
Οὗς γὰρ θεωρεῖς εἰκονισμένους πέριξ
συνηγόρους τίθημι τῆς σωτηρίας.

« Puisses-tu avoir toute prête l'échelle, c'est-à-dire les douze fêtes divines habilement fixées avec de petits cailloux, afin que par son moyen tu puisses monter mystiquement jusqu'à celui qui est descendu pour nous ! Car ce que tu vois représenté tout autour milite en faveur de notre salut. »

» Parlons maintenant des Χρυσοπλύσια mentionnés par Nicétas Choniate. Strabon est le seul autre écrivain chez lequel on trouve des exemples de ce mot, mais dans le sens de *lieu où on lave le minerai pour en extraire l'or*. Ce géographe dit en décrivant la Turdétanie (Lib. III, p. 146) : « On creuse aussi des puits, et l'on a imaginé divers autres moyens pour séparer l'or d'avec le sable par des lotions, de manière qu'il existe aujourd'hui dans le pays plus d'établissements destinés au lavage de l'or (χρυσοπλύσια) que de mines. » Et ailleurs (Lib. V, p. 214) : « Il y a dans ce canton des mines d'or et de fer faciles à exploiter. » Cette traduction ne répond pas aux mots grecs χρυσιοπλύσια (que Coraï corrige en χρυσοπλύσια) εὐφυῆ καὶ σιδηρουργεῖα, qui signifient *auri lavacra et securas ferri*. C'était dans le même sens qu'on employait les mots χρυσῶνες et χρυσεῖον, le premier désignait les *aurarii monetarii*, et le second *ergasterium et officina aurariorum*. De même les χρυσοχόοι étaient les fondeurs d'or, et leur atelier s'appelait χρυσοχοεῖον. Quant aux Χρυσοπλύσια de Constantinople, ils formaient un établissement d'une destination plus étendue. C'était là qu'on déposait et qu'on préparait les métaux pour la fonte des monnaies. On a lieu de s'étonner que Ducange n'en parle pas, car Nicétas nous apprend que cet établissement se trouvait dans le palais impérial. Ce dernier dit en effet à la fin du règne d'Andronic Comnène, au moment où Isaac l'Ange se fait proclamer empereur pour la seconde fois : « Comme il n'y avait personne pour garder le palais, le peuple y entra en foule, et y pilla non-seulement tout l'argent qui se trouvait en réserve dans les Χρυσοπλύσια, mais même la portion non monnayée, consistant en 1,200 livres d'or, 3,000 d'argent et 20,000 de cuivre. »

» Un dernier mot sur les monnaies qui provinrent du fait reproché à Alexis Comnène par Léon de Chalcédoine. A toutes les époques la numismatique a vécu aux dépens de l'art dont les productions diverses sont allées bien souvent disparaître dans les creusets des fondeurs officiels ou clandestins. Les collections de médailles, celle de Paris entre autres, contiennent peut-être parmi les monnaies d'Alexis Comnène des fragments des plaques d'argent qui recouvraient les portes de l'église de la Vierge Chalcopratienne. Et on devrait s'attendre à trouver dans les légendes une allusion au fait en question. Suivant l'usage byzantin, un côté des médailles représentait la tête de l'empereur, comme dit Amphilochius, en parlant des pièces fausses :

Ὥσπερ παράσημα καὶ νόθα νομίσματα,
ἃ βασιλέως μὲν τὴν ἐπιγραφὴν ἔχει,
κίβδηλα δ'ἐστὶ ταῖς ὕλαις δηλούμενα.

» L'autre côté contenait une prière, une invocation avec le portrait de la Vierge ou du Christ, ou même quelquefois des deux ensemble. Parmi les médailles d'Alexis Comnène il en est une sur laquelle je me permettrai

Digitized by Google

d'appeler l'attention de l'Académie. Elle est citée par M. DE SAULCY (1) avec cette indication : « Au droit, on lit CEP (Cωτερ) CYNEPΓEI BACIAEI AAEXIΩ. — Et au revers on voit une croix cantonnée des syllabes IC XC NI KA. C'est, ajoute notre savant confrère, une monnaie de nécessité, frappée soit à Edesse, soit à Antioche, ou dans quelque autre ville, pendant que les croisés en faisaient le siége. N'y aurait-il pas là, dans les mots συνέργει βασιλεῖ Ἀλεξίῳ, une allusion à la position difficile dans laquelle se trouvait l'empereur à l'époque dont nous parlions, et ne cherchait-il pas, par cette prière, à se faire pardonner ce qui était considéré comme un sacrilége par le clergé constantinopolitain? »

M. EGGER a reçu de MM. Decharme et Blondel, membres de l'École française d'Athènes, plusieurs inscriptions grecques qui viennent d'être découvertes dans les fouilles entreprises par les soins et aux frais de la Société des Archéophiles parmi les ruines du théâtre de Bacchus, au pied de l'Acropole. Il communique aujourd'hui à l'Académie le texte rectifié autant que possible et la traduction française de la principale de ces trois inscriptions, qui est gravée sur une seule stèle de marbre et qui contenait au moins 106 lignes, dont 85 environ nous sont parvenues ou complètes ou sans lacunes irréparables. L'inscription nous donne le texte de trois documents : 1° d'un décret du conseil amphictyonique en faveur de la corporation des artistes dionysiaques, dont le siége était à Athènes, décret en dialecte dorien et qui peut remonter à la fin du IVe siècle avant Jésus-Christ ; — 2° de la lettre d'envoi aux Athéniens d'un second décret porté sur le même sujet par le même conseil ; — 3° de ce second décret, qui paraît appartenir au IIe siècle avant Jésus-Christ, et qui confirme les priviléges accordés par le premier acte. — Ces pièces, qui sont formellement extraites du *Μετroon*, c'est-à-dire des archives d'Athènes, comblent une lacune considérable dans l'histoire des artistes dionysiaques ; elles contiennent un certain nombre de faits nouveaux et importants pour l'histoire du théâtre ancien et pour celle de l'amphictyonie delphique. M. EGGER se propose de les éclaircir dans un mémoire spécial, si toutefois l'édition de ces documents annoncée par un savant athénien, M. Koumanoudis, ne le relève pas de ce qu'il considère comme un devoir envers l'Académie et comme un encouragement opportun au zèle de nos jeunes antiquaires français d'Athènes.

(1) *Essai de classific.*, p. 323.

Digitized by Google

M. Renier communique la lettre suivante qu'il a reçue de M. Mommsen, correspondant de l'Académie.

« Mon cher confrère et ami,

» Vous savez combien j'apprécie tout ce qui me vient de vous, et le cas que je fais à bon droit de votre suffrage. Il s'ensuit nécessairement que je voudrais être le moins possible en désaccord avec vous. Or, dans votre excellent petit recueil des inscriptions de Troesmis, vous émettez des doutes sur le texte d'un monument que j'ai moi-même publié. Permettez donc que je vous adresse à ce sujet quelques observations, dont vous serez, j'en suis sûr, le premier à reconnaître l'à-propos, quand vous saurez que je suis en mesure de résoudre définitivement la question. Il s'agit de l'inscription consacrée à l'un des empereurs qui ont porté le nom d'Antonin, sous le gouverneur de la Mésie inférieure *Novius Rufus* (1). En la publiant pour la première fois (2), vous aviez cru devoir corriger la copie qui vous avait été transmise, surtout dans les parties de l'inscription qui ont été martelées dans l'antiquité, et vous l'aviez attribuée à *Elagabale* et à celui de ses légats qui porte sur les médailles les noms de *L. Novius Rufus*. Peu de temps après, j'en reçus une autre copie, presque identique à la vôtre, mais qui cependant me paraissait en être indépendante et avoir été prise comme elle sur l'original. Nous avions donc, je le croyais du moins, deux témoignages à l'appui des leçons que vous aviez cru devoir corriger, d'où je conclus naturellement que vos corrections étaient inadmissibles, et que le monument devait être attribué à un nouveau légat *T. Flavius Novius Rufus* et à l'empereur *Caracalla*. Vous persistez néanmoins dans votre opinion. Mon correspondant, dites-vous, n'a pu voir la pierre; il a été forcé d'emprunter à la copie faite antérieurement par M. Engelhardt le texte qu'il m'a envoyé, et nous nous trouvons toujours en présence d'une copie unique d'un monument fendu et martelé, copie qui peut bien être fautive en plus d'un endroit. Je ne discuterai pas les renseigne-

(1) N° 4 du recueil, *Bulletin de l'Académie*, 1865, p. 267.
(2) *Bulletin de l'Académie*, 1864, p. 257.

Digitized by Google

ments qui vous ont été transmis; mais depuis, M. Blücher, à qui j'ai fait comprendre l'importance de ce monument, m'en a envoyé, non plus une copie, mais une excellente photographie. Or cette photographie, que j'ai fait voir à plusieurs personnes du métier, tant de notre Académie que de notre Société archéologique, et qui se trouve maintenant à Rome entre les mains de M. Henzen, me donne complétement gain de cause. Il y a indubitablement à la sixième ligne, C ÆTFL et non pas CNTEL, et, quoique les parties de l'inscription qui ont été martelées ne puissent se lire, cependant, à la fin de la quatrième ligne, après le nom de Sévère, on reconnaît une F, absolument comme dans la copie de M. Blücher. Donc le légat mentionné dans cette inscription s'appelait bien *T. Flavius Novius Rufus*, et non pas *L. Novius Rufus*; et l'empereur était le fils de Sévère, c'est-à-dire Caracalla, et non pas son petit-fils Elagabale. Voilà les faits. Quant aux difficultés que soulève la leçon ainsi constatée, vos observations sont excellentes, et je serais le premier à m'y rendre et à attribuer cette inscription à Elagabale plutôt qu'à Caracalla (car c'est là le point essentiel sur lequel nous différons), si cela était possible. A l'égard du martelage du nom de Caracalla, j'ai déjà dit ce qu'on peut dire pour le défendre. Peut-être pourrais-je ajouter qu'une inscription de la province voisine de Dacie nous fournit de bonnes raisons pour établir que, peu de temps avant la catastrophe de Géta, les provinces du Danube le déclarèrent seul empereur, ce qui peut expliquer le martelage du nom de son frère dans ces contrées. L'ordre des ascendants se trouve juste; car, comme vous le savez, Caracalla commence toujours sa généalogie par le nom de son père. Mais, comme vous le relevez à bon droit, il est bien étonnant de rencontrer une inscription de ce prince où cette généalogie s'arrête au nom de son grand-père, tandis que, dans le style officiel, elle se poursuit toujours jusqu'à Nerva. L'omission du prénom *Marcus* de son grand-père n'est pas non plus régulière. Mais il y a des inscriptions de Caracalla où ce *Marcus* ne se trouve pas (1), et il y en a d'autres où l'on n'a mentionné que son père (2);

(1) Orelli, n° 951.

(2) I. N., 705.

Digitized by Google

enfin, il n'y a pas lieu de s'étonner beaucoup que le rédacteur d'une inscription provinciale, comme celle-ci, ait péché deux fois, non pas contre la vérité des choses, mais contre la rédaction convenue de ce genre de monuments.

» J'ajoute quelques autres remarques, que j'ai faites en parcourant votre excellent recueil. A votre n° 11, qui est en effet un monument de premier ordre pour nous faire connaître l'origine des cités romaines créées par les légions, je joins cette autre inscription d'Iglitza, que m'envoie mon correspondant, et dans laquelle je rétablis quelques lettres qui manquent ou qui sont légèrement altérées :

I · O · M
PRO·SAL·IM*p*
CAESTAELHA*d*
ANTAVGPIIETM
5 AVRVERCAES
LVALCLEMESET
LCOMIMMIVS
VALVETLE*g*VM
MAG
10 ETLVALCRISPV*s*
AEDILESDESPO*s*

» Vous voyez bien que, de même que la vôtre, à laquelle elle est absolument semblable, elle nomme comme magistrats des *Canabenses* deux *magistri* et un *aedilis*; car je ne ne doute pas que vous ne conveniez, après l'avoir lue, que votre *Tuc*(*cio*) *Ael*(*io*) *aed* (*ilibus*) ne doive se changer en *Tuc*(*cio*) *Ael*(*iano*) *aed*(*ile*). C'est un fait bien curieux de ne rencontrer qu'un seul édile chez ces *Canabenses*, mais je crois en entrevoir la raison. Les *canabae* ne forment pas encore un municipe, mais seulement un *vicus*, comme le prouve l'inscription de Strasbourg, et aussi celles de Troesmis avec leurs *magistri;* c'est pour cela qu'elles n'ont pas le droit de nommer deux *duoviri* ou *quattuorviri* et deux *aediles*. Comme ce-

Digitized by Google

pendant ces *canabae* sont des *vici* prêts à devenir des municipes, on leur a permis de nommer deux *magistri* au lieu des deux *duoviri*, et un *aedilis* seulement au lieu des deux édiles. C'est le bouton prêt à éclore. Probablement les exemples peu nombreux que l'on connaît d'*aediles pagorum* ou *vicorum* doivent s'expliquer de la même manière. Du moins je n'en connais pas un seul où il soit question d'une magistrature binaire (1). Du reste, je regrette que vous n'ayez pas connu mon article inséré dans les *Monatsberichte* de notre Académie (2), vous y auriez trouvé deux monuments mentionnant des *Canabae*, à joindre à la liste que vous avez donnée.

» Votre *Thiumpus*, avec son diable de nom, est aussi un bijou épigraphique, un bijou peu élégant sans doute, mais qui n'en est pas moins précieux. C'est la *Notitia dignitatum* en action. Ce soldat de la *legio XI Claudia, lectus in sacro comitatu lanciarius*, est évidemment un de ces *undecimani*, que la Notice de l'empire d'Occident nomme parmi les *legiones comitatenses quæ sunt sub dispositione magistri peditum praesentalis*; et même, si vous voulez vous donner la peine de regarder l'écusson, qui est figuré ainsi ⊗, au milieu du bouclier de cette légion (3), vous comprendrez ce que signifient les deux *panes decussati*, comme vous les appelez, qui se voient aux deux côtés de la grande couronne. C'est, je crois, la première fois qu'un de ces écussons, qui sont en si grand nombre dans la Notice, se retrouve sur un autre monument.

» Mais excusez-moi, mon cher ami; je m'aperçois que ma lettre prend les proportions d'une véritable dissertation. Je ne veux cependant pas la finir sans vous communiquer cette inscription provenant aussi d'Iglitza, et qui se ne trouve pas parmi les vôtres :

V S · T · F
VEL . CLAV
DIANVS

(1) Voy. *Annales de l'Institut arch. de Rome*, 1854, p. 43; I. N., 5474.
(2) 1857, p. 519.
(3) Pag. 21 de l'éd. de Boecking.

Digitized by Google

PLANINA
VIXIT·ANN
VM·I·MESI
BVS·IIII.DI
CIAI

» Connaissez-vous cette *Planina* appartenant à la tribu *Velina* ? Moi je l'ai cherchée en vain.

» Adieu : continuez à aider, comme vous le faites, par d'intéressantes communications et à aimer toujours

» Votre confrère et ami, etc.

» MOMMSEN. »

« Je n'ai pas besoin, ajoute M. RENIER, de faire remarquer à l'Académie l'importance de cette lettre de notre illustre correspondant. Je ne saurais cependant en accepter toutes les conclusions. L'Académie se rappelle qu'en octobre dernier un rapport de M. Boissière, alors en mission sur les bords du Danube, fut renvoyé par elle à l'examen d'une commission qui me fit l'honneur de me choisir pour son rapporteur. Parmi les documents qui y étaient joints, se trouvait une nouvelle copie de l'inscription sur l'interprétation de laquelle nous sommes en désaccord M. Mommsen et moi. La sixième ligne de cette inscription s'y lisait ainsi :

CÆTFLNOVIORVFO

comme dans la copie de M. Engelhardt, et M. Boissière, dont l'attention avait été attirée sur ce point par mon rapport de 1864, affirmait que telle est en effet la leçon du monument. Mais en même temps il ajoutait que les mots martelés à la fin des lignes 4 et 5 peuvent se déchiffrer encore sur la pierre, et qu'ils s'y lisent exactement comme je les avais restitués. Depuis, M. Boisssière est revenu de sa mission; je l'ai vu, et j'ai reçu en outre la visite, non-seulement de M. Engelhardt, mais aussi de M. le commandant de Meurville, qui avait prêté son concours aux fouilles de Troesmis, avec cet empressement qu'on est toujours sûr de rencontrer

Digitized by Google

chez nos officiers de marine, quand on les prie de s'associer à une entreprise scientifique ; et tous les trois m'ont de nouveau affirmé, de la manière la plus formelle, l'exactitude de ces assertions. Je dois ajouter enfin que la photographie qui a été envoyée à M. Mommsen avait été exécutée par M. Engelhardt, qui en avait gardé pour lui et pour M. de Meurville les épreuves les mieux réussies; que M. de Meurville a bien voulu me donner la sienne, et que j'y lis, après le mot *Severi*, les trois premières lettres du mot N E P O T I .

» De tout cela je conclus que j'ai eu raison d'attribuer ce monument à Élagabale, mais que j'ai eu tort de vouloir corriger le nom du légat, qui s'appelait bien *T. Flavius Novius Rufus*, et non pas *L. Novius Rufus*, comme celui que les médailles nous font connaître. Il faut donc admettre, malgré ce que ce fait présente d'extraordinaire, que, pendant le règne si court d'Élagabale, la Mésie inférieure fut gouvernée successivement par ces deux légats portant presque les mêmes noms, sans compter trois autres légats mentionnés également sur les médailles. — Je dois ajouter encore que les inscriptions citées par M. Mommsen, comme présentant des exemples d'irrégularités semblables à celles qu'offrirait la nôtre, si elle était relative à Caracalla, ne me paraissent pas bien concluantes. Dans la première (1), il est vrai, l'empereur Marc-Aurèle ne porte pas le prénom *Marcus;* mais il y est qualifié de GERM*anicus*, SARM*aticus*, ce qui suffisait pour le déterminer; quant à la seconde (2), dans laquelle Caracalla n'est qualifié que de fils de Sévère, elle ne présente ainsi qu'un fait très-ordinaire et dont on pourrait, je pense, citer d'autres exemples. Ce qui serait vraiment étrange, c'est qu'on y eût entamé la généalogie des Antonins en s'arrêtant, comme dans la nôtre, à Marc-Aurèle. Au surplus, M. Engelhardt, qui est reparti pour Galatz, m'a promis une nouvelle photographie et un estampage de cette inscription. Ces documents, dès que je les aurai reçus, seront mis sous les yeux de l'Académie, et il faut espérer d'ailleurs que le monument lui-

(1) Orelli, n° 951.
(2) I. N., 705.

Digitized by Google

même, qui est la propriété de la France, finira bien par arriver à Paris. Il a aujourd'hui, grâce aux graves conséquences historiques, que notre illustre correspondant a cru pouvoir en tirer, une importance qui doit nous le faire vivement désirer.

» La deuxième inscription relative aux *Canabenses* de la légion Ve Macédonique était également jointe au rapport de M. Boissière, dont la copie vaut mieux que celle qui a été envoyée à M. Mommsen, et doit être, par conséquent, mise sous les yeux de l'Académie :

I O M
PRO SAL IM////
CAESTAEL HAD////
ANIAVGPII ET M
AVR · VER · CAES
P·VAL·CLEMESET
L · COMINIVS
VAL·VET·LEG·V·M
MAG
ET L VAL CRISPVS
AEDILIS DESPOS

» Ce document étant, comme tous ceux qui étaient joints au rapport qui nous avait été communiqué par M. le Ministre de l'instruction publique, la propriété de l'auteur de ce rapport, je n'avais pas cru pouvoir en faire usage. Il est heureux que M. Mommsen n'ait pas eu les mêmes raisons que moi de s'abstenir, ce qui lui a permis d'émettre sur la constitution municipale des *vici* et des *pagi* des idées dont l'importance n'aura pas échappé à l'Académie, et qui resteront certainement dans la science, qui doit déjà au savant épigraphiste tant d'heureuses découvertes. — Je n'ai pas besoin d'insister sur l'intérêt que présente celle de l'écusson de la XIe légion parmi les bas-reliefs du monument de *Thiumpus*. Cette découverte démontre, ce qu'on était d'ailleurs porté à admettre, que les nombreux dessins qui se voient dans la *Notice* ne sont pas des dessins de fantaisie; elle prouve en outre leur parfaite exactitude, ce qui était moins généralement admis. »

Digitized by Google

A l'occasion de cette double communication, M. Waddington demande la parole.

« La différence d'opinion, dit-il, entre MM. Renier et Mommsen tenait en grande partie à ceci que, dans l'inscription, le légat de Mésie inférieure s'appelle T. FL. Novius Rufus, tandis que, selon quelques auteurs, comme Sestini, etc., qui ont publié des monnaies de la Mésie frappées sous Elagabale, ce même légat s'appelait L. Novius Rufus. Or, si les médailles sont exactement décrites, il y aurait eu à la même époque et sous un seul règne assez court deux légats portant le nom de Novius Rufus. J'ai examiné beaucoup de médailles portant le nom de ce légat, tant au cabinet de France que dans d'autres collections. Toutes portent le nom de Novius Rufus *sans aucun prénom*, ce qui est d'ailleurs le cas à cette époque sur les monnaies de la Mésie pour tous les autres légats qui y figurent. Je suis convaincu que les monnaies publiées par Sestini et autres avec le prénom de Lucius sont mal décrites, et que le prénom de Lucius est imaginaire. Il en résulte qu'il n'y a eu sous Elagabale qu'un seul légat de Mésie portant le nom de *Novius Rufus* et que ce légat s'appelait en outre *Titus Flavius*. »

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Mém. sur la date et le lieu de naissance de saint Louis*, par M. de Wailly (Paris, 1866; in-8°, extrait de la *Bibl. de l'Ec. des Chartes*) ;

2° *Ino Leukothea : zwei antike Bronzen von Neuwied und München*, erklärt von Friedr. Ritschl (Bonn, 1865, in-4°, avec 3 pl.), accompagné d'une lettre d'envoi ;

3° *Lettre sur les cent ans de réunion des duchés souverains de Lorraine et de Bar à la France*, etc., par M. P. Guerrier de Dumast, correspondant de l'Académie (Nancy, 1866, br. in-8°);

4° *Textes géogr. du temple d'Edfou* (*Haute-Égypte*), par M. Jacques de Rougé (2e art. extrait de la *Revue archéologique* ; Paris, 1866, br. in-8°) ;

5° *Diss. sur les centaures et les amazones*, par le chev. de Paravey (br. in-8°) ;

6° *Revue archéologique*, n° de février 1866 ;

7° *Revue historique de droit français et étranger*, n° de nov.-déc. 1865.

M. de la Villemarqué fait hommage à l'Académie de la 2e édition de son livre intitulé : *L'Enchanteur Merlin* (*Myrdhinn*) : *son histoire, ses œu-*

Digitized by Google

vres, son influence (1862, in-12), et saisit cette occasion de maintenir l'authenticité des anciennes traditions bretonnes contestée récemment encore, au sujet de la chronique de Nennius, de l'*Historia Britonum* de Geoffroy de Monmouth et de l'origine des poëmes du cycle d'Arthur ou de la Table ronde.

M. Maury fait hommage, au nom de l'auteur, de l'ouvrage intitulé *Études sur la musique grecque, le plain-chant et la tonalité moderne*, par M. Al. Tiron (1 vol. gr. in-8°, 1866).

Séance du vendredi 16.

Présidence de M. Brunet de Presle.

Par un message en date du 12 février, M. le Ministre de l'Instruction publique adresse à l'Académie copie d'un arrêté, en date du 3, par lequel le titre d'archiviste-paléographe a été conféré, sur la proposition du conseil de perfectionnement, aux élèves de l'École des Chartes dont les noms suivent : Sepet, Bruel, Travers, Barbier de la Serre, Lefoullon, de Mas-Latrie, Denis de Senneville, Doinel, Bertrand et Bernard.

M. le Secrétaire perpétuel notifie à l'Académie, d'après une lettre qu'il a reçue de la famille, la mort de M. Pierre Charles Weiss, conservateur de la bibliothèque de Besançon, le second dans l'ordre d'ancienneté et l'un des plus savants de ses correspondants, décédé à Besançon le 11 février, dans sa 88e année.

M. le premier président de la Cour impériale de Riom, par une lettre du 2 février, demande l'autorisation de faire retirer du secrétariat les compléments et suite d'un certain nombre de recueils de l'Académie que M. le Ministre de l'instruction publique aurait accordés à la bibliothèque de cette cour, il y a quelques années. — Renvoi de cette demande à la commission des travaux littéraires.

M. De Rougé communique une *note sur l'usage de régler certaines fêtes, en Egypte, par la nouvelle lune*, mais demande au préalable à l'Académie la permission de lui soumettre quelques considérations générales. — Il fait d'abord remarquer qu'il y a en ce moment une question d'opportunité qui l'engage à contrôler plus rigoureusement tout ce qui se rattache à la chronologie égyptienne et spécialement au calendrier, base nécessaire de tout comput régu-

Digitized by Google

lier. On doit constater, en effet, que des efforts considérables sont tentés aujourd'hui pour faire profiter l'enseignement ordinaire des rectifications que les découvertes de notre siècle ont apportées à la connaissance de l'histoire ancienne. Mais, à côté des avantages considérables qu'on peut retirer des nouvelles études archéologiques, il existe un danger qu'il faut se hâter de signaler : c'est celui d'introduire des assertions prématurées et, en général, des éléments douteux, dans la masse déjà si considérable des notions qui doivent occuper la mémoire des élèves. Tout ce qui concerne la chronologie ne saurait, en particulier, être traité avec une critique trop exigeante, dans les livres qu'on voudra rédiger pour l'enseignement. M. De Rougé croit devoir, à cette occasion, signaler, comme un abrégé historique des plus précieux et pouvant rendre aux professeurs les plus grands services, le livre que M. Mariette a publié récemment, sous le titre d'*Aperçu de l'histoire d'Egypte*. Le choix judicieux des matériaux et leur parfaite ordonnance rendront cet ouvrage très-utile pour la vulgarisation de la science dans ses principaux résultats. M. de Rougé ne peut cependant se dispenser de reprocher à l'auteur une trop grande hardiesse en matière de chronologie. Ce n'est pas que M. Mariette ne se rende un compte exact des règles critiques qui commandent le doute sur des chiffres qu'on n'a plus le moyen de vérifier, aussitôt qu'on a dépassé une époque relativement peu reculée. En effet, le même auteur a fait, sur ce point, dans sa notice du musée de Boulaq, les réserves les plus sages et les mieux motivées : il est donc certain qu'il n'accorde pas lui-même à ses chiffres chronologiques plus de valeur qu'ils n'en méritent réellement. Mais, si les doutes sont exposés dans une notice destinée aux archéologues, M. De Rougé croit qu'il eût été bien plus sage de ne pas poser des chiffres absolus dans un abrégé destiné à un public qui doit nécessairement les accepter sans défiance et comme un résultat certain. Il ne pense pas et ne croit pas que personne soit disposé à penser aujourd'hui plus que lui que l'enseignement de l'histoire ait gagné quelque chose en autorité, le jour où l'on a commencé à faire apprendre par cœur aux enfants les dates si problématiques de la création du monde et du déluge, sans qu'un seul mot vînt les avertir de l'in-

Digitized by Google

certitude qui s'attachait à de pareilles déterminations. M. De Rougé croit qu'il y a un grand intérêt à ne pas renouveler de pareilles fautes, qui peuvent compromettre l'autorité légitime de la science et retarder la divulgation de ses véritables progrès. Il saisit cette occasion pour recommander instamment aux personnes qui cherchent à faire profiter l'enseignement des notions nouvellement acquises, de s'abstenir d'y admettre aucun fait qui soit controversé. C'est assez dire que tous les systèmes chronologiques, qui varient aujourd'hui au gré de chaque archéologue, doivent en être soigneusement écartés, et que la meilleure leçon sur ce sujet consisterait à montrer les lacunes actuelles de la science.

« Toutefois, ajoute M. De Rougé, si le but n'est pas encore atteint, rien n'empêche qu'il ne le soit plus tard. Il rentre certainement dans l'objet naturel de nos études; mais l'édifice chronologique doit être reconstruit pièce à pièce et l'œuvre doit être commencée par les fondations. » La première question à résoudre serait incontestablement celle de savoir quelle était la nature et la forme de l'année dans laquelle était compté tout le système des dates publiques de l'Égypte, et c'est ce qui justifie l'attention toute spéciale qui est accordée aux questions relatives au calendrier. M. Brugsch, dont les travaux sur cette matière excitent en ce moment les discussions les plus intéressantes, a remarqué que certaines fêtes paraissaient, dans les divers calendriers, avoir été mentionnées à des jours différents. Pour ce savant, en pareil cas, ce n'est pas le jour de la fête qui a changé; il interprète, au contraire, les dates diverses comme appartenant à des années de formes différentes. Sans entrer dans la discussion philologique des formules par lesquelles M. Brugsch croit que les concordances étaient constatées (et sur lesquelles M. De Rougé diffère complétement d'avis avec ce savant), il a seulement voulu, en ce moment, appeler l'attention de l'Académie sur la question spéciale de certaines fêtes dont la date aurait pu varier, quant au jour, en raison de ce motif particulier qu'elles auraient dû être célébrées *à la nouvelle lune*. M. De Rougé entreprend de montrer qu'il en était ainsi, au moins pour une des fêtes figurées ou mentionnées sur les monuments. Une des expressions de la fête de la nouvelle lune était déjà connue par M. Brugsch;

Digitized by Google

elle se nommait *hebi en pautu*. M. De Rougé pense qu'il y avait plusieurs autres expressions de cette même idée, et il en signale deux nouvelles. La première serait indiquée dans le titre de la grande panégyrie qui décore une des murailles de Médinet-Habou. Ce titre commence ainsi : « Pachons, panégyrie d'Ammon, elle est » célébrée à l'apparition de la splendeur de la lune » : (*au-f ar-tu em ta pere-t en χu aah*). Tel est le sens qui lui paraît le plus naturel pour cette légende. L'objet principal de la fête était d'offrir au dieu les prémices de la moisson; le roi coupait une gerbe avec la faucille d'or et la présentait au dieu. M. De Rougé croit donc que cette panégyrie était célébrée à la nouvelle lune de Pachons, c'est-à-dire du premier mois de la saison des moissons.

L'anniversaire du couronnement du roi Ramsès III était joint à cette solennité, et il en était de même pour Ramsès II, d'après les tableaux du Ramesseum. On peut conjecturer, d'autre part, que la même règle avait été observée pour le couronnement de Toutmès III, d'après la date, célèbre dans la science, qui précède le récit de la bataille de Mageddo. Elle est ainsi conçue : « L'an 23, » le 21 Pachons, au jour de la néoménie, qui était aussi la fête du » couronnement. » Il est facile de comprendre que la date de la fête devait changer, en suivant le jeu des lunaisons dans l'année ordinaire.

M. De Rougé indique encore, comme une autre expression de la néoménie véritable, une fête qui porte le nom de *Nahab-Ka*. Le mot signifie : « personne du lotus, » c'est-à-dire « individu qui se » renouvelle ou se rajeunit. » Un texte précieux, copié à Louqsor dans les légendes d'Amenophis III, montre la véritable signification astronomique de cette fête. Les dieux y accordent au Pharaon « de commencer heureusement les années et de rajeunir les mois » dans les fêtes de *Nahab-Ka*. » Cette signification étant une fois constatée pour la fête ainsi nommée, il n'est plus étonnant de la trouver mentionnée à des jours différents dans les divers calendriers. A Médinet-Habou, on reconnaît le nom (à moitié détruit) de la même fête, au commencement de Toby : elle s'y joint également à un des jours éponymes de Pharaon. Dans les fragments du calendrier d'Edfou, c'est au contraire vers le 29 de Choiak qu'on trouve

Digitized by Google

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la fête de *Nahab-Ka;* elle y est accompagnée de cette singulière mention, que la fête « a été amenée à la nouvelle lune de Thoth » par le roi Ptolémée Philadelphe. » Cette circonstance pourrait peut-être servir à mieux nous expliquer les fêtes en l'honneur du Pharaon, célébrées, d'après l'inscription de Rosette, à la néoménie de Thoth. — En résumé, M. de Rougé a surtout voulu attirer l'attention sur le rôle important que la nouvelle lune a pu jouer dans la fixation du jour de certaines fêtes et surtout de celles du couronnement du Pharaon. Il faut observer, en effet, que, parmi les jours éponymes du roi, il en était deux qui dépendaient des hasards naturels de la vie, à savoir : le jour natal et le jour de l'accession au trône. Le jour du couronnement solennel pouvait, au contraire, être choisi ; il était donc possible de le mettre en rapport avec une fête religieuse pour en accroître la solennité.

Quant à la fête de l'accession à la couronne, on la trouve, dans le calendrier de Karnak, mentionnée au 4 Pachons, pour le règne de Toutmès III. M. De Rougé saisit cette occasion pour appeler de nouveau l'attention sur la question, très-importante pour la chronologie, qui s'attache aux faits groupés autour de cette date, dans le récit du départ de Toutmès III pour sa campagne de Syrie. Le texte nous montre ce Pharaon partant de sa ville frontière, nommée *Tsaru*, en l'an 22, et à un jour effacé du mois de Pharmouti (8e mois égyptien). Or, dans les lignes suivantes, nous le retrouvons à Gaza, c'est-à-dire à quelques jours de marche, à la date du 4 de Pachons (9e mois), mais en l'an 23. N'est-il pas bien naturel de penser que le chiffre ordinal de l'année avait changé le jour même de l'avénement ? Il est impossible de supposer que l'armée ait employé douze mois à traverser l'isthme de Suez. M. De Rougé se croit donc autorisé à conclure de ce qui précède que le chiffre ordinal des années changeait, dans les dates officielles, non pas au 1er Thoth, mais bien au jour de l'avénement du Pharaon. La marche que Ptolémée a suivie dans son canon chronologique avait l'avantage de le débarrasser de la difficulté des années caves et des années pleines pour le calcul des règnes, et il est bien probable que les Egyptiens employaient une réduction du même genre dans leurs résumés historiques ; mais les faits étudiés ci-dessus tendent

Digitized by Google

à prouver qu'il faut calculer autrement les dates monumentales recueillies sous chaque règne séparément. Les débris du papyrus de Turin montrent d'ailleurs qu'on tenait note de la durée des règnes, avec le chiffre absolu des années, des mois et des jours ; on avait donc tous les éléments nécessaires pour composer des totaux bien exacts et qui peuvent inspirer la confiance, quand nous avons le bonheur de les retrouver dans un monument.

La parole est donnée à M. Reinaud pour une communication.

» Le recueil des mémoires de l'Académie (tome XXIVe, deuxième partie, pag. 155 et suiv.) renferme un mémoire de M. Reinaud sur le royaume de Mésène et de Kharacène. L'objet de ce mémoire est de fixer le commencement et la fin de ce royaume, deux questions jusque-là fort controversées faute de témoignages positifs. En ce qui concerne le commencement qui eut pour auteur un personnage de race arabe nommé Pasinès ou Spasinès, M. Reinaud l'a placé en l'année 129 ou 128 avant l'ère chrétienne. La capitale de ce royaume, située à l'embouchure du Tigre, s'appelait Spasinè-Kharax, du nom de son fondateur. Spasinès l'avait bâtie à la place d'une ville du nom d'Antioche qui était attribuée par M. Reinaud au roi Séleucide Antiochus II, dit le Dieu, vers l'an 250 avant J.-C., et Antioche avait remplacé une ville du nom d'Alexandrie fondée par le grand Alexandre. Il était à regretter que la numismatique, qui a rendu et qui rend tous les jours tant de services à la géographie et à l'histoire, ne fournît jusqu'ici aucune donnée sur un sujet si important. Cette lacune vient enfin d'être remplie. M. le baron de Prokesch-Osten, ambassadeur d'Autriche à Constantinople et archéologue fort distingué, a écrit à M. Reinaud la lettre suivante, sous la date du 31 janvier 1866 :

« Monsieur le professeur,

» Le savant auteur du mémoire sur le commencement et la fin du royaume de Mésène apprendra peut-être avec plaisir qu'une médaille du fondateur de Spasinè-Kharax vient d'être rendue à la lumière et qu'elle confirme ce qu'il a dit et sur l'époque de l'érection de ce royaume et sur l'état de dépendance où ce pays s'était trouvé jusqu'alors par rapport aux princes Séleucides. Je viens

Digitized by Google

de recevoir de l'intérieur de l'Asie un tétradragme dont je joins ici une photographie. Il pèse 16 grammes 2 centigrammes. Sa conservation est bonne, son authenticité incontestable. D'un côté est la tête du nouveau roi. L'autre côté porte la légende ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΥΣΠΑΟΣΙΝΟΥ (du roi Hyspasinès), et nous apprenons par elle le véritable nom de ce personnage que les anciens écrivent tantôt Spasinès, ou, comme Lucien et comme ici, Hyspasinès. A l'exergue est la date ΗΠΡ (188 de l'ère des Séleucides ou 124 avant J.-C.). Cette date coïncide avec celle qui a été fixée par vous, Monsieur, car ce n'est pas dans la première année de la fondation de son pouvoir que ce prince aura commencé à frapper monnaie, ou, du moins, il n'est pas nécessaire que la première monnaie trouvée soit tout juste de la première année. Le style de la médaille étant séleucide, il est effectivement probable, ainsi que vous l'avez dit, que Hyspasinès avait été d'abord gouverneur de la Mésène au nom d'Antiochus VII, et qu'il profita des circonstances pour se rendre indépendant. Il me paraît de plus que la médaille nous donne presque la certitude que, ainsi que vous l'avez pensé, ce fut Antiochus II qui a relevé les ruines de la ville d'Alexandre et donné à la nouvelle cité le nom d'Antioche. Les tétradragmes de ce roi au type d'Hercule paraissent frappés en mémoire de cet événement (1). Ce type ne diffère des médailles d'Hyspasinès et de ses successeurs qu'en ce qu'ici l'Hercule n'appuie pas sa massue sur la terre, mais la tient relevée sur son genou et encore que sa tête est diadémée. Ces modifications indiquaient peut-être le changement que la position politique du pays venait d'éprouver. J'observe en outre que la flèche qui se trouve à l'exergue des tétradragmes d'Antiochus II peut se rapporter au fleuve du Tigre (dont le nom en persan a le sens de flèche). Il me serait agréable que mon petit trésor fût connu du monde savant. C'est à vous, monsieur, que je m'adresse. On n'écrit pas impunément un mémoire tel que le vôtre si vivement apprécié par tous les hommes de la science.

(1) Voy. Mionnet, *Description des médailles antiques*, tom. V, pag. 16; supplément, tom. VIII, pag. 14.

Digitized by Google

» Agréez, je vous prie, l'expression de ma haute et sincère considération.

« PROKESCH-OSTEN. »

M. WADDINGTON fait observer à cette occasion que le type de l'Hercule figuré sur cette médaille est le même qu'on retrouve sur les monnaies des rois de la Bactriane, de Diodote en particulier. Quant au nom d'Hyspasinès, c'est celui que Lucien, avec son exactitude habituelle, donne dans le traité des *Macrobiens* cité d'ailleurs par M. Reinaud.

M. Fr. Lenormant reprend son exposé, longtemps interrompu par d'autres travaux, des *résultats de ses fouilles à Eleusis en* 1860, et met sous les yeux des membres de l'Académie quelques-uns de ces résultats.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Rapport* à la Société d'archéologie de Seine-et-Marne sur les antiquités gallo-romaines découvertes dans le cours des fouilles de la place Notre-Dame à Melun par M. G. Leroy, archiviste de la ville de Melun (1866, br. in-8°. — Avec une lettre d'envoi);

2° *Mémoires de la Société imp. d'agriculture, etc., d'Angers :* nouvelle période, t. VIII, 2e cahier (Angers, 1865, br. in-8°);

3° *Actes de la Société d'ethnographie*, t. I, 4e livr.

M. DE LA VILLEMARQUÉ fait hommage, au nom de l'auteur, M. Davy de Cussé, de la 2e livraison de son *Recueil des signes sculptés sur les monuments mégalithiques du Morbihan* (Vannes, 1866, in-8°).

Séance du vendredi 23.

PRÉSIDENCE DE M. BRUNET DE PRESLE.

M. Castan fait savoir par une lettre du 16 du courant, dans laquelle il expose ses titres, qu'il se porte candidat à la place de correspondant régnicole, actuellement vacante par suite du décès de M. Weiss, à Besançon.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL dépose sur le bureau de l'Académie le 1er exemplaire du tome XXV, 2e partie, des *Mémoires* contenant : 1° *Mémoire sur la noblesse chez les Romains*, par

Digitized by Google

M. NAUDET ; — 2° *Mémoire sur le véritable caractère des événements qui portèrent Servius Tullius au trône et sur les éléments dont se composait originairement la population romaine,* par M. MAURY ; — 3° *Recherches sur les monuments qu'on peut attribuer aux six premières dynasties de Manéthon,* par M. DE ROUGÉ ; — 4° *Mémoire sur Pompéi et Pétra,* par M. HITTORFF, membre de l'Académie des Beaux-Arts.

M. Deville, correspondant, lit en communication la notice suivante *sur la couronne de Guillaume le Conquérant.*

« Il existe un poëme, en vers latins, sur la bataille d'Hastings, composé par Guy, évêque d'Amiens, contemporain de cet événement, dans lequel il se plut à décrire le diadème que Guillaume le Conquérant plaça sur sa tête le jour de son couronnement. Ce passage du poëme, comme monument archéologique, mérite d'être étudié. Mais, tout d'abord, un mot sur l'auteur du poëme, lui-même, qui est peu connu.

» Guy, avant d'être promu à l'évêché d'Amiens, avait été archidiacre de cette église. On le voit figurer, en cette dernière qualité, en 1045. Cette même année, il faisait placer une épitaphe en vers, de sa composition, sur la tombe de l'abbé de Centule, Angelramme, dont il avait été l'élève. Son nom apparaît, comme évêque d'Amiens, sur une charte de 1058. L'année suivante, il assistait, à Reims, au couronnement de Philippe Ier, du vivant de son père, le roi Henri Ier. Nous retrouvons le nom de Guy sur des chartes de 1060, 1065, 1066, soit comme émanées de lui-même, soit en qualité de témoin. Ce fut dans cette dernière année 1066 qu'il composa le poëme sur la bataille d'Hastings, qui venait de livrer l'Angleterre à Guillaume le Conquérant. Guillaume, à deux années de là (en 1068), voulant faire venir sa femme à Londres, choisit, en première ligne, pour l'accompagner, celui qui avait célébré sa victoire : « Parmi tous, dit un historien du temps, brillait le célèbre Guy, évêque d'Amiens, qui déjà avait décrit en vers le combat de Hérald et de Guillaume (1). » Ce choix fait honneur à l'un et à l'autre. Guy séjourna peu de temps en Angleterre. Il était de retour dans son diocèse en 1069, ainsi que cela résulte de la mesure qu'il y fit adopter, cette année-là, pour soustraire les biens des couvents à l'autorité des vicomtes (2). Cinq ans après, en 1074, Guy, quittait la crosse épiscopale et la vie :

« Anno M° LXXI° V°, obiit Wido ambianensis. »

» Guy doit, en partie, sa célébrité, *celebris Guido,* au poëme qu'il avait écrit sur la bataille d'Hastings. Son nom se trouvait associé à ce grand et glorieux événement; il était dans toutes les bouches. Ecoutons un contemporain, Guillaume de Jumièges, qui avait dédié son livre à Guillaume le Conquérant. Il dit, en parlant de la bataille d'Hastings : « Guy, évê-

(1) Celebris Guido, Ambianorum præsul, eminebat, qui jam certamen Heraldi et Guillelmi versifice descripserat.

(2) Visum episcopo Guidoni utilissimum potestatem, quam vicecomites in terris fratrum exercebant, relaxare.

Digitized by Google

que d'Amiens, a fait sur ce même sujet un ouvrage, en vers héroïques, qui n'est point à dédaigner (1). » — « Guy, évêque d'Amiens, dit à son tour l'historien normand, Orderic Vital, a fait un poëme dans lequel, à l'imitation de Virgile et de Papinien (2) racontant les hauts faits des héros, il décrivit la bataille de Senlac (3), réprimandant et condamnant Hérald, louant et exaltant Guillaume (4). » Nous n'entreprendrons pas l'analyse du poëme de l'évêque d'Amiens; tel n'est point le but que nous nous sommes proposé dans cette courte notice. Nous rappellerons seulement que la bataille qu'il a décrite, qui décida du sort de l'Angleterre, vit aux prises trois cent mille combattants, si l'on en croit les chroniqueurs du temps. « Dans cette bataille, dit le Moine de Saint-Florent, Guillaume eut dans ses rangs 150,000 hommes (5). » De son côté, Hérald avait réuni des forces immenses, qui devaient égaler au moins celles de son adversaire (6). De tous les écrivains, anciens et modernes, et le nombre en est grand, qui ont décrit la bataille d'Hastings, il est bien remarquable que ce soit un évêque, un ecclésiastique, qui, avec une sagacité et un coup d'œil militaire qui lui sont propres, ait le mieux apprécié cette bataille mémorable et ait mis le doigt sur ce qui décida la défaite des Anglais et assura le triomphe des Normands. « Les Anglais, dit l'évêque d'Amiens, nation arriérée, *rustica gens*, n'entendaient rien à l'art de la guerre : *nescia gens belli*. Ils ne connaissaient pas d'autre manière de combattre que par masse (7), en forme de coin, ancienne méthode qu'ils n'avaient pas modifiée :

Anglis ut mos est, densatim progredientes.

» Les Français, au contraire, dit l'évêque d'Amiens, très-avancés dans les arts, possédaient à un haut degré celui de la guerre :

Artibus instructi Franci (8) *debellare periti.*

» Enfin, et c'est là, surtout, ce qui entraîna la perte d'Hérald, les Anglais n'avaient point de cavalerie; leur nation n'en faisait aucun cas :

Solamina spernit equorum.

» L'évêque d'Amiens avait deviné juste. En effet, ce fut, principalement

(1) Edidit de eadem materia opus non contemnendum Guido, episcopus ambianensis, heroice exaratum. Lib. VII.

(2) On ne s'attendait guère
A voir Papinien en cette affaire.

C'est le cas de le dire.

(3) La bataille d'Hastings était aussi connue sous le nom de Senlac.

(4) Guido, præsul ambianensis, metricum carmen edidit, quo Maronem et Papinium gesta heroum pangentes imitatus, senliacum bellum descripsit, Heraldum vituperans et condemnans, Guillelmum vero collaudans et magnificans. » Lib. III.

(5 « In quo prælio habuit præfatus Willelmus in agmine suo centum quinquaginta millia hominum. » Il les aurait transportés sur 700 navires : « cum septingentis navibus eo navigavit. » Idem.

(6) Maximæ ex omnibus undique regionibus copiæ Anglorum convenerant.

(7) C'est dans ce même ordre de bataille que les Russes, dans la campagne de 1758, combattirent contre Frédéric, « ordre barbare, dit Napoléon dans ses Mémoires, » et qui paralysait la moitié de leurs forces. »

(8) On comprenait sous le nom de Français les peuples placés en deçà de la mer, Normands et autres.

Digitized by Google

à sa cavalerie, qui était nombreuse et aguerrie, que Guillaume dut la victoire. Elle déborda la masse agglomérée des fantassins anglais, et, une fois entamée, en fit un affreux carnage. Ce grand capitaine avait conduit lui-même ce mouvement. « Guillaume, en effet, disait un autre ecclé-» siastique un siècle après l'évêque d'Amiens, lança d'une manière su-» blime sur l'ennemi cinq escadrons de cavaliers. » « Willelmus quidem quinque catervas equitum splendide promovit in hostem (1). » Guy, terminant son poëme par le couronnement de Guillaume, dans Londres, soit qu'il eût assisté à cette cérémonie, soit que la renommée eût porté jusqu'à lui l'enivrement dont l'assemblée tout entière avait été saisie en voyant placer sur la tête du conquérant de l'Angleterre le diadème royal (2), se plut à décrire, avec une verve toute particulière, ce diadème. Il lui consacra les vingt-six vers suivants :

« Auro vel gemmis jubet ut sibi nobile stemma
Illud quod deceat fiat ab artifice.
Misit Arabs aurum, gemmas a flumine Nilus,
Græcia prudentem dirigit arte fabrum,
Qui Salomoniacum vix dexterior Salomone
Mirificum fecit ut diadema decens.
Principio frontis medium carbunculus ornat.
Posthinc jacinthus lucifer insequitur,
Et levis aurifico resplendet in orbe topaxon.
Saphirus quartum ditat honore gradum.
Sardonicus quintus regales obsidet aures
Cui calcedonius ordine sextus abit.
Septimus est jaspis procul à quo pellitur hostis,
Sardius octavus ignivomus rutilat.
Figitur in nona cella lux chrysopaleæ,
Tuque, berille, locum clarificas decimum.
Undecimum viridis numerum smaragdus adimplens,
Huic quoque chrysopalus fert duodenus opem.
Verticis in summo stat margarita suprema,
Quem sibi subposito luce replet lapides (3),
In cujus dextra læva quam parte locata
Est amethysti lux cui color est geminus,
Æthereus veluti propulsis nubibus axis
Insitus ignitis sideribus rutilat,
Aurea lucifluis distincta corona lapillis
Undique sic renitet lumine clarifico. »

TRADUCTION :

« Il ordonne qu'une noble couronne soit faite pour lui d'or et de pierreries, et faite ainsi qu'il convient, par un artiste. L'Arabe envoya l'or; le Nil,

(1) Robert du Mont.
(2) In die natalis sub MLXVI ab incarnatione domini anno ab omnibus tam Normannorum quam Anglorum proceribus rex electus, sancto oleo delibutus ac regali diademate coronatus.
(3) Le texte de ce vers est évidemment altéré, nous l'avons rétabli, en le traduisant, de la manière suivante :

« Quam sibi supposita luce replent lapides. »

Digitized by Google

les pierres précieuses de son fleuve. La Grèce fournit un orfévre expert, qui, à peine inférieur à Salomon, fit un ouvrage merveilleux, vrai Salomonien. Le diadème fut orné, tout d'abord, vers le milieu du front, ainsi que cela convient, d'un escarboucle. Après lui suit un éclatant hyacinthe; puis, brille une topaze dans un cercle d'or. Le quatrième rang est enrichi d'un saphir; au cinquième, la sardoine garnit les oreilles royales. En sixième ordre, s'éloigne la calcédoine; en septième est le jaspe, qui met en fuite l'ennemi. La cornaline étincelle en feu, la huitième. Dans la neuvième alvéole brille la chrysolithe; et toi, béril, tu illumines la dixième place. La verte émeraude remplit le onzième nombre; la chrysopale complète le douzième. A la pointe supérieure, en dernier lieu, se tient une perle, superposée aux pierres précieuses, qui lui prêtent leur éclat. A droite et à gauche est l'améthyste à double couleur. Semblable au firmament, qui, les nuages dissipés, étincelle du feu des étoiles, la couronne d'or, ornée de pierres rayonnantes, brille de toutes parts d'une vive lumière. »

» Le poëte entre dans des détails si précis, si minutieux, qu'il est impossible de ne pas admettre qu'il ait eu sous ses yeux, qu'il ait touché de ses mains la couronne qu'il décrit : Guy, admis à la cour de Guillaume le Conquérant et dans sa familiarité, avait eu toute facilité pour le faire.

» On ne peut douter que la couronne de Guillaume ne fût, comme le dit le poëte, tout entière en or massif. L'Orient, où le culte et la pratique des arts s'étaient conservés, avait le privilége de fournir à l'Occident des matières précieuses, des ouvriers habiles, des artistes, ainsi qu'on le voit ici, et cet exemple n'est pas le seul qu'on pût citer. Bien que l'auteur du poëme ne parle point de la façon et de la taille des pierres précieuses dont il nous donne le dénombrement et décrit la position et l'enchâssement avec tant de soin, on sait qu'on ne pratiquait point à cette époque reculée et même longtemps encore après la taille des pierres, en facettes et en pointe, mais qu'on les employait sous forme de simples cabochons. Il devait en être ainsi de celles du diadème de Guillaume. Les pierres étaient enchâssées dans un cercle d'or, *in orbe aurifico*. Elles étaient probablement montées à jour. Indépendamment de la perle, placée au sommet du diadème, Guy nomme treize pierres différentes, dans l'ordre suivant :

Escarboucle,	Cornaline,
Hyacinthe,	Chrysolithe,
Topaze,	Béril,
Saphir,	Emeraude,
Sardoine,	Chrysopale,
Calcédoine,	Améthyste.
Jaspe,	

» A l'exception de la sardoine et de l'améthyste, les douze autres pierres, la perle comprise, étaient uniques sur la couronne. Deux seulement d'entre elles, sans parler de la perle, le saphir et l'émeraude, seraient rangées, de nos jours, parmi les pierres rares et précieuses, et ont une valeur qui, en raison de leur beauté et de leur volume, peut être considérable. Le reste ne tient qu'un rang fort secondaire dans notre commerce lapidaire. Il est possible, cependant, que plusieurs de ces pierres fussent plus rares dans les contrées occidentales de l'Europe, au XIe siècle, qu'elles ne le sont de nos jours, et eussent une valeur particulière. Cela paraît assez présumable. Dans tous les cas, la vertu que, dans ces temps reculés, on attachait superstitieusement à certaines de ces pierres, devait leur donner du prix. C'est ainsi que Guy, en nommant le jaspe, a soin d'ajouter qu'il est l'effroi

Digitized by Google

de l'ennemi et l'éloigne de celui qui la porte, *procul a quo fugitur hostis*. On sait, en outre, que l'escarboucle, que le poëte place au milieu du front du conquérant de l'Angleterre, était l'emblème redouté de la force et de la puissance. Nous ne parlerons pas de l'éclat que Guy prête à quelques-unes de ces pierres, telles que la topaze, la cornaline, le béril, le jaspe, etc., qui en sont généralement dépourvues; il convient de faire la part de l'exagération poétique et des exigences de la versification. La même excuse ne peut pas être admise pour l'origine que le bon évêque d'Amiens donne à ces pierres diverses, qu'il fait ramasser dans la vase du Nil, *misit gemmas a flumine Nilus*. On sait que Guillaume le Conquérant fut inhumé à Caen dans l'église de l'abbaye de Saint-Etienne, qu'il avait fondée. Richard Cœur-de-Lion nous apprend, dans une ses chartes délivrée en faveur de cette même abbaye (le 20 mars 1190), que Guillaume, en mourant, lui avait fait don de sa couronne avec les pierreries qui l'embellissaient. Les moines de Saint-Etienne la rendirent à Henri Ier, son fils, en acceptant en échange un manoir en Angleterre : *manerium de Bridetona pro corona cæterisque ornamentis eidem coronæ adjacentibus, quæ pater suus, rex Willelmus, moriens Sancto Stephano dimiserat, quæ illi monachi reddiderunt*. Henri Ier aurait-il, à l'exemple de son père, légué, en mourant, cette même couronne à l'église cathédrale de Rouen, qui l'aurait, à son tour, cédée à son petit-fils, Henri II, sur l'estimation de trois cents marcs d'argent (1)? Restée dans les mains de Henri II, la couronne de Guillaume aurait-elle servi au sacre de son fils, de Richard Cœur-de-lion? Voici ce qu'on lit dans la chronique de Roger de Hoveden, qui nous a transmis les détails de cette cérémonie : « Puis venait Guillaume de Mandeville, comte d'Aumale, portant la couronne d'or, grande et pesante, ornée partout de pierres précieuses : *gestans coronam auream magnam et ponderosam lapidibus pretiosis undique decoratam*. Richard Cœur-de-lion la prit sur l'autel où elle venait d'être déposée, la remit à l'archevêque, qui la plaça sur la tête de Richard où elle était soutenue par deux comtes attendu sa pesanteur; *quam duo comites sustinebant propter ponderositatem ipsius*. Si ce diadème servit, plus tard, au dernier roi anglo-normand, au frère de Richard, il faut convenir que, du front de Guillaume le Conquérant et du front de Richard Cœur-de-Lion, passer au front de Jean-Sans-Terre, c'était tomber bien bas. Quoi qu'il en soit, en l'absence de ce précieux joyau, que le temps a emporté avec tant d'autres, nous avons cherché, à l'aide de la description si détaillée du poëte et en nous reportant aux sceaux de Guillaume le Conquérant parvenus jusqu'à nous où il est figuré, à en restituer l'image. »

M. Léon Renier présente à l'Académie l'estampage d'une inscription latine récemment découverte dans le voisinage de Tunis. « Je dois, dit-il, cet estampage à l'obligeance de M. Ernest Desjardins, auquel il a été envoyé par son ancien élève, Sidi Mohamed ben Mustapha, fils aîné du principal ministre de S. A. le Bey de Tunis. L'inscription dont il s'agit a été découverte dans les travaux de réparation d'un aqueduc dépendant de la campagne que

(1) Tempore regni, habuit coronam auream valentem trecentas marcas argenti, quam rex Henricus, avus ejus, in testamento suo ecclesiæ Rothomagensi donaverat.
(MS. de la bibl. de Rouen; *Livre d'ivoire*.)

Digitized by Google

Sidi Mohamed possède sur l'emplacement de Carthage. Sidi Mohamed en a compris immédiatement l'importance, et il s'est empressé d'en faire faire un estampage et de l'envoyer à M. Desjardins. L'Académie me permettra, je l'espère, de l'associer aux félicitations que je compte adresser à Sidi Mohamed, pour cette preuve d'un zèle qui, dans la position qu'il occupe, promet à la science d'heureuses et importantes découvertes.

» Cette inscription est ainsi conçue :

FL · ANTIGONA. VITALIS . AVG· N.
D · M · S · TABELLARIVS
VIVIT · ET . CONVIVATVR VIVIT ET CONVIVAT
DVM SVM VITALIS ET VIVO EGO . FECI · SEPVLCRHVM.
ADQVE MEOS VERSVS DVM TRANSSEO PERLEGO ET · IPSE·
DIPLOMA · CIRCAVI TOTAM REGIONE . PEDESTREM.
ET CANIBVS PRENDI LEPORES ET DENIQVE VVLPIS·
POSTEA POTIONIS CALICES PERDVXI · LIBENTER.
MVLTA IVVENTVTIS FECI QVIA SVM MORITVRVS·
QVISQVE SAPIS IVVENIS . VIVO TIBI · PONE SEPVLCRHVM.

» Les lettres D· M· S· sont dans un cartouche à queues d'aronde; les lettres VM, à la fin de la dernière ligne, forment un monogramme.

» La lettre H, dans le mot SEPVLCRHVM, a été mise après l'R au lieu d'être mise après le C. Les transpositions de ce genre ne sont pas rares dans les inscriptions, et Marini a prouvé (1) que de toutes les lettres la lettre H est celle qui se transpose le plus fréquemment. Ces transpositions sont ordinairement le résultat d'une erreur du graveur. Il n'en est pas de même ici, où la transposition dont il s'agit se remarque deux fois dans le même mot, et doit, par conséquent, être regardée comme une faute d'orthographe commise par l'auteur de l'inscription. La répétition de l'S dans TRANSSEO, pour TRANSEO, peut, au contraire, être attribuée au graveur de lettres. Cette inscription, dans laquelle il

(1) *Frat. Arval.*, p. 340.

Digitized by Google

n'y a presque pas d'abréviations, ne présente d'ailleurs aucune difficulté de lecture ; elle se lit ainsi :

Diis Manibus sacrum.
Flavia Antigona vivit et convivatur.
Vitalis, Augusti nostri tabellarius, vivit et convivat[*ur*].

Dum sum vitalis et vivo ego feci sepulchrum,
Adque meos versus dum transeo perlego et ipse.
Diploma circavi totam regione pedestrem,
Et canibus prendi lepores et denique vulpis.
Postea potionis calices perduxi libenter.
Multa juventutis feci, quia sum moriturus.
Quisque sapis juvenis, vivo tibi pone sepulchrum.

» Les sept dernières lignes sont des vers rhythmiques, dans le genre de ceux de Commodien. Le verbe *circavi*, qui se lit dans le troisième, ne s'était jusqu'ici rencontré que dans les lexiques et chez les grammairiens (1). Un peu plus loin la lettre *m* du mot *regionem* a été supprimée pour faire le vers. C'est une licence dont on peut citer d'autres exemples dans les inscriptions métriques : ainsi on lit dans une inscription copiée à Salerne par M. Mommsen (2) :

Quisque huic tumulo possuit ardente lucernam,
Illius cineres aurea terra tegat,

et dans une inscription du musée du Vatican (3) :

Mors tacita obrepsit subito fecitq[*ue*] *ruinam,*
Quae tibi crescenti rapuit juvenile *figuram.*

Quant à l'adjectif *pedestrem*, il est ici un peu détourné de son acception ordinaire, et ne peut, ce me semble, être rendu que par ces mots : « où l'on peut aller à pied. » Notre troisième vers doit donc se traduire, en sous-entendant *ferens* après *diploma :* « J'ai

(1) Voy. Quicherat, *Addenda lexicis Latinis*, s. v. CIRCO.
(2) *Inscr. regni Neap.*, n. 166.
(3) Smet., p. 95, 12; Grut., p. 624, 2.

Digitized by Google

» parcouru, en portant des diplômes, toutes les contrées où l'on » peut aller à pied. » L'auteur qui se qualifie de *tabellarius Augusti*, était en effet chargé de porter les dépêches de l'empereur. Le reste s'explique sans difficulté, et toute l'inscription peut se traduire ainsi :

« Consacré aux Dieux Mânes.
» Flavia Antigona vit et festine.
» Vitalis, courrier de notre empereur, vit et festine.

» Tandis que je suis vital et que je vis j'ai fait faire ce tombeau, » et moi-même en passant je lis mes vers. J'ai parcouru, en por- » tant des diplômes, toutes les contrées, où l'on peut aller à pied ; » j'ai pris, avec des chiens, des lièvres et aussi des renards, et en- » suite j'ai vidé avec plaisir les coupes de boisson. J'ai fait beau- » coup de choses qui conviennent à la jeunesse, parce que je dois » mourir. Jeune homme, si tu es sage, fais-toi élever un tombeau » de ton vivant. »

» C'est, on le voit, un curieux spécimen des doctrines épicuriennes qui avaient cours dans l'empire romain à la fin du troisième siècle de notre ère; car je pense que c'est à cette époque qu'il faut attribuer cette inscription ; c'est celle qu'indique la forme des lettres et l'orthographe : notamment celle du mot ADQVE, pour ATQVE, est d'accord avec la paléographie.

» Au premier vers, l'auteur joue sur son nom, *Vitalis*, employé comme adjectif. Le deuxième est une allusion à ces exhortations aux passants, que l'on remarque en tête d'un si grand nombre d'inscriptions funéraires ; cette faveur que d'autres n'attendaient que de la complaisance ou de la curiosité des voyageurs, notre Vitalis se félicite d'avoir pu se l'accorder à lui-même, en lisant de ses propres yeux et jusqu'au bout, *perlego et ipse*, les vers qu'il avait consacrés à sa mémoire.

» On pourrait être tenté de donner des vers 3, 4 et 5 une interprétation plus savante, et de supposer que Vitalis avait voulu nous apprendre qu'il avait été successivement *tabellarius* ou courrier

Digitized by Google

de l'empereur, *a venatione* ou veneur de l'empereur, et enfin *a potione* ou échanson de l'empereur.

» Cette explication est en effet très-séduisante ; mais la succession des idées énoncées dans ces trois vers s'oppose à ce qu'on l'admette ; car il est évident que les dernières fonctions exercées par Vitalis devaient être celles qu'il exerçait au moment même où il composa son épitaphe, c'est-à-dire celles de *tabellarius Augusti*. D'ailleurs, si les fonctions d'un veneur pouvaient consister à prendre des lièvres et des renards, on ne pouvait pas dire qu'il entrait dans celles d'un échanson de vider lui-même la coupe, ce qui est le sens de *ducere* et de *perducere calices* ; pour que le cinquième vers pût recevoir cette explication, il faudrait qu'au lieu de *perduxi* on y lût *porrexi*. »

M. Fr. Lenormant continue l'exposé du résultat de ses fouilles à Eleusis.

M. Noël des Vergers, correspondant de l'Académie, commence la lecture, en communication, d'un mémoire *sur la chronologie du règne de Trajan*.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Ragguaglio archeologico di un gruppo di sepolcri antichi scoperto di recente in Modena* (Modena, 1866, in-4°), dernier écrit publié de feu Cel. Cavedoni, correspondant de l'Académie (extrait du vol. III des *Atti e Memorie delle RR. Deputazioni di storia*) ;

2° *Scavi del Palatino descritti da Pietro Rosa* (estr. dagli *Ann. dell' Inst. di corr. archeol.* t. XXXVII), avec une pl. représentant l'état des découvertes il y a deux mois environ, c'est-à-dire antérieurement à celle du véritable emplacement du temple de Jupiter Stator, dont M. Renier a récemment informé l'Académie ;

3° *Di un bassorilievo etrusco rappresentante Apollo in mezzo agli ultimi casi di Troia*, per Gian Carlo Conestabile (estr. des *Nuove Mem. dell' Inst. di corrisp. archeol.*, vol. II) ;

4° *Bibl. de l'Ecole des Chartes* : n° de nov.-décembre 1865 ;

5° *Ann. de philos. chrétienne* : n° de janvier 1866.

M. Egger offre à l'Académie :

1° *Notes pour la biographie du jurisconsulte Gaïus*, par M. Caillemer,

Digitized by Google

professeur à la Faculté de droit de Besançon : « complément plein d'intérêt aux précédentes recherches des érudits à ce sujet. »

2° *Récension nouvelle du texte de l'oraison funèbre d'Hypéride et examen de l'édition de M. Comparetti*, par M. Caffiaux (Paris, 1866, in-8°). « Le texte de ce précieux morceau d'éloquence, dit M. Egger, dans l'état de mutilation où il nous est parvenu, offre un terrain toujours ouvert à la controverse critique et à des essais de restitution. En le publiant pour la troisième fois, soit pour corriger ses premières conjectures, soit pour lutter avec celles des autres éditeurs, M. Caffiaux donne un exemple de modestie et de courage qu'on doit particulièrement louer chez une personne éloignée, comme l'est cet helléniste, des grands dépôts de l'érudition classique. »

MOIS DE MARS.

Séance du vendredi 2.

PRÉSIDENCE DE M. BRUNET DE PRESLE.

M. le Secrétaire perpétuel informe l'Académie de deux pertes nouvelles qu'elle vient de faire parmi ses correspondants et qui lui sont notifiées, celle de M. Wachsmuth, décédé à Leipzig le 23 janvier, et celle de M. Ferd. Wolf, décédé à Vienne, le 18 février.

Par une lettre, en date du 24 février, M. le Président de la commission des Monnaies et Médailles, M. Pelouze, de l'Académie des sciences, communique à l'Académie la description et les projets de légendes de deux médailles destinées à conserver le souvenir de deux des découvertes les plus considérables de notre époque, la photographie et la télégraphie électrique, en priant M. le Secrétaire perpétuel de lui transmettre le plus tôt qu'il sera possible les légendes que l'Académie aura adoptées pour ces deux médailles.

Par une lettre du 26, M. Oudiné soumet à l'approbation de l'Académie un projet d'inscription pour la médaille commémora-

Digitized by Google

tive de l'inauguration de la rue Impériale à Marseille, et y joint deux autres projets envoyés par M. le Maire de cette ville. — Renvoi de ces deux lettres à la commission des Inscriptions et Médailles.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Martin-Daussigny, en date du 20 février, par laquelle il communique le dessin d'un objet antique en bronze, que le musée de Lyon a récemment acquis et qui lui paraît être un insigne sacerdotal, porté probablement par la grande prêtresse de Vénus.

M. le Secrétaire perpétuel propose de mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance : 1° le renouvellement de la commission d'impression ; 2° le remplacement du dessinateur attaché à la commission des Inscriptions et Médailles, place laissée vacante par la mort de M. Nanteuil, de l'Académie des beaux-arts. — Ces deux propositions sont adoptées.

M. de Saulcy commence la première lecture d'un *mémoire sur le tombeau d'Hélène, reine de l'Adiabène, à Jérusalem.*

M. de Rougé donne lecture de la note suivante *sur une clause du traité conclu par Ramsès II avec le prince de Chet.*

« M. De Rougé a communiqué, en 1859, à l'Académie le texte d'un traité de paix conclu entre Ramsès II et le prince de Chet. Il existe, vers la fin du texte, une clause extrêmement curieuse que M. De Rougé a pu dernièrement compléter à l'aide des débris du même traité qui avait été sculpté sur une des murailles du Ramesseum. Une des principales clauses stipulait l'extradition des fugitifs que les deux princes contractants se garantissaient réciproquement ; la clause nouvellement déchiffrée vient modifier, d'une manière très-honorable pour la civilisation de ces époques reculées, ce que cette extradition pouvait présenter de rigoureux vis-à-vis de certaines classes de fugitifs. La clause était répétée dans les mêmes termes à l'égard des deux pays, elle était ainsi conçue dans son ensemble :

« Quant à l'homme qui serait ramené au grand prince de Chet » (ou à Ramsès Miamoun), que sa faute ne soit pas élevée contre

Digitized by Google

» lui, qu'on ne détruise pas sa maison, ses femmes, ses enfants,
» qu'on ne tue pas sa mère, qu'on ne le prive pas de ses yeux, de
» sa bouche, de ses jambes : et qu'aucun crime ne soit élevé con-
» tre lui. »

» On voit que la fin de cet admirable document constate tout à la fois et la barbarie des coutumes guerrières qui ne sont que trop attestées par le livre de Josué, et l'humanité de certains princes plus civilisés, qui, tout en sauvegardant leur puissance par les garanties d'extradition qu'ils s'accordaient mutuellement, stipulaient en même temps la grâce pleine et entière de ceux qui étaient venus implorer leur protection. »

M. Fr. Lenormant termine sa communication sur le résultat des fouilles dirigées par lui pendant la mission qui lui avait été confiée en 1860.

ANALYSE.

« L'objet principal que se proposait M. Lenormant en partant pour la Grèce était de continuer, d'étendre et de compléter autant que possible les recherches entreprises l'année précédente par son père, dans le fatal voyage où il fut prématurément victime de son dévouement à la science.

» M. F. Lenormant passe d'abord rapidement en revue les noms glorieux des savants qui se sont efforcés de soulever le voile qui couvre encore la doctrine enseignée dans les mystères d'Eleusis; mais, en dépit des ouvrages de Meursius et de Sainte-Croix, et des travaux de MM. Creuzer, Lobeck, Guigniaut, Ottfried Müller, Preller, Gerhard, et enfin Charles Lenormant, il faut reconnaître qu'on ne possède jusqu'ici qu'un bien petit nombre de données positives sur le culte éleusinien, et néanmoins la solution de ce grand problème jetterait le jour le plus précieux sur la religion et la civilisation de la Grèce.

» Persuadé, comme son père, que des fouilles et des explorations archéologiques sur le sol sacré d'Eleusis et dans les ruines du temple des grandes déesses, pourraient seules élargir le domaine des notions acquises à ce sujet, M. François Lenormant résolut d'en rechercher les débris enfouis sous le dédale des masures qui forment le village moderne de Lepsina. — Déjà en 1814, une commission d'architectes anglais, parmi lesquels on comptait William Gell, Francis Bedford et John P. Gandy, envoyée dans l'Attique par la célèbre *Société des dilettanti*, avait fouillé la ville sacrée de Cérès ; cette commission, après avoir relevé les monuments de Sunium, de Thoricus et de Rhamnus, fit sur le territoire d'Eleusis des recherches qui déterminèrent l'emplacement exact du temple de Cérès, et indiqua ses principaux édifices. Ces travaux, publiés dans *Les antiquités de l'Attique*, offraient sans doute le plus haut intérêt, mais loin de rendre toutes recherches ultérieures inutiles, ils en faisaient au contraire désirer la reprise. Un archéologue éminent, Philippe Le Bas, exprimait avec vivacité,

Digitized by Google

en 1843, la nécessité de fouiller de nouveau ce sol consacré; Ross, pendant les premières années de la domination bavaroise en Grèce et tandis qu'il était conservateur des monuments antiques, avait projeté de mettre à découvert les temples d'Eleusis, mais l'état financier du nouveau royaume hellénique avait mis obstacle à ce dessein. Ce vœu de deux illustres savants, M. F. Lenormant a eu l'heureuse fortune de l'accomplir, mais pour une partie seulement des édifices religieux; car le déblayement complet du temple de Cérès aurait demandé des sommes beaucoup plus considérables que celles qui avaient été mises à sa disposition.

» La première campagne des fouilles que M. F. Lenormant entreprit à Eleusis, en 1860, dura quarante-cinq jours, du 8 mai au 22 juin. Il employait alors 20 ouvriers grecs ou albanais pris dans le village de Lepsina et douze matelots français de l'équipage de *la Zénobie* que le contre-amiral baron de Laroncière-Lenourry lui avait accordés avec une bonne grâce sans égale. Dans la seconde campagne du 4 octobre au 17 novembre, cet utile concours manqua aux travaux de M. Lenormant, les sinistres événements du Liban et de Damas ayant réclamé la présence de l'escadre française sur les côtes de Syrie. M. Lenormant avait donc remplacé les matelots français en doublant le chiffre des ouvriers indigènes, il en porta le nombre à cinquante; de plus, pour une partie des travaux qui exigeait l'emploi de moyens mécaniques, M. Miaoulis, alors ministre de la marine grecque, consentit à prêter pour une semaine vingt-cinq matelots de la corvette hellénique *l'Ariadne* ainsi que des apparaux pris à l'arsenal de Poros.

» Le premier point où l'on porta les fouilles fut à l'entrée de la ville ancienne, dans la plaine, autour d'une petite chapelle entièrement construite avec des fragments antiques et consacrée à saint Zacharie. C'était dans ce lieu que l'année précédente (1859) on avait découvert, en creusant les fondations d'une école communale, retourné dans le pavement de cette petite basilique, le bas-relief devenu célèbre dans toute l'Europe que M. Charles Lenormant avait fait mouler pour l'Ecole des Beaux-Arts. M. François Lenormant en avait expliqué le sujet comme représentant Cérès qui remet à Triptolème, en présence de Proserpine, le grain de blé qu'il doit semer pour la première fois dans les champs Rhariens, mais plusieurs érudits allemands y ont vu le jeune Iacchus avec les deux grandes déesses. M. Lenormant espérait qu'un heureux hasard lui ferait retrouver le pendant de ce beau bas-relief, mais son espoir a été déçu. Ses ouvriers mirent à découvert les fondations d'une vaste et somptueuse basilique chrétienne élevée vers le sixième siècle sur l'emplacement de l'édifice païen. Ces fouilles ne furent point d'ailleurs sans résultat, elles amenèrent la découverte de plusieurs sépultures byzantines auxquelles des médailles de l'empereur Jean Zimiscès assignaient la date du dixième siècle, celle de fragments antiques d'un très-beau style, et de petites sculptures votives de sujets jusqu'ici inconnus au marbre et fréquents seulement sur les vases peints. Enfin, dans l'enceinte même de la petite chapelle de saint Zacharie, on mit à découvert, en faisant tomber le crépi, deux inscriptions dignes de remarque et qui avaient échappé jusque-là aux explorateurs.

» En même temps qu'il faisait faire ces fouilles au temple de Triptolème, M. Lenormant faisait ouvrir quelques tranchées sur le site où les *dilettanti* avaient indiqué les propylées de l'anactoron de Cérès. On acquit la certitude que les architectes anglais n'avaient point procédé à un déblayement complet, car le sol était recouvert par un amas effrayant de blocs de marbre provenant de l'écroulement de l'édifice renversé sur lui-

Digitized by Google

même lors de l'invasion d'Alaric ; ils s'étaient bornés à opérer de distance en distance des sondages dont on retrouvait les trous étroits, uniquement remplis de terre après qu'ils en avaient retiré un ou deux blocs pour arriver au sol antique. On sait combien les données tirées de fouilles faites seulement par sondages sont incomplètes, et quelquefois trompeuses. M. F. Lenormant se décida à entreprendre sur ce terrain un déblayement complet, et mit ses ouvriers à l'œuvre. Cette tâche vraiment gigantesque fut facilitée par le gouvernement hellénique, qui, désireux de témoigner sa reconnaissance aux généreuses intentions de la France, se chargea de toutes les expropriations à faire. Quinze maisons bâties sur l'emplacement des propylées, achetées par ses soins, lui coûtèrent la somme de 11,000 drachmes, soit 9,900 fr. de notre monnaie.

» Les fouilles d'Eleusis se sont composées de quatre parties : 1° Fouilles des enceintes sacrées. La superficie totale du terrain sur ce point est de 4,996 mètres, ainsi divisés :

Place en avant des grands propylées,	2,800	mètres.	
Grands propylées,	504	—	
Logement des pylores, tour, espace à gauche des grands propylées,	456	—	
Espace à droite dégageant le mur pélasgique du péribole,	330	—	
Espace entre les deux enceintes sacrées,	608	—	
Propylées d'appuis.	171	—	19 c.
Terrasse du puits Callichoron,	127	—	8 c.

» La profondeur moyenne à laquelle s'est trouvé le sol antique étant de 2 m. 25 c., cela donne un cubage de déblais montant à 11,241 m. 60 c.

» La fouille se faisant au milieu du village et des jardins, il a fallu porter les déblais au moyen de tombereaux jusqu'à 400 et 500 mètres du lieu où l'on travaillait ; pour utiliser ces terres, M. Lenormant les fit servir à combler un marais dont la disparition a été un grand assainissement pour le pays. Il faut de plus ajouter à ces chiffres le déblayement à gauche des grands propylées, entièrement encombrés de terre, d'où l'on a extrait 25 mètres cubes de déblais au moyen de corbeilles. Avec les dix mille francs accordés à ses travaux, M. Lenormant a mis à découvert deux propylées dont le plus grand est aussi étendu que celui de l'acropole d'Athènes, trois petits temples et plusieurs édifices. Sur les 11,241 mètres cubes de déblais cités plus haut, il faut déduire 1,500 mètres de marbre provenant de l'éboulement de l'édifice qu'il a fallu déplacer au prix d'énormes efforts. 1,500 mètres de marbre représentent un poids de plus de 750,000 kilogrammes, les blocs étaient énormes, il y en avait de 3 mètres 49 de cubage.

2° Fouilles du temple de Triptolème. — La superficie fouillée était de 90 mètres cubes, la profondeur moyenne était d'un mètre 50 cent. Le cubage des déblais a donc été de 135 mètres cubes qu'il a fallu remblayer après.

3° Fouilles du tombeau pélasgique sur le flanc de l'Acropole. Le cubage des terres extraites de ce monument est de 70 m. 99 c.

4° Sondages partiels sur le sol de l'enceinte intérieure de l'anactoron. — Ces sondages, au nombre de quatre, ont donné en tout 75 mètres cubes de déblais qu'il a fallu remblayer après.

» M. F. Lenormant donne la description détaillée des édifices renfermés

Digitized by Google

dans l'enceinte des grands et des petits propylées dont il a ainsi entièrement rendu les restes à la lumière. Ce sont, sur la place en avant des grands propylées, le petit temple d'Artemis Propylea, puis deux grands autels monumentaux décorés sur leur face antérieure des torches croisées de Cérès et de Proserpine et deux colonnes isolées supportant des statues de Victoires en marbre blanc qui complétaient la décoration de la place. Le corps entier d'une des Victoires et la partie inférieure de la seconde furent retrouvés dans les déblais. Les propylées du premier péribole étaient bâtis sur le plan de ceux de l'acropole d'Athènes et dans les mêmes dimensions, mais ces rapports constatés par les sondages des architectes anglais ne leur avaient point laissé deviner les différences qui existent entre ces deux monuments et que les fouilles de M. Lenormant ont seules permis de constater. Dans les propylées de Mnésiclès il n'y avait de clôture qu'au fond de la colonnade intérieure ; dans ceux d'Eleusis, outre les portes du fond, il y avait une clôture en avant des colonnes de la façade antérieure ; cinq marches, dont les retours s'appuyaient aux murs du péribole, supportaient cette façade. Mais la marche supérieure, double des autres en hauteur, formait un podium infranchissable, que surmontait une balustrade en marbre à hauteur d'appui, interrompue à distances égales par des espèces de piédestaux, auxquels s'appuyaient des figures en ronde bosse. De nombreux fragments des parties à jour de la balustrade, des débris des piédestaux et des figures qui les décoraient ont été retrouvés : le plus remarquable est un joli torse de Minerve. C'est seulement dans l'entrecolonnement central qu'une sixième marche en retraite permettait de pénétrer dans les propylées. Une grille à deux battants, probablement en bronze, fermait la balustrade en cet endroit. On voit encore les traces où étaient fixés les gonds et les rainures en arc de cercle dans lesquelles roulaient les battants de la grille.

» On ne peut douter que le système de la polychromie n'ait décoré l'édifice ; des fragments nombreux, des caissons du plafond ont assez conservé leurs couleurs pour qu'on puisse en restituer complétement la décoration peinte.

» Mais le fait le plus important révélé par les fouilles de M. F. Lenormant aux propylées d'Eleusis est la date de leur construction. Les architectes de la Société des dilettanti, leur traducteur français M. Hittorff et depuis lui MM. Conze et Michaëlis avaient cru ce monument contemporain de l'autonomie grecque. Une grande inscription dédicatoire, dont on n'a pu malheureusement recueillir que des lettres isolées, prouve par la forme même de ses lettres d'une manière incontestable que ces propylées d'une conception si purement grecque, ne datent que du second siècle de notre ère et sont postérieurs au règne d'Hadrien. Le fait d'un retour semblable vers les anciens types à cette époque est entièrement nouveau et doit désormais être noté dans l'histoire de l'art.

» L'intervalle entre les deux périboles qu'on a déblayé, et qui allait des grands aux petits propylées, s'est offert aux recherches de M. Lenormant comme ayant été aux temps antiques rempli d'un véritable peuple de statues et d'offrandes de toute nature. Les ouvriers en ont extrait une quinzaine de piédestaux portant des inscriptions dédicatoires, trois corps de statues de femmes drapées, deux d'un remarquable travail et parmi de nombreux débris de sculptures une tête dont le masque presque rongé par les injures du temps offre cependant une particularité qui mérite d'être signalée : la chevelure ondoyante de cette tête nattée en couronne, puis tombant sur les épaules d'une manière tout à fait particulière, est ceinte de la couronne de myrte que nous savons avoir été l'insigne caractéristi-

Digitized by Google

que des plus hauts rangs du sacerdoce éleusinien. Ce doit donc être la tête d'une statue d'hiérophantide, et nous apprenons aussi quelle était la coiffure propre à cette grande prêtresse du culte de Déméter. Une autre tête d'homme trouvée au même lieu et rapportée au musée du Louvre est ceinte de la même couronne de myrte et du diadème que l'hiérophante portait aussi bien que le daduque.

» De grandes précautions avaient été prises à l'époque de la splendeur des sanctuaires mystiques pour éviter l'inondation qui aurait pu facilement se produire, un jour d'orage, dans cet intervalle des deux périboles où les eaux descendant de la seconde enceinte et du flanc de l'Acropole venaient se réunir. Outre un égout romain que M. Lenormant a signalé en parlant de la date des premiers propylées, une vaste citerne en briques, dont la construction n'est pas postérieure au 1er siècle de J.-C., présente son orifice à fleur de sol sur le côté des propylées. Au-delà de cette citerne et également sur la gauche des propylées, on découvre un bâtiment d'assez mauvaise construction dont la destination reste mystérieuse. Un escalier de onze marches conduit d'une des salles de cet édifice dans un souterrain dont les murailles latérales bâties en pierres calcaires de grand appareil rappellent la maçonnerie de l'Odéon d'Hérode Atticus.

» Au milieu des terres qui obstruaient l'escalier on trouve une fort belle statue en marbre de Thasos représentant Antinoüs debout, le corps nu et les jambes enveloppées d'un manteau, comme dans presque toutes les figures du favori d'Hadrien, mais avec l'omphalos delphique placé à ses pieds. Cette statue ne dépareraît aucun musée; elle est brisée en plusieurs fragments, mais toutes les parties y sont et elle serait facile à rajuster. Le souterrain lui-même était rempli d'une innombrable quantité d'ossements de bœufs et de porcs, provenant sans doute des sacrifices; au milieu de ces ossements furent recueillies une trentaine de lampes en terre cuite dont quelques-unes portaient la figure du porc consacré à Cérès.

» En dégageant le pied du rocher de l'acropole dans l'intervalle qui séparait les premiers des seconds propylées, on découvrit un puits profond, de 50 centimètres environ de diamètre, creusé dans le roc, surmonté d'une margelle cylindrique en marbre de l'Hymette fort simple, mais dont les moulures accusent néanmoins la belle époque hellénique. Ce puits était sacré, car le rocher à côté présentait des cavités taillées au ciseau pour y déposer des offrandes, et la pioche des ouvriers remuait sans cesse des débris d'ex-voto, vases d'argile ou de bronze, membres humains en terre cuite, bas-reliefs de marbre représentant un seul individu ou toute une famille en adoration. Des écrivains antiques parlent de deux puits sacrés qui se trouvaient à Eleusis, l'*Anthion* ou puits fleuri, et le *Callichoron*, ou puits des belles danses. M. Lenormant n'hésite pas à voir dans le puits placé au pied de l'acropole le *Callichoron* et croit retrouver le puits fleuri sur la route de Mégare où Pausanias le place immédiatement à la sortie d'Eleusis dans la plaine Rharienne et en cela il est parfaitement d'accord dans cette attribution avec l'éminent archéologue grec, M. Rhangabé.

» Les recherches de M. Lenormant atteignirent enfin les propylées de la seconde enceinte. Les architectes anglais en avaient fouillé une partie, mais n'avaient point osé les restituer faute d'éléments suffisants. M. Lenormant a entièrement déblayé cet édifice extrêmement curieux par son plan tout à fait insolite. Il était élevé de deux marches au-dessus du sol, et avait 13 mètres 75 centimètres de longueur et 12 mètres 45 de largeur. En venant du dehors, on pénétrait d'abord dans une sorte de vestibule découvert, au fond duquel s'élevait une partie couverte du bâtiment percée de trois portes, celle du centre beaucoup plus grande et plus large que les deux autres

Digitized by Google

etqui ne s'ouvrait sans doute que les jours de très-grande fête. Ce monument a acquis dans les fouilles de M. Lenormant une très-grande importance par suite de la découverte qui fut faite de son inscription dédicatoire. Ce n'est plus seulement un édifice tout spécial, mais de date certaine, et, comme tel, il prend rang dans l'histoire de l'art. Le savant directeur de l'Institut archéologique, M. Henzen, à qui une copie de cette inscription fut immédiatement envoyée, à Rome, après sa découverte, lui a consacré, dans le numéro de décembre 1860, une dissertation qui est un vrai chef-d'œuvre d'érudition sûre et discrète. Il la lit et la restitue ainsi :

Appius Claudius Appii filius Pulche (r) Propylum Cereri et Proserpinae consul vovit, imperator probavit, Pulcher Claudius et Rex Marcius fecerunt.

» Après le déblayement des propylées d'Appius, M. F. Lenormant eût désiré pousser ses travaux dans le second péribole de manière à atteindre le sanctuaire, mais il dut s'arrêter devant des dépenses énormes, car il eût fallu exproprier la plus grande partie du village moderne et son crédit était épuisé. Il se borna à faire à l'aide de sondages une reconnaissance très-attentive de l'intérieur du téménos dans le centre duquel s'élevait le grand temple où se célébrait la portion essentielle des mystères. Strabon en attribue la construction à Ictinus. Ces sondages amenèrent la découverte d'une frise d'ordre corinthien en marbre gris de l'Hymette, que les architectes anglais avaient entrevue et croyaient être un fragment de l'hyperthyrum du temple, mais que M. Lenormant a constaté appartenir à un édifice construit à l'époque romaine; ces sondages ont également mis à découvert l'original de l'inscription n° 397 du Corpus de M. Boeckh et deux statues de femmes.

» La seconde campagne des travaux de M. Lenormant se termina par une fouille de peu d'étendue mais dont le résultat fut important. Il découvrit et fit déblayer au-dessous du mur de l'Acropole et sur le flanc du rocher un tombeau pélasgique reproduisant dans des proportions moindres le célèbre monument de Mycènes connu sous le nom de trésor d'Atrée ou de tombeau d'Agamemnon. Un passage étroit construit en ogive y donne accès à une salle ronde dont le diamètre est de 3 mètres 20 et la hauteur de 3 mètres 85. C'est l'appareil cyclopéen tout à fait primitif des murailles de Tirynthe, composé, on le sait, de gros blocs polygonaux presque bruts, dont les interstices sont remplis par de petites pierres. Clément d'Alexandrie dit qu'on montrait à Eleusis le tombeau des filles de Céléus. Ne serait-il pas possible que celui que M. Lenormant a découvert fût celui-là même auquel fait allusion l'auteur du Protreptique?

» Tandis que M. Fr. Lenormant faisait exécuter les fouilles dont nous venons de rendre compte, il s'occupait aussi de déterminer, d'après les traces antiques apparentes à la surface du sol, les principaux linéaments de la topographie jusqu'ici peu connue d'Eleusis. Il fut aidé dans ce travail par un jeune officier du corps du génie hellénique, M. Métaxa, que le ministre de la guerre avait bien voulu détacher pour quelque temps de son service. Ces messieurs dressèrent un plan général qui sera joint au second volume des *Recherches archéologiques* à Eleusis. Ils déterminèrent l'emplacement de différents édifices encore ignorés ou douteux, entre autres sur l'acropole, à l'extrémité occidentale de la plaine de Thria et dominant la baie de Salamine, au lieu même où fut plus anciennement la ville pélasgique d'Eleusis, une citadelle dont les remparts sont pour la plus grande partie construits en appareil polygonal irrégulier. On voit aussi sur l'acropole les restes d'un donjon carré élevé au XIIIe siècle par les ducs d'Athènes de la maison de La Roche. Une inscription du temps d'Alexan-

Digitized by Google

dre le Grand, encastrée dans une chaumière moderne, prouva à M. Lenormant qu'il avait existé sur le sommet le plus oriental de l'acropole un monument appelé *Lycorium*, dédié à Apollon Lycorien, mais ce monument n'a pas laissé de vestiges. Sur les deux sommets de la colline se trouvait un petit temple de Vénus, remplacé aujourd'hui par une chapelle dédiée à saint Nicolas. Les ouvriers de M. Lenormant y découvrirent, au milieu d'autres débris et contre les murs de la chapelle, une figurine en marbre de Vénus, plusieurs colombes en terre cuite, et un petit bas-relief représentant un jeune homme sacrifiant une colombe, et cela vint confirmer la conjecture de M. Lenormant.

» L'enceinte d'Eleusis déterminée d'une manière positive par la ligne de ses remparts que M. Lenormant a reconnue était trois fois plus grande que ne l'avaient supposé les architectes anglais de la société des *dilettanti*. On ne retrouve point de trace de la porte donnant accès à la voie sacrée et qui conduisait vers Athènes. Elle devait être placée immédiatement en avant du sanctuaire de Triptolème, au flanc du rocher de l'acropole. L'archéologue français a relevé tous les éléments de la restitution d'une de ces maisons exiguës qui étaient celles de la majorité des habitants d'Athènes ; celle de l'acropole d'Eleusis était à deux étages.

» On sait d'une façon indubitable par les auteurs et par les inscriptions que des représentations dramatiques et des jeux gymniques avaient lieu à Eleusis lors de la célébration des mystères ; il devait donc y avoir un théâtre et un stade, mais l'emplacement n'en était pas jusqu'ici même soupçonné. La découverte d'une inscription amena M. Lenormant à rechercher le théâtre sur le flanc de l'acropole, qui regarde la mer; la forme d'un théâtre s'y montre clairement dessinée, et quelques gradins taillés dans le roc y étaient encore parfaitement reconnaissables. Au pied du théâtre et en allant de la colline au rivage s'étendait le stade. C'est auprès du site du théâtre que fut trouvée l'inscription qui contient un long décret sur la corporation des acteurs appelés Τεχνῖται Διονυσιακοί. Les recherches de M. Lenormant embrassèrent également le port antique, la nécropole qui s'étendait des deux côtés de la route qui menait à Mégare, et il fit fouiller quelques-unes des sépultures qu'on y voit encore. Ces fouilles amenèrent des vases peints brisés et des figurines de terre cuite, dont l'une représentait Cérès debout tenant la gerbe et le porc. Une seconde nécropole bordait la route sacrée qui conduisait à Athènes. M. Lenormant signale encore dans son rapport un aqueduc romain qui amenait à Eleusis les eaux des sources du Parnès, puis le pont d'Hadrien sur le Céphise, le fossé de Sylla, les tombeaux des sept chefs, celui d'Alopé et la palestre de Cercyon. »

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1°, au nom de M. Delisle, ses *Observations sur l'origine de plusieurs mss. de la collection de M. Barrois* (extrait du t. II, 6e série, de la *Bibl. de l'École des Chartes*), in-8° ;

2°, au nom de M. De Caumont, correspondant, le t. I de la 4e série du *Bulletin monumental*, etc. (1865, 1 vol. in-8°);

3°, par l'entremise de M. Delisle, *Chronique de Saint Mathurin de Larchant en Gastinais*, par M. Emile Bellier de la Chavignerie (1864, 1 vol. in-12);

4° Le *Cabinet historique* : numéro de janvier 1866 ;

5° *Histoire de la ville, du château et de l'abbaye d'Ebreuil*, par M. l'abbé

Digitized by Google

Baudant, curé de Chantelle, etc. (1 vol. in-4° avec pl.) : ouvrage destiné au concours des antiquités nationales de 1866, mais renvoyé, à cause de l'expiration du délai, à celui de 1867.

M. Brunet de Presle fait hommage à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Georgios Candianos Roma, de trois chants patriotiques réunis en 1 vol. in-8° (Braïla, 1861), sous le titre de Ἡ Καλύβη.

Séance du vendredi 9.

Présidence de M. Egger, appelé au bureau en l'absence de MM. Brunet de Presle et De Longpérier.

Il est donné lecture de la correspondance officielle. — M. le Ministre de l'Instruction publique, par un message en date du 5 mars, soumet à l'Académie un nouveau rapport de M. Boissière, chargé d'une mission scientifique en Moldo-Valachie, et la prie de lui faire connaître, comme précédemment, le résultat de son examen. L'Académie décide que la nomination d'une commission spéciale sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. le Président de l'Institut invite l'Académie à désigner un lecteur, pour la séance trimestrielle du 4 avril prochain.

L'Académie adopte la proposition qui lui est faite par le Secrétaire perpétuel, d'après l'avis de la commission des travaux littéraires, d'accorder le tome XXV, 2e partie, de ses *Mémoires* à l'Université de Lund, en retour du tome I des Mémoires de la section de philosophie, de linguistique et d'histoire de cette Université.

M. de Rougé signale l'état fâcheux de maculation d'un certain nombre de planches des *fac-simile* qui accompagnent le tome XVIII des *Notices et extraits des mss. renfermant les Notices et textes des papyrus grecs du musée du Louvre*, etc., et demande s'il n'y aurait pas quelque moyen d'y remédier — M. le Secrétaire perpétuel, après quelques mots d'explication sur les différentes causes du dommage, appuie la demande de M. de Rougé et insiste pour que l'Académie renvoie à l'examen de la commission des travaux littéraires la question de savoir si le mal peut

Digitized by Google

être réparé, et quels frais entraînerait telle ou telle opération à cet effet. — Le renvoi est prononcé.

L'Académie se forme ensuite en comité secret, sur la proposition motivée du SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, pour le renouvellement de la commission d'impression prévu par l'art. 48 du règlement général. — Le scrutin est ouvert. Sont réélus au 1er tour, et à la majorité absolue, MM. NAUDET, MOHL, LABOULAYE, RÉGNIER. — M. MILLER, élu au 2e tour, à la majorité de 13 voix sur 25, complète la commission.

La séance redevient publique et un nouveau scrutin s'ouvre pour le remplacement de feu M. NANTEUIL, de l'Académie des beaux-arts, comme dessinateur adjoint à la commission permanente des Inscriptions et Médailles. — M. EUGÈNE GUILLAUME, de l'Académie des beaux-arts (section de sculpture), est élu à l'unanimité des 25 membres votants.

M. DE SAULCY termine la première lecture de son mémoire *sur le tombeau d'Hélène, reine de l'Adiabène, à Jérusalem.*

M. Noël des Vergers, correspondant de l'Académie, poursuit la lecture, en communication, de son *Mémoire sur la chronologie de Trajan.*

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1°, au nom de M. LASSEN, associé étranger à Bonn, la 2e édition, considérablement augmentée, de son *Indische Alterthumskunde* (Leipzig et Londres, 1866, grand in-8°, t. I, 1re partie, comprenant la géographie et l'ethnographie) ;

2° *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais :* nos 48 à 50 ;

3° *Journal asiatique :* n° de janvier 1866 ;

4° *Revue archéologique :* n° de mars 1866 ;

5° *Revue de l'œuvre des pèlerinages :* n° de février 1866.

M. DE WAILLY fait hommage, au nom de M. Bertrandy, inspecteur général des archives, de trois lettres *sur Uxellodunum* adressées à M. Lacabane, directeur de l'Ecole impériale des Chartes (Cahors, 1865-66, in-8°), et d'une étude historique du même auteur intitulée : *Un évêque supplicié* (Hugues Geraldi, évêque de Cahors, en 1317); Paris, 1865, in-8°.

M. WALLON offre, au nom d'un des correspondants de l'Académie, M. Germain, doyen de la Faculté des lettres de Montpellier, un nouveau

Digitized by Google

mémoire, extrait du recueil de l'Académie de Montpellier, ayant pour titre : *Les dernières années de la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier, d'après le journal autographe du conseiller Joseph Duvern* (1865, in-4°); et un opuscule intitulé : *Un psaume en l'honneur de Louis XIV*, avec introduction et notes explicatives (Montpellier, 1866, in-4°).

Séance du vendredi 16.

PRÉSIDENCE DE M. EGGER.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

M. le Ministre de l'Instruction publique, par un message en date du 9 mars, adresse à l'Académie un rapport de M. Guillaume Rey sur les résultats de sa mission dans le nord de la Syrie (1864-65). — L'Académie décide que la nomination d'une commission spéciale sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. GUILLAUME, de l'Académie des beaux-arts, par une lettre du 15 courant, remercie l'Académie de l'honneur qu'elle lui a fait, en l'appelant à succéder à feu M. NANTEUIL, en qualité de dessinateur adjoint à la commission des Inscriptions et Médailles.

Par une lettre datée de Goettingen, 9 mars, et dont il est donné lecture, M. Théodore Benfey, correspondant de l'Académie, lui fait hommage de son *Sanskrit-english Dictionary with references to the best editions of sanskrit authors and etymologies and comparisons of cognate words chiefly in greek, latin, gothic and anglo-saxon*, qu'il vient de publier en un vol. in-8°. — L'Académie, sur l'avis d'un de ses membres, prie M. RÉGNIER de vouloir bien, dans la prochaine séance, édifier l'Académie sur ce travail qui paraît destiné à remplacer l'abrégé du grand Dictionnaire de Wilson.

L'ordre du jour appelle la nomination ou le renouvellement de la commission qui sera chargée d'examiner le 2e rapport de M. Boissière sur les antiquités découvertes en Moldo-Valachie qu'a transmis M. le Ministre de l'Instruction publique. — L'Académie décide que la commission précédente sera renouvelée, sans

Digitized by Google

autre changement que le remplacement de M. DE LONGPÉRIER, devenu vice-président. M. NAUDET est élu, au 1er tour de scrutin, pour compléter la commission.

M. WADDINGTON commence la seconde lecture de son Mémoire *sur la chronologie de la vie d'Aelius Aristide.*

M. Noël Des Vergers continue la lecture, en communication, de son *Mémoire sur la chronologie du règne de Trajan.*

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL dépose sur le bureau le 6e cahier (novembre-décembre) qui complète le tome I de la nouvelle série des *Comptes rendus des séances de l'Académie.*

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

I., pour le concours du prix Volney, *Dictionnaire étymologique des mots de la langue française dérivés de l'arabe, du persan ou du turc, avec leurs analogues grecs, latins, portugais et italiens,* par M. A. P. Pihan, ancien prote de la typographie orientale à l'imprimerie imp. (Paris, 1866, in-8°);

II, à titre d'hommages :

1° *L'aryanisme :* Discours prononcé par M. J. Oppert à l'ouverture de son cours de sanscrit (br. in-8°, 1866);

2°, par l'entremise de M. GARCIN DE TASSY, *La langue basque et les idiomes de l'Oural,* par M. H. de Charencey : 2e fascicule intitulé : *Déclinaison et comparaison avec divers idiomes* (Mortagne, 1866, in-8°);

3° *Bibliothèque de l'École des Chartes* : n° de janv.-févr. 1866;

4° *Annales de philosophie chrétienne :* n° de février 1866 ;

5° *Annales de la propagation de la foi* : n° de mars 1866.

L'Académie se forme en comité secret.

Séance du vendredi 23.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER, VICE-PRÉSIDENT.

Pas de correspondance officielle.

L'ordre du jour appelle la désignation d'un lecteur pour la séance trimestrielle du 4 avril prochain. — L'Académie désigne au scrutin M. MILLER, qui lira sa *Notice sur un écrivain byzantin du nom de Nicéphore Basilacas.*

Digitized by Google

Un scrutin de liste est ouvert pour la nomination d'une commission qui sera chargée d'examiner le *Rapport* de M. G. Rey sur sa mission dans le nord de la Syrie, d'après la demande de M. le Ministre de l'instruction publique. — Sont nommés, pour faire partie de cette commission, MM. DE SAULCY, RENAN, RENIER et WADDINGTON.

M. WADDINGTON continue la seconde lecture de son *Mémoire sur la chronologie de la vie d'Aelius Aristide*.

M. VINCENT lit, en communication, le morceau suivant destiné à servir d'*Introduction* à sa traduction et restitution du *Traité de la Chirobaliste* d'Héron d'Alexandrie.

« Cette traduction du *Traité de la Chirobaliste* d'Héron d'Alexandrie forme le complément de la traduction du *Traité de la Bélopée* dû au même auteur, jointe à celle du *Traité* de Philon sur le même sujet, travail dont j'ai eu l'insigne honneur de me trouver chargé par les ordres de l'Empereur; et ce n'est pas sans avoir, pour des raisons que l'on comprendra tout à l'heure, sollicité l'autorisation de Sa Majesté, que j'en publie le présent fascicule (1).

» Le texte grec de cet opuscule avait déjà été publié, une première fois, par l'abbé Baldi, à la suite du Traité de la Bélopée d'Héron (*Aug. Vindel.* 1616), et, une seconde fois, par Thévenot, dans le recueil des *Veteres Mathematici* (Paris, 1693), avec une version latine dont l'auteur n'est pas bien connu, et une suite de figures empruntées aux manuscrits. Très-mutilé dans l'édition de Baldi, plus complet dans celle de Thévenot, mais encore très-altéré, surtout en ce qui regarde les cotes d'exécution et les légendes des figures, ce texte, on peut le dire, était resté jusqu'ici sans explication (2). C'est à tel point que les paragraphes où l'auteur s'occupe, par exemple, des *cambestria*, du *camarium*, étaient considérés comme des traités distincts (3), tandis qu'il ne fallait y voir que les descriptions partielles des divers éléments d'un même engin. Aussi, les derniers éditeurs des écrivains grecs sur l'art militaire, H. Kœchly et W. Rüstow, ont-ils renoncé même à faire la réimpression pure et simple de ce fragment, se contentant de déclarer, après Baldi, qu'il était inintelligible (4).

(1) Voir mon *Examen de l'écrit intitulé* : LA CHIROBALISTE, etc. (Chez Gauthier-Villars.)

(2) « Ce texte en ruine, dit l'abbé Baldi, est si obscur qu'il est bien difficile d'en » induire quels pouvaient être la forme et l'usage des *camaria* et des *cambestria*. » (*Heronis Alexandrini vita, Bern. Baldo Urbinate auctore*, à la suite de l'ouvrage intitulé *Heronis Ctesibii Belopœeca; Aug. Vind.* 1616. — V. p. 71, numérotée 72 par erreur.)

(3) « L'ensemble paraît être une compilation de trois fragments appartenant à » trois opuscules d'Héron, et réunis sous un titre qui ne convient qu'au premier » fragment. » (Th. H. Martin, *Recherches sur la vie et les ouvrages d'Héron d'Alexandrie*, dans les Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, tome IV de la 1re série, 1854, p. 38.) — Voyez aussi Fabricius (éd. de Harles), t. IV, p. 236.

(4) Griechische Kriegsschriftsteller (tom. Ier, p. 199) : « deren Verständniss uns aber bis jetzt verschlossen geblieben ist, das wir folglich auch dem Publicum nicht vorlegen konnten. »

Digitized by Google

» Cette obscurité tient à plusieurs causes :

» En premier lieu, l'opuscule qui traite de la chirobaliste est peut-être plutôt un recueil de notes abrégées et de mesures prises *de visu* sur une machine déjà construite, qu'un véritable traité rédigé par l'inventeur. En effet, on sait qu'Héron (1) d'Alexandrie, disciple de Ctésibius comme il s'intitule lui-même, quoique doué personnellement d'un génie vraiment créateur, s'était rendu non moins célèbre en reproduisant et vulgarisant les découvertes de son maître, qu'en inventant des machines qui lui appartinssent en propre ; et quant à celle qui nous occupe, nous avons bien ici la description plus ou moins complète des pièces principales dont elle se compose, considérées isolément, mais rien sur la méthode nécessaire pour les assembler, rien sur la manière dont elles fonctionnent, rien enfin sur la force motrice qui doit les mettre en action et leur donner la vie.

» En second lieu, outre les difficultés que peut offrir en général un texte littéraire corrompu et plusieurs fois remanié, on en rencontre ici d'autres non moins graves qui résultent, comme nous l'avons déjà indiqué, soit des sigles numériques, soit des lettres indicatrices des figures, la plupart du temps interverties, faussées ou entièrement omises ; de plus encore, la grossièreté du dessin de ces mêmes figures, qui, en outre, deviennent à tel point différentes suivant les divers manuscrits, qu'il est souvent impossible de savoir quel objet elles ont réellement pour but de représenter.

» Quoi qu'il en soit, le titre du Traité, *De la Chirobaliste* ou *Baliste à main*, indique suffisamment une arme portative destinée avant tout à lancer des masses telles que pierres, balles ou légers boulets comparables à nos biscaïens, etc., etc., tandis que, d'un autre côté, les parties composant les planches II et IV, faisant de l'arme une sorte de *gastraphète* (2), font penser, par suite, au tir des projectiles aigus (3). Cela d'ailleurs est conforme à la signification généralisée du mot *Baliste*, telle qu'elle fut admise en particulier chez les écrivains latins (4), à des époques relativement récentes.

(1) D'après une opinion qui m'a été communiquée par MM. Ch. et Fr. Lenormant, le mot Héron paraîtrait avoir correspondu dans la langue égyptienne à celui d'*ingénieur* : ⲥⲣ-ϩⲱⲛ, *celui qui fait les chemins*. Dans l'obélisque d'Hermapion, Apollon est qualifié υἱὸς Ἥρωνος : ce mot serait-il l'équivalent du grec δημιουργός ?

(2) Héron, *Bélopée*, p. 126 de la collection des *Mathem. veteres*, § II de ma traduction (inédite).

(3) Ce double usage de l'arme semble attesté par la présence d'une *boucle* mobile adjointe à la pièce nommée *pittarium* (pl. II, fig. 6 et 10), dont nous parlerons en son lieu, ainsi que par un contre-poids appliqué à un levier de longueur variable qui permettait de placer la corde archère à des hauteurs diverses.

(4) Les machines de jet des anciens se divisaient en deux grandes classes, les machines *euthytones* et les machines *palintones*. Or, on peut induire des textes de Vitruve (X, 13 et 14), que les machines euthytones étaient celles que l'on nommait autrement *catapultes*, et qui étaient spécialement employées à lancer des flèches ou autres projectiles aigus, tandis que les machines palintones, désignées plus particulièrement par le mot *baliste*, servaient à projeter des pierres, balles, etc. Le mot *euthytone*, c'est-à-dire *à tendance rectiligne*, se trouve ainsi correspondre à ce que l'on nomme le *tir direct*, dont la trajectoire, très-inclinée à l'horizon et atteignant peu d'élévation, ne s'écarte pas sensiblement de la ligne droite menée entre ses extrémités, tandis que le mot *palintone*, qui fait penser au tir *à feu courbe* de l'artillerie moderne, paraît dériver de ce que, pour l'artilleur placé dans le plan de la trajectoire, le projectile semble d'abord s'élever à une certaine hauteur au-dessus de l'horizon pour redescendre ensuite par une marche *rétrograde*. Les catapultes correspondraient ainsi à nos *canons* et *obusiers*, dont le tir a spécialement pour objet

Digitized by Google

» Mais ce n'est pas tout : restait le point le plus difficile et le plus délicat, celui qui consiste à déterminer la nature de la force motrice, question que le texte laisse entièrement dans l'ombre. Seulement, l'inspection des figures conduit naturellement à reconnaître que la machine ne pouvait être simplement *névrotone*, c'est-à-dire avoir exclusivement pour force motrice celle des nerfs ou tendons des animaux, celle des intestins, des crins ou des cheveux, comme les machines plus anciennes.

» Partant de là, il fallait donc, pour ne pas sortir des limites que nous impose l'état des connaissances constatées chez les anciens, que la machine fût, au moins en partie, ou bien *aérotone*, c'est-à-dire mise en jeu par l'air comprimé, comme on peut le supposer d'après Philon (1), ou bien *chalcotone* (2), c'est-à-dire tirant sa force de ressorts métalliques.

» Cette seconde opinion paraît avoir été mise pour la première fois en avant par Meister, dès l'année 1768 (3); et, quoique j'eusse parfaitement connaissance de ce fait, comme l'attestait en 1854 (4) M. Th. Henri Martin (dans son excellent travail cité plus haut, en note), je balançai pendant longtemps entre l'opinion de Meister et l'hypothèse d'une machine aérotone : car je croyais voir de véritables réservoirs d'air dans les conoïdes représentés par les divers manuscrits de Paris et par l'édition de Thévenot (p. 120); or, tant que je n'étais pas parvenu à me rendre compte de la nature et de la fonction de ces conoïdes, je ne pouvais rien affirmer sur la force motrice de la chirobaliste.

» Cet éclaircissement, que les manuscrits de Paris ne pouvaient me donner, je l'ai d'abord reçu de Vienne. M. le conseiller aulique baron de Münch-Bellinghausen, à qui je me fais un devoir d'en témoigner ici ma reconnaissance, a eu l'obligeance de faire collationner pour moi le ms. 140 (110 de Lambécius) de la Bibliothèque impériale de Vienne, et de m'envoyer, en même temps, les calques des figures de la chirobaliste, telles qu'on les trouve dans ce manuscrit (5). Ici, plus de doute sur le véritable caractère et la nature essentielle des conoïdes : les calques cités, que je reproduis dans ma première planche, en représentent clairement la charpente comme formée de feuilles métalliques repliées en manière de cônes

de *percer* ou de *renverser* le but, tandis que les balistes pourraient être assimilées aux *mortiers*, dont le *tir* a pour effet d'*écraser* ou d'*enfoncer*. Je remarque toutefois que le mot *baliste*, plus simple que le mot *catapulte*, paraît avoir fini par absorber les deux sens. Végèce n'emploie jamais la seconde expression.

(1) *Mathem. vet.*, p. 77.

(2) *Ibid.*, p. 67 et suiv.

(3) « Æneis laminis deinceps *ferreæ* successisse videntur. Saltim in difficillima illa, corruptissima et cimmeriis tenebris involuta *Cheiroballistræ* descriptione, quam HERONI debemus, *Siderolonum* aliquod organum, Chalcotono non absimile, latere videtur. Occurrunt enim in illo ferreæ laminæ quatuor, ut in hoc æneæ, et vocantur καμβέστρια, non a campo quidem, quod interpreti placuit, quasi tota Ballistra campestris dicta fuerit, fortasse ut a montanis, aut navalibus, distingueretur, sed a *curvatura* sua. » — *Alb. Lud. Frid. Meisteri de catapulta polybola commentatio;* Gotting. 1768, in-4° (p. 19).

(4) « M. Vincent m'a communiqué, dit (p. 39) ce consciencieux auteur, une in- » terprétation assez plausible de Meister, d'après laquelle le mot καμβέστρια étant » dérivé de κάμπτειν, les καμβέστρια, ainsi nommés *a curvatura sua*, seraient ana- » logues aux χαλκότονοι décrits par Philon de Byzance, p. 67-73 de Thévenot. En » outre, Meister paraît vouloir que les καμβέστρια aient fait partie de la χειροβαλίστρα. » (Voy. Meister, *loc. laud.*)

(5) Voir ma planche I. — La grande variété de figure que les manuscrits attribuent à ces conoïdes, ainsi qu'aux cylindres dont il sera question ci-après, me paraît être une preuve du grand usage que l'on a dû faire de l'arme qui nous occupe.

Digitized by Google

tronqués, suivant l'axe desquels se meuvent des broches signalées dans le texte, broches terminées d'un côté par des crochets destinés évidemment à retenir la corde archère, et de l'autre par des anneaux qui, embrassant les conoïdes, peuvent glisser à frottement sur leur surface extérieure en les comprimant plus ou moins. Dès lors, il devient évident que les bourses de cuir représentées dans les manuscrits et dans l'édition de Paris ne jouaient qu'un rôle secondaire, celui de garnir d'un coussin flexible et élastique la partie des conoïdes qu'elles enveloppaient, afin d'obvier à la détérioration que pouvait occasionner leur frottement direct contre les ressorts. Mais en même temps, le conoïde lui-même acquérait un rôle plus important par l'adjonction d'un poids additionnel qui, par sa distance variable au milieu de l'arme, permettait de hausser ou baisser à volonté la corde archère, de manière à la placer toujours en face du centre de gravité du projectile.

» Ce n'est donc pas sans de longues méditations sur ces conoïdes, sur les cylindres munis de clavettes à crochet, sur les broches mobiles dans l'intérieur des bras, sur l'analogie évidente de notre arme avec celles de la colonne Trajane, etc., que mon opinion put se trouver fixée : en conséquence donc, au moins suivant moi, la machine avait pour force motrice un simple, mais puissant, rudiment de l'écheveau de nerfs des anciennes machines névrotones, un simple filet pour ainsi dire, qui, par son exiguïté, se trouvait soustrait aux graves inconvénients signalés par Philon, et d'où résulta l'abandon de ces anciennes machines. Mais, en même temps, cet élément névrotone se trouvait renforcé par l'élément chalcotone, c'est-à-dire par des ressorts métalliques qui en assuraient et en multipliaient la puissance.

» D'autres parties de l'appareil figurent parmi les dessins ; mais, soit par suite de lacune ou d'altération, soit parce que ces parties n'auraient été que postérieurement employées, le texte n'en fait aucune mention ou les indique à peine : telle est la boucle dont j'ai signalé plus haut l'existence (1). C'est aussi après y avoir longtemps réfléchi, que j'ai pu y reconnaître un moyen de fixer la position de la corde archère avant la détente, à l'aide du contre-poids dont j'ai parlé plus haut, de manière qu'elle pût constamment frapper le projectile à la hauteur de son centre de gravité, soit que ce projectile fût une mince flèche ou une balle plus ou moins grosse.

» Ailleurs encore, ce sont des portions de figures dont la signification semble tout d'abord inexplicable : tels sont en premier lieu les arcs-boutants circulaires paraissant avoir pour but d'assurer la fixité du canon sur l'échelette (planches III, fig. 9 ; et IV, fig. 2) et de parer à la torsion des pièces de celle-ci. Tels sont encore les appuis ou contre-gardes en forme de T (pl. III, fig. 8) ayant pour objet de maintenir les ressorts dans une position normale en les empêchant de se porter capricieusement en avant ou en arrière.

» Enfin, j'ai à parler de la légende alphabétique des figures, légende qui manque à la plupart des manuscrits, et qui est déplorablement altérée dans les renvois du texte : sans compter que l'on peut trouver soit plusieurs pièces affectées simultanément des mêmes lettres, comme il arrive dans le deuxième paragraphe, soit la légende des figures confondue pêle-mêle avec les cotes numérales d'exécution, ce qui a plus ou moins lieu dans tous les paragraphes. Il faut avoir, comme moi (que l'on m'excuse de le dire), passé de longs mois, même des années, sur ce travail

(1) Ci-dessus, note 7 (3 de la page 66).

Digitized by Google

ingrat, pour en apprécier toute la difficulté ; et quiconque a pu se vanter de n'y avoir vu qu'un « travail facile » après l'avoir trouvé tout fait, celui-là, dis-je, a donné la mesure de sa compétence et de son autorité dans la matière.

» Quoi qu'il en soit, il fallait démêler tous ces éléments hétérogènes; et voici, quant aux légendes, ce qu'ont pu remarquer les érudits qui se sont occupés sérieusement de l'étude des mathématiciens grecs, manuscrits ou imprimés. D'abord, les lettres successivement employées pour la définition et l'explication des figures sont prises depuis α jusqu'à ω et dans leur ordre alphabétique (sauf l'*iôta* que l'on évite toujours à cause de la facilité de son oblitération). Ensuite, si les lettres d'un premier alphabet ne suffisent pas pour désigner tous les points notables, on y supplée par l'adjonction des épisèmes ϛ, ϡ, ϟ, notamment du ϛ que l'on place, soit après l'*ôméga* s'il est seul, soit entre ε et ζ, c'est-à-dire à son rang de sigle numérique : car les nombres

1 2 3 4 5 6 7 8 9

sont respectivement représentés par

α β γ δ ε ϛ ζ η θ.

Si cette addition des épisèmes est suffisante, on poursuit en employant les sigles numériques qui représentent les *mille*, c'est-à-dire

,α ,β ,γ ,δ ,ε ,ϛ ,ζ ,η ,θ

identiques aux caractères des unités simples, à cela près qu'on ajoute, non point comme le dit Delambre (1), un *iôta souscrit*, mais à la gauche, une longue *virgule latérale*, ἐκ πλαγίου σύρμα. On eût pu continuer ainsi en affectant de cette même virgule latérale les sigles des dizaines et des centaines; mais tel n'était point l'usage : à partir de *dix-mille*, on employait le caractère μ (initiale de μυριάς signifiant *myriade*) ou la syllabe Μυ, en écrivant au-dessus les lettres de l'alphabet, α, β, γ,..... Ce sont ces lettres qui désignent le nombre des myriades quand il s'agit de représenter des valeurs numériques, comme on peut le vérifier, soit dans le commentaire de Porphyre sur les *Harmoniques* de Ptolémée, soit au deuxième livre de Pappus, l'un et l'autre publiés par Wallis, ou mieux encore, dans le commentaire d'Eutocius sur les écrits d'Archimède (2).

» Mais ce n'est point sous le rapport des valeurs numériques que nous

(1) *De l'Arithmétique des Grecs*, au commencement du tome II de l'*Histoire de l'Astronomie ancienne*. — Comparez la traduction allemande avec des éclaircissements, par J.-G.-J. Hoffmann, Mayence, 1817.

(2) Voir notamment le programme du Gymnase de Herford pour 1854. — Au reste, je renvoie *à Eutocius plutôt qu'à Porphyre ou à Pappus*, parce que ces derniers auteurs placent la lettre indicatrice du nombre des myriades, non au-dessus du caractère M, mais à côté. — Voyez aussi JOACH. CAMERAR. : *De Græcis Latinisque numerorum notis* (1556); SAM. TENNULII *Notæ in Arithm. Nicomachi;* CANTZLER : *De Græcorum arithmetica* (Gryphisvald., 1834); MORITZ CANTOR, *Mathematische Beitrage* (Halle, 1864); et TH. HENRI MARTIN, *Examen* de l'ouvrage précédent (Rome, 1864).

Digitized by Google

considérons ici ce système de sigles ; nous n'avons à y voir en ce moment qu'un supplément aux signes alphabétiques employés dans la description des figures, supplément qui devient nécessaire lorsqu'on opère sur des figures un peu compliquées, comme le sont ici celles du § III (pl. III) ; ou, dans le traité de la *Dioptre* (1), celle du problème de la *mesure d'un champ* ; ou bien encore, dans le traité des *Pneumatiques* (*Math. vet.*, p. 227), la figure de l'*orgue hydraulique*.

» Telle est donc cette notation que l'on a pu traiter de *bizarre*, d'*incroyable!* Et telle est, avec ses preuves, ma réponse à un défi plus incroyable encore : cette réponse me dispense de me baisser pour en relever d'autres.

» Quant à la correspondance à établir entre les sigles grecques et les caractères français, elle est nécessairement arbitraire pour une partie plus ou moins notable : car certains caractères grecs n'ont point d'analogues dans l'alphabet français, de même que certains caractères français n'ont point d'analogues dans l'alphabet grec ; et, pour les caractères assimilables des deux alphabets, ils n'y occupent point le même rang. Ainsi Wallis, dans son édition de Ptolémée, avait adopté un certain mode de correspondance, j'en ai adopté un autre dans le traité de la Dioptre ; et un troisième traducteur, à moins d'avoir un parti pris d'avance de suivre l'une de ces deux marches, s'écartera certainement de l'une et de l'autre, au moins pour une portion (2). Quoi qu'il en soit, voici mon tableau de correspondance, toujours le même (3), que je place ici pour n'avoir pas besoin de donner de doubles figures. Au moyen de ce tableau, l'on pourra rétablir sur mes planches, pour chaque lettre française, celle qui lui correspond dans les manuscrits grecs.

Α	Β	Γ	Δ	Ε	ς	Ζ	Η	Θ
A	B	G	D	E	J	Z	H	C
Ι	Κ	Λ	Μ	Ν	Ξ	Ο	Π	ϛ
I	K	L	M	N	X	O	P	W
Ρ	Σ	Τ	Υ	Φ	Χ	Ψ	Ω	ϡ
R	S	T	U	F	Q	Y	V	&
,Α	,Β	,Γ	,Δ	,Ε	,ς	,Ζ	,Η	,Θ
A′	B′	G′	D′	E′	J′	Z′	H′	C′
α	β	γ	δ					
M	M	M	M	.	.	.	.	.
a	*b*	*g*	*d*	.	.	.	.	.

» J'aurais été heureux, en terminant cet aperçu, de n'avoir plus qu'à

(1) *Notices et extraits des manusc., etc.*, t. XIX. 2e partie, § XXIII, p. 104.

(2) S'il n'y avait, comme on l'a prétendu, qu'une seule manière de *transcrire* les caractères grecs γ, ζ, η, θ..., comment se fait-il que Wallis remplace par un C la lettre γ que d'autres remplacent par un G? que Wallis écrive F, G, H..., au lieu de ζ, η, θ, tandis que d'autres écrivent Z, H, C...? Et, cela étant, comment peut-on soutenir qu'il n'y a pas d'autre transcription possible que cette dernière?... C'est donc un véritable plagiat que j'ai dévoilé : seulement, à une exagération apparente on a répondu par une absurdité. (Voir l'*Examen* cité, p. 9.)

(3) Seulement, je remplace A″, B″, G″.... par les petites lettres *a*, *b*, *g*.... — Le lettres *a′*, *b′*, *c′*... seront employées exclusivement dans le commentaire.

Digitized by Google

rendre, auprès du public compétent, une complète justice aux divers collaborateurs qui m'ont secondé, soit de leur main, soit des lumières de leur expérience pratique, comme je déclare de nouveau l'avoir fait auprès de Sa Majesté. Mais, malheureusement, je me trouve obligé d'opérer ici une contremarche pour défendre mes droits contre des prétentions inadmissibles. On me permettra donc d'affirmer une fois de plus les faits suivants dont personne n'est en droit de contester l'exactitude.

» 1° Que j'ai le premier et de ma propre initiative entrepris la synthèse de la chirobaliste, dont les diverses parties avaient jusqu'à ce jour passé pour des appareils distincts (1);

» 2° Que j'ai le premier, autant qu'il paraît possible de le faire en raison de l'état des documents qui nous sont parvenus sur la matière, rétabli le texte de l'important ouvrage d'Héron d'Alexandrie qui contient la description de cet engin, texte gravement altéré et morcelé dans un grand nombre de passages ; que j'en ai formulé avant tout autre une traduction française ; qu'un aperçu de ce travail a été, sous le titre d'*Essai*, remis entre les mains de l'Empereur, et pendant ce temps, par un abus de confiance inqualifiable, livré prématurément à la publicité, au mépris de tout droit, de tout respect ;

» 3° Qu'après Meister, qui le premier a reconnu dans cette machine la présence de ressorts métalliques, j'ai personnellement achevé d'en déterminer la nature caractéristique, notamment en établissant la direction convergente des bras et l'*absence de tous pivots*, et en signalant l'analogie que présente ce même engin avec ceux dont on voit des représentations, soit sur la colonne Trajane, soit à la suite de l'ouvrage intitulé *Notitia imperii*.

» Je dois dire en terminant que le texte grec, tel qu'on le lit dans les *Mathematici veteres* et l'édition de Baldi, a été collationné, d'après dix manuscrits de la Bibliothèque impériale de France, par M. Ch. Em. Ruelle qui m'a fourni à ce sujet les éléments de la Notice qui fait suite à la présente Introduction.

» A ces manuscrits il faut ajouter, non-seulement celui de la Bibliothèque impériale de Vienne n° 140, dont j'ai parlé plus haut, mais un précieux manuscrit provenant de feu Minoïde Mynas, dont Sa Majesté l'Empereur a daigné faire l'acquisition pour en doter la Bibliothèque impériale, et sur lequel, comme je l'expliquerai ailleurs, celui de Vienne a été copié. Si la découverte de ce manuscrit a causé un retard de plusieurs années dans la publication de mon travail, de son intervention est résulté un immense avantage qui a fait plus que compenser ce retard. En effet, ce document m'a fait reconnaître une erreur capitale de copie qui existe dans tous les manuscrits (excepté toutefois celui de Vienne, où par malheur la cause de l'erreur se trouve entièrement dissimulée par la forme particulière que le copiste y donne à la fraction 1/2); et cette faute, en portant presque au double de sa véritable valeur les dimensions des ressorts essentiels nommés *cambestria*, s'opposait à ce qu'on pût jamais parvenir à une restitution raisonnable du curieux engin de guerre dont il s'agit ici (2).

» Maintenant, je crois avoir tiré de ces documents tout le parti qu'il était possible d'en tirer, et il y a peu d'espérance à concevoir de nouvelles découvertes ; d'ailleurs, j'ai la conviction qu'elles n'apporteraient aux résultats désormais acquis aucun changement essentiel.

(1) Mes premières idées à ce sujet ont été communiquées dès le 12 mars 1861 à M. le général Favé.

(2) K = 20 au lieu de I < = 10 1/2.

Digitized by Google

» Le lecteur voudra bien remarquer que je n'ai considéré du problème que la partie géométrique et cinématique ; quant au point de vue physique et dynamique, je ne m'en suis pas occupé. Les anciens possédaient certainement des connaissances que nous leur dénierions à tort par cela seul que nous les avons nous-mêmes trouvées, ou plutôt retrouvées, à des époques récentes : telle est celle de la trempe de l'acier, constatée chez les Ibères et les Celtes dès une haute antiquité (1) ; tel est encore l'usage du bronze battu à froid, comme métal élastique propre à construire des ressorts (2); est-il nécessaire de citer celui de la corde de boyau déjà si clairement énoncé par Homère (3) ?

» Pour les éclaircissements de cette nature, comme pour les modifications et perfectionnements de détail dont est nécessairement susceptible encore la machine telle que je l'ai comprise et décrite, ce n'est pas de moi qu'il faut les attendre ; mais j'ai la satisfaction de pouvoir annoncer que M. le capitaine A. Verchère de Reffye, officier d'ordonnance de l'Empereur, qui dirige avec autant de savoir que de zèle l'atelier d'études que Sa Majesté a établi au haras de Meudon, a bien voulu se charger de faire les expériences nécessaires pour arriver à la complète restitution de la Chirobaliste.

» Je ne terminerai point sans témoigner aussi toute ma reconnaissance à mon ami et parent, M. le lieutenant-colonel Demarest, pour le concours dévoué que, malgré les exigences de son service, il a trouvé moyen de me prêter dans une conjoncture difficile.

» En résumé, le travail que je publie aujourd'hui est loin d'être parfait; je ne puis me le dissimuler : les interruptions forcées qu'il a dû subir par l'effet des diverses circonstances que j'ai signalées précédemment, ont pu ne pas contribuer toutes à l'améliorer. Toutefois, les personnes qui pourront le comparer avec l'ébauche qui en a été publiée sans mon aveu, et sur laquelle on n'a pas craint d'inscrire mon nom, seront à même de juger si je n'ai pour moi, comme on a osé le soutenir, que la raison du plus fort ; elles feront justice de prétentions aussi injustes qu'insensées, et sauront à quoi s'en tenir sur cet appel au jugement de Salomon si audacieusement réclamé... : jugement qui ne s'est pas fait attendre. »

M. le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie le *Curriculum vitæ* de M. Gerhard, l'un de ses associés étrangers, publié dans le n° 202 de l'*Archäologischer Anzeiger* de Berlin (oct. 1865), à l'occasion du *jubilé* célébré pour le 50e anniversaire du doctorat de l'illustre archéologue. « Cette belle carrière scientifique, ajoute M. le Secrétaire perpétuel, se confond pour ainsi dire sur tous les points avec les immenses progrès accomplis durant cette période par l'archéologie en général et plus particulièrement avec ceux de l'archéologie classique qui doit tant à M. Gerhard dans ses branches principales. La lettre qui accompagne cet envoi, qu'il a fallu solliciter de sa modestie égale à son savoir, sera communiquée à l'Académie, dans la prochaine séance, avec l'Extrait des comptes-rendus mensuels de l'Académie de Berlin qui y est joint et qui contient un mémoire lu

(1) Cf. Philon, *Vet. Mathem.*, p. 70.
(2) *Id. Ibid.*
(3) Odyssée, Chant xxi, v. 406.

Digitized by Google

pour l'auteur, par M. Haupt, le 21 décembre 1865, sur un *Miroir étrusque*, représentant la délivrance d'Hélène, la navigation d'Hercule et la déesse de lumière Eos. »

Séance du mercredi 28.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER, VICE-PRÉSIDENT.

Pas de correspondance officielle.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, comme il l'avait annoncé dans la dernière séance, communique à l'Académie un extrait de la lettre de M. GERHARD relative au double envoi déjà présenté.

« L'article, dit M. GERHARD, qui fait partie du n° 202 de *l'Arch. Anzeiger*, et que, pour être plus court, j'ai qualifié de mon *Curriculum vitæ*, est tellement dépourvu de toute prétention, tellement simple, que je n'avais pas songé à en faire hommage à l'Académie, quoique je me sois toujours fait un devoir de lui offrir mes travaux et jusqu'à mes opuscules les plus difficiles à trouver. Mais, puisque vous avez jugé cet écrit même digne d'être déposé dans la Bibliothèque de l'Institut, veuillez du moins, sur l'exemplaire que je vous adresse à cet effet, en indiquer de votre main le caractère et l'intention. — Je joins à ma lettre et à cet envoi une nouveauté : c'est la description d'un miroir étrusque qui pourra intéresser l'Académie, miroir représentant Hélène poursuivie par Ménélas et cherchant son salut aux pieds du Palladium. Un peu plus tard, je vous enverrai le compte-rendu annuel des découvertes archéologiques que j'ai pu rédiger encore pour l'année 1865, non sans le désir et l'espoir de pouvoir transmettre à un plus jeune que moi le fardeau de ce travail d'une grande utilité, mais trop lourd pour mes forces actuelles. »

M. WADDINGTON termine la seconde lecture de son *Mémoire sur la chronologie de la vie d'Aelius Aristide* (1).

M. DE WITTE cède son tour de parole à M. Des Vergers, qui continue et termine la lecture, en communication, de son *Mémoire sur la chronologie du règne de Trajan.*

(1) Voy. en l'analyse ci-dessus, p. 20.

Digitized by Google

ANALYSE.

« L'auteur rappelle tout d'abord que le règne de Trajan, l'un des plus glorieux pour l'histoire de l'empire romain, est malheureusement l'un des moins étudiés et des plus obscurs. Par une singulière fatalité, cette grande époque n'a pas conservé ses annales. Tacite, après avoir flétri de sa plume les Tibère et les Néron, voulait consoler sa vieillesse en racontant les actes réparateurs du prince sous lequel il vécut ; mais il n'a pas accompli son projet. Suétone termine à Domitien les vies qu'il nous a laissées des douze Césars, et les biographes sans critique qui ont continué l'*histoire auguste* ne la commencent qu'à celle d'Adrien. Il est vrai que Pline le Jeune a fait un panégyrique de Trajan : ce serait, en faisant la part de l'éloge officiel, un précieux document, s'il ne datait de la seconde année de l'avénement du prince, au moment où les grandeurs de son règne n'étaient encore que des espérances. Aussi n'avons-nous que l'abrégé de Dion Cassius par Xiphilin, quelques phrases d'auteurs postérieurs, puis des médailles, des monuments, des inscriptions dont l'interprétation nous aide chaque jour à corriger les inexactitudes d'une chronologie souvent contestée et toujours contestable.

» Espagnol de naissance, Trajan est le premier souverain d'origine provinciale qui soit parvenu à l'empire. Son père servit avec gloire, sous Néron, pendant la guerre judaïque où il mérita comme récompense de son courage les ornements du triomphe et les faisceaux consulaires. Ce consulat substitué n'ayant pas laissé de traces dans les monuments, la date en demeure incertaine ; cependant nous ne saurions la rapporter qu'aux premières années du règne de Vespasien. Nous apprenons en effet par Flavius Josèphe que le père de Trajan commandait comme légat la Xe légion en Judée et qu'il fit à la tête de ce corps le siége de Jaffa. Plus tard les médailles nous le montrent gouverneur de la Syrie, et deux inscriptions grecques prouvent qu'en l'an de Rome 832 (de J.-C. 79), il était proconsul d'Asie. Or nous savons que cette fonction ne pouvait être remplie vers cette époque que huit ou dix ans après l'exercice de la première magistrature curule. Il est donc probable que c'est en 823 ou 824 (de J.-C. 70 ou 71) que l'empereur Vespasien récompensa ainsi le lieutenant dont il avait apprécié les services. Nous avons en effet la preuve que, dès 823, le père de Trajan avait quitté le commandement de la Xe légion dans lequel il avait été remplacé par Larcius Lepidus. Quant à ce fils, dont la destinée devait être si glorieuse et qui était né à Italica, en Espagne, le 18 septembre de l'an 53 de notre ère (de Rome 806), il apprit la guerre en la faisant pendant dix années comme tribun militaire. On ne saurait préciser l'époque où il exerça la préture : tout ce qu'on peut affirmer, c'est qu'il avait rempli cette charge antérieurement à l'an 86 de notre ère, puisqu'un passage de Spartien nous apprend dans la vie d'Adrien, que ce prince, né à Rome en 76 (de Rome 829), perdit son père à l'âge de dix ans (de J.-C. 86) et qu'on lui donna pour tuteur son cousin Ulpius Trajanus *qui avait déjà été préteur*. Trajan a été consul ordinaire en l'an 91 de notre ère, sous le règne de Domitien, et il eut pour collègue M. Acilius Glabrio. Il eut ensuite le commandement d'une des deux provinces qui formaient la Germanie, non pas la Germanie inférieure, comme on l'a pensé jusqu'à présent, mais la Germanie supérieure. C'est là que le choix de Nerva, qui l'adopta vers la fin d'octobre de l'année 97 (de Rome 850), vint l'appeler à partager le trône pour bientôt l'occuper seul.

Digitized by Google

» Nerva mourut le 27 janvier 98 (de Rome 851) et Trajan se trouvait à Cologne dans la basse Germanie, lorsqu'il apprit la nouvelle de cette mort imprévue. L'auteur du mémoire fait observer que c'est sur ce fait rapporté par Eutrope et par Aurelius Victor qu'on s'est fondé uniquement pour assigner au nouveau César la légation de la Germanie inférieure. Or, une pareille conséquence, bien qu'acceptée par tous les historiens et par d'illustres archéologues, ne paraît pas ressortir de l'assertion des deux chroniqueurs. En effet, il n'est nullement probable, ainsi que l'a fait observer M. Henzen dans un récent travail épigraphique, que Trajan, au jour de son adoption, ait conservé la simple légation que lui avait assignée Domitien. Il est bien plutôt à croire qu'une fois revêtu par le choix de Nerva de la dignité de César il prit, comme l'avait eue Germanicus avant lui, l'administration générale de toute cette partie de l'empire. Nous connaissons peu, il est vrai, tout ce qui concerne la guerre germanique à cette époque; cependant les monuments suppléent jusqu'à un certain point au silence de l'histoire : par eux on apprend que, vers la fin du règne de Domitien, la Germanie supérieure était le siége d'une guerre contre les Suèves. La base d'une statue contenant le *cursus honorum* d'un certain Q. Attius Priscus, tribun de la 1re légion adjutrix, le cite comme ayant obtenu dans cette guerre, BELLO SVEBICO, des récompenses militaires sous l'empereur Nerva, et cette légion était cantonnée dans la haute Germanie. C'était donc sur cette partie des frontières du Rhin qu'on se battait alors, et la menace d'une rupture de la part des Suèves avait pu motiver le choix qu'avait fait Domitien d'un soldat éprouvé pour administrer cette province. Un argument encore plus décisif, d'après l'auteur du mémoire, pour attribuer de préférence à Trajan la légation de la Germanie supérieure, est le passage de Spartien constatant que, lors de son adoption, Adrien, son proche parent, fut député par l'armée de Mésie où il se trouvait alors pour aller dans la haute Germanie porter des félicitations au nouveau César : *Trajano a Nerva adoptato, ad gratulationem exercitus missus*, in Germaniam superiorem *translatus est*. Trajan, au moment où le choix de Nerva se fixa sur lui, alors qu'il n'était encore que légat, ne pouvait se trouver que dans la province dont il avait le commandement, et l'assertion de Spartien semble prouver que cette province, contrairement à l'opinion reçue, était la Germanie supérieure. Une fois associé à l'empire, Trajan devait également ses soins aux deux provinces où le retenait l'intérêt de l'Etat, et des troubles chez les Bructères, qui éclatèrent vers cette époque, avaient dû l'appeler dans la basse Germanie, où vint le surprendre la nouvelle de la mort de son père adoptif.

» Quand Nerva mourut, ce fut encore Adrien qui, de la haute Germanie où il était resté en quittant la Mésie, vint annoncer à Trajan, alors à Cologne, qu'il était désormais seul chef de l'empire. Dès le début du nouveau règne, l'auteur du mémoire pense qu'il y a lieu de rectifier une date très-importante dont l'inexactitude, bien que signalée depuis 1843 par Borghesi, a été une cause de perturbation pour les historiens les plus récents de l'empire romain. Nerva en adoptant Trajan l'avait investi de la puissance tribunitienne : or, on sait que le nombre des puissances tribunitiennes, dont la durée ne pouvait dépasser un an et qu'on renouvelait par conséquent chaque année à la même époque, détermine l'ordre chronologique de chacun des règnes de l'empire en indiquant sur les monuments, inscriptions ou médailles, la quantité d'années écoulées depuis l'avénement du prince. On a donc cru longtemps que la seconde puissance tribunitienne de Trajan devait dater du jour anniversaire où il l'avait

Digitized by Google

reçue pour la première fois, c'est-à-dire de la fin d'octobre de l'année 98 (de Rome 851), pour s'accroître ainsi d'une unité au même jour jusqu'à la fin de son règne. Un seul exemple, bien qu'il doive anticiper momentanément sur l'ordre des faits, suffira, d'après l'auteur, pour démontrer combien cette fausse croyance a pu créer de difficultés dans l'interprétation et la date des événements rapportés par les chroniqueurs.

» La conquête de l'Arménie et de la Mésopotamie est un des grands actes militaires qui signalèrent le règne de Trajan, et plusieurs fois il en est question, bien qu'en termes très-vagues, dans les historiens ou sur les monuments. Or, il y a toujours eu un grand dissentiment sur l'année dans laquelle s'accomplit cette conquête. Eckhel, ainsi que l'a fait observer M. Borghesi, a été le dernier à discuter longuement cette question épineuse. Il avait remarqué, avec l'esprit d'ingénieuse investigation qui caractérise ses recherches, que, dans l'inscription de la colonne trajane, l'empereur joignait encore à la mention de la dix-septième puissance tribunitienne celle de la sixième salutation impératoriale dont il fut acclamé à l'occasion du succès de ses armées en Arabie, vers l'époque à peu près où se terminait la seconde guerre dacique, tandis que la septième salutation qu'il obtint pour la conquête de l'Arménie se trouvait jointe à la mention du dix-huitième tribunat sur l'arc de triomphe élevé au prince dans la ville de Bénévent. Il vit encore que les médailles frappées en l'honneur des victoires de la guerre d'Orient et qui portent pour légende ARMENIA·ET·MESOPOTAMIA·IN·POTESTATEM·P. R. REDACTAE, donnaient à ce prince le titre d'OPTIMVS qui ne lui fut accordé, comme Eckhel lui-même l'a prouvé, que pendant le cours de sa dix-huitième puissance tribunitienne. Il devenait dès lors évident que c'était dans l'année où Trajan avait renouvelé son titre de tribun pour la dix-huitième fois qu'il avait réduit l'Arménie et la Mésopotamie au rang de province romaine. Restait à déterminer à quelle année de la fondation de Rome correspondait cette époque désormais fixée, et le savant numismate allemand plaçant, selon l'usage, le second renouvellement du tribunat impérial à l'année révolue depuis le jour où Trajan en avait été investi pour la première fois lors de son adoption, et, suivant ainsi son calcul, supposa que le dix-huitième anniversaire devait commencer à la fin d'octobre 867 (de J.-C. 114) pour continuer jusqu'au retour du même quantième de l'année suivante. L'auteur du mémoire démontre, à l'aide de dates parvenues d'autre part à notre connaissance, comment cette supposition fondée sur l'observation des coutumes suivies jusqu'alors par la chancellerie impériale se trouve en désaccord avec les faits résultant de la lecture des chroniques ou des médailles; de telle sorte que d'excellents esprits ont essayé en vain d'expliquer des contradictions dont on ne savait comment se rendre compte. L'erreur résultait de la fausse date qu'on donnait à la seconde puissance tribunitienne de Trajan en accordant à la première la durée d'une année entière. La découverte successive de deux diplômes militaires datés du quantième du mois et du chiffre du tribunat de l'empereur ont enfin permis de reconnaître dans la date de ce tribunat une anomalie qu'on n'avait pas prévue, et de rétablir la concordance entre des témoignages également dignes de foi. Ces deux diplômes sont datés l'un du 19 janvier, portant encore le chiffre de la puissance tribunitienne de l'année précédente, l'autre du 17 février et faisant connaître qu'à ce jour le changement était accompli. Il devenait donc évident que la substitution d'un chiffre à l'autre avait dû s'opérer, non pas au mois d'octobre, mais dans l'intervalle qui existe entre le 19 janvier et la seconde moitié de février. Or, quel moment se montrait plus favorable pour cette solennité que le 27 janvier, c'est-à-dire le jour

Digitized by Google

où la mort de Nerva vint donner l'empire à son fils adoptif? Il faut seulement admettre que Trajan n'ait compté sa première puissance tribunitienne que pendant trois mois, c'est-à-dire de la fin d'octobre 850 au 27 janvier 851. C'est ce qui eut lieu évidemment, et cette simple correction aplanit les difficultés chronologiques que présentait l'expédition du prince en Orient lorsqu'on voulait faire concorder les monuments avec le récit des chroniqueurs. On voit également disparaître les autres difficultés non moins graves qu'Eckhel trouvait à admettre la XXIe puissance tribunitienne de Trajan attestée toutefois par deux inscriptions authentiques. En effet, selon le système du docte numismate, l'empereur étant mort dans les premiers jours d'août de 870 (de J.-C. 117) n'aurait pas pu compter encore son vingt et unième tribunat, puisque, l'année pendant laquelle il devait exercer le vingtième, n'aurait pas été accomplie.

» Après avoir ainsi rétabli, d'après les nouvelles découvertes de l'érudition, la base d'une chronologie jusqu'à présent toute litigieuse, l'auteur suit Trajan à Rome. Ce prince, toutefois, n'y rentra qu'après avoir assuré les frontières du Rhin où il laissa un chef habile, Vestricius Spurinna. Pline nous apprend que les succès de ce légat de la Germanie inférieure, qui avait rétabli le roi des Bructères dans ses Etats, lui méritèrent une statue triomphale votée par le sénat sur la demande de l'empereur. L'auteur cherche à déterminer l'époque de ce soulèvement des Bructères que l'on pourrait peut-être considérer comme l'une des causes du séjour de Trajan dans la basse Germanie lors de son avénement, supposition favorisée par les indications chronologiques que donne la correspondance de Pline et par la place qu'y occupe la lettre où il fait mention des honneurs rendus à Spurinna.

» M. Des Vergers discute ensuite les actes principaux de Trajan pendant les trois premières années de son règne, puis il fixe vers l'année 101 de notre ère (de Rome 854) la première expédition du prince contre les Daces. A l'aide de textes épigraphiques il recompose en partie l'armée du conquérant, groupant autour de sa personne les généraux qui combattaient sous ses ordres et qui partageaient avec lui la gloire de cette longue expédition. Les deux provinces limitrophes de la Dacie étaient la Pannonie et la Mésie : c'est de là que l'armée romaine pénétra chez les Daces. Or, on sait aujourd'hui quels étaient alors les légats de ces deux provinces. La Mésie inférieure était gouvernée par Manius Laberius Maximus, dont Dion signale les exploits dans son récit de la guerre dacique, en ne le nommant toutefois que Maximus, ce qui l'a fait confondre à tort jusqu'à présent avec le Lucius Maximus, qui, d'après Dion, réprima la révolte de Lucius Antoninus Saturninus, gouverneur de la haute Germanie sous le règne de Domitien. Quant à la Pannonie, elle était sous les ordres de Q. Glitius Agricola, dont plusieurs inscriptions conservées à Turin, sa patrie, nous permettent de reconstituer la carrière brillante dans les armes et la politique. Parmi ces monuments épigraphiques il en est un qui se trouvait gravé sur la base d'une statue votée à Glitius Agricola par une ville grecque dont il était patron et dont le nom manque à l'inscription (Bœckh, C. I. G., 6732). Mgr Cavedoni a supposé que cette ville devait être Andros. En effet les habitants d'Andros dédièrent plusieurs inscriptions, sous le règne de Néron, à un P. Glitius Agricola, probablement père de Quintus, condamné à l'exil comme complice de la conjuration de Pison, et qui, s'étant retiré dans l'île d'Andros, se sera montré assez généreux envers les habitants pour mériter de leur part des témoignages de reconnaissance, parmi lesquels il semble naturel de compter celui qui les fit choisir comme patron à Rome le fils de leur bienfaiteur.

Digitized by Google

Sa conjecture semble d'autant plus probable que Q. Glitius Agricola s'intitule, dans ses inscriptions, fils de Publius et qu'il était questeur sous Vespasien, dont le zèle fut grand à dédommager, dans leurs personnes ou leurs enfants, les victimes de la tyrannie de Néron. Après la questure, Agricola avait été nommé édile, ensuite préteur, puis légat de la VIe légion sous Domitien. Il devint, sous Nerva, légat propréteur de la province de Belgique pour arriver au consulat qui lui permit d'obtenir de Trajan la légation consulaire de la Pannonie. Un autre général, qui a laissé une grande réputation acquise en partie dans les guerres daciques, était l'Africain Lusius Quietus, commandant de la cavalerie numide, dont les rapides évolutions durent rendre de grands services à Trajan dans les plaines du bas Danube. Licinius Sura, compagnon fidèle du prince dont il avait favorisé l'adoption, ne le quittait pas et lui servait de secrétaire. Le parent de Trajan qui devint son successeur, Adrien, accompagnait aussi l'empereur en qualité d'aide de camp, *comes expeditionis Dacicæ*, et l'auteur signale à ce sujet le récent travail de M. Friedländer (*Darstellungen aus der Sittengeschichte Roms*, etc.), qui a fait ressortir de l'examen des inscriptions la différence à établir entre les *comites imperatorum*, membres du conseil privé, et les *comites* pour une expédition déterminée, charge temporaire qui attachait le titulaire à l'état-major du prince. M. Des Vergers discute ensuite le nom de quelques chefs de corps dont l'intervention dans les guerres daciques est plus ou moins prouvée par les monuments lapidaires. Ce sont également des textes épigraphiques qui peuvent déterminer la composition de l'armée réunie sous ces officiers généraux et permettre d'en désigner en partie les légions ou les corps auxiliaires.

» Si à la recherche des noms des généraux et à la désignation de quelques-uns des corps d'armée on joint l'étude topographique du théâtre de la guerre, si on suit, à l'aide des reliefs du terrain, du cours des fleuves, de la direction des vallées, la marche probable de l'empereur à travers les vastes contrées qu'il dut parcourir, on fait revivre les récits perdus, et les belles sculptures de la colonne trajane reprennent à nos yeux leur valeur historique : c'est ce qu'entreprend l'auteur du mémoire. Depuis l'arrivée de Trajan dans les provinces danubiennes, il le suit jusqu'à l'entrée des légions dans la vallée du Maros où elles pénètrent par le défilé des Portes de fer. Parvenue jusque-là, l'armée tout entière menaçait Sarmizegethusa, la capitale de Décébale représentée aujourd'hui par le village de Varhely : mais Trajan n'était pas arrivé ainsi au cœur du pays ennemi sans avoir eu de sérieux obstacles à surmonter. Plusieurs fois il avait combattu des races guerrières et aventureuses chez lesquelles le mépris de la mort, la force corporelle, la connaissance du terrain compensaient ce qui leur manquait sous le rapport de la discipline. Trois salutations impératoriales, IMPERATOR II, III, IV, se succédant sur les monuments de la première guerre dacique, de 854 à 856 (101 à 103 de notre ère), annoncent trois batailles heureuses ou tout au moins trois grands succès obtenus à la suite d'engagements sérieux. Le premier monument sur lequel se trouve mentionné le titre d'IMPERATOR II est daté de la VIe puissance tribunitienne de Trajan, qui commença au 27 janvier de l'année 102 (de Rome 855), et prouve par conséquent, contrairement à l'avis de Fabretti, qu'il n'a pas été obtenu pendant le séjour de Trajan en Germanie, mais pendant la guerre dacique. On ne trouve pas de monument où soit inscrit le titre d'IMPERATOR III, ce qui indique que la quatrième salutation impératoriale suivit de très-près la troisième. La quatrième est datée de la VIIe puissance tribunitienne (103 de J. C.). L'extrait de Dion par Xiphilin parle en effet de différentes victoires chè-

Digitized by Google

rement achetées. Pendant que l'empereur se dirigeait ainsi, à travers les montagnes, sur la capitale de la Dacie, Lusius Quietus attaquait l'ennemi d'un autre côté, faisait un grand nombre de prisonniers, et Laberius Maximus, s'emparant d'une des places les mieux fortifiées, retenait captive la sœur de Décébale. Ce prince, qui avait témoigné plusieurs fois le désir de traiter et auquel Trajan avait envoyé, sur sa demande, une ambassade composée de son conseiller intime, Licinius Sura, et de son préfet du prétoire, Claudius Livianus, se vit enfin réduit, après la prise de sa ville capitale, à implorer la clémence du vainqueur.

» Ce fut donc en triomphateur que Trajan rentra dans sa capitale où on lui décerna le surnom de *Dacicus* qu'il porte désormais sur les monnaies ou les monuments. L'un de ses premiers soins fut de faire distribuer à son armée un congiaire et de récompenser les généraux qui avaient partagé sa gloire. On était alors à la fin de l'année 103 (de Rome 855), et, comme il avait résolu d'accepter en cette occasion le cinquième consulat qui lui était offert par le sénat, il désigna pour entrer en charge avec lui, au 1er janvier 104, le commandant de l'armée de Mésie, Laberius Maximus ; puis, après quelques jours d'exercice, il céda lui-même les faisceaux, ainsi que nous l'apprend le onzième diplôme de Cardinali, au commandant de l'armée de Pannonie, Glitius Agricola, dont la valeur et les services lui avaient en outre mérité les plus brillantes décorations militaires.

» L'intervalle entre les deux expéditions de la Dacie a été si court, et elles se lient tellement par leurs résultats qu'on les a toujours confondues à Rome, ainsi que le prouvent les monuments épigraphiques où l'on ne parle jamais que de la guerre dacique « *bellum dacicum*, » sans établir de distinction entre la première et la seconde. Il est probable en effet que, dès les débuts de son entreprise, Trajan avait résolu de réduire le pays en province romaine ; aussi ne fut-on pas longtemps à reconnaître dans Décébale un traître à la foi jurée : il s'alliait, disait-on, aux tribus hostiles, rassemblait des soldats, donnait asile aux transfuges, enfin il était coupable du délit que les conquérants ne pardonnent pas, il aspirait à recouvrer son indépendance ; en conséquence il fut déclaré l'ennemi de la république et de nouveau Trajan marcha contre lui.

» Cette fois, et grâce aux travaux exécutés par les légions, la marche de l'empereur devait être plus sûre et plus rapide. Une voie militaire qui partait des bords du Mein et, traversant la Forêt-Noire, atteignait le Danube dont elle côtoyait la rive droite jusqu'à son embouchure dans le Pont-Euxin, est attribuée à Trajan, et, bien qu'elle n'ait été terminée sans doute qu'après la soumission complète du pays, on avait dû y travailler avec ardeur depuis les premiers projets d'expédition contre les Daces. Un pont, véritable merveille de cette époque belle entre toutes par des chefs-d'œuvre d'architecture, unissait les bords du grand fleuve dont le cours avait si longtemps servi de barrière à l'empire. Une inscription récemment découverte par M. Gustave Boissière vient de faire connaître le nom ancien de la ville qui servait de tête de pont, aujourd'hui Turn-Severin en Valachie. C'est à cette œuvre gigantesque que font allusion la médaille grand bronze de Trajan qui offre au revers la représentation du pont décoré à chaque extrémité d'une tour surmontée de trophées, puis la charge de CVRATOR. PONTIS. AUG. IN. MOESIA. citée dans une inscription trouvée sur le sol de l'ancienne Sarmizegethusa. L'auteur du mémoire revient à ce sujet sur les travaux publiés récemment à propos du pont du Danube (J. Aschbach, Vienne, 1858, et Arneth, *Jahrbücher des rheinischen Alterthumsvereins*, 1860) et fait observer que d'une nouvelle copie donnée par M. Mommsen de l'inscription de Gruter, p. CLXIII, I, il ressort que la construction en remonte à la

Digitized by Google

quatrième puissance tribunitienne de Trajan, c'est-à-dire aux premiers temps de la guerre dacique. M. Des Vergers rappelle aussi l'explication donnée par Mgr Cavedoni d'une monnaie de Trajan représentant d'un côté la tête de l'empereur laurée, à droite, avec la date de son V^e^ consulat, puis offrant au revers une figure virile, debout, à gauche, tenant un roseau et terrassant une figure de femme personnifiant la Dacie. Il faudrait se reporter, pour expliquer cette allégorie, à une lettre de Pline le Jeune qui, exhortant Caninius Rufus à célébrer les hauts faits de Trajan dans la guerre dacique, lui écrit : *dices immissa terris nova flumina.* Cette grande figure virile représenterait alors un des fleuves de la Dacie qui, contraint par les travaux des Romains à changer de lit, court dévaster les champs des Daces. Le fait serait également représenté sur cette partie de la colonne trajane où on voit les barbares, cavaliers et fantassins, submergés par un large cours d'eau qui se précipite sur eux, tandis que les Romains, en sûreté sur les hauteurs, repoussent ceux de leurs ennemis qui cherchent à échapper au désastre.

» Parmi les compagnons de Trajan dans la seconde guerre dacique, on ne retrouve ni Laberius Maximus, ni Glitius Agricola; mais Adrien et Licinius Sura prirent part aux deux expéditions. Sura y obtint même les ornements du triomphe. Le fait est d'autant plus remarquable que Panvini, dans ses *Fastes*, a clos par Cn. Julius Agricola, le vainqueur de la Calédonie, qui mourut sous Domitien, la liste des chefs d'armée décorés des ornements triomphaux, supposant qu'il n'en avait pas été accordé sous les règnes suivants, ou que du moins le souvenir en était perdu. Cependant une inscription acéphale, conservée au Capitole, porte que le personnage, auquel elle est consacrée et dont le nom est perdu, a servi sous Trajan comme légat propréteur dans la guerre dacique, y a obtenu comme récompenses militaires huit lances d'honneur (*hastæ puræ*), huit étendards, deux couronnes murales, deux couronnes obsidionales, deux couronnes navales, deux couronnes d'or, et que le Sénat, sur la demande de Trajan, lui a décerné les ornements du triomphe ainsi qu'une statue. Or, parmi les chefs qui accompagnaient Trajan, ainsi que l'a fait observer M. Borghesi, il n'y a que Sura, son ami dévoué, son conseiller fidèle, auquel puisse convenir en cette circonstance le titre de légat propréteur, sans qu'on ait ajouté quelle province ou quel corps d'armée il commandait en cette qualité. C'était le lieutenant du prince, son *alter ego*, et nous lui voyons obtenir les décorations les plus brillantes en nombre double de celui qui était accordé aux chefs de corps. En effet, le rapprochement des inscriptions nous permet maintenant de déterminer le nombre des récompenses, lances d'honneur, étendards ou couronnes diverses, qui était attribué dans la hiérarchie militaire des Romains, d'après le grade dont on était en possession. Nous voyons que les tribuns obtenaient deux lances ou deux étendards, que les légats commandants d'une légion en avaient trois, et qu'il n'y avait que les légats gouverneurs de province, ou à la tête d'un corps d'armée, qui en eussent quatre. Sura, assimilé à ces derniers comme chef d'état-major de l'armée de Dacie, si on peut employer une expression toute moderne pour rendre le *legatus proprætor sub imp. Trajano in bello dacico,* se voit récompensé par huit lances, huit étendards, deux couronnes de chaque espèce, évidemment parce qu'il a assisté aux deux guerres réunies sous le nom de *bellum dacicum.*

» Quant à Adrien, qui fut aussi le compagnon de l'empereur dans les deux expéditions de la Dacie, une inscription d'Athènes récemment découverte, en modifiant les documents que nous devions à Spartien sur les premiers pas du successeur de Trajan dans la carrière des armes, nous est utile pour déterminer d'une manière plus précise le temps qu'a pu durer la seconde

Digitized by Google

guerre dacique. Les historiens les plus accrédités, Lenain de Tillemont, Eckhel, Francke, Borghesi, sont d'accord pour la faire terminer avec la Ve salutation impératoriale qui se trouve jointe sur les médailles au neuvième tribunat que la nouvelle chronologie oblige à ne pas prolonger au-delà du 27 janvier de l'année 106 de notre ère. C'est donc à la fin de l'année 105 que la conquête de la Dacie aurait été complétée par la dernière victoire de Trajan qui lui valut le titre d'*imperator* pour la cinquième fois. Or, M. Borghesi, dans son mémoire sur l'inscription de Burbuleius, antérieurement il est vrai à la correction que plus tard il a reconnue nécessaire dans la date des tribunats de Trajan, supposait que la seconde expédition de Dacie n'avait commencé que dans l'année de Rome 858, c'est-à-dire 105 de J.-C. Il s'appuyait, pour arriver à cette conclusion, sur le récit de Spartien d'après lequel Adrien aurait rempli les fonctions de tribun du peuple sous le consulat de Julius Candidus Celsus et de Julius Quadratus, tous deux consuls pour la seconde fois dans cette même année. Ce n'est en effet qu'après son tribunat que, d'après les paroles du chroniqueur, Trajan emmena son parent en Dacie et lui confia le commandement de la première légion *Minervia*. Or, voilà que l'inscription d'Athènes, contemporaine des faits qu'elle signale et dont le témoignage officiel est par conséquent bien plus authentique que celui d'un écrivain très-postérieur, dit au contraire qu'Adrien était préteur en même temps qu'il était légat de la première légion pendant la seconde guerre dacique : *prætori eodemque tempore legato leg. I. Minerviæ*. Nous avons donc à placer dans l'intervalle des deux expéditions de la Dacie et le tribunat d'Adrien et tout au moins sa nomination à la préture. Il nous faut supposer dès lors qu'il fut désigné comme tribun dès son retour de la 1re expédition, dans le courant de l'année 103, pour entrer en charge au commencement de l'année 104. Ce serait à la fin de cette même année que l'auteur du mémoire, revenant à l'avis de Tillemont et d'Eckhel, placerait la décision du sénat qui renouvelait la guerre. Il est vrai, ainsi que l'a fait observer M. Henzen, qu'il est contraire aux habitudes de la hiérarchie romaine de voir Adrien préteur et en même temps légat d'une légion qui combattait sur les frontières les plus reculées de l'empire; mais le texte est là, gravé sur le marbre avec la concision et l'autorité du style épigraphique. Nous ne devons pas oublier, d'ailleurs, qu'il s'agit d'un parent de l'empereur et que le commandement d'une légion était une charge prétorienne. Pour pouvoir l'emmener en qualité de légat, Trajan aura nommé Adrien préteur dès sa sortie du tribunat, et, le dispensant de rester à Rome, lui aura donné le grade militaire qui correspondait à l'emploi civil dont il était revêtu. Il y a eu de tout temps de ces accommodements en faveur de ceux qui tiennent de près au souverain dont la volonté fait les lois ou les dicte ; mais il n'en est pas moins vrai qu'on est obligé de reconnaître une très-courte durée à la seconde expédition de Dacie. Quelque rapprochées les unes des autres que l'on suppose les charges exercées par Adrien, on ne saurait trouver une année complète pour sa campagne chez les Daces. La guerre fut probablement déclarée vers la fin de l'année 104, mais il est probable aussi que, tandis que les gouverneurs de Mésie et de Pannonie rassemblaient les corps d'armée, préparaient le matériel, faisaient tracer les routes et jeter les ponts, Trajan et son parent se trouvaient encore à Rome qu'ils ne quittèrent que dans les premiers mois de l'année 105 pour achever la guerre dans une seule campagne.

» L'auteur recherche ensuite ce qui advint de la Dacie après la mort de Décébale et la conquête romaine, quelles races furent appelées du dehors pour repeupler le pays épuisé d'hommes, quels furent les premiers légats

Digitized by Google

nommés par Trajan. Il revendique avec Borghesi l'authenticité de l'inscription de Gruter suspectée à cause des interpolations qu'elle contient, inscription qui donne pour fondateur à la colonie romaine de Sarmizegethusa Terentius Scaurianus. Un diplôme militaire publié à Vienne par Arneth a confirmé ce monument en nous apprenant que, peu d'années après la conquête, l'armée romaine qui occupait la Dacie se trouvait sous les ordres de Scaurianus. On lit en effet, à la suite d'une liste des corps composant cette armée : ET SVNT IN DACIA SVB D. TERENTIO SCAVRIANO. L'épigraphie a également conservé le nom d'un autre légat de la Dacie sous le règne de Trajan ; c'est P. Calpurnius Rufus qui semble avoir été le successeur immédiat de Scaurianus, puisque le marbre qui le mentionne, daté de la XVIe puissance tribunitienne de Trajan, n'est postérieur que de deux ans à celui qui nomme Scaurianus.

» De retour à Rome, Trajan célébra ses victoires par un triomphe et des jeux qui, d'après Dion, durèrent cent vingt-trois jours. Les monnaies de cette année (859, 106 de J.C.) offrent en effet le type bien connu d'un quadrige portant le prince en habit de triomphateur, puis encore le type du congiaire accordé au peuple et à l'armée, avec la légende CONGIARIVM TERTIVM. C'est que les armes romaines étaient partout triomphantes. Cornelius Palma, légat de Syrie, venait de terminer une guerre difficile contre les Nabatéens et s'était rendu maître de l'Arabie Pétrée dont il avait fait une province romaine. Quelques mots de Dion Cassius, de Rufus et d'Eutrope, un passage du *Chronicon paschale*, qui nous apprend que les deux villes de Petra et de Bostra dataient leur ère de cette époque, sont les seuls renseignements fournis par les chroniqueurs ; mais un hasard heureux a sauvé de l'oubli le marbre où se trouvent rappelés les succès de Palma. C'est encore cette fois, comme pour Licinius Sura, une inscription acéphale dont le nom, par conséquent, a disparu, et qui ne contient que ces mots : « Le sénat, sur la demande de l'empereur Trajan, Auguste, Germanique, Dacique, a voté des actions de grâce aux dieux immortels et a décerné (au personnage dont le nom se trouvait en tête de l'inscription) les ornements du triomphe ainsi qu'une statue dans le Forum. » La date de cette inscription, ainsi que l'a fait observer Borghesi, se trouve circonscrite par les titres donnés à l'empereur entre 856 (de J. C. 103), année dans laquelle il obtint le surnom de Dacique, et l'année 867 (114) où il prit celui d'*Optimus*, et l'inscription elle-même doit appartenir à un personnage qui ait, dans cet intervalle, dirigé comme général en chef quelque guerre heureuse. Or, une guerre qui ait valu un tel honneur au général chargé de la conduire doit avoir été assez importante pour mériter à l'empereur une de ces acclamations impératoriales qui consacraient tous les grands succès militaires. D'autre part, nous savons que, depuis l'avénement de Trajan en 98 jusqu'à l'année 114 où commença l'expédition contre les Parthes, il n'y eut dans l'empire que trois grandes guerres, à commencer par les deux guerres daciques qui valurent au chef de l'Etat, ainsi que cela a été constaté plus haut, quatre acclamations impératoriales à partir de la seconde jusqu'à la cinquième. Ce n'est à aucune de celles-là que peut se rapporter l'inscription dont il s'agit, puisque les expéditions en Dacie furent commandées par Trajan en personne, et que, par conséquent, les actions de grâce (*supplicationes*) votées par le sénat n'auraient pu, dans ce cas, se rapporter qu'à lui. Reste la troisième guerre dont l'histoire fasse mention, c'est-à-dire la guerre arabique, commencée dans l'année 858, sous le consulat de Candidus Marius Celsus et de Julius Quadratus, si nous nous en rapportons au *Chronicon paschale*, et terminée vers 859 ou 860. Elle valut en effet à l'empereur, après la soumission de

Digitized by Google

Petra, sa sixième acclamation impératoriale que nous trouvons pour la première fois jointe à la onzième puissance tribunitienne (860) dans une inscription conservée à Brindisi et rapportée par Muratori.

» L'auteur discute ensuite la date des principaux monuments publics élevés par Trajan dans l'espace de temps qui s'écoula entre les guerres daciques et le départ de l'Empereur pour l'Orient. Déjà de l'expédition de Dacie date la construction du pont d'Alcantara, en Espagne, dont l'inscription relevée récemment avec beaucoup de soin par M. Hübner (*Ann. de l'inst. archéol.*, 1863, p. 173-194) présente la singulière anomalie d'unir la huitième puissance tribunitienne à la cinquième acclamation impératoriale. C'est sans doute une erreur de l'artiste chargé de graver les caractères : le huitième tribunat commençant au 27 janvier de l'année 104 (de Rome 857) ne comporte encore que le chiffre du IVe *imperium*. Les trois voies qui portaient en Italie le nom de voies trajanes, pour avoir été tracées ou réparées par Trajan, indiquent par leurs bornes milliaires l'intervalle des guerres daciques et parthique comme époque de leur établissement. Le port de Centumcellæ, aujourd'hui Civita-Vecchia, date des années 106 et 107, ainsi que le canal artificiel qui forme le bras occidental du Tibre, et le bassin ajouté près d'Ostie au port de Claude. L'aqueduc de l'Aqua Trajana date de l'année 110. Quant à l'ensemble des monuments qui ornaient le forum de Trajan, la statue équestre et l'arc de triomphe sont représentés sur les médailles datées du sixième consulat dont l'Empereur ne fut revêtu qu'en 865 (112 de notre ère). La basilique Ulpienne aurait été érigée, d'après l'inscription que porte la base d'une des colonnes, pendant le seizième tribunat, c'est-à-dire en cette même année 865. La grande colonne trajane, d'après l'inscription gravée sur le piédestal, fut achevée dans le cours du dix-septième tribunat commençant au 27 janvier de l'an de Rome 866 (113 de notre ère). L'arc de Bénévent date de la dix-huitième puissance tribunitienne, celui d'Ancône de la dix-neuvième. Pour subvenir à ces grands travaux, les carrières de marbre, de granit, de porphyre étaient exploitées dans les régions les plus lointaines. Le canal de l'isthme de Suez avait été amélioré par Trajan, de telle sorte que, tandis que Pline, sous le règne de Néron, lui conserve encore le nom de *Ptolemæus amnis*, en mémoire de Ptolémée Philadelphe qui l'avait achevé, le géographe Ptolémée l'appelle Τραϊάνὸς ποταμός, constatant ainsi les grandes réparations dont il avait été l'objet sous Trajan. Et ce n'est pas seulement le témoignage de Ptolémée qui rappelle les travaux exécutés à cette époque en Égypte, ce sont aussi les monuments épigraphiques, ainsi, par exemple, l'inscription d'un certain Annius Rufus, centurion de la XVe légion *Apollinaris*, préposé par Trajan à l'exploitation des carrières de porphyre du mont Claudien, aujourd'hui Djebel-Dokhan (LETRONNE, *Inscr. de l'Égypte*, t. I).

» Un des points les plus controversés de la chronologie du règne de Trajan a été la légation de Pline en Bithynie pendant laquelle s'accomplirent tous les faits que nous révèle la correspondance de l'empereur avec son légat. Baronius et Tillemont la font commencer en l'an 104 de notre ère (857), Mazocchi en 107 (860), le cardinal Noris et Pagi en 110, et BORGHESI lui-même, au milieu de ces appréciations différentes, a varié plus d'une fois d'opinion. L'auteur du mémoire établit comment l'apparition d'un des diplômes militaires publiés à Vienne par Arneth, en nous faisant connaître l'année jusqu'alors ignorée du consulat d'Afranius Dexter (de J. C. 105), année pendant laquelle Pline nous apprend qu'il était à Rome, s'oppose à ce que l'on place la légation de Bithynie dans l'intervalle qui a séparé les deux guerres daciques. D'autres documents prouvent aussi sa présence en

Digitized by Google

Italie dans les années 106 et 107 : or, dès que l'on dépasse cette dernière année (de Rome 860), les arguments rassemblés par le cardinal Noris, dans son *Epistola consularis*, pour fixer la légation de Pline vers l'année 863 ou 864 (110 ou 111), reprennent toute leur valeur.

» Nous arrivons maintenant à la guerre Parthique dont Dion a retracé les principaux événements dans un récit fort confus qui suffit à peine pour en suivre la marche dans son ensemble, et dont l'auteur n'examine, d'après le plan de ce mémoire, que les dates entièrement passées sous silence par l'historien ou quelques faits nouveaux acquis à l'histoire par les témoignages épigraphiques. Des médailles grand bronze, frappées à l'occasion du départ de Trajan pour la Parthie et ayant au revers : PROFECTIO AVG. S. C., tandis qu'elles offrent comme type Trajan à cheval en habit militaire, précédé et suivi de soldats armés de hastes, portent la date du VIe consulat que Trajan prit au 1er janvier de l'année 112 de notre ère; on en a conclu quelquefois que c'était de cette année 112 qu'il fallait compter le commencement de l'expédition de l'Empereur en Orient, sans remarquer que Trajan n'ayant jamais pris de septième consulat a conservé le chiffre du sixième sur ses monnaies tant qu'il a vécu. Heureusement une belle médaille d'or sur laquelle se lit également AVGVSTI PROFECTIO, avec le même sujet au revers, offre le buste lauré de l'empereur revêtu du *paludamentum*, autour duquel on lit : IMP. TRAIANO. OPTIMO. AVG. GER. DAC. Or, il a été parfaitement prouvé par Eckhel que, si, dès l'année 858 (de J.-C. 105), Trajan a pris le titre d'*Optimus princeps*, le nom seul d'*Optimus*, devenu une véritable appellation, un surnom, et non pas une qualification de son titre de prince, ne se trouve jamais sur les monnaies ou les monuments épigraphiques qu'à partir de l'année 867 (de J.-C. 114). C'est donc à cette époque seulement que fut frappée la médaille, et Trajan se mit en route pour l'Asie tout au plus tôt vers la fin de l'année 113. Cette correction dans la date de son départ convient d'autant mieux à l'enchaînement des faits subséquents que la septième salutation impératoriale qui dut signaler ses premiers exploits n'apparaît qu'avec la dix-huitième puissance tribunitienne, c'est-à-dire dans l'année 867 de Rome ou 114 de notre ère. Comment Trajan, s'il était parti dès l'année 112, serait-il resté si longtemps sans obtenir de ses soldats ces acclamations votées à chaque victoire et dont les empereurs marquaient si soigneusement le nombre, quand nous savons d'autre part que de grands succès marquaient ses premiers pas en Orient. L'empereur arriva donc en Asie ne datant encore ses inscriptions ou ses monnaies que de son sixième *imperium*, obtenu sept ans plus tôt à l'occasion de la conquête de l'Arabie Pétrée. Pendant sept ans il n'avait pas fait la guerre, il n'avait pas entrepris d'expédition lointaine et nous pouvons dater de cette période de paix la plupart des grandes œuvres dont il a marqué son règne dans les arts comme dans la politique intérieure.

» La septième salutation impératoriale qui se lit conjointement à la XVIIIe puissance tribunitienne sur un diplôme militaire trouvé à Carnuntum, la huitième gravée sur une médaille qui porte pour type les soldats de l'armée d'Orient au moment où ils acclament l'empereur (Voy. Eckhel, VI, 437), la neuvième que l'auteur a relevée, unie à ce même dix-huitième tribunat, sur une inscription conservée dans la vieille ville pélasgique de Ferentino, nous prouvent que, dans le courant de la première année de la guerre, en 114, l'empereur, qui soumit alors l'Arménie, avait remporté trois grandes victoires. Déjà, dans cette première campagne si brillamment inscrite aux fastes militaires de l'empire, Trajan s'était avancé jusqu'aux bords de l'Euphrate, avait vaincu Abgare, roi d'Edesse, et, côtoyant le

Digitized by Google

fleuve, s'était emparé de Satala et d'Elegia, sur les frontières de la Cappadoce, du Pont et de l'Arménie. C'est là que Parthamasiris vint déposer aux pieds du vainqueur la couronne d'Arménie, espérant que Trajan allait la lui rendre, comme Néron l'avait rendue à Tiridate : mais l'Arsacide, cruellement déçu dans son attente, perdit et la couronne et la vie. Le passage récemment découvert des lettres de Fronton, qui a confirmé le meurtre du roi d'Arménie, dont Eutrope seul avait parlé et dont on aimait à douter, fait peser une grande responsabilité sur la mémoire de Trajan : on voudrait effacer l'acclamation d'un nouvel *imperium* dont l'origine est due à un acte qui offense la morale, s'il est excusé par la politique.

» Au commencement de l'année suivante, nous savons que Trajan était venu passer l'hiver à Antioche où il célébra, le 27 janvier 115, l'anniversaire de son avénement en prenant pour la dix-neuvième fois la puissance tribunitienne, et où son séjour fut marqué par un cataclysme dont Dion a parlé longuement. Ce fut un tremblement de terre dont la date ne peut être sujette à aucune controverse, puisque Dion Cassius nous apprend qu'il coûta la vie à l'un des deux consuls éponymes, M. Vergilianus Pedo, dont les fastes ont enregistré le nom à cette époque. Les édifices les plus solides furent renversés de fond en comble : l'empereur lui-même n'échappa au désastre qu'en fuyant de son palais par une fenêtre et en se réfugiant dans le cirque où il resta pendant plusieurs jours. Dès le retour du printemps, il ouvrait la campagne et ne tardait pas sans doute à obtenir de nouveaux succès, bien que la neuvième acclamation impératoriale, obtenue l'année précédente, probablement à la fin de l'automne, se trouve encore réunie à la dix-neuvième puissance tribunitienne sur l'arc d'Ancône achevé dans la première partie de l'année 115, avant que la nouvelle d'un nouveau succès fût parvenue sur les bords de l'Adriatique. La dixième salutation doit avoir été suivie de près par la onzième, car nous n'avons aucun monument, inscription ou médaille qui la mentionne. Ce fut alors que Trajan, ayant soumis la Mésopotamie, fit construire une flotte de bâtiments légers à l'aide des bois qu'il faisait apporter des forêts voisines de Nisibe, traversa le Tigre et se rendit maître de l'Adiabène. La onzième acclamation, récompense probable de ce succès, se trouve jointe encore à la mention du dix-neuvième tribunat, c'est-à-dire à la date de cette même année 115, sur l'inscription qui existe au pont du Métaure : elle ne contient pas encore le titre de *Parthicus*. C'est la douzième salutation impératoriale, jointe à la XXe puissance tribunitienne dans une inscription de Pouzzoles, publiée par Mommsen sous le n° 2488 de son Recueil des inscriptions du royaume de Naples, qui pour la première fois porte ce surnom de Parthicus, dont nous ne pouvons par conséquent fixer la date plus tôt qu'en l'année 869 de Rome (116 de notre ère). Nous voyons ainsi quelle est l'époque précise que nous devons assigner à la partie du récit de Dion où il rapporte que Trajan, après avoir vaincu à Arbèles, comme Alexandre, profita de la division des Parthes entre eux pour marcher sur Babylone et s'en rendre maître. Le surnom de Parthicus ainsi que la douzième des salutations impératoriales doivent évidemment leur origine à une même victoire, puisqu'il n'y a pas d'exemple qu'on ait donné à un empereur le surnom d'un peuple vaincu sans que le chiffre de l'*imperium* se soit trouvé en même temps accru d'une salutation nouvelle par les acclamations de l'armée. Du reste, nous pouvons aller encore plus loin dans cette étude chronologique et admettre avec toute probabilité que le succès qui valut au prince ces nouveaux témoignages de la reconnaissance publique ne fut pas obtenu au commencement de l'année, puisque nous voyons par l'inscription du préfet Rutilius Lupus, gravée sur le pylone d'un temple égyptien dans l'oasis de Thèbes,

Digitized by Google

et publiée par M. Letronne avec la date du 30 du mois de Pachon, c'est-à-dire du 24 mai de cette même année, que le surnom de Parthique n'apparaît pas encore, évidemment parce qu'on n'avait pas reçu alors en Egypte la nouvelle de la victoire qui avait ajouté d'autres titres à ceux que portait déjà Trajan.

» Dans les fouilles faites, en 1858, sur la colline d'Heidenberg, site du camp romain qui occupait l'emplacement où s'élève aujourd'hui Wiesbaden, on a trouvé le fragment d'un diplôme militaire où on lit la mention, au six des ides de septembre, de la XXe puissance tribunitienne unie à la XIIIe salutation impératoriale que nous savons ainsi appartenir comme la précédente à l'année 116 de notre ère. Si l'origine de la salutation qui porte le chiffre XII peut avec toute probabilité, ainsi que l'on vient de le voir, se placer vers la fin du printemps, celle de la XIIIe, mentionnée sur le nouveau diplôme, doit se rapprocher de la date du VIII septembre qui y est inscrite. En effet, Dion, après avoir constaté l'occupation de Babylone par Trajan, événement auquel l'auteur a rapporté le précédent *imperium*, ajoute que l'empereur, qui avait d'abord voulu réunir l'Euphrate au Tigre par un canal, renonça à ce projet, et qu'ayant fait porter sa flotte à travers la langue de terre qui sépare les deux fleuves il passa le Tigre, assiégea Ctésiphon et s'en rendit maître. La prise de cette célèbre capitale des Arsacides, ajoute l'historien, le fit déclarer de nouveau *imperator* et lui valut la confirmation du titre de Parthicus. De ce passage il résulte que l'imperium auquel Dion fait ici allusion est le XIIIe, puisque c'est au XIIe que lui fut donné le surnom de Parthicus, qui lui fut *confirmé* cette fois, et puisque nous savons d'ailleurs que cette treizième acclamation du titre d'*imperator* fut la dernière et qu'il n'en porta pas d'autre pendant le temps qu'il vécut encore. Sa gloire était alors à son apogée : il s'était engagé peut-être avec quelque témérité dans ces lointaines conquêtes, et la dernière année de sa vie, pendant laquelle il en vit quelques-unes échapper à sa puissance, dut lui faire prévoir qu'il est souvent plus difficile de conserver que d'acquérir. Il mourut à Sélinonte, en Cilicie, en l'année de notre ère 117 (de Rome 870), quelques jours avant le onze du mois d'août. Deux inscriptions, l'une trouvée entre Gibraltar et Malacca, donnée par Orelli, l'autre, d'Avezzano, donnée par Mommsen, constatent cette XXIe puissance tribunitienne que les historiens les plus récents de Trajan lui ont refusée, et qui a pour elle l'autorité des monuments les plus authentiques. Ce sont donc les découvertes nouvelles de l'épigraphie, jointes à la comparaison des médailles, qui nous permettent d'établir désormais une chronologie régulière dans la série des événements glorieux d'un des règnes les plus grands de l'empire romain; ordre des puissances tribunitiennes, époque et durée des guerres daciques, grands travaux publics, date de la légation de Pline et par conséquent de la correspondance de l'empereur avec son légat, enfin succession des victoires parthiques. »

M. Oppert commence la lecture, en communication, d'un Mémoire ayant pour titre « *Les relations de l'Egypte et de l'Assyrie d'après les textes cunéiformes.* »

M. Munk présente un petit recueil hébreu publié par M. A. Neubauer sous le titre de *Melekelh Ha-Schir, art poétique.*

« Ce recueil, dit M. Munk, quoique peu volumineux, renferme plusieurs pièces d'un véritable intérêt. La première pièce est un petit

Digitized by Google

traité de prosodie hébraïque, par Saadyah Ibn Danan, savant juif, qui vivait à Grenade vers le milieu du 13e siècle. Si je dis *prosodie hébraïque*, il va sans dire qu'il n'est pas question de la prosodie des anciens Hébreux, car la poésie biblique n'a pas de prosodie, ou du moins nous ne la connaissons pas. Il s'agit ici de la métrique des Arabes appliquée à la poésie hébraïque par les poëtes hébreux du moyen âge depuis le 11e jusqu'au 15e siècle. Presque tous les mètres arabes furent employés par les poëtes juifs, à l'exception de ceux où l'on rencontre deux syllabes brèves qui se suivent l'une l'autre; car, comme le *schewa mobile* seul compte pour une syllabe brève chez les poëtes hébreux et que deux *schewa mobiles* ne peuvent jamais se suivre, il en résulte que les poëtes juifs (pour me servir des termes employés dans la poésie classique) ne pouvaient jamais former ni le dactyle, ni l'anapeste, ni le choriambe, ni l'ionicus a majori ou a minori, etc. Quelques poëtes seulement ont employé, en se permettant certaines licences, les mètres que les Arabes appellent *câmel* et *wâfer*. Le mètre employé le plus souvent par les Juifs est celui que les Arabes appellent *hazedj* et qui se compose de trois pieds dont les deux premiers ont une brève et trois longues et dont le troisième a une brève et deux longues.

⏑ – – – / ⏑ – – – / ⏑ – –

» Je citerai pour exemple la première pièce de vers que nous trouvons dans la traduction hébraïque de la troisième Makâma de Hariri publiée par feu Silvestre de Sacy dans son édition des Séances de Hariri. Souvent le troisième pied est supprimé comme, par exemple, dans le poëme qui commence par les mots Ăd̄on Ōlām Ăschīr Mālākh (Maître de l'univers, toi qui as régné, etc.), et qui se trouve dans tous les rituels des prières des Juifs. Je craindrais d'abuser des moments de l'Académie en entrant ici dans de plus longs détails. Je me bornerai seulement à dire que, selon l'opinion de M. Amador de los Rios, ce mètre aurait été introduit par les Juifs dans la poésie espagnole, et aurait donné lieu au rhythme connu sous le nom de *arte-mayor*. Il serait trop long de donner ici des exemples des autres mètres arabes qui presque tous ont été imités par les Juifs. — La

Digitized by Google

deuxième pièce du recueil de M. Neubauer contient un petit traité analogue composé, en 1391, par un auteur inconnu. — En troisième lieu le recueil renferme les Makâmas VII et VIII de la traduction hébraïque des Séances de Hariri, publiées d'après le manuscrit unique d'Oxford dont s'était servi M. Silvestre de Sacy pour la publication de la troisième Makâma. — Enfin la dernière pièce est la cinquantième et dernière Makâma du livre Tachkemôni, connu chez nous par une notice de M. Silvestre de Sacy dans le *Journal asiatique* (octobre 1833). Cette Makâma, publiée fort incomplétement dans les éditions, est donnée ici tout entière d'après plusieurs manuscrits. Le tout est accompagné d'une préface en hébreu par M. Neubauer qui montre que la connaissance de la prosodie arabe est indispensable pour l'intelligence de la poésie hébraïque du moyen âge. »

L'Académie reçoit les ouvrages dont les titres suivent :

1°, pour le concours Volney, *Grand Dictionnaire de la langue latine sur un nouveau plan par le Dr Guill. Freund*, traduit de l'allemand en français, revu sur les textes et considérablement augmenté d'après les travaux lexicographiques et épigraphiques les plus récents, français et étrangers, par M. N. Theil, professeur au lycée impérial St-Louis (T. I-III ; Paris, 1858-1865) ;

2°, pour le concours des antiquités de la France, *Plan de la ville des Andelis*, double exemplaire destiné à être joint à l'*Histoire de la ville des Andelis*, par M. Brossard de Ruville, admise au concours de 1866 ;

3°, à titre d'hommage, *Interprétation de l'inscription d'Alise* par le comte Léopold Hugo (Paris, 1866, br. in-8°).

MOIS D'AVRIL.

Séance du vendredi 6.

Présidence de M. De Longpérier, Vice-Président.

Pas de correspondance.

M. Regnier a la parole pour une présentation.

« Notre savant correspondant, dit-il, M. Théodore Benfey, pro-

Digitized by Google

fesseur à l'université de Gœttingen, fait hommage à l'Académie de son Dictionnaire sanscrit-anglais qui fait partie de la collection des *Manuels pour l'étude du sanscrit* publiée par M. Max Müller, lequel a lui-même ouvert cette collection par le texte et la traduction interlinéaire de l'*Hitopadeça* et est à la veille de faire paraître une *Grammaire sanscrite pour les commençants*. — Le Dictionnaire de M. Benfey comble une vraie et très-dommageable lacune. La 2e édition du Dictionnaire de Wilson, publiée en 1831, est depuis longtemps épuisée, ainsi que l'abrégé de Yates imprimé à Calcutta en 1846. Le Dictionnaire de M. Goldstücker n'est pas encore parvenu à la fin de la lettre A ; celui de MM. Bœhtlingk et Roth vient seulement d'arriver à la fin du *Ph*. — Le Dictionnaire de M. Benfey, qui non-seulement sera nécessaire pour les commençants, mais encore très-utile, comme étant très-maniable et d'un facile et commode usage, à tous ceux qui cultivent la littérature sanscrite, contient spécialement tous les mots qui se trouvent dans les ouvrages les plus lus et les plus accessibles à tous, tels que les diverses Chrestomathies, le Nalus, l'Hitopadeça, le Pantchatantra, les lois de Manu, les drames les plus célèbres, le Meghadûta, etc., et, par cela même qu'il est complet pour ces divers ouvrages, il renferme la plupart des termes de la littérature classique en général. Un grand avantage, que n'offre point le Dictionnaire de Wilson, ce sont les renvois, pour la plupart des sens, aux passages où les mots se rencontrent. L'étymologie est indiquée toutes les fois qu'elle est certaine ou probable ; et, à la fin des principaux articles, sont marqués des rapprochements avec le grec, le latin, les langues germaniques (particulièrement le gothique et l'anglo-saxon). — Nommer M. Benfey, c'est dire les qualités et les mérites de son travail : l'exacte précision et la sûreté des définitions, la sobriété substantielle et par conséquent toute la richesse que comportent les limites étroites de l'ouvrage. On a dit qu'il serait à souhaiter que les livres élémentaires fussent faits par les maîtres de la science. Ce vœu, cette fois, est accompli. Il n'était pas possible au savant éditeur de la collection de confier la composition de ce Dictionnaire à un philologue d'une autorité plus imposante et plus digne de confiance à tous égards. »

Digitized by Google

M. ALEXANDRE fait hommage à l'Académie, de la part de son correspondant, M. Amari de Florence, d'un ouvrage intitulé : *Lettere inedite di Muley-Hassen, rè di Tunisi, a Ferrante Gonzaga vicerè di Sicilia* (1537-1547), pubblicate da Feder. Odorici ed illustrate da Michele Amari (Modena, 1865; br. in 4°).

« Cet ouvrage est la publication d'une correspondance assez volumineuse, moitié en arabe maugrebin, moitié en italien, ou plutôt en dialecte sicilien du XVIe siècle, découverte dans les archives peu explorées de la petite principauté de Guastalla. M. ALEXANDRE explique l'origine de ces documents et leur passage dans les mains de M. Amari. Il fait connaître le principal personnage de la correspondance, Muley-Haçan, roi de Tunis, détrôné par le célèbre Hariadan Barberousse, rétabli par Charles V dans sa fameuse expédition de 1535, ensuite déposé une seconde fois par son propre fils, et, après une suite de cruelles vicissitudes, réduit à se réfugier en Italie et à intriguer pour un nouveau rétablissement auprès des Espagnols alors tout-puissants. — C'est à cette époque de sa vie que se rapportent la plupart de ses lettres actuellement éditées. Elles sont adressées à Charles V, à Ferdinand de Gonzague, vice-roi de Sicile, à d'autres puissants du jour, et aux partisans que l'ex-roi avait conservés en Tunisie, en Algérie et à Constantinople. Il y a aussi des réponses de ces divers personnages. M. Amari, pour classer, pour traduire et pour commenter toutes ces pièces, a dû surmonter une foule de difficultés historiques et philologiques. Il y a déployé toutes les ressources de son érudition spécialement exercée sur les rapports de la Sicile avec les Etats barbaresques, et il a jeté de nouvelles lumières sur beaucoup de points intéressants et peu connus de l'histoire de ces Etats. En cela il a bien mérité de la science. »

M. DE SAULCY commence la seconde lecture de son *mémoire sur le tombeau d'Hélène, reine de l'Adiabène, à Jérusalem.* — Cette lecture donne lieu à une longue discussion, à laquelle prennent part, outre MM. DE SAULCY et RENAN, MM. MAURY, WADDINGTON et DE ROUGÉ, et dont on trouvera le résumé plus loin.

L'Académie reçoit les ouvrages dont les titres suivent :

1. pour le concours du prix Volney,

Digitized by Google

1° *Supplément du Dictionnaire des synonymes de la langue française*, par M. Lafaye, professeur de philosophie et doyen de la Faculté des lettres d'Aix (Paris, 1865, 1 vol. in-8°);

2° *Grammaire comparée des langues indo-européennes*, etc., par Bopp, traduite sur la 2e édition et précédée d'une introduction par M. Michel Bréal, chargé du cours de grammaire comparée au Collége de France (T. I, Paris, 1866, 1 vol. in-8°);

3° Mémoire (manuscrit et accompagné d'un pli cacheté) ayant pour titre : *Alphabet européen ou étude théorique des éléments des langues européennes* (115 pag. in-4°);

II. à titre d'hommages :

1°, par l'entremise de M. Garcin de Tassy, *Histoire des colonies belges qui s'établirent en Allemagne pendant le 12e et le 13e siècle*, par M. Emile De Borchgrave, Dr en droit, secrétaire de la légation de S. M. le roi des Belges près la cour des Pays-Bas, ouvrage couronné par l'Académie royale de Belgique et qui a obtenu le grand prix du gouvernement belge;

2° *Pitture murali a fresco e supellettili etrusche in bronzo et in terra cotta, scoperte in una necropoli presso Orvieto nel* 1863, da Dom. Golini, illustraz. congiunta a XVIII tavole in rame, pubblicata per commissione e a spese del R. Ministero della pubblica Istruzione d'Italia da Giancarlo Conestabile (Firenze, 1865, 1 vol. in-4° avec atlas in fol.);

3° *Notions des anciens sur les marées et les euripes*, par M. Th. Henri Martin, doyen de la Faculté des lettres de Rennes, correspondant de l'Institut (Caen, 1866, in-8°);

4° *Anthropologie de la France : Rapport à la* Société d'Anthropologie de Paris, par M. Gustave Lagneau (Paris, 1865, in-8°);

5° *Notice sur une médaille de dévotion présumée d'origine amiénoise*, par M. l'abbé Corblet (Arras, 1866, in-8°);

6° *Chronique de la ville de Bailleul en Flandre* (1647-1673), publiée, en flamand, par M. De Baecker (1860, in-8°);

7° *Observations sur le traité des écritures cunéiformes* de M. le Cte De Gobineau, par M. E. De Baecker;

8° *Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle* (année 1865, in-8°);

9° *Bulletin* de la même Société pour 1865 (in-8°);

10° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie :* année 1865, n° 4;

11° *Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest ;* 4e trimestre de 1865;

12° *Revue archéologique :* n° d'avril 1866;

Digitized by Google

13° *Revue historique de droit français et étranger* : n° de janvier-février 1866 ;

14° *Revue numismatique* : n° de novembre-décembre 1865 ;

15° *Revue du Lyonnais* : mars 1866.

M. le Président fait hommage, au nom de M. Charma, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Caen, d'une brochure intitulée : *De l'éducation donnée aux enfants de France, petits-fils de Louis XIV, d'après un document inédit* (br. in-8°).

Séance du vendredi 13.

PRÉSIDENCE DE M. BRUNET DE PRESLE.

Pas de correspondance.

M. de Saulcy a la parole, et, au nom de la commission chargée d'examiner le Rapport adressé à M. le Ministre de l'instruction publique par M. Guillaume Rey, lit le rapport suivant :

« M. E. Guillaume Rey a été chargé par Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique d'explorer une des parties les moins connues et les plus mal famées de la Syrie septentrionale, je veux parler du pâté montueux désigné généralement sous le nom de *Montagne des Ansarie'h*. Depuis la mort tragique du colonel Boutin, qui y fut assassiné en 1812 et dont les papiers furent perdus, en 1822, notre savant confrère, M. le comte de Laborde, en compagnie de son père, visita les districts de Safita et de Kalael-el-Hensa. Quelques missionnaires américains, MM. Eli Smith, Thomson et Lyde (de 1848 à 1852) osèrent s'aventurer dans ce pays dangereux, et le dernier d'entre eux transmit à l'illustre Karl Ritter les observations géographiques qu'il avait péniblement recueillies. M. Thomson, de son côté, publia dans la *Bibliotheca Sacra* les itinéraires à travers les districts de Safita et de El-Hensa. Depuis eux, le lieutenant Walpole parcourut la même contrée qui, postérieurement encore, a été explorée, au point de vue archéologique, par notre savant confrère, M. Waddington, et l'année suivante encore par M. Waddington, accompagné cette fois de M. le comte de Vogüé. La topographie de ce pays restait toujours à faire, et c'est

Digitized by Google

de cette rude tâche que M. Rey a sollicité l'honneur de se charger. J'avais depuis quelques mois étudié à fond les riches portefeuilles de ce jeune et courageux voyageur, et je me crois en droit d'affirmer que les matériaux topographiques et archéologiques qu'ils renferment sont de la plus haute importance.

» M. G. Rey, au retour de son long voyage, a adressé à S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique un rapport détaillé, sur le compte duquel le Ministre, par une lettre en date du 9 mars 1866, a bien voulu consulter l'Académie sur la question de savoir s'il était opportun de publier ce rapport *in extenso* dans le recueil intitulé *Archives des Missions scientifiques* et publié sous les auspices du gouvernement. L'Académie, de son côté, a chargé une commission d'examiner le travail de M. Rey, et cette commission m'a fait l'honneur de me désigner pour son rapporteur. Après avoir pris, ainsi que mes honorables collègues, une connaissance complète du Mémoire en question, je viens, au nom de la commission, affirmer à l'Académie que le *Rapport* de M. Rey est parfaitement digne de figurer dans le recueil précité. Nous y trouvons en effet beaucoup de faits nouveaux et intéressants qui ne peuvent manquer d'enrichir notablement l'histoire archéologique et géographique de la Syrie. Si quelques légères taches, plus du fait du copiste que de l'auteur, s'y rencontrent par-ci par-là, ces taches disparaîtront avec la plus entière facilité à l'impression ; les textes épigraphiques seront reproduits tels qu'ils existent aujourd'hui ; les emprunts faits aux écrits antérieurs seront signalés avec toute la précision désirable, et dès lors le travail en question pourra et devra être consulté avec fruit par tous ceux qui auront dorénavant à s'occuper de ce curieux pays. — En conséquence, la commission est unanime pour demander à l'Académie d'appuyer la publication, dans les *Archives des Missions scientifiques*, du *Rapport* qui lui a été soumis. »

L'Académie adopte les conclusions de ce rapport.

M. de Saulcy, continue la lecture de son mémoire *sur le tombeau d'Hélène, reine de l'Adiabène.* — Cette lecture donne lieu, comme celle de la dernière séance, à une longue discussion à la-

Digitized by Google

quelle prement part MM. RENAN, WADDINGTON, BRUNET DE PRESLE et MAURY, et dont on trouvera le résumé plus loin, à la suite de l'analyse du mémoire de M. DE SAULCY.

M. DE WITTE a la parole pour une communication. Il donne lecture à l'Académie d'une lettre de M. le Cte Giancarlo Conestabile, de Pérouse, adressée à M. le professeur GERHARD. M. Conestabile parle, dans cette lettre, de quelques miroirs étrusques récemment trouvés dans les environs de Pérouse. Trois dessins de miroirs gravés, représentant des sujets mythologiques, sont joints à cette communication. Le premier de ces dessins montre Neptune et Thésée, le second Vénus, Adonis et une *Lasa*, le troisième Pélée et Thétis.

M. EGGER présente à l'Académie un ouvrage qu'il vient de publier et qui a pour titre : « *Études historiques sur les traités publics chez les Grecs et chez les Romains, depuis les temps les plus anciens jusqu'aux premiers siècles de l'ère chrétienne* (Paris, 1866, in-8°).» C'est, ainsi que l'explique M. EGGER, une nouvelle édition, augmentée de plusieurs appendices considérables, d'un mémoire qui a été lu, en 1857, à l'Académie et qui a été publié, en 1859, dans le Recueil de ses mémoires (2e série, t. XXIV, 1re partie), sous ce titre un peu différent : « *Mémoire historique sur les traités publics dans l'antiquité depuis les temps héroïques de la Grèce jusqu'aux premiers siècles de l'ère chrétienne.* »

M. DELISLE présente, au nom de l'auteur, M. Abel Desjardins, doyen de la Faculté des lettres de Douai, le 3e volume des *Négociations de la France avec la Toscane*, publiées dans le *Recueil des documents inédits et relatifs à l'histoire de France*. Il rappelle l'éloge que M. LABOULAYE a fait des deux premiers volumes de cet ouvrage, en les présentant successivement à l'Académie, éloge auquel il s'associe complétement.

M. RENIER présente, au nom de MM. Heuzey et Daumet, les livraisons III-VI de leur ouvrage intitulé « *Mission archéologique de Macédoine.* » — « C'est dans ces livraisons qu'il est traité de la colonie de Philippes et du célèbre champ de bataille auquel cette ville a donné son nom. M. Heuzey y a publié un grand nombre d'inscriptions inédites, qui sont, pour l'histoire de Philippes, de très-précieux documents, et l'Académie, qui a entendu la lecture de son commentaire sur l'une des plus importantes de ces inscriptions, a pu, par cet exemple, se faire une idée de la sagacité et de la science avec lesquelles il les a expliquées. Ces livraisons sont accom-

Digitized by Google

pagnées de planches nombreuses, gravées d'après les dessins de M. Daumet et fort bien exécutées. »

Sont, en outre, offerts à l'Académie :

1°, par l'Académie royale des sciences de Lisbonne, I. *Histoire et mémoires de l'Acad. royale des sciences de Lisbonne (Classe des sciences morales et politiques et des Belles-Lettres)* : nouvelle série, t. III, part. 2. (Lisb., 1 vol. in-4° avec un atlas de 51 planches, en portugais) ; — II. *Portugalliæ monumenta historica a sec. octavo post Christum usque ad quintum decimum, jussu Academiæ scientiarum Olisiponensis edita* (LEGES ET CONSUETUDINES) vol. I, fascic. 4 (Olisip., 1864, in-f°) ; — III. *Corps diplomatique portugais contenant les actes et négociations politiques et diplomatiques du Portugal avec les diverses puissances du monde depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours*, publié d'après les ordres de l'Acad. roy. des sciences de Lisbonne (Classe des sciences morales et politiques, etc.) par M. Rebello da Silva, t. II (Lisbonne, 1865, in-4°) ; — IV. *Tableau élémentaire des relations politiques et diplomatiques du Portugal avec les diverses puissances du monde, depuis le commencement de la monarchie portugaise jusqu'à nos jours*, commencé par M. le vicomte de Santarem et continué par M. Rebello da Silva (en portugais), t. IX (Lisbonne, 1864, in-8°) ; — V. *Légendes de l'Inde par Gaspard Correa*, publiées par les ordres de la Classe des sciences morales et politiques, etc., de l'Académie roy. des sciences de Lisbonne, sous la direction de M. Rodrigo José de Lima Felner, membre de cette Académie (en portugais), t. IV, part. 1 (Lisbonne, 1864, in-4°) ;

2° *Études paléographiques et historiques sur des papyrus du VIe siècle, en partie inédits, renfermant des homélies de Saint-Avit et des écrits de Saint-Augustin* (Genève et Bâle, 1866, in-4°), recueil contenant, entre autres morceaux intéressants, un travail de M. DELISLE, dont l'Académie a entendu la lecture ;

3° *La France sous Louis XV* (1715-1774) par M. Alph. Jobez, ancien représentant (Paris, 1864-1866, 3 vol. in-8°) : ouvrage destiné au concours du prix Gobert 1867 ;

4° *Sur des poids antiques en pierre* (en allemand) par M. Ritschl (Bonn, 1866, in-4° de 18 pages avec une planche) ;

5° *Les écoles épiscopales et monastiques de l'Occident depuis Charlemagne jusqu'à Philippe-Auguste* (768-1180) par M. Léon Maître, archiviste du département de la Mayenne, etc. (Paris, 1866, in-8°) ;

6° *Histoire de l'école épiscopale et de l'Université d'Angers au moyen âge* par M. Armand Barrot (Angers, 1866, in-8°) ;

Digitized by Google

7° *Grande inscription du palais de Khorsabad*, commentaire philologique, par M. J. Oppert (extrait du *Journal asiatique*, 1865, n° 12) ;

8° *Introduction du Bouddhisme dans le Kashmir* par M. L. Feer (extrait du *Journal asiatique*, 1865, n° 11) ;

9° *Textes tirés du Kandjour* par M. L. Feer (3 livr. lithogr.), in-8° ;

10° *La légende de Rahu chez les Brahmanes et les Bouddhistes*, par le même (Paris, 1865), in-8°.

Séance du vendredi 20.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER, VICE-PRÉSIDENT.

Il est donné lecture de la correspondance.

M. BRUNET DE PRESLE, Président de l'Académie, écrit au Secrétaire perpétuel, en date du 20 avril, que, frappé dans ses plus chères affections par la mort de son fils, il craint de ne pas retrouver la liberté d'esprit nécessaire pour remplir convenablement les fonctions dont l'Académie l'a honoré, et qu'il le prie d'offrir à la compagnie sa démission. « Si cependant, dit-il, cette retraite présentait quelques difficultés, l'Académie voudrait bien l'excuser de se tenir quelque temps encore éloigné de ses séances. » M. BRUNET DE PRESLE termine en exprimant sa reconnaissance de tous les témoignages de sympathie qu'il a reçus de la part de ses confrères dans ces douloureuses circonstances. M. le VICE-PRÉSIDENT, de concert avec le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, « écarte l'idée d'une démission, sur laquelle M. le PRÉSIDENT, avec son dévouement ordinaire à tous ses devoirs, n'insiste pas lui-même. Il croit que c'est lui rendre un véritable service que de le maintenir à son poste, où il peut être si utile encore, et que la diversion des travaux académiques sera l'une des plus efficaces et des plus salutaires qui puissent distraire sa pensée du coup qui l'a frappé, sans porter atteinte à sa douleur si légitime. » — L'Académie tout entière partage cet avis et charge son Secrétaire perpétuel d'écrire en ce sens à M. BRUNET DE PRESLE.

M. le Ministre de l'intérieur, par un message en date du 14 avril, et d'après la demande qui lui avait été présentée au nom de l'Académie, l'informe que le *Cartulaire de l'abbaye de Lérins*, ap-

Digitized by Google

partenant aux Archives du département des Alpes-Maritimes, est à sa disposition au ministère, où le Secrétaire perpétuel peut le faire retirer. — Le cartulaire, qui a été, en effet, retiré, est remis, séance tenante, entre les mains de M. Delisle, éditeur du Recueil des chartes et diplômes non imprimés antérieurs à 1180.

Il est fait successivement lecture de deux lettres de M. le Ministre de l'instruction publique, l'une en date du 12 avril, et l'autre en date du 19, destinée à expliquer la première, par laquelle M. le Ministre invite l'Académie à présenter deux candidats à la chaire de grammaire comparée transférée, par décret du 1er juin 1864, de la Faculté des lettres de Paris au Collége impérial de France. Ces présentations, qui avaient été ajournées dans l'intérêt même de la chaire, compléteront celles qui ont été faites, le 22 juin 1864, par les professeurs du Collége de France. — L'Académie décide que les présentations demandées par le Ministre seront mises à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le 1er fascicule du t. II de la nouvelle série des *Comptes rendus des séances* de l'Académie, contenant le bulletin de janvier et de février.

M. Vincent, avant que M. De Saulcy reprenne la seconde lecture de son mémoire, croit devoir faire une observation sur le doute manifesté par son savant confrère dans la séance précédente relativement à l'ouverture *automatique* des portes du tombeau d'Hélène, mentionnée par Pausanias. — Cette observation de M. Vincent, comme toutes celles auxquelles a donné lieu la seconde lecture du mémoire de M. De Saulcy, sera résumée à la suite de l'analyse même du mémoire.

M. De Saulcy continue cette seconde lecture, et l'interrompt à plusieurs reprises pour répondre à de nouvelles objections de MM. Renan et Munk.

M. De Witte achève la lecture de la lettre de M. le Cte Conestabile concernant les miroirs étrusques récemment trouvés aux environs de Pérouse. — Après cette communication, M. De Witte ajoute quelques observations sur des monuments étrusques de plomb. Contre l'avis de M. Conestabile, M. De Witte regarde

Digitized by Google

comme des objets faux et de fabrique moderne les monuments dont il s'agit. Il va plus loin, il conteste l'authenticité du miroir sur lequel sont représentés *Pélée* et *Thétis*, et qui se trouve parmi les dessins de M. Conestabile. Il existe plusieurs miroirs, incontestablement antiques, sur lesquels est figuré l'enlèvement de Thétis, et, de ce nombre, sont un miroir publié par Vermiglioli et un autre miroir encore inédit, que M. De Witte a eu sous les yeux, il y a quelques années, et qui, aujourd'hui, se trouve en Angleterre. M. De Witte rappelle à cette occasion quelques miroirs, avec gravures modernes, qu'il a pu examiner lui-même : *Ajax* portant le corps d'*Achille*, publié dans le *Museo Chiusino*, la lutte de *Pélée* et d'*Atalante*, miroir antique conservé au Vatican et publié dans le *Museum Gregorianum*, *Ulysse* et ses compagnons crevant l'œil au cyclope *Polyphème*, gravure copiée d'après une coupe de terre peinte, publiée par M. le duc de Luynes et conservée au Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale (Voir *Monuments inédits de l'Institut archéologique*, tome I, pl. VII).

M. De Longpérier fait remarquer qu'en effet on lui présente de temps à autre des miroirs faux. Il les divise en deux classes. Ceux qui sont coulés sur l'antique ou fabriqués de toute pièce ; ceux qui sont bien antiques quant au bronze, mais qui n'offraient aucun sujet, et sur lesquels on a gravé à une époque récente des figures et des ornements. L'opération est très-facile : un miroir est traité comme une planche de graveur. Après qu'il a été verni, on le décore à la pointe, et l'on fait mordre le trait au moyen d'un acide. Cependant ce procédé, fort souvent employé, a l'inconvénient de couper les accidents de patine ou oxydation que présente la surface des miroirs antiques; et, avec une bonne loupe, on peut reconnaître le passage du burin à travers les rugosités qui, si le miroir était gravé dans l'antiquité, devraient au contraire obstruer les lignes creuses en certaines places. Ces fraudes doivent être hautement signalées, car elles tendent à introduire dans la science des éléments délétères. Quant aux monuments de plomb, il faut se défier de ceux qui proviennent d'Italie. Un marchand de Florence a vendu, il y a quelques années, des urnes de plomb et de bronze, coulées sur des terres cuites, ou

Digitized by Google

même ornées de figures d'invention moderne. M. Henrich Brunn, le savant directeur du musée de Münich, a étudié cette fabrication avec un soin tout particulier.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1°, au nom de M. VINCENT, l'écrit en partie communiqué à l'Académie et intitulé « *Héron d'Alexandrie : la Chirobaliste, restitution et traduction* » (Paris, 1864, in-8°) ;

2°, au nom de M. MILLER, *Inscriptions grecques inédites découvertes dans l'île de Thasos* (extrait de la *Revue archéologique* de 1866) ;

3°, de la part de M. DE WITTE, *Catalogue de la collection d'antiquités de M. Alex. Castellani* (1866, gr. in-8°) ;

4°, avec une lettre d'envoi dont il est donné lecture, *Notice sur deux inscriptions grecques monumentales récemment découvertes en Egypte*, par M. Wescher (Rome, tipogr. Tiber. 1866, in-8°) ;

5° *Inventaire-sommaire des Archives départementales antérieures à 1790 : Département de l'Aube* (4e livraison) par M. d'Arbois de Jubainville (Troyes, 1865, gr. in-4°) ;

6°, de la part de M. Fr. Lenormant, I. *Inscriptionum græcarum ineditarum centuria prima* (br. in-8°) ; — II. *Les Antiques à l'exposition rétrospective des Champs-Elysées* (extrait de la *Gazette des Beaux-Arts*, gr. in-8°, 1866) ; — III. *Turcs et Monténégrins* (Paris, 1866, in-12) ;

7° *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève* (t. XVI, livr. 1), Genève, 1866, in-8° ;

8° *Annales de philosophie chrétienne* : n° de mars 1866.

Séance du vendredi 27.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER, VICE-PRÉSIDENT.

Il est donné lecture de la correspondance.

M. le Ministre de l'instruction publique, par une lettre du 24 avril, remercie l'Académie du *Rapport* qu'elle lui a transmis, sur sa demande, touchant les résultats de la mission de M. Guillaume Rey dans le nord de la Syrie.

L'ordre du jour appelle la présentation de deux candidats pour la chaire de grammaire comparée au Collége de France.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL lit, au préalable, trois lettres re-

Digitized by Google

latives à cette présentation. La première lettre, en date de Paris, le 27 avril 1866, est ainsi conçue :

« Monsieur le Secrétaire perpétuel,

» S'il en est parmi mes confrères, et de bienveillantes ouvertures me permettent de le supposer, qui aient l'intention de m'accorder le même honneur que m'ont accordé spontanément MM. les professeurs du Collége de France, et d'inscrire mon nom sur la liste de présentation pour la chaire de grammaire comparée, je viens vous demander de vouloir bien les prier de ma part de ne le point faire. Quand bien même, par un privilége auquel je ne dois ni prétendre ni m'attendre, je pourrais être nommé à cette chaire d'une manière qui me permît d'y monter, je ne croirais pas pouvoir accepter. Il n'y a point ici de ces devoirs à remplir envers la science qui pourraient expliquer et justifier soit la concession soit l'acceptation d'un tel privilége; les sujets dignes et capables ne manquent pas, et, parmi ceux qui se présentent, il en est un qui, chargé du cours, fait ses preuves dans la chaire même, depuis près de deux ans, d'une manière fort honorable.

» Agréez, je vous prie, monsieur le Secrétaire perpétuel, l'assurance de mes sentiments sincèrement dévoués.

» A. Regnier. »

Par la seconde lettre, M. Michel Bréal, Dr ès-lettres, agrégé de l'Université, chargé du cours de grammaire comparée au Collége de France, sollicite l'honneur d'être proposé par l'Académie à M. le Ministre de l'instruction publique en qualité de candidat à la chaire déclarée vacante. — Il rappelle qu'il fut présenté il y a deux ans pour cette chaire par les professeurs du Collége de France, après M. Regnier, et qu'ayant été peu après chargé du cours par M. le Ministre il a fait tous ses efforts pour répondre à ce témoignage de haute confiance. — En même temps qu'il cherchait à donner à cet enseignement son vrai caractère, il entreprenait la traduction de la grammaire comparée des langues indo-européennes de M. Bopp, l'ouvrage classique sur la matière.

Digitized by Google

Le 1er volume de ce travail a été récemment offert à l'Académie. — M. Bréal cite encore quelques écrits antérieurs de lui sur des sujets analogues et le prix décerné par l'Académie, en 1862, à son mémoire sur la religion de Zoroastre. « Du reste, dit-il en finissant, je regrette autant que personne la résolution qui paraît avoir été prise par M. Regnier de décliner toute candidature à la chaire dont il serait le plus digne. »

La troisième lettre est de M. Eichhoff, correspondant de l'Institut, professeur honoraire de Faculté, qui croit devoir, dans la circonstance actuelle, remettre sous les yeux de l'Académie la liste des ouvrages, remontant à 1836 et se rapportant directement ou indirectement aux langues et aux littératures comparées de la famille des peuples indo-européens, par lesquels il a de longue main cherché à mériter ses suffrages. Il rappelle, en outre, les divers cours qu'il a professés sur les mêmes sujets et en particulier sur la grammaire comparée à différentes époques, déclarant, du reste, qu'il ne se présente à la chaire vacante du Collége de France qu'après s'être assuré que M. Regnier ne s'y présente pas.

Après la lecture de ces lettres, le serutin est ouvert pour la première présentation. M. Bréal, qui, sur 33 votants, obtient 28 voix, sera désigné comme premier candidat de l'Académie. — Un second tour a lieu pour la 2e présentation : M. Eichhoff obtient 20 voix contre 11 données à M. Baudry (lequel ne s'était pas présenté), et sera, en conséquence, désigné comme deuxième candidat.

M. De Saulcy poursuit la seconde lecture de son mémoire sur le *Tombeau d'Hélène* et répond à différentes objections de MM. Renan et Munk.

M. Beulé fait une communication verbale à l'Académie, à propos de la statue d'Hercule trouvée récemment à Rome, restaurée et exposée au Vatican depuis le Vendredi-Saint. Il croit que la beauté de cette statue a été surfaite, que son style a été loué avec peu de justesse, qu'elle n'a rien de grec, qu'elle appartient au contraire à une époque avancée de l'Empire romain. Mais ce qui rend surtout cette découverte importante, c'est la grandeur du

Digitized by Google

bronze (près de 4 mètres de hauteur), la beauté et la merveilleuse conservation de la dorure, les détails curieux qu'a révélés la fouille elle-même. — « On sait que le théâtre de Pompée existe en partie sous le palais Ringhetti (jadis palais Pio) et l'on a trouvé dans la cour les restes des arcs ornés de pilastres qui décoraient l'extérieur du théâtre. — Le piédestal, sur lequel était placée jadis la statue d'Hercule, est un grand cube, sans moulures ni ornements remarquables, ajouté après coup, à une époque grossière, échancré de manière à s'appliquer sur la courbe des colonnes engagées qui forment pilastres. Le dieu a été renversé de son piédestal et il semble que la fureur populaire se soit acharnée sur lui, du moins les parties viriles ont été tenaillées, arrachées violemment. Ni les barbares ni les chrétiens n'auraient commis une semblable mutilation ; ils auraient fait fondre le métal ou brisé en morceaux l'idole. Il semble que la rage d'une multitude païenne ait pu seule imaginer cette insulte dirigée non contre un dieu, mais contre quelque empereur que la flatterie avait assimilé à Hercule. Tel est le cas de Maximien Hercule, par exemple. Or le colosse, une fois renversé à terre, a été caché soigneusement : on a élevé au-dessus de lui une sorte de toiture avec des dalles et de grands matériaux : la peau de lion, fondue à part, a été replacée soigneusement sur la poitrine ; le tout a été noyé dans une enveloppe de mortier, comme si des partisans de l'empereur tué ou dépossédé eussent voulu se ménager ainsi la faveur de son successeur, ce qui serait le cas pour Maximien, puisqu'il était le beau-père de Constantin. Si l'on compare l'Hercule doré aux médaillons de bronze de Dioclétien et de Maximien, on est frappé de la ressemblance qu'il présente avec l'Hercule des monnaies impériales de cette époque. Il tient également la massue, la pomme ; la peau de lion est jetée sur son bras gauche. Enfin le style de la statue, quoi qu'on en ait dit, n'a rien qui contredise cette supposition. On sent qu'un type plus ancien, grec même, a été imité, mais avec une pesanteur et des fautes de proportion sensibles. Certaines parties sont traitées conformément à la tradition ; d'autres annoncent la fin du 3e siècle, le travail de la barbe, notamment, qu'il est bon de rapprocher des médailles du même temps. » M. Beulé n'indique que comme

Digitized by Google

une hypothèse cette classification d'une œuvre non encore jugée. Il convient d'attendre des dessins et des preuves.

M. De Longpérier ajoute que l'attribution de cette figure colossale à un personnage impérial doit être facile à discuter en présence du monument. Il ne s'agit que d'une constatation iconographique que les médailles permettraient de faire très-sûrement. Pour ce qui est de la précaution qu'avaient eue les Romains de cacher soigneusement la statue au lieu de la détruire, elle lui paraîtrait (sauf toute réserve faite au sujet des traits du visage) répondre à l'état où durent se trouver les esprits lorsque Maxence, s'étant brouillé avec son père Maximien, le contraignit à quitter Rome. On pouvait redouter la colère du tyran Maxence, et en même temps s'attendre à un prompt retour d'Herculius triomphant, dont il eût été alors prudent de relever les images.

M. Robert, correspondant de l'Académie, communique deux médaillons d'or romains, d'une magnifique conservation, provenant d'une collection ou d'une trouvaille de monnaies du IVe siècle, achetée, il y a quelques mois, par MM. Rollin et Feuardent. — « L'un, frappé à Trèves, est de Valentinien Ier; il présente le type bien connu de Rome casquée et de Constantinople couronnée de tours, avec la légende : GLORIA ROMANORVM et TROBS, à l'exergue. C'est, à quelques légères différences près, la pièce décrite par Mionnet, d'après un exemplaire, aujourd'hui perdu, du Cabinet de France. L'autre, complétement inédit, est de Valens; il offre au droit le buste tourné à gauche de l'empereur casqué, tenant une lance et se couvrant d'un bouclier sur lequel on voit une scène de chasse. En légende : D. N. VALENS P. F. Au revers, une victoire ailée, le pied posé sur un globe, soutient, avec un génie, un grand bouclier sur lequel elle écrit : VOT. V MVLT. X. En légende : VICTORIA D. N. AVGVSTI ; à l'exergue : TES. Ces deux pièces sont d'une bonne exécution ; la seconde surtout fait honneur, par la finesse de ses détails, à l'atelier de Thessalonique. Mais c'est par leur poids qu'elles méritent le plus de fixer l'attention de l'Académie. En effet, celle de Valentinien Ier pèse 4 grammes 94, et celle de Valens 9 gram-

Digitized by Google

mes 01. Or les cinq sous d'or de Valentinien Ier que possède le Cabinet des médailles pour l'atelier de Trèves pèsent 4 grammes 55, 4 grammes 50, 4 grammes 50, 4 grammes 49, 4 grammes 48, en moyenne 4 grammes 50, dont le double est 9 grammes, tandis que le seul sou de Valens, sorti de l'atelier de Thessalonique, qui se trouve dans la même collection, pèse 4 grammes 51, dont le double est 9 grammes 02. — Ces résultats, si l'on fait la part du frai et de la tolérance, peuvent être considérés comme parfaitement concordants; il faut donc reconnaître dans ces médaillons de véritables monnaies, des *doubles sous d'or*. On peut remarquer, en outre, que le poids de ces sous et de ces doubles sous se rapproche beaucoup de celui de l'étalon, ou de la soixante-douzième partie de la livre (1). En présence de ces résultats métronomiques si concordants, qui révèlent un système régulier et bien suivi, il est difficile de ne pas s'étonner quelque peu d'entendre le savant Mommsen dire, dans la préface de son beau livre sur les monnaies romaines, que l'on attachait si peu d'importance au poids des espèces pendant la période constantinienne, que le public en était venu à peser chacune des pièces entrant dans un payement. »

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1°, au nom de M. De Rougé, un exemplaire du tirage à part de son Mémoire publié dans le t. XXV, 2e partie, du Recueil de l'Académie. « Ce tirage à part, dit M. le Secrétaire perpétuel, fait sur la demande de l'auteur dans l'intérêt de la science, et sans frais extraordinaires pour le budget de l'Académie, se recommande non-seulement par l'addition du Rapport général adressé à M. le Ministre de l'instruction publique par M. De Rougé sur les résultats de sa mission en 1863-64, et par un Avant-propos sur le mémoire qui n'en n'est que le premier et déjà si remarquable fruit; il mérite d'être signalé, en outre, pour les soins que l'Imprimerie impériale s'est fait un point d'honneur d'apporter à l'exécution matérielle soit du texte chargé d'hiéroglyphes, soit des planches, et d'où il résulte un modèle de publication en ce genre. »

2° *Der Vokalismus des Vulgärlateins* von Hugo Schuchardt (t. I, Leip-

(1) En partant de la livre romaine telle que Dureau de Lamalle et Letronne l'avaient établie, on trouve pour le sou d'or étalon, 4 gr. 53; en acceptant une évaluation plus récente de la livre, celle de Boeckh, on obtient 4 gr. 54.

Digitized by Google

zig, 1865, in-8°), ouvrage dédié à MM. Diez et Ritschl, tous deux correspondants de l'Académie et maîtres de l'auteur, et accompagné d'une lettre d'envoi ;

3° *Des instruments dont les Celtes devaient faire usage pour réduire les céréales en farine*, par le Dr Eugène Robert (br. in-8°);

4° *Notice raisonnée sur deux instruments inédits de l'âge de pierre, un tranche-tête et une lancette*, par M. Peigné-Delacourt (br. in-4°, avec figures).

MOIS DE MAI.

Séance du vendredi 4.

PRÉSIDENCE DE M. BRUNET DE PRESLE.

Il est donné lecture de la correspondance.

M. Eichhoff, correspondant de l'Institut, par une lettre en date de ce jour, remercie l'Académie de la nouvelle preuve d'estime pour ses travaux et de bienveillance pour sa personne qu'elle lui a donnée en portant son nom sur la liste des présentations faites à M. le Ministre de l'instruction publique pour la chaire de grammaire comparée au Collége de France.

M. le Directeur et Bibliothécaire du grand séminaire du Puy, par une lettre du 20 avril, sollicite de l'Académie, en faveur de cet établissement, la concession de ceux des ouvrages publiés par elle dont elle pourrait disposer, particulièrement de ceux qui conviennent à la bibliothèque d'une maison ecclésiastique. — Renvoi de la demande à la commission des travaux littéraires.

M. De Saulcy reprend et termine la seconde lecture de son *Mémoire sur l'emplacement probable du tombeau d'Hélène, reine de l'Adiabène, à Jérusalem.*

ANALYSE.

M. De Saulcy commence par annoncer qu'il analysera minu-

Digitized by Google

tieusement tous les textes anciens qui mentionnent cet illustre monument, et qu'il en tirera tous les renseignements propres à amener à la détermination probable de son emplacement. Quand il aura obtenu ce premier résultat, il dit que du même coup il aura démontré l'impossibilité radicale de chercher *ailleurs* le tombeau en question. Toute cette discussion topographique est subordonnée au fait que personne ne révoque plus en doute aujourd'hui, et que D'Anville a le premier cherché à faire prévaloir, à savoir que l'enceinte *actuelle* de Jérusalem est identique avec celle qui existait au moment du siége de Titus. — M. De Saulcy énumère ensuite quelques cotes essentielles à l'élucidation de la question ; les voici :

Le seuil de la porte de Damas (Bab-el-Aâmoud), ouverte entre les antiques Tours des Femmes, est à la cote 765 (c'est-à-dire 765 m. au-dessus du niveau de la mer), la cote des Q'bour-el-Molouk étant 768.

La cote du fond du ravin qui sépare le Scopus du plateau où sont creusés les Q'bour-el-Molouk est 739.

Celle du plateau du Scopus est 777.

Entre le Bab-el-Aâmoud et les Q'bour-el-Molouk il y a 770 m.

Entre les Q'bour-el-Molouk et le thalweg de la vallée qui les sépare du Scopus, il y a 276 m.

Entre ce thalweg et le front du camp de Titus sur le Scopus, il y a 320 m.

Enfin, entre le Bab-el-Aâmoud et un pâté de rochers placé à gauche de la route de Damas, et dans lequel sont percées des excavations sépulcrales, il y a 205 m.

M. De Saulcy passe alors à l'examen des textes.

Les premiers étudiés sont ceux de Josèphe.

1° (*Ant. jud.*, XX, IV, 3.) De celui-là résulte que la reine Hélène fut enterrée avec son fils Izatès dans les pyramides, au nombre de 3, qu'elle avait fait bâtir à 3 stades de Jérusalem. Le chiffre 3, quand il s'agit du nombre des pyramides, ne saurait être douteux. Il n'en est plus de même quand il s'agit d'une mesure de distance. Quel est le stade employé ? Est-ce l'olympi-

Digitized by Google

que de 185 m.? Est-ce le judaïque de 140 m.? Nous l'ignorons. Au premier cas, si le chiffre de Josèphe était bon, nous aurions 555 m., et au second 420 m. seulement. Mais ce chiffre rond de 3 stades, venant d'ailleurs de Josèphe, est à bon droit suspect, comme tous ceux qu'il a donnés dans ses écrits.

2° (*Ant. jud.*, V, IV, 2.) Dans la description de l'enceinte d'Agrippa, il est dit que le mur construit par son ordre, et partant de la tour Psephina, passait devant le tombeau d'Hélène, et ensuite à travers les cavernes Royales. La tour Psephina, c'est le Qasr-Djaloud, les cavernes Royales sont la grotte dite de Jérémie et les vastes carrières récemment découvertes qui s'enfoncent sous Bezetha. C'est donc entre le Qasr-Djaloud et les cavernes Royales qu'il faut chercher le tombeau d'Hélène.

3° (*Bell. jud.*, V, II, 2.) Une sortie des Juifs qui compromet gravement Titus lui-même, lors de sa première reconnaissance de la place, s'élance hors de la porte située entre les Tours des Femmes et en face du tombeau d'Hélène. Cette porte a été remplacée par le Bab-el-Aâmoud, où l'on voit encore et les Tours des Femmes et le cintre antique de la porte en question. Cette porte, spécifiée par cela qu'elle était en face du tombeau d'Hélène (διὰ τῆς ἀντικρὺ τῶν Ἑλένης μνημείων πύλης), ne pouvait pas en être éloignée de 800 m. Un théâtre antique directement en face de la porte de Damas, et à 300 m. de cette porte, a été récemment découvert; pourquoi ne pas citer ce théâtre au lieu du tombeau d'Hélène qui est un peu écarté de la route, si celui-ci n'était pas plus près de la ville que le théâtre?

Ces trois passages de Josèphe ont été jusqu'ici les seuls analysés par les savants. Il y en avait un quatrième qu'ils ont négligé et qui est le plus important de tous.

4° (*Bell. jud.*, V, III, 2 et 3.) Des légionnaires romains se laissent persuader par les promesses qui leur sont faites du haut des murailles par des Juifs qui feignent d'avoir expulsé, par la porte située entre les Tours des Femmes, les hommes qui ne veulent pas capituler. Ces légionnaires quittent leurs rangs et se font battre par les prétendus expulsés qui, au moment où les dupes survivant parviennent à fuir, les poursuivent à coups de javelots jusqu'au

Digitized by Google

tombeau d'Hélène (ὑποχωροῦσι δὲ αὐτοῖς οἱ Ἰουδαῖοι μέχρι τῶν Ἑλένης μνημείων εἵποντο βάλλοντες). — Dès lors il faut que le tombeau d'Hélène ait été assez rapproché des murailles de la ville, car, sans cela, les Juifs sortis de la place n'eussent pu s'aventurer jusque-là. Si l'on cherche le tombeau en question aux Q'bour-el-Molouk, les Juifs se hasardent à 770 m. de la ville. Les postes, desquels les légionnaires compromis se sont détachés, sont donc au-delà de ces 770 m.; ils sont alors au fond du ravin qui sépare les Q'bour-el-Molouk du Scopus, ou ils sont au camp, ce qui est également impossible. A cette distance, comment les légionnaires auraient-ils entendu les provocations des Juifs? Il est donc plus que probable que le tombeau d'Hélène devait être fort près des murailles.

Après Josèphe vient Pausanias (*Arcadic.*, lib. VIII, c. 16). — M. De Saulcy montre que Pausanias prend Hélène pour une femme du pays; il était donc fort mal renseigné. De plus, il met le tombeau d'Hélène dans la ville, ἐν πόλει Σολύμοις, nouvelle erreur! Quant au mécanisme caché qui fait ouvrir spontanément le tombeau chaque année à la même heure et le même jour, c'est une invention ridicule et rien de plus. Il n'y a donc rien à tirer du passage de Pausanias, si ce n'est le fait de l'existence au moment où il écrivait (sous Hadrien) du tombeau intact encore de la reine Hélène. — Après Pausanias, le premier écrivain qui parle du tombeau d'Hélène, c'est Eusèbe, évêque de Césarée. Ce sont des stèles remarquables (εἰσέτι νῦν στῆλαι διαφανεῖς ἐν προαστείοις δείκνυνται τῆς νῦν Αἰλίας). Donc, lorsque Eusèbe écrivait, les pyramides d'Hélène se montraient encore debout dans le voisinage immédiat d'Ælia ou Jérusalem. — Après Eusèbe se présente saint Jérôme qui mentionne le tombeau d'Hélène dans l'*Epitaphium Paulæ* (Lettre à Eustochius, édit. Martianay, t. IV, p. 673.). Voici le passage en question : « Quid diu moror? Ad lævam mausoleo Helenæ derelicto.... ingressa est Jerosolymam, etc. » D'où venait Paula? M. de Saulcy démontre par la teneur de l'itinéraire de cette pieuse femme de Berytos (ou Beyrouth) à Jérusalem, qu'elle venait de Jaffa, par la vallée de Koubeïbeh. Est-elle entrée dans la ville sainte par le Bab-el-Aâmoud, ou par la porte de Jaffa (Bab-el-

Digitized by Google

Khalil), ainsi que cela est aujourd'hui de règle pour tous les arrivants? Peu importe : car, quelle que soit la porte qu'elle a franchie, en venant par la route antique sur laquelle est placé le tombeau des Juges, elle a dû laisser à sa gauche le pâté de roches placé à 200 mètres de la porte de Jérusalem et où M. De Saulcy place le tombeau d'Hélène. — Dans l'ordre chronologique, c'est Moïse de Khorène qui se présente ensuite, et, comme il avait visité Jérusalem, son témoignage a de la valeur. Pour lui le tombeau de la reine d'Adiabène est devant la porte de la ville sainte. Cela pourrait-il se dire d'un monument placé à 800 mètres de cette porte et impossible à apercevoir de cette porte, grâce à la configuration du terrain? — Voilà quels sont les seuls renseignements fournis par les écrivains de l'antiquité.

Au moyen âge, Marino Sanuto seul a parlé du tombeau d'Hélène; mais, comme il le fait dans un chapitre où il invoque le témoignage de Josèphe, il paraît bien probable que c'est à la lecture des œuvres de cet historien qu'il est exclusivement redevable de son érudition plus apparente que réelle sur ce point; au reste, si l'on serre de près le texte de Sanuto, on voit : 1° qu'il estropie le nom du peuple dont Hélène avait été reine; 2° qu'il place son tombeau au fond de la vallée de Josaphat et près de l'église dite Tombeau de la Vierge; dès lors ce passage qui a été invoqué en faveur de l'identification des Q'bour-el-Molouk avec le tombeau d'Hélène n'a véritablement aucune valeur.

Passant ensuite aux théories des écrivains modernes sur ce point de la topographie hiérosolymitaine, M. de Saulcy examine d'abord l'opinion du Rév. Robinson qui a été citée comme démonstrative. Après avoir protesté de son estime sincère pour les travaux de ce savant et courageux explorateur de la Palestine, M. De Saulcy aborde la question du tombeau d'Hélène, telle qu'elle est traitée dans son livre. Robinson commence par identifier, timidement il est vrai, les σπήλαια βασιλικά de Josèphe avec les monuments d'Hérode; il fait une distinction inadmissible entre les σημεῖα Ἡρώδου et le μνημεῖον Ἡρώδου. De σπήλαια, il fait des *sépulcres*, parce qu'il ignorait, au moment où il écrivit, que les vraies grottes royales seraient bientôt découvertes. Puis il se demande

Digitized by Google

si les sépulcres précédés d'une cour, enfoncés dans le sol au lieu d'être taillés dans un flanc rocheux, ne présentent pas ainsi une forme affectée à la royauté. En ce cas, ajoute-t-il, les sépulcres ruinés de ce genre que nous avons trouvés le long du bord de la vallée, auprès desquels l'ancienne muraille a dû passer, répondraient bien aux grottes royales, ou *sépulcres royaux* de Josèphe; et le Tombeau actuel des rois correspondrait ainsi au monument d'Hélène. A cela, répond M. De Saulcy, il n'y a qu'une difficulté qui n'est pas médiocre; c'est que la muraille d'Agrippa ne passait pas le moins du monde où Robinson, pour les besoins de la cause, suppose qu'elle a dû passer. Elle n'était guère qu'à 700 mètres en arrière au sud; mais 700 mètres, on en conviendra, sont bien quelque chose. Partant de cette identification imaginaire, Robinson cherche ensuite à l'étayer de preuves. Il cite les trois passages ordinaires de Josèphe, mais il ne tient aucun compte du quatrième, commenté par M. De Saulcy. Il cite les passages d'Eusèbe et de saint Jérôme qu'il applique en admettant que Paula, venant du nord, a suivi la route actuelle de Naplouse, qui n'est que la voie antique. Mais Robinson oublie de démontrer l'identité de la route de Jaffa avec la route de Naplouse. Robinson cherche à expliquer ensuite le chiffre des stades assignés par Josèphe pour distance du tombeau d'Hélène à la muraille de la ville. Il avance que les Q'bour-el-Molouk sont à un peu plus d'un demi-mille anglais (1609 m.) de la porte moderne, soit quatre stades (en stades olympiques de 185 m., le demi-mille anglais équivaut à quatre stades et un tiers; en stades hébraïques de 140 m., à cinq stades et près de 3/4). Ces chiffres de Robinson sont donc bien peu précis. Et, comme l'ancien mur du nord passait à un stade et plus au nord du mur actuel, nous avons ainsi, conclut Robinson, une coïncidence très-exacte. Malheureusement le plan de Robinson fait passer la muraille d'Agrippa à 75 m. en arrière, au sud des Q'bour-el-Molouk, et à 640 m. en avant, au nord de l'enceinte actuelle. L'expression « à un stade et plus » est donc assez singulière, puisque ce modeste *et plus* cache, sur une distance totale de 640 m., la bagatelle de 500 m., s'il s'agit du stade hébraïque de 140 m., et de 455 m. seulement, s'il s'agit du stade

Digitized by Google

olympique. La coïncidence très-exacte qu'invoque Robinson est donc purement imaginaire, et pourtant il conclut ainsi : « ce fait, rapproché de la circonstance que la tombe d'Hélène était célèbre dans l'antiquité, justement comme le sépulcre en question est actuellement le plus remarquable objet d'antiquité des environs de Jérusalem, semble amplement suffisant pour établir leur identité. » M. De Saulcy déclare, en réponse à cela, que, de ce qu'un monument d'une ville a été célèbre dans l'antiquité, on n'est nullement forcé de dire que la plus belle ruine qui se voit de nos jours dans cette ville soit précisément identique avec le monument en question. Il rejette donc comme sans valeur toute cette argumentation de Robinson. — Le même auteur analysant ensuite le passage de Pausanias, qu'il trouve *exagéré*, parce qu'il faut y reconnaître les portes de pierre sculptées dont on n'a jamais trouvé d'exemples qu'aux Q'bour-el-Molouk, M. De Saulcy répond qu'à lui seul il en a trouvé de semblables dans deux localités différentes, à Beth-Sour (Bordj-Sour) sur la route d'Hébron et à Hesbân, et que, d'autre part, M. Mauss, architecte de Sainte-Anne de Jérusalem, lui en a signalé de fort belles, encore en place, dans des sépulcres des environs de Beït-Lehm. — Après avoir étudié et réfuté ainsi dans tous ses détails la théorie de Robinson, M. De Saulcy ajoute qu'il n'est pas seul de son avis et il développe la réfutation qu'en a faite avant lui le savant professeur de Cambridge, Georges Williams (*Holy city*, 1849, t. II, p. 519 et suivantes). Pour Williams, les Q'bour-el-Molouk ne sont que les Cavernes Royales de Josèphe, identiques elles-mêmes avec les monuments d'Hérode. Dès lors le tombeau d'Hélène doit être cherché à l'ouest des Q'bour-el-Molouk. Toute cette argumentation fondée sur l'existence d'un tracé de la muraille d'Agrippa, bien différent du tracé de l'enceinte actuelle, semble à M. De Saulcy pécher par la base et devoir être abandonnée.

M. De Saulcy examine la nature même des excavations constituant les Q'bour-el-Molouk. Environ dix mille mètres cubes de la pierre calcaire la plus dure et la plus compacte ont dû être enlevés au ciseau. Dès lors il a fallu un temps très-long et des dépenses

Digitized by Google

énormes pour creuser ce sépulcre. Est-ce bien la pieuse Hélène qui a pu se décider à un pareil acte d'orgueil posthume? M. De Saulcy ne le pense pas. — Il aborde ensuite la question de l'époque à laquelle Hélène a pu être inhumée, et il établit par des chiffres positifs qu'elle n'a pu être enterrée avant l'année 66 de Jésus-Christ. Or, en 70, le tombeau en question a servi de charnier de guerre pour les soldats de Titus tués pendant le siége, ainsi que l'ont constaté ses dernières fouilles. Ajoutez à cela que le sarcophage découvert dans ces dernières fouilles avait été violé avant l'emploi du tombeau comme charnier de guerre. Il l'avait donc été dans l'intervalle écoulé de 66 à 70, c'est-à-dire presque immédiatement après l'inhumation du cadavre royal que contenait ce sarcophage. De plus, celui-ci n'a pu être violé que par des pillards désireux de ne pas profaner les restes humains dont ils dérangeaient le repos, puisqu'ils ont pris grand soin de respecter les ossements, de refermer le sarcophage ainsi que la chambre sépulcrale qui le contenait. — M. De Saulcy, parlant ensuite des tombes très-nombreuses qui se voient dans les Q'bour-el-Molouk, démontre qu'il ne peut être question de chercher dans ces tombes des membres de la famille du roi Izatès, car Josèphe nous raconte (*Bell. jud.*, VI, vi, 4) que le jour même où, après l'incendie du temple, les Juifs parlementèrent avec Titus sur le pont du Xystus et refusèrent de capituler, les fils et les frères d'Izatès demandèrent grâce au prince romain, qui les fit charger de chaînes et les envoya en otages à *Rome*.

M. De Saulcy, résumant ensuite toutes les indications topographiques fournies par les écrivains de l'antiquité, en vient forcément à placer le tombeau d'Hélène au pâté de roches qui se voit à gauche de la route de Naplouse et à 200 mètres seulement du Bab-el-Aâmoud. Il annonce qu'il a pris des mesures pour faire entreprendre des fouilles sur ce point, afin d'y chercher les bases des trois pyramides signalées par Josèphe. Cette solution, du reste, M. De Saulcy n'en revendique pas l'honneur pour lui-même, car elle est due à M. E. De Barrère, consul général de France à Jérusalem, qui l'avait déjà suggérée à M. Pierotti, lequel l'a utilisée

Digitized by Google

dans la rédaction de son plan de Jérusalem. M. de Barrère a de plus constaté le premier que les Juifs de Jérusalem célèbrent tous les ans une fête commémorative nommée Fadayat-el-Akel, *la distribution des vivres*. Cette fête, ils la *commencent* au pâté de roches qui vient d'être signalé comme étant le site du tombeau d'Hélène, et vont la terminer, en passant aux Q'bour-el-Molouk (qu'ils regardent comme le tombeau du riche Q'alba-Schabouâ, guide de Rabbi Akiba), auprès d'une grotte sépulcrale située à 200 m. à l'est des Q'bour-el-Molouk, dans les escarpements de la vallée, et nommée spécialement Fadayat-el-Akel. — Le mémoire de M. DE SAULCY se termine ainsi : « Il est difficile de ne pas faire un rapprochement entre le nom de *distribution des vivres* ou d'*aumône des vivres*, et le souvenir de la pieuse femme, qui sauva Jérusalem de la famine. Cette fête commémorative une fois instituée, on se rend parfaitement compte du choix que les Juifs ont fait, à une époque que nous ignorons, du tombeau même de leur bienfaitrice pour célébrer la commémoration de ses bienfaits. »

DISCUSSION.

I. M. RENAN maintient comme probable l'opinion de Robinson et des autres sur l'identité des *Tombeaux des rois* et du *Tombeau d'Hélène*. Sur le 1er passage de Josèphe, M. RENAN, tout en faisant bon marché des chiffres de Josèphe, pense que l'expression *trois stades* désigne « une certaine distance, » une distance susceptible d'être évaluée en stades. « Si l'on nous demandait de dire sur-le-champ la distance de l'Institut à l'Arc de Triomphe, nous dirions 2 kilomètres au risque de nous tromper beaucoup. Mais si l'on nous demandait la distance de l'Institut au Louvre, nous ne parlerions pas de kilomètres. » — Dans le 2e et le 3e passage de Josèphe, ἀντικρύ signifie *vis-à-vis*, et non *devant*, avec le sens d'un rapprochement immédiat. — Dans le 4e passage, Josèphe suppose évidemment que les Juifs qui font la sortie vont au-delà des lignes des assiégeants. Les lignes étaient à peine formées. Tout cet épisode est présenté comme un fait irrégulier, se passant sans l'ordre des chefs. Si le tombeau d'Hélène était aussi près des murs que le

Digitized by Google

suppose M. DE SAULCY, il y aurait eu à peine sortie, et Josèphe n'aurait pas de raisons d'être si fier ; les traits des Juifs du haut des murs pouvaient presque atteindre ledit tombeau. Rien dans le texte de Josèphe ne prouve que les soldats romains qui engagèrent la conversation avec les Juifs de la muraille fussent placés sur le tombeau d'Hélène. En effet, quelque cas qu'on fasse de la donnée des 3 stades, cette distance avait au moins de la valeur pour Josèphe. Comment supposerait-il une conversation se tenant à 3 stades de distance? Que cette distance soit fausse ou non, peu importe pour le raisonnement actuel. Josèphe pousse au moins la sortie jusqu'à 3 stades, c'est-à-dire fort au-delà des lignes et du point où se tient la conversation. — M. RENAN pense, du reste, que les textes de Josèphe ne suffiraient pour asseoir aucune opinion. Les passages de Pausanias et de saint Jérôme sont bien plus forts. Mais ce qui porte l'opinion de Robinson jusqu'à une probabilité très-grande, c'est l'inscription trouvée par M. DE SAULCY lui-même dans les *Tombeaux des rois*. Cette inscription est l'épitaphe d'une personne professant la religion juive; c'est l'épitaphe d'une Syrienne du Nord, comme le prouve le caractère estranghelo de la première ligne, caractère qui appartient à l'Osrhoène et n'a jamais eu de raison d'être employé à Jérusalem, si ce n'est justement pour une personne de la famille royale de l'Adiabène. — Le texte de Pausanias prouve deux choses : 1° que le tombeau d'Hélène était un monument très-important, comparable à celui de Mausole; 2° que ce qu'il y avait de plus remarquable en ce monument, c'étaient les portes, puisque ces portes étaient devenues un sujet de légende. Or, à l'heure présente, les *Tombeaux des rois* sont le monument de beaucoup le plus considérable du nord de Jérusalem, et, ce qui dans ce monument a frappé tous les voyageurs, ce sont ses grandes portes monolithes. Il y a là une induction pour identifier les monuments, surtout si l'on considère que les textes de Josèphe nous donnaient aussi le tombeau d'Hélène pour le principal monument du nord de Jérusalem, qui servait de repère pour s'orienter. — Le passage d'Eusèbe prouve une seule chose : l'extrême importance du monument en question. Or cela n'est pas indifférent. Un monu-

Digitized by Google

ment comme le tombeau d'Hélène n'a pu disparaître, vu qu'il avait, comme les tombeaux de Judée, une partie taillée dans le roc. Toutes les constructions en pierres assemblées du nord de Jérusalem ont disparu, mais les travaux dans le roc ne disparaissent jamais. — Le passage de saint Jérôme parle fortement pour l'hypothèse de Robinson. Paula vient de *Gabaa à Jérusalem*. Où était Gabaa? Que cette ville fût à *Touleïl-el-foul* ou ailleurs, il est sûr au moins qu'elle était sur la route du Nord. En effet, Titus arriva à Jérusalem par Gophna, Gabaa, le mont Scopus. Une ligne tirée de Jérusalem à Gophna par le Scopus dessine justement la route du Nord. L'itinéraire de Paula coïncide avec celui de Titus pour la dernière étape; donc Paula est entrée à Jérusalem par la route du Nord, laquelle n'a pas changé depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, et passe justement très-près des *Tombeaux des rois*, en les laissant à gauche. L'identification de Gabaa et de Gabaon, proposée par M. DE SAULCY, est inadmissible, comme on peut s'en convaincre en consultant un dictionnaire hébreu quelconque. Mais eussent-elles même été identiques dans l'antiquité (ce qui n'est pas), on n'aurait rien prouvé, puisque saint Jérôme, au passage cité, distingue *Gabaon* et *Gabaa* de la manière la plus formelle, en fait deux localités distinctes. — Moïse de Khorène est une bien faible autorité auprès de Josèphe, Pausanias, Eusèbe, saint Jérôme. Ce qu'il dit paraît emprunté à Josèphe. L'expression *devant* dont il se sert doit répondre à l'ἀντικρύ de Josèphe. — Le passage de Marino Sanuto prouve que la connaissance du tombeau d'Hélène était conservée à l'époque des croisades, ce qui est d'autant plus remarquable qu'Hélène n'a pas été une célébrité chrétienne. Dans ce dernier cas, il n'eût pas été surprenant qu'on montrât son tombeau, le tombeau d'aucun homme célèbre de l'histoire juive et chrétienne, à partir d'Adam, ne manquant en Palestine. Mais la tradition qui a voulu qu'Hélène ait été chrétienne, tradition qui se trouve dans Moïse de Khorène et dans Orose, n'a pas été généralement adoptée. En ce qui concerne la topographie de Marino Sanuto, il y a cela de remarquable qu'il place le tombeau de la reine des Jabéniens dans le bassin du Cédron. Or cela est vrai pour les *Tombeaux des rois*. La pente com-

Digitized by Google

mence entre ces tombeaux et Jérusalem; le creux prononcé de la vallée se dessine à quelques mètres de ces Tombeaux. Il est donc très-vrai que les eaux venant de ces parages sont tributaires du val de Cédron, comme le dit Marino Sanuto. Il n'en est pas ainsi pour la localité préférée par M. DE SAULCY, dont les eaux sont tributaires du vallon de Hinnom. La relation établie par Sanuto entre le tombeau d'Hélène et le *tombeau de la Vierge* vient de ce que ces deux monuments sont tous deux dans le val de Cédron, et qu'on arrive du second au premier en suivant le fond du val, ce qui faisait une journée de pèlerin très-naturellement tracée. — M. RENAN discute ensuite quelques-uns des reproches adressés par son savant confrère à Robinson, et disculpe celui-ci d'erreur, surtout en ce qui concerne le passage de saint Jérôme. Paula ne venait pas de Naplouse; mais elle est entrée à Jérusalem par la porte du Nord : ce qui suffit dans la question présente. — Il repousse aussi l'objection tirée de l'étendue des travaux des tombeaux des rois et du prix qu'ils auraient coûté. D'abord Hélène était opulente. En outre, on peut supposer, si l'on veut, que l'excavation de la grande cour existait déjà, que c'était une carrière qu'on aura utilisée, comme cela est arrivé mille fois en Phénicie. Ce qui frappe en ce dernier pays, c'est l'usage qu'on a fait des carrières. A Amrit, par exemple, la cour sacrée du temple et beaucoup d'endroits où se voient des appropriations de la main de l'homme ont commencé par être des lieux d'extraction de pierres. — L'objection suivante tirée de ce qu'Hélène a dû être enterrée peu de temps avant le siége de Titus importe peu. Hélène aurait pu ne pas être enterrée dans les *tombeaux des rois* et néanmoins les avoir fait construire. Des faits pareils sont arrivés bien souvent. Qu'elle n'ait passé que deux ou trois ans dans son tombeau, cela ne fait rien à la question. — D'autre part, il n'est nullement nécessaire de supposer que la famille d'Izate et de Monobaze soit morte tout entière avant le siége de Titus. Un grand nombre de caveaux ont pu rester vides. Les caveaux phéniciens où personne n'a jamais été déposé sont fort nombreux. Ces monuments se creusaient d'avance. Presque tous les tombeaux anciens, en ces pays, sont des tombeaux de famille. Les caveaux

Digitized by Google

pour une seule personne sont rares. — Pour finir, M. Renan fait remarquer que la discussion jusqu'ici n'a pas porté sur l'argument qu'il regarde comme le plus décisif dans la question, l'inscription trouvée par M. de Saulcy dans les *tombeaux des rois*. C'est cette inscription seule qui porte l'opinion de Robinson à un degré de probabilité voisin de la certitude.

II. Suivant M. Maury, Josèphe, en se servant de l'expression ἀντικρύ, *vis-à-vis*, dans cette phrase : « Les Juifs sortirent en très-grand nombre par la porte qui était *vis-à-vis du tombeau d'Hélène*, du côté de la tour des femmes, » indique seulement par là qu'aucun monument, qu'aucun édifice ne masquait ce tombeau à celui qui regardait de la porte ; il ne dit rien qui puisse faire induire que le tombeau d'Hélène se trouvât contre la porte. Toutefois Josèphe n'a pu parler ainsi que parce que l'on apercevait distinctement cet édifice funéraire des murs de la ville sainte. C'est là une condition à laquelle doit satisfaire l'emplacement proposé. D'ailleurs, si le tombeau d'Hélène avait été tout à fait voisin des murs, Josèphe, dans ses *Antiquités Judaïques*, n'en aurait pas donné la distance mesurée en stades, d'autant plus que, d'après l'usage des anciens qui demeura en vigueur à Rome, les mesures itinéraires se comptaient non d'un point central, mais des murs. Il peut sans doute s'être glissé un chiffre inexact dans le texte de Josèphe, mais remarquons que la distance de trois stades (555^{m}) est tout à fait concordante avec l'expression d'ἀντικρύ, cela n'est ni trop près ni trop loin, et le passage très-significatif cité par M. de Saulcy y trouve une suffisante explication. La distance de 7 stades environ à laquelle est le *tombeau des rois* paraît bien considérable, pour que les Juifs aient pu, sans danger d'être enveloppés, poursuivre les soldats romains dupes de leur stratagème ; moins de trois stades, c'eût été une bien faible distance pour que l'historien ait parlé de cette poursuite. Il faut de plus observer que cet auteur, dans la description qu'il donne du siége, a bien soin de noter les distances en stades; il devait les connaître, et cela écarte l'idée d'une erreur de sa part. — M. Maury pense, avec son confrère M. de Saulcy, que le passage de Pausanias mérite peu d'attention, parce que le voyageur grec parle de

Digitized by Google

ce qu'il n'avait pas vu. Mais il fait remarquer que le mot μηχάνημα n'a pas dans son texte le sens de *mécanisme*, et qu'il signifie simplement *un artifice, un moyen particulier*. Il ne lui semble pas qu'il soit nécessaire de supposer un mécanisme d'horlogerie. — En somme, M. Maury croit que le tombeau d'Hélène a été détruit comme bien d'autres, et qu'il est impossible d'en assigner la position d'une manière précise.

III. — M. Waddington demande la parole.

« Si j'interviens dans cette discussion, dit-il, c'est qu'un séjour de trois mois à Jérusalem m'a permis d'étudier avec soin la topographie de la ville Sainte. Je crois que le passage de Josèphe (*Bell. Jud.* V, III, 2-4) est susceptible d'une interprétation un peu différente de celle proposée par M. de Saulcy. Au moment où eut lieu l'escarmouche de la porte de Damas, le camp de Titus était encore sur le mont Scopus, les lignes de circonvallation n'étaient pas commencées, et l'armée romaine (ὅλη δύναμις) était occupée à déblayer et à niveler les approches de la place ; un cordon de troupes ou une grand'garde (ἱππέων καὶ πεζῶν ὅσους ἀρκέσειν ὑπελάμβανε) protégeait les travailleurs. Cette grand'garde était placée assez près de la ville pour que les soldats pussent entendre ce qu'on leur criait du haut des murs, mais il n'est pas dit qu'ils aient été postés auprès du tombeau d'Hélène. Lorsqu'ils s'approchèrent de la porte et donnèrent dans le panneau que leur tendaient les Juifs, il dut y avoir un moment de confusion générale chez les Romains, ou bien il faut qu'un nombre considérable de soldats ait pris part au combat qui s'engagea sous les murs, pour justifier l'expression de Titus, νῦν δὲ ὅλην στρατίαν ἑωράκασι λιποτακτεῖν. Il y eut donc une petite déroute, et, lorsque l'historien dit que les Juifs poursuivirent les Romains à coups de javelots jusqu'au tombeau d'Hélène, il est difficile d'admettre, avec M. de Saulcy, que ce monument n'était situé qu'à deux cents mètres des murs ; le récit de Josèphe semble plutôt impliquer que la poursuite continua jusqu'à 500 ou 600 mètres de la porte, c'est-à-dire jusqu'à moitié chemin environ du camp romain. D'ailleurs il ne faut pas oublier que, pendant les premières opérations de l'investissement, l'avantage des armes fut constamment du côté des Juifs ; deux fois déjà les

Digitized by Google

Romains avaient essuyé un échec, et, chaque fois, il s'en était fallu de peu que Titus ne fût fait prisonnier. Il ne serait donc pas surprenant qu'à la suite de cette troisième escarmouche les grand'-gardes de Titus aient été refoulées à 500 ou 600 mètres de la place. Au surplus, je regarde la position du tombeau d'Hélène comme fort incertaine ; je crois que les probabilités sont en faveur de l'opinion qui l'identifie avec le Qobr-el-Molouk, mais la question ne me paraît pas résolue; la découverte de l'emplacement du théâtre d'Hérode, annoncée par M. De Saulcy, mais sur laquelle on n'a pas encore de renseignements précis, modifiera, sans doute, les données du problème. Mon but, en présentant ces observations à l'Académie, est seulement de constater que l'emplacement proposé par M. de Saulcy ne répond qu'imparfaitement aux données du récit de Josèphe et à la distance de trois stades des remparts, que l'historien indique dans un autre passage. »

IV. — M. Brunet de Presle, dans le cours de la discussion, a adressé à M. de Saulcy deux observations qui ne portent pas sur le fond même du débat, mais sur des points accessoires. La première était relative au passage de Pausanias (*Arcad.*, c. 16) où ce voyageur, en mentionnant le tombeau d'Hélène comme un des plus remarquables qui soit à sa connaissance, avec celui de Mausole, ajoute : Μεμηχάνηται δὲ ἐν τῷ τάφῳ τὴν θύραν ὁμοίως πάντι οὖσαν τῷ τάφῳ λιθίνην, μὴ πρότερον δὲ ἀνοίγεσθαι, πρὶν ἂν ἡμέραν τε ἀεὶ καὶ ὥραν τὸ ἔτος ἐπαγάγῃ τὴν αὐτήν· τότε δὲ ὑπὸ μόνου τοῦ μηχανήματος ἀνοιχθεῖσα καὶ οὐ πολὺ ἐπισχοῦσα συνεκλείσθη δι' ὀλίγης..... Dans sa traduction de ce passage, M. de Saulcy avait ajouté : « par un mécanisme *d'horlogerie*, » et en prenait occasion de demander ironiquement ce qui advenait pour les années bissextiles. M. Brunet de Presle a fait observer à M. de Saulcy qu'il ne fallait pas prêter à l'auteur un détail qui n'était pas exprimé dans le texte pour s'en faire une arme contre sa véracité ou sa critique. Dans des tombeaux qui devaient s'ouvrir pour des cérémonies commémoratives annuelles il pouvait exister un mécanisme secret, connu seulement des familles ou des prêtres, et au moyen duquel la porte semblait s'ouvrir d'elle-même au moment voulu, tandis que dans toute autre circonstance il aurait fallu la briser :

Digitized by Google

τὸν δὲ ἄλλον χρόνον ἀνοῖξαι πειρώμενος ἀνοίξαις μὲν οὐκ ἄν, κατάξεις δὲ αὐτὴν πρότερον βιαζόμενος. Que Pausanias ait rapporté cette circonstance d'après une tradition ou d'après quelque auteur qu'il ne cite pas, il est permis d'élever des doutes sur la réalité des faits, mais on ne doit pas cependant se hâter de rejeter une assertion qui n'est pas sans analogie avec d'autres relations de l'antiquité ou de l'Orient. — « Il m'a semblé aussi, ajoutait M. Brunet de Presle, que M. de Saulcy s'était montré bien sévère envers Pausanias en lui reprochant comme une inexactitude les mots γυναικὸς ἐπιχωρίας appliqués à Hélène, *princesse étrangère*, mais qui s'était faite juive et avait habité Jérusalem. » — L'autre observation (qui est plutôt favorable que contraire au système de M. de Saulcy) portait sur la distance de *trois stades* que Josèphe (*Antiq. Jud.*, XX, 4, 3) indique entre le tombeau d'Hélène et la ville, τρία στάδια τῆς τῶν Ἱεροσολυμιτῶν πόλεως ἀπεχούσας. « M. de Saulcy convient qu'il n'y a pas trois stades entre l'emplacement qu'il assigne au tombeau d'Hélène et les murs de la ville. Mais il me semble que cette distance a pu être comptée de l'enceinte primitive ou même d'un point central, tel que le temple, de même qu'à Rome, à Constantinople, et enfin, dans les temps modernes, à Paris, où les bornes marquant les distances sur les routes partaient d'un point central et non pas des murs qui ont changé à diverses époques. Les mots « *à 3 stades de la ville de Jérusalem* » pourraient donc être ici synonymes de « *au 3e stade* » et convenir exactement à l'emplacement adopté par M. de Saulcy. »

V. — M. Vincent, au sujet de l'opinion exprimée par M. de Saulcy sur le passage de Pausanias relatif au tombeau d'Hélène, demande à l'Académie la permission de lui citer un passage d'Héron d'Alexandrie qui lui semble donner l'explication du phénomène merveilleux rapporté par le premier auteur. Ce passage d'Héron se trouve à la page 191 du volume publié en 1693 par Thévenot sous le titre de *Veteres mathematici*. Héron y pose ce problème : Ναΐσκου κατασκευή... κ. τ. λ., c'est-à-dire *Construire une chapelle de telle façon que, du feu étant allumé, les portes s'ouvrent d'elles-mêmes* (αὐτομάτως), *et au contraire qu'elles se referment quand le feu est éteint*. « La description du mécanisme donné par Héron, dit M. Vincent, description très-facile

Digitized by Google

à comprendre au moyen d'une figure que l'on ne peut reproduire ici, se résume en disant que la force motrice d'où dépend l'effet à produire résulte de la dilatation de l'air contenu dans un vase représentant un autel sur lequel on brûle des parfums ou des substances quelconques. Cette donnée admise, on conçoit facilement comment il devient possible d'appliquer l'excès de pression produit par la chaleur à faire pivoter des cylindres verticaux cachés sous l'aire de la chapelle, et dont les axes servent de gonds ou de pivots aux vantaux des portes. Héron donne pour cela plusieurs procédés qui tous pourtant se réduisent à faire mouvoir un certain poids d'eau (ou même de mercure), mouvement qui a lieu dans un sens ou dans l'autre suivant que l'air est échauffé et dilaté par la combustion des offrandes, ou refroidi et contracté après l'extinction du feu. Il paraît même, par une phrase de l'auteur, que ce procédé était vulgairement employé dans les bains publics : là en effet se trouvaient réunies toutes les conditions exigées pour le fonctionnement du mécanisme. Quant à savoir si c'était un mécanisme analogue qui était employé dans le tombeau d'Hélène, on ne peut sans doute former à ce sujet qu'une simple conjecture ; toutefois, aucune difficulté sérieuse ne paraît s'opposer à ce qu'on puisse l'admettre. On sait, par le texte de Josèphe, que le monument funéraire d'Hélène consistait en trois pyramides situées à *trois stades* (540 m.) de Jérusalem. (Quand Josèphe cite ce monument, *Bell. jud. lib.* V, 2, 2, et 4, 2, il en parle toujours au pluriel : ἀντικρὺ τῶν Ἑλένης μνημείων.) Pausanias, de son côté, dit (vraisemblablement d'après la tradition) que ce monument était en pierre ; et de cet ensemble de renseignements il me paraît résulter que la porte mécanique mentionnée par Pausanias était celle d'une chapelle ménagée dans l'intérieur de l'une des trois pyramides, μεμηχάνηται ἐν τῷ τάφῳ τὴν θύραν, et rien à mon sens n'empêche à la rigueur d'admettre que le vantail de cette porte, vu la dimension qu'on peut lui supposer, était une table ou tablette de pierre, ὁμοίως τῷ τάφῳ λιθίνην, vraisemblablement enchâssée dans un encadrement métallique, et dans tous les cas (même quand on imaginerait une autre solution que celle d'Héron) mue par un mécanisme caché. Le feu seul pouvait être apparent, pouvait même être allumé ostensible-

Digitized by Google

ment, sans que les fidèles eussent aucun soupçon de la corrélation naturelle qui existait entre l'effet et la cause, corrélation qui n'en existait pas moins : ὑπὸ μόνου τοῦ μηχανήματος. D'ailleurs, il est tout simple que ce mécanisme ne fonctionnât qu'à un certain jour de l'année, celui où se célébrait la fête commémorative de l'héroïne à qui le monument était consacré, l'heure et la durée du phénomène étant réglées par l'heure où l'on allumait le feu sacré et celle où on le laissait s'éteindre. Dans tout autre temps, dit encore Pausanias, on eût voulu ouvrir la porte (de la chapelle), on n'eût pu le faire, et on l'eût plutôt brisée. C'est encore là une chose très-facile à comprendre, et la porte n'avait pas besoin de serrure pour satisfaire à la condition exprimée. Tous les mécanismes sont dans le même cas : ils ne peuvent naturellement fonctionner que sous l'action de la force motrice pour laquelle ils sont coordonnés ; et, dans l'espèce, c'est-à-dire en admettant la solution d'Héron, il est facile de voir qu'une violence quelconque exercée sur le portail ouvert, fermé, ou même entre-bâillé (chaque position dépendant de la température du moment), eût commencé par briser les cordes conductrices des pivots cylindriques cachés dans le sous-sol. — Du reste, la merveille citée par Pausanias n'a rien de plus miraculeux que beaucoup de petits prodiges de mécanique que l'on a l'occasion de voir tous les jours dans les foires, et qui sont produits par des moyens fort simples. En général, nous professons une tendance beaucoup trop négative à l'égard des anciens ; avec les mêmes procédés critiques et les mêmes préventions exercées contre nous-mêmes, nous nous trouverions amenés à nier des phénomènes contemporains qui n'ont de miraculeux que les causes auxquelles on les attribue. »

VI. — M. Munk, à son tour, fait observer que les longues déductions topographiques et stratégiques de M. de Saulcy paraissent superflues pour démontrer que le tombeau d'Hélène et les *Kobour-al-Molouc* ne sont point identiques. Josèphe lui-même distingue ces deux localités l'une de l'autre, si l'on admet, avec Robinson et quelques autres auteurs, que les σπήλαια βασιλικά, ou *grottes royales* de Josèphe, sont les Kobour-al-Molouc. Dans ce cas, le tracé de la troisième muraille de Josèphe ne peut être celui du mur actuel

Digitized by Google

de Jérusalem, et la topographie de M. DE SAULCY subirait des modifications très-notables. M. MUNK croit qu'il faut chercher le tombeau d'Hélène au nord-nord-ouest des *Kobour-al-Molouc*, puisque Josèphe, en indiquant le tracé de la troisième muraille de l'ouest à l'est, nomme d'abord le tombeau d'Hélène, qu'il dit être à trois stades de Jérusalem, et ensuite les σπήλαια βασιλικά que touchait cette muraille. — Les mots *ante portam*, dont se sert Moïse de Chorène en parlant du tombeau d'Hélène, rendent le mot ἀντικρύ de Josèphe, comme l'a fait observer M. RENAN, mais ce mot signifie *en face de* et non pas *près de*. On peut dire ἀντικρύ de deux localités qui se trouvent *en face* l'une de l'autre, même à une assez grande distance, et c'est ainsi que Josèphe dit lui-même (*Guerre des Juifs*, V, 4, 3), en parlant de la tour Psephina : τούτου δὲ ἀντικρὺς ὁ Ἱππικός, *ex adverso illius erat Hippicos*. — Ce que Moïse de Chorène dit des trésors prodigués par Hélène pendant le temps de la disette se trouve confirmé par le Talmud qui dit : « Monobaze prodigua ses trésors et ceux de ses pères dans les années de disette. » Le Talmud parle, dans plusieurs endroits, des largesses d'Hélène et de son fils Monobaze, et des dons précieux qu'ils firent au temple de Jérusalem ; mais nulle part il ne fait la plus légère mention du tombeau d'Hélène. — Quant à l'inscription du sarcophage rapporté par M. DE SAULCY, on en a beaucoup exagéré l'importance, personne ne peut la comprendre, et on s'est sans doute trompé en voyant là le sarcophage d'une reine appelée Sodan ou Sadan. Elle est d'ailleurs très-négligemment gravée, et il serait très-hardi de tirer de là des inductions pour fixer l'âge de l'écriture estranghelo. La hauteur appelée *Scopos*, dont il est plusieurs fois question dans le mémoire de M. DE SAULCY, est sans doute la même que le Talmud appelle *Çophim* (Speculatores), et qui se trouvait en face du côté septentrional du temple.

RÉPONSE DE M. DE SAULCY AUX PRÉCÉDENTES OBJECTIONS.

I. — « M. RENAN fait bon marché des chiffres de Josèphe et en cela il a parfaitement raison, car, sur dix chiffres donnés par cet auteur, il y en a au moins huit qui ne supportent pas l'exa-

Digitized by Google

men. Les 3 stades qu'il accuse impliquent incontestablement une certaine distance susceptible d'être évaluée en stades. Qui le nie? Mais 3 stades étaient-ils la distance réelle? Voilà ce qui peut se nier. Le risque que courrait M. Renan de se tromper en évaluant, sans l'avoir mesurée, la distance de l'Institut à l'Arc de triomphe de l'Étoile, aussi bien que celle de l'Institut au Louvre, pourquoi Josèphe ne l'aurait-il pas couru en fixant de mémoire à 3 stades (nombre rond) la distance du tombeau d'Hélène aux murailles de Jérusalem? L'avait-il mesurée? Assurément non. Lui qui exagère toujours, chaque fois qu'il parle de mesures, aurait-il employé cette fois, par exception, une mesure moindre que la réelle? C'est fort peu probable. En tout cas, quel est le stade dont il se sert, l'olympique de 185 m. ou le judaïque de 140 m.? Nous n'en savons rien. Mais si les Q'bour-el-Molouk étaient identiques avec le tombeau d'Hélène, comme ils sont à 770 m. de la place, il y aurait, en stades olympiques, 4 stades 1/6 au lieu de 3, et, en stades hébraïques, 5 stades 1/2 au lieu de 3; Josèphe cette fois aurait donc exagéré *en moins*. — Ἀντικρύ signifie à l'opposite, en face, en présence, contre (Voyez. Dictionnaire de Planche, v° ἀντικρύ). Quant au sens d'un rapprochement immédiat, s'il n'est pas impliqué nettement, on conviendra au moins que le jalonnement ainsi indiqué, pour le tracé de la muraille et la situation d'une porte, implique qu'il n'y avait pas de monument important entre ce tombeau et la porte ou la muraille. Or, entre la porte et les Q'bour-el-Molouk, il y avait, exactement en ligne droite, un théâtre, problablement le théâtre d'Hérode, qui n'est qu'à 300 m. de la porte. — Dans le 4e passage, Josèphe est fort loin de supposer que les Juifs qui font la sortie vont au-delà des lignes des assiégeants. Ces lignes étaient à peine formées, dit M. Renan. Elles ne l'étaient pas du tout, s'il s'agit de la contre-vallation qui ne fut construite que beaucoup plus tard. En réalité il s'agit d'un cordon de troupes, ou de postes, comme on voudra, capables de réprimer les sorties (c'est Josèphe qui le dit), et couvrant l'armée de travailleurs occupés à nettoyer les abords de la place, afin de rendre plus faciles et moins dangereux les travaux du siége qui allait s'ouvrir. Les Juifs sortis de la place s'étaient groupés contre leurs murailles,

Digitized by Google

assez près pour avoir l'air d'être exposés aux coups des pierres qu'on faisait semblant de leur jeter du haut des murs. Ce sont les légionnaires sortis des rangs, malgré la défense formelle de Titus, et qui n'en sortirent apparemment que parce qu'ils pouvaient entendre et comprendre les offres mensongères qu'on leur faisait du haut des murailles, ce sont les légionnaires qui sont venus inconsidérément se jeter entre les Tours des femmes et s'y faire écraser par les prétendus expulsés. Dire qu'à 205 mètres, point où je place le tombeau d'Hélène, les traits des défenseurs de la muraille pouvaient presque parvenir, c'est une assertion qu'il faut abandonner, la meilleure portée des traits étant à très-peu près du quart de cette distance. Rien évidemment ne prouve explicitement dans le récit de Josèphe que les soldats romains, qui engagèrent la conversation avec les Juifs de la muraille, fussent placés au tombeau d'Hélène. Mais si nous trouvons sur le terrain à couvrir par les postes d'observation chargés de protéger les travailleurs, si nous trouvons, dis-je, un beau pâté de rochers élevé au-dessus des champs environnants, où les travailleurs sont à l'œuvre, à coup sûr, militairement parlant, les assiégeants n'ont pas eu la maladresse de ne pas s'y poster ; car c'était de tous les points possibles le plus facile à occuper solidement. Non certes, la conversation n'a pas eu lieu entre des interlocuteurs placés à 3 stades les uns des autres. Donc, lorsque cette conversation a commencé, les postes romains étaient à beaucoup moins de 3 stades des murailles, et c'est justement ce que je prétends. Quand les légionnaires se furent imprudemment engagés, croit-on, par hasard, que les postes suffisant pour tenir tête aux sorties possibles (c'est, je le répète, Josèphe qui le dit) ont reculé devant une poignée de Juifs jouant le rôle d'expulsés ? Ils se seraient bien plutôt rapprochés pour essayer de sauver leurs compagnons. Si le contraire était la vérité, la force de ces postes de protection eût été plus que mal calculée par Titus, qui a pu commettre une faute militaire, le jour où il tenta une reconnaissance de la place, mais qui reçut cette fois une leçon assez sévère pour ne plus s'exposer à commettre une bévue beaucoup plus sérieuse, puisqu'elle pouvait compromettre toute son armée. — M. Renan pense

Digitized by Google

que les textes de Josèphe ne suffisent pas pour asseoir une opinion. A son avis, les textes de Pausanias et de saint Jérôme sont bien plus forts. Je suis d'un avis précisément contraire: d'abord le texte de Pausanias est ridicule; il fait d'Hélène une femme du pays; puis il place son tombeau dans la ville; ensuite il parle d'un mécanisme automoteur, dont l'existence est plus que problématique; son témoignage n'a donc pas la moindre valeur, et il en résulte qu'il n'avait pas vu le tombeau en question. — Nous reviendrons tout à l'heure sur le témoignage de saint Jérôme. — Il ne s'agit pas en ce moment de parler de l'inscription que j'ai trouvée aux Q'bour-el-Molouk; elle n'a que faire en effet dans la discussion d'une question purement topographique. Revenons donc aux témoignages des auteurs anciens. — De ce que le tombeau d'Hélène est cité par Pausanias dans la même phrase que le Mausolée, il ne s'ensuit pas le moins du monde, comme le dit M. Renan, qu'il était comparable au tombeau de Mausole. Pausanias dit que, connaissant un *grand nombre de sépulcres remarquables*, il n'en mentionnera que deux, celui de Mausole et celui d'Hélène. Puis vient la description qu'il donne de ce dernier, et le fantastique que cette description comporte explique parfaitement la prédilection du crédule Pausanias. Le Mausolée était une des sept merveilles du monde, et les trois pyramides construites par Hélène étaient loin d'en être une pour Robinson lui-même qui déclare qu'elles devaient être petites et peu importantes. M. Renan se fait une grande illusion s'il croit que ce qui dans les Q'bour-el-Molouk a frappé tous les voyageurs, ce sont ces *grandes portes monolithes*. Il oublie que ces portes, étant destinées à fermer des baies fort petites, ne pouvaient être grandes. La plus grande de toutes, je l'ai apportée, elle est au Louvre où l'on peut la voir, et elle a tout juste 0 m. 811 de hauteur, sur 0 m. 697 de largeur. On me permettra, j'espère, de ne pas professer pour ces portes une admiration plus développée que leurs dimensions. Il n'y a là aucune induction à chercher du genre de celles que M. Renan pense y trouver. — Mon savant contradicteur se figure à tort que le texte de Josèphe nous donne le tombeau d'Hélène pour le principal monument du nord de Jérusalem, pour

Digitized by Google

un monument qui servait de repère pour s'orienter. Il n'y a pas un seul mot de cela dans Josèphe. Il cite le tombeau d'Hélène comme un jalon lorsqu'il décrit le trajet de la muraille, ou veut fixer la position d'une porte de la ville, et je me permets beaucoup plus simplement de conclure de là que ce monument était proche de la muraille et de la porte. Fixer le trajet d'une muraille d'enceinte à l'aide d'un monument placé à 770 m. de cette muraille, et qu'on n'aperçoit pas de cette muraille, ce n'est guère préciser, convenons-en. A l'ouest de Jérusalem et proche aussi des murailles, Josèphe cite deux fois le tombeau du grand prêtre Jean, en conclurons-nous que celui-là aussi était une merveille et un repère pour s'orienter de ce côté? Non, il était rapproché des murailles, et voilà tout. — M. Renan conclut maintenant du témoignage d'Eusèbe à *l'extrême importance* du tombeau d'Hélène; est-ce bien légitime? Eusèbe nous dit que de son temps on rencontrait dans les *suburbia* de Jérusalem les pyramides remarquables, στῆλαι διαφανεῖς, d'Hélène ; il ne dit rien de plus. Il y a loin de là, je crois, à *l'extrême importance* du monument en question. — Le passage de saint Jérôme parle fortement pour l'hypothèse de Robinson, dit M. Renan, et je ne puis partager son avis sur ce point. Paula vient de Gabâa à Jérusalem, c'est parfaitement vrai ; le dernier point où elle s'est arrêtée, c'est Gabaâ. Or, cette Gabaâ, j'ai démontré rigoureusement que c'était la Gabaâ, patrie de Saül, et non la Gabaâ imaginaire que Robinson place au Touleïl-el-Foul, à la petite hauteur *de la fève*, laquelle n'a jamais pu porter ni la Gabaâ de Saül, ni la Gabâon des rusés Gabâonites. Il est très-vrai qu'une ligne droite tirée de la porte de Damas sur Djifnah passe par le Scopus et par Gabaat-Saoul en montant directement du sud au nord, mais il est tout aussi vrai que cette ligne droite ne se confond pas avec la route de Naplouse. Titus vient de Césarée, Gophna est sur sa route et il y campe ; le lendemain, il va camper à Gabaat-Saoul, au-dessus de la vallée des Epines, c'est donc bien la Djebaa, ou El-Djeb moderne qui commande l'Ouad-Abou'z-Zâarour, qui est la Gabaat-Saoul. Puis il vient camper au Scopus. Mais il n'a fait là que ce qu'avait fait Cestius avant lui, il a campé aux points stratégiques. Croit-on

Digitized by Google

donc que le Scopus était forcément sur sa route? Est-ce que le sommet du mont des Oliviers était sur la route de Jéricho à Jérusalem, parce que la dixième légion est venue y camper? De ce que l'itinéraire de Paula et celui de Titus ont un point commun, Djebaâ, il ne s'ensuit pas le moins du monde que Paula est venue traverser le Scopus; elle a été mieux avisée, sans doute, elle qui n'avait pas à chercher un point stratégique pour s'y établir, et elle a tout simplement suivi la route la plus courte de Djebaâ ou Gabaâ à Jérusalem, c'est-à-dire celle qui passe un peu à droite de Beït-Hanina, et traverse Leftah (l'antique Nephtoah), et elle a ainsi économisé une bonne lieue de chemin, et elle a forcément laissé à sa gauche mon pâté de rochers. — L'identification de Gabaâ et de Gabaon proposée par M. de Saulcy est inadmissible, dit M. Renan, « comme on peut s'en convaincre en consultant un dictionnaire hébreu quelconque. » A cela je n'ai qu'un mot à répondre : tant pis pour les auteurs du dictionnaire, je préfère les assertions de la Bible aux leurs et voici ce que je lis dans la Bible :

Chroniques I, IX.

35. Et à Gabaon demeura le père de Gabaon Jehil; le nom de sa femme fut Maakah.

36. Son fils aîné fut Abdon, (puis) Sour, Kich, Baal, Ner et Nadab.

37. Guedor, Akhion, Zekharia et Miklolte.

39. Ner engendra Kisch et Kisch engendra Saül et Saül engendra Jonathan, Malkisona, Abinadab et Eschbaal.

Voilà donc Saül issu de Gabaon.

Puis dans Samuël, X.

26. Saül s'en alla à sa maison de Gabaa, etc.

Et dans Samuel, XI.

4. Les messagers vinrent à Gabaat-Saoul.

Donc la maison de Saül était à Gabaâ. Donc enfin Gabaat-Saoul et Gabaon c'est tout un. « Mais eussent-elles même été identiques dans l'antiquité, ce qui n'est pas, dit M. Renan (nous venons de voir ce que vaut cette négation), on n'aurait rien prouvé, puisque saint Jérôme, au passage cité, a distingué Gabaon et Gabaâ de la manière la plus formelle et en a fait deux localités distinctes. » D'abord en montant à Beithour comme l'a fait Paula, elle a laissé

Digitized by Google

à sa droite Ayalon et Gabaon, c'est très-positif, surtout en admettant l'identité de Gabaon et de Gabaâ. Les passages altérés par les copistes manquent-ils dans saint Jérôme? M. Renan ne pourrait avancer cela. Quelle ressource avons-nous donc pour nous édifier sur la prétendue distinction formelle que saint Jérôme fait entre Gabaon et Gabaâ? Une ressource dont M. Renan ne contestera certainement pas la valeur, car c'est la traduction de l'*Onomasticon* d'Eusèbe, rédigé par saint Jérôme lui-même (*Liber de situ et nominibus locorum hebræorum*). Lisons donc (Ed. de Martianay, t. 11, p. 447) : « *Gabaon, unde Gabaonitæ supplices venerunt ad Jesum... et nunc ostenditur villa eodem nomine in quarto miliario Betheli, contra occidentalem plagam, juxta Rama et Rammon.* » Eusèbe dit simplement παράκειται δὲ τῇ Ῥαμᾷ, et il a raison; il ajoute que καὶ ἀφωρίσθη Λευίταις οἳ πλησίον Ῥεμμαά, et c'est cette Remmaa d'Eusèbe qui devient la Remmaa de saint Jérôme. Celui-ci a-t-il bien compris dans tous les cas et bien traduit Eusèbe? Je n'hésite pas à dire *non*. Saint Jérôme met cette Gabaon dans la tribu de Benjamin et il ajoute : *fuit autem et ipsa separata Levitis*. Le paragraphe suivant est ainsi conçu : *Gabe, sortis Benjamini, et hæc Levitis civitas separata*. Me permettra-t-on de soupçonner les villes sacerdotales de la tribu de Benjamin, Gabaon et Gabe de saint Jérôme, Γαβαών et Γαιβαί d'Eusèbe, d'être bien proches parentes? Je l'espère. Enfin un peu plus loin (p. 450) je lis : *Sed et alia Gabatha in tribu Benjamin, ubi fuit domus Saul.* Ceci est l'exacte traduction du texte d'Eusèbe, mais aucun des deux écrivains n'en dit plus long sur la Gabath-Saoul. C'est tout! Nous avons passé en revue tout ce que saint Jérôme a consigné dans son recueil géographique spécial sur les deux localités dont on prétend lui faire faire une distinction formelle. Le fait est qu'il n'en fait aucune, et qu'un maladroit copiste, au passage cité comme en mille autres, aura mis du sien. — Pourquoi donc Moïse de Khorène qui avait visité Jérusalem et qui parlait d'une femme, d'une reine de son pays, est-il une autorité bien faible auprès de Josèphe, de Pausanias, d'Eusèbe et de saint Jérôme? Il faut que j'aie le jugement bien faux, puisque je préfère de beaucoup l'autorité de Moïse de Khorène à celle de Pau-

Digitized by Google

sanias, qui accumule bévues sur bévues; cette autorité, je la mets sur la même ligne que celle de Josèphe, d'Eusèbe et de saint Jérôme, par la raison fort simple, qu'à eux quatre ils disent la même chose. « Ce que dit Moïse de Khorène paraît être emprunté à Josèphe, » dit M. Renan, et je me permets de ne pas le croire, car Moïse de Khorène donne des détails inconnus à Josèphe, ou qui du moins ne se trouvent pas dans les récits de cet historien. Mais ceci est évidemment supposé pour amener la conclusion suivante : « l'expression *devant* dont il se sert doit répondre à l'ἀντικρύ de Josèphe. » Je le déclare avec peine; c'est là une insinuation, ce n'est pas un raisonnement! N'est-il pas clair que, si un monument est en face d'une porte, deux, dix, cent voyageurs diront que porte et monument sont l'un devant l'autre, sans avoir besoin de se copier pour cela? — J'ai démontré amplement que le récit de Marino Sanuto ne prouve pas le moins du monde qu'à l'époque des croisades la connaissance du tombeau d'Hélène était conservée : ouvrez les écrivains de la véritable époque des croisades, je vous défie d'y trouver une mention du tombeau d'Hélène. Non, la connaissance de ce tombeau n'existait plus alors à Jérusalem, et si, plus de cent ans après la ruine du royaume latin de Jérusalem, Marino Sanuto en parle, il ne le fait que Josèphe à la main, puisqu'il cite son Josèphe dans le chapitre même où il mentionne le tombeau d'Hélène, reine des *Jabéniens*. On voit que le brave homme, avec toute son érudition, ne se fait pas faute d'écorcher les noms! Je n'ai pas à m'occuper ici des traditions plus ou moins inadmissibles relatives aux sépulcres des hommes célèbres de l'histoire juive et chrétienne que l'on prétend montrer en Palestine. Ils n'ont que faire ici; car il n'y a qu'une question topographique pure et simple à examiner. Oui, Marino Sanuto place le tombeau dans le bassin du Cédron, puisqu'il en fait affluer les eaux au Cédron. « Or cela est vrai pour les tom-
» beaux des rois, poursuit M. Renan, la pente commence entre
» ces tombeaux et Jérusalem; le creux prononcé de la vallée se
» dessine à quelques mètres de ces tombeaux. Il est donc très-
» vrai que les eaux venant dans ces parages sont tributaires du
» val de Cédron, comme le dit Marino Sanuto. » Examinons ce

Digitized by Google

passage. Les cotes de nivellement du plateau des Q'bour-el-Molouk et du Bab-el-Aâmoud sont 768 et 765, c'est-à-dire que le plateau des Q'bour-el-Molouk est de 3 mètres plus élevé que la porte de Jérusalem. Ici M. Renan commet une confusion topographique que je ne m'explique pas. Il fait commencer la pente entre les tombeaux des rois et Jérusalem. Or c'est précisément le contraire de la vérité, car l'une des deux vallées qui concourent à former la vallée du Cédron court juste au nord des Q'bour-el-Molouk, et l'autre à l'est. Ce sont ces deux vallons qui entourent le Scopus. M. Renan se trompe encore en disant que les eaux de la localité où je place le tombeau d'Hélène se déversent dans la vallée de Hinnom; elles aussi iraient au Cédron si elles existaient. Mais malheureusement il n'y a pas plus d'eaux venant de là que des Q'bour-el-Molouk; le vrai, c'est que les eaux pluviales provenant de ces deux points déterminés allaient se jeter dans le Cédron par la grande vallée qui traversait Jérusalem et dont la partie méridionale formait une branche du Tyropæon. Il est bien difficile d'admettre que la relation établie par Marino Sanuto entre le tombeau d'Hélène et le tombeau de la Vierge tienne à ce que ces deux monuments sont dans le val du Cedron, 1° parce que les Q'bour-el-Molouk n'y sont pas du tout, 2° parce qu'on n'arrive pas le moins du monde du second au premier, en suivant le fond du val, vu qu'il est sur le plateau et à près de 300 m. en deçà du thalweg de cette vallée; 3° parce que les Q'bour-el-Molouk sont à près de 2 kil. au nord-ouest du tombeau de la Vierge, et que l'on comprendra toujours difficilement, moi au au moins, que le pèlerin fasse une lieue pour aller visiter ce monument et redescendre au fond de la vallée pour venir remonter ensuite à Jérusalem par la route escarpée et fatigante qui du tombeau de la Vierge conduit au Bab-Setty-Maryam, ou porte de saint Étienne. Ce serait donc à vrai dire une promenade de pèlerin parfaitement mal imaginée et tracée. — M. Renan continue de croire que Paula est entrée à Jérusalem en venant par la route du nord, du moment qu'elle venait de Jaffa par Gabaa. Ce qui est positif, c'est qu'elle a dû suivre la route directe de Gabaa par Leftah, je l'ai déjà dit; donc l'argument que Robinson et M. Renan tirent

Digitized by Google

de l'itinéraire de Paula est non-seulement insuffisant, mais encore inadmissible. — Hélène était opulente, soit! mais elle avait dépensé bien de l'argent, tous ses trésors, dit Moïse de Khorène, à soulager la misère du peuple; pourtant laissons ce témoignage de côté comme exagéré, M. Renan suppose que la grande cour fut primitivement une carrière, et cette hypothèse n'est pas admissible. C'est vrai, on a pu faire usage des carrières abandonnées pour en faire des hypogées, mais toutes les carrières étaient ouvertes dans des flancs de rochers; j'en ai bien visité dans ma vie, des carrières antiques, et je déclare que je n'en ai jamais rencontré une seule, s'enfonçant carrément dans un plateau, sans plan incliné pour enlever les blocs extraits. En effet, comment les aurait-on tirés du fond d'une cour taillée à pic sur ses quatre faces? Laissons donc de côté l'hypothèse d'une carrière primitive, puisqu'elle ne peut matériellement s'appliquer à une cour carrée s'enfonçant verticalement sur ses quatre faces dans un plateau horizontal. — « *Qu'Hélène ait dû être enterrée peu de temps avant le siége de Titus,* » il importe peu, dit M. Renan. Qu'il me permette de persister à croire qu'il importe beaucoup au contraire. Qu'Hélène ait passé plus ou moins de temps dans son tombeau, il est vrai, cela ne fait rien à l'affaire, mais ce n'est pas là du tout ce que j'ai entendu établir. Le tombeau que j'ai trouvé a été violé; c'est un fait indéniable; il l'a été avant le siége de Titus; je l'ai prouvé par mes fouilles; il l'a été par des gens qui ont respecté les corps qu'ils venaient dépouiller; c'est encore prouvé, puisqu'ils ont soigneusement refermé et le sarcophage et le caveau qui le contenait. Tout cela n'a pu se faire que dans un intervalle de 3 ou 4 ans au plus. Voilà ce que j'ai dit, et ce que je prétends inattaquable. — Je maintiens de même qu'il est *impossible de supposer la famille d'Izatès et de Monobaze enterrée dans les Q'bour-el-Molouk.* Le tombeau des rois contient en tout 22 tombes, dont 17 contenaient des sarcophages. et 5 consistaient en simples koukim, ou formes à corps. De ces 17 sarcophages, 4 sont déjà représentés à Paris; un 5e y arrivera très-incessamment, et 3 autres sont encore à Jérusalem. Je ne connais pas un autre monument funéraire autour de Jérusalem dans lequel il y ait eu des sarcophages, tous

Digitized by Google

étant munis de simples koukim. Oui, c'est vrai, les sépulcres souterrains se creusaient d'avance ; mais qu'il existe de nombreux caveaux phéniciens où personne n'a jamais été enterré, je ne le crois guère. Les Phéniciens employèrent les sarcophages ; cela, M. Renan le sait mieux que personne. Ces sarcophages ont été détruits, mais leur absence ne prouve pas le moins du monde qu'ils n'aient jamais existé. M. Renan ne dit rien du texte de Josèphe qui constate l'enterrement des frères et des fils d'Izatès à Rome après le siége de Titus, parce qu'il n'y a rien à y répondre. — Enfin M. Renan termine en faisant remarquer que la nature de l'inscription que j'ai trouvée dans les tombeaux des rois porte l'opinion de Robinson à un degré de probabilité voisin de la certitude. Je réponds à cela que ce raisonnement n'est en définitive qu'une hypothèse de plus, et, en archéologie, les hypothèses sont loin de suffire. En d'autres termes, la thèse soutenue par M. Renan se réduit à ceci : Il y a une inscription syriaque dans les tombeaux des rois ; donc ce sont les tombeaux d'une famille syriaque. Une famille syriaque bien connue, c'est celle d'Hélène ; donc les tombeaux en question sont ceux de la famille d'Hélène. Nous pourrions appliquer le même raisonnement au texte hébraïque de l'inscription, puisqu'elle est bilingue, etc., etc. Mais il y a quelque chose de plus simple à dire, c'est que les Q'bour-el-Molouk ne peuvent être le tombeau d'Hélène et de sa famille (1).

(1) Nous insérons ici en note, et pour clore le débat, la réplique de M. Renan.

« Pour les passages de Josèphe, M. Renan s'en réfère à ses précédentes explications et à celles de M. Waddington. — Le passage de Pausanias renferme une légende ; mais c'est justement cette légende qui prouve l'importance du monument et l'attention que provoquèrent les portes. « Je connais, dit Pausanias, bien des tombeaux admirables ; je n'en mentionnerai que deux, celui d'Halicarnasse, et celui du pays des Hébreux. Celui de Mausole, à Halicarnasse.... Celui du pays des Hébreux.... » Si M. de Saulcy ne veut pas de l'expression « comparer », disons que Pausanias « met sur le même pied » les deux tombeaux ; la conséquence sera, je crois, la même. L'admiration que ces portes ont excitée est un fait, qu'on la trouve fondée ou non. Ce dont tous les voyageurs parlent d'abord quand il s'agit des « tombeaux des rois », ce dont ils donnent le dessin pittoresque, ce sont les portes. Plus ce jugement est superficiel, plus il sera en harmonie avec celui de Pausanias. Il ne s'agit pas de savoir si celui-ci a raison, mais de savoir de quel monument il parle. — Tout le

Digitized by Google

II. M. WADDINGTON propose une interprétation un peu différente de celle que j'ai donnée du 4e passage de Josèphe relatif à l'escarmouche qui eut lieu devant les tours des femmes. Il suppose que

monde est d'accord sur ce point, que la Gabaa dont parle saint Jérôme est la Gabaa de Saül. Mais que cette Gabaa soit identique au célèbre Gabaon des Gabaonites, voilà ce qui n'a jamais été soutenu par personne. Le passage I Chron., IX, 35-39 établit que le grand-père de Saül était établi à Gabaon. Mais s'ensuit-il de là que Saül y eut sa résidence? C'est comme si l'on concluait que Louis XIV a dû demeurer à Pau, parce que Henri IV y était né. Le v. 38 du passage précité, que M. DE SAULCY a omis de traduire, établit justement qu'un des frères de Cis, père de Saül, quitta Gabaon et vint demeurer à Jérusalem et y fit souche. Pourquoi Cis ou Saül n'auraient-ils pas établi leur maison à Gabaa? Gabaa était voisine de Gabaon, et appartenait également à la tribu de Benjamin. Si j'ai fait appel au dictionnaire hébreu, c'est que, si l'on veut consulter la page 260 du *Thesaurus* de Gesenius, on y trouvera la distinction de ces différentes villes de *Géba*, *Gabaa*, *Gibeat*, *Gabaon*, établie par les textes avec une parfaite clarté. L'hypothèse d'une faute de copie dans le texte de saint Jérôme est complétement gratuite. La ressemblance des différents noms de ville tirés de la racine *gaba'* ne prouve pas du tout que les villes qui les portaient fussent identiques. *Géba*, source de tous ces noms, signifie « colline, » l'analogue de notre *dunum*. — « Ouvrez, dit M. DE SAULCY, les écrivains de la véritable époque des croisades, je vous défie d'y trouver une mention du tombeau d'Hélène. » J'ouvre la meilleure description de la Terre-Sainte du temps des croisades, celle du moine Burcard, j'y trouve (p. 69, dans les *Peregrinatores medii ævi quatuor* de M. Laurent, Leipzig, 1864), j'y trouve, dis-je, mot à mot le premier passage de Marin Sanuto. Pour se faire une idée de la valeur critique de Burcard, il faut lire l'article que M. V. LECLERC lui a consacré dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXI. Comment nier maintenant qu'à l'époque des croisades, la connaissance du tombeau d'Hélène ne fût conservée? — C'est sur le plan même, mis par M. DE SAULCY sous les yeux de l'Académie, que j'ai pris le renseignement d'après lequel la pente commence entre les tombeaux des rois et Jérusalem. Le plan de M. de Vogüé (pl. XXXVI du *Temple de Jérusalem*) donne le même relief. Il en est de même du plan de Van de Velde (Gotha, 1858), et des deux plans de Pierotti (*Jerusalem explored*, Londres, 1864, pl. II et III). Je ne comprends pas cette objection. Interrogé par moi à la séance, si les eaux de l'endroit qu'il regarde comme le tombeau d'Hélène iraient au Cédron, M. DE SAULCY répondit *non*. Ce point, du reste, importe peu. Ce qui est certain, c'est que les tombeaux des rois sont bien dans la pente du val de Cédron, et à une très-petite distance du tombeau dit de Siméon le Juste, qui marque à peu près le thalweg de la vallée. — Quant aux objections contre le parcours des pèlerins, je ferai observer que rien n'oblige à supposer qu'après avoir visité le tombeau des rois les pèlerins rebroussassent chemin et ne revinssent pas directement à Jérusalem. — Les carrières d'Amrit offrent quelquefois, ce me semble, l'aspect de cours carrées, sans côté ouvert, comme la cour du tombeau des rois; je n'affirme pas cependant, n'ayant à cet égard aucune note précise. — On ne voit pas ce qu'on peut conclure, pour la question présente, de la circonstance que ces tombeaux des rois ont été violés avant le siége de Titus, en supposant

Digitized by Google

l'expression ἱππέων καὶ πεζῶν ὅσους ἀρκέσειν ὑπελάμβανε désignent une grand'garde : mais à ces mots il faut joindre ceux qui les précèdent, πρὸς μὲν τοὺς ἐκτρέχοντας ἔστησεν ἐπιλέξας ἱππέων κ. τ. λ., et, comme tout le reste de l'armée (ὅλη δύναμις) était employé à nettoyer les approches de la place, le front de ces travailleurs devait occuper toute la région à nettoyer ; dès lors il ne peut être question d'une grand'garde, mais bien d'un cordon de postes, les uns d'infanterie, et les autres de cavalerie, s'appuyant mutuellement ; cela va de soi. La confusion générale qui aurait eu lieu parmi les Romains à la vue d'une poignée de Juifs combattant contre les imprudents qui avaient quitté leurs rangs n'a donc pu exister. Je n'en saisis pas l'ombre de cause. Il ne suffit pas de justifier l'expression de Titus, νῦν δὲ ὅλην στρατίαν ἑωράκασι λιποτακτεῖν, il faut aussi justifier les suivantes que nous trouverons dans ce récit : φθάνουσι δέ τινες τῶν ἐπὶ τοῖς ἔργοις προτεταγμένων et καὶ τὴν ὀλίγων προπέτειαν χαρίσασθαι τῇ πάντων εὐπειθείᾳ κατηντιβόλουν. Les mots τινες et ὀγίγων me forcent donc à rejeter l'hypothèse d'un engagement dans lequel se compromit un nombre considérable de Romains. La

que cette circonstance soit prouvée. L'anarchie où fut plongée Jérusalem dans la période qui précéda le siége, surtout par l'occupation des Iduméens et par les folies des Zélotes, rendrait compte de cette violation, non moins inexplicable, du reste, dans l'hypothèse où les tombeaux des rois seraient les tombeaux des anciens rois que dans notre hypothèse. — Qu'il y ait de nombreux fours à cercueils en Syrie où personne n'a été déposé, c'est ce que j'ai pu souvent constater, et ce qui est facilement constatable, par exemple, quand, dans un caveau, deux et trois fours n'offrent aucun débris et que les autres en sont pleins. *A priori*, d'ailleurs, cela n'est-il pas bien supposable? — Si je n'ai pas répondu à l'assertion d'après laquelle les frères et les fils d'Izatès furent enterrés à Rome, après le siége, c'est que je connais bien un passage de Josèphe (*Bell. jud.*, VI, vi, 4) où il est dit qu'ils furent amenés à Rome enchaînés, comme otages; mais je ne me rappelle aucun passage où il soit question de leur enterrement. Du reste, je suis le premier à croire qu'en effet ils ont été enterrés à Rome. Il eût été bien singulier que les Romains eussent renvoyé à Jérusalem les corps de ces prisonniers, pour les faire enterrer dans un tombeau, qui pendant le siége était devenu un charnier, et où personne depuis le siége n'a probablement été jamais enterré. — M. DE SAULCY affaiblit mon raisonnement sur l'inscription. La personne enfermée dans ce sarcophage a été : 1° reine, 2° syrienne, 3° juive de religion. Cela resserre beaucoup le choix, surtout si l'on tient compte de considérations d'archéologie et de paléographie qui défendent de remonter pour ce monument beaucoup au-delà de l'ère chrétienne. M. Lévy de Breslau et M. Nœldeke ont fait de leur côté la même induction, et croient, comme moi, que Sadda fut de la famille d'Hélène. »

Digitized by Google

petite déroute invoquée est encore une hypothèse que rien ne justifie. Pour admettre que la poursuite opérée par une poignée de Juifs ait eu lieu jusqu'à mi-chemin du camp, il faut que l'armée de travailleurs et le cordon de postes d'infanterie et de cavalerie qui la protégeait aient été placés dans la zone de 260 mètres environ comprise entre les Q'bour-el-Molouk et le point jusqu'où les Juifs se sont aventurés, car au-delà de ces 260 mètres commençait la pente de la vallée couvrant au sud le flanc du Scopus. Oui, deux échecs avaient été subis déjà par les Romains au moment où se passait la scène qui nous occupe; le 1er était dû à l'inexpérience de Titus qui vient de son camp de Gabath-Saoul tenter, sans casque et sans cuirasse, avec une escorte de 600 hommes seulement, une simple reconnaissance de la place; le second fut dû à l'incurie inexplicable des officiers de la Xe légion, au secours de laquelle Titus dut accourir. Pense-t-on que ces deux échecs successifs n'avaient pas suffisamment donné l'éveil aux généraux romains et qu'ils se seraient de gaieté de cœur exposés à un nouveau revers? Soyons-en sûrs! Toutes les précautions avaient été bien prises cette fois, puisqu'en quatre jours le nettoyage des abords de la place put s'accomplir, sans autre incident que celui qui fait le sujet de la note de M. Waddington. — Celle-ci se termine par ce fait que l'opinion que je défends ne s'accorde qu'imparfaitement avec la distance de 3 stades assignée par Josèphe pour le tombeau d'Hélène. Soit! Mais, je le répète, si ce tombeau doit être reconnu dans les Q'bour-el-Molouk, l'évaluation de Josèphe ne s'accorde pas mieux avec la distance de ce monument aux murailles de Jérusalem, puisqu'en stades olympiques il est à 4 stades 1/6 et en stades hébraïques à 5 stades 1/2.

III. L'argumentation de M. Munk porte sur divers points. « Dans le cas, dit-il d'abord, où, avec Robinson et quelques autres auteurs, on admet l'identité des σπήλαια βασιλικά avec les Q'bour-el-Molouk, le tracé de la 3e muraille de Josèphe ne peut être celui du mur actuel, et la topographie de M. de Saulcy subirait des modifications très-notables. » Je n'ai pas manqué de dire, en commençant mon mémoire, que l'enceinte moderne s'était superposée sur l'enceinte antique, parce que la configuration du terrain ne

Digitized by Google

permet pas autre chose. M. Munk croit qu'il faut chercher le tombeau d'Hélène au nord-nord-ouest des Q'bour-el-Molouk; dès lors, puisque ceux-ci sont à 4 stades 1/6 olympiques, et à 5 1/2 stades hébraïques des murailles et directement au nord, un monument placé au N. N. O. de celui-là serait encore plus éloigné; dès lors, que signifient les 3 stades de Josèphe (1)? — Les mots *ante portam*, dont se sert Moïse de Khorène, en parlant du tombeau d'Hélène, rendent le mot ἀντικρύ de Josèphe. Ce mot signifie *en face de*, et non pas *près de*, ajoute M. Munk, et je suis parfaitement d'accord avec lui. L'exemple de Psephina et d'Hippicos est parfaitement juste. Τούτου δὲ ἄντικρυς ὁ Ἱππικός traduits par Dindorf, *ut qui ex adverso illius erat Hippicus*, sont bien d'accord avec le sens « à l'opposite, en face, en présence, contre, » de la préposition ἄντικρυς. Il ne faudrait pourtant pas conclure que ce mot peut permettre de parler de deux choses fort éloignées, car entre Hippicos et Psephina il y a tout juste 260 mètres. — Les renseignements talmudiques sur les trésors prodigués par Monobaze et par Hélène sont fort précieux, il est fort curieux de plus de voir que nulle part le Talmud ne fait la plus légère mention du tombeau d'Hélène. Il est bien permis d'en conclure que ce n'était pas un monument extraordinaire, hors ligne. — Je ne répondrai pas un mot à l'opinion exprimée par M. Munk, sur le compte de l'inscription fameuse trouvée aux tombeaux des Rois. Il est permis à chacun d'en penser ce qu'il veut, et d'ailleurs, ainsi que je l'ai déjà dit, il s'agit ici d'une question de topographie, et non d'archéologie ou de linguistique. — Quant au nom talmudique du Scopus, il est très-possible, probable même, que le mot Çophim (*speculatores*) le représente.

IV. — M. Vincent, à propos du texte de Pausanias, a cité un

(1) « Il serait trop hardi de ma part de vouloir discuter avec M. de Saulcy sur la configuration du terrain sur laquelle il se fonde pour affirmer que l'enceinte moderne s'était superposée sur l'enceinte antique. Mais, dans mon hypothèse qui place la troisième muraille de Josèphe à une certaine distance au nord de l'enceinte actuelle, et qui la fait passer tout près des Q'bour-el-Molouk, les trois stades de Josèphe ne feraient aucune difficulté. Si j'osais émettre un doute sur l'affirmation de M. de Saulcy, je dirais que ce sont justement ces trois stades, qui paraissent confirmer mon hypothèse. » *Note de M.* Munk.

Digitized by Google

passage de Héron d'Alexandrie décrivant une chapelle construite de telle façon que, du feu étant allumé, les portes s'ouvraient d'elles-mêmes, et, au contraire, qu'elles se refermaient quand le feu était éteint. Mon savant confrère y voit l'explication de l'allégation de Pausanias ; mais, comme celui-ci ne mentionne ni feu allumé, ni feu éteint, mais bien un phénomène spontané (1) se renouvelant chaque année à pareil jour et à pareille heure, tandis qu'en tout autre moment on briserait les portes de pierre plutôt que de les ouvrir, j'en conclus que le mécanisme décrit par Héron d'Alexandrie n'était pas celui que Pausanias supposait appliqué au tombeau d'Hélène, car à toute autre date que la date sacramentelle il eût suffi d'allumer du feu pour faire jouer le mécanisme. — Au reste, cette fois encore, il s'agit ici d'une question de topographie et non d'une question de mécanique. »

M. Egger expose à l'Académie les faits suivants :

L'attention des connaisseurs était depuis longtemps en éveil au sujet d'un prétendu rouleau de papyrus devenu naguère la propriété d'une dame athénienne. M. Renan, qui avait vu ce rouleau lors de son voyage en Orient, a obtenu ensuite qu'il fût envoyé à Paris par l'obligeante intervention du Cte A. de Gobineau, ministre de France en Grèce. Après un juste examen par des personnes compétentes, M. Chasles, de l'Académie des sciences, s'en est rendu acquéreur, et il a bien voulu autoriser M. Egger à le dérouler pour en tirer tout le profit qu'il serait possible dans l'intérêt de l'histoire et de la littérature grecque. Le rouleau dont il s'agit n'était, à vrai dire, qu'un fascicule grossièrement formé avec des débris d'anciens papyrus, qu'enroulaient des bandelettes d'un tissu antique. Mais, par un grand bonheur, la plupart de ces fragments proviennent d'un beau papyrus ayant contenu jadis le célèbre discours d'Hypéride contre Démosthène dans l'affaire d'Harpalus, dont des fragments considérables, achetés en Egypte

(1) Le mot αὐτομάτως ne signifie pas *spontanément*, mais *automatiquement*. » Note de M. Vincent.

Digitized by Google

et publiés sous forme de *fac-simile*, à Londres, par M. Harris (1848), furent ensuite classés, restitués et interprétés par M. Boeckh, par M. Sauppe et par M. C. Müller. L'identité de provenance et d'attribution est mise hors de doute, pour ne parler que des preuves principales : 1° par l'examen de la matière même du papyrus et des caractères de l'écriture qu'il porte ; — 2° par le rapprochement d'un des fragments avec le fragment publié par M. Harris, n° XXI, dont il complète les lignes 10-20 ; — 3° par la coïncidence partielle d'un autre fragment avec une citation textuelle du discours en question, conservée dans le rhéteur Alexandre (traité *des Figures*) ; — 4° enfin par le nom même d'Hypéride, dont toutes les lettres, moins une (ΠΕΡΕΙΔΟΥ), se lisent nettement sur un troisième lambeau du papyrus. M. Egger annonce qu'il se livre en ce moment à une étude attentive des précieux débris que nous rend la trouvaille imprévue dont il vient de rendre compte, et qu'il espère pouvoir soumettre prochainement à l'Académie le résultat de son travail. Il n'a pas voulu tarder à mettre sous les yeux de ses confrères les principaux fragments signalés ci-dessus et à prendre acte devant la Compagnie de l'accroissement qu'ils apportent à la littérature classique de l'ancienne Grèce.

M. de Rougé, de concert avec M. Oppert, soumet à l'Académie le dessin d'un fragment de textes persépolitains, accompagnés sans aucun doute de textes égyptiens, peut-être aussi assyriens, sur un monument de Darius, déjà signalé par De Rozière dans l'ouvrage de la Commission d'Egypte, et reconstitué en partie par le Dr Périer, à la suite des fouilles entreprises sous les auspices de la commission de l'isthme de Suez, en mars 1866. M. de Rougé, vu l'intérêt de ce monument, qu'il importerait tant de connaître en entier, tel qu'il doit exister sous les sables, propose que le Bureau de l'Académie soit autorisé à faire en son nom, à cet effet, une démarche auprès de la commission présidée par M. de Lesseps, et d'abord pour obtenir une empreinte en papier des inscriptions déjà découvertes. — M. Renan, qui a vu le monument en question, ou du moins un monument tout semblable, lors de son der-

Digitized by Google

nier passage par l'isthme, appuie la proposition de M. DE ROUGÉ. Il ajoute que : « la partie émergente au-dessus du sable a été brisée par les Bédouins, comme monument des temps païens ; qu'à son retour au Caire il communiqua à M. Mariette deux résultats qu'il tenait pour certains : 1° qu'il devait y avoir une partie cachée sous le sable (les pierres cassées, en effet, gisaient éparses au sommet d'un cône de sable, au milieu d'une plaine parfaite, et il est clair que ce cône s'était formé par l'accumulation du sable chassé par le vent autour d'un obstacle, qui ne pouvait être que le monument lui-même); 2° qu'aucune parcelle de la partie brisée n'avait dû disparaître. Le monument est en pierre très-dure ; il n'y a pas de village aux environs ; tous les débris formés par le marteau des musulmans sont restés sur place. En les assemblant on reconstruirait le monument. — Le mot *fait construire*, lu par M. ROUGÉ, doit s'appliquer au monument lui-même ; car il n'y a pas d'autres constructions à l'entour. C'est le désert absolu. » — Comme M. RENAN, M. DE LONGPÉRIER appuie la motion de M. DE ROUGÉ. En mettant la planche de l'atlas de la Commission d'Egypte sous les yeux de l'Académie, M. DE LONGPÉRIER montre que le fragment de buste détaché du bas-relief, et gravé par M. de Rozière, se rapporte exactement à la cassure qui est exprimée si clairement dans le dessin de M. le Dr Périer. Cette circonstance prouve qu'il s'agit d'un seul et même monument. De plus, des communications qui lui ont été faites, il y a dix ans, par M. Batissier, vice-consul de France à Suez, il résulte qu'il doit exister trois monuments semblables sur une même ligne. Il importerait donc d'en faire la reconnaissance. Les Perses, comme les Assyriens, avaient l'habitude de marquer leurs actes par des stèles ; on sait que Xerxès, croyant prendre facilement Athènes, avait apporté le bloc de marbre qui devait servir à tailler la stèle commémorative de sa victoire ; bloc que les Grecs employèrent pour sculpter une statue de Némésis qui se voyait à Rhamnunte. (Pausanias, I, 33, 2.) — L'Académie décide qu'il sera écrit en son nom, conformément à la proposition faite, une lettre signée des membres du bureau à M. le Président de la commission de l'isthme de Suez, le tout à la diligence du Secrétaire perpétuel.

Digitized by Google

M. Oppert reprend la lecture de son mémoire (en communication) sur les *Rapports de l'Assyrie et de l'Egypte d'après les inscriptions cunéiformes.*

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1°, au nom de M. de Rossi, correspondant de l'Institut, *Bullettino di archeologia cristiana* (4e année, n° 1, janvier-février 1866), débutant par un examen historique et critique de l'histoire de saint Calliste, racontée au livre IX des *Philosophumena ;*

2°, de la part de M. STANISLAS JULIEN, et au nom de l'auteur, M. le Dr Antelmo Severini, professeur de langues orientales, à Florence, *Dialoghi Cinesi* (parte 2a : trascrizione e doppia versione italiana, litterale e libera), Firenze, 1866, in-8° ;

3°, de la part de M. GARCIN DE TASSY, et au nom des auteurs : I. *Le Mahabharata*, etc. Trad. par M. Fauche (t. V, in-8°) ; — II. *Examen critique d'un nouvel opuscule, de M. le Dr Desbarreaux Bernard, intitulé* : « L'IMPRIMERIE A TOULOUSE AUX XVe, XVIe et XVIIe SIÈCLES, » par M. L. J. Hubaud (Marseille, 1866, in-8°) ;

4° *Dissertation sur un statère d'or du roi inconnu Acès ou Acas*, par M. Chabouillet (Paris, 1866, in-8°), extr. du 29e vol. des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, « travail, dit M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, d'un incontestable savoir et plein d'heureux rapprochements sur un sujet neuf, où l'auteur ne pouvait prétendre qu'à fixer l'attention des savants sur des conjectures nécessairement peu déterminées, quoique vraisemblables » ;

5° *Bulletin de la Société Impériale des Antiquaires de France* (Paris, 1865, 3e et 4e trimestres) ;

6° *Journal Asiatique* (Paris, 1866 : n° de février-mars) ;

7° *Actes du Comité d'archéologie américaine* (t. 1, 3e livre).

Sont adressés pour les concours :

I. Pour celui du prix Volney, *Gesammelte Abhandlungen* von Paul de Lagarde (Leipzig, 1866, in-8°), deux exemplaires, l'un relié, l'autre broché, réservés pour le concours de 1867 ;

II. Pour celui des antiquités de la France,

Histoire du prieuré et de la paroisse Notre-Dame de l'Espinasse de Millau (Aveyron), par M. Rouquette, vicaire de Notre-Dame (Villefranche, 1866, in-8°). — Renvoi à la future Commission.

Digitized by Google

Séance du vendredi 11.

PRÉSIDENCE DE M. BRUNET DE PRESLE.

M. Michel Bréal, nommé professeur à titre définitif du cours de grammaire comparée au Collége impérial de France, prie, dans une lettre en date de ce jour, le Secrétaire perpétuel de faire agréer à l'Académie ses vifs remercîments des suffrages qu'elle lui a récemment accordés et qui ont contribué à lui frayer la voie. Il fera tous ses efforts pour se montrer digne d'un si grand honneur et pour justifier la confiance que l'Académie lui a témoignée dans cette circonstance.

M. Reinaud, au nom de la Commission du prix Volney, fait le rapport sur le concours de cette année. — Les conclusions de ce rapport, qui sera lu à la séance publique de l'Institut du 14 ou 16 août prochain, imprimé et distribué suivant l'usage, sont que la Commission décerne le prix à la *Grammaire comparée des langues indo-européennes* de M. Fr. Bopp. La Commission accorde également une mention très-honorable au grand *Dictionnaire de la langue latine* par M. Freund, trad. en français par M. Theil, et une mention très-honorable au supplément du *Dictionnaire des synonymes de la langue française*, par M. Lafaye.

M. Oppert continue la lecture (en communication) de son *Mémoire sur les Rapports de l'Assyrie et de l'Egypte d'après les inscriptions cunéiformes.* — M. de Rougé énonce les doutes qui pourraient rester sur l'identification du *Miluhi* des textes assyriens avec Méroé. Ces doutes résultent de la présence de l'aspiration forte à la fin du mot *Miluhi*. Si les textes assyriens établissent, comme cela paraît certain, la synonymie de *Miluhi* avec l'Ethiopie, il y aurait lieu de rechercher dans les textes égyptiens une appellation « qui lui correspondît plus exactement que » *Meru*, proposé par M. Brugsch pour le nom hiéroglyphique de » *Méroë*. »

M. Fr. Lenormant fait une communication verbale sur *les dernières découvertes faites au Théâtre de Bacchus à Athènes.*

Digitized by Google

ANALYSE.

Interrompues pendant trois ans à la suite de la révolution d'octobre 1862, les fouilles du Théâtre de Bacchus viennent d'être reprises et conduites à bonne fin par la Société archéologique d'Athènes. M. Fr. Lenormant expose à l'Académie l'état actuel des travaux et les découvertes auxquelles ils ont donné lieu. En 1862, on avait déblayé les gradins inférieurs, seuls bien conservés, l'orchestre et la scène ; cette année on a complétement dégagé le *postscenium* et les ouvriers de la Société archéologique fouillent maintenant une portion du Portique d'Eumène, qui reliait entre eux les différents théâtres situés au pied de l'Acropole. Les fondements de ce portique ont été retrouvés assez notablement en avant de la ligne d'arceaux supportant un rempart avancé de l'époque turque, que l'on avait considérée jusqu'à présent comme en faisant partie. — Les fouilles de cette année ont été assez fructueuses au point de vue de l'épigraphie. Leur fruit le plus important est le grand acte amphictyonique relatif à la corporation des Artistes Dionysiaques que M. Egger a fait connaître à l'Académie. M. Lenormant signale deux autres inscriptions d'un grand intérêt pour la connaissance et l'histoire des familles sacerdotales athéniennes. La première, ainsi conçue,

Τιϐ. Κλ. Αυσιάδην Μελιτέα,
Σώσπιδος δᾳδούχου υἱ-
-όν, Αυσιάδου δᾳδούχου
υἱωνόν, Λεωνίδου δᾳδού-
-χου ἔκγονον, ἄρξαντα
τὴν ἐπώνυμον ἀρχὴν
καὶ πανηγυριαρχήσαντα,
Τιϐ. Κλ. Δημόστρατος καὶ
Λεωνίδης οἱ ἀδελφοί,
Ψηφισαμένης τῆς πό-
-λεως,

fait connaître un archonte éponyme de l'âge des Antonins ignoré

Digitized by Google

jusqu'à présent et établit définitivement la généalogie d'une des branches les plus importantes de la famille des Lycomides, investie de la daduchie d'Eleusis. Elle confirme pleinement la manière dont M. Fr. Lenormant avait restitué cette généalogie d'après une inscription mutilée d'Eleusis, qu'il expliquait autrement que M. Boeckh. La seconde inscription, gravée sur un autel d'un très-beau travail que décorent des guirlandes de fleurs et des masques siléniques, est la suivante :

Ἀριστοκράτης καὶ Ἀπολλόδωρος
Σατύρου, Αὐρίδαι, πομποστολήσαντες
καὶ ἄρχοντες γενόμενοι τοῦ γένους
τοῦ Βακχιαδῶν, ἀνέθηκαν.

L'existence en Attique d'une famille des Bacchiades, constituée en γένος sacerdotal, avec ses ἄρχοντες, famille qui tirait évidemment son origine d'une branche des Bacchiades expulsés de Corinthe, est un fait absolument nouveau pour la science. — M. Fr. Lenormant termine en plaçant sous les yeux de l'Académie la reproduction d'un bas-relief d'excellent style, représentant une danseuse, qui a été découvert tout dernièrement dans les travaux du Théâtre de Bacchus. Les fouilles de 1862 avaient déjà fait sortir de terre un autre bas-relief représentant une danseuse, qui très-probablement formait le pendant de celle-ci.

M. Aubé commence la lecture d'un travail intitulé « *De la légalité du christianisme dans l'empire romain pendant le* 1er *siècle* » et inspiré par celui de M. de Rossi qui a paru dans le cahier de déc. 1865 du *Bullett. di arch. cristiana.*

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1°, de la part de M. le ministre de l'instruction publique, l'un des rares exemplaires offerts en son nom du bel ouvrage intitulé « *Album photographique de la mission remplie en Egypte par le* VICOMTE EMMANUEL DE ROUGÉ, *de l'Académie des inscr. et belles-lettres, accompagné de M. le vicomte de Banville et de M. Jacques de Rougé, attachés à la mission* (1863-64). — *Photographies exécutées par M. le vicomte de Banville.* — *Descriptions des planches par M. le* VICOMTE EMMANUEL DE ROUGÉ

Digitized by Google

(1 vol. de format atlantique comprenant 155 figures). — M. DE ROUGE, en expliquant les raisons pour lesquelles il ne lui a pas été possible de faire lui-même, comme il l'aurait désiré, cette offrande à la Compagnie, regarde comme un devoir d'appeler toute son attention sur la perfection si remarquable des photographies de M. de Banville qui reproduisent avec tant de fidélité et de relief les monuments égyptiens explorés dans le cours de la mission. Cette publication, singulièrement utile à la science et à l'art, n'a pu avoir lieu que par le concours du dévouement le plus complet et du talent le plus consommé, pour une œuvre soumise à des conditions toutes particulières sous le ciel de l'Egypte. M. de Banville a donné lui-même à ses successeurs, dans une *Instruction* qui accompagne la description des planches dont s'est chargé M. DE ROUGÉ, des conseils qui ne peuvent manquer de fructifier.

2° *Monnaies inédites des croisades* par M. le comte Melchior de Vogüé (br. in-8° avec pl., extr. de la *Revue numismatique*, t. IX, 1864), « mémoire contenant la description de monnaies inédites fort intéressantes pour l'histoire des Francs en Orient, et de plus des sceaux ou bulles de plomb, parmi lesquels on remarque le Sceau des *Confrères de l'Épée*, association militaire et religieuse, sur laquelle on possède très-peu de données; »

3° *Antiche Monete Siciliane inedite o per qualsiesi particolarità nuove del Museo di Palermo*, terza rassegna del Cav. Giovanni Fraccia (1 feuille, in-4°, en double exemplaire);

4° *Rapport* par M. V. Guérin sur le nouvel ouvrage de M. DE SAULCY, intitulé *Voyage en Terre-Sainte* (br. in-8°);

5° *La Bhagavad-Gita, étude de philosophie indienne*, par M. Schœbel, br. in-8°;

6° *Etymologie du nom de l'*ACONIT, par M. le Ch. de Paravey (4 pp. in-8°);

7° *Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest :* 1er trimestre de 1866;

Revue archéologique : n° de mai 1866.

M. EGGER fait hommage à l'Académie, I. au nom du Comité archéologique de Senlis, des *Comptes rendus et mémoires de* cette société savante pour l'année 1865 (1 vol. in-8°); — II. d'une Notice de M. Mantellier sur les *Esterlings de Sancerre* (extr. de la *Revue numismatique*, t. X, 1865); in-8°; — III. des *Quæstiones herodianeæ dissertatio philologica*, etc., thèse de doctorat soutenue devant la faculté de philosophie de l'Université de Bonn, par M. Edouard Hiller (1866, in-8°).

Digitized by Google

M. DELISLE fait hommage, au nom des auteurs, des deux opuscules suivants : I. *Les anciens vignobles de la Normandie,* par M. l'abbé Cochet, correspondant de l'Institut (Rouen, 1866, br. in-8°); — II. *Rapport sur l'ouvrage de M. Paul Riant* intitulé « EXPÉDITIONS ET PÈLERINAGES DES SCANDINAVES EN TERRE-SAINTE AU TEMPS DES CROISADES, » par M. E. Cortambert (1866 : in-8°).

Séance du vendredi 18.

PRÉSIDENCE DE M. BRUNET DE PRESLE.

Pas de correspondance.

L'Académie se forme en Comité secret pour entendre la lecture du *Rapport* fait par M. WADDINGTON au nom de la Commission chargée d'examiner les ouvrages envoyés au concours du prix Gobert pour l'année 1866.

La séance redevient publique.

M. MILLER a la parole pour une communication.

« En publiant, dit-il, dans la *Revue archéologique* (décembre 1865), les bas-reliefs archaïques de l'île de Thasos, je m'exprimais ainsi : « Si j'aborde aujourd'hui l'explication de la partie épigraphique, ce n'est pas que j'aie la prétention d'avoir trouvé une solution définitive. Il y a, je le sens, une certaine témérité à s'aventurer le premier dans une pareille voie ; mais, sollicité de plusieurs côtés à publier promptement un monument que j'avais découvert, je me suis résigné de bonne grâce, bien que je reconnaisse mon insuffisance pour un travail aussi hérissé de difficultés. Toutefois, je prie les savants de m'apporter le concours de leurs lumières en rectifiant mes idées dans ce qu'elles peuvent avoir d'erroné, idées que je ne hasarde du reste qu'avec la plus grande réserve. » — Je suis heureux d'annoncer que cet appel a été entendu. M. Adert, helléniste bien connu de Genève, qui s'est occupé, après moi, du monument en question, a bien voulu m'envoyer le résultat de ses savantes observations. Voici la lettre que je viens de recevoir.

Digitized by Google

« Monsieur,

» Lorsque vous m'avez remis, il y a quelques jours, la savante brochure dans laquelle vous avez tenté, le premier, l'explication des deux inscriptions grecques que porte le beau monument découvert par vous dans l'île de Thasos, vous avez bien voulu m'engager à examiner l'interprétation que vous donniez à la principale de ces inscriptions. Je vais essayer de le faire aussi brièvement que possible, car le temps d'abord et les livres ensuite me manquent pour donner à ces observations tous les développements dont elles seraient peut-être susceptibles. — Comme vous, Monsieur, je laisse aux archéologues le soin d'interpréter le monument lui-même. Je ne doute pas qu'ils ne lui trouvent une explication suffisante. Je crois cependant que l'on pourrait préalablement établir trois points : 1° ce monument doit être de quelques années antérieur aux chefs-d'œuvre de l'école de Phidias et postérieur cependant à la conquête de l'île de Thasos par les Athéniens, ce que semblent d'ailleurs démontrer les deux inscriptions en dialecte ionien qu'il nous offre ; — 2° les figures de femmes qui y sont représentées sont des Nymphes et non des Muses ; — 3° c'était un monument isolé, indépendant, par exemple, d'un temple, et situé dans un lieu consacré. — Cela dit, j'aborde la grande inscription. Il est impossible, ce me semble, qu'il s'élève le moindre doute sur la manière dont vous avez su si habilement la déchiffrer. J'adopte donc complétement le texte que vous donnez, et je lis après vous :

Νύμφῃσιν κἀπόλλωνι Νυμφαγέτῃ θῆλυ καὶ ἄρσεν ἀμβολῇ προσέρδεν ὅϊν οὐ θέμις οὐδὲ χοῖρον οὐ παιωνίζεται.

Mais nous allons nous séparer sur l'interprétation à donner à ces deux lignes. Vous les traduisez ainsi : « Il n'est pas permis, en sus des préludes, de sacrifier aux Nymphes et à Apollon Nymphagète un mâle et une femelle, (par exemple) une brebis et un porc. On ne chante point de péan. » — Quelque autorité qu'ait pour moi votre profonde connaissance des lettres grecques, vous me permettrez d'opposer mon interprétation à la vôtre et de chercher à la justifier. Et pour abréger j'irai droit au fait.

Digitized by Google

Pour vous, cette inscription se compose de *deux* parties; à mon sens, elle en a *trois*. La première renferme la prescription générale; les deux dernières contiennent les restrictions exigées par la nature particulière de ce culte. Je lis donc :

Νύμφῃσιν καὶ Ἀπόλλωνι Νυμφαγέτῃ θῆλυ καὶ ἄρσεν προσέρδεν. Οὔν οὐ θέμις οὐδὲ χοῖρον. Οὐ παιωνίζεται.

Ce que j'interprète ainsi : « Sacrifiez sur le tertre aux Nymphes et à Apollon Nymphagète une femelle et un mâle. — Vous ne sacrifierez ni brebis, ni verrat. — Vous ne chanterez pas le péan. » Il me reste à justifier cette interprétation. Je n'ai pas besoin, je suppose, d'insister ici sur l'infinitif προσέρδεν, dans le sens de l'impératif; d'un autre côté, il me semble impossible de faire retomber l'interdiction renfermée dans οὐ θέμις sur προσέρδεν et de la rejeter, ainsi que vous le faites, dans la phrase incidente. Je crois du moins que, grammaticalement et logiquement, il faudrait que οὐ θέμις suivît immédiatement ἄρσεν :

Οὐ θέμις, ὦ ποιμάν, τὸ μεσαμβρινόν, οὐ θέμις ἄμμιν
Συρίσδεν (Theocr. *Id.* I, v. 15).

D'un autre côté, la deuxième inscription, qui est évidemment une suite de la première, porte clairement : Χάρισιν αἶγα οὐ θέμις οὐδὲ χοῖρον. L'analogie est complète, et il me semble inutile de pousser plus loin la démonstration. On sacrifiait donc dans cette localité de l'île de Thasos une femelle plus particulièrement aux Nymphes, un mâle plus particulièrement à Apollon ; car, malgré l'analogie de l'expression avec celle des Septante (Genèse, VI, 19), le οὐδὲ des deux inscriptions indique qu'il ne s'agit pas ici d'un couple, d'un bouc et d'une chèvre par exemple ; il s'agit de toute espèce d'animaux mâles et femelles parmi lesquels trois sont exceptés, la brebis pour les Nymphes, la chèvre et le verrat pour Apollon. Ces exclusions n'étaient pas d'ailleurs fort rares dans le rite des sacrifices grecs. Il suffit, non pour le démontrer, mais

Digitized by Google

pour le rappeler, de relire cette célèbre scène des Acharniens d'Aristophane où l'on arrive à ces deux vers (792):

A. Κάλλιστος ἔσται χοῖρος Ἀφροδίτᾳ θύειν.
B. Ἀλλ' οὐχὶ χοῖρος τἀφροδίτῃ θύεται.

Et où le scholiaste ajoute : πολλοὶ τῶν Ἑλλήνων οὐ θύουσι χοίρους τῇ Αφροδίτῃ. — J'arrive enfin au mot le plus difficile de l'inscription (car je laisse de côté tous les détails sur l'explication desquels je suis d'accord avec vous), c'est-à-dire au substantif ἀμβολῇ. « *En sus des préludes*, » avez-vous traduit ; « *Sur le tertre*, » dis-je à mon tour. Examinons. Ἀμβολή, ou plutôt Ἀναβολή, peut-il, je vous le demande, ainsi qu'à notre savant ami Dübner, peut-il seul, sans complément d'aucune espèce, et au singulier, se traduire par *préludes?* Pour moi, je réponds non, sans hésiter ; et je crois que tous les exemples que l'on pourra réunir de cette acception se présenteront au pluriel et avec un complément obligatoire, comme dans le vers de Pindare (*Pyth.* I, 1), que vous citez :

ἀγησιχόρων προοιμίων ἀμβολάς.....

où ἀμβολαί, au pluriel, est nettement déterminé par προοιμίων, de même que, dans le vers de l'Odyssée, καλὸν ἀείδειν complète l'idée de φορμίζων ἀνεβάλλετο appliquée au chantre Phémius. En un mot, j'estime que ἀμβολή, au singulier, seul et sans complément d'aucune espèce, aurait été réellement inintelligible pour les Grecs dans le sens de *préludes*. Quant à la valeur de ce même substantif (au pluriel), dans l'inscription de Philæ, il faudrait commencer par déterminer la vraie leçon de cette inscription, puisque Letronne lit ἀπέχθων ἀμβολάς (Catilius n'aimait point les retards), tandis que le *Corpus* de Berlin donne ἐπελθὼν ἀμβολὰς ὑμνοῦ, ce qui n'a plus le moindre rapport avec la traduction de Letronne. — Le sens de *tertre*, *tumulus*, que je donne à ἀναβολή, sans être fréquent, n'est cependant pas très-rare. Il semble même, d'après un passage de Xénophon (*Cyrop.* v, 2, 15) que, dans sa forme ionienne, ἀμβολή était un terme de la langue familière. Du moins, l'expression de

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA
Digitized by Google

ἐπὶ τῆς ἀμβολάδος γῆς du passage que je viens de citer, serait pour moi la paraphrase de l'ἀμβολή de notre inscription, et elle aurait exactement le même sens. Xénophon a pu dire encore de même ailleurs : τάφρος ἀνεβεβλημένη καὶ σκόλοπες ἐπὶ τῆς ἀναβολῆς, et Diodore (XVII, 95) : τὴν δ'ἀναβολὴν ἐντὸς τῆς τάφρου σωρεύσας. Seulement, comme les Grecs avaient un grand nombre de mots pour exprimer l'idée de *tumulus*, en particulier celui de χῶμα, il n'y a rien d'étonnant à ce que le mot primitif vulgaire n'ait tenu dans la langue écrite qu'une place assez restreinte. — Telles sont, Monsieur, les observations que m'ont suggérées ces curieuses inscriptions de Thasos. Vous voudrez bien sans doute m'excuser de les avoir placées sous votre nom et de vous les avoir adressées, puisque c'est à vous que la science archéologique et l'épigraphie les doivent, et que, si vous n'aviez levé les graves difficultés dont leur première interprétation était entravée, je n'aurais pu essayer de compléter vos explications.

» Veuillez agréer, etc. J. ADERT. »

« Le travail de M. Adert, ajoute M. MILLER, éclaire d'un jour nouveau cet ancien texte épigraphique, et ses idées, si elles ne peuvent pas être toutes acceptées, ont cela de bon qu'elles ont été l'occasion d'une solution définitive. Avant tout, disons que la coupure qu'il propose est des plus heureuses, elle modifie et fixe en partie le sens d'une manière certaine. Je l'adopte donc complétement et je reconnais avec lui : 1° la prescription générale ; — 2° les restrictions particulières. Point d'objection pour les dernières. Reste la prescription à propos de laquelle nous devons faire certaines réserves. M. Adert a raison de ne pas accepter AMBOAHI dans le sens de préludes, comme mon savant ami, M. Dübner, et moi nous l'avions entendu. En adoptant cette conjecture j'avais eu soin de prévenir qu'elle laissait subsister quelques obscurités dans mon esprit. Toutefois M. Adert n'est pas plus heureux que nous dans sa manière d'expliquer AMBOAHI. Il a fait pour la justifier de grands efforts d'érudition. Mais c'est en pure perte. Je ne doute pas qu'il ne se résigne à abandonner son *tertre* quand il apprendra le *fiat lux* qui vient de se pro-

Digitized by Google

duire. — Après avoir lu la lettre qu'il avait bien voulu m'écrire, je me suis empressé de la communiquer à M. Dübner qui s'y trouvait aussi mis en cause. Ce dernier ayant étudié de nouveau la question ne tarda pas à trouver le mot de l'énigme. Il faut lire avec lui : ἂμ ϐόλῃ pour ἃ ἂν ϐούλῃ, c'est-à-dire : θῆλυ καὶ ἄρσεν ἂμ ϐόλῃ προσέρδεν.

« Aux nymphes et à Apollon Nymphagète sacrifie tout ce que tu voudras, femelle et mâle ; mais pas de brebis, pas de porc. »

On sait par les exemples homériques, que βόλομαι est ionien. Quant à la substitution du M au N devant B et Π, inutile de la justifier. L'explication des lettres AMBOAHI, déchiffrement auquel j'étais arrivé avec toute certitude, avait mis mon esprit à une grande torture. Je les avais séparées de toutes les manières, ἂμ πολῇ, ἄμ᾽ ὅλῃ, n'étant pas certain de la lettre B, et, chose singulière ! je m'étais arrêté longtemps à la leçon ἂμ ϐόλῃ, *si vis*, sans toutefois penser à la crase ἄμ, mais, ne trouvant pas moyen de la combiner avec les mots οὐ θέμις προσέρδεν, j'avais dû y renoncer. C'est alors que j'eus l'occasion de soumettre la difficulté à M. Dübner, dont je m'empressai d'adopter l'explication *préludes*. Quelques jours après, ayant eu communication du travail de M. A. Conze sur l'île de Lesbos, j'y remarquai (pl. IV, 3) une inscription analogue, que j'ai indiquée dans mon premier mémoire. Mais, préoccupé de ce sens *préludes*, je ne vis pas tout le parti que j'en pouvais tirer, et je me contentai de citer les mots καὶ ἔρσεν καὶ θῆλυ. Il me suffira de reproduire cette inscription pour montrer l'entière conformité qu'elle a avec celle de Thasos.

Θεὸς τύχᾳ ἀγαθᾷ.
Ὅ κε θέλῃ θύην ἐπὶ τῶ βώμ[ω] τᾶς Ἀφροδίτας
Πείθως καὶ τῶ Ἑρμᾶ, θυέτω ἱρήιον ὅττι κε θέλῃ
καὶ ἔρσεν καὶ θῆλυ π..... καὶ ὀρνίθα.....

Voilà donc ἄμ βόλῃ qui se retrouve exactement dans la formule ὅττι κε θέλῃ. Il est inutile, je pense, d'insister davantage sur l'évidence de cette leçon, qui fixe le sens d'une manière indubitable. Quant aux formes poétiques que j'avais remarquées dans la pre-

Digitized by Google

mière partie de cette inscription, elles reprennent toute leur valeur. Aussi M. Dübner a-t-il pu rétablir avec beaucoup de probabilité les deux vers contenant la prescription du culte des Nymphes et d'Apollon Nymphagète.

Νύμφῃσι κ'Απόλλωνι [τῷ] νυμφαγέτῃ
[καὶ] θῆλυ κάρσεν, ἂμ βόλῃ, προσερδέ[με]ν.

Grâce aux efforts de MM. Adert et Dübner, qui viennent si heureusement compléter les miens, l'inscription est aussi claire que possible et ne présente plus aucune obscurité. C'est aux archéologues maintenant à nous expliquer, dans tous ses détails, la scène représentée sur le précieux monument archéologique de Thasos. »

M. de Rougé annonce à l'Académie une découverte de la plus haute importance et dont la nouvelle lui parvient par une lettre de M. Lepsius. « Ce savant, en explorant les ruines de Tanis, où M. Mariette à dirigé des fouilles qui ont enrichi la science des monuments les plus intéressants, a reconnu et fait complètement dégager une inscription bilingue, récemment mise au jour par un éboulement des terres, et de la même nature que la célèbre pierre de Rosette : 76 lignes de grec y sont traduites dans 37 lignes de texte hiéroglyphique. Indépendamment des secours immenses que la science y recevra pour les progrès du déchiffrement et pour l'autorité des traductions déjà accomplies, la nouvelle inscription promet d'être extrêmement féconde en résultats d'un autre genre. Le sujet se caractérise à première vue comme un décret rendu par les prêtres de l'Égypte, assemblés à Canopus pour la célébration des fêtes du 9e anniversaire de l'avénement de Ptolémée Evergète Ier. Ce décret aurait eu pour but, d'après les communications de M. Lepsius, une réforme du calendrier, constatant que les Égyptiens se servaient simultanément de l'année vague de 365 jours et de l'année fixe commençant au lever de Sirius ; les prêtres proposent de corriger l'année vague en la fixant définitivement par l'insertion d'un sixième épagomène, qui deviendra une des fêtes du roi. Le décret constate en même temps que le lever de Sirius se

Digitized by Google

trouvait au premier jour du mois égyptien Payni, en cette année, neuvième d'Évergète Ier. Toutes ces données sont de la plus haute importance pour la chronologie. Elles permettent de vérifier l'enchaînement des jours et des années de la période sothiaque, et, jointes aux doubles dates égyptiennes et macédoniennes de la stèle, elles promettent des matériaux précieux pour la reconstitution du calendrier macédonien. La question qui se présente la première et la plus importante à résoudre, en ce qui concerne les dates, c'est de savoir si le décret a été réellement exécuté. »

Séance du vendredi 25.

PRÉSIDENCE DE M. BRUNET DE PRESLE.

M. DE ROUGÉ, à l'occasion de la lecture du procès-verbal de la séance précédente, répare un oubli qu'il a commis, dit-il, dans sa dernière communication et demande qu'il soit écrit à M. Mariette, au nom de l'Académie, pour obtenir un estampage de l'inscription bilingue récemment découverte en Egypte. — L'Académie décide qu'il sera satisfait à cette demande.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

M. le ministre de l'instruction publique, par un message en date du 24 mai, adresse à l'Académie les travaux de trois membres de l'École française d'Athènes. Ce sont : 1° un mémoire *Sur le culte de Cérès*, par M. Blondel, 1re et 2e parties formant 104 pages in-fol. (travail de 2e année) ; — 2° des *Recherches sur l'établissement du christianisme en Grèce et particulièrement en Attique*, par M. Petit de Julleville, 1re partie, 65 pages in-fol., et 3e partie, 274 pages in-4° (travail de 3e année). M. le directeur de l'école annonce que la 2e partie, concernant les *Métropoles de la Grèce*, ne pourra être terminée qu'ultérieurement ; — 3° un *Recueil d'inscriptions inédites de la Béotie*, 62 pages gr. in-4° et une *Notice sur les ruines de l'Hieron des muses dans l'Hélicon*, 20 pages petit in-4°, avec une carte par M. Decharme (travail de 3e année). —

Digitized by Google

Les travaux de M. Dumont, membre de 2e année, sont en outre annoncés prochainement.

M. le Secrétaire perpétuel informe l'Académie qu'il a reçu de M. le ministre de l'instruction publique une lettre, en date du 19 mai, lui annonçant que, par suite d'un *Rapport* qui lui a été fait au nom d'une commission déléguée auprès de son ministère et choisie dans le sein de la Compagnie, pour examiner le projet de publication des Inscriptions grecques et romaines de l'Égypte soumis par M. Wescher, des mesures sont prises pour qu'il soit donné suite à ce projet dans le sens indiqué par cette commission. M. le ministre prie le Secrétaire perpétuel de remercier en son nom les membres de l'Académie qu'il avait l'honneur de présider en cette circonstance, du concours qu'ils ont bien voulu lui prêter.

M. le Secrétaire perpétuel annonce qu'ayant écrit au nom de l'Académie à M. Ch. de Lesseps, président de la Compagnie de l'isthme de Suez, il a tout lieu de croire que les vœux formés pour l'estampage des inscriptions découvertes et l'active continuation des fouilles opérées dans l'isthme seront suivis de résultats prochains, et que l'assurance qui lui en a été verbalement donnée ne tardera pas à recevoir une confirmation officielle.

L'Académie, passant à l'ordre du jour, se forme en comité secret pour procéder à la discussion sur le Rapport et sur les conclusions de la Commission du prix Gobert.

La séance redevient publique.

Au premier scrutin et sur 41 votants, M. G. Paris obtient 28 voix, contre 11 données à M. D'Arbois de Jubainville et 2 données à M. Gauthier. — M. le Président proclame en conséquence M. G. Paris lauréat du 1er prix Gobert.

Au deuxième scrutin, sur 39 votants, M. Gauthier obtient 27 voix, M. Challe 4, M. G. Paris 1, M. D'Arbois de Jubainville 1. Il y a 6 bulletins blancs. — Le second prix est, en conséquence, décerné à M. Gauthier.

Digitized by Google

MOIS DE JUIN.

Séance du vendredi 1er.

PRÉSIDENCE DE M. BRUNET DE PRESLE.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

M. le ministre de l'instruction publique, par un message en date du 28 mai, adresse le travail précédemment annoncé de M. Dumont, membre de l'Ecole française d'Athènes (2e année) et se composant : 1° d'une *Etude sur le collége des Ephèbes athéniens*, 189 pages ; 2° de quatre cahiers intitulés *Analecta græca*, comprenant un Essai sur la chronologie des archontes, un Commentaire sur des inscriptions céramiques du Musée d'Athènes, une Note sur des peintures murales trouvées à Sparte, et, enfin, une Notice sur divers monuments de l'âge de pierre trouvés en Grèce, en tout 103 pages ; 3° un *Recueil d'inscriptions céramiques* d'Athènes, 1re partie, 5 cahiers formant 69 pages.

A propos des envois de l'Ecole d'Athènes, M. EGGER demande à l'Académie la permission de faire consigner à son procès-verbal les observations suivantes. « Outre les mémoires, dont la composition est un des devoirs de nos jeunes pensionnaires d'Athènes, l'Académie a souvent reçu d'eux et enregistré avec plaisir les inscriptions de monuments récemment découverts. Or, outre les importants décrets qu'il a pu communiquer en février dernier, d'après les copies de MM. Decharme et Blondel, M. EGGER a entre les mains plusieurs textes épigraphiques d'un assez haut intérêt, copiés d'après les originaux par M. Blondel. Un de ces textes est précisément celui sur lequel M. Lenormant nous a fait naguère une communication appréciée par l'Académie; d'autres ont été imprimés, d'après des copies envoyées d'Athènes à Berlin, dans la Revue annuelle de M. GERHARD. Les ordres du jour de l'Académie étant occupés, et pour longtemps encore, par des lectures de mémoires, M. EGGER ne veut pas insérer au milieu de ces lectures l'exposition des découvertes signalées par M. Blondel,

Digitized by Google

mais il tient à constater devant l'Académie le zèle que met ce jeune savant à nous tenir au courant des résultats obtenus dans les fouilles exécutées par les antiquaires athéniens, et à prendre date pour la communication de textes qui pourront bien avoir trouvé un éditeur avant d'être mis sous les yeux de l'Académie. »

M. le Président et M. le Secrétaire perpétuel entretiennent l'Académie d'un nouvel accident arrivé à M. Caussin de Perceval, « accident grave en lui-même, mais qui, grâce à la forte constitution, au courage et à la sérénité d'âme du malade, ne paraît pas devoir entraîner les suites qu'on aurait pu craindre. »

M. de Saulcy communique à l'Académie les deux feuilles du levé topographique exécuté par M. G. Rey dans le massif de montagnes situé au nord du Liban et connu sous le nom de *Mont des Ansarieh*. Il signale toute l'importance de cette reconnaissance topographique, qui a l'avantage de combler une fâcheuse lacune signalée dès longtemps dans les meilleures cartes. Il fait ressortir ensuite tout l'intérêt que présente l'étude approfondie d'un monument nommé Heusn-Souleïman « forteresse de Salomon » et qui fut consacré à Jupiter sous le nom de Jupiter Bætocécène. Le *Corpus* de Boeckh contient une inscription recueillie jadis sur la muraille de l'enceinte en question et qui constate certains bienfaits confirmés ou accordés par un roi Antiochus, de la dynastie des Séleucides, lequel doit être très-certainement l'un des trois premiers du nom, puisqu'il ne prend pas le soin de signer de son surnom, toujours mentionné à partir d'Antiochus IV Epiphane. M. G. Rey a pris un excellent estampage de ce texte important qui a pu être ainsi reconstitué intégralement par M. Waddington. Puisque un des trois premiers Antiochus confirme des priviléges accordés antérieurement à cet établissement sacré, il en résulte très-logiquement que cet établissement est bien antérieur à la fondation du royaume des Séleucides. L'examen des mesures employées dans la construction du monument donne une excellente preuve à l'appui de cette manière de voir. En effet, M. Rey ayant pris soin de faire le levé du côté de l'une des grandes parties du *temenos*, il a été induit en erreur, faute d'avoir reconnu que la coudée qui y avait été employée n'est

Digitized by Google

autre chose que la coudée chaldéenne connue sous le nom de *coudée de Jacob* et qui était égale à 0^m, 562 et divisible en six palmes de 0^m, 09366. L'enceinte sacrée du Heusn-Souleïman a donc été certainement construite sous l'influence directe de la domination des Achéménides.

M. le Président met sous les yeux de l'Académie deux inscriptions latines qu'il a reçues de Lisbonne avec une lettre de M. Da Silva. La première est celle d'une borne milliaire datant du règne de Maximein; l'autre celle d'une borne milliaire datant du règne de l'empereur Tacite. — Renvoi des deux inscriptions à l'examen de M. Renier.

M. Oppert reprend et continue la lecture de son mémoire, en communication, sur les *Rapports de l'Assyrie et de l'Egypte d'après les inscriptions cunéiformes.*

Sont offerts à l'Académie :

1°, au nom de M. Gerhard, associé étranger, les numéros de janvier-mars 1866 de l'*Arch. Anzeiger*, renfermant, en 3 parties, son rapport annuel des progrès de l'archéologie, etc.

2°, de la part de l'Académie impériale des sciences de Vienne, I. *Les Comptes rendus des séances de la classe de philosophie et d'histoire*, t. L, cah. 1, 2, 3, 4 (avril-juillet 1865), plus la table des t. XLI-L (in-8°); — II. *Mémoires* de la même classe, t. XIV, in-4°; — III. *Archives pour la connaissance des sources de l'histoire d'Autriche*, t. XXXIV, 1re et 2e parties; t. XXXV, 1re partie (in-8°); — IV. *Fontes rerum austriacarum*, 2e série (*Diplom. et acta*), t. XXIV, in-8°;

3° *Di un' antica necropoli a Marzabotto nel Bolognese*, relazione del Cte Giov. Gozzadini (Bologna, 1865), pet. in-fol., avec 21 pl. représentant le plan de la nécropole, sa décoration et les objets d'art trouvés, d'un caractère visiblement étrusque;

4° *Grammaire javanaise, accompagnée de fac-simile et d'exercices de lecture*, par l'abbé Favre, professeur de malais et de javanais à l'Ecole impériale des langues orientales (Paris, impr. impériale, 1866, 1 vol. in-8°);

5° *An account of the wild tribes inhabiting the Malayan peninsula*, etc., by the Rd Favre (Paris, impr. impériale, 1865, in-12);

6° *Sepher Taghin, liber Coronularum*, publié, d'après un manuscrit unique de la Bibl. imp., par l'abbé Bargès (Paris, 1865, in-12);

Digitized by Google

7° *Origine et signification du nom de Franc*, par M. Fr.-Guillaume Bergmann, doyen de la Faculté des lettres de Strasbourg (Mémoire offert à M. Bopp pour sa fête du 16 mai 1866);

8° *De la citadelle de Nancy considérée au point de vue des fêtes séculaires de* 1866, par M. P. G. de Dumast, correspondant de l'Institut, etc. (Nancy, 1866, in-8°);

9° *Alcune Osservazioni sovra il sistema di numerazione presso i Berberi e gli Aztechi e sovra loro idiomi*, per Giancarlo Conestabile (Perugia, 1866, br. in-8°, publiée à l'occasion d'une notice de M. Reinaud sur le système de numération des peuples de race berbère);

10° *Monetina inedita del R. Museo di Palermo*, par M. G. Fraccia (1/2 feuille in-4°, en double exemplaire);

11° *Précis analytique des travaux de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, pendant l'année* 1864-65 (Rouen, 1865, in-8°);

12° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie :* année 1866, n° 1;

13° *Compte rendu des travaux de la Commission des monuments et documents historiques et des bâtiments civils du département de la Gironde*, pendant les exercices 1862-64, et *Table alphabétique et analytique des matières contenues dans le même recueil*, de 1840 à 1855 (2 fasc. in-8°, Paris, 1865, avec une lettre d'envoi imprimée);

14° *Rapport fait au nom de la Commission du concours pour l'histoire de la peinture, de la sculpture, de l'architecture et de la gravure à Lyon*, par M. Martin-Daussigny (Lyon, 1865, in-8°);

15° *Annales de philosophie chrétienne :* n° 76 (avril 1866);

16° *Annales de la propagation de la foi* (mai 1866), n° 226;

17° *Revue historique de droit français* (mars-avril 1866);

18° *Revue américaine*, 2e série, n° 6;

19° *Le cabinet historique* (avril 1866).

Est adressée pour le concours des antiquités de la France :

Table des matières, à joindre au double exemplaire de l'*Histoire d'Ebreuil*, par M. Boudant, curé de Chantelle.

M. Laboulaye fait hommage, au nom de M. Bonaini, de l'ouvrage intitulé : *I Capitoli del Comune di Firenze : Inventario e regesto*, t. I, (Firenze, 1866, in-4°), faisant partie de la collection des *Documents et archives de la Toscane* publiés par les soins de la Surintendance générale et précédé d'un *Rapport* sur ces archives au ministre de l'instruction publique du royaume d'Italie, par M. Fr. Bonaini, surintendant général.

Digitized by Google

M. LABOULAYE rappelle à cette occasion tous les services rendus dès longtemps aux archives toscanes et aux sciences historiques par l'auteur du Rapport, et notamment la publication récente qui lui est due des archives de Pise.

M. DELISLE présente à l'Académie, au nom de l'auteur, la *Nomenclature sommaire des archives du greffe de Laon*, par M. Amédée Combier, juge d'instruction au tribunal civil de Laon (1866, gr. in-4°).

L'Académie se forme en comité secret.

Séance du vendredi 8.

PRÉSIDENCE DE M. BRUNET DE PRESLE.

Pas de correspondance officielle.

M. DE LONGPÉRIER a la parole en qualité de rapporteur de la Commission de numismatique.

« La Commission, dit M. le Rapporteur, n'a reçu cette année qu'un seul ouvrage adressé à l'Académie, et il ne lui en a été signalé aucun qu'elle pût directement évoquer au concours. Cet ouvrage est intitulé « *Origines du pouvoir temporel des papes, précisées par la numismatique* (Paris, Dentu, 1865, in-8°). » L'auteur, M. Charvet, a réimprimé le célèbre écrit de Le Blanc, publié en 1689 sous le titre de *Dissertation historique sur quelques monnaies de Charlemagne, de Louis le Débonnaire, de Lothaire et de leurs successeurs frappées dans Rome*. Cette partie du volume (et la plus considérable) ne saurait être admise au concours. M. Charvet a repris la thèse de Le Blanc, sans avoir tenu compte des monuments numismatiques publiés depuis 1689 par Vignoli, Fioravanti, Garumpi, Acami, Cinagli, etc. Le très-récent ouvrage de M. Dom. Promis (*Monete dei romani Pontefici avanti il Mille*, Turin, 1858) ne l'a pas mieux instruit que les autres. Le Blanc, lorsqu'il soutenait que les papes n'ont pas exercé le droit souverain du monnayage avant les Carlovingiens, ne connaissait pas les monnaies de Grégoire III, de Zacharie, d'Hadrien Ier, qui sont maintenant publiées. — Cet auteur n'avait pas suffisamment étudié les monnaies dont il parle, puisqu'il dit : « Je ne sçay ce que peuvent signifier les monogrammes qui sont sur leur revers » (*Traité des Monnoies*, p. 103), et que ces monogrammes sont précisément ceux des papes. Il suffit de parcourir les ouvrages des auteurs italiens qui viennent d'être cités, et même tout simplement celui de M. Promis, pour constater que, si l'on connaît des deniers frappés au nom seul des papes Grégoire III, Zacharie, Hadrien Ier, Léon III, Jean VIII, Etienne V, Benoît IV, Serge III, Anastase III, Jean X, Jean XII, Léon VIII, Be-

Digitized by Google

noît VI, Benoît VII, on n'a encore retrouvé aucune monnaie romaine portant le nom d'un empereur sans le nom d'un pape. Toute l'argumentation de Le Blanc est abandonnée. M. Charvet la reproduit sans avoir pris la peine d'étudier à nouveau les éléments de la question, et la Commission, qui n'a à se préoccuper que de la valeur archéologique des ouvrages qui lui sont renvoyés, ne peut proposer de décerner le prix fondé par Allier de Hauteroche, à l'écrit de M. Charvet. La Commission n'ayant du reste à signaler à l'Académie aucun autre travail numismatique publié dans les limites assignées au concours de 1866 est d'avis qu'il n'y a pas lieu de donner le prix. »

M. Renier fait le rapport suivant sur les deux inscriptions latines transmises par M. Da Silva, et qui, sur la proposition de M. le Président, avaient été renvoyées par l'Académie à son examen.

Les inscriptions communiquées à l'Académie par M. le chevalier Da Silva ont été très-mal copiées, ce qu'il faut sans doute attribuer au mauvais état de conservation des monuments sur lesquels elles se lisent. Celle qui est relative à l'empereur Tacite est ainsi conçue dans la copie :

IMP : CÆS :
DIVO : TACITO :
AUG : INVICTO :
PONT : MAX :
TRIB : POP :

Elle a évidemment perdu sa partie inférieure et environ un tiers de sa largeur du côté droit. Nous possédons quatre autres inscriptions de bornes milliaires élevées la même année, 276 de notre ère, sur les voies romaines de la Lusitanie. Elles ont été publiées par Gruter (p. 277, n. 1 et 2) et par Muratori (p. 461, n. 4 et p. 2011, n. 3). Leurs formules, sauf de légères variantes qui doivent être attribuées à l'inexactitude des copistes, sont parfaitement identiques, et l'on conçoit qu'il devait en être ainsi pour des inscriptions gravées par les soins de l'autorité publique afin de consacrer le souvenir d'un même événement. Cette circonstance nous permet de restituer d'une manière certaine celle qui nous a été envoyée par M. le chev. Da Silva; cette inscription doit se lire ainsi :

Digitized by Google

IMP· CAES· *m. clau*
DIO· TACITO· *pio. fe*
LiCi· INVICTO· *aug.*
PONT· MAX *imo*
TRIB· POT *estatis*
etc.

Comme on ne connaissait jusqu'ici que onze inscriptions dans lesquelles l'empereur Tacite fût mentionné, la découverte de ce nouveau monument ne manque pas tout à fait d'intérêt.

L'inscription relative à Maximien est ainsi conçue :

IMP : CÆS :
MARC : AUREL :
VALERIUS :
MAXIMIANUS :
5 INVICT : AUG :
PONTIF : MAX :
TRIB : POP : V :
CONS : IIII :
PATR : PRO :
CONS :
M : P :

Elle est plus intéressante, parce que c'est, à ma connaissance du moins, la seule inscription de borne milliaire gravée au nom de ce prince qui ait encore été trouvée dans le Portugal. La copie n'en est pas plus exacte que celle de la précédente. Ainsi, à la deuxième ligne, l'abréviation MARC pour M est impossible; à la septième, POP doit être lu POT, comme dans l'inscription précédente ; et, aux lignes 9 et 10, j'ai bien de la peine à admettre l'abréviation CONS pour COS dans une inscription de cette époque. Ce monument paraît d'ailleurs avoir perdu une partie de sa largeur du côté droit, au moins dans sa partie inférieure. Lorsque Maximien fut consul pour la quatrième fois, en 293, il était revêtu de la puissance tribunitienne pour la hui-

Digitized by Google

tième fois. Il faut donc ajouter au chiffre V de la septième ligne trois ou quatre unités, pour en faire le chiffre VIII ou le chiffre VIIII, d'où l'on peut conclure que le monument a été élevé en 293 ou en 294. Maximien fut consul pour la cinquième fois en 297, et il porta sur ses monuments jusqu'au 1er janvier de cette année le titre de COS IIII; mais on ne peut admettre que le monument ait été gravé en 295 ou en 296, parce qu'alors le chiffre des puissances tribunitiennes commencerait par un X et non par un V. Le mot PATR, par lequel commence la neuvième ligne, exige la restitution du mot PATER ou PAT à la fin de la huitième. L'inscription entière doit se lire ainsi :

IMP· CAES
M· AVRELIVS
VALERIVS
MAXIMIANVS
5. INVICT· AVG
PONTIF· MAX
TRIB· POT· VIII (1)
COS· IIII· PATER
PATR· PRO
10. COS
M. P.....

Le chiffre des milles, qui se lisait à la fin de la dernière ligne, a disparu et ne peut être restitué. »

M. Renier saisit cette occasion pour faire à l'Académie deux autres communications épigraphiques qui ont chacune leur intérêt.

« L'Académie, dit-il, n'a peut-être pas oublié la communication que je lui ai faite, il y a quelque mois, d'une curieuse inscription découverte à Carthage par Sidi Mohammed, fils du principal ministre de S. A. le bey de Tunis. Sidi Mohammed, à qui j'ai alors transmis les félicitations de l'Académie, a fait exécuter à

(1) Ou TRIB. POT. VIIII.

Digitized by Google

Carthage de nouvelles fouilles, qui n'ont pas été infructueuses. J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de mes confrères trois photographies représentant un Bacchus en marbre blanc de grandeur naturelle, et des fragments de mosaïques représentant des oiseaux et des feuillages, qui ont été trouvés dans ces fouilles. On y a trouvé également une stèle consacrée au dieu Soleil et qui est ornée de représentations symboliques fort curieuses. Au-dessous de ces représentations se lit une inscription ainsi conçue :

S · D · AVG · SAC · L·
VIBIVSDATVS
V · S · L · A·

c'est-à-dire,

Soli Deo Augusto sacrum.
Lucius Vibius Datus votum solvit libens animo.

» Tous ces objets ont été transportés au Bardo, où ils vont former le commencement d'un musée. »

M. Renier met ensuite sous les yeux de l'Académie une inscription qui a été copiée à Vence par M. Bourguignat et qui lui a été communiquée par M. de Saulcy. Cette inscription est ainsi conçue :

P·AELIO·PAMP
CALPVRNIAP
PHILEPATR
MERENTISSI
5 POSVIT
ADQVODOPVS
COLLEG·IVVE
NEMESIORV
..MPENDIVMDDT

« Cette inscription, dit M. Renier, est brisée dans toute sa hauteur du côté droit, et elle a perdu quelques lettres à la fin de

Digitized by Google

presque toutes ses lignes. Mais ces lettres se restituent facilement et d'une manière certaine ; elle doit se lire ainsi :

Publio Aelio Pamp[hilo], Calpurnia P[am]phile patr[i] merentissi[mo].

Ad quod opus collegiu[m] Iuve[n(um)] Nemesioru[m i]mpendium dedit.

» A la fin de la dernière ligne, le deuxième D du mot *dedit* doit être lié avec un E, et le T avec un I.

» Ce qui fait l'intérêt de ce document, c'est l'épithète de *Nemesiorum* qui s'y lit après le mot *Juvenum*. On sait que les colléges de *Juvenes*, qui étaient assez nombreux en Italie au 1er et au 2e siècle de notre ère, avaient pour objet la célébration des *ludi juvenales*, lesquels consistaient surtout en représentations dramatiques. Ils sont fréquemment mentionnés dans les inscriptions, et les épithètes par lesquelles on les distingue sont toujours des adjectifs ethniques désignant soit la cité, soit le *pagus* auquel ils appartenaient. C'est ainsi qu'on trouve un *collegium Juvenum puteolanorum* (chez Orelli, n° 4101) ; un *collegium Juvenum Brixianorum* (dans le même recueil, n° 4094); — des *Juvenes Lucoferonenses* (*ibid.*, 4099); — des *Juvenes Mediolanenses* (*ibid.*, 2169); — des *Juvenes Ostienses* (chez Gori, *Etruriæ inscr.*, t. I, p. 308); — des *Juvenes Trebulani Mutuescaei* (chez Gruter, p. 19, n° 3); — des *Juvenes Nepesini* (chez Orelli, n° 879), etc., etc. — De ces exemples, qu'on pourrait multiplier encore, on peut conclure que le mot *Nemesiorum* qui se lit dans l'inscription de Vence est aussi un adjectif ethnique désignant soit le petit peuple dont *Vintium* était le chef-lieu, soit une population voisine. Le petit peuple, dont *Vintium* était le chef-lieu, est désigné par Ptolémée (L. III, c. 1) sous le nom de Νερούσιοι et son nom se retrouve sous la forme *Nerusi* dans l'inscription du trophée des Alpes rapportée par Pline (Hist. nat., lib. III, c. 20). Comme il n'y a pas très-loin de Nerusi à Nemesi, ni de Νερούσιοι à Νεμέσιοι, surtout quand on se sert pour écrire ces mots de lettres onciales, on pouvait soupçonner une incorrection dans le texte de

Digitized by Google

ces deux auteurs. Mais nous en possédons à la Bibliothèque impériale un grand nombre de manuscrits, dont quelques-uns ont une grande importance. J'ai prié M. Wescher d'y vérifier le texte des deux passages dont il s'agit. Il l'a trouvé dans tous les manuscrits conforme à celui que donnent les éditions. Il n'y a donc pas lieu de changer le texte, et il ne faut voir dans les *Nemesii* mentionnés dans notre inscription qu'un de ces petits peuples si nombreux dans les Alpes, qui avait été probablement réuni à celui des *Nerusii*, sous la dépendance de *Vintium*. Ce monument a donc une réelle importance, puisqu'il ajoute un nom nouveau à la nomenclature géographique de notre pays. »

M. Miller communique la lettre suivante concernant une inscription de l'île de Paros qu'il a reçue de M. Fr. Lenormant.

« Monsieur,

» Permettez-moi d'intervenir dans le débat soulevé autour de vos si importantes inscriptions archaïques de Thasos, dont vous me paraissez avoir définitivement fixé la lecture et l'interprétation, en lisant AMCΩΓHI, ἅμ βόλῃ pour ἅ ἂν βούλῃ. C'est seulement du point de vue de la paléographie et de la lecture matérielle du monument que je veux m'occuper, en apportant une démonstration qui me paraît décisive de la manière dont vous avez établi les valeurs de l'alphabet employé dans ces inscriptions. Je la tire d'un monument épigraphique dont j'ai conquis la copie dans mon dernier voyage de Grèce. C'est une plaque de marbre encastrée dans la muraille de l'église τῶν ἁγίων Ἀναργύρων à Παροικία dans l'île de Paros. L'inscription en a déjà été publiée dans les *Annales de l'Institut archéologique* pour 1862 (p. 53), mais d'après une si mauvaise copie qu'on ne peut rien y déchiffrer. Je l'ai relevée de nouveau il y a quelques semaines. Elle est très-bien gravée et dans un excellent état de conservation. C'est donc avec certitude que j'y ai lu :

Digitized by Google

ΑΓΟΝΤΕΣΕ
ΩΔϽƎΩ◁ΚΑΔ
ϘΩΝΤΩΤΗΣΕΟ
ƎИΑΙΚΙΩИΗΤИ
ΤΟΙΕΓΩΙΗΣΕΝ

» Le texte est boustrophède, comme vous le voyez, et le marbre fracturé sur la gauche. La fin des lignes dirigées de gauche à droite et le commencement de celles qui vont de droite à gauche sont donc sans lacunes, mais il manque quelques lettres au début des lignes tracées de gauche à droite et à la fin de celles qui procèdent de droite à gauche. L'alphabet de cette pierre est exactement celui de vos inscriptions de Thasos, et il est impossible de le lire autrement qu'avec les valeurs que vous avez fixées. Non-seulement nous y trouvons l'emploi du signe O pour Ω et de Ω pour O, qui est caractéristique de la paléographie de Paros et des îles voisines et que l'on remarquait déjà dans la dédicace d'un Parien inscrite au *Corpus* de M. Boeckh (sous le nº 24), ainsi que dans une inscription archaïque de Siphnos (nº 2423 c du *Corpus*); mais nous y observons encore le B en C et le Λ en Γ. De même que dans vos inscriptions de Thasos et que dans presque toutes les inscriptions grecques d'ancienne époque, les diphthongues ου et ει sont rendues par les lettres simples Ω et E (1). Il résulte de ce monument que le type parfaitement régulier d'écriture et d'orthographe employé dans vos inscriptions de Thasos était celui qui était en usage à Paros. C'est du reste ce qu'on pouvait affirmer d'avance, car il est de règle constante dans les monuments de l'épigraphie grecque archaïque que l'alphabet fourni par les inscriptions d'une colonie est toujours celui dont on se servait dans la métropole. Conformément à ces remarques, je lis et je restitue avec une certitude qui me paraît absolue :

(1) Dans vos inscriptions de Thasos nous rencontrons bien le mot οὐ écrit ΩV; mais l'orthographe de ce mot a toujours fait exception, et il n'existe aucun monument où on l'ait tracé par un simple O.

Digitized by Google

.... ἅλων Τεισει-
..... δάκρου ἑβδο[μη-
-κοντούτης ἐω-
-ν τὴν οἰκίαν ἑ[α
-υ]τῷ ἐποίησεν.

» La teneur de cette inscription me paraît jusqu'à présent unique. Je ne connais pas d'autre monument où un vieillard se vante ainsi de l'âge avancé dans lequel il a bâti sa maison. C'est le cas de dire avec les jeunes gens de Lafontaine :

Passe encore de bâtir..... à cet âge.

» Mais cette maison n'était autre, sans doute, que son tombeau.

» Veuillez agréer, etc.

» Fr. Lenormant. »

M. Miller fait suivre la lecture de cette lettre des observations ci-jointes sur les rapprochements auxquels donne lieu l'inscription de Paros qui lui est signalée. « L'inscription archaïque que M. Lenormant veut bien me communiquer, rapprochée de celle de Thasos, présente un intérêt tout particulier. Il est très-probable en effet que la lettre de la première ligne, dont la forme ressemble à celle d'un Γ (gamma) a ici la valeur du Λ (lambda), bien que le reste de l'inscription ne nous donne point la contre-partie c'est-à-dire un Λ pour un Γ. La permutation régulière des deux lettres O et Ω se retrouve encore ici et confirme une fois de plus l'usage paléographique de Paros, dont Thasos était une colonie. Mais ce qui donne encore plus de prix à cette communication, c'est la forme du B (C), qui, dans la deuxième ligne rétrograde, reproduit exactement celle du monument de Thasos. Dès lors, cette forme, dont on ne connaissait pas d'exemple, devient régulière et doit prendre place dans l'histoire des alphabets grecs archaïques. — Comme on le voit, chaque jour apporte un nouveau document, une nouvelle preuve qui vient confirmer d'une manière remarquable et la décomposition alphabétique de l'inscription de Thasos et l'interprétation définitive que j'en ai donnée dernièrement. La lecture ἀμ βόλῃ pour ἀ ἂν βούλῃ, grâce à la communication de M. Lenormant, se trouve aujourd'hui

Digitized by Google

affirmée paléographiquement. Cette formule avait déjà son analogue dans OTTI KE ΘΕΛΗ du monument de Lesbos. Mais voici que je la retrouve presque sous la même forme dans une inscription publiée par M. Rangabé, sous le n° 817 de son savant Recueil des *Antiquités helléniques*. Il s'agit d'un fragment de marbre trouvé sur l'acropole d'Athènes, malheureusement dans un état de grande mutilation. Mais, telle qu'elle est, cette inscription écrite στοιχηδόν a ici son importance et peut être considérée comme un nouveau secours dans la question qui nous occupe. Voici ce qu'on peut en déchiffrer :

	ΔΕΞ	δεξιὸν
	ΑΣΤΥΟΙΟΣΤ	ας τοῦ οἰὸς τ[οῦ
	ΕΛΟΣΔΕΞΙΟΝ	σκ[έλος δεξιὸν
	ΙΤΟΥΟΙΟΣΤΩ	τοῦ οἰὸς τῶ[ν
5.	ΑΤΩΝΘΥΟΜΕΝΩ	α τῶν θυομένω[ν
	ΟΥΑΜΒΟΛΗΤΑΙΟ	οὗ ἂν βούληται
	ΙΔΑΚΡΕΩΝΤ	μερ[ίδα κρεῶν
	ΣΕΠΙΜΕΛΗ	τοὺ]ς ἐπιμελη]τάς

» On voit clairement qu'il est ici question de sacrifices, comme l'indiquent les expressions *la jambe droite de la victime*, *du mouton*, *des sacrifiés*, *une portion de viande*, *les intendants* (des mystères). Maintenant, à la ligne 6, faut-il lire, avec M. Rangabé, οὗ ἄμ βούληται, *partout où il veut*, ou bien faut-il regarder ου comme la fin d'un mot et admettre la crase ἂμ βούληται, comme dans l'inscription de Thasos ? Cela nous importe peu pour le moment. Ce qu'il faut remarquer, et ce qui est certain, c'est la lecture ἂμ βούληται, que l'on adopte ou non la crase. — Encore un mot sur la communication de M. Lenormant. Ce vieillard de Paros qui pense à se construire sa dernière demeure à l'âge de 70 ans me rappelle notre illustre Boissonade, qui pendant un très-grand nombre d'années s'est rendu régulièrement et philosophiquement au cimetière Montmartre pour y cultiver et orner de fleurs le petit jardin où devait reposer sa dépouille mortelle. »

Digitized by Google

M. Aubé reprend la lecture de son mémoire, en communication, *sur la légalité du christianisme dans l'empire romain pendant le 1er siècle.*

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1°, au nom de M. Alex. Teulet, auxiliaire des travaux historiques de l'Académie, et avec une lettre d'envoi de Mme Teulet, écrite au lit de mort de son mari, *Layettes du Trésor des Chartes*, t. I (755-1223), Paris, 1863, in-4° (destiné avec le 2e volume, dont l'impression s'achève, au prochain concours du prix Gobert) ;

2° *De l'armement des Romains et des Celtes à l'époque de la guerre des Gaules, d'après les Commentaires de César*, par M. Léon Fallue, lauréat de l'Institut (Le Havre, 1866, br. in-8°) ;

3° *Fragments d'une traduction française de Barlaam et Joasaph faite sur le texte grec au commencement du XIIIe siècle*, publiés par M. Paul Meyer (Paris, 1866, br. in-8°, avec un spécimen en *fac-simile*) ;

4° *Plan et description de la ville de Dieppe au XIVe siècle, dressés d'après le Coutumier ou Cueilloir, recueilli pour messire Guillaume de Vienne, archevêque de Rouen*, par Me Guillaume Tieullier, prêtre de Saint-Jacques (Dieppe, 1865, in-4°, avec une *Préface* de l'abbé Cochet, correspondant de l'Académie) ;

5° *Journal asiatique* (avril-mai 1866) ;

6° *Revue numismatique* (janv.-févr. 1866) ;

7° *Revue archéologique* (juin 1866) ;

8° *Revue historique de droit français et étranger* (mai-juin 1866) ;

M. de Longpérier fait hommage, au nom des auteurs, des deux ouvrages suivants : I. *Notice des dessins, cartons, pastels, miniatures et émaux exposés dans les salles du premier étage au Musée impérial du Louvre* (1re partie intitulée : *Ecoles d'Italie, Ecoles allemande, flamande et hollandaise, précédée d'une Introduction historique et du Résumé de l'inventaire général des dessins*), par M. Frédéric Reiset, conservateur des peintures, des dessins et de la chalcographie (Paris, 1866, 1 vol. in-8°) ; — II. *Mémoire sur une remarquable sépulture romaine trouvée à Lillebonne (Seine-Inférieure), le 26 octobre 1864*, par M. l'abbé Cochet, avec planches et bois (Rouen, 1866, br. in-8°).

M. de Rougé présente, au nom de l'auteur, *Les lamentations d'Isis et de Nephthys, d'après un manuscrit hiératique du musée royal de Berlin, publié en fac-simile, avec traduction et analyse*, par M. J. de Horrack (Paris, 1866), in-4°.

Digitized by Google

M. DE ROUGÉ, à cette occasion, et d'après la *Revue égyptienne* de Berlin, fait une nouvelle communication qui vient confirmer ce qu'il avait dit précédemment sur *le décret de Canope*. Ce journal scientifique donne les six premières lignes du décret, desquelles il résulte, calcul fait, que la date du lever héliaque de Sothis donnée pour l'année même où il fut rendu par les prêtres est en complet accord avec ce que nous savons de l'année vague.

Séance du vendredi 15.

PRÉSIDENCE DE M. BRUNET DE PRESLE.

Il est donné lecture de la correspondance.

M. DE PARIEU, vice-président de l'Académie des sciences morales et politiques, au nom de M. le PRÉSIDENT DE L'INSTITUT, invite l'Académie à désigner un lecteur qui la représente dans la prochaine séance trimestrielle du mercredi 4 juillet.

M. le conservateur de la Bibliothèque de Napoléon-Vendée adresse une demande à l'effet d'obtenir un certain nombre de volumes manquant à sa collection des publications de l'Académie. — Renvoi à la Commission des travaux littéraires.

M. MILLER lit, en communication, le morceau suivant.

Inscription inédite de Thasos et restitution d'une inscription métrique de Chypre.

« Le port de Panagia qui occupe l'emplacement de Thasos, l'ancienne capitale de l'île, se compose d'un petit nombre de maisons. Celle que j'occupais se trouve dans le voisinage d'une charmante fontaine, dont le trop-plein forme un petit ruisseau qui va rejoindre la mer à quelques mètres de mon habitation, et, de l'autre côté du ruisseau, j'avais remarqué un grand sarcophage en marbre sans couvercle et enterré jusqu'aux bords. Il reçoit les eaux pluviales qui y croupissent en attendant que les ardeurs de l'été viennent les absorber. Je fis déchausser le côté qui regarde le soleil levant, et je découvris une longue inscription, en grandes et belles lettres très-profondément gravées. La voici avec la transcription et la traduction :

Digitized by Google

ΑΥΡ ΦΙΛΙΠΠΟϹ ΦΙΛΙΠΠΟΥ ΑΒΔΗΡΕΙΤΗϹ
ΖΩΝ ΕΤΙ ΚΑΤΕϹΚΕΥΑϹΕΝ ΕΑΥΤΩ ΚΑΙ ΓΥ
ΝΑΙΚΙ ΑΝΤΩΝΕΙΝΗ ΚΑΤΕΚΝΟΙϹ ΕΑΥΤΟΥ
ΕΥ ΕΙΔΩϹ ΚΛΗΡΟΝΟΜΩΝ ΤΗΝ ΕΠΙΛΗϹΜΟΣΥΝΗΝ
ΚΑΙ ΚΟΙΝΟΥ ΘΑΝΑΤΟΥ ΜΝΗΜΟΣΥΝΟΝ ΠΡΟΒΛΕ
ΠΩΝ ΕΙ ΤΙϹ ΔΕ ΕΤΕΡΟϹ ΕΤΕΡΟΝ ΒΟΥΛΗΘΗ ΚΑΤΑΘΕϹ
ΘΑΙ ΠΤΩΜΑ ΟΥΤΟϹ ΔΩϹΕΙ ΤΗ ΘΑϹΙΩΝ ΠΟΛΕΙ ϡ Β
ΚΑΙ ΤΩ ΙΕΡΩΤΑΤΩΤΑΜΕΙΩ ΑΛΛΑ ϡ Β
ΧΑΙΡΕ ΠΑΡΟΔΕΙΤΑ.

Αὐρ Φίλιππος Φιλίππου Ἀβδηρείτης
ζῶν ἔτι κατεσκεύασεν ἑαυτῷ καὶ γυ-
ναικὶ Ἀντωνείνῃ καὶ τέκνοις ἑαυτοῦ,
εὖ εἰδὼς κληρονόμων τὴν ἐπιλησμοσύνην
καὶ κοινοῦ θανάτου μνημόσυνον προβλέ-
πων · εἴ τις δὲ ἕτερος ἑτερον βουληθῇ καταθέσ-
θαι πτῶμα οὗτος δώσει τῇ Θασίων πόλει δηνάρια Β.
καὶ τῷ ἱερωτάτῳ ταμείῳ ἄλλα δηνάρια Β.
χαῖρε παροδεῖτα.

Aurelius Philippus d'Abdère, fils de Philippus, s'est construit ce tombeau, de son vivant, pour lui-même, pour sa femme Antonina et pour ses enfants, connaissant bien la négligence des héritiers et désirant se ménager un monument de mort commune. Si quelqu'un veut y placer un autre cadavre, il payera à la ville de Thasos 2,000 deniers, et au très-vénéré fisc 2,000 autres deniers.

O, passant, salut!

Cette inscription est de l'époque romaine, comme on le voit d'après les noms propres Aurélius et Antonina, ce que prouveraient d'ailleurs certaines particularités épigraphiques. Ainsi on remarque un grand nombre de ligatures : Η et Ρ, Λ et Ε, Λ et Ν, Ν et Η, Π et Ρ, Τ et Ε, Τ et Η.

Lin. 3. — Dans ΚΑΤΕΚΝΟΙϹ, l'Ι de ΚΑΙ se trouve dans la branche verticale du Τ qui est plus grand que dans les autres parties de l'inscription. Ailleurs certaines courbes s'allient entre

Digitized by Google

elles comme dans la ligature ωc, ou avec des lignes droites comme dans ων et AC. Citons encore une bizarrerie. Le sigma se trouve avoir trois formes différentes : Σ, C et ⊏. Dans ΦΙΛΙΠΠΟΣ il a la forme carrée, comme dans les anciennes inscriptions, partout ailleurs il a la forme lunaire, si ce n'est à la septième ligne, où il ressemble à la majuscule usitée de nos jours. Le fait est-il intentionnel? C'est-à-dire le lapicide a-t-il voulu faire parade d'une certaine érudition paléographique? C'est ce que j'ignore. Du reste on rencontre de nombreux exemples de lettres ayant deux formes différentes dans le même monument épigraphique. Mais trois formes à la fois! Le fait me semble beaucoup plus rare. Ce Philippe d'Abdère, personnage d'ailleurs inconnu, nous donne là le formulaire usité dans le style tumulaire de la Thrace et de la Macédoine. Inutile donc, je pense, de justifier par des exemples toutes ces formules : κατεσκεύασεν avec le régime sous-entendu, la défense d'enterrer un autre cadavre (πτῶμα), puis la fixation d'une double amende à payer, l'une à la ville et l'autre au fisc, qui est qualifié de ἱερώτατον. Cette épithète s'explique très-bien à une époque où l'administration était toute religieuse, et surtout quand il s'agit du fisc impérial, les Césars prenant le titre de divins, Divi. « Cæsar omnia habet, dit Sénèque (*Ben.* VII, 6), fiscus ejus privata tantum ac sua. L'empereur possède tout; mais son domaine particulier n'embrasse que ses possessions privées et personnelles. » — Abordons maintenant la véritable, la seule difficulté de cette inscription, c'est le passage καὶ κοινοῦ θανάτου μνημόσυνον προβλέπων, que j'ai traduit par « *et désirant se ménager, se préparer un monument de mort commune*, » c'est-à-dire commune à ses héritiers mentionnés plus haut : sa femme et ses enfants. En voyant le mot μνημόσυνον rapproché de ἐπιλησμοσύνην, j'avais d'abord cru qu'il y avait là une antithèse entre les héritiers qui presque toujours se rendent coupables de négligence et d'oubli et la mort qui n'oublie jamais complétement ses victimes, mais l'épithète κοινοῦ appliquée à θανάτου ne me permettait pas de penser ici à une personnification de la mort. Je dus donc renoncer à cette explication et en chercher une autre. Si nous nous rappelons l'époque à laquelle

Digitized by Google

a été écrite notre inscription, nous pourrons, sans être taxé de trop de témérité, avancer que nous avons probablement là un latinisme. Cette façon de s'exprimer n'est pas rare chez ceux qui écrivaient sous les Romains, et même chez Plutarque, qui cependant ne savait pas trop de latin. Cette langue faisait à son tour invasion dans le grec, lorsque le temps n'était plus où Horace coquetait avec des hellénismes. Le verbe προβλέπω répond exactement au *prospicio* des Latins qui se trouve employé très-souvent dans les mêmes conditions. Deux ou trois exemples suffiront. Pétrone (*Satyr.*, 10) : « *cras... habitationem mihi prospiciam*, demain je saurai me pourvoir d'un gîte; » Tite-Live (IV, 49) : « *qui sedem senectuti vestræ prospiciunt*, qui ménagent une retraite à votre vieillesse; » enfin Lucain (IX, 234) : « *justas sibi nostra senectus prospiciat flammas*, notre vieillesse ne demande que le simple honneur du bûcher en perspective. » C'est précisément le cas de notre homme qui, très-probablement, n'a pas donné un autre sens à son μνημόσυνον προβλέπων. — Il est rare de rencontrer dans les épitaphes en prose des pensées philosophiques du genre de celle que j'avais cru d'abord trouver dans cette phrase. Par contre les inscriptions métriques en sont pleines. J'en citerai à ce propos une fort curieuse qui a été publiée dans le dernier numéro de la *Revue archéologique*. Découverte avec plusieurs autres dans l'île de Chypre et envoyée à M. de Vogüé par M. Piéridès, elle est de nature à figurer dignement dans l'Appendix de l'Anthologie grecque. Comme le sens de la partie la plus importante n'en a pas été compris, je demande à l'Académie la permission de lui soumettre mes conjectures et la restitution que j'en propose. Laissons parler M. de Vogüé :

« L'inscription 402 est une épithaphe en vers assez plats; le sens en est clair, sauf un seul point. Voici la traduction du morceau :

« O tombe ! De qui cette pierre recouvre-t-elle le monument? Réponds ! Qui la triste Destinée a-t-elle frappé? C'est Démonax, que Salamine a nourri, enfant excellent ; voyageur, il a entrepris le voyage du triste Achéron, tandis qu'il naviguait sur les flots de la mer, laissant sa mère inconsolable et son père dans les larmes

Digitized by Google

amères; ils n'ont pas allumé le flambeau nuptial, ni chanté l'hyménée, mais ils ont versé des larmes sur leur fils de vingt-huit ans : il n'y a aucun remède à leur douleur (?). Passant, un salut! Puisque le voyage chez les morts est commun à tous les mortels. »

Le commencement de l'avant-dernier vers n'offre aucun sens raisonnable :

Οὐκ ἄκος ἔσται δ' ἀσπάριοι, ξένε, χαῖρε προσεῖπας,

et pourtant il n'y a aucune incertitude sur la valeur des lettres. M. Egger, à qui j'ai soumis la difficulté, pense qu'il y a là une erreur matérielle; il se demande si le modèle que le lapicide était chargé de reproduire ne portait pas :

Οὐ κακὸς ἔσται δ' ἀσπασμός, ξένε, χαῖρε προσεῖπαι,

tout en ne proposant cette correction qu'avec une grande réserve. — L'inscription paraît avoir été gravée dans les premières années de l'ère chrétienne. »

Nous avons là toutes les pièces du procès. M. de Vogüé a raison quand il nous dit qu'il n'y a aucune incertitude sur la valeur des lettres. J'accepte l'inscription telle qu'elle a été donnée, et je n'y fais aucun changement, sauf l'addition d'un petit signe pour ainsi dire imperceptible. Laissons de côté la transcription adoptée par M. de Vogüé, telle probablement qu'elle a été envoyée par M. Piéridès, et reproduisons le texte primitif :

ΟΥ ΚΑΚΟΣ ΕΣΤ ΑΙΔΑΣ ΠΑΡΙΟΙ ΞΕΝΕ ΧΑΙΡΕ ΠΡΟΣΕΙΠΑΣ.

Ce que je lis ainsi ;

Οὐ κακός ἐστ' Ἀΐδας· πάριθι, ξένε, χαῖρε προσειπάς.

« Pluton n'est pas méchant. Passe, ô étranger, après m'avoir donné le salut, puisque, etc. »

On remarquera que le seul changement que je me sois permis est d'avoir introduit dans le Θ du mot ΠΑΡΙΘΙ le signe indispensable par l'oubli duquel cette lettre était devenue un O. La phrase

Digitized by Google

ainsi coupée, il n'est plus besoin de changer προσειπάς qui est une forme de participe bien connue. Dès lors le sens devient très-clair, la césure est rétablie, le vers est excellent et Ἀΐδας répond aux autres formes du dialecte dorien qui se trouvent dans l'inscription. Mais ce qui donne surtout du prix à cette restitution, c'est la charmante pensée philosophique qu'elle nous révèle, pensée peu commune et qui mérite d'être signalée : « *Pluton n'est pas si méchant !* » Sans doute le dieu des enfers est presque toujours qualifié d'inexorable, de cruel, d'insatiable. Quelquefois cependant la douleur est plus indulgente et s'exprime dans des accents qu'on serait tenté de prendre pour des échos de la philosophie platonicienne. « Platon se plaint, dit M. Maury (1), de ce que l'on représente Pluton comme un dieu formidable, et il recourt à des étymologies forcées, pour donner un caractère nouveau aux divinités infernales. Dans l'autre vie, fait-il dire à Socrate, nous sommes retenus par une condition meilleure, par le désir des choses divines, qui détourne notre pensée de la terre et des biens qu'on y goûte. C'est dans l'autre vie qu'est le vrai bien, la vraie richesse; de là le nom de Pluton, c'est-à-dire *le riche*. L'âme y prend connaissance du divin ; de là, l'étymologie du nom d'Hadès, emprunté au mot *connaître*. Il faut donc.... supprimer ces noms formidables de Cocyte, de Styx, de dieux infernaux et autres du même genre. » Mais, sans chercher si loin l'origine des pensées qui chez les païens faisaient envisager la mort sans effroi, nous avons des preuves plus directes. Quelques pièces de l'Anthologie nous montrent des sentiments d'une philosophie plus douce et toute favorable au dieu des enfers. Écoutons le poëte Léonidas s'écriant (VII, 472) : « O homme!... soustrais-toi à cette vie de tempête, et réfugie-toi dans le port, comme j'ai fait, moi Phidon, fils de Critus, en descendant chez Pluton. » Et Diotime faisant dire à deux vieilles : « Nous avons été voir le *doux Pluton*, Ἀΐδην πρῆϋν. » Enfin, et cette preuve est la plus concluante, je citerai une inscription publiée dans le recueil de Boeckh (t. I, p. 563, n° 1067) où nous retrouvons précisément le

(1) *Hist. des rel.*, t. III, p. 436.

Digitized by Google

οὐ κακός de notre poëte cypriote appliqué au dieu des enfers :

Σοὶ δὲ χάρις, Πλουτεῦ, ἀκάκῃ θεῷ,

«Grâces te soient rendues, ô Pluton, dieu qui n'es point méchant ! » — Comme on le voit, M. de Vogüé a rendu un véritable service à l'épigraphie et à la littérature grecque en publiant cette petite pièce en vers assez élégants, quoi qu'il en dise, et d'une excellente facture. »

M. DE ROUGÉ donne de nouveaux renseignements sur les dix lignes parvenues jusqu'ici à sa connaissance de l'inscription bilingue récemment découverte, et contenant le décret des prêtres égyptiens à Canope.

M. Oppert reprend la lecture de son mémoire, en communication, sur les *Rapports de l'Assyrie et de l'Egypte d'après les inscriptions cunéiformes.*

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1°, au nom de M. de Rossi, correspondant, *Bullett. di arch. cristiana* (année IV, n° 2, renfermant la 2e partie de l'examen historique et critique de l'histoire de saint Calliste, rapportée au livre IX *des Philosophumena*) ;

2°, au nom de l'Académie de Mâcon, et par une lettre de son Secrétaire perpétuel, *le Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon, connu sous le nom de* LIVRE ENCHAINÉ, publié sous les auspices et aux frais de l'Académie de Mâcon, par M. C. Ragut, l'un de ses membres, archiviste du département de Saône-et-Loire (Mâcon, 1864, in-4°);

3° *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique,* t. XXI : 1er de la 2e série (Anvers, 1865, in-8°) ;

4° *Le bas-relief de Nymphi, d'après de nouveaux renseignements*, par MM. Perrot et Guillaume, avec une photographie représentant le bas-relief (Extrait de la *Revue archéologique*), 1866, br. in-8° ;

5°, par l'intermédiaire de M. EGGER, *Etude sur Olivier Basselin et les compagnons du Vau-de-Vire, leur rôle pendant les guerres anglaises et leurs chansons,* par A. Gasté, professeur agrégé des classes supérieures (Caen, 1866, in-8°);

6° *Bibliothèque de l'École des Chartes* (mars-avril 1866) ;

7° *Annales de philosophie chrétienne* (mai 1866) ;

M. DULAURIER fait hommage à l'Académie de la part de M. Brosset, d'un volume in-4° publié à Saint-Pétersbourg en 1866. « C'est, dit-il,

Digitized by Google

l'*Introduction* à la traduction de l'*Histoire de la Siounie* (province de l'Arménie Orientale), par Stephanos Orbélian, métropolite de cette province. M. Brosset a publié cette version il y a quelques mois, et en a envoyé un exemplaire à l'Académie. Dans son *Introduction* il a réuni avec assez de soin tout ce que l'on peut trouver de passages d'auteurs anciens sur la topographie de cette contrée, jadis l'une des plus florissantes de l'Arménie, et ces indications, jointes à celles qu'ont pu lui fournir les inscriptions relevées dans ces derniers temps par deux prélats arméniens, feu Mgr Schakhathouni et Mgr Sarkis Djalalianti, actuellement archevêque de Tiflis, ont permis à M. Brosset de rétablir la série des chefs religieux de la Siounie et la liste des princes dont cette contrée était l'apanage. Cette famille de princes est une des plus anciennes de l'Arménie; plusieurs de ses membres figurent déjà dans les guerres des Sassanides contre les Arsacides d'Arménie, et plus tard contre l'empire byzantin. — Il ne sera peut-être pas inutile de dire quelques mots sur l'auteur arménien lui-même. Stephanos Orbélian était le fils puîné de Dersaidj, prince régnant, et de Arouz-Khathoun, princesse issue de l'une des branches collatérales de la même famille. Il naquit vers le milieu du XIIIe siècle, et, suivant un usage en vigueur à cette époque dans les grandes familles arméniennes, comme parmi nos aïeux en Europe, il fut destiné comme cadet à l'Eglise. Vers 1235, il se rendit en Cilicie, où il reçut l'ordination archiépiscopale des mains du patriarche Constantin II. C'était, comme son ouvrage nous en fournit la preuve, un homme d'une très-grande érudition. On voit qu'il a recherché avec persévérance et qu'il a mis en œuvre des documents très-précieux, dont la trace s'est perdue aujourd'hui, à savoir les archives officielles de la principauté, celles des couvents sur lesquels s'étendait sa juridiction, enfin les textes *épigraphiques* des monuments religieux de ce pays. A cet égard, je dois dire que les Arméniens ont de tout temps gravé sur les murailles de leurs monastères et de leurs églises les actes de donation que la piété des princes ou des simples fidèles faisaient au clergé, les vœux, les consécrations, les affiliations des laïques aux corporations monastiques. Le livre de Stephanos Orbélian est une monographie analogue à diverses compositions du même genre qu'a produites la littérature arménienne, et dont les plus remarquables sont l'*Histoire d'Albanie*, par Moyse de Galgandouni, l'*Histoire de la famille Ardyrouni*, souveraine du royaume de Vasbouragan et de toute la contrée située sur le pourtour du lac de Van, par Thomas Ardyrouni, membre de la même famille, monographies ayant leur germe et leur premier modèle dans l'Histoire du Desni et de Daron, par Zenob de Klag, auteur du 4e siècle. »

Digitized by Google

M. le Président fait hommage, au nom de l'auteur, d'une dissertation couronnée dans le concours philologique ouvert par l'Université d'Athènes, en 1865, ayant pour titre : « Τὸ Ὁμηρικὸν ζήτημα, ἤτοι ἱστορία τῶν ὁμηρικῶν ἐπῶν, πραγματεία Ἀγγέλου Σ. Βλάχου, κ. τ. λ. (Athènes, 1866, in-8°.)

Séance du vendredi 22.

Présidence de M. Brunet de Presle.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par un message en date du 19 juin, M. le ministre de l'instruction publique présente à l'Académie ses remercîments de l'envoi qui lui a été fait en son nom d'un exemplaire de chacun des trois derniers volumes qu'elle a publiés.

M. Cocheris, par une lettre du 20 courant, annonce qu'il se met sur les rangs pour remplacer M. Teulet, dont la mort laisse vacante une place d'auxiliaire des travaux de l'Académie. — Renvoi de cette lettre à la Commission des travaux littéraires.

L'ordre du jour appelle la nomination de deux commissaires pour la vérification des comptes de 1865. — Sont réélus au scrutin et à la majorité des voix, MM. Renier et Waddington.

M. Delisle, au nom de la Commission des antiquités de la France, présente à l'adoption de l'Académie la liste suivante des médailles et mentions honorables décernées dans la séance de ce jour, par suite de l'examen des ouvrages envoyés au concours de 1866 :

1re médaille à M. Herzog pour l'ouvrage intitulé *Galliæ Narbonensis, provinciæ Romanæ, historia, descriptio, institutorum expositio*, in-8° ;

2e Médaille à M. Prost pour ses *Etudes sur l'histoire de Metz* (*Légendes*), in-8° ;

3e Médaille à M. Mantellier pour son *Mémoire sur les bronzes antiques de Neuvy-en-Sullias*, in-4° ;

1re Mention à M. Meyer pour son édition du *Roman de Flamenca d'après le manuscrit unique de Carcassonne*, etc., in-8° ;

Digitized by Google

2e Mention à M. Chazaud pour son *Étude sur la chronologie des sires de Bourbon* (Xe-XIIIe siècles), in-8°;

3e Mention à M. Ch. de Beaurepaire pour les *Notes et Documents concernant l'état des campagnes de la haute Normandie dans les derniers temps du moyen âge*, in-8°;

4e Mention à M. Carro pour son *Histoire de Meaux*, etc., in-8°;

5e Mention à M. Gustave Desjardins pour son *Histoire de la cathédrale de Beauvais*, in-4°;

6e Mention à M. Max. de Ring pour sa nouvelle série de mémoires *sur les tombes celtiques de l'Alsace*, in-folio.

La liste présentée est adoptée par l'Académie.

M. Miller lit, en communication, la note suivante de M. Dübner *sur deux épigrammes de l'Anthologie grecque*.

« Malgré les excellents travaux de la philologie moderne, l'Anthologie grecque est encore pleine d'énigmes. En m'exprimant ainsi je n'entends pas désigner les énigmes proposées par Métrodore et quelques autres poëtes, mais les innombrables obscurités produites, en grande partie, par l'incertitude et l'altération du texte. Il est rare de rencontrer dans des écrivains anciens une épigramme de la collection de Constantin Céphalas, sans y voir plusieurs leçons préférables à celles du *Codex Palatinus* : preuve matérielle des changements arbitraires que ces hommes de la décadence se permettaient souvent afin de rendre ces poésies plus conformes au goût ou à l'intelligence de leur époque. D'ailleurs il ne faut pas oublier que la collection renferme les petits vers de 320 poëtes sans compter les anonymes, qu'entre les plus anciens et les plus récents la distance dépasse 14 siècles, et que ces pièces d'époques si éloignées entre elles sont placées côte à côte; dans ces circonstances, y aurait-il beaucoup de chancelleries en état de fournir des copies absolument exactes? L'Anthologie restera donc, tant que dureront les études philologiques, un champ ouvert à l'esprit et au savoir des critiques et des archéologues, un champ où les plus modestes découvriront quelquefois ce qui s'était dérobé aux plus éminents. J'espère le prouver par deux exemples.

Saumaise, explorant le premier, à l'âge de vingt et un ans et avec une admirable exactitude, le manuscrit palatin de l'Anthologie, y avait copié l'épigramme suivante :

Σπάρτης καὶ Σαλαμῖνος ἐγὼ φυτὸν ἀμφήριστον,
κλείω δ' ἠϊθέων ἔξοχον ἢ προμάχων.

Cette épigramme se trouve au numéro 121 du chapitre neuvième, écrite une seconde fois après le numéro 339 du même chapitre, avec les variantes Σπάρτας au v. 1, κλαίω au v. 2. L'ancienne glose porte : Ἄδηλον τίνος ἢ ἐπὶ τίνι. Cette glose continuelle de l'Anthologie est contemporaine de Constantin Céphalas, qui y parle quelquefois en son nom. Brunck né-

Digitized by Google

gligea cette épigramme, quoiqu'elle se trouvât aussi dans les papiers d'Hugo Grotius. Ce dernier lisait ainsi le second vers :

κλείω δ'ἡϊθέων ἔξοχον ἆ πρόμαχον,

et traduisit :

Arbor, lis Spartæ de qua fuit et Salamini,
Nunc juvenem egregium Martis honore tego.

Il s'imaginait donc un *arbre* (φυτόν), objet d'un combat entre les Spartiates et les Salaminiens, et un jeune guerrier, tombé probablement dans le combat, enterré au pied de cet arbre. S'il s'agissait ici d'un incident des guerres séculaires entre les Lacédémoniens et les *Argiens*, peuples limitrophes, il y aurait quelque lueur de vraisemblance dans une pareille conception; mais une lutte entre Sparte et Salamine, et cela à propos d'un arbre, est une idée impossible. Aussi Chardon de la Rochette (*Mélanges*, t. I, p. 402) a-t-il raison de dire : « Je ne crois point du tout » que ce soit le sens de cette épigramme énigmatique. La seconde leçon » du manuscrit me paraît la meilleure :

Σπάρτας καὶ Σαλαμῖνος ἐγὼ φυτὸν ἀμφήριστον,
κλαίω δ'ἡϊθέων ἔξοχον ἢ προμάχων.

« Enfant de Sparte ou de Salamine (car l'une et l'autre se disputent » ma naissance), je pleure le plus brave et le plus intrépide des jeunes » guerriers. »

M. Boissonade cite cette interprétation sans y faire d'objection, et M. Dehèque l'adopte dans sa traduction de l'Anthologie Palatine (t. I, p. 261). Mais il se présente de sérieuses difficultés. Le poëte pouvait-il espérer d'être compris quand il dit *une plante* et veut que l'on entende *un homme?* et un homme *notable,* puisque deux pays « se disputent sa naissance. » En outre, nous aurions là un anonyme qui pleure un jeune anonyme; le terme métaphorique de φυτόν deviendrait plus singulier encore s'il désignait (comme on doit le supposer) le *père* pleurant son fils. Au second vers, ἔξοχον ἡϊθέων ἢ προμάχων (avec la particule *séparative*) est traduit : « *le plus brave* ET *le plus intrépide des jeunes guerriers* »; mais le grec dit « *præstantissimum juvenum* AUT *propugnatorum* », ce qui est tout autre chose. Pour qu'il n'y ait qu'un seul jeune homme, Jacobs propose ἔξοχον ἐν προμάχοις (ce qui n'aurait certainement pas été corrompu en ἢ προμάχων), mais il se hâte d'ajouter : « *Hoc epigramma ænigmatis speciem habet.* » C'est là une des innombrables preuves de l'admirable justesse de coup d'œil que Jacobs apportait à son immortel travail sur l'Anthologie grecque. L'épigramme est en effet un αἴνιγμα, et le mot de l'énigme est : Ὑάκινθος. Tout le monde sait que la jacinthe passait chez les uns pour issue du sang d'Ajax (ἔξοχος προμάχων), chez les autres pour la métamorphose du jeune Hyacinthe, fils d'Amyclas et aimé d'Apollon, ἔξοχος ἡϊθέων. Les traits sombres que l'on voit sur les feuilles de la fleur semblaient aux anciens représenter les lettres AI, AI, cri plaintif et initiales du nom AIAΣ, et à quelques-uns les lettres ΥΥ, initiales du nom Ὑάκινθος. Ovide a enregistré les deux traditions. Le sang d'Hyacinthe, tué par Apollon, dit-il (X, 211 et suiv.),

Digitized by Google

Desinit esse cruor, tyrioque nitentior ostro
Flos oritur, formamque capit quam lilia; si non
Purpureus color his, argenteus esset in illis.
Non satis hoc Phœbo est; is enim fuit auctor honoris.
Ipse suos gemitus foliis inscribit, et AI AI
Flos habet inscriptum, funestaque litera ducta est.

Après le suicide d'Ajax (XIII, 394 et suiv.)

Rubefacta sanguine tellus,
Purpureum viridi genuit de cespite florem,
Qui prius Œbalio fuerat de vulnere natus.
Litera communis mediis pueroque viroque
Inscripta est foliis, hæc nominis, illa querelæ.

« *Litera communis pueroque viroque*, » comme dans l'épigramme grecque « ἡίθεος ἢ πρόμαχος ».

Passons maintenant à la seconde épigramme.

Suidas et Planude eurent entre les mains un manuscrit presque entièrement semblable au *Codex Palatinus*; cette ressemblance même est telle qu'on serait disposé à croire que leur manuscrit n'était autre que celui qui nous reste, s'il n'avait renfermé quelques sections absentes du nôtre. La découverte de Saumaise nous a mis en possession d'un millier environ d'épigrammes que Planude avait laissées de côté, pour des raisons qu'il est ordinairement facile de saisir; les principales sont : la moralité par trop antique de beaucoup de pièces; un texte devenu peu intelligible par suite de corruptions. De là vient que les épigrammes propres à l'Anthologie Palatine sont quelquefois la croix des critiques, comme on parlait jadis, *crux criticorum*. Voici un exemple pris au hasard ; il s'agit de l'épigramme 551 du chapitre neuvième :

ΑΝΤΙΦΙΛΟΥ.

Κολχάδων δύστηνον ἐρωδιὸν ἔχθρα κολάζει·
τεῦ χάριν ὁ προδότης ὄρνις ἀεὶ λέγεται,
Φοῖβος ἐρεῖ· τεναγῖτιν ὅτ' εἰς ἅλα κῶλον ἐλαφρὸν
στήσας, ψαμμίτην δόρπον ἐθημολόγει,
δυσμενέες τότ' ἔδησαν ἐπὶ πτόλιν ἀντιπέρηθεν,
ὀψὲ διδασκόμενοι πεζοβατεῖν πέλαγος.
Βάλλετε δὴ κακὸν ὄρνιν, ἐπεὶ βαρὺν ἤρατο μισθὸν
ἐκ δηίων, κόχλους καὶ βρύον, ὁ προδότης.

En voici la traduction donnée par M. Dehèque (t. I, p. 334) : « L'inimitié des *Colchades* poursuit le malheureux héron. Le Soleil, qui fut » témoin, pourra dire à quel titre ils lui ont pour toujours infligé le nom » de traître. C'est que, tandis qu'il se tenait sur ses longues pattes, sur » une grève recouverte d'une mer peu profonde, cherchant sa nourriture » dans la vase, les ennemis se sont avancés vers la ville, du côté opposé » à leurs attaques, apprenant par cet oiseau qu'on pouvait passer à gué » le bras de la mer. Frappez donc le maudit héron, car il a reçu des » ennemis une grosse récompense, des limaçons et de l'algue, le traître. »
On ne connaît aucun peuple qui ait été nommé Κόλχαδες ou Κόλχαδοι.

Digitized by Google

C'est ce qui a donné lieu à une foule de conjectures : Reiske mettait Κόλχος τὸν δύστηνον, M. Boissonade proposait Κόλχων τὸν δύστ., Hermann Καρχηδὼν δύστηνον, et par suite, au vers 3, Ποινός (*Pœnus*) à la place de Φοῖβος. Mais le mot ἀντιπέρηθεν, au v. 5, « du côté opposé (1), d'en face » avait déjà fait soupçonner qu'il pouvait bien être question de *Chalcédoine* située en face de Byzance et d'une guerre entre les Byzantins et les Chalcédoniens. Il est vrai que les médailles célèbrent à l'envi la concorde de ces deux villes ; mais M. Meineke rappelle le ch. 25 du liv. VI des *Stratagèmes* de Polyen, qui commence ainsi : Χαλκηδόνιοι Βυζαντίοις πολεμοῦντες... Après lui, Hecker a fait disparaître toute incertitude en se souvenant fort à propos de quelques vers de Démosthène le Bithynien, cités par Etienne de Byzance au mot Ἡραία, nom d'un promontoire qui s'avançait de la ville de Chalcédoine dans la mer. Ce poëte disait, dans le quatrième livre de ses Βιθυνιακά, qu'Heræa est baignée par un golfe,

κόλπος ἁλός · φαίης κεν ἰδὼν βαθυδινέα πάντα
ἔμμεναι, εἰαμενὴ δὲ καὶ οὐ βάθος ἐστὶ θαλάσσης.

« On croirait voir partout une mer profonde, tandis que ce n'est qu'une plaine marécageuse à peine couverte d'eau. »

Voilà donc la ἅλς τεναγῖτις d'Antiphilus, et aucun doute n'est plus possible. Hecker et Meineke écrivirent Καλχηδών, mais il n'y aurait rien à dire contre Καλχαδών (avec changement d'une seule lettre), puisque mille fois les écrivains conservent aux noms propres la forme indigène. En effet, ΚΑΛΧΑΔΩΝ est la leçon numismatique. Ce qui confirme encore la conjecture Καλχηδών, c'est un renseignement géographique dont on n'a pas encore fait usage. On se souvient du passage d'Homère (Il. X, 274) où Minerve envoie un héron (ἐρωδιόν) qui vole à la droite d'Ulysse et de ses compagnons, près du chemin qu'ils parcourent; leurs yeux ne peuvent le découvrir à travers les ombres de la nuit, mais ils ont entendu sa voix éclatante. Les scholiastes et les commentateurs se sont demandé pourquoi la déesse n'avait pas envoyé plutôt son oiseau favori, la chouette (γλαῦκα). Parce que, répondent quelques scholiastes et Eustathe, les Grecs se trouvaient alors dans les parties marécageuses du Scamandre, où le héron se tient de préférence : ἐρωδιὸν οἰκεῖον ὄντα τοῖς περὶ Σκάμανδρον ἑλώδεσι τόποις. Or la ville de Chalcédoine n'était pas très-éloignée du Scamandre, et peut-être les hérons y étaient-ils attirés par une espèce de lézard, de reptile, qu'on y trouve en grande abondance, comme nous l'apprend Strabon (XII, p. 563), qui leur donne le nom de petits crocodiles, κροκοδείλους μικρούς. On sait, en effet, que les hérons font leur nourriture habituelle de poissons, mais, le poisson faisant défaut, ils se contentent de reptiles, d'annélides, de mollusques, etc. A la fin du vers, le substantif inadmissible, ἔχθρα, disparaît, si l'on accentue ἐχθρά, comme adverbe, *hostiliter*, comme Reiske l'a fait, p. 142 de son édition (1754).

Passons sous silence quelques conjectures inutiles faites au second vers et abordons la grande difficulté du troisième : Φοῖβος ἐρεῖ. Meineke corrigeait Φοῖβος ἐρῶ, traduisant : *Vates veridicus dicam.* Hermann, lui, fait observer que nous n'avons pas ici une prophétie, mais bien la narration d'un fait passé, d'un fait historique. Il met Ποινὸς ἐρεῖ, *le Carthaginois vous le dira*, « à moins que (ajoute-t-il) Φοῖβος ne soit ici un nom

(1) C'est à tort que le traducteur ajoute *de suo* « à leurs attaques. »

Digitized by Google

d'homme. » Mais on a vu qu'il n'y a pas lieu de penser à Carthage. Schneidewin proposait : τοῦπος ἐρεῖ, *mes vers vous le diront*, admettant une altération impossible. Hermann remplaçait inutilement ἀεὶ au second vers par ἐκεῖ ; moi-même j'avais tenté une conjecture. Je regardais le second vers comme une proposition indépendante :

τεῦ χάριν ὁ προδότης ὄρνις ἀεὶ λέγεται;

« Pour quel motif cet oiseau est-il toujours appelé le traître ? » Et je lisais ensuite :

Φοινὸς ἐκεῖ τεναγῖτιν ὅτ' εἰς ἅλα, κ. τ. λ.

c'est-à-dire φοινός, *à la couleur de sang, rouge*. Le héron n'est pas seulement τὰ σκέλη φοίνιξ, comme le dit Elien (*Hist. des an.*, XVII, 22), mais il a aussi des plumes rouges, particulièrement *le héron pourpré du Danube*, région assez voisine de la scène de notre petit poëme. Indépendamment du changement d'ἐρεῖ en ἐκεῖ, il y avait un autre inconvénient, c'est que la couleur du héron, d'ailleurs bien constatée, était ici de peu d'importance et n'aidait en rien au récit lui-même. Je me hâtai donc d'abandonner cette conjecture et je cherchai une autre solution à la difficulté. Mais avant de proposer une nouvelle explication, je dois citer une correction que M. Miller a bien voulu me communiquer. Je laisse parler mon savant ami. « J'adopte, dit-il, l'interrogation au second vers : « Pour quel motif ? » et je lis Σοὶ δ' ὃς ἐρεῖ. Les corruptions de textes se sont produites de deux manières, l'une paléographiquement, l'autre par la prononciation, lorsque les manuscrits étaient écrits sous la dictée. Le changement de COIΔOC en ΦOIBOC pourrait se justifier des deux manières. Paléographiquement, en effet, on comprend qu'un C un peu maculé ait pu devenir un Φ. Dès lors ΦOIΔOC ne présentant point de sens s'est facilement converti en ΦOIBOC. Quant à la prononciation, l'oreille a très-bien pu confondre les deux assonances. Cherchons maintenant à justifier le sens de Σοὶ δ' ὃς ἐρεῖ, « il vous le dira lui-même, » il vous le montre, il vous l'explique lui-même, c'est-à-dire ceux qui connaissent les habitudes du héron comprendront parfaitement comment les choses se sont passées. Le pronom ὅς se rapportant à ὄρνις du vers précédent est très-fréquent dans les poëtes et surtout chez Homère. Quant au futur ἐρεῖ, il se prend très-souvent pour le présent, et le verbe lui-même a le sens de montrer, d'expliquer. Pour dire que l'Aurore annonce la lumière à Jupiter et aux autres immortels, Homère se sert des mots φόως ἐρέουσα. Maintenant rappelons-nous que la petite pièce d'Antiphile est rangée parmi les *Descriptions*. Peut-être a-t-elle été faite à l'occasion d'un tableau, d'une œuvre d'art où le fait en question se trouvait représenté. On peut se figurer d'un côté les remparts d'une ville, sur le plan du milieu un héron perché sur ses longues pattes et cherchant sa nourriture dans une plaine marécageuse, et de l'autre côté des soldats armés entrant dans l'eau pour aller surprendre la ville par derrière. » — La conjecture de M. Miller, σοὶ δ' ὃς ἐρεῖ, est très-ingénieuse, peut-être trop ingénieuse. La seule objection qu'on puisse lui faire (mais cette objection est sérieuse), c'est que l'usage enclitique des pronoms personnels et leur omission avec les personnes du verbe est une preuve qu'ils ne peuvent se trouver en tête d'une phrase que dans des occasions exceptionnelles et pour ainsi dire solennelles. Après de mûres réflexions j'incline à maintenir le texte tel qu'il nous est

Digitized by Google

parvenu, c'est-à-dire conserver Φοῖβος ἐρεῖ en faisant disparaître l'interrogation du vers précédent. Il est parfaitement vrai qu'Antiphile, voulant parler d'un ancien oracle, aurait dû s'exprimer plus clairement. La seule explication qui reste de ce mot si court et d'une indication aussi énigmatique serait celle-ci : le vers de l'oracle était bien connu, courait les rues, mais les termes n'en étaient pas précis, ne contenaient pas le mot προδότης et demandaient une sorte d'interprétation par le fait lui-même, interprétation que donne Antiphile en concluant par la conjonction confirmative, Βάλλετε δὴ, κ. τ. λ. : « Frappez donc κακὸν ὄρνιν, payé par les ennemis, et mal payé, comme on paye les traîtres. » Et κακὸς ὄρνις est peut-être le terme même de l'oracle qui, suivant l'habitude, paraîtrait ne pas avoir nommé l'ἐρωδιός.

Quant au verbe ἐθημολόγει, à peu près incompréhensible, on a proposé cinq corrections; celle de M. Meineke, ἐχημολόγει, de χήμη, came ou chame, espèce de κόχλος, mérite sans contredit la préférence.

Si M. Dehèque, dans un cas où personne ne savait de quel côté se tourner, a mis en jeu *le Soleil* (Φοῖβος), témoin trop universel pour pouvoir être valablement invoqué quand il s'agit d'un fait tout particulier, l'habile traducteur a du moins le mérite d'avoir parfaitement senti la fine ironie que renferme le dernier distique dans βαρὺν μισθόν, κόχλους καὶ βρύον, ironie méconnue par les critiques allemands les plus célèbres, dont on pourrait citer jusqu'à six corrections de ce vers. »

M. Oppert continue la lecture en communication de son mémoire sur les *Rapports de l'Assyrie et de l'Egypte, d'après les inscriptions cunéiformes.*

M. Aubé achève de lire le morceau suivant :

De la Légalité du christianisme dans l'Empire romain pendant le 1er siècle.

Dans son *Bulletin d'archéologie chrétienne* de décembre 1865, M. de Rossi traite la question de la légalité du christianisme dans l'Empire romain pendant le premier siècle. Il reconnaît que, grâce à la large tolérance dont jouissaient tous les cultes et spécialement le culte juif, légalement reconnu et autorisé, les Chrétiens, jusqu'à l'année 64, c'est-à-dire jusqu'à la persécution de Néron, malgré les insinuations et les menées des Juifs, ne furent pas inquiétés dans l'Empire et purent en toute sécurité pratiquer leur religion et faire acte de propagande. Il admet, il est vrai, que l'édit de l'empereur Claude, mentionné par Suétone, et par lequel les Juifs étaient chassés de Rome, eut pour cause l'agitation que la prédication chrétienne commençait à susciter au sein de la colonie juive. On connaît la phrase de Suétone : *Judæos, impulsore Chresto assidue tumultuantes, Roma* (Claudius) *expulit* (1).

Les mots *impulsore Chresto* paraissent se prêter merveilleusement à cette explication, bien que *Chresto* doive alors être lu *Christo* et que *Christo* soit lui-même pour *Christianis*. En vain on rappelait l'esprit de révolte qui soufflait constamment en Palestine. Il n'est pas vraisemblable que Claude ait rendu la colonie juive de Rome responsable de mouvements tumultueux

(1) Suétone, *Claudius*, XXV.

Digitized by Google

qui se produisaient à cinq ou six cents lieues de là. D'un autre côté, ces insurrections qui s'expliquent d'elles-mêmes en Judée chez un peuple conquis mais non dompté, divisé en partis hostiles les uns aux autres, vivant sur le sol natal, dans une complète indépendance religieuse, sentant qu'il avait pour lui la force du nombre, exalté de plus par le souvenir d'un passé glorieux et persuadé que l'ère de l'affranchissement et de la restauration d'Israël était proche, ne se comprennent guère à Rome de la part d'une poignée d'hommes parqués dans un quartier de la ville, et qui avaient éprouvé sous Tibère (1) qu'ils étaient à la merci d'un pouvoir sans scrupules et prompt à frapper. Il semble bien que Suétone fasse allusion à des débats intérieurs et en quelque sorte domestiques, dont l'éclat aurait retenti d'une rive à l'autre du Tibre, et dont le nom et l'enseignement du Christ, acclamés par les uns et repoussés par les autres, auraient été la matière ou la cause. Encore une fois, l'explication que M. de Rossi donne, après beaucoup d'autres, de la phrase de Suétone est fort plausible. Le silence de Josèphe au sujet de cet édit de Claude est cependant singulier. Car on sait que l'historien juif est fort curieux et en général bien informé de ce qui touche ses compatriotes, et au lieu d'un édit d'expulsion, il ne mentionne de la part de Claude que des actes expressément favorables aux Juifs (2).

On pourrait aussi se demander comment il se fait, s'il est vrai que, sous Claude, la propagande chrétienne fît tant de bruit parmi les Juifs et y excitât de tels mouvements que l'autorité se crût obligée d'intervenir et d'user de rigueurs, comment il se fait, dis-je, qu'à l'arrivée de saint Paul à Rome les principaux d'entre les Juifs fussent si ignorants de la nouvelle secte (c'est l'expression même des *Actes des Apôtres*) qu'ils lui demandassent de vouloir bien leur dire ce qu'il en pensait. Il paraît difficile de concilier l'explication que M. de Rossi donne du texte de Suétone avec ce passage des *Actes des Apôtres* (3). Mais encore qu'on suppose que Suétone n'a pas assigné à un événement, déjà vieux quand il écrivait, une cause trouvée après coup et que le progrès de la société chrétienne à ce moment mettait en quelque sorte sous sa main, l'édit de Claude, M. de Rossi le dit formellement, ne frappa pas les Chrétiens comme Chrétiens, mais comme Juifs. « *Se i fedeli furono per poco vessati sotto Claudio, non lo furono come Cristiani, ma come Giudei* (4). » C'est-à-dire que l'autorité romaine, toujours assez brutale en ses façons d'agir quand il s'agissait d'étrangers et qu'elle sévissait par mesure de police, assura l'ordre public en mettant dehors Chrétiens et Juifs, sans distinguer ni prendre parti entre les turbulents. De la même manière, mais avec plus de douceur, avait agi Gallion à Corinthe, quand les Juifs vinrent se plaindre à son tribunal du trouble que le prosélytisme chrétien causait parmi eux et ailleurs. Il renvoya Juifs et Chrétiens dos à dos en les engageant à arranger entre eux leurs affaires où la loi romaine n'avait rien à voir (5). Au reste, il y a d'autant moins à s'arrêter à cet édit de Claude, que ses effets eurent fort peu de durée, et qu'avant la fin de son règne les bannis étaient déjà de retour à Rome.

(1) « Actum et de sacris Ægyptiis *Judaicisque pellendis* factumque Patrum consultum... » Tacite (*Annal.*, II, 85). Cf. Josèphe, *Antiq. Jud.*, XVIII, 3, § 5.
(2) Josèphe, *Antiq. Jud.*, XX, 1 et pass.
(3) *Act. Apost.*, XXVIII, 21, 22.
(4) *Bullett. di Arch. Crist.*, an. 1865, p. 93.
(5) *Act. Apostol.*, XVIII, 12-16.

Digitized by Google

Repoussés des tribunaux, dit M. de Rossi, et ne pouvant faire condamner légalement le christianisme, les Juifs changèrent de tactique et s'évertuèrent à répandre au sein de la multitude païenne mille calomnies contre les nouveaux sectaires, les représentant comme des impies et des fauteurs d'athéisme, et essayant d'armer contre eux, par la pression de l'opinion publique, les défiances et les rigueurs de l'autorité impériale (1). « En fait, il est incontestable qu'à Rome, lors qu'eut lieu l'incendie, les Chrétiens étaient généralement l'objet de la réprobation commune. Mais cette impopularité était-elle, comme le prétend M. de Rossi, le fruit des manœuvres des Juifs? Ceux-ci avaient-ils sur l'opinion publique cette influence que leur accorde M. de Rossi, et s'en servirent-ils en effet pour consommer, comme ils l'espéraient, la ruine des Chrétiens? Il est certain, pour le premier point, que, si les Chrétiens étaient l'objet du mépris et de la haine générale, les Juifs purs n'étaient guère en meilleure odeur auprès des païens. Tous les écrivains païens du premier siècle et du commencement du second fournissent, à ce sujet, les témoignages les plus explicites. En Orient, grâce à leurs richesses et à leur industrieuse activité, grâce aussi aux travaux d'Aristobule et de Philon, les Juifs hellénistes avaient pu s'attirer quelque sympathie, mais en Occident, et particulièrement à Rome, ils vivaient dans la misère et l'ignominie, exerçant les professions les plus abjectes et les métiers les plus inavouables. Les écrivains anciens nous les représentent comme un ramas de mendiants, de vagabonds, de charlatans et de voleurs, la lie de la société.

Pour le second point, il est tout à fait douteux qu'à Rome, avant l'arrivée de saint Paul et sa prédication, les Juifs eussent ouvert les hostilités contre les Chrétiens. La preuve, nous la trouvons dans le dernier chapitre du Livre *des Actes des Apôtres*. On y lit, en effet, que les chefs de la communauté juive de Rome déclarèrent à saint Paul, qui commençait devant eux son apologie, « *que personne ne leur avait encore parlé ou écrit sur son compte en mauvaise part, et que, quant à la secte nouvelle, ils n'en savaient rien, si ce n'est qu'elle provoquait partout des contradictions* (2). » Nous avons ci-dessus noté déjà ce témoignage. Il nous semble ici très-important. Si M. de Rossi en accepte l'autorité, ce dont personne ne doute, il faut qu'il reconnaisse qu'à Rome, avant l'année 62 (date de l'arrivée de saint Paul), la colonie juive vivait pacifiquement avec les Chrétiens, comme les Juifs de Jérusalem avec saint Jacques, le chef de la communauté chrétienne de cette ville, et que ce ne fut qu'après cette date que l'hostilité de la synagogue romaine, irritée probablement par les hardiesses de la prédication de l'apôtre, son peu de ménagement à l'endroit des vieilles observances judaïques et ses succès parmi les païens, éclata décidément. Or la période qui s'étend de 62 à 64, plus que suffisante sans doute, grâce surtout à l'entremise toute puissante de l'impératrice Poppée (sympathique, dit-on, aux Juifs) (3), pour faire arriver jusqu'aux oreilles de Néron d'odieuses insinuations contre les Chrétiens et préparer ses colères, était un peu courte pour fonder un état de l'opinion publique. Il ne paraît donc pas que les Juifs aient eu ni le pouvoir ni peut-être même le dessein d'attirer le mépris et l'exécration publique sur les Chrétiens. Au contraire, ce mépris et cette exécration passèrent des Juifs aux Chrétiens, confondus par l'opinion ou mal distingués. La communauté d'origine ou de vagues rapports de croyances entre

(1) *Bullett. di Arch. crist.*, ann. 1865, p. 93.
(2) *Act. Apost.*, XXVIII, 22.
(3) Josèphe, *Antiq. Jud.*, XX, 3.

Digitized by Google

les uns et les autres furent aux yeux de la foule, qui n'y regarde jamais de fort près, la tache originelle des premiers fidèles. Ils partagèrent la réprobation générale qui pesait sur les Juifs.

En octobre ou en novembre de l'année 64 de notre ère à la suite d'un grand désastre public et de sinistres rumeurs qui couraient à ce propos sur son compte, Néron chargea les Chrétiens du crime d'incendie, les fit arrêter et exécuter avec des raffinements de cruauté atroce. « On a beaucoup disputé, dit M. de Rossi, sur la question de savoir si cette persécution fut étendue à tout l'empire ou seulement locale et circonscrite dans l'enceinte de Rome. » Voici, sur ce sujet, l'opinion du savant archéologue. « Dès l'abord, Néron sévit contre les Chrétiens à Rome sous le seul prétexte de l'incendie. Mais, puisque, dans l'instruction, les Chrétiens furent convaincus non de l'incendie, mais d'une superstition ennemie du genre humain, comme le dit Tacite, « *non tam crimine incendii quam odio generis humani convicti sunt*, » puisqu'en définitive les calomnies répandues par les Juifs contre l'Eglise furent accueillies par les tribunaux, il s'ensuivait comme conséquence nécessaire que la profession de foi chrétienne dût être proscrite dans tout l'empire. Ces deux actes de la persécution de Néron dérivant forcément l'un de l'autre ont été suffisamment indiqués, mais non très-précisément distingués par les écrivains païens qui n'ont guère daigné s'arrêter longtemps aux choses de notre Eglise (1). » Ainsi, selon M. de Rossi, les Chrétiens ont été d'abord condamnés et frappés comme *incendiaires*, puis comme *ennemis du genre humain*, *gens insociables* et *impies*, et, si le premier chef d'accusation devait restreindre l'extermination dans les limites de Rome, le second permettait d'étendre les rigueurs à l'Empire entier. Il ne manque à cette hypothèse que l'appui de témoignages sérieux et explicites. Quand Tacite dit que les Chrétiens *furent convaincus*, *sinon d'avoir brûlé Rome, tout au moins de haïr le genre humain*, on ne voit pas qu'il veuille par là marquer deux phases dans la procédure sommaire qu'on suivit à leur égard. Il entend, à ce qu'il semble, que, dans cette affaire, les règles ordinaires observées dans les procès criminels ne furent pas suivies strictement, qu'on frappa un peu au hasard et à l'aveugle, comme sur des gens, qui, s'ils n'avaient pas mis le feu à la ville (ce qui ne fut pas bien prouvé, comme il le note), étaient d'ailleurs des misérables sans foi ni loi, des ennemis de la société, et, comme tels, de bonne prise et dignes du dernier supplice. Rien n'est plus arbitraire que de transformer en un grief positif et légal cette vague imputation d'*ennemis de la société* dont on flétrit de tout temps les novateurs et les révolutionnaires et qui par son indétermination même a cet effet d'allumer des haines féroces et de servir de prétexte aux rigueurs administratives. Ajoutons que les Juifs aussi étaient, dans le même temps, malgré leur situation légale dans l'Empire, taxés comme les Chrétiens *d'insociabilité*, *d'impiété*, *d'athéisme* ou de *sombres et dangereuses superstitions*. L'historien Sulpice Sévère, il est vrai, fournit à M. de Rossi un texte aussi précis qu'il peut le désirer pour le soutien de sa thèse (2). Mais Sulpice Sévère écrit bien longtemps après les événements. C'est un écrivain crédule et sans critique et dont le témoignage a peu d'autorité, si ce n'est tout au plus

(1) *Bullett. di Arch. crist.*, ann. 1865, p. 93.

(2) « Hoc initio in christianos sæviri cœptum : post etiam datis legibus religio vetabatur palamque edictis propositis christianum esse non licebat. » Sulp. Sévère, *Hist. Sac.*, II, 41 ; Paul Orose, *Hist.*, VII, 6.

Digitized by Google

pour les faits du IVe siècle, et, en outre, à l'époque où il compose son histoire, c'est-à-dire à la fin du IVe siècle ou au commencement du Ve, l'Eglise a fait sa tradition.

Pour prendre la question en elle-même, où voit-on qu'au premier siècle (le seul en question) la vie isolée et retirée, l'abstention volontaire, et dédaigneuse, je l'accorde, des pratiques communes, le délaissement des mœurs et des coutumes générales, c'est là, je crois, le sens de l'*odium generis humani*; où voit-on que l'impiété, c'est-à-dire le refus de croire aux divinités officielles et de s'associer aux cérémonies publiques, ou le fait d'adorer d'autres divinités ou même de n'en adorer aucune, fût un délit ou un crime dans la législation romaine? *Impies* et *ennemis de la société* étaient de vagues épithètes, expressions de sentiments individuels ou publics que le législateur n'avait pas définies et qualifiées, son affaire n'étant pas de contrôler les croyances et de condamner des opinions, mais des actes. La pensée, tant qu'elle ne se manifestait pas par des actes déterminés, ne tombait pas sous le coup de la loi. Néron pouvait, il est vrai, inventer des crimes nouveaux et faire des procès de tendances. L'accusation de *lèse-majesté* depuis Tibère était fort élastique, et les délateurs, ministres officiels ou officieux du prince, étaient très-ingénieux à en multiplier les applications. Mais que Néron ait été choqué de l'impiété prétendue des Chrétiens au point d'ordonner qu'ils fussent exterminés en masse en tous pays; ou qu'ils revinssent à la religion païenne sous peine du dernier supplice, non-seulement à Rome, mais dans tout l'Empire, la chose n'est guère vraisemblable. L'ordre d'une extermination générale et sans condition suppose des inquiétudes politiques au sujet de la secte nouvelle que nul homme d'Etat ne pouvait concevoir, une profondeur de pressentiment et de prévoyance plus qu'humaine. Le choix entre la mort et le retour à la religion païenne ne pouvait être proposé non plus, d'abord parce qu'il était absurde de contraindre sous peine de mort des Juifs devenus Chrétiens à embrasser le paganisme, et parce qu'aucune loi ne défendait aux païens de changer de religion. A Rome même il ne paraît pas du tout qu'on ait placé les Chrétiens dans cette alternative, ce qui prouve qu'en les frappant on ne songea nullement à sévir contre des dissidents, à défendre la religion de l'Etat, en un mot que l'abandon du paganisme et l'adoption des croyances nouvelles ne furent pas les motifs déterminants de la persécution. Prétendre que Néron ajouta après coup au grief d'*incendie* celui d'*impiété*, c'est supposer sans preuves qu'il introduisit dans la législation criminelle un délit nouveau, et lui prêter un souci des choses religieuses fort étranger à son caractère. Il pouvait bien savoir en gros par la rumeur publique et par les rapports de sa police que les Chrétiens étaient pour la plupart des étrangers, des affranchis, de petites gens sans nom, des enthousiastes dont les rêveries troublaient plus d'une cervelle et remuaient particulièrement la colonie juive de Rome, de sombres et mornes sectaires sans culte apparent, livrés à de mystérieuses pratiques et communément montrés du doigt : pour cela même il dut avoir moins de scrupules à les frapper, quand il s'avisa de chercher après l'incendie des victimes à offrir aux sourdes fureurs de la foule. Mais la vindicte publique une fois satisfaite et plus que satisfaite à Rome par l'effroyable exhibition de supplices qu'il donna au peuple, pourquoi aurait-il ordonné par un édit de sévir au loin? Tibère, quand il avait condamné autrefois les Juifs et les sectateurs d'Isis, les considérait sans doute aussi comme des pervers et des impies, mais cette mesure prise *ab irato* n'avait pas été étendue aux provinces; inconséquence ou tolérance nécessaire, ils n'avaient été proscrits ni en

Digitized by Google

Egypte ni en Palestine. On pouvait bien tenter une fois de plus de nettoyer Rome de l'écume des superstitions étrangères, comme on disait ; mais la besogne eût été infinie de purger l'empire de tous ceux que la dévotion païenne taxait d'athéisme, d'impiété ou de croyances nouvelles et dangereuses. Le polythéisme n'était pas et ne fut jamais une religion d'Etat dans le sens moderne qu'on donne à ce mot. L'esprit de prosélytisme et l'intolérance, deux choses qui souvent vont ensemble, furent en général étrangers au paganisme. Et Néron, malgré le titre de souverain Pontife qu'il portait, ne se souciait guère, comme on sait, des dieux de l'Etat et des cérémonies traditionnelles. Nous ne prétendons pas cependant que l'extermination des Chrétiens de Rome n'ait pas eu de contre-coup dans quelques villes des provinces orientales. L'Apocalypse qui a été écrite quelques mois après la mort de Néron, sous le règne de Galba (1), atteste qu'en Asie plusieurs Chrétiens furent condamnés. Mais le zèle des gouverneurs provinciaux, le dévouement servile des agents de Néron, peu jaloux sans doute d'administrer les consciences, mais fort ardents à suivre les exemples du maître, expliquent fort bien ces violences qui n'eurent lieu peut-être que là où l'enthousiasme des Chrétiens, surexcité à l'excès, fournit une occasion ou un prétexte.

M. de Rossi, pour la confirmation de sa thèse, allègue une autre autorité. « Des épigrammes contre les Chrétiens tracées sur les murs de Pompéi, » dit-il, font aussi allusion à la proscription des fidèles hors de Rome au » temps de Néron : *Ed alla proscrizione dei Cristiani anche fuori di Roma ai » tempi di Nerone allude la beffa contro di loro scritta sulle pareti di Pompei » e commentata nel Bullettino* (2). » Il convient de s'arrêter sur ce point curieux. En 1862, on découvrit à Pompéi, sur la muraille d'une vaste chambre située sur la rue qui longe les Thermes de Stabies, des caractères légèrement tracés au charbon d'une main courante et où il semblait être fait mention des Chrétiens. Trois savants archéologues, MM. Kiessling, Minervini et Fiorelli, les eurent sous les yeux presque en même temps, et M. Kiessling, le premier, porta ce fait à la connaissance du public dans le *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique* de Rome (3). M. Minervini prit un fac-simile de ce *graffito*, bonne précaution, car, au contact de l'air, les lettres s'effacèrent bientôt, paraît-il, et M. de Rossi nous dit, dans son *Bulletin d'archéologie chrétienne* de septembre 1864, qu'on lui a montré le mur et la place où l'inscription était tracée, mais rien de plus. En fait, aujourd'hui, il ne reste que *ce fac-simile*. Dans ce même numéro de septembre 1864, M. de Rossi a reproduit le fac-simile de M. Minervini. Il se compose de six lignes irrégulières et d'inégale longueur dont quelques-unes n'ont qu'un ou deux mots à ce qu'il semble. Chaque lettre prise isolément est assez lisible, le tout ne donne pas de sens satisfaisant. La

(1) De tous les ouvrages qui composent le *Nouveau Testament*, l'Apocalypse est celui dont la date paraît fixée avec le plus de précision et dans les limites les plus étroites. Voir sur ce point le chapitre que M. Edouard Reuss a consacré à cet ouvrage dans son *Histoire de la théologie chrétienne au siècle apostolique* (tom. I, liv. 3, ch. 5). Au reste, si l'on recule l'époque où ce livre étrange a été écrit, notre thèse, loin d'en être affaiblie, acquiert au contraire plus de force, comme cela est facile à comprendre, puisqu'alors les condamnations prononcées contre les Chrétiens auront eu Rome pour unique théâtre.

(2) *Bullett. di Arch. crist.*, décemb. 1865, pag. 93. M. de Rossi renvoie ici au num. de sept. 1864 *de son Bulletin*, pag. 69-72.

(3) *Bullett. dell' Ist. di corrisp. arch.*, 1862, p. 92.

Digitized by Google

quatrième ligne seule est en partie déchiffrable. C'est là qu'on lit assez aisément le nom des Chrétiens, mais on n'y lit guère autre chose. M. Kiessling, laissant de côté les trois ou quatre premières lettres de cette ligne, proposait cette lecture :

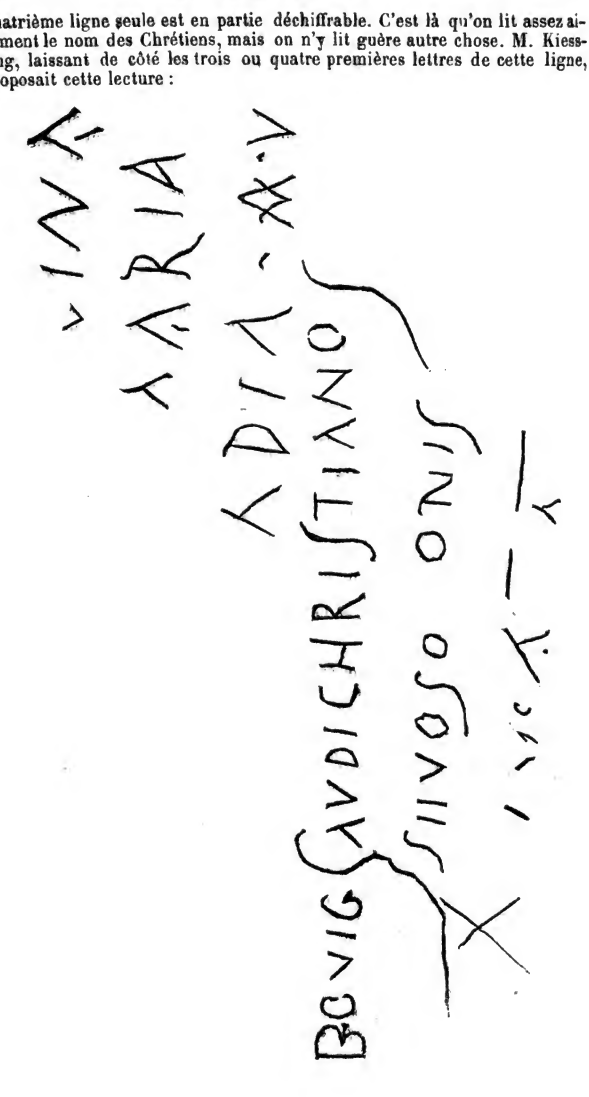

Digitized by Google

IGNI GAVDE CHRISTIANE.

Les deux premiers mots ne peuvent en aucune façon être trouvés sur le fac-simile que nous donne M. de Rossi (que j'ai décalqué ici avec soin). Reste le troisième, et encore y a-t-il doute sur la première lettre et sur la désinence. En interrogeant le fac-simile de M. de Rossi, on trouve assez facilement CHRISTIANOS, et les quatre lettres qui précèdent paraissent donner raison à l'interprétation de M. de Rossi, qui lit : AUDI CHRISTIANOS. Quant à la courte ligne qui suit, elle est presque illisible. On a cru qu'elle se terminait par le mot SORORES. M. de Rossi lit : SAEVOS OLORES. Il lui faut pour cela suppléer la lettre L qui manque au second mot, et l'intervalle en blanc qui se trouve entre les deux O permettrait plutôt de suppléer deux lettres qu'une seule. — Dans la même chambre M. de Rossi a lu trois autres *graffiti* :

MVLUS HIC MVSCELLAS DOCVIT

Muscellas pour *musculas*, selon M. de Rossi ;

MENDAX VERACI VBIQUE SALVTEM
MENDAX VERACI SALVTEM (1)

enfin, sur le mur extérieur de la maison, ce mauvais vers d'un poëte du pays apparemment :

OTIOSIS LOCUS HIC NON EST DISCEDE MORATOR.

M. de Rossi infère de ces diverses inscriptions pariétaires que, dans la maison où on les a trouvées, les Chrétiens devaient avoir des réunions et des conférences ; qu'à ce propos quelque mauvais plaisant aurait écrit sur les murailles de la salle même et du dehors ces épigrammes :

Venez entendre les Chrétiens, cygnes redoutables.
C'est ici qu'un mulet endoctrina des mouches.
Le mensonge à la vérité salut.

Rien n'est plus ingénieux que cette explication ; mais elle repose en vérité sur une base un peu fragile, car c'est du voisinage du graffito :

.....AVDI CHRISTIANOS
SAEVOS OLORES

dont le premier mot, qui suit plusieurs lettres indéchiffrables est très-douteux à cause de cela même, dont la première lettre et la désinence du second n'est pas fort certaine et dont les deux autres n'ont pu être lus ou ont été lus autrement par les trois archéologues qui ont eu la pièce même sous les yeux, que M. de Rossi l'a tirée (2).

(1) Ces trois inscriptions sont en écriture cursive.
(2) Dans son *Bulletin d'archéologie chrétienne* de décembre 1865, M. de

Digitized by Google

Cela seulement paraît vraisemblable, que le nom des Chrétiens était écrit sur un mur de Pompéi. Le fait est considérable. La petite histoire que M. de Rossi a bâtie là-dessus est *bien trouvée* sans doute, comme disent les Italiens, mais elle a un peu l'air d'une œuvre de fantaisie. Mais admettons la leçon de M. de Rossi, AUDI CHRISTIANOS; accordons-lui même les deux autres mots, SAEVOS OLORES; admettons encore toute la construction qu'il a élevée à propos des deux autres inscriptions (dont l'une est répétée deux fois); et même qu'on fît allusion à une prétendue école chrétienne et aux discours qui s'y tenaient, dans le mauvais hexamètre que nous avons transcrit plus haut et qu'on pourrait traduire ainsi :

Nul ici ne s'amuse, avis aux désœuvrés,

(bien que cette inscription écrite en belles lettres romaines sur une muraille couverte d'un enduit rouge n'ait pas le caractère d'un *graffito*), je le demande, quelle lumière peut-on tirer de là sur la persécution de Néron, et particulièrement sur la question de savoir si elle fut locale ou générale ? Comment conclure de ces innocentes railleries que les Chrétiens fussent proscrits à Rome ou hors de Rome ? Avec la meilleure volonté du monde, je n'y puis voir qu'une chose, c'est qu'on connaissait les Chrétiens à Pompéi, qu'on se moquait de la propagande à laquelle il se livraient, qu'on raillait leur esprit de prosélytisme, leurs conciliabules, les discours qu'ils y tenaient et leur dédain de la vie. Déjà on pourrait opposer à cette assertion, qu'il y avait des Chrétiens à Pompéi, un passage très-explicite de l'*Apologétique* de Tertullien que M. de Rossi connaît sans doute, bien qu'il n'en ait pas fait mention. On accusait communément les Chrétiens, vers la fin du second siècle, d'être la cause de toutes les calamités publiques. L'orateur africain proteste en ces termes : « La Campanie ne se plaignait pas des Chrétiens lorsque cette ville fut ensevelie sous les cendres du volcan. » Tertullien triomphe ici de l'absence des Chrétiens à Pompéi. M. de Rossi tire un autre argument de leur présence dans cette ville. Je sais bien que Tertullien est plus orateur qu'historien, qu'il écrivait son Apologétique cent vingt ans au moins après l'engloutissement de Pompéi; qu'il y a dans l'Apologétique plusieurs passages que la critique la plus facile ne saurait laisser passer. J'accorde que le *graffito*, s'il est authentique et lu exactement, a plus d'autorité que le mouvement oratoire de Tertullien. J'accorde donc à M. de Rossi qu'il y avait des Chrétiens à Pompéi, et que quelques-uns les raillaient; mais s'ensuit-il qu'un brutal caprice du prince les eût noyés dans le sang à Rome et que des édits solennels les proscrivissent dans tout l'empire ? Si, dans les mots SAEVOS OLORES, on peut à la rigueur trouver une allusion à l'exaltation des Chrétiens, à leurs derniers moments, à leur appétit de la mort, si j'ose dire, il faut singulièrement torturer ces mots (déjà fort douteux en eux-mêmes) pour en conclure quoi que ce soit au sujet du massacre de l'an 64. D'ordinaire, c'est quand l'autorité laisse faire et que la loi est muette ou désarmée, que le sentiment public se fait jour de la sorte, et éclate par ces boutades et ces satires en plein vent Je n'entends pas affirmer que la multitude soit toujours assez délicate pour respecter les proscrits et les condamnés, ni que les parodies et les épi-

Rossi revient sur ce *graffito* et se complaît naturellement dans la lecture qu'il en a proposée. Il écrit imperturbablement : « *non rimane dubbio veruno intorno la verità della beffa contro i Cristiani scoperta in Pompei* (pag. 93). »

Digitized by Google

grammes s'arrêtent nécessairement quand les rigueurs légales commencent. Juvénal, après la chute de Séjan, a noté ce trait en parlant de la foule de Rome : « elle suit la fortune et insulte à la disgrâce. »

Sequitur fortunam ut semper, et odit
Damnatos.

Cependant les caricatures et les épigrammes de cette espèce ne prouvent rien de plus qu'un état de l'opinion au temps où elles ont paru, et encore est-ce beaucoup dire. On connaît le *graffito* du Palatin, le *crucifié à tête d'âne;* le P. Garrucci ne s'est point avisé d'en tirer un argument pour établir la persécution sous Adrien. De plus, les *graffiti* de Pompéi peuvent dater des années 78 ou 79, et ne prouvent rien pour le temps de Néron, mort neuf ou dix ans auparavant. Cette raison me paraît d'autant plus forte, que M. de Rossi, après avoir inféré de ces douteux *graffiti* la conclusion exorbitante que nous avons dite, écrit quatre lignes plus bas : « Il est certain qu'après la mort de Néron et la condamnation de sa mémoire, les Chrétiens jouirent pendant près de trente ans d'une paix profonde. *Certo è che, morto Nerone e dannata la memoria di lui, per circa trenta anni i Cristiani riposarono in quieta pace* (1). » Cette paix profonde régnait donc de 68 à 79. Or, s'il n'est pas tout à fait certain que ces *graffiti* aient été tracés pendant cet intervalle, il ne l'est pas non plus qu'ils l'aient été auparavant, et la vraisemblance même est pour la première conjecture. Car le christianisme devait être plus connu dans les provinces en 78 qu'en 68. Dix ans de plus comptent beaucoup pour une société naissante. « *Les édits de Néron*, dit encore M. de Rossi quelques lignes plus haut, *après qu'il eut été déclaré ennemi public, perdirent toute autorité, et les Chrétiens, ou de plein droit ou tout au moins de fait, retrouvèrent leur condition première* » (c'est-à-dire l'état où ils étaient avant la persécution de l'an 64). Donc, pour que les *graffiti* de Pompéi pussent être considérés comme un indice de la proscription du christianisme à Rome et hors de Rome, il eût fallu que M. de Rossi établît qu'ils ont été tracés entre les années 64 et 68, ce qu'il n'a pas fait, et ce qu'on serait, je crois, fort embarrassé de faire. Il n'est donc pas du tout démontré que la persécution de l'an 64 ait été générale. Elle eut la violence et en même temps la courte durée de ces tempêtes qui troublent l'atmosphère, causent mille ravages là où elles éclatent, mais ne sévissent que dans une zone étroite et n'ont pas de lendemain.

Le seul fait de cette extermination dont furent victimes les Chrétiens de Rome, ne suffit pas à prouver que le christianisme ait été mis alors hors la loi dans tout l'empire. On ne peut établir, en effet, que dans cette affaire les croyances religieuses des victimes aient été précisément incriminées, et qu'aucune autre qualification légale, si ce n'est celle d'incendiaires (laquelle assurément ne pouvait s'appliquer hors de Rome), ait atteint les Chrétiens. On dit volontiers que ce fut le premier acte d'une guerre qui dura trois siècles. Ceux qui parlent de la sorte accordent gratuitement à Néron une maturité et une prescience politique vraiment singulières, et transforment une humble communauté naissante, et dont l'organisation s'ébauchait à peine, en une milice fortement constituée, qui eût été pour l'Etat et la société païenne un danger manifeste et apparent. Certes, en l'an 64, personne au monde, ni païen ni chrétien, ne pouvait imaginer que le chris-

(1) *Bullett. di Arch. crist.*, p. 93, ann. 1865.

Digitized by Google

tianisme pût un jour faire échec à l'Empire. J'avoue pour mon compte que je n'en sais pas plus long que Tacite. Néron, après l'incendie, où l'opinion voyait un crime, pour faire taire de sourdes rumeurs qui couraient sur son compte, et satisfaire la conscience publique qui demandait une répression, chercha des coupables, les prit dans les bas-fonds de la société, fit saisir une masse d'hommes mal famés, suspects et généralement détestés, et les livra à d'atroces supplices (1), sans s'inquiéter précisément des nouveautés religieuses dont ils faisaient profession ni sans doute les connaître, à Rome et non ailleurs; en 64, et non d'une manière suivie et continue jusqu'à la fin de son règne. Ce fut une fête d'une nouvelle espèce qu'il donna à la multitude; une terrible expiation qu'il ordonna pour se couvrir et rassasier les colères publiques. L'exécution faite (on sait avec quelle cruauté et quel effet sur les imaginations), les choses reprirent leur cours accoutumé. Quand on sévit de la sorte, on ne s'y reprend pas à deux fois, et la pitié avait remplacé la haine dans les cœurs.

La tradition fait séjourner saint Pierre et saint Paul à Rome en 66. J'ignore s'ils y étaient en effet. La fin de la carrière du premier est profondément obscure, et je ne trouve pas dans sa *Première épître* (la seule dont on puisse défendre l'authenticité) d'indication chronologique tant soit peu précise. Quant à saint Paul, il disparaît de l'histoire à partir du milieu de l'an 64. Si les deux grands apôtres n'étaient pas à Rome en 65 et en 66, ils y avaient certainement des disciples, interprètes enthousiastes de leurs enseignements, que personne ne troublait, et dont la libre parole se perdait dans la confusion et le tumulte de la grande cité.

La paix chrétienne paraît avoir été un instant troublée par Domitien. C'est, dit-on, la seconde persécution de l'Eglise. Y eut-il en effet une persécution des Chrétiens sous Domitien, et quels en furent les motifs?

Il paraît fort difficile de répondre d'une manière satisfaisante à ces deux questions. Depuis leur défaite et la destruction de leur temple, les Juifs payaient d'un tribut de deux drachmes par tête le droit de professer leur culte. Il paraît que sous Domitien cette contribution de guerre fut très-sévèrement perçue et qu'on y soumit ceux qui « *sans en avoir fait la dé-*

(1) La mémoire de l'impératrice Poppée est sans doute assez chargée; il est possible cependant qu'elle n'ait pas été tout à fait étrangère au coup qui frappa les Chrétiens en 64. En premier lieu, elle était bien disposée pour les Juifs. Josèphe l'indique évidemment par l'épithète de θεοσεβής qu'il lui accorde. Plusieurs ont entendu par là qu'elle était prosélyte. D'autre part, elle succédait dans la faveur et le lit de Néron à Claudia Acte, dont une tradition fort ancienne a fait une chrétienne. Il existe plusieurs inscriptions tumulaires se rapportant à des affranchies d'Acte qui ont un caractère presque chrétien. Les noms de plusieurs d'entre elles (Claudia, Felicula) coïncident avec des noms qu'on lit dans une des dernières Epîtres de Paul. Il y a peut-être là, pour le dire en passant, le mot de la fameuse énigme des Chrétiens de la maison de César. Or, sans accepter pleinement la tradition qui fait d'Acte une chrétienne, il n'est pas absurde de supposer, pour expliquer cette tradition, que cette affranchie qui avait goûté la bonne fortune dans ce qu'elle a d'extrême, livrée une fois aux amertumes de la disgrâce et de l'abandon, ait prêté une oreille sympathique aux interprètes d'une religion qui enseignait le néant des splendeurs et des vanités mondaines. Il n'est pas absurde de supposer tout au moins que quelques-unes des esclaves ou des affranchies de sa maison aient été en rapport avec Paul ou quelque autre organe de la religion nouvelle. Poppée a pu entendre

Digitized by Google

claration suivaient la vie judaïque (1). » S'agit-il ici des Chrétiens? Il le semble en effet. Mais on ne peut vraiment appeler persécution cette exaction fiscale qu'on fit peser sur eux, et au prix de laquelle ils avaient peut-être déjà acheté leur repos sous Vespasien et Titus. M. de Rossi fait ici une distinction. Les prosélytes juifs, et c'est ainsi qu'il traduit ou du moins entend ces mots de Suétone, *qui improfessi judaïcam viverent vitam*, furent soumis à la capitation, mais ceux qui aux pratiques judaïques joignaient le crime d'impiété, c'est-à-dire les Chrétiens, furent condamnés à mort ou à l'exil. Cette distinction est spécieuse, est-elle solide? Il est certain qu'on ne peut la tirer du texte de Suétone. L'historien (qui ne nomme pas ici les Chrétiens, notons-le) ne marque pas trois classes de Juifs imposables ou imposées : *les Juifs purs, les prosélytes Juifs* et *les judaïsants impies*, mais deux seulement : les *Juifs qui se reconnaissaient tels* et *des judaïsants qui n'avaient pas fait la déclaration de leur religion* (*improfessi*), c'est-à-dire *qui ne s'avouaient pas Juifs*, trait qui convient assez bien aux Chrétiens, pour le dire en passant. Suétone ne s'arrête pas à caractériser les opinions des uns et des autres. Le terme *improfessi* n'emporte pas dans sa pensée une idée d'outrage. Mais M. de Rossi combine avec ce texte de Suétone le texte de Dion Cassius ou plutôt de son abréviateur, où il est dit que Flavius Clemens, Domitilla sa femme, personnages de la famille impériale, et beaucoup d'autres qui s'étaient laissé fourvoyer dans les rites judaïques, ἐς τὰ τῶν Ἰουδαίων ἤθη ἐξοκέλλοντες, furent accusés d'*impiété* et condamnés à la mort ou à l'exil (2). De là vient qu'aux deux classes de Juifs implicitement indiquées par Suétone, *professi* et *improfessi*, c'est-à-dire les Juifs purs et les Juifs prosélytes, comme M. de Rossi l'entend, il ajoute cette nouvelle espèce de *judaïsants taxés d'impiété*, et, à ce titre, frappés de mort ou déportés. Nous avons ici deux observations à présenter. 1° M. de Rossi, outre qu'il donne un sens fort arbitraire à l'expression *improfessi* de Suétone, voit dans l'expression d'*impiété* un caractère distinctif et une qualification légale. Aux yeux des païens le mot *impies* pris dans sa signification stricte était communément appliqué aux Juifs, aux judaïsants et aux Chrétiens, et ne désignait pas ces derniers, encore qu'ils fussent confondus avec les Juifs; 2° Le mot *impiété* dans son sens strict n'est pas à cette époque une qualification légale. Le *crime d'impiété*, sous Domitien, c'est proprement le crime de lèse-majesté, comme on le voit par plusieurs passages fort clairs des lettres de Pline le Jeune, où il est fait mention de l'accusation d'impiété sans que la religion soit en jeu (3). Dans le style de ce temps, aimer l'empereur et ses amis, voilà *la piété*. Lorsque Dion rapporte que l'*accusation d'impiété* fit condamner Clemens, Domitilla et beaucoup

parler des accointances d'Acte ou de ses affranchies avec les Chrétiens, être animée contre eux, d'un autre côté, par les insinuations des Juifs et pousser Néron à les supprimer. Du même coup elle servait la haine des Juifs et la sienne. C'est une hypothèse un peu romanesque, il est vrai, mais celle qui fait de Pomponia Græcina une chrétienne, sur un passage très-vague de Tacite, l'est tout autant, et, quoique à demi acceptée, bien plus douteuse en fait.

(1) Suétone, *Domitianus*, 12.

(2) Dion Cassius (Xiphilin), Ed. Henri Estienne, 1592, p. 236.

(3) Plinius Secundus, *Epist.*, I, 5, VII, 23. Remarquons que c'est faire une pétition de principe que d'appuyer sur l'expression *d'impiété* cette conclusion qu'il s'agit ici des Chrétiens, car le sens exact de cette expression est justement en question ici.

Digitized by Google

d'autres, et que la cause de ces condamnations fut la chute dans les superstitions judaïques, il est en effet assez vraisemblable qu'il veuille indiquer des condamnations prononcées contre des Chrétiens. Mais c'est alors la seconde expression (ἐς τὰ τῶν Ἰουδαίων ἤθη ἐξοκέλλοντες) qui a ce sens et non la première, laquelle exprime seulement le genre d'accusation auquel ce fait donna lieu, c'est-à-dire l'*accusation* de *lèse-majesté*. Ces deux expressions réunies ou rapprochées signifient que l'adhésion au christianisme fut taxée *d'impiété*, c'est-à-dire de crime de *lèse-majesté*. C'est-à-dire qu'on regarda ceux qui s'étaient laissé affilier à la secte nouvelle comme ayant forfait à l'honneur et outragé la majesté du prince représentant de l'Etat, gardien de ses institutions, patron et rival des Dieux, et qu'on les punit à ce titre. Il s'agissait, comme on sait, de membres de la famille impériale et de personnages consulaires. On peut s'étonner à ce propos que Dion et Suétone, qui savaient le nom des Chrétiens, puisqu'ils les ont désignés ailleurs sans user de périphrases, ne se soient pas expliqués plus clairement. Des Chrétiens dans la famille impériale, c'était un fait assez considérable aux yeux des païens du 1er siècle pour que des chroniqueurs curieux d'anecdotes et de scandales l'eussent noté précisément. En fait, les documents profanes sur la persécution de Domitien sont fort peu explicites. Tacite nous manque sur cette période. C'est pousser loin la fantaisie et l'esprit d'hypothèse que de trouver une mention manifeste de l'exil de Domitilla dans une phrase où il rappelle que des femmes de haute naissance furent bannies sous Domitien (1), et cette phrase fût-elle une allusion à l'exil de la femme de Clemens, comme elle en est une aux exils d'*Arria*, de *Fannia* et de *Gratilla*, on n'en saurait rien tirer au sujet des croyances religieuses des unes ni des autres. Suétone, comme nous l'avons vu, ne dit rien de précis. Nous avons parlé plus haut du texte où il est question du *fisc judaïque*. C'est un texte qu'il faut interpréter avec une certaine liberté pour en inférer la persécution des Chrétiens. Quant aux personnes, Suétone rapporte la condamnation de Clemens et celles d'Acilius Glabrion, de Civica Cerealis et de Salvidienus Orfitus, dont M. l'abbé Greppo, dans le second de ses *Trois mémoires relatifs à l'histoire ecclésiastique des premiers siècles*, a fait des Chrétiens et des Martyrs. Mais du cousin de Domitien, Suétone dit que c'était un homme d'une indolence tout à fait méprisable, *contemptissimæ inertiæ*, et que Domitien le fit mourir sur le soupçon le plus futile, *ex tenuissima suspicione* (2); des trois autres, qu'ils furent exécutés sous prétexte de conspiration, *quasi molitores novarum rerum* (3). La vie retirée et solitaire, il est vrai, l'incuriosité des affaires publiques, le désir ou l'espoir de changements dans la constitution de l'Etat, étaient communément reprochés aux Chrétiens; mais, d'une part, peut-on dire que ces griefs eussent cours déjà au premier siècle? Et, d'autre part, on sait que les politiques élèves des stoïciens passaient aussi pour des rêveurs suspects, des mécontents, et qu'on les

(1) Tacit., *Vit. Agric.*, 45. « Non vidit Agricola..... eadem strage tot consularium cœdes, tot nobilissimarum feminarum exilia et fugas. » Voici sur cette phrase le commentaire fort hasardé, selon nous, de M. de Rossi : « Il biografo d'Agricola manifestamente allude in ispecie ai consoli Flavio Clemente ed Acilio Glabrione uccisi, alle due Domitille esiliate ed agli altri ad un tempo dannati per la causa medesima. » (*Bullett. d'Archeol. crist.*, mars 1865, p. 20.)

(2) Suétone, *Domitianus*, 15.

(3) *Id. Ibid.*, 10.

Digitized by Google

accusait de se tenir à l'écart et de souhaiter un nouvel ordre de choses. Philostrate mentionne aussi la condamnation de Clemens, mais il ne donne aucune indication sur les motifs de cette condamnation (1).

Les documents ecclésiastiques, j'entends les documents antérieurs au ve siècle, sont plus précis, mais moins circonstanciés qu'on ne voudrait. La littérature apostolique est muette sur la persécution de Domitien (2). Au second siècle, Méliton de Sardes, dans un passage conservé par Eusèbe, nomme Domitien et Néron comme les seuls qui, jusqu'à Marc-Aurèle, eussent entrepris de *décréditer* la foi chrétienne, τὸν καθ'ἡμᾶς ἐν διαβολῇ καταστῆσαι λόγον (3). Tertullien, Lactance et Eusèbe qui les paraphrase ou les copie tous les deux, affirment la persécution de Domitien; mais Tertullien la présente comme un essai de violence sur lequel le prince revint bientôt lui-même (4); l'auteur du *De Mortibus Persecutorum*, comme une entreprise que la mort interrompit bientôt et dont elle fut le châtiment (5). Eusèbe aussi raconte que Domitien, après avoir ordonné des rigueurs contre l'Eglise, les fit cesser expressément par un édit et rappela même ceux qu'il avait bannis (6). Eusèbe, dans son *Histoire ecclésiastique*, allègue au sujet de la persécution de Domitien le témoignage des écrivains païens : « Ils ont rapporté, dit-il, que, la quinzième année du règne de Domitien, Flavia Domitilla, fille de la sœur de Flavius Clemens, un des consuls, fut, avec beaucoup d'autres, reléguée dans l'île de Pontia pour avoir confessé le nom du Christ (7). » Quels sont ces écrivains païens dont Eusèbe invoque l'autorité, sans en nommer aucun? Il semble qu'il fasse ici allusion au passage où Dion rapporte l'exil de Flavia Domitilla. Mais Dion nomme l'île de *Pandataria* comme lieu d'exil, et Eusèbe, d'après des autorités anonymes, l'île de *Pontia*. Ces deux îles sont voisines; toutes deux illustrées par de nobles exils. Dion ou Eusèbe ont pu les confondre. Il y a une autre variante. Dion dit que Flavia Domitilla, parente de Domitien, femme de Clemens, était en même temps sa cousine et la nièce de Domitien. On peut supposer aussi qu'une erreur ou une confusion aura pu se glisser dans le texte d'Eusèbe. Eusèbe, dans sa *Chronique*, raconte le même fait, à savoir l'exil à Pontia de Flavia Domitilla, nièce de Clemens, sur l'autorité d'un écrivain païen du nom de *Brutius* (8). On connaît un Brutius Præsens, ami de Pline le Jeune. Mais sur quelles raisons peut-on s'appuyer pour prétendre que l'historien Brutius d'Eusèbe et le Brutius Præsens de Pline ne soient qu'un seul et même personnage? Baronius transforme le nom de Brutius en celui d'*Erutius* (Clarus); pourquoi pas Erutius Sextus, autre corres-

(1) Philost., *Vit. Apoll.*, VIII, 25.

(2) Les violences que les Chrétiens auraient essuyées dans l'Asie proconsulaire, d'après l'auteur de l'*Apocalypse*, ne peuvent être rapportées au règne de Domitien, puisque ce livre étrange fut écrit en 68, peu de temps après l'avénement de Galba, et d'autre part, la 1re épître, dite de Clément, où il est fait très-vaguement mention des épreuves de l'Eglise, n'est pas datée. M. Hefele place sa composition dans les dernières années du règne de Néron. MM. Baur et Volkmar la mettent avec le *Pasteur* d'Hermas dans les premières années du règne d'Adrien.

(3) Eusèbe, *Hist. Eccl.*, IV, 26.

(4) Tertullien, *Apologet.*, 5.

(5) Lactance, *De Mort. Persecut.*, 3.

(6) Eusèb., *Hist. Eccl.*, III, 20.

(7) *Id. Ibid.*, III, 18.

(8) *Vetust. lat. chron.* ed. Roncalli, tom. I, p. 446.

Digitized by Google

pondant de Pline le Jeune? (I, 16, 11, 9) ou en celui de *Brutianus* (Pline le Jeune, VI, 22), sans donner cependant une seule raison qui permette d'affirmer que ni l'un ni l'autre ait été historien plus que Brutius. M. de Rossi qui accepte cette conjecture, ne nous dit pas sur quoi il la fonde. Il convient de noter qu'Eusèbe, ni dans son *Histoire* où il n'est pas question de ce Brutius, ni dans sa *Chronique*, ne parle pas de *deux Flavia Domitilla* condamnées par Domitien, mais d'une seule, comme Dion.

C'est une question de savoir s'il y en eut deux en effet, l'une femme de Flavius Clemens, l'autre sa nièce, qui souffrirent en même temps pour le nom du Christ sous Domitien et par ses ordres. M. l'abbé Grepno, dans le second de ses *trois mémoires relatifs à l'histoire ecclésiastique des premiers siècles*, a dressé, après Brottier, l'arbre généalogique de la famille des Flavius. M. de Rossi, dans son *Bulletin d'archéologie* du mois de mars de l'année dernière, a revisé ce travail (1). Titus Flavius Petro, centurion dans le parti de Pompée, puis collecteur d'impôts, est le chef de cette famille. Il eut de sa femme Tertulla un fils, Titus Flavius Sabinus, receveur du quarantième en Asie. Celui-ci, marié à Vespasia Polla, eut trois enfants : une fille, Flavia Polla ou Petronilla, qui mourut en bas âge et deux fils, Titus Flavius Vespasianus, qui régna après Vitellius, et Titus Flavius Sabinus, mort en 69 à la prise du Capitole, après avoir été longtemps et à deux reprises préfet de Rome. Il occupait cette charge en 64, lors du massacre des Chrétiens. Vespasien eut de sa femme, Flavia Domitilla, deux fils, Titus et Domitien, qui régnèrent tour à tour, et une fille, du nom de sa mère, Flavia Domitilla. Cette fille, morte comme sa mère avant l'élévation de Vespasien à l'empire, laissa une fille nommée aussi Flavia Domitilla. C'est celle dont parle Dion, femme de Flavius Clemens. Si nous citons Julia Augusta, fille de Titus, nous aurons épuisé la descendance de la branche des Flaviens qui fut appelée à régner. L'autre branche a pour souche le frère de Vespasien, Titus Flavius Sabinus. Les historiens profanes lui donnent deux fils : Titus Flavius Sabinus, qui épousa la fille de Titus, Julia Augusta, et que Domitien fit mettre à mort, nous dit Suétone, parce que le jour des comices consulaires, le héraut l'avait, par erreur, proclamé empereur au lieu de consul, et Titus Flavius Clemens, consul en 95. Ce dernier laissa de sa femme, Flavia Domitilla, deux fils, Vespasien le Jeune et Domitien le Jeune, que l'empereur Domitien avait désignés pour lui succéder et dont il avait confié l'éducation à Quintilien.

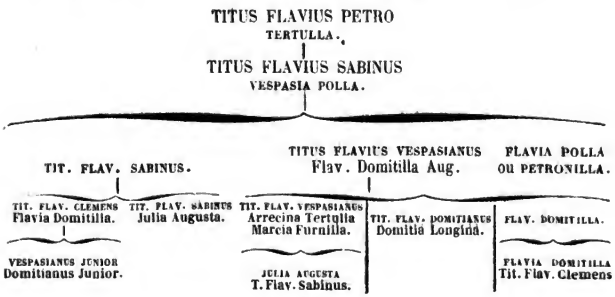

(1) *Bullet. Arch. crist.*, mars 1865, p. 20 et 21.

Digitized by Google

Voilà toute la généalogie des Flaviens, d'après les historiens ou les documents profanes. Le *Brutius* de la *Chronique* d'Eusèbe parle d'une sœur et d'une nièce de Clemens. Il ne nomme pas la sœur, mais il nomme la nièce, Flavia Domitilla. Ce témoignage peut-il prévaloir contre celui de Suétone qui n'attribue à Clemens qu'un seul frère? C'est dans le *Martyrologe romain* et dans les *Actes des saints Nérée et Achillée*, sources plus que suspectes, qu'on a été chercher une sœur de Flavius Clemens nommée Plautilla, dont on a fait la mère de la Flavia Domitilla, la vierge exilée à Pontia. C'est aussi dans ces *Actes* qu'on trouve l'évêque saint Clément, mentionné comme fils d'un autre frère de Flavius Clemens. M. de Rossi hésite à rattacher ces deux derniers personnages à la famille impériale. Sans pousser trop loin le scepticisme, on peut aussi douter de l'existence de Plautilla et de Domitilla la Jeune, et les reléguer dans le domaine de la légende. Les *Actes des saints Nérée et Achillée*, en effet, où la vierge Flavia Domitilla tient une si grande place, la mentionnent comme la nièce de l'empereur Domitien. Or, Domitien n'a d'autres nièces que la fille de son frère Titus, Julia Augusta, et la fille de sa sœur, Flavia Domitilla, qui portait le même nom que sa mère et fut la femme de Flavius Clemens, celle même dont parle Dion Cassius. Chose étrange! L'histoire authentique compte trois Flavia Domitilla, la femme de Vespasien, sa fille et sa petite-fille. Cette dernière, frappée avec son époux Flavius Clemens, peut, avec vraisemblance, être revendiquée par l'Eglise comme chrétienne. Cependant on en fait à peine mention; mais on en invente une quatrième qu'on purifie de la tache de naissance païenne, en lui donnant pour mère une femme baptisée par saint Pierre lui-même. On l'entoure de la triple auréole de vierge, de sainte et de martyre et les écrivains ecclésiastiques répandent sur elle toutes leurs complaisances. Elle devient l'objet d'une pieuse légende, et sous le titre d'*Actes des martyrs Nérée et Achillée*, on écrit sur son compte un roman empreint d'une langoureuse mysticité. On renvoie souvent ses lecteurs aux pièces de cette sorte, mais on ne les lit guère. La barbarie du langage et la puérilité des détails arrêtent trop souvent, dès le seuil, ceux qui entreprennent de les étudier. On ne nous saura peut-être pas mauvais gré de nous arrêter un instant à ces *Actes*. Ce petit roman de piété nous est donné comme traduit du grec en latin. La date de sa composition est impossible à fixer. Si ancien qu'il soit, il nous paraît évidemment postérieur de plusieurs siècles à l'époque de Domitien. Il est intéressant cependant en ce qu'il nous fait connaître, dans ses lointaines origines, un coin du mysticisme chrétien. Qui le croirait, c'est une histoire d'amour. C'est l'amour qui donne à cette légende confuse et composée sans art une certaine unité. Flavia Domitilla est fiancée à un jeune homme qui l'aime et la désire ardemment. Il s'appelle Aurelianus et est fils d'un personnage consulaire.

« Nérée et Achillée, eunuques et domestiques de Domitilla, gagnés naguère » à la foi chrétienne par le bienheureux et très-saint Pierre, apôtre de Dieu, » voyant leur jeune maîtresse se couvrir de bijoux et de vêtements de » pourpre tissés d'or, lui dirent : « Quel soin tu prends de parer ton corps » pour t'unir à Aurélien, homme mortel! Si tu mettais un zèle égal à orner » ton âme, tu pourrais conquérir pour époux le fils de Dieu, roi immortel, » qui t'associerait à son éternité et avec lequel tu ne verrais jamais tes » plaisirs avoir un terme ni ta parure se flétrir.»—Domitilla leur répondit : » Et n'est-ce pas la meilleure manière d'aimer Dieu, que de prendre un » mari et d'avoir des enfants et de perpétuer le souvenir et l'honneur de son » nom dans une douce et chère postérité? Qu'il est dur et inhumain de mé- » priser ces joies, et de renoncer à goûter ces délices de la vie, et, comme » celui qui ne jouit pas de la lumière, de se refuser à connaître la volupté! »

Digitized by Google

» —Nérée lui répondit : « Tu ne vois que le plaisir d'un moment, tu ne vois » pas les nombreux dangers qui naîtront aussitôt après. Et d'abord, quand » on t'aura ravi la pureté que tu as apportée en naissant, tu perdras ton nom » de vierge pour prendre celui de femme, et toi qui n'as pas souffert de la » part de tes parents la moindre atteinte à ton caractère d'être libre, il te » faudra subir pour maître de ta personne un étranger, entre les mains du- » quel tu seras comme un vil objet qu'il possède. Désormais, plus de libres » épanchements. Il ne te laissera plus converser avec tes amis, tes nourrices, » tes frères et sœurs de lait. Tes paroles, tes regards, tes oreilles, tes plus » simples démarches seront l'objet de continuels soupçons. » —Domitilla ré- » pondit : « Je sais que ma mère eut dans mon père un mari jaloux et qu'elle » souffrit souvent de ses injurieux soupçons. Mais est-ce une raison aussi » pour que je rencontre un semblable mari ? » — « La plupart des fiancés, dit » Achillée, se font doux et soumis avant le mariage, mais après ils trahis- » sent leur vrai naturel. S'ils sont débauchés, ils séduisent leurs servantes » et prennent leur parti contre leurs maîtresses, alors même que celles-ci » ferment les yeux, et les vengent du dédain non-seulement par des paroles, » mais encore par des coups ; et, quand on pouvait à peine supporter un » reproche d'une mère chérie, il faut endurer leurs violences et leur brutalité. » Mais j'admets que ton époux ne soit ni jaloux, ni libertin, mais plein de » douceur et de bonté. Vois cependant les ennuis et les périls du mariage. » Bon gré mal gré, il faudra que la femme porte nuit et jour dans son sein » le fardeau qu'elle a conçu. Elle en sera languissante, alourdie, pâle, à » peine capable de se traîner sur ses jambes, dégoûtée des mets salutaires, » prise d'étranges envies pour les aliments nuisibles. » Achillée ajoute des traits vraiment intraduisibles sur les maladies auxquelles expose la grossesse, les risques de l'accouchement pour l'enfant et pour la mère. L'auteur, évidemment, dans le développement de sa thèse, a oublié ses personnages et que c'est un domestique qui parle à sa maîtresse, un homme à une chaste vierge. En regard de ce tableau, bien fait pour étonner, troubler et dégoûter une âme candide de jeune fille, l'auteur met dans la bouche de Nérée l'éloge de la virginité : « O heureuse la sainte virginité étrangère » à tous ces dangers, la virginité aimée de Dieu et chère à ses anges ! Qui » la possède est semblable à Dieu, qui ne l'a plus a perdu en cela sa res- » semblance avec Dieu, et a revêtu la corruption. La femme ainsi viciée » peut, il est vrai, par la pénitence, effacer cette faute ; mais retrouver son » intégrité, jamais. Ah ! quelle démence de se soumettre à la passion d'au- » trui, et, quand on peut attendre le prix et la couronne éternelle de la vir- » ginité, de s'obliger à gémir et à pleurer sur sa corruption, et à en faire » pénitence pour mériter son pardon !..... Ah ! oui, la sainte virginité est » particulièrement agréable à Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit ! De même » qu'une reine passe devant toutes les autres nobles et illustres matrones, » ainsi la virginité marche avant toutes les autres vertus et ne cède le pas » qu'au martyre. La Foi la caresse, l'Espérance l'embrasse, la Charité la » couvre de baisers ; la patience, le mépris du monde, la persévérance, la » vigilance, la constance, l'hospitalité, toutes les vertus que j'ai nommées » et toutes celles que je n'ai pas nommées lui font cortége et sont ses sui- » vantes, au milieu de la verdure du paradis et des fleurs de la vie éternelle » qui ne savent pas se flétrir, au milieu des bocages des anges et des prai- » ries fraîches et saintement embaumées, où l'on respire la vie éternelle, où » l'air même a le parfum de la vertu, à tel point que celui qui l'a respiré » une fois ne connaîtra plus la tristesse, l'infirmité et la douleur, mais por- » tera toujours une âme radieuse et confiante en son immortalité. » — » Achillée reprit : « Ce que mon frère vient de rappeler est peu de chose.

Digitized by Google

» D'un vaste fleuve il n'a, en quelque sorte, puisé qu'un setier. C'est assez » pour goûter la saveur de l'eau du fleuve, mais il ne tient pas tout entier » dans cette petite mesure. Ainsi aucune parole ne pourrait expliquer quelles » sont les félicités et les délices de cette vie, aucune pensée ne saurait y » atteindre, aucun discours les embrasser. Mais, dans le siècle même, la » virginité garde sa gloire et sa dignité... » — L'auteur oppose encore ici la pureté et la liberté de la vierge dans le monde à la corruption et à la servitude de l'épouse, « tenue enfermée dans sa maison comme dans une prison domestique » et subissant mille outrages de la brutalité de son mari. Ces outrages sont la vengeance de l'ange gardien de la virginité, qui punit de la sorte la vierge de sa chute. Puis l'auteur, dans une prosopopée, fait parler cet ange gardien, qui gourmande ainsi la vierge devenue femme : « Dis-moi, ô créature, quel mal t'a fait la virginité » pour la rejeter loin de toi et admettre à sa place son ennemie? Quand » tu es sortie du sein de ta mère, elle est née avec toi ; avec toi, elle » a été allaitée ; elle a toujours été avec toi comme une compagne fidèle ; » avec toi, elle a pleuré les larmes de l'enfance ; avec toi, elle a été » nourrie au milieu des caresses ; avec toi, elle a mangé ; avec toi, elle a bu ; » elle a partagé tes malaises et tes misères corporelles ; elle veillait et dor- » mait avec toi, se levait avec toi, était avec toi debout ou assise, s'habillait » et se parait avec toi, avec toi mangeait et prenait place à table ; avec toi » elle a appris les lettres, la grammaire, l'éloquence, avec toi elle a com- » munié, avec toi elle a été catéchisée, baptisée, consacrée par le sang du » Christ, avec toi elle s'est assise aux noces du Christ et de l'Eglise, d'où » naît chaque jour une innombrable multitude, mais sans que ni l'un ni » l'autre, ni le père qui est le Christ, ni la mère qui est l'Eglise, perdent leur » pureté immaculée. Dans l'embrassement du Christ, en effet, la pureté est » préservée et accrue loin qu'elle disparaisse, et, dans ses enfantements, la » virginité de l'Eglise ne fait que devenir plus parfaite... O heureuse et » sainte virginité! Toi qui, au milieu des pécheurs, goûtes encore de pareilles » jouissances, quelles sont donc celles que tu goûteras parmi les anges, » dans les cieux? Combien tu vaux mieux que les royautés éphémères! » Combien tu es plus brillante que les plus brillantes pierreries! A toute » heure, tu possèdes le plus beau jeune homme, le Christ, fils du Dieu tout- » puissant, resplendissant de l'éclat du diadème, radieux et étincelant de la » lumière céleste! Car, puisque le soleil est son serviteur, quelle doit être » la beauté du maître, quand si grande est la beauté du serviteur? Voilà » celui qui sera toujours avec toi, ô sainte virginité, avec toi au milieu de » tous les saints, te prodiguant d'éternelles caresses spirituelles..... Choisis » donc maintenant celui que tu préfères : ou l'éternel époux avec les délices » éternelles, ou un homme qui doit mourir avec ses caresses d'un mo- » ment. » — Domitilla est troublée par ce langage, elle répond : « Ah! si » cette science divine eût été mienne naguère, je n'aurais jamais pris le titre » de fiancée et j'aurais pu sans peine aspirer à l'honneur de la sainteté, et » de même que, baptisée, j'ai abandonné le culte des idoles, ainsi, instruite, » j'aurais méprisé tout commerce charnel. Maintenant, puisque Dieu a » voulu gagner mon âme par le secours de votre parole, j'espère qu'il m'ins- » pirera comment il faut s'y prendre pour arriver à ce que nous souhaitons » pour l'amour de lui. » — Achillée et Nérée vont alors trouver l'évêque Clément, que l'auteur appelle ici *fils du frère du consul Clément*, et l'informe que Domitilla veut renoncer à son futur époux Aurélien, pour être consacrée à Dieu et recevoir le voile de ses mains. Il se rend, en effet, auprès d'elle et la consacre en prévoyant qu'elle prend la route du martyre. En apprenant que sa fiancée renonce à lui, Aurélien s'indigne ; des me-

Digitized by Google

naces il passe aux violences et obtient de Domitien que, si elle refuse de sacrifier, elle soit déportée dans l'île de Pontia. Il pensait que l'exil donnerait à réfléchir à la jeune fille et la lui ramènerait docile et soumise. Elle part donc pour l'exil avec Nérée et Achillée. — Ici l'auteur a cousu deux épisodes qui rompent singulièrement l'unité du récit. Le premier est l'histoire de la lutte de Simon le magicien avec saint Pierre, à propos de deux disciples de Simon qui séduisent le peuple de l'île par leurs prestiges. Le second est l'histoire de sainte Petronilla, ravie par la mort à son fiancé, le comte Flaccus, venu avec des soldats pour la forcer à l'épouser; et l'histoire de Felicula qui préfère le martyre à la main de ce même Flaccus, qui, après la mort de Petronilla, a tourné sur elle ses vues et ses désirs. Après ce détour un peu long, nous revenons à Domitilla. Aurélien l'aime toujours et n'a pas perdu l'espoir de la posséder. Il se rend à l'île de Pontia et essaie de mettre dans ses intérêts et de gagner par des présents Nérée et Achillée, serviteurs de celle qu'il aime. Trouvant ceux-ci incorruptibles, il les fait battre de verges, les fait transporter à Terracine et les livre au consulaire Memmius Rufus, qui, ne pouvant les contraindre à sacrifier, leur fait trancher la tête. Cependant Aurélien continue à se donner du mouvement pour obtenir la main de Domitilla. Il apprend qu'elle est encouragée dans son obstination par Eutychès, Victorinus et Maro. Il obtient de Nerva qu'ils lui soient livrés, les fait sortir de l'île, les envoie travailler dans ses domaines en les séparant, puis les fait périr tous trois d'une mort cruelle, pour les punir du succès de leur propagande parmi le peuple. Après s'être ainsi défait de tous les saints qui étaient la consolation de Domitilla, Aurélien s'adressant à Sulpicius et à Servilianus, jeunes gens de noble naissance : « Je sais que vous avez pour fiancées Euphrosyna et Theo-
» dora, jeunes filles pleines de sagesse, sœurs de lait de Domitilla. Or,
» quand j'aurai fait revenir Domitilla de son île en Campanie, faites, je
» vous prie, qu'elles se rendent auprès d'elle, et qu'elles la décident par la
» persuasion à m'être agréable. » Domitilla ayant donc été amenée à Terra-
» cine, Euphrosyna et Theodora vinrent la trouver et leur joie fut grande
» de se trouver réunies. Or, pendant qu'elles étaient à table, Domitilla
» jeûnait et priait. Ses deux amies lui dirent alors : « Est-ce que, parce
» que nous mangeons et que nous nous marions, nous ne pouvons adorer
» ton Dieu ? » — Domitilla leur répondit : « Vous avez pour fiancés des
» jeunes gens de bonne famille. Mais si d'autres, d'infime extraction,
» voulaient vous séparer d'eux et vous contraindre à les recevoir eux-
» mêmes pour époux, dites-moi, obéiriez-vous ? — Dieu nous en garde,
» répondirent-elles. — Et Dieu m'en garde aussi, reprit Domitilla. Mon
» noble fiancé est le fils de Dieu, qui, descendu du ciel, a promis qu'il se-
» rait l'époux de celles qui aiment la virginité et la conservent par amour
» pour lui; qu'il leur donnerait la vie éternelle, et, après leur mort, les in-
» troduirait dans l'éternelle couche nuptiale du ciel, et les associerait à la
» félicité des anges et à toutes leurs délices au milieu des fleurs parfumées du
» paradis et des éternels banquets. Voilà ce qu'il promettait, et, comme on
» ne le croyait pas, il rendit la vue aux aveugles, purifia les lépreux, guérit
» tous les malades et ressuscita les morts. Il témoigna par là qu'il était
» bien le fils de Dieu et beaucoup crurent en lui. » — Alors Theodora prenant
» la parole : « J'ai un jeune frère que tu connais, Hérode, qui depuis un an
» est privé de la vue; si tu dis vrai, rends-lui la vue au nom de ton Dieu. »
» — Et Euphrosyna : « Ton frère aveugle est à Rome, mais moi j'ai ici la fille
» de ma nourrice, qui, à la suite d'une maladie, a perdu la parole. Elle peut
» entendre; mais ne peut plus articuler un seul mot. » Et, après avoir dit cela,
» elle la fit venir; alors Domitilla, se prosternant en prières et levant les

Digitized by Google

» mains au ciel, dit : « Seigneur Jésus-Christ, toi qui as dit : JE SUIS AVEC » VOUS JUSQU'A LA CONSOMMATION DES SIECLES, montre aujourd'hui que j'ai » porté de toi un vrai témoignage. » Après ces mots, elle fit le signe de la » croix sur la bouche de la muette, et l'enfant aussitôt s'écria : — « Ton » Dieu est le véritable, Domitilla, et tout ce qui est sorti de tes lèvres est » la pure vérité. » Alors toutes deux se jetèrent aux pieds de Domitilla, et » crurent et furent initiées aux mystères du Christ. Le frère de Theodora, » aussi amené de Rome par l'intervention des prières de Domitilla, re- » couvra la lumière. Et beaucoup de personnes des deux sexes, esclaves ou » de condition libre, qui étaient venues de la ville en ce lieu, voyant ces » miracles, crurent au Christ et furent baptisées. Et la maison où demeu- » rait Domitilla devint comme une Eglise. — Sur ces entrefaites, Au- » rélien vint avec les deux fiancés dont nous avons parlé, amenant » avec lui trois chanteurs, comme pour célébrer le même jour les trois » noces. Or, Sulpicius et Servilianus, dès qu'ils virent que la muette » parlait et qu'Hérode, frère de Théodora, avait recouvré la vue, ayant » appris de plus tout ce qui s'était passé, crurent aussi. Et, comme Au- » rélien les pressait avec instance de célébrer le même jour les trois » mariages, eux, en hommes pleins de sagesse, lui dirent : — « Rends hom- » mage à Dieu qui par sa vertu rend la parole à celui qui est muet et la vue » à celui qui est aveugle. » Mais lui, sans tenir compte de ces paroles, fit » enfermer Domitilla dans une chambre, pour assouvir librement sur elle » sa passion, puis, après le repas, ayant fait jouer les instruments, il se mit » à danser follement avec les convives. Ceux-ci s'étant arrêtés par lassi- » tude, il continua seul à danser pendant deux jours et deux nuits sans in- » terruption, jusqu'au moment où il tomba et rendit l'âme. Effrayés de ce » spectacle, tous crurent en Dieu le Seigneur. Or, Luxurius, frère d'Auré- » lien, demanda à l'empereur Trajan qu'il lui fût permis de les forcer à sa- » crifier et de punir comme il voudrait ceux qui s'y refuseraient. Il livra » Sulpicius et Servilianus au préfet de la ville Anianus qui, ne pouvant les » déterminer à revenir au culte des idoles qu'ils avaient récemment aban- » donné, leur fit trancher la tête..... Ensuite Luxurius se rendit auprès » des vierges chrétiennes, dans le voisinage de Terracine, et, ne pouvant » non plus les amener par aucun moyen à sacrifier, les enferma dans la » chambre où elles demeuraient ensemble et y mit le feu. Le lendemain le » diacre saint Césaire trouva en arrivant les corps de ces vierges intacts. » Prosternées sur le visage, elles périrent en priant le Seigneur. Saint Cé- » saire les ensevelit ensemble dans un sarcophage enterré profondément » sous le sol. »

Telle est l'histoire légendaire de Flavia Domitilla la Jeune. C'est la lutte de l'amour profane et de l'amour divin, la glorification et le triomphe du dernier. Je vois dans ce récit l'œuvre d'une imagination exaltée par l'ascétisme et la solitude et appliquant une rhétorique d'école, qu'on voudrait parfois plus délicate, à célébrer les joies mystiques des noces de l'âme avec Dieu. Aurélien, sans doute, est un amant bien farouche, mais le mariage y est condamné bien durement, et le vrai Chrétien peut, ce semble, accepter ces mots de la jeune fille : « *Quæ potest esse melior caritas quam habere virum, suscipere liberos per quos posteritas dulcissima possit propagari et tam generis dignitatem quàm memoriam nominis non deleri.* » Pour ce qui est du fond historique de ce récit, il est absolument impossible à démêler. Ce n'est pas assez de dire avec M. de Rossi que ces *Actes* sont obscurs, incomplets et d'une autorité incertaine. Ils sont décousus et composés sans art, mais ni obscurs ni incomplets. Qu'il nous soit permis de faire observer maintenant, que ni Dion, ni Eusèbe, ni son historien Brutius ou Erutius

Digitized by Google

ou Brutianus, ni saint Jérôme, qui rappelle que l'île de Pontia avait été illustrée par l'exil de Flavia Domitilla (clarissima quondam feminarum) (1), ni les *Actes de Nérée et d'Achillée*, ni le *Martyrologe romain* ne parlent de deux Flavia Domitilla, mais d'une seule. Dion ne connaît que la Flavia Domitilla, nièce de Domitien et femme de Clemens. Eusèbe ne parle que d'une Flavia Domitilla, nièce de Clemens, sans dire qu'elle fût vierge. Les *Actes de Nérée et d'Achillée* et le *Martyrologe romain* en ont fait une vierge. Mais, dans le premier de ces deux documents, elle est dite nièce de Domitien. Reste à savoir si l'hypothèse n'est pas plus forte d'imaginer *deux Domitilla*, dont l'existence n'est explicitement affirmée nulle part, ou de supposer une erreur dans l'indication des liens de parenté et une confusion dans le lieu d'exil. Bien que, dans une note du *Martyrologe romain*, on lise que le fait de l'existence de deux Flavia Domitilla est plus clair que la lumière du jour, il nous semble qu'il convient d'appliquer ici le mot de Scot, « *non sunt entia prœter necessitatem multiplicanda*, » et qu'il est plus naturel de n'admettre qu'une seule Flavia Domitilla, nièce de Domitien, comme parlent les *Actes* que nous avons cités, et femme de Clemens, comme Dion le rapporte.

La découverte récente faite à Rome près de l'ancienne Via Ardeatina, où plusieurs indices considérables permettent de supposer que se trouvait le domaine de Flavia Domitilla, d'un édifice sépulcral à ciel ouvert (2); les très-sérieuses raisons que M. de Rossi a données pour assigner ce monument à un temps très-voisin de l'âge apostolique et pour lui attribuer une destination chrétienne, sont de nouveaux arguments d'où l'on peut conclure que, vers la fin du 1er siècle, le christianisme jouissait à Rome de la plus large tolérance.

Il y a eu, sous le règne de Domitien, une persécution très-violente. C'est la philosophie, ou, si l'on veut, la libre pensée qui l'a soufferte. Tacite, dans le passage incomparable qu'il nous a laissé sur cette époque, au commencement de sa *Vie d'Agricola*, et Pline le Jeune, dans plusieurs de ses lettres, sont très-explicites sur ce point. Metius Modestus, Arulenus Rusticus, Herennius Sénécion, Helvidius Priscus le Jeune, Junius Mauricus, Artémidore, Euphrate, Epictète, la fleur des honnêtes gens de Rome, politiques et philosophes, furent exécutés ou bannis. On n'épargna même pas les femmes : Arria, Fannia, Gratilla payèrent de l'exil leurs sentiments d'indépendance et de fierté virile. La pensée libre fut réputée séditieuse, proscrite et poursuivie à mort, sous ce gouvernement qui n'admettait aucun contrôle et s'irritait même du silence. A la fin de ce règne, pour des causes difficiles à démêler, il y eut quelques condamnations prononcées contre un certain nombre de Chrétiens (?) ou de personnages suspects de christianisme. Mais ces condamnations de l'an 95, moins nombreuses et moins cruelles que celles de l'an 64 et dont les motifs ne nous sont pas donnés explicitement par les historiens, n'ont pas du tout le caractère d'une proscription générale. On n'y saurait voir, en vérité, un dessein arrêté ou un parti pris d'étouffer une religion naissante. Le christianisme de Flavius Clemens, de Domitilla, de Glabrion, de Civica Cerealis et de Salvidienus Orfitus n'est pas même une chose parfaitement démontrée. Ce n'est qu'une induction vraisemblable.

Nous entrons donc dans l'opinion de M. de Rossi plus qu'il ne l'a fait lui-même. Il affirme que le christianisme, au 1er siècle, a joui dans l'empire d'une pleine tolérance légale, mais cette tolérance, selon lui, a

(1) Hieronym. *Epist.* XXVII.
(2) *Bullett. di Arch. crist., mai et juin* 1865.

Digitized by Google

été violée deux fois par des édits solennels qui ont amené deux persécutions générales, la première sous Néron, la seconde sous Domitien. Il semble qu'il y ait contradiction à soutenir en même temps la légalité du christianisme et la persécution sévissant à deux reprises dans l'empire entier par suite d'édits solennels. Nous croyons donc que le savant archéologue romain agrandit outre mesure la portée des événements de l'an 64 et de l'an 95. Oui, en fait, les Chrétiens furent frappés en masse à Rome, par l'ordre de Néron, mais, si l'impopularité notoire de la secte les désigna au choix du prince, la raison de ses rigueurs fut, non une divergence d'opinions en matière religieuse, mais l'incendie de Rome qu'il leur attribua. On peut supposer aussi que quelques Chrétiens furent exécutés ou bannis, à la fin du règne de Domitien, mais ces condamnations, dont on ne saurait dire précisément les motifs, n'eurent aucun caractère de généralité. Dans les deux cas ce furent des coups d'autorité frappés en dehors de toute préoccupation politique ou religieuse, sur des individus plutôt que sur une secte, et qui n'étaient pas de nature à fonder une tradition et à fixer la jurisprudence dans l'empire au sujet du christianisme. »

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° De la part de M. l'administrateur de la Bibliothèque impériale, les *Catalogues des manuscrits hébreux et samaritains* (1er fascicule imprimé des *Catalogues des manuscrits orientaux conservés à la Bibliothèque impériale*), auxquels ont coopéré MM. Munk et Frank, ainsi que MM. Derenbourg et Zotenberg (Impr. imp., 1866, 1 vol. in-4°) ;

2° Une suite de 38 articles, lettres, dissertations, relatives à la numismatique orientale, et musulmane principalement, publiées de 1837 à 1864 par feu M. Fr. Soret, in-8° ;

3° *Textes tirés du Kandjour*, par M. Feer, chargé du cours de tibétain à l'École des langues orientales vivantes : 3e et 4e livraisons, in-8° ;

4° *Sur un bas-fond qui est apparu dans les parages au sud du Péloponnèse et sur les tremblements de terre des trois premiers mois de 1866, en Orient.* Lettres de M. Fr. Lenormant à M. Ch. Sainte-Claire Deville (Extrait des *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, 26 mars 1866), in-4° ;

5° *Annales de la Société d'émulation du Département des Vosges*, t. XII, 1er cahier.

6° *Annales de la Société impériale d'agriculture*, etc., *du département de la Loire* (1865, juillet).

Séance du vendredi 29.

Présidence de M. Brunet de Presle.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par deux messages, en date, l'un du 23, l'autre du 25 juin cou-

Digitized by Google

rant, M. le ministre de l'instruction publique adresse en premier lieu à l'Académie, de la part de M. Panizzi, bibliothécaire du *British Museum*, l'ouvrage intitulé : « *The cuneiform inscriptions of Western Asia,* » vol. II publié par le major général Sir. H. Rawlinson, assisté de M. Ed. Norris, secrétaire de la Société royale asiatique (Londres, 1866, grand in-fol°). — En second lieu, M. le ministre communique à l'Académie, d'après la demande qui lui a été faite, le 15 avril dernier, dans l'intérêt du *Recueil des historiens occidentaux des Croisades*, le manuscrit de Foucher de Chartres et de Robert le Moine, appartenant à la Bibliothèque de Bruxelles. — Remise immédiate est faite aux mains de MM. les éditeurs des *Historiens occidentaux des Croisades* du précieux ms.

M. le président de la Commission des Monnaies et Médailles, membre de l'Institut, en adressant à l'Académie le relief en plâtre d'une médaille destinée à consacrer le souvenir du percement de l'isthme de Suez, transmet le programme adopté par l'artiste, M. Depaulis : « *L'Industrie européenne réunissant la Mer Rouge et la Méditerranée,* » et prie l'Académie, après qu'elle aura examiné les documents, de vouloir bien lui faire connaître, dans le plus bref délai possible, l'inscription qu'elle aura jugé à propos d'adopter pour la médaille. — Renvoi de la lettre et de la médaille à la Commission des Inscriptions et Médailles.

M. Wallon, au nom de la Commission chargée d'examiner le mémoire unique envoyé au concours prorogé, en 1864, pour 1866 *Sur le Culte des Romains,* lit le rapport suivant :

» La Commission, nommée pour le concours ouvert sur la question du *Culte public chez les Romains*, s'est réunie, et, par élection, m'a chargé de présenter ses conclusions. — Un seul mémoire a été déposé. — La Commission a trouvé qu'il laissait à désirer pour la lucidité de la méthode et la pureté de la rédaction. Il lui a paru que l'auteur, joignant, plus qu'il ne lui était demandé, l'interprétation des symboles religieux à l'exposition du culte public, n'avait point toujours porté la lumière dans les parties obscures de son sujet. Toutefois, prenant en considération les qualités solides dont il fait preuve, la connaissance étendue et approfondie des sources premières, l'examen sérieux et la discussion intelligente des travaux les plus récemment publiés sur l'ensemble ou sur les parties de la religion des Romains, elle a jugé que le mémoire était digne du prix. »

Les conclusions du Rapport sont adoptées par l'Académie. — En conséquence, le Secrétaire perpétuel ouvre le pli cacheté, et, après

Digitized by Google

le rapprochement du numéro et de la devise portés sur le mémoire, M. le PRÉSIDENT déclare que le prix *sur le Culte public et national des anciens Romains* est décerné à M. Félix Robiou, professeur agrégé d'histoire.

Sur la proposition renouvelée de M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, la séance publique annuelle est fixée au vendredi, 3 août.

M. RENIER reprend et termine la première lecture de son mémoire *Sur les officiers qui assistèrent au conseil de guerre tenu par Titus avant de livrer l'assaut au temple de Jérusalem.*

M. VITET présente à l'Académie, au nom de M. François Lenormant, une photographie que ce jeune savant a prise à Argos lors de son dernier voyage en Grèce. Elle représente une tête provenant des ruines de l'Heræum d'Argos. On sait qu'il y a douze ans environ, M. Rhangabé, correspondant de l'Académie, fit, sous les auspices du gouvernement grec, des fouilles sur l'emplacement de ce temple célèbre. Près de deux mille fragments de sculpture, très-mutilés, il est vrai, ont été trouvés dans les fouilles et sont depuis douze ans déposés dans une salle basse de la mairie d'Argos, sans qu'aucun voyageur ait songé à les dessiner, à les photographier ou à les mouler. Sans doute, en rapprochant les fragments, on arriverait par un travail minutieux et persévérant à en recomposer des figures presque complètes, comme on l'a fait à Londres pour les sculptures du Mausolée. Mais, dans l'état actuel, il n'y a, comme morceau entier sur lequel on puisse bien apprécier le style des sculptures de l'Heræum, que la tête photographiée par M. Lenormant. Ses proportions sont du tiers de la nature et elle doit provenir d'une métope. D'après toutes les vraisemblances historiques et d'après ce qu'on sait de la construction de l'Heræum d'Argos, ce doit être, sinon une œuvre de Polyclète lui-même, du moins une sculpture exécutée sous sa direction par ses élèves. La beauté de ce fragment et sa tournure grandiose sont dignes d'une aussi illustre origine. Il égale les sculptures du Parthénon, mais en même temps présente avec elles des différences qui indiquent bien une autre école. C'est donc, jusqu'à présent, le seul morceau d'après lequel on puisse se faire une idée précise du style de l'école argienne, contemporaine et rivale de l'école at-

Digitized by Google

tique de Phidias. — M. Beulé, après avoir examiné cette tête, rappelle que l'Heræum fut brûlé, puis rétabli, et qu'il se pourrait, à la rigueur, qu'elle eût été une œuvre de l'école de Polyclète, de qui il ne reste rien, plutôt que celle du maître lui-même. — M. De Laborde croit qu'il serait désirable à tous égards qu'un moulage de la tête en question déposée au musée d'Argos fût demandé au gouvernement hellénique par l'entremise de M. le ministre de l'instruction publique et de son collègue des affaires étrangères. — Cette proposition est adoptée par l'Académie.

M. Oppert continue la lecture de son mémoire sur les *Rapports de l'Assyrie et de l'Egypte d'après les inscriptions cunéiformes.*

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Journal de la Société royale asiatique de Grande-Bretagne et d'Irlande*, 1re série, vol. II, partie 1, comprenant, entre autres articles, ceux de M. J. Muir *sur la Religion védique* et le spécimen d'un *Dictionnaire assyrien*, par M. Norris (Londres 1866, 1 vol. in-8);

2°, au nom de M. Henri Martin, correspondant de l'Institut, etc. « *La foudre, l'électricité et le magnétisme chez les Anciens,* » six mémoires lus en partie devant l'Académie et réunis en un vol. in-12 (1866) ;

3°, au nom de M. Amari, correspondant, « *Prime imprese degl' Italiani nel mediterraneo* (Extr. de la *Nouvelle Anthologie*, mai 1866), br. in-8°;

4° *Note sur les mss. d'auteurs anciens qui se trouvent dans la bibliothèque du monastère de Saint-Jean, à Patmos,* par MM. P. Decharme et Petit de Julleville, membres de l'Ecole française d'Athènes (Paris, 1866, br. in-8°);

5° *Discours prononcé dans la séance annuelle de la* Société de l'histoire de France, le 8 mai 1866, par M. L. Bellaguet, l'un des deux vice-présidents de cette Société (br. in-8°). « Le sujet de ce discours, dit M. le secrétaire perpétuel, ne peut manquer d'intéresser vivement l'Académie, puisqu'il concerne la mémoire de M. Victor Le Clerc, qu'elle regrettera longtemps, et qu'il est l'œuvre d'un homme en état d'apprécier cette belle vie scientifique; »

6° *Lettres sur Genabum-Aurelianum*, par M. Vergnaud-Romagnesi (Orléans, 1866, br. in-8°);

7° *Bulletin de l'œuvre des pèlerinages en Terre-Sainte* (juin 1866).

Digitized by Google

MOIS DE JUILLET.

Séance du vendredi 6.

PRÉSIDENCE DE M. BRUNET DE PRESLE.

Il est donné lecture de la correspondance officielle. — M. Ferd. de Lesseps, par une lettre datée d'Alexandrie, le 20 juin, répond à celle qui lui avait été adressée, le 21 mai précédent, au nom de l'Académie. Ayant envoyé à M. Mariette l'estampage du monument persépolitain découvert en mars 1866 sur son indication, il s'est empressé de l'engager à communiquer cet estampage à l'Académie, et il y joint d'avance la copie d'une lettre explicative écrite au savant correspondant de l'Académie par son fils, M. Ch. de Lesseps, chargé par lui de diriger les fouilles. D'autres pièces non moins intéressantes accompagnent la réponse du président de la compagnie du canal de Suez; ce sont : 1° le récit fait par M. Lepsius à l'Institut égyptien de sa récente excursion dans l'isthme, récit où il est question des monuments persépolitains aussi bien que de l'inscription bilingue récemment découverte à San; 2° un exemplaire du plan de l'Isthme, d'après la triangulation effectuée en 1862 par M. l'ingénieur Larousse, sur lequel M. de Lesseps a soigneusement noté les emplacements précis des trois monuments persépolitains, avec les vestiges, soit de l'ancien canal, soit du lit de l'ancienne branche Pélusiaque du Nil et des ruines de Sélé. La Compagnie, du reste, s'est mise à la disposition du vice-roi et à la disposition de M. Mariette pour la continuation des fouilles que désire l'Académie et qui amèneront certainement de nouvelles et importantes découvertes. — Renvoi de ces différentes pièces à l'examen de M. DE ROUGÉ.

L'ordre du jour appelle le choix d'un lecteur pour la prochaine séance publique annuelle fixée au 3 août. — M. EGGER est désigné pour lire un extrait du morceau intitulé « *D'une nouvelle renaissance des lettres grecques et latines au* XIX*e siècle.* »

M. RENIER commence la deuxième lecture de son Mémoire

Digitized by Google

« *Sur les officiers qui assistèrent au conseil de guerre tenu par Titus avant de livrer l'assaut au temple de Jérusalem.* »

M. DE ROUGÉ annonce à l'Académie, d'après une nouvelle lettre de M. Lepsius, à lui adressée, la publication prochaine du décret bilingue de Canope, lithographié, et, de plus, le dépôt au musée de Berlin d'une empreinte des stèles hiéroglyphiques du Mont Barkal.

M. Oppert continue la lecture de son Mémoire « *Sur les rapports de l'Assyrie et de l'Égypte*, etc. »

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Ce que fut jadis la Lorraine et ce qu'elle est encore : Aperçu sommaire* par P. G. de Dumast, correspondant de l'Institut (Nancy, 1867, in-12);

2° *Sopra una cista in bronzo con rappresentanze a graffito trovata in Preneste*, etc., par M. Giancarlo Conestabile (Roma, 1865), br. in-8°;

4° Francisci Lenormant *Inscriptionum græcarum ineditarum centuriæ* 2ª et 3ª (in-8°);

5° *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers* (t. VIII, 3e et 4e cahiers), in-8°;

6° *Le breviari d'amor de Matfre Ermengaud*, publié par la Société archéologique de Béziers, t. 2 (in-8°);

7° *Bulletin de la Société archéologique*, etc., *de Béziers* : 2e série, t. IV, 1re livraison.

M. EGGER fait hommage à l'Académie de ses *Etudes d'histoire et de morale sur le meurtre politique chez les Grecs et chez les Romains* (Extrait des *Mémoires de l'Académie royale des sciences de Turin*, in-4°).

Séance du vendredi 13.

PRÉSIDENCE DE M. BRUNET DE PRESLE.

Lecture est faite de la correspondance officielle. — Le maréchal de France, commandant le 1er corps d'armée, président du comité central de la souscription ouverte, sous la haute initiative de l'Empereur, au profit des victimes de l'invasion de sauterelles qui désole en ce moment l'Algérie, adresse au Secrétaire perpétuel, par une lettre en date du 9 juillet, la circulaire du comité central

Digitized by Google

de cette souscription en le priant de provoquer des souscriptions particulières dans la sphère de ses relations.

M. de Rougé demande la parole pour rendre compte des différentes pièces qui ont été renvoyées à son examen dans la séance précédente. Il donne d'abord lecture du fragment suivant de la lettre adressée à M. Mariette par M. Charles de Lesseps.

« Ismailia, 2 avril 1866.

« Monsieur,

» Il y a un mois environ, il vous fut remis un croquis dessiné par M. le Dr Terrier, médecin de la compagnie à Chalouf, d'après une pierre faisant partie d'un monument persépolitain qui se trouve aux environs de Chalouf. Après avoir examiné ce document, vous lui avez attribué de l'importance et vous avez paru croire qu'en pratiquant dans cet endroit des fouilles on aurait chance de rencontrer, en outre des inscriptions cunéiformes qui apparaissaient à la surface du sol, des caractères hiéroglyphiques de nature à permettre de contrôler l'écriture cunéiforme, cet assemblage des deux langues n'existant encore nulle part. — Informé par vous de l'intérêt que vous attachiez à ce monument et désireux de voir la Compagnie du canal de Suez offrir son concours au gouvernement égyptien dans une opération utile à la science, mon père m'a chargé de faire sur les lieux les recherches nécessaires pour vous donner des renseignements plus précis sur ce monument. En conséquence, M. Larousse, chef de la division de Suez, M. le Dr Aubert-Roche et moi, nous nous sommes rendus ces jours derniers sur l'emplacement occupé par le monument persépolitain, à 2 kil. environ à l'E. du canal d'eau douce et à la hauteur du kilomètre 61 de ce canal, c'est-à-dire à 12 kil. de Chalouf et à 33 kil. de Suez. Un petit monticule surmonté d'une enceinte circulaire recouverte de sable apparaît dans la plaine. Trois ou quatre blocs de granit de Syène sont épars sur le sol; tous sont recouverts de caractères cunéiformes; sur l'un d'entre eux, est figurée la partie du disque ailé dont la reproduction vous a été transmise par M. le Dr Terrier. — Nous avons commencé nos fouilles du côté ouest de l'enceinte; nous avons extrait d'abord

Digitized by Google

deux blocs, qui complètent, avec celui dont nous venons de parler, la partie supérieure du monument. On voit à gauche un personnage debout, revêtu d'une longue robe, portant toute la barbe, couvert d'un bonnet crénelé et étendant sa main sur un cartouche contenant des caractères cunéiformes. Nous n'avons retrouvé que la moitié de ce cartouche et nous ne croyons pas qu'on puisse le compléter; la seconde moitié aura disparu en poussière. A droite un personnage semblable au prèmier le regardait, se tenant dans la même attitude et ayant également devant lui un cartouche qui manque. Bien que ce personnage et son cartouche n'existent plus, on les remplace aisément à l'aide de quelques accessoires subsistant encore sur les divers fragments que nous avons rapprochés les uns des autres. — A la vue de ce sujet, M. le Dr Aubert Roche crut se souvenir qu'il était question de notre monument dans l'ouvrage de l'*Expédition d'Egypte*. Il est en effet parlé d'un objet bien analogue dans une *Notice sur les ruines d'un monument persépolitain* découvert par M. de Rozière. (vol. I des *Antiquités : Mémoires*, p. 265) et dans la *Description des antiquités de l'isthme de Suez*, par M. Devilliers (vol. II des *Antiquités : Descriptions*, ch. XXIX, p. 8). La position géographique, le tableau du lieu, la description de la nature des pierres, des emblèmes qui ornent le haut de la stèle, tout jusque-là s'y rapporte. Mais, selon M. de Rozière, « au-dessus du globe ailé, une figure assise, d'environ six décimètres de proportion, attire principalement l'attention. . . . . Deux autres figures, un peu moins grandes que celle-ci, debout devant elle, semblent lui rendre hommage. » Pour nous, il nous est impossible de caser ce personnage assis ; du moment où M. de Rozière en aurait vu trois, il aurait donc découvert un autre monument dans la même contrée, M. de Rozière ajoute : « J'ai détaché de ce bloc de granit la partie sur laquelle était sculptée la tête du principal personnage. » Comme je vous l'ai signalé, nous n'avons pas retrouvé notre figure de droite ; est-ce celle-là qui aurait été enlevée par M. de Rozière, lequel, pressé par le temps, ainsi qu'il le raconte lui-même, aurait vu trois personnages où il n'y en avait que deux ? — Je me borne à vous soumettre ces observations, qui sont peut-être de nature à appeler votre attention sur une nouvelle

Digitized by Google

série de découvertes de l'époque des Perses à faire aux alentours du monument dont nous nous sommes occupés. Si l'on observe qu'au kilom. 83, entre Chalouf et Suez, et au kilom. 14, au lieu appelé le Serapeum, se trouvent deux monticules semblables à celui dont nous nous occupons, tant par leur forme que par les pierres qui les recouvrent, on pourrait croire avec M. de Rozière et avec M. Lepsius, qui a rapporté la meilleure impression de sa visite à ces monuments, que c'était là une série de stèles placées en vue du canal de Darius et destinées à en perpétuer le souvenir. — Nous avons ensuite déterré des morceaux hiéroglyphiques avec cartouches royaux sur lesquels M. Lepsius a lu le nom de Darius et des pierres noircies par la fumée dont la surface s'écaille, puis un bloc de 80 cent. d'épaisseur portant d'un côté une inscription hiéroglyphique et de l'autre une inscription cunéiforme. Quelques autres blocs de diverses dimensions sont recouverts les uns de cunéiformes, les autres de hiéroglyphes. Nous avons été amenés à penser que notre monument était une stèle portant sur chaque face une inscription en langue différente que l'on aura fait éclater en y mettant le feu du côté hiéroglyphique ; aussi nos trouvailles sont-elles, pour cette portion, beaucoup moins nombreuses, presque tous les blocs ayant perdu leur inscription qui a été réduite en cendres. Le côté cunéiforme est au contraire fort bien conservé et n'a aucune trace d'incendie. Quoi qu'il en soit, nous pensons avoir reconstitué tout ce qui subsistait du monument. Nous avons mis en lieu sûr, à Chalouf, tous les petits fragments, notamment ceux à hiéroglyphes que le moindre contact dégraderait. Nous avons recouvert de terre les gros blocs qui sont au nombre de 17, et dont vous trouverez ci-annexés la liste et les dimensions. — Les transporter par le canal de Suez, comme j'en avais d'abord l'intention, serait fort aisé. Mais pour les rendre au canal il faudrait employer des moyens spéciaux dont je ne disposais pas pour le moment. Il y aurait à faire une dépense beaucoup plus considérable qu'il n'y avait lieu de le supposer avant d'avoir pratiqué les fouilles, et on n'y passerait pas moins de 8 à 10 jours. Tout cela d'ailleurs n'est pas impossible. . . . . »

M. de Rougé signale, ensuite d'après les numéros envoyés du jour-

Digitized by Google

nal *l'Egypte*, l'exposé fait par M. Lepsius, dans la séance de l'Institut égyptien du 11 mai dernier, des résultats de son récent voyage dans la région orientale du Delta et de l'isthme de Suez. Trois monuments distincts y ont été reconnus par lui entre Suez et Ismailia, tous trois se rattachent à l'ancienne histoire de l'isthme et du canal, tous trois portent ou ont porté des inscriptions cunéiformes et hiéroglyphiques et étaient destinés, suivant M. Lepsius, à perpétuer le souvenir des grands travaux de Darius pour l'achèvement du canal de communication des deux mers. Beaucoup d'autres observations et des conjectures plus ou moins neuves (entre autres sur la position de l'*Avaris* des pasteurs) sont indiqués dans cet exposé. Mais ce qu'il présente surtout d'important, c'est la découverte faite dans les ruines de Sân par l'archéologue prussien de la grande inscription grecque, surmontée d'une inscription hiéroglyphique, précieux monument dont l'Académie a été plus d'une fois entretenue, et dont elle possédera bientôt, il faut l'espérer, sinon l'empreinte, du moins la copie fidèle et complète. Il en résulte bien positivement, entre autres faits nouveaux et plus ou moins curieux, ce fait capital, que, par le décret des prêtres daté de Canope, que porte l'inscription bilingue et qui fut rendu en l'honneur d'Evergète Ier, la 9e année de son règne, l'année civile des Égyptiens, qui était l'année vague, fut ou dut être désormais l'année fixe connue des prêtres, moyennant l'intercalation d'un jour tous les quatre ans, année dont le point initial était marqué par le lever de Sirius se rencontrant avec la fête du roi, invariablement attachée au 1er jour du mois de Payni. Ce décret toutefois paraît être bientôt tombé en désuétude.

L'ordre du jour appelle la nomination d'une commission de six membres chargée de présenter trois sujets pour le prix ordinaire et trois pour le prix Bordin à décerner en 1868. — Sont élus au scrutin de liste membres de cette commission : MM. Mohl, Regnier, de Rougé, Egger, Renier et Jourdain.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre le *Rapport* fait, au nom de la Commission des antiquités de la France, par M. Egger, sur les ouvrages envoyés au concours de 1866. — Ce rapport est adopté. Il est ainsi conçu.

Digitized by Google

Messieurs, la pensée qui, en 1821, créa le Concours des Antiquités nationales, et qui, à travers quelques vicissitudes, n'a pas cessé de soutenir chez nous un fécond mouvement d'études et de recherches, ne fut jamais mieux justifiée qu'elle ne l'est aujourd'hui. Sur cinquante auteurs inscrits pour le concours, huit, après un premier examen, ont paru dignes de prétendre à une médaille ; onze, d'obtenir une mention honorable ; quelques autres n'étaient écartés que pour des motifs qui réservent leur droit à un succès ultérieur. De tels résultats montrent hautement quel prix on attache à vos suffrages et par quels sérieux travaux on s'efforce de les mériter.

Votre Commission, vous le savez, ne dispose que de trois médailles et de six mentions ; elle a donc eu l'embarras de choisir entre dix-neuf concurrents, tous recommandables par de solides qualités ; sur ce nombre, ceux qu'elle ne peut vous proposer pour des récompenses formelles trouveront un motif de consolation dans la force du concours : ici, comme à la guerre, il y a des retraites qui valent des victoires.

Nos trois premiers lauréats se distinguent par des ouvrages de grande importance et d'une véritable originalité.

Un antiquaire allemand, M. Ernest Herzog, disciple de nos meilleurs maîtres en ces études dont la méthode s'est tant perfectionnée de nos jours, a écrit en latin la description et l'histoire de la Gaule Narbonnaise (1).

Le plan de cet ouvrage est simple et lumineux : il comprend la géographie, les institutions politiques, militaires et civiles, qui sont successivement exposées ou discutées par l'auteur, d'après les documents authentiques, avec beaucoup d'érudition, avec une critique presque toujours sûre. Des divers documents sur lesquels il s'appuie, les médailles sont les seuls que M. Herzog paraisse trop peu connaître. Le temps lui a manqué peut-être pour visiter avec assez de soin les collections numismatiques ; mais il semble que des lectures plus étendues dans les ouvrages spéciaux auraient pu suppléer mieux à l'observation directe des monuments. Plus habile en épigraphie, M. Herzog a su tirer des nombreuses inscriptions latines et des rares inscriptions grecques de la Narbonnaise ce qu'elles renferment de renseignements sur les mœurs et sur le régime municipal de cette grande province, civilisée par les races helléniques avant d'être si puissamment organisée par les Romains. Un appendice épigraphique, contenant le texte de 676 inscriptions, en général bien choisies parmi les plus instructives et accompagnées de notes substantielles, complète utilement le livre de M. Herzog et nous donne la preuve d'une rare maturité de savoir et de talent. Vos commissaires n'ont remarqué, dans cette partie de son travail, qu'un petit nombre de lacunes et d'erreurs ; presque toutes excusables, si l'on songe que l'auteur est étranger, qu'il n'a pu séjourner longtemps dans le midi de la France, et qu'écrivant à Tubingue il n'a pas eu sous la main tous les moyens d'information dont un Français aurait disposé. La Commission n'hésite donc pas à vous présenter, pour la première des trois médailles, l'ouvrage de ce jeune philologue ; elle aime à encourager ainsi du même coup et la science de nos antiquités nationales et l'heureuse émulation de zèle qui vient d'associer l'Allemagne à ces doctes travaux.

(1) *Galliæ Narbonensis, provinciæ romanæ, historia, descriptio, institutorum expositio. Accedit appendix epigraphica* (Lips., 1864), in-8°. — Un chapitre de ce volume avait été publié dès 1862 par M. Herzog en forme d'essai épigraphique sous le titre « *De quibusdam prætorum Galliæ Narbonensis municipalium inscriptionibus* (Lips., in-8°). »

Digitized by Google

Les *Etudes sur l'Histoire de Metz* par M. Auguste Prost, pour qui nous vous demandons également une médaille, nous ont offert un genre de mérite tout différent, et qui a besoin d'être expliqué. En effet, dans ce premier volume, le seul publié jusqu'ici, M. Prost s'occupe uniquement des *légendes*, non pour les raconter avec complaisance, comme font la plupart de nos histoires locales, mais pour les interpréter. L'esprit français n'est pas encore habitué à chercher dans les légendes la contre-partie de l'histoire proprement dite, un témoignage particulier des peuples sur leur ancien état social, religieux et politique. Que l'histoire soit l'exacte empreinte des événements dans la mémoire savante; que la légende en soit comme le reflet dans l'imagination populaire, reflet mobile, fugitif et pourtant fidèle en un sens ; que la légende ait, à ce titre, d'autant plus de prix qu'elle a une origine plus humble et moins personnelle, qu'elle est moins suspecte d'alliage avec l'invention réfléchie, avec le travail des romanciers de profession : ce sont là autant de vérités capitales, mais délicates à saisir, qui sont devenues depuis longtemps familières aux écoles allemandes, mais que nos grands critiques n'ont pas sans peine accréditées dans les écoles françaises.

M. Prost nous suppose convertis d'avance à cette façon nouvelle de comprendre et d'expliquer les traditions, même fabuleuses, du passé. Esprit ferme et sagace, travailleur longtemps solitaire, mais travaillant dans une solitude toujours ouverte aux idées les plus neuves de la science contemporaine, il tient pour insuffisantes les recherches et surtout la critique de ses devanciers sur l'histoire de Metz. Voulant refaire cette histoire, il la commence résolûment par un examen des *légendes messines* qu'il poursuit dans le plus minutieux détail, interrogeant tour à tour et les vieux auteurs et les ruines laissées sur le sol de sa ville natale par la guerre et les révolutions. Partout il porte une curiosité que la passion soutient dans les plus arides recherches et qu'elle n'aveugle jamais. Il sait dégager avec finesse et montrer avec art ce qui se cache de vérité solide sous cette poésie légendaire, née de l'enthousiasme d'une grande ville pour les lointains souvenirs de sa prospérité. Les meilleurs juges de ce travail, dans le sein de votre Commission, y trouvent fort peu à reprendre ; tout au plus, demanderaient-ils que l'auteur eût resserré davantage ces ingénieuses analyses, et qu'il eût quelquefois tenté d'expliquer, si cela est possible, le travail mystérieux qui a produit tant de conceptions étranges. Tout n'est pas œuvre de foi naïve dans les fictions qui relient si hardiment les origines de Metz à celles de Troie et de Babylone, ou qui confondent, avec une puérile indifférence, les Grecs et les Romains, les Huns et les Normands ; il y a là une part de mensonge qu'il faudrait aussi déterminer. La légende populaire est presque toujours innocente; celui qui la rédige ne l'est pas au même degré. Grégoire de Tours au VIe siècle, et Philippe de Vigneulles au XVIe, quand ils traduisent et arrangent d'anciennes fables, en deviennent un peu responsables à nos yeux, et, sans prendre leur faute au tragique, on y peut du moins voir le symptôme d'une certaine faiblesse d'esprit; faiblesse alors générale, et qui, pour cela, mérite quelque indulgence, mais qui ne doit pas, néanmoins, échapper au jugement de l'historien.

Ces légers défauts du livre de M. Prost n'en pouvaient cacher aux yeux de votre Commission les qualités supérieures : forte conception de l'ensemble, juste proportion des parties, convenance du style avec la sévérité du sujet. Ces qualités, votre Commission les reconnaît et les proclame, bien sûre que son opinion sera celle du public éclairé. Vous souhaiterez avec nous, Messieurs, que la médaille décernée aux *Etudes sur l'Histoire*

Digitized by Google

de Metz ne récompense pas seulement leur auteur, mais qu'elle suscite d'autres études vraiment critiques sur les premières périodes de notre histoire.

Votre troisième médaille récompensera et signalera justement une publication tout à fait neuve, du plus haut intérêt pour l'archéologie (1).

A Neuvy en Sullias (canton de Jargeau, départem. du Loiret), le 27 mai 1861, des ouvriers trouvèrent, soigneusement enfouis dans une sablière en exploitation, environ quarante objets antiques que le temps avait plus ou moins respectés, et parmi lesquels se distinguent : un cheval de bronze sur un socle portant quatre lignes de caractères latins, onze figurines de bronze, représentant des personnages divins sous la forme humaine ou des personnages humains, divers animaux en bronze coulé ou martelé, des instruments de destination diverse. Tous ces objets, extraits avec intelligence de leur cachette plusieurs fois séculaire, ont été acquis pour le Musée historique de l'Orléanais, par les soins du conservateur de ce bel établissement, M. Mantellier, président à la Cour impériale d'Orléans, déjà connu des savants par des travaux sur la numismatique provinciale, sur l'histoire de Jeanne d'Arc, sur les mariniers de la Loire et par des recherches de statistique ancienne auxquelles l'Académie des sciences décerna, en 1862, le prix de statistique (2).

Après avoir assuré la conservation et la restitution discrète des monuments de Neuvy, M. Mantellier remplissait, pour ainsi dire, un autre devoir en les publiant. L'Académie a entendu, dans ses séances de juillet 1864, la lecture du mémoire où l'habile antiquaire expose les circonstances de cette trouvaille, destinée à faire époque pour la science, décrit chaque pièce du trésor, essaye d'en déterminer le caractère et la date, puis de pénétrer le mystère qui en couvre les origines. Elle a aujourd'hui sous les yeux, avec les planches qui représentent jusque dans le moindre détail tous les objets découverts à Neuvy, ce mémoire amélioré par des recherches nouvelles et par une révision sévère. Spécialement chargée d'en connaître, la Commission rend pleine justice au savoir et surtout à la prudente sobriété d'interprétation dont témoigne l'ouvrage de M. Mantellier. Elle recommande aux explorateurs et aux interprètes de nos antiquités cette modestie de bon goût qui écarte les *mots d'enflure*, comme disait Pascal, et parle simplement même des choses mémorables; elle leur recommande cette réserve qui s'abstient des conjectures prématurées et laisse le progrès de la science à son cours naturel, sous la lumière chaque jour plus vive des découvertes et des comparaisons nouvelles entre les monuments. Certes nous serions heureux de mieux savoir la destination primitive de tant d'objets d'art, nous le serions de voir plus sûrement traduite en français l'inscription si intacte que porte la base du cheval de bronze; mais là où hésitent encore les maîtres mêmes de l'épigraphie latine, on louera M. Mantellier d'avoir su s'abstenir et ne rien affirmer sur des questions encore insolubles. *Non liquet* était une formule de la justice romaine, pour les cas où hésitait la conscience du juge; il sied à un magistrat français de s'en souvenir hors du prétoire où sont en jeu la fortune, l'honneur et la vie des

(1). *Mémoire sur les bronzes antiques de Neuvy en Sullias, par* P. Mantellier. — Dessins de Ch. Pensée (Paris, 1865) in f°.

(2). *Mémoire sur la valeur des principales denrées et marchandises qui se vendaient ou se consommaient en la ville d'Orléans au cours des* XIVe, XVe, XVIe, XVIIe, *et* XVIIIe *siècles* (T. V *des Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*).

Digitized by Google

citoyens. La critique historique n'a pas de code, mais elle a des règles; nous aimons à signaler le bon exemple qu'on donne en les appliquant avec rigueur.

Cette rigueur de méthode nous a paru vraiment remarquable dans deux ouvrages d'un jeune archiviste paléographe, M. P. Meyer, ancien élève de l'École des Chartes, où il rentrait l'an dernier comme chargé d'un cours complémentaire (1).

Le poëme anonyme de *Flamenca* est une intéressante peinture de nos mœurs féodales au XIIIe siècle, de leur magnificence et de leur rudesse; il contient surtout le portrait minutieusement décrit d'une passion qui depuis a défrayé bien des romans et des drames, la jalousie. Conservé dans un seul manuscrit, dans un manuscrit incomplet et incorrect, ce roman n'était jusqu'ici connu du public que par l'analyse et les extraits qu'en donna M. Raynouard, en 1838, dans le tome Ier de son *Lexique roman*, et par une traduction trop imparfaite pour qu'il convienne d'en nommer ici l'auteur. M. Meyer a rendu un vrai service à notre littérature en le publiant pour la première fois, avec une introduction, des notes, un glossaire et une version française.

Des travaux de ce genre ont déjà été couronnés dans le concours des Antiquités nationales, et la Commission n'est que fidèle à ses précédents en vous proposant de décerner la première mention honorable à l'éditeur savant et scrupuleux de *Flamenca*. La traduction de M. Meyer nous a paru quelquefois trop libre, ce qui la rendra moins utile qu'on ne le voudrait aux personnes qui s'en serviront pour apprendre le vieux provençal; l'auteur s'y est, en outre, permis des suppressions qui ne sont pas toutes justifiées par la crainte de faire passer en français quelques traits un peu trop naïfs de l'original. Mais ces défauts tiennent à une erreur légère d'appréciation; tout l'ouvrage n'en témoigne pas moins d'une grande connaissance de la grammaire et du lexique de nos idiomes méridionaux.

M. Meyer en a donné une autre preuve dans son mémoire sur la chronique en vers de la croisade contre les Albigeois. Après l'édition de ce poëme publiée, en 1837, par M. Fauriel, après une thèse récemment soutenue devant la Faculté des Lettres de Paris par un professeur de l'Université, M. Guibal, on n'osait pas encore décider si les deux parties du poëme, très-distinctes par l'inspiration morale et politique, proviennent de deux auteurs différents. Appliquant à ce problème toute la précision de l'analyse philologique, qu'il manie avec une rare fermeté, M. Meyer parvient à le résoudre et à faire voir que l'hypothèse de deux rédacteurs distincts est la seule soutenable. Ce que laissait déjà voir la différence des sentiments et des idées apparaît avec une parfaite évidence dans la différence, maintenant démontrée, de la versification et du style. Sûr qu'il est du résultat obtenu par cette pénétrante étude, M. Meyer va jusqu'à s'étonner de ce que d'autres n'aient pas découvert avant lui ce qu'il a si bien vu, et il lui échappe de dire que, pour le voir, « il suffisait d'avoir des yeux et de vouloir s'en servir. » Nous croyons qu'il se montre en cela trop peu équitable pour ses devanciers, dont les erreurs mêmes ont pu lui servir d'avertissement utile. Les naufrages aussi ne servent-ils pas l'humanité, quand ils signalent un écueil qu'évitera plus tard la prudence des

(1) I. *Le roman de Flamenca, publié d'après le ms. unique de Carcassonne, traduit et accompagné d'un glossaire* (Paris, 1865, in 8°). — II. *Recherches sur la chanson de la guerre des Albigeois* (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*).

Digitized by Google

navigateurs? L'âge et l'expérience adouciront ce qu'il y a d'un peu âpre dans la critique de M. Meyer. Votre Commission pourrait bien y aider en relevant çà et là dans ses écrits quelques inadvertances qui prouvent qu'il ne suffit pas toujours d'ouvrir les yeux pour voir clair aux choses difficiles, et que l'attention la plus résolue a parfois ses défaillances; mais nous trouvons plus juste de renoncer à ces petites représailles et d'applaudir tout haut au succès brillant d'un talent plein d'avenir.

Si l'on peut être indulgent pour les auteurs qui se trompent, on est, à bon droit, sans pitié pour les faussaires. Il appartient surtout à nos archivistes de poursuivre et de démasquer les fraudes qui ont trop souvent infecté l'histoire de France, comme jadis celle de la Grèce et de Rome (1). C'est à l'exact instructeur, au juge impartial d'un procès de ce genre que nous vous demandons d'accorder votre seconde mention honorable. Le Comité des travaux historiques institué près le ministère de l'Instruction publique avait proposé, pour le Concours entre les Sociétés savantes des départements, de décerner une médaille au meilleur travail qui contribuerait à rectifier et à compléter les généalogies des grandes familles de France publiées dans l'*Art de vérifier les dates*. C'était appeler le contrôle sur l'œuvre même des savants qui ont fondé la chronologie critique de nos Annales, mais qui, dans cette œuvre immense, ont eux-mêmes payé leur dette à la faiblesse humaine par bien des erreurs, souvent graves. Le prix proposé à cette intention fut remporté en 1865 par M. Chazaud, archiviste du département de l'Allier, auteur du livre qui a pour titre : *Étude sur la chronologie des sires de Bourbon (XIIe et XIIIe siècles)*. Couronné sur le rapport d'une commission que présidait notre confrère M. Amédée Thierry, ce livre, alors manuscrit, nous revient aujourd'hui imprimé avec des additions et des corrections considérables. Sous sa nouvelle forme, il a vivement fixé notre attention par un double mérite : d'abord il ajoute à l'histoire du Bourbonnais un notable surcroît de notions utiles; puis et surtout il dégage la généalogie des sires de Bourbon d'interpolations mensongères, faites jadis avec art, soutenues avec tant d'audace et d'habileté qu'elles ont pu surprendre la confiance de juges fort éclairés. C'est chose étrange que la vérité ait quelquefois tant de peine à triompher du mensonge, quand celui-ci trouve, à l'heure même où il essaye de se produire, les plus savants et les plus fermes contradicteurs. Vers 1679, dans un esprit d'adulation évidemment intéressée, un gentilhomme, peu digne de ce nom, essaye, au moyen de fausses chartes, de relier l'une à l'autre les trois dynasties des rois de France et d'attribuer aux Bourbons une prétendue parenté avec les Carlovingiens et les Mérovingiens. La fraude est soupçonnée aussitôt même; Colbert a l'honnête courage de provoquer une enquête; bien mieux, il se fait apporter les pièces en question, et il les fait examiner, sous ses yeux, par Mabillon et Baluze, deux juges compétents, s'il en fut jamais, sur de telles matières. Mabillon et Baluze déclarent le faux et ils l'attestent dans un procès-verbal en forme. Ordre est donné de suspendre une publication entreprise pour rehausser, à l'aide de ces faux documents, l'honneur de la famille des Bourbons, qui avait si peu besoin de pareils titres pour maintenir ou pour accroître son ascendant

(1) Voir, pour les Grecs, le témoignage de Théopompe (fragment 168) parmi les *Fragmenta historicorum græcorum* de C. Müller (Biblioth. Firmin-Didot), et, pour les Romains, le mémoire du regretté M. Vict. Le Clerc sur les *Journaux chez les Romains et sur les Annales des Pontifes* (Paris, 1838, in-8°).

Digitized by Google

séculaire sur la nation française. On prête même, en cette occasion, au grand Condé des paroles pleines de bon sens et de noblesse : « Nous vous » sommes fort obligés, messieurs, de l'intérêt que vous prenez à pousser » l'origine de notre maison jusqu'à onze siècles. Nous nous contentons de » huit bien avérés : à vous permis de faire valoir vos conjectures sur le » reste. » Et cependant le mensonge n'accepte pas sa défaite. On dirait qu'il prend au sérieux cette ironique permission du prince de Condé. Le rédacteur des fausses chartes de Souvigny, le P. André de Saint-Nicolas, un instant abattu sous l'écrasante autorité de Mabillon et de Baluze, reprend peu à peu confiance. Profitant de ce que la condamnation était restée à peu près secrète, il lève tout doucement la tête, il cherche et il trouve de nouveaux complices; si bien qu'après vingt-cinq ans de manœuvres habiles, où Baluze, hélas! Baluze lui-même n'échappe pas au soupçon de quelque connivence, les diplômes apocryphes, se glissant jusque dans les cartons des érudits les plus sincères, finissent par trouver place parmi les pièces qu'on emploie pour le grand recueil des *Historiens de la France* et pour le *Gallia christiana*. Leur fortune est allée plus loin, et, sur quelques points, la méprise a duré jusqu'à nos jours.

Préparant depuis plusieurs années une histoire du Bourbonnais, M. Chazaud commença naturellement par s'enquérir des bases sur lesquelles repose la prétendue communauté d'origine entre les Archimbaud, seigneurs de cette province, et la maison royale de France. En sondant le sol, il vit combien était ruineux l'édifice échafaudé par les généalogistes, et, de recherche en recherche, il parvint à retrouver l'histoire instructive et piquante des fraudes que son livre met en pleine lumière. Heureusement, malgré les ravages du temps, de l'incendie et des passions humaines, toutes les pièces de conviction n'avaient pas disparu; il en restait assez pour démontrer surabondamment l'origine et la succession de méfaits à jamais condamnables et dont, Dieu merci, nous croyons le retour impossible. Cette discussion forme la partie la plus méritoire, peut-être, et, assurément, la plus intéressante du livre de M. Chazaud, auquel ne manquent pas d'ailleurs d'autres recommandations; car l'auteur ne s'est pas contenté de détruire, il a aussi édifié sur des fondements solides : ses deux chapitres sur la géographie historique du Bourbonnais et sur la chronologie des sires de Bourbon nous ont paru d'une érudition exacte et judicieuse; ils nous font bien augurer du travail d'ensemble que l'auteur prépare sur l'histoire de cette illustre maison.

Ce qu'on appelle en style de philologue le travail de première main distingue, au même titre que l'ouvrage de M. Chazaud, le volume que M. Ch. de Robillard de Beaurepaire intitule modestement : *Notes et documents concernant l'état des campagnes de la haute Normandie dans les derniers temps du moyen âge*. L'auteur est un archiviste des plus laborieux et des mieux appréciés dans un de nos précédents concours (1). Il a marqué lui-même avec tant de justesse, dans un court *Avant-propos*, l'intention, la méthode et le plan de son nouveau travail, que nous pourrions presque nous contenter de transcrire cet Avant-propos avec un certificat d'exactitude, qui lui serait fort honorable. Pour tout dire en deux mots, le livre n'est qu'un supplément, mais c'est un très-utile supplément aux mémorables *Études* de M. Delisle *sur la condition de la classe agricole et*

(1) *Des États de Normandie sous la domination anglaise; — De l'administration de la Normandie sous la domination anglaise aux années* 1424, 1425, 1429 (3e médaille partagée au concours de 1860).

Digitized by Google

sur l'état de l'agriculture au moyen âge. M. de Beaurepaire tire des mêmes documents les renseignements qu'il rassemble et classe sur les conditions de l'économie rurale et sur ses produits, sur l'état des personnes, sur l'exercice de quelques professions, sur la richesse publique ou privée, pendant la période marquée, en Normandie, par les désastres de l'occupation anglaise. Il n'a rien voulu de plus, nous dit-il, que *glaner* après la moisson. L'un de vos commissaires, celui qui serait le mieux en droit d'accepter pour vrai cet aveu modeste, n'y veut pas consentir; il croit que M. de Beaurepaire tient plus que ses promesses, et la Commission, après mûr examen, défère à un avis si considérable en accordant une mention à l'auteur des *Notes et documents*. Elle pense qu'il aurait pu, sans détriment sérieux pour l'histoire, resserrer çà et là le détail des preuves qu'il énumère ou transcrit pour chaque fait principal; quelques vues plus générales eussent donné à ce livre l'unité qui lui manque; quelques explications de plus sur les mots techniques dont abondent les documents originaux eussent ajouté, pour les philologues et même pour les historiens, à l'intérêt d'une lecture déjà très-attachante. Mais, ces réserves faites, nous ne pouvons que louer l'archiviste de la Seine-Inférieure pour cette nouvelle preuve de l'activité infatigable qu'il met, depuis tant d'années, à exploiter les richesses des dépôts confiés à sa diligence ou seulement abordables à sa curiosité.

C'est encore une œuvre d'archiviste que l'Académie récompensera dans la personne de M. G. Desjardins (1). Cette fois l'histoire n'avait besoin d'aucun effort pour atteindre à l'unité souvent si difficile à obtenir dans les travaux d'érudition. Nos grandes cathédrales du moyen âge, conçues, édifiées, souvent refaites après maint accident, avec une ardeur et une patience que soutenait la foi, sont un peu comme des êtres vivants : elles ont leur jeunesse, leur maturité, leur décrépitude, leur période de rajeunissement et comme de conservation artificielle. L'esprit s'attache à ces vicissitudes, aussi bien qu'il ferait à l'histoire du saint dont la cathédrale porte le nom. C'est le sentiment de scrupuleuse attention, j'ai presque dit d'affection pieuse, qui anime le livre de M. G. Desjardins sur la cathédrale de Beauvais, et qui de lui se communique naturellement à ses lecteurs. Sans être artiste, sans avoir pu assurer à son ouvrage le surcroît de valeur que des dessins plus nombreux auraient donné à une telle monographie, il sait, du moins, nous intéresser par des descriptions et par des récits pleins de vérité. Des appendices, dont l'un est de particulière importance (l'inventaire du Trésor de Saint-Pierre), complètent cet instructif et agréable ouvrage d'un antiquaire qui n'en est pas à son premier essai (2), et qui sans doute ne s'arrêtera pas en si bon chemin. Le volume est imprimé chez L. Perrin (pourquoi nous serait-il interdit de le remarquer ?) avec un luxe élégant, qui pare justement le mérite d'une rédaction savante et qui ne l'éclipse pas.

Avec les monographies d'édifices publics abondent chaque année à notre concours les histoires spéciales de villes de France. Dans cette classe d'écrits nous avons distingué, entre plusieurs livres estimables, *l'Histoire de Meaux et du pays meldois depuis les premières traces de l'origine de la*

(1) *Histoire de la cathédrale de Beauvais*, par G. Desjardins, archiviste du département de l'Oise (Beauvais, 1865, pet. in-4°).

(2) M. G. Desjardins a déjà publié, en 1862, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, un supplément au Catalogue des évêques de Rodez que renferme le *Gallia christiana*.

Digitized by Google

ville jusqu'au commencement de ce siècle, avec plans et planches lithographiés, par M. A. Carro, bibliothécaire de Meaux, que nous signalaient déjà diverses publications antérieures, et surtout un mémoire sur les antiquités de sa ville natale aux temps gallo-romains (1). M. Carro connaît à merveille le terrain de ses recherches, et il le décrit avec une exactitude appréciée des meilleurs juges. Il étudie aux sources mêmes la tradition historique qu'il raconte, soit en l'étendant par des conjectures ingénieuses pour la période la plus ancienne, soit en la résumant dans une juste mesure pour la période où les documents originaux abondent et doivent être abrégés si l'on veut que l'histoire municipale ne dégénère pas en verbeuse chronique. A propos de la ville gauloise de Meaux, nous regrettons bien que l'auteur se hasarde jusqu'à marquer des dates comme celle de 507, de 1600, que dis-je? de 2000 ans avant notre ère: ces notations, avec quelque réserve qu'on les exprime, sont trop hardies dans l'état actuel de la science; il semble qu'elles le seront toujours. Les périodes de temps où l'écriture fut peu usitée, ou tout à fait inconnue, n'auront jamais de chronologie, même approximative. Il faut alors se résigner à ignorer et à déclarer qu'on ignore la date des transformations du sol et celle des événements humains. Mais la critique prudente de M. Carro offre rarement prise à ces reproches; elle sait aussi, pour les siècles vraiment historiques, éviter la complaisance et les hyperboles du patriotisme municipal. Son livre est écrit en général avec clarté, avec une élégance sobre et correcte. Tels sont les mérites que votre Commission a voulu reconnaître en lui décernant une mention honorable.

La dernière mention est accordée à l'ouvrage de M. Maximilien de Ring, qui a pour titre *les Tombes celtiques de l'Alsace* et dont le troisième volume a paru, en 1865, à Strasbourg. Le laborieux archéologue qui en est l'auteur n'a pas eu d'autre objet que d'amasser, de coordonner et de décrire avec une scrupuleuse exactitude les monuments recueillis depuis dix ans dans les tombes celtiques qu'on a découvertes, et qu'il a pour la plupart fouillées lui-même sur le sol de l'Alsace, d'après le désir et avec les encouragements de l'Empereur. Deux cartes et quatorze belles planches, accompagnées d'un texte uniquement explicatif, composent le volume que nous avons eu à examiner. La Commission signale l'utilité de ces procès-verbaux minutieux et de ces reproductions fidèles; elle estime que c'est là un grand service rendu à la science de nos antiquités; que le temps n'est pas encore venu de prendre des conclusions sur l'origine de tant d'objets dont s'enrichissent les musées et les collections particulières, et que le zèle des antiquaires doit surtout s'attacher ainsi à constater le résultat des fouilles et des expertises. Peut-être même la science eût-elle mieux assuré son progrès, si elle eût toujours procédé avec cette patience, au lieu de s'engager dans la voie périlleuse des conjectures sur des faits encore mal connus et sur des périodes couvertes encore d'obscurité.

Grâce à la richesse du présent concours, l'énumération et les jugements que vous venez d'entendre laissent dans l'ombre plusieurs livres d'un très-réel mérite, qui n'y sauraient rester sans injustice de notre part. La Commission me charge de vous les faire connaître au moins par de rapides aperçus.

Comment ne pas regretter, par exemple, que M. Pariset n'ait pas en-

(1) *Mémoire sur la topographie primitive de la ville et du pays de Meaux*, dans les *Mémoires de la Société impériale des Antiquaires de France*, t. XXV, 3e série.

Digitized by Google

core pu augmenter d'une troisième partie son *Histoire de la soie*, un ouvrage solide, fruit de recherches approfondies, mais dont les deux premières parties, les seules publiées jusqu'à ce jour (1), ne nous offrent qu'un petit nombre de pages vraiment afférentes à nos antiquités nationales? Comment avouer sans regret que nous nous trouvons peu compétents devant le grand ouvrage où M. Boucher de Perthes accumule, depuis près de vingt ans, les matériaux qu'il a réunis pour l'étude de nos *Antiquités celtiques et antédiluviennes* (2)? Faute de témoignages écrits, la période celtique de nos Annales est déjà bien obscure, et l'esprit y cherche encore les principes d'une véritable critique. Mais que dire de la période qu'on appelle vulgairement, avec si peu de précision, la période *antédiluvienne*? Certes, l'Académie a dans son sein plus d'un savant capable de l'éclairer, à l'occasion, sur des questions géologiques, mais ceux de nos confrères qui sont géologues hésitent, les premiers, à engager la Compagnie sur un terrain qui appartient, avant tout, à l'Académie des sciences. Malgré le grand nombre de faits et de témoignages qui viennent chaque jour appuyer les convictions du vénérable antiquaire, ils se feraient scrupule de garantir absolument devant vous la solution de problèmes si nouveaux pour la science. Néanmoins, votre Commission (et en cela elle est heureusement unanime) a voulu que le nom de M. Boucher de Perthes reçût dans ce rapport l'hommage qui convient pour un tel dévouement aux plus nobles intérêts de la vérité. Quand les débris de l'homme primitif et les grossiers essais de son industrie nous auront révélé plus clairement son histoire, nos successeurs seront mieux en état de rendre justice aux premiers explorateurs d'une si mystérieuse antiquité. En attendant de nouvelles découvertes, qui peuvent être prochaines et décisives, *l'archéologie* trouve qu'il est sage de ne pas proclamer trop vite son alliance avec la *géologie*, sous le nom, d'ailleurs peu séduisant, d'*archéogéologie* que nous propose la nouvelle École. Elle s'abstient; mais cette abstention est pleine de curiosité sympathique et de respect.

La Commission veut être aussi reconnaissante envers un de vos anciens lauréats, M. de Matty de Latour, qui, répondant à l'appel exprimé dans le *Rapport* de 1861, a étendu au sol entier de la Gaule romaine des recherches commencées jadis par l'étude des voies antiques sur le sol de la Bourgogne et de la Franche-Comté. C'est un grand et fort beau travail que celui dont il nous soumet aujourd'hui les résultats dans une série de plans et de dessins exécutés sous sa direction habile, et dans les explications qui les accompagnent (3); mais c'est le travail d'un ingénieur, du chef d'un important service public, plutôt que ce n'est, à proprement dire, le travail d'un antiquaire. L'auteur connaît mieux l'état actuel du terrain que les textes anciens et les éléments de comparaison qui peuvent l'éclairer. Pour cette seconde partie de son œuvre, il n'était pas assez au courant des progrès de la science contemporaine, surtout en Italie, où ce genre de con-

(1) *Histoire de la soie*, 1re partie, 1862; 2e partie, 1865, in 8°.

(2) T. I, 1849; t. II, 1857; t. III, 1864, avec ce second titre : « *Mémoire sur l'Industrie primitive et les Arts à leur origine*. » Les trois volumes renferment 118 planches et présentent le recueil jusqu'ici le plus complet des preuves qui établissent la coexistence de l'homme avec les espèces perdues d'animaux qu'on a longtemps crues antérieures à son apparition sur le globe.

(3) *Voies romaines. Système de construction et d'entretien* (5 vol. d'atlas in-f°, et 2 vol. in-4° de plans et figures, avec texte explicatif).

Digitized by Google

structions romaines a laissé tant de ruines appréciables à l'observateur. Heureusement, comme l'ouvrage est manuscrit, on peut espérer que M. de Latour fera un nouvel effort pour en améliorer les parties défectueuses, avant de livrer au public le fruit de cette immense et laborieuse exploration.

Les monographies communales du département du Tarn, par M. Elie Rossignol, que vous honoriez d'une mention dans le Concours de l'année dernière, se sont augmentées, en 1865, d'un nouveau volume (1) qui offre les mêmes qualités d'érudition, mais avec le même défaut, celui d'un excessif développement. Néanmoins, le recueil complet de ces monographies fera beaucoup d'honneur au dévouement et au savoir de l'auteur. La prolixité est l'écueil ordinaire de ces sortes d'ouvrages. L'attention concentrée sur un seul sujet, excitée par un vif amour du pays natal ou des archives dont on s'est fait comme une seconde patrie, se passionne au détail des recherches, et oublie la proportion que les parties devraient toujours garder entre elles et avec l'ensemble de l'histoire. Ces abus, peut-être inévitables, qu'on ne supprimerait pas sans refroidir ou sans éteindre, en même temps, l'utile passion qui les fait naître, ne doivent pas nous rendre injustes envers tant d'érudits qui font appel à l'impartialité de nos jugements. Aussi recommanderons-nous encore à votre estime :

1°, parmi les recueils de documents inédits, les cinq volumes où M. l'abbé Chevalier a successivement réuni, sans méthode, mais avec beaucoup de zèle, un nombre considérable, et même trop considérable, de pièces inégalement utiles pour l'histoire du château de Chenonceau (2);

2°, parmi les histoires de villes, d'églises ou d'institutions particulières, le volumineux et consciencieux ouvrage de M. l'abbé Delgove sur la ville de Doullens; celui de M. le pasteur Hugues sur l'église réformée d'Anduze (département du Gard); celui de M. Stéphane de la Nicolière sur l'*Eglise royale et collégiale de Notre-Dame de Nantes*; les *Essais historiques sur les hôpitaux et les institutions charitables de la ville de Romans*, par le docteur Ulysse Chevalier. L'histoire locale, dans les écrits de ce genre, s'étend presque toujours au delà des limites de temps marquées par le programme du concours; mais la partie qui s'y renferme est d'ordinaire la plus difficile à traiter, et, quand elle est traitée avec savoir et critique, elle suffit pour que les auteurs aient droit à nos récompenses, ou tout au moins à nos éloges;

3°, parmi les publications de textes inédits qui se distinguent pour leur importance particulière, *le Livre des serfs de Marmoutiers*, publié par feu

(1) 1re partie, arr. de Gaillac. T. III. Cantons de Cordes, de Vaour, de Castelnau, de Montmiral (1865); t. IV, cantons de Salvagnac, de Rabastens, de Liste (1866).

(2) *Archives royales de Chenonceau. Pièces historiques relatives à la Chastellenie de Chenonceau, sous Louis XII, François Ier et Henri II, Diane de Poitiers et Catherine de Médicis*, publiées pour la première fois et avec une introduction (Paris, 1864, in-8°). — *Comptes des receptes et despenses faites en la Chastellenie de Chenonceau par Diane de Poitiers*, 1864. — *Lettres et devis de Philibert de l'Orme, et autres pièces relatives à la construction de Chenonceau*, 1864. — *Diane de Poitiers au conseil du Roi. Episode de l'Histoire de Chenonceau sous François Ier et Henri II*, 1866. Quatre volumes auxquels se rattache un premier Recueil, publié en 1862, sous ce titre : *Debtes et créances de la Royne mère, Catherine de Médicis, avec une introduction.*

Digitized by Google

A. Salmon, *suivi de chartes sur le même sujet, et précédé d'un Essai sur le servage en Touraine*, par M. Ch. Grandmaison, volume tout à fait digne de la savante Ecole des Chartes à laquelle ont appartenu les deux éditeurs, et qui nous apporte beaucoup de renseignements nouveaux sur la condition des classes serviles au moyen âge; *les Coutumes du val d'Orbey* et *les Coutumes du val de Rosemont*, publiées avec un commentaire judicieux, par M. Ed. Bonvallot, conseiller à la Cour impériale de Colmar; *le Livre des droiz et des commandemens d'office de justice*, compilation écrite, en Anjou, au commencement du XVe siècle, et conservée dans un manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal, que M. Beautemps-Beaupré, procureur impérial à Chartres, vient de publier, en deux volumes in-8°, sans commentaire, il est vrai, mais avec une bonne table alphabétique, et avec une introduction qui résume aussi méthodiquement qu'il se pouvait l'œuvre confuse du juriste angevin. Ce sont là autant de bonnes acquisitions pour la connaissance de notre vieux droit français.

C'en est une aussi, et des plus intéressantes pour l'étude de nos coutumes religieuses au moyen âge, que le *Rouleau mortuaire de Guillaume des Barres*, qui a fourni à un antiquaire exercé, M. E. Grésy, le sujet d'une *Etude historique et paléographique* fort remarquée par votre Commission. On connaissait depuis longtemps l'usage de ces rouleaux sur lesquels chaque monastère recommandait ses morts aux prières d'autres communautés; notre confrère, M. Léopold Delisle, vient précisément d'en publier, pour la *Société de l'Histoire de France*, le Recueil le plus complet que l'on pût désirer (1). Mais G. des Barres, comte de Rochefort, mort au couvent de Fontaine-les-Nonnains (près Meaux), le 22 mars 1233, est du petit nombre des laïques célèbres qui ont eu l'honneur d'un rouleau, et ce rouleau est doublement remarquable pour sa belle conservation et pour la splendide miniature qui y précède la lettre circulaire et les réponses à ladite lettre : il valait donc bien la peine d'être publié, comme il l'est par M. Grésy, avec soin, même avec luxe, et les procédés modernes de la chromolithographie ont trouvé là une heureuse et opportune application.

Nous devons enfin un témoignage d'estime (et nous regrettons que ce soit le dernier que nous permette la brièveté de ce rapport) à M. Blancard pour sa *Chronologie des comtes de Provence de la deuxième race*, manuscrit de 45 pages, avec un tableau synoptique des résultats obtenus par l'auteur. Cette révision scrupuleuse d'une chronologie altérée, comme celles des sires de Bourbon, par bien des erreurs, est une œuvre qui méritera d'être livrée au public ; mais, sous sa forme un peu sèche, elle demande encore des développements qui en augmenteraient le prix et qui en feraient mieux ressortir l'utilité.

Comme vous le voyez, Messieurs, si la tâche de votre Commission a été, cette année, plus que jamais laborieuse, et quelquefois embarrassante, du moins n'a-t-elle pas été ingrate. Nous nous félicitons d'avoir à constater tant et de si notables progrès dans les études où l'Académie exerce par ses jugements comme par ses exemples une grande et légitime autorité.

Sur un seul point il semble que cette autorité soit généralement méconnue, et que nos conseils réitérés restent le plus souvent sans effet.

(1) *Rouleaux des morts, du IXe au XVe siècle*, recueillis et publiés, pour la *Société de l'histoire de France*, par Léopold Delisle (Paris, 1866, in-8°). L'éditeur a connu le rouleau de Guillaume des Barres, mais il a jugé qu'il suffisait d'en reproduire des Extraits dans une collection qui renferme déjà tant de textes semblables.

Digitized by Google

Nous voulons parler de l'étude des mots et de l'étymologie. Nous ne saurions vous dire que d'erreurs puériles déparent, à cet égard, des livres d'ailleurs estimables sur les origines de nos villes françaises. Presque toujours les auteurs pratiquent l'étymologie comme une sorte d'art divinatoire, où l'esprit s'exerce sans règle ni méthode, et où la palme est acquise au plus ingénieux. Sans doute, c'est que chez nous on avance bien lentement encore dans la voie ouverte à la science des langues par les J. Grimm, les Bopp, les E. Burnouf et les Diez. C'est qu'en ce genre les vérités principales, même sous leur forme la plus élémentaire, ont grand'peine à vaincre et l'esprit de routine et l'indiscipline du faux savoir. Combien votre Commission sera heureuse le jour où elle pourra enfin signaler à votre justice un bon livre où l'analyse grammaticale se soit sagement et méthodiquement unie à l'histoire pour éclairer quelques parties de nos antiquités nationales! »

M. Renier a la parole, en qualité de rapporteur de la Commission chargée de vérifier les comptes de l'année 1865. Les quatre parties de ce *Rapport* et l'*Etat général de situation* au 13 juillet 1866 qui y est annexé sont successivement lus et adoptés.

Séance du vendredi 20.

Présidence de M. Brunet de Presle.

Il est donné lecture de la correspondance.

M. le Président de l'Institut, par une lettre en date du 14 juillet, prie le Président de l'Académie des inscriptions de vouloir bien inviter celle-ci à désigner un lecteur pour la représenter dans la séance publique annuelle des cinq Académies qui aura lieu le 14 août prochain.

M. de Lesseps, Président de la Compagnie universelle du canal maritime de Suez, par une lettre adressée à M. le Président de l'Académie, en date de Paris, 17 juillet, l'informe que M. Mariette le prie, par un télégramme du Caire, d'annoncer l'envoi prochain d'un mémoire sur la pierre cunéiforme découverte à Chalouf (monument persépolitain dit de Darius).

La parole est à M. le Secrétaire perpétuel pour lire son *Rapport*

SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE PUBLICATION DE L'ACADÉMIE, PENDANT LE PREMIER SEMESTRE DE L'ANNÉE 1866.

« Messieurs,

N'ayant plus l'espoir de pouvoir vous présenter le tome III du Recueil

Digitized by Google

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIF.

des *Historiens occidentaux des croisades* dans votre prochaine séance, qui sera la dernière avant la séance publique annuelle, je remplis, pour ne pas le retarder encore, le devoir qui m'est imposé de vous soumettre l'état de vos travaux pendant le premier semestre de 1866.

Je puis dire toutefois que ce volume considérable de vos grands ouvrages, qui eût payé aujourd'hui la dette de plusieurs autres, est sur le point d'être publié. Les deux cent cinquante-quatre feuilles du texte in-folio, y compris la *Table générale*, entièrement imprimées, sont venues sous mes yeux. La *Préface* seule est en retard, quoique parvenue à la seconde épreuve ; des vérifications nécessaires de la dernière heure, sur des manuscrits longtemps attendus, demanderont encore quelques jours avant le tirage, d'après la déclaration des éditeurs, MM. Wallon et Ad. Regnier.

Le tome Ier des *Historiens orientaux*, pour les auteurs *arabes*, est toujours à peu près dans la même situation, terminé depuis longtemps pour le corps de l'ouvrage, suspendu par la nécessité d'y joindre des accessoires indispensables dont l'impression n'est que commencée. Le plus important sera cette *Introduction*, dont le champ s'est successivement agrandi par les laborieuses recherches de l'auteur. Elle doit s'étendre à tous les historiens arabes des croisades, et M. Reinaud, qui nous la promet avant la fin de cette année, nous assure que nous n'aurons rien perdu pour attendre. Il est homme à nous tenir parole.

Nous en espérons autant de M. Dulaurier, pour le premier tome des *Historiens arméniens*, si, comme nous avons droit d'y compter, il est fidèle à la sienne. Il nous annonce qu'il a repris avec ardeur l'*Introduction* qui doit précéder ce volume, et qu'il est dans l'intention d'en communiquer prochainement à l'Académie la *Préface*.

Quant aux *Historiens grecs*, l'impression du volume qui doit les comprendre continue à marcher avec toute l'activité désirable. La quatrième partie, formée des récits de la quatrième croisade, compte aujourd'hui douze feuilles imprimées et bonnes à tirer, plusieurs en épreuves, et M. Miller a remis aux mains des compositeurs la copie qui terminera cette partie confiée à ses soins.

MM. de Wailly et L. Delisle, éditeurs des *Historiens de la France*, dont le tome XXII a été publié l'année dernière, nous font connaître qu'ils espèrent, avant la fin de l'année actuelle, commencer l'impression du tome XXIII de ce Recueil fondamental. La Commission des travaux littéraires attend le plan du volume avec la première livraison de la copie.

Cet autre grand Recueil national repris par l'Académie, et qui doit conduire la longue série des *Chartes et diplômes non imprimés* concernant notre histoire jusqu'au règne de Philippe-Auguste, reste encore en préparation. M. Delisle, qui s'y est dévoué, avec son digne auxiliaire, M. Luce, annonce que, depuis le dernier rapport semestriel, on a terminé la copie des pièces antérieures à l'année 1180, conservées en original dans les archives du département des Bouches-du-Rhône et celles des Alpes-Maritimes. On s'occupe de transcrire les nombreux documents que renferme le cartulaire de l'abbaye de Lérins, précieux manuscrit du XIIe siècle que M. le préfet des Alpes-Maritimes s'est empressé de mettre à la disposition de l'Académie, sur la demande qui lui a été faite en son nom par M. le Ministre de l'intérieur.

M. Chevalier, de Romans, a généreusement offert à la Commission la copie des chartes contenues dans le cartulaire de Romans, récemment découvert par son père, et qui n'ont pu trouver place dans le bel ouvrage de M. Giraud sur la ville et l'abbaye de Romans. Cette offre, que nous

Digitized by Google

acceptons ici avec reconnaissance, au nom de l'Académie, a été faite par l'intermédiaire de M. Giraud.

Nous tenons en réserve, pour une époque prochaine, la bonne volonté de M. De Lépinois, qui a bien voulu nous promettre de continuer à Toulouse et dans les départements voisins les recherches commencées par M. Luce.

L'impression du tome VIIIe et dernier de la *Table chronologique des diplômes et actes imprimés* se poursuit lentement, en dépit du zèle que met M. Tardieu, auxiliaire de nos travaux, à venir en aide à notre confrère M. Laboulaye, toujours empêché par l'état de sa vue. Ce volume ne compte encore que quatorze feuilles tirées, et l'Imprimerie impériale attend de la copie.

En revanche, le tome XVI du *Gallia christiana*, dont le premier fascicule vous fut présenté, il y a bientôt un an, poursuit son cours avec l'activité longtemps éprouvée de l'éditeur. Ce volume compte aujourd'hui soixante feuilles imprimées de l'*histoire*, un certain nombre de la partie des *actes*, et M. Hauréau croit pouvoir nous promettre que le deuxième fascicule paraîtra en septembre prochain.

Pour l'*Histoire littéraire de la France*, le zèle de la Commission chargée de la continuer a semblé puiser de nouvelles forces dans le sentiment de la grande perte qu'elle a faite, il y a moins d'un an. M. Hauréau, qui a succédé à M. Victor Le Clerc, et comme auteur et comme éditeur, nous donne l'assurance, confirmée par les envois de l'imprimerie, que seize feuilles du tome XXV sont tirées et six en épreuves. La copie de ce nouveau volume étant presque entièrement préparée, l'impression ne souffrira aucun retard.

Les *Notices et extraits des manuscrits*, qui ont vu se combler récemment une lacune demeurée depuis longues années dans la collection, par la publication des *Papyrus grecs de l'Egypte*, préparée par Letronne, exécutée par M. Brunet de Presle, avec la collaboration, si utile dans les derniers temps, de son confrère et de son ami M. Egger; cette collection précieuse va s'enrichir bientôt d'un nouveau volume. Il s'agit du complément du tome XXI et de la traduction des *Prolégomènes d'Ibn-Khaldoun*, due à M. de Slane, dont la troisième partie compte en ce moment quarante-cinq feuilles tirées ou bonnes à tirer, et plusieurs en cours d'épreuves.

J'informe l'Académie, à cette occasion, que la seconde partie du tome XXII du même Recueil vient d'être commencée par l'impression d'un savant travail de M. Ch. Thurot, le neveu d'un de nos anciens confrères, et du traducteur de la Grammaire de Harris, travail d'extraits et de notices, fait sur les manuscrits, de nos grammairiens du moyen âge. J'en ai sous les yeux les premières feuilles qui seront prochainement soumises à la Commission des travaux littéraires.

Reste, Messieurs, avec vos propres Mémoires, dont le tome XXVI s'imprime rapidement, grâce à l'émulation des travaux nombreux et divers qui ont donné, depuis quelque temps surtout, tant d'intérêt à nos séances, reste, par un effet heureux de cette émulation communicative, le Recueil que vous avez fondé des *Mémoires des savants étrangers à l'Académie*.

Deux volumes de ce recueil sont aujourd'hui sous presse, tous deux dans la première série. Le *Syllabaire assyrien*, de M. Ménant, qui doit former le tome VII en entier, est parvenu à la dix-septième feuille tirée, aux feuilles dix-huit à vingt-deux bonnes à tirer, sauf révision souvent bien nécessaire. Je viens de recevoir la vingt-troisième feuille en première épreuve. Le tome suivant, le VIIIe de la collection, voit en ce moment s'ouvrir, par le remarquable travail de M. C. Wescher sur les *In-*

Digitized by Google

scriptions inédites de Delphes, une première partie, ou un premier volume, dont les matériaux variés, envoyés successivement à l'Imprimerie impériale, hâteront, j'espère, la publication attendue. Le Mémoire de M. Wescher n'en est encore qu'à la sixième feuille, et trois seulement sont tirées.

De tels soins ont pesé sur moi, Messieurs, dans le cours du semestre qui vient de finir, que j'ai fait peu de chose pour remplir le vide laissé dans votre Recueil par l'absence jusqu'ici de la première partie du tome XXIII, comprenant l'*Histoire de l'Académie* jusqu'en 1860. Mais je conserve l'espoir de voir le semestre qui commence terminer l'impression de ce volume, dont tous les matériaux sont sous ma main. Pour le tome XXII, celui de la *Table* embrassant la seconde décade de la deuxième série de vos Mémoires, il est toujours en souffrance, et à plus forte raison la partie française de la *Table orientale* des quatorze premiers tomes des *Notices et extraits des manuscrits*. J'aurai à en entretenir de nouveau, très-sérieusement, votre Commission des travaux littéraires, toujours si zélée pour les intérêts de vos publications.

Ma consolation a été, dans le cours de ce dernier semestre, dont je viens de vous présenter le compte rendu fidèle, de pouvoir déposer sur votre bureau la seconde partie du tome XXV de vos *Mémoires*, qui, entre vos gloires, seront toujours la première. La preuve en a été donnée à vous-mêmes et au monde savant par la publication des belles et neuves recherches qui remplissent ce volume : le Mémoire de M. Naudet sur la *Noblesse chez les Romains*; celui de M. Maury sur l'*avénement* de Servius Tullius, le travail étendu et profond concernant les *Six premières dynasties égyptiennes*, fait sur les textes et les monuments originaux, par M. le vicomte de Rougé; enfin, cette ingénieuse dissertation d'un de nos confrères de l'Académie des beaux-arts, M. Hittorff, rapprochant avec autant d'intérêt que de savoir un *tombeau de Pétra* d'une *peinture de Pompéi*, et à laquelle l'Académie a voulu, par une dérogation unique à ses usages, donner l'hospitalité dans son Recueil, aussi bien pour le mérite de l'œuvre que comme marque de sympathique estime pour le corps si éprouvé dont l'auteur est un des membres les plus dignes. »

L'ordre du jour appelle la lecture des Rapports qui n'ont point encore été faits de deux des Commissions de prix. Cette lecture se fait en comité secret.

M. Renan, rapporteur de la Commission du concours plusieurs fois prorogé pour le prix ordinaire sur la question de l'*Alphabet phénicien*, conclut à ce que le prix soit décerné au Mémoire inscrit sous le n° 1 et portant pour épigraphe « *Materies superabat opus.* »

M. Rossignol, au nom de la Commission chargée de juger les mémoires envoyés au concours pour le prix annuel ordinaire sur la question relative aux stèles antiques représentant la scène dite le *repas funèbre*, conclut à ce que le concours soit prorogé à l'année 1867, « dans l'espérance qu'une seconde lutte profitera tout ensemble à la question et aux concurrents. »

Digitized by Google

Les conclusions de l'un et de l'autre Rapports ayant été adoptées par l'Académie, la séance redevient publique.

Le pli cacheté joint au Mémoire n° 1 sur l'*Alphabet phénicien* ayant été ouvert, M. le Président proclame le nom de M. Lenormant, sous-bibliothécaire de l'Institut, comme auteur du Mémoire auquel est décerné le prix ordinaire sur la question de l'*Alphabet phénicien*.

MM. Mohl et Egger ont successivement la parole au nom de la Commission chargée de proposer des sujets de prix, d'une part pour le prix ordinaire, sur une question de philologie ou d'archéologie orientale, d'autre part sur une question de philologie ou d'archéologie classique pour le prix Bordin.

M. Mohl propose au choix de l'Académie dans cet ordre les trois sujets suivants pour le prix ordinaire qui sera décerné en 1868.

1° De la lutte entre la philosophie et la théologie des Arabes au temps de Gazzali et de l'influence que cette lutte a exercée sur l'une et sur l'autre.

2° *Comparer le grec d'Homère au sanscrit du Ramayana, quant à la richesse du vocabulaire, à la nature des constructions, des tournures, des formes de phrases, aux aptitudes analytiques et synthétiques des deux idiomes, aux moyens, soit concrets soit abstraits, qu'ils ont l'un et l'autre de peindre les objets, de raconter les faits, d'exprimer la pensée et le sentiment.* — Avoir bien soin de distinguer ce qui est constant de ce qui est rare et fait exception ; ne rien avancer qui ne soit appuyé sur des exemples et ne pas craindre de les multiplier. Ce que demande l'Académie, ce n'est pas une appréciation littéraire des ouvrages, ni une étude de la composition des poëmes et du style, mais seulement l'examen des pouvoirs, moyens et procédés des deux langues.

3° *Rechercher l'origine du soufisme, déterminer les éléments étrangers à l'islamisme qui ont pu entrer dans sa formation ; fixer la date de sa première apparition chez les Musulmans, tracer le tableau des modifications successives qu'il a subies.*

L'Académie consultée, dans un premier scrutin, choisit le n° 1.

Digitized by Google

M. Egger à son tour propose les trois sujets qui suivent pour le prix Bordin à décerner en 1868.

1° Faire connaître, a l'aide des renseignements fournis par les auteurs et des inscriptions grecques et latines, l'organisation des flottes romaines, en prenant pour modèle le mémoire de Kellermann sur les Vigiles.

2° *Rechercher sur les différentes villes grecques qui ont porté le nom d'Héraclée, distinguer et répartir les témoignages qui se rapportent à chacune d'elles dans les auteurs, dans les inscriptions, dans les légendes des médailles; examiner en quel rapport est le nom de ces diverses villes avec la propagation du culte d'Hercule dans l'ancienne Grèce; insister particulièrement sur la ville d'Héraclée dans le Pont et sur les extraits que Photius nous a conservés de son historien national* Memnon.

3° *Étude critique sur les ouvrages qui portent le nom d'Alexandre d'Aphrodise. Caractériser les doctrines contenues dans ces ouvrages en les comparant aux doctrines antérieures ou contemporaines. Rechercher quel a été le sort des écrits d'Alexandre d'Aphrodise dans l'antiquité et au moyen âge, et quelle influence ils ont exercée soit sur les doctrines philosophiques des Arabes, soit sur la scolastique.*

L'Académie, consultée, dans un 2e scrutin, fait choix du n° 1.

M. Renier a la parole pour une communication. « M. Lenormant, dit-il, lors de son dernier voyage en Orient, a retrouvé à Santorin, dans une collection particulière, un document du plus haut intérêt, que l'on ne connaissait que par des copies incomplètes et inexactes (1) et que l'on croyait perdu. Il en a pris un estampage qu'il a bien voulu me communiquer. C'est une loi rendue par l'empereur Julien, en 362 de notre ère, et qui confère aux gouverneurs de province le droit de nommer des juges spécialement chargés de prononcer sur les affaires de peu d'importance. On ne possédait que le dispositif de cette loi, qui a été insérée dans le Code théodosien et dans le Code de Justinien. L'inscription dont il s'agit nous en fait connaître les considérants et nous

(1) Voyez le *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique de Rome*, 1855, p. 45.

Digitized by Google

montre comment ont procédé les jurisconsultes qui furent chargés de composer ces deux Codes. Cette inscription est d'ailleurs un monument paléographique très-intéressant, mais elle est d'une lecture assez difficile, et il m'a été impossible jusqu'ici de faire le travail de comparaison nécessaire pour la mettre utilement sous les yeux de l'Académie. Je n'ai cependant pas voulu laisser ignorer plus longtemps à mes confrères le nouveau service rendu à la science par M. Lenormant. C'est pourquoi j'ai demandé à leur faire cette communication provisoire. »

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Li Roumans de Cleomades* par Adenès li Rois publié pour la première fois d'après un ms. de la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, par M. André van Hasselt, membre de l'Académie royale de Belgique, t. II (Bruxelles, 1866, in-8°);

2° *Sui demandj del tavoliere delle Puglie* di Francesco Sforza di Pasquale, di Toritto di Bari (Bari, 1866), in-8°;

3° *Journal asiatique*, juin 1866;

4° *Revue archéologique*, juillet 1866;

5° *Annales de la propagation de la foi*, juillet 1866.

M. Egger fait hommage à l'Académie des deux thèses suivantes soutenues devant la faculté des lettres de Paris, par M. L. Petit, professeur à l'Institution Saint-Vincent de Senlis. II. *De Macrobio Ciceronis interprete philosopho* (Lut. Paris., 1866), in-8°. — I. *Essai sur la vie et la correspondance du sophiste Libanius* (Paris, 1866), in-8°.

M. le Président fait hommage, au nom de l'auteur, de l'ouvrage intitulé *La morte di Socrate :* dramma di Giorgio Terzetti, con Proemio di Niccolò Tommaseo (Firenze, 1866), br. in-8°.

L'Académie se forme de nouveau en comité secret.

Séance du vendredi 27.

Présidence de M. Brunet de Presle.

Il est donné lecture de la correspondance.

Par un message du 26 juillet, M. le Ministre de l'Instruction publique informe l'Académie de l'approbation qu'il donne au choix

Digitized by Google

fait par elle du vendredi 3 août prochain pour tenir sa séance publique annuelle.

Par une lettre en date du 23 juillet, M. Le Brethon, archiviste paléographe, annonce se porter candidat pour la place d'auxiliaire attaché aux travaux de l'Académie, vacante par le décès de M. Teulet.

M. Ch. Tranchant, ancien élève de l'École des Chartes, ancien auditeur au Conseil d'État, secrétaire général de la compagnie des services maritimes des Messageries impériales, écrit à l'Académie, à la date du 24 juillet, et réclame son intervention auprès du gouvernement pour obtenir une atténuation de la loi qui a décidé, en Italie, la suppression des Ordres religieux et la réunion de leurs biens au domaine de l'État et ce en faveur des religieux de l'Ordre de Saint-Benoît, qui ont tant fait pour les sciences historiques et pour l'érudition française. Il voudrait que ces religieux fussent autorisés à demeurer dans leurs monastères, à y conserver leurs collections et à y continuer leurs travaux, moyennant la rente qui leur est promise et les ressources nouvelles que l'Ordre pourrait se créer ultérieurement. — L'Académie, en rendant hommage aux honorables sentiments qui ont dicté cette lettre, après en avoir délibéré, estime, sur l'avis de son Secrétaire perpétuel, qu'elle n'a pas qualité pour une intervention du genre de celle qui lui est demandée.

M. le Secrétaire perpétuel expose à l'Académie qu'en vertu du renvoi fait par elle d'une lettre de M. Cocheris datée du 20 juin dernier, dans laquelle il se portait candidat à la place auxiliaire laissée vacante par la mort de M. Teulet, il a convoqué aujourd'hui même, pour en délibérer, la Commission des travaux littéraires et a cru devoir lui communiquer préalablement la lettre de candidature de M. Le Brethon, dont il vient d'être donné lecture à l'Académie, et que la Commission, après avoir pesé et comparé les titres des deux candidats, l'a chargé de proposer à l'Académie de nommer M. Cocheris à l'emploi vacant d'auxiliaire de ses travaux. — L'Académie décide que la nomination d'un auxiliaire sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Sur la proposition de M. le Secrétaire perpétuel, l'Académie

Digitized by Google

recule jusqu'en 1868 le terme de la prorogation du concours relatif à l'explication des stèles représentant la scène dite le *Repas funèbre*.

L'Académie adopte encore une proposition de M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL tendant au maintien, comme sujet mis au concours pour le prix Bordin, de l'*Analyse critique et philologique des inscriptions himyarites connues jusqu'à ce jour*, et à la prorogation dudit concours jusqu'au 1er janvier 1868.

Passant ensuite à l'ordre du jour, l'Académie décide que, dans la prochaine séance publique, fixée au 3 août, M. DE LONGPÉRIER lira un extrait de son *Mémoire sur des coupes sassanides*, et que, dans la séance publique annuelle de l'Institut, qui aura lieu ensuite, M. EGGER lira un extrait de son ouvrage intitulé « *D'une renaissance des lettres grecques et latines au* XIXe *siècle.* »

Sont présentés à l'Académie les trois ouvrages suivants accompagnés d'une lettre en allemand et d'une médaille commémorative, lesquels ont été transmis à l'Institut par le Ministère de l'Instruction publique :

I. *Almanach* ou *Livret de l'Université impériale de Vienne*, pour l'année 1865, publié à l'occasion de la 5e fête séculaire destinée à célébrer la fondation de cette Université ; — II. *Le Discours solennel* prononcé dans cette même fête par le recteur Joseph Hyrtl, le 2 août 1865 ; — III. *L'histoire de l'Université de Vienne dans le premier siècle de son existence*, ouvrage publié à la même occasion par Joseph Aschbach, professeur à la même université et membre de l'Académie impériale des sciences de Vienne (1 vol. in-8°, avec planches et plans).

Sont offerts en outre :

1° *Bullettino di Arch. cristiana*, n° de mai et juin 1866, renfermant un article important sur les monuments chrétiens de Porto ;

2° *Maison de Lépreux-lez-Bourbourg*, par M. E. de Coussemaker, correspondant de l'Académie (Extrait du t. VIII des *Annales du Comité flamand de France*, Lille, 1866, in-8°) ;

3° Un envoi de onze photographies, huit du *Tombeau de la Chrétienne* et trois de *Medracen*, monument similaire de la province de Constantine, exécutées par M. Alary, photographe à Alger, et transmises par M. Berbrugger, correspondant de l'Académie, etc., chargé de la direction des travaux de déblai et de recherche d'entrée dans l'exploration du *Tombeau de la Chrétienne*, avec une explication succincte de ces planches ;

Digitized by Google

4° *Histoire des Gaulois d'Orient* par M. Félix Robiou, professeur agrégé d'histoire, docteur ès lettres (Paris, 1866, imprimerie impériale, in-8°), ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres;

5° *Revue des questions historiques* : 1re année, 1re livr. (1866, in-8°), avec une lettre de l'auteur de ce nouveau recueil, M. G. de Beaucourt;

6° de la part de l'auteur, M. Arthur Loiseau, I. *De modo subjunctivo grammatica, historica et philosophica disquisitio* (in-8°); — II. *Etude historique et philologique sur Jean Pillot et sur les doctrines grammaticales* du XVIe siècle (Paris, 1866, in-8°), double thèse soutenue récemment devant la Faculté des lettres de Paris;

7° *Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France* : 1er trimestre de 1866;

8° *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers* : 2e série, t. III, 4e livr. (1866, in-8°).

L'Académie se forme en comité secret.

MOIS D'AOUT.

Séance publique annuelle du vendredi 3.

PRÉSIDENCE DE M. BRUNET DE PRESLE.

Discours d'ouverture de M. le PRÉSIDENT.

« L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à l'approche de la séance annuelle qui la met en rapport plus direct avec le public lettré que ses études intéressent, est dans l'usage de jeter un regard en arrière sur les travaux qui l'ont occupée dans le cours de l'année, afin de choisir, pour vous être communiqué, un des mémoires dont elle a entendu la lecture. C'est une occasion pour l'Académie, et particulièrement pour celui de ses membres auquel elle a confié l'honneur de la présider, de se demander si elle a continué de bien remplir sa mission scientifique. Permettez-moi, Messieurs, de recommencer devant vous cet examen d'où ressortira, j'espère, que nous n'avons pas à regretter l'emploi de l'année qui vient de s'écouler.

L'an passé, mon prédécesseur vous retraçait les débuts modestes et les rapides développements de ce qu'on nomma d'abord la *petite Académie*. Pour rédiger les inscriptions en l'honneur de Louis XIV et les légendes de ses médailles, nos devanciers cherchèrent des modèles dans l'antiquité, si riche en enseignements, et leur curiosité s'étendit bientôt à toutes les branches de l'érudition.

Héritière à la fois de cette première Académie des Inscriptions et de la *Classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut*, notre Compagnie a vu son domaine élargi par les découvertes inespérées qui, depuis le com-

Digitized by Google

mencement de ce siècle, ont rendu les langues et l'histoire primitive de l'Inde, de l'Egypte, de la Perse, de la Chaldée, accessibles à nos investigations. Pour exploiter tant de richesses nouvelles sans délaisser l'antiquité classique qui garde pour nous les vrais types du beau, ni les origines de notre histoire et de notre littérature nationales qui ont droit avant tout à notre intérêt, les membres ordinaires et libres de notre Académie ont compris qu'ils devaient redoubler d'efforts et d'assiduité.

On a souvent répété que l'histoire ne marche qu'appuyée sur la chronologie et la géographie : mais on exige d'elle aujourd'hui un bien autre cortége. Il faut en effet connaître la religion, les lois, les mœurs des divers peuples pour comprendre le rôle qu'ils ont joué dans le monde ; il faut commencer par étudier leurs langues, les productions de leur littérature, les systèmes souvent si compliqués de leurs écritures. Il faut recueillir et interpréter les inscriptions, les médailles, les monuments figurés, en un mot toutes les traces de leur civilisation que le temps n'a pas encore effacées. Chacune de ces études accessoires devient à son tour une science spéciale qui peut occuper la vie entière d'un savant. Car dans toute science, aussi bien que dans toute industrie avancée, la division du travail devient une des conditions du progrès, pourvu qu'on ne perde pas de vue le but final et les lois de l'ensemble. Le lien commun de nos efforts, c'est la recherche de la vérité. En présence des problèmes qui se rencontrent parfois inopinément sur la route, et qu'il faut résoudre avant de passer outre, la connaissance de l'histoire universelle ne s'avance pas d'une marche uniforme. On doit souvent revenir sur ses pas, tenter des voies nouvelles, combattre une erreur accréditée. Au milieu d'une telle diversité d'études dont il faut savoir au besoin interrompre le cours méthodique pour profiter d'un hasard favorable, on ne doit pas être surpris des contrastes que présente parfois l'ordre du jour de nos séances hebdomadaires. Qu'importe? chaque point solidement établi trouvera plus tard sa place dans un de ces larges tableaux que, de loin en loin, un grand historien trace de l'humanité.

Les lectures de cette année ont présenté une grande variété. Plusieurs de nos confrères, qui avaient précédemment accompli des voyages lointains dans l'intérêt de la science, nous en ont fait connaître les principaux résultats. Ainsi nous avons eu des documents nouveaux sur les *anciennes dynasties égyptiennes* et sur l'*année sothiaque*. Les questions si débattues relatives au calendrier égyptien paraissent à la veille d'être résolues par la découverte récente d'une inscription hiéroglyphique et grecque qui contient un décret des prêtres de l'Egypte pour introduire une réforme de l'année. Ce nouveau texte bilingue, d'une grande étendue, va permettre en outre de contrôler les résultats obtenus depuis le déchiffrement de la pierre de Rosette dans la voie ouverte par Champollion. Ses successeurs attendent avec confiance cette contre-épreuve.

La Terre sainte et l'Asie Mineure, visitées à plusieurs reprises par trois de nos confrères, ont donné lieu à des communications pleines d'intérêt sur le *siége de Jérusalem*, sa *topographie ;* le *tombeau d'Hélène, reine d'Adiabène* ; des *sculptures colossales du mont Stavrin près d'Antioche*, et à un mémoire *sur la vie du rhéteur Aristide*, qui permet de rectifier plus d'une date historique. Nous avons eu la primeur de plusieurs textes épigraphiques ou manuscrits récemment rapportés de Grèce, et une notice sur un écrivain de Constantinople, Nicéphore Basilacas. Le texte des historiens byzantins, trop négligé même des derniers éditeurs, a été l'objet de quelques corrections. Un de nos confrères a montré qu'on en pouvait encore introduire par d'ingénieuses conjectures dans les auteurs les plus étudiés,

Digitized by Google

et il a signalé une *Renaissance des lettres grecques et latines au XIXe siècle*. Le moyen âge et notre histoire nationale n'ont pas été négligés. Nous avons entendu des dissertations *sur le lieu et la date de la naissance de saint Louis*, *sur l'Eglise et l'Etat sous les premiers rois de Bourgogne*, une notice *sur Durand d'Auvergne*, un *manuscrit de Joinville*, l'*Épitaphe d'un abbé du XIe siècle*, des *vers d'Alcuin*, une *inscription bilingue latine-arabe*, une autre en vers léonins. Chaque membre s'est empressé de donner à la compagnie des renseignements précis sur les découvertes qui intéressent la science dont il s'occupe plus spécialement, par exemple une *restitution de la chirobaliste*, une *inscription d'Égeste*, une médaille importante pour l'histoire de l'Inde, une *statue d'Hercule* trouvée à Rome, un *bronze antique représentant Bacchus*, des *crosses découvertes à l'abbaye de Chaalis*, divers objets d'art orientaux, et, sur des *coupes sassanides*, un mémoire dont un extrait vous sera lu dans cette séance. A la demande de l'Académie, des rapports ont été présentés par un membre dont elle trouve l'érudition toujours prête sur des *inscriptions latines de Troesmis, de Lyon, d'Orléans, de Portugal, d'Algérie*. Elle entend un mémoire du même savant *sur les officiers qui ont assisté au conseil de guerre tenu par Titus avant de livrer l'assaut au temple de Jérusalem*. Leurs états de service vont se trouver reconstitués à l'aide des inscriptions éparses dans tout l'ancien monde romain.

Pendant que ces lectures occupaient nos séances, les publications de l'Académie ont suivi leur cours. Cette année a vu paraître le tome XXVe de la seconde série de nos Mémoires et un volume des Mémoires présentés par divers savants sur les antiquités de la France; un volume des Notices et extraits des manuscrits, lequel contient les textes grecs tirés des papyrus du Louvre, dont LETRONNE avait préparé la publication. A ce volume est joint un atlas de fac-simile qui offriront aux paléographes, j'allais dire aux amateurs d'autographes, une riche collection d'anciennes écritures grecques cursives et de lettres familières.

Nous avons reçu un fascicule du *Gallia christiana* qui se poursuit activement, quoique l'éditeur ait été appelé à remplacer, dans la commission de l'Histoire littéraire de la France, son zélé président M. VICTOR LE CLERC.

Peu de jours avant sa mort, le vénérable doyen (comme on aimait à l'appeler) distribuait à ses confrères la réimpression de son *Discours sur l'état des lettres au XIVe siècle*, qui restera pour nous un précieux souvenir. Mais je m'abstiens, Messieurs, de vous parler de la perte que la science a faite en M. VICTOR LE CLERC, puisque M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL va lui payer aujourd'hui même le tribut de nos unanimes regrets.

C'est dans les rapports semestriels de M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL qu'il faut lire l'exposé des autres publications de l'Académie: *Historiens de la France*; — *Historiens orientaux et occidentaux des Croisades*; — *Chartes et Diplômes*, dont il presse et dirige la marche régulière de concert avec la commission des travaux littéraires. Cette énumération m'entraînerait trop loin, et d'ailleurs, malgré l'importance durable de ces grands ouvrages, ce n'est peut-être pas là que se manifeste le plus, aux yeux du public, l'action de l'Académie.

C'est dans les travaux qui se font autour d'elle, dont elle entend la lecture, qu'elle admet dans le recueil dit des *Savants étrangers*, où souvent elle distingue d'avance de futurs confrères; c'est dans les instructions qui lui sont demandées pour des missions scientifiques, enfin c'est dans l'examen des nombreux ouvrages envoyés à ses concours, examen pour lequel nous laissons avec empressement de côté nos propres travaux; c'est là, et surtout au moment où nous sommes, que paraît l'activité, la vie, l'influence des Académies.

Digitized by Google

Le nombre croissant des prix ajoutés par des fondations particulières à ceux que le gouvernement charge notre compagnie de décerner, l'émulation des savants regnicoles et même étrangers à se soumettre à ces jugements que le public est presque toujours appelé bientôt à confirmer, voilà, je le répète, ce qui soutient notre propre ardeur. Le résultat des concours que j'ai à vous faire connaître vous montrera, Messieurs, que cette année la science a fait bonne moisson.

Depuis dix ans l'Académie maintenait au concours une question importante et difficile dont elle avait définitivement arrêté le programme en ces termes : *Rechercher les plus anciennes formes de l'alphabet phénicien; en suivre la propagation chez les divers peuples de l'ancien monde; caractériser les modifications que ces peuples y introduisirent afin de l'approprier à leurs langues, à leur organe vocal et peut-être aussi quelquefois en les combinant avec des éléments empruntés à d'autres systèmes graphiques.*

Une première fois les mémoires adressés n'avaient pas paru satisfaisants, puis les concurrents semblaient avoir reculé devant l'immensité d'une tâche qui exige en effet des notions peu communes d'un grand nombre d'idiomes de l'Orient et de l'Occident. Enfin cette année deux mémoires, dignes du plus sérieux examen, nous sont parvenus. Celui qui porte le n° 2 est certainement l'œuvre d'un homme instruit, surtout dans les langues sémitiques, et il a présenté de bonnes analyses des travaux récents sur plusieurs alphabets. Mais de grandes lacunes, le manque de liaison entre les parties, et des conclusions indécises ou même erronées, ne permettaient pas de le mettre en balance avec le mémoire inscrit sous le n° 1er.

Celui-ci, qui porte pour épigraphe : *Materies superabat opus*, est un travail considérable qui ne comprend pas moins de quinze forts cahiers in-fol. L'auteur l'a fait précéder d'une introduction, où il expose le développement des écritures figuratives et symboliques chez les Mexicains, les Chinois, les inventeurs du premier système cunéiforme, et chez les Egyptiens. Cette étude, à la vérité, n'était pas exigée par le programme, mais elle est parfaitement traitée, et elle a permis à l'auteur de montrer comment le phonétisme, c'est-à-dire la représentation directe des sons par des signes, peut découler naturellement d'une écriture d'abord idéographique et se combiner avec elle. C'est ce qui est arrivé pour les hiéroglyphes, et les Sémites ont pu dégager de l'écriture hiératique égyptienne (le fait paraît maintenant établi) leur alphabet de vingt-deux lettres. Partant de cette donnée et s'appuyant pour chaque contrée sur les ouvrages les plus estimés, l'auteur a embrassé son sujet avec méthode, clarté, et souvent avec des vues personnelles ingénieuses. Il fait preuve, en outre, dans la reproduction des caractères si nombreux de ces diverses écritures et de leurs transformations successives, d'une habileté graphique qui était une des nécessités et des difficultés du sujet. En reconnaissant le mérite général du travail, les membres de la Commission ont fait des observations critiques sur plusieurs de ses parties et indiqué les points qui leur paraissent devoir être modifiés ou supprimés. Ils ont insisté d'autant plus sur ces réserves qu'ils sont d'avis qu'après une révision attentive et réduit à de justes proportions, ce travail sera tout à fait digne d'être imprimé et deviendrait en quelque sorte un tableau général de l'écriture, de cet art sans lequel il n'y aurait pas d'histoire et qui attend encore la sienne.

En conséquence, l'Académie a décerné le prix au mémoire portant le n° 1er, dont l'auteur est M. François Lenormant, sous-bibliothécaire de l'Institut.

L'Académie avait également prorogé jusqu'à 1866 le terme du concours sur la question suivante :

Digitized by Google

Etudier les formes du culte public et national chez les Romains ; en décrire les principales cérémonies et en faire ressortir le véritable caractère par la comparaison des textes et des monuments figurés.

Un seul mémoire a été déposé. La Commission a trouvé qu'il laissait à désirer pour la lucidité de la méthode, et que l'auteur, joignant plus qu'il ne lui était demandé, l'interprétation des symboles religieux à l'exposition du culte public, n'avait pas toujours porté la lumière dans les parties obscures de son sujet. Toutefois, prenant en considération les qualités solides dont il fait preuve, la connaissance étendue et approfondie des sources premières, l'examen sérieux et la discussion intelligente des travaux les plus récemment publiés sur l'ensemble ou sur les parties de la religion des Romains, elle a jugé que ce mémoire était digne du prix. L'Académie l'adjuge à son auteur, M. Félix Robiou, professeur agrégé d'histoire, déjà deux fois couronné dans de précédents concours.

Pour sujet du prix ordinaire à décerner en 1866, l'Académie avait proposé cette question : *Explication théorique et catalogue descriptif des Stèles antiques représentant la scène connue sous le nom de Repas funèbre.*

Trois mémoires ont été adressés pour ce concours.

Celui qui est inscrit sous le n° 1 et porte pour épigraphe : *Quid sepulcrorum monumenta nisi nos futura cogitare*, contient la copie d'un grand nombre de monuments antiques représentant des repas, mais qui pour la plupart n'ont pas de rapports avec la scène qui est si souvent représentée sur des stèles funèbres, et qui a donné lieu à des controverses que l'auteur du mémoire paraît ignorer.

Le n° 2 avec cette épigraphe : χαῖρε, donne un catalogue descriptif des stèles, qui répond d'une façon satisfaisante à une partie de la question. Mais l'auteur s'est laissé beaucoup trop aller à son imagination et à sa facilité, et les considérations auxquelles il se livre sur les repas funèbres chez les Aryens, les Grecs, les Etrusques, lui font trop perdre de vue les monuments qu'il s'agit d'expliquer.

Le n° 3, écrit en latin avec une épigraphe tirée de Gœthe, a des défauts contraires. On y trouve du savoir et de la méthode; mais une sobriété excessive, une connaissance plus grande des livres imprimés que des monuments. L'auteur analyse les opinions émises par ses devanciers, ou quelquefois se borne à y renvoyer, mais sans faire assez connaître ou sans justifier la sienne.

L'Académie attend davantage des concurrents, auxquels elle n'accorde pas aujourd'hui le prix, mais qu'elle croit capables de le mériter par de nouveaux efforts.

Elle proroge le concours à 1868.

L'Académie rappelle les deux questions indiquées au programme pour 1867, l'une sur les *Œuvres morales de Plutarque*, l'autre sur les *Sermons composés ou prêchés en France pendant le XIIIe siècle.*

Elle propose pour sujet du prix annuel à décerner en 1868 la question nouvelle qui suit :

De la lutte entre la philosophie et la théologie des Arabes au temps de Gazzali, et de l'influence que cette lutte a exercée sur l'une et sur l'autre.

Pour le prix fondé par M. Bordin, l'Académie avait proposé, en 1864, la question suivante qui devait être jugée cette année :

Faire l'analyse critique et philologique des inscriptions himyarites connues jusqu'à ce jour.

Aucun mémoire n'ayant été déposé pour ce concours, l'Académie en proroge le terme à 1868.

Le résultat du concours sur l'alphabet phénicien lui fait espérer qu'une

Digitized by Google

question analogue, plus restreinte, mais qui ne manque pas cependant d'intérêt, finira par provoquer des concurrents.

L'Académie rappelle les deux prix de la fondation Bordin à décerner en 1867, l'un *sur les peuples qui, depuis le XIe siècle de notre ère jusqu'à la conquête ottomane, occupaient la Thrace, la Macédoine, l'Illyrie, l'Épire, la Thessalie et la Grèce proprement dite*;

l'autre : *Réunir les données géographiques, topographiques et historiques sur la Palestine disséminées dans les deux Talmuds*.

L'Académie propose, pour sujet du même concours en 1868, une question nouvelle ainsi conçue :

Faire connaître, à l'aide des renseignements fournis par les auteurs et des inscriptions grecques et latines, l'organisation des flottes romaines, en prenant pour modèles le mémoire de Kellermann sur les VIGILES.

Aucun livre de numismatique publié dans le cours de l'année n'a paru digne du prix fondé par M. Allier de Hauteroche, prix dont la valeur, modique en numéraire, est rehaussée par l'importance de plusieurs des ouvrages qui en ont été précédemment honorés.

Le prix de *vingt mille francs* fondé par M. Louis Fould pour l'*Histoire des arts du dessin jusqu'au siècle de Périclès*, ou l'accessit formé des arrérages et montant à *trois mille francs*, qui pouvaient être décernés en 1866, n'ont provoqué le dépôt d'aucun ouvrage. D'après les conditions établies par le fondateur, et qui sont exposées plus au long dans le programme, ce prix ou l'accessit sont prorogés au 1er janvier 1869.

L'Académie remarque avec regret que les questions dont la solution exige la connaissance des monuments de l'art jointe à celle des textes historiques rencontrent difficilement des concurrents suffisamment préparés à les traiter. Il en est de même de celles qui impliquent la connaissance des sciences exactes. L'Académie ne se découragera pas cependant de provoquer, autant qu'il dépend d'elle, une alliance entre des études qui peuvent se prêter un utile secours.

Le prix fondé par le baron Gobert, en faveur de l'ouvrage le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France, a souvent récompensé des auteurs qui ont éclairci certaines parties de nos annales à l'aide de documents authentiques, et, grâce à l'impulsion donnée, nos archives mieux explorées rendent tous les jours à l'étude des cartulaires qu'elles renfermaient. Dans les avis qu'elle a souvent donnés aux concurrents, l'Académie indiquait aussi que des travaux sur l'ancienne langue française lui paraîtraient répondre aux intentions du testateur, et une fois elle a couronné le livre d'AMPÈRE sur l'histoire littéraire de la France avant le XIIe siècle.

L'*Histoire poétique de Charlemagne*, par M. Gaston Paris, à qui l'Académie décerne aujourd'hui le grand prix Gobert, est à la fois un livre d'histoire littéraire et d'histoire. Charlemagne est une de ces grandes figures faites pour inspirer la poésie, surtout dans un siècle où les souvenirs ne vivaient guère que par elle. L'histoire de toutes les époques ne saurait être puisée aux mêmes sources. Dans tel siècle on doit s'attacher aux documents diplomatiques et consulter les importantes dépêches des ambassadeurs. Les mémoires anecdotiques donnent la clef des intrigues de certains règnes. On n'aurait pas une idée de nos révolutions modernes si l'histoire ne recueillait un écho de la tribune et de la presse. Dépouiller Charlemagne de son auréole poétique et se borner à lire ses Capitulaires et les chroniques de son temps serait s'interdire de comprendre la chevalerie. Les sentiments que les poëtes et les romanciers prêtent à leurs héros peignent les idées dominantes de l'époque; et les fictions, en agissant sur les imaginations, donnent souvent naissance à des faits réels.

Digitized by Google

C'était donc une pensée juste et féconde de chercher l'histoire de Charlemagne à travers la poésie. Le livre de M. Gaston Paris, après une remarquable introduction, se divise en deux parties principales : *les Sources* (bibliographie de tous les ouvrages relatifs à Charlemagne), et *les Récits* où il fait la part de l'histoire et du roman en homme qui a étudié l'une et l'autre à bonne école. Un troisième livre, *Vérité et poésie*, résume cette étude délicate de la *légende*, qui joue un si grand rôle dans notre histoire primitive, qui a été souvent considérée comme un simple passe-temps, d'autres fois écartée avec dédain et qui est digne d'une sérieuse étude. L'Allemagne a donné l'exemple. Nous devons être un peu jaloux de la trouver souvent mieux informée que nous-mêmes de nos vieux trésors littéraires. On s'aperçoit que M. Gaston Paris y a complété ses fortes études. Si, pour faire pénétrer chez nous des idées nouvelles, son livre présente certaines témérités, elles ne doivent pas empêcher de rendre justice à des recherches aussi approfondies sur une grande époque de notre histoire.

Les Épopées françaises, études sur les origines et l'histoire de la littérature nationale, par M. Léon Gautier, dont le tome Ier obtient l'accessit à côté de l'*Histoire poétique de Charlemagne*, sont un livre écrit dans le même courant d'idées. Le cadre est plus large, mais n'est pas encore rempli dans le volume soumis au jugement de l'Académie, et l'enthousiasme trop exclusif de l'auteur pour les productions poétiques de notre moyen âge, en le rendant injuste envers des poëtes qui sont en possession depuis des siècles de l'admiration générale, compromet le succès de la thèse qu'il défend. Ne peut-on admirer la chanson de Roland et la venger d'un trop long oubli sans dénier le nom d'épopée aux poëmes nés dans des siècles plus littéraires ? On pourrait relever dans le livre de M. Gautier plus d'une proposition contestable, mais ce n'est pas ici le lieu de soulever des questions littéraires sur lesquelles de bons esprits sont encore partagés. Ce que l'Académie encourage, c'est l'effort d'un travail consciencieux, et, si j'osais employer ces expressions, je dirais qu'il sera pardonné beaucoup à un auteur qui aime beaucoup notre poésie nationale et cherche à la faire aimer. C'est déjà un grand service rendu à des études que de vaincre l'indifférence.

En 1863, l'Académie s'est vue dans la nécessité de retirer du programme de sa séance publique la lecture du rapport sur les antiquités de la France, dont l'étendue, croissant avec le nombre et l'importance des ouvrages soumis à sa commission, menaçait de laisser désormais trop peu de place à l'exposé des autres sujets de concours et à l'éloge historique, principal but de cette réunion. L'Académie a donc chargé son président de faire connaître *sommairement* le sujet et le mérite des ouvrages couronnés et les mentions honorables, réduites à six.

Ces restrictions n'ont heureusement pas découragé l'émulation des concurrents, toujours aussi nombreux, et qui trouveront, comme par le passé, dans le rapport imprimé de la commission, l'appréciation de leurs ouvrages et ses hésitations consciencieuses. Tous les braves, à l'armée, n'obtiennent pas la croix qu'ils avaient méritée, et se consolent en la voyant bien placée. La commission des antiquités de la France ne néglige aucun effort pour arriver à des choix équitables.

M. Ernest Herzog, philologue de Tubingue, a adressé au concours la description et l'histoire de la Gaule Narbonnaise écrite en latin. Le plan de cet ouvrage est simple et méthodique. Il comprend la géographie, les institutions politiques, militaires et civiles, qui sont exposées ou discutées avec érudition et critique. Des divers documents sur lesquels l'auteur s'appuie, les médailles sont les seuls que M. Herzog paraisse trop peu connaître :

Digitized by Google

mais, plus habile en épigraphie, il a su tirer des nombreuses inscriptions latines et des rares inscriptions grecques de la Narbonnaise, les renseignements précieux qu'elles renferment, et il a réuni dans un appendice le texte de 676 des plus importantes de ces inscriptions, qu'il accompagne de notes substantielles. La commission n'a remarqué dans cette partie du travail qu'un petit nombre de lacunes et d'erreurs, d'autant plus excusables que l'auteur n'a pu séjourner que peu de temps dans le midi de la France. Les qualités solides de cet ouvrage l'ont fait désigner pour la première médaille, indépendamment de la faveur qui peut s'attacher à un étranger écrivant l'histoire d'une de nos provinces dans cette langue latine qui ne vieillit pas, et restera commune aux hommes instruits de tous les pays.

Des qualités différentes ont fait accorder la seconde médaille au premier volume des *Études sur l'histoire de Metz*, par M. Auguste Prost. Dans cette première partie, l'auteur s'occupe uniquement des légendes, non pour les raconter avec complaisance, comme font la plupart de nos histoires locales, mais pour les interpréter et pour y chercher, dans l'imagination populaire, un reflet fugitif, et cependant fidèle, des événements que l'histoire a mission de représenter en traits plus arrêtés. L'histoire, aussi parfois, altère les faits, et moins innocemment ; d'autres fois, ses monuments authentiques sont détruits. Ceux qui aiment passionnément la vérité la poursuivent partout. Mais la légende est un terrain glissant où l'on ne peut avancer qu'avec un mélange de hardiesse et de prudence. Quand il se rencontre un esprit ferme et sagace qui s'y engage et s'y soutient sans trop broncher, on lui doit des encouragements.

L'Académie cherche, autant que possible, à répartir ceux dont elle dispose entre des ouvrages qui, par des voies différentes, tendent au même but, quand ils se font remarquer par des qualités distinguées. Elle accorde sa troisième médaille à M. Mantellier, président à la cour impériale d'Orléans, pour son mémoire sur les bronzes antiques de Neuvy-en-Sullias (1 vol. in-4° avec planches). Cette précieuse trouvaille, qui eut lieu en 1861, comprend une quarantaine d'objets antiques, tels qu'un cheval de bronze avec inscription latine sur le socle, figurines de divinités, d'hommes et d'animaux, et instruments de destination diverse. M. Mantellier, après en avoir assuré la conservation dans le musée historique de l'Orléanais, qu'il dirige, les a fait représenter avec une grande fidélité, et s'est attaché, dans la notice descriptive qu'il a lue devant notre Académie, et qui reparaît ici améliorée, à en déterminer avec une sage circonspection la destination et l'origine. L'histoire de l'art, à l'époque gallo-romaine, aurait fait plus de progrès si tous les objets antiques découverts sur notre sol avaient été étudiés avec ce soin avant d'être dispersés dans les cabinets des amateurs, où, faute d'indication exacte de provenance, ils ne sont souvent que des objets d'une vaine curiosité.

Des mentions honorables sont accordées :

1° à M. Meyer pour ses ouvrages intitulés : *le Roman de Flamenca*, publié d'après le manuscrit unique de Carcassonne, traduit et accompagné d'un glossaire (1 vol. in-8°) ; *Recherches sur les auteurs de la Chanson de la croisade albigeoise* (br. in-8°) ;

2° à M. Chazaud, pour son *Étude sur la chronologie des sires de Bourbon* (*X^e et XIIIe siècles*), 1 vol. in-8° ;

3° à M. Robillard de Beaurepaire, pour ses notes et documents *concernant l'état des campagnes de la haute Normandie dans les derniers temps du moyen âge* (1 vol. in-8°);

4° à M. Carro, pour son *Histoire de Meaux et du pays meldois, depuis*

Digitized by Google

OF THE UNIVERSITY

les premières traces de l'origine de la ville jusqu'au commencement de ce siècle (1 vol. in-8°);

5° à M. Gustave Desjardins, pour son *Histoire de la cathédrale de Beauvais* (1 vol. in-4°);

6° à M. Maximilien de Ring, pour son ouvrage intitulé : *Tombes celtiques de l'Alsace, nouvelle suite de Mémoires,* in-fol.

Je m'abstiens d'ajouter aucun éloge à ces mentions honorables, qui acquièrent assez de prix du silence que je suis obligé d'observer sur un grand nombre d'autres écrits de mérite. Ces livres, du reste, sont imprimés. Ils sont dans les mains du public, qui est leur premier juge, et au besoin juge d'appel. Nous devons, au contraire, une analyse détaillée aux Mémoires manuscrits qui sont soumis plus spécialement à l'appréciation de l'Académie.

Les travaux des membres de l'Ecole d'Athènes sont parvenus un peu tard à l'Académie. L'étendue et l'importance de quelques-uns et le soin que notre commission spéciale apporte toujours à leur examen nous ont conduits jusqu'à ces jours derniers. A ce moment une indisposition nous a privés du concours du secrétaire, sur lequel la commission comptait pour résumer ses jugements comme les années précédentes, avec l'autorité qui lui appartient, en tout ce qui touche la Grèce, et cette bienveillance que les concurrents doivent reconnaître jusque dans les critiques en apparence les plus sévères. Dans les sujets variés qu'elle propose sans les imposer, l'Académie recherche moins la solution de tel ou tel problème qu'une occasion offerte aux jeunes professeurs, qui vont compléter leurs études sur le sol classique, de faire connaître et parfois de découvrir eux-mêmes leurs aptitudes diverses. Mais il est des qualités de méthode qui s'appliquent à tous les sujets, qui distinguent l'érudition française, et dont l'Académie désire avant tout maintenir la tradition dans l'Ecole d'Athènes. Depuis vingt ans que cette institution est fondée, l'Académie a eu la satisfaction de voir presque toujours les espérances qu'elle avait conçues sur de premiers essais confirmées par des travaux de plus en plus importants, et elle se flatte d'avoir contribué à leur bonne direction par ses critiques, ainsi que par ses encouragements. Elle ne renonce donc pas à publier, et prochainement j'espère, le rapport sur les envois de cette année, très-dignes d'un sérieux examen. Mais je n'en puis aujourd'hui présenter qu'un aperçu préalable ainsi que les premières impressions échangées entre les membres de la commission à la suite de leurs lectures.

M. Decharme avait envoyé l'année dernière, *sur l'art et le génie thébains*, un mémoire qui avait mérité l'approbation de la commission, et dans lequel elle s'était bornée à signaler quelques lacunes faciles à remplir.

Revenant cette année sur le même terrain, M. Decharme y a trouvé de nouveaux sujets d'étude. Cinquante-trois inscriptions inédites ont été recueillies par lui dans plusieurs excursions en Béotie, notamment sur les ruines d'Orchomène. M. Decharme les a transcrites en caractères courants, traduites et accompagnées d'un commentaire historique et philologique, dans lequel il a pu compléter les recherches de MM. Bœckh, Keil et Ahrens sur le dialecte béotien et sur plusieurs points d'antiquité.

M. Decharme n'a pas eu le temps d'étendre ce commentaire aux six dernières inscriptions, qui sont le fruit de fouilles exécutées par lui cette année même sur l'Hélicon, où il a reconnu l'emplacement de l'Hiéron des Muses. Mais elles lui ont fourni l'occasion d'une intéressante monographie sur ce sanctuaire célèbre. L'année dernière, en parcourant l'Hélicon en compagnie de son collègue M. Petit de Julleville, M. Decharme avait conçu quelques doutes sur la position assignée par Leake et les voyageurs

Digitized by Google

qui l'ont suivi à ce lieu sacré décrit par Pausanias, et que l'on avait cru retrouver au monastère de Saint-Nicolas. Des ruines antiques reconnues par M. de Julleville à plus de 2 kilomètres de ce monastère, sur les bords d'un cours d'eau qui sépare les chapelles de la Trinité et de Sainte-Catherine, lui parurent convenir mieux aux descriptions des géographes anciens, et, une inscription mutilée ayant confirmé cette conjecture, il est revenu ce printemps avec des ouvriers. Quelques coups de pioche l'ont mis en possession de plusieurs dédicaces qui achèvent de lever les doutes. M. Decharme accompagne son mémoire d'un plan de l'Hélicon avec l'indication d'Ascra, célébrée par Hésiode, du Permesse, de la fontaine qui fut probablement Hippocrène. On sait que Constantin fit enlever pour décorer Constantinople les principaux chefs-d'œuvre qui avaient été consacrés par des artistes anciens dans le bois sacré des Muses; mais du moins les bases de ces statues sont probablement restées en place avec leurs inscriptions votives. M. Decharme en a retrouvé une en vers qui peut figurer dans le Supplément de l'Anthologie. S'il quitte cette année la Grèce, il léguera à ses successeurs par cette heureuse découverte de l'Hiéron des Muses une mine qui peut devenir féconde.

M. Petit de Julleville a résolûment abordé, pour son travail de troisième année, une des questions les plus intéressantes et aussi les plus vastes entre celles que l'Académie avait indiquées : l'établissement du christianisme en Grèce, et particulièrement en Attique. Il a divisé son travail en trois parties.

La première contient l'*Histoire générale de l'établissement du christianisme en Grèce*. La seconde, intitulée *des Métropoles en Grèce*, doit en présenter un tableau d'après l'*Oriens christianus* de Lequien, complété ou rectifié au moyen des inscriptions chrétiennes, des diplômes, des historiens byzantins et des documents particuliers obtenus des évêques grecs. Mais cette partie du travail n'est pas parvenue à l'Académie, et nous ne savons pas jusqu'à quel point elle est avancée.

La troisième division contient des recherches sur les églises d'Athènes et des environs. La première partie nous a paru bien conçue et bien écrite. Les auteurs grecs contemporains de l'établissement du christianisme ont été lus avec soin, et leurs témoignages discutés avec critique; mais cette portion est à vrai dire la seule achevée, et n'ajoute pas beaucoup de faits à ceux qui avaient été déjà produits, par exemple dans le mémoire de M. Chatel sur la destruction du paganisme dans l'empire d'Orient, mémoire couronné en 1847 par notre Académie. La troisième partie, qui promettait d'être la plus neuve et dont le plan est bien tracé, offre, sur le vocable des églises et sur leur relation plus ou moins probable avec des temples anciens, quelques observations judicieuses. Mais l'auteur paraît avoir manqué de temps, ou n'était pas suffisamment préparé pour ce sujet par la lecture des écrits ecclésiastiques du moyen âge et les livres de l'Eglise grecque dont il ignore quelques termes usuels. Des relations plus suivies avec les hommes du pays eussent été profitables. Il est d'autant plus urgent de recueillir de la bouche des vieillards les traditions relatives aux églises de l'Attique, que depuis la révolution grecque ces souvenirs s'effacent rapidement et que les ruines disparaissent.

En général, nous ne saurions trop recommander aux membres de l'Ecole d'Athènes de mettre à profit leur séjour pour étudier directement les sites, les monuments et les usages populaires, en réservant pour plus tard les résumés historiques pour lesquels ils trouveront plus de ressources dans les bibliothèques d'Occident. Au surplus, l'établissement du christianisme est un sujet trop vaste pour pouvoir être traité en une ou deux années.

Digitized by Google

C'est une des questions, comme les modifications de la langue grecque ou la topographie d'Athènes, qui pourront exercer encore l'activité de plusieurs promotions de notre école. M. de Julleville aura le mérite d'avoir ouvert la voie et tracé un plan dans lequel des investigations nouvelles viendront se coordonner.

Le travail de seconde année de M. Blondel, sur la religion de Demeter, n'a rien jusqu'ici qui dénote qu'il ait été composé en Grèce. Ce n'est, croyons-nous, que le préliminaire d'une étude plus complète dont nous avons regretté de n'avoir pas trouvé le plan général indiqué. La partie que nous avons reçue contient un catalogue très-étendu des épithètes et des surnoms divers de Demeter, d'après les poëtes, les historiens, les mythographes, et leur interprétation tirée des lexiques et des grammairiens anciens et modernes. Pour une étude sur la diffusion du culte de Demeter, telle que l'Académie l'avait désirée, ce travail, fait avec beaucoup de soin, est une bonne préparation ; mais, pour cette partie même de ses recherches, M. Blondel aurait trouvé des additions utiles dans les recueils imprimés d'inscriptions et probablement parmi celles qui ont été récemment découvertes. Il aurait aussi consulté avec fruit le grand ouvrage de MM. Charles Lenormant et de Witte.

Les monuments figurés et les inscriptions ont de nos jours singulièrement étendu et sur quelques points renouvelé les idées que les livres peuvent fournir sur l'antiquité. Les mémoires de deuxième année de M. Dumont montrent le parti qu'on peut tirer des documents épigraphiques.

Sous le titre de : *Inscriptions céramiques d'Athènes*, M. Albert Dumont a recueilli de petits monuments très-communs sur plusieurs points du littoral de la Méditerranée et qui ont été longtemps dédaignés par les voyageurs, mais dont quelques archéologues ont commencé à s'occuper et à former des collections. Ce sont de courtes inscriptions imprimées sur l'argile des amphores à vin que l'on exportait de Rhodes, de Thasos et des autres lieux de production. On sait que les anciens ont souvent fait usage des fragments de poterie qu'ils nommaient *ostraca* pour écrire des reçus d'impôts ou des suffrages, d'où vient le nom d'*ostracisme*. Les anses des vases qui ne se prêtaient pas à cet usage, et qui par leur épaisseur ont résisté davantage au temps, se retrouvent quelquefois par monceaux sur le sol des villes maritimes. La collection d'Athènes en contient plus de quatre mille. Une indication de provenance, un nom propre, ordinairement celui d'un magistrat annuel, quelquefois un nom de mois, puis un symbole : voilà, en général, à quoi se réduisent ces inscriptions ou timbres des amphores. Cependant, en les rapprochant, en les classant, M. Dumont en a tiré d'utiles additions aux lexiques de noms propres, aux formes dialectiques, aux calendriers, et quelques inductions pour l'histoire du commerce. Ces renseignements sont particulièrement consignés dans un des cahiers intitulés : *Analecta græca*.

Peut-être aurait-on pu étendre les rapprochements des symboles avec ceux de la numismatique, et, par des reproductions graphiques plus soignées, fournir des éléments à la paléographie. Mais ce n'est sans doute pas le dernier mot de M. Dumont sur l'épigraphie céramique, et il voudra tirer d'un sujet restreint tous les développements qu'il comporte.

M. Dumont nous a adressé en même temps un autre travail dans lequel l'intérêt du sujet se joint à la nouveauté.

Des inscriptions relatives aux éphèbes, c'est-à-dire à la jeunesse, ont été recueillies en fort grand nombre à Athènes, surtout depuis quelques années, et plusieurs archéologues se sont empressés de les transcrire et de les commenter. M. Dumont les a étudiées à tous les points de vue

Digitized by Google

dans un mémoire de plus de deux cents pages, plein de faits curieux, qu'il intitule : *l'Éphébie attique, fragment d'une histoire de la Grèce à l'époque de la domination romaine.* Nous n'aborderons pas l'analyse de ce mémoire, que votre commission a étudié avec soin. Il y a là, nous le croyons, les éléments d'un livre qui se fera lire avec intérêt, car c'est l'histoire de ce que nous nommerions l'instruction publique en Grèce à l'époque où cette contrée vivait surtout par les lettres. M. Dumont nous paraît autorisé à dire : « *Aujourd'hui l'éphébie est une grande institution qui, durant quatre cents années, a sa religion, ses exercices, ses maîtres, ses lois, une vie propre et des révolutions. Son histoire s'est lue en moins d'un an sur quelques plaques de marbre du Pentélique.* »

Le même professeur a réuni dans ses *Analecta græca* quelques petites dissertations sur la chronologie de 44 archontes postérieurs à la 122e olympiade, sur des peintures murales inédites trouvées à Sparte, et quelques pages sur des monuments de l'âge de pierre rencontrés en Grèce.

Tous ces travaux témoignent de l'activité de son esprit. Une révision attentive fera disparaître quelques inaxactitudes ou quelques témérités échappées à une rédaction un peu précipitée.

L'Académie n'a pas jugé utile d'ajouter de nouvelles questions à celles qu'elle avait précédemment indiquées, et qui ne paraissent pas épuisées, même après une année si bien remplie, par les membres de l'École. On peut aussi compter sur les sujets que le hasard manque rarement d'offrir aux archéologues qui savent en profiter.

J'ai hâte, Messieurs, de terminer ce résumé de notre année académique, fort incomplet, et qui n'en paraîtra pas moins bien long, comme tous les résumés dans lesquels on est forcé d'élaguer les réflexions et les détails qui reposeraient l'attention. Heureusement la plupart des personnes qui nous font l'honneur d'assister à ces réunions sont familiarisées d'avance avec les travaux dont j'avais à vous entretenir. Elles en comprennent à demi-mot l'importance et l'intérêt. Beaucoup d'entre elles n'ont-elles pas aussi poursuivi un but utile par des chemins arides? Je ne dois pas craindre de rencontrer ici de ces Sybarites dont parle un auteur ancien, et qui se sentaient fatigués pour avoir vu labourer.

Tant de travaux littéraires, accomplis avec ardeur et persévérance, ne vous inspirent-ils pas, Messieurs, la même réflexion qu'à moi ? Depuis quelque temps on a beaucoup accusé notre époque de poursuivre la satisfaction des jouissances matérielles, et je crois que l'on prend trop au sérieux les tableaux chargés que le théâtre, quand il se met à faire de la morale, trace de notre époque. Dans ce qu'on nomme aujourd'hui le monde des affaires, je crois que les hommes qui s'occupent de finances et d'industrie avec un but élevé d'intérêt général ne sont pas rares. Mais ce que je sais, ce que nous voyons tous les jours, c'est qu'autour des Académies le nombre des hommes qui s'adonnent à des études désintéressées n'a pas diminué. Pour obtenir vos médailles, vos prix presque toujours insuffisants à couvrir les frais d'impression des livres couronnés, pour une mention honorable, un éloge qui aura peu de retentissement, quelquefois pour un conseil que nous tâchons de rendre utile, mais que nous ne pouvons pas espérer de rendre en même temps agréable, des hommes jeunes, ou d'autres avancés dans leur carrière, s'imposent un surcroît de travail, sans interrompre la profession qui les fait vivre, ou se dérobent aux séductions d'opulents loisirs. Ce que je dis de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres s'appliquerait également aux autres sections de l'Institut. Ainsi, dans ce monde des sciences, des lettres et des arts, la France n'est

Digitized by Google

pas menacée de déchoir du rang élevé que par la politique et les armes elle occupe aujourd'hui plus que jamais entre les nations. »

Après son discours d'ouverture, M. le Président, conformément à l'usage, donne lecture de la liste suivante des élèves de l'Ecole impériale des Chartes, nommés *Archivistes paléographes*, par arrêté du 3 février 1866 :

MM. Sepet (Marius-Cyrille-Alphonse), Bruel (Louis-Alexandre), Travers (Charles-Emile), Barbier de la Serre (Roger-Charles-Maurice), Lefoullon (Louis-Victor-Anatole), de Mas Latrie (René Louis-Marie), Denis de Senneville (Gaston-Henri), Doinel (Jules-Benoit), Bertrand (Laurent-Arthur), Bernard (Auguste-Christian-Philippe-Daniel).

M. le Secrétaire perpétuel lit ensuite une *Notice historique sur la vie et les travaux de* M. Joseph-Victor Le Clerc.

Messieurs,

A l'époque où cette Académie, il y a cent cinquante ans, fut définitivement constituée sous le nom qu'elle devait retrouver un siècle plus tard, l'étude de l'antiquité, celle de l'histoire et des lettres savantes allaient s'affaiblissant de jour en jour dans l'Université de Paris. Rollin s'en plaignait, et faut-il s'étonner si parmi tant de maîtres, d'ailleurs justement estimés, son nom, celui de Lebeau et un bien petit nombre d'autres sont seuls inscrits dans nos annales académiques jusqu'à la Révolution française, qui détruisit tout pour tout renouveler et pour tout agrandir ?

La main puissante qui se donna pour mission de poursuivre et d'organiser cette œuvre de renouvellement général, de réconcilier le passé avec le présent, et de les vivifier l'un par l'autre, fut celle qui, du même coup, rendit aux académies leurs attributions, en respectant la grande unité de l'Institut, et rétablit l'Université de Paris en l'étendant à toute la France. Dès lors commença ce mouvement remarquable des jeunes esprits qui, dans notre domaine de l'érudition, eut pour effet de resserrer le lien naturel des études classiques avec les diverses branches de la critique savante, et par la vertu duquel, comblant peu à peu le vide des anciennes corporations disparues, quelques-unes de nos écoles supérieures sont devenues les fécondes pépinières de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Joseph-Victor Le Clerc, en qui devait se personnifier à un si haut degré l'alliance de l'Université et de l'Académie, entra l'un des premiers dans cette voie. Il était né à Paris le 2 décembre 1789, à la veille des événements dont le contre-coup fit plus que compromettre la modeste fortune de sa famille. Sa mère, restée veuve de bonne heure, ne voulut pas se séparer de son fils unique, lorsqu'elle le mit, comme un précieux dépôt, sous la tutelle du maître intelligent et généreux qui fut un second père pour cet enfant, dont il devinait l'avenir en dépit des apparences.

L'école secondaire de M. Dabot fut une de celles qui, à cette époque de transition entre l'enseignement libre et le régime de l'Université impériale, contribuèrent le plus à relever les études tombées dans l'abandon,

Digitized by Google

puis dans l'anarchie, pendant les mauvais jours. Ses élèves, et parmi eux le jeune VICTOR LE CLERC, suivaient les cours de l'École centrale du Panthéon, devenue, quelques années après, le Lycée Napoléon. Ce fut là, ce fut dans l'ardente émulation, signe certain de toutes les renaissances, dont fut animée cette première génération universitaire, même avant l'Université, que LE CLERC se fit distinguer de bonne heure par de brillants succès, et qu'il forma avec plusieurs de ses anciens ou de ses rivaux des amitiés plus tard illustres. Le rare exemple qu'avait, le premier, en 1804 et 1805, donné un de ceux-là, aujourd'hui le vénéré doyen de notre Académie, il le renouvela les deux années suivantes, en remportant coup sur coup, au Concours général dès lors rétabli, le prix d'honneur de rhétorique. Déjà, le 5 septembre 1806, FOURCROY, encore directeur de l'instruction publique, lui avait notifié un décret de l'Empereur, qui l'appelait, en qualité d'élève du gouvernement, assimilé à ceux qui avaient remporté les grands prix décernés par l'Institut, dans un pensionnat d'école spéciale à son choix, après la fin de son cours d'études littéraires.

Ce choix, proposé de si haut à un jeune homme de dix-huit ans, LE CLERC ne l'avait réellement point. L'Ecole Normale était encore dans l'avenir, et aucune des écoles existantes ne pouvait répondre à sa vocation. Il prit donc le sage et courageux parti de rester attaché comme maître d'études au lycée qui avait fait sa fortune scolaire, où il était estimé et aimé de ses chefs et de ses anciens professeurs. Il en eut la preuve lorsque, dans le besoin qui se faisait sentir chaque jour davantage de fortifier l'enseignement en le rajeunissant par des sujets d'élite, il fut chargé, pendant les années 1809 et 1810, d'un cours complémentaire de langue grecque et de poésie latine, au même lycée, pour les élèves des classes d'humanités. Là encore il reçut la juste récompense de ses succès ; à la fin de cette dernière année, il fut nommé par le nouveau grand-maître, M. DE FONTANES, professeur agrégé de troisième, et bientôt, « sur les bons témoignages de son proviseur » (M. de Wailly), est-il dit dans son diplôme, le grade de bachelier ès-lettres, qui régularisait sa position, lui fut conféré. C'était le régime alors tout paternel de notre Université, régime maintenu par le doyen de la Faculté, M. ROYER-COLLARD, signataire de ce diplôme avec le grand-maître, lorsque, cinq ans après, il fut appelé à lui succéder sous le simple titre de président de la Commission d'instruction publique.

Dans cet intervalle, le jeune professeur d'humanités dont l'enseignement portait les fruits les plus heureux, commença à se faire connaître en dehors de l'Université par des essais en prose et en vers, qui fixèrent l'attention de l'Académie française ou de la seconde classe de l'Institut, comme elle se nommait encore, et obtinrent, dans les concours du prix annuel, plusieurs mentions honorables. Celle qui fut le plus remarquée eut pour objet l'*Éloge de Montaigne*, au concours de 1812. Ce morceau, fort étudié d'ailleurs, n'était exempt ni de déclamation, ni de ce dédain, alors si général pour les œuvres du moyen âge, que l'auteur devait expier plus tard par une admiration non sans d'expresses réserves. Il n'en fut pas moins nommé avec honneur après celui qui mérita la couronne à ce judicieux et brillant esprit, à son condisciple, plus jeune que lui de deux années, et son ami de tous les temps, dont la double carrière de professeur et d'écrivain s'ouvrait avec le même éclat. Quant à M. LE CLERC, son *Discours sur la vie et les écrits de Montaigne*, comme il l'intitula dans la suite en le reproduisant à la tête d'une édition des *Essais* qui reste une des meilleures, le désigna plus encore que sa *Chrestomathie grecque*, si utile aux études, que la fiction savante du poëme de *Lysis*, « trouvé par un jeune grec sous les ruines du Parthénon et traduit en vers français par l'éditeur, » pour

Digitized by Google

occuper, d'abord comme agrégé, puis comme titulaire, la chaire de rhétorique que laissait vacante au collége Charlemagne son heureux émule. M. VILLEMAIN venait d'être appelé, en 1815, à professer l'éloquence française dans cette chaire de la Faculté des lettres qu'il devait illustrer.

Ce fut pour M. LE CLERC, une redoutable épreuve, vaillamment surmontée, qu'une telle succession. Dans cet enseignement scolaire, déjà si élevé, outre la renommée de son prédécesseur qui, par la grâce facile et l'autorité de sa parole, non moins que par la variété de son savoir, avait charmé, en la dominant, une jeunesse toujours exigeante pour ses maîtres, il avait contre lui des allures de corps et d'esprit fort différentes, dans un même fonds d'habitudes studieuses, de traditions et de goût littéraire. A des dehors qui l'eussent fait prendre, en dépit de son âge, pour un demeurant d'un autre siècle, se joignait un organe rebelle encore, que l'énergie de sa volonté, soutenue par l'exemple classique de Démosthène, n'avait pu dompter tout à fait. La lenteur calculée de sa parole ne faisait que mieux ressortir ce qu'avait d'insolite pour son jeune auditoire la gravité un peu solennelle de ses leçons, et la teinte d'érudition qu'il y mêlait aux formes de la rhétorique traditionnelle. Mais sa critique ingénieuse et solide n'avait pas besoin de cette pointe d'ironie dont il s'était fait jadis une défense contre ses camarades de lycée, et qu'il garda longtemps, pour le faire apprécier de ses élèves aussi bien que de ses collègues. D'ailleurs, les succès qui signalèrent sa classe au concours général le placèrent bientôt à son rang, c'est-à-dire entre les premiers. Son choix des *Pensées de Platon sur la religion, la morale et la politique*, qu'il publia en 1818 avec une traduction française d'une élégance plus qu'attique, avec un commentaire plein de rapprochements instructifs, et qu'il enrichit plus tard d'une *Histoire abrégée du Platonisme*, acheva de le mettre hors ligne. Nous n'en étions point encore au Platon de M. COUSIN.

Cependant la fatigue d'un exercice continu et si laborieux de douze années, dans l'enseignement secondaire, commença à se faire sentir en 1821. Il fut heureux d'échanger sa chaire de rhétorique contre un emploi plus modeste, surtout alors, mais qui avait le double avantage de donner au professeur plus de loisir et de lui ouvrir la porte de l'enseignement supérieur. C'était la place de maître de conférences à l'Ecole Normale, où l'autorité de cette époque voulait fortifier les humanités pour faire contrepoids à la philosophie mise en suspicion. Ses ombrages allèrent si loin, et l'esprit des élèves, comme celui d'une partie des maîtres, était si peu sympathique à ses desseins sur l'Université, qu'elle trouva plus simple, l'année suivante, de supprimer l'Ecole que de la réformer. Mieux qu'un autre, M. LE CLERC en prit son parti. Humaniste consommé, il s'était engagé dans une grande entreprise, à laquelle il s'applaudit de pouvoir se donner tout entier. Il était de ceux qui, ayant goûté le charme des lettres et celui de la science, habitués d'ailleurs aux sérieux travaux, aimaient mieux leur demander le pain de chaque jour que de manquer à leur destinée ou à leur conscience.

Homme du XVIe siècle autant que du nôtre, du moins à ce moment, on peut dire que M. LE CLERC par son enthousiasme pour Cicéron, par les longues veilles qu'il avait passées sur ses ouvrages, par ce reflet quelque peu oratoire qu'en avaient contracté son style et sa parole, dans les sujets les plus divers, fut le premier cicéronien de son temps et de son pays; espérons qu'il ne sera pas le dernier ! Cette passion qui le dominait pour le prince de l'éloquence romaine, et les circonstances qui la servirent, expliquent qu'il ait pu, en moins de cinq ans, mener à fin l'immense travail de la publication des *Œuvres complètes de Cicéron*, embrassant tous les textes

Digitized by Google

connus ou nouvellement découverts, avec la traduction en français, des introductions, des notes critiques et littéraires sur chaque ouvrage, des renseignements historiques et bibliographiques de tout genre, et un appareil d'index multipliés où rien n'est omis de ce qui peut guider les recherches dans les trente volumes de la collection. Il voulait qu'elle satisfît à la fois les savants, les jeunes professeurs et les gens du monde; mais ses forces, sinon sa science et son talent, n'auraient pu suffire à la triple tâche d'éditeur de textes, de commentateur et de traducteur. Il s'adjoignit donc pour celle-ci et en partie pour la seconde, ce qu'on appelle vulgairement des collaborateurs; les siens, il les trouva autour de lui, épris de son beau dessein, parmi les maîtres les plus autorisés et les plus illustres de notre Université, les GUÉROULT, les BURNOUF, les NAUDET, parmi d'autres plus jeunes, qui marchaient sur leurs traces, même parmi tels de ses anciens disciples qu'il s'était plu à former en quelque sorte de ses mains, pour des carrières différentes, et qui déjà surpassaient ses espérances. Qu'il nous suffise, entre ceux-ci, de citer ce penseur éminent et ce spirituel écrivain, que deux de nos Académies devaient s'attacher un jour, et dont il pressentit la vocation précoce, lorsqu'il lui confia le soin de traduire, comme il l'a fait, avec un sentiment profond du sujet et de l'auteur, ce difficile *Traité des lois* où le génie des institutions républicaines de l'ancienne Rome s'éclaire d'un rayon de la philosophie platonicienne. Il eut d'autres associés encore qui étaient indiqués à son goût par l'estime du dernier siècle, mais dont il revit les versions plus ou moins élégantes avec une liberté nécessaire. Pour lui, il se réserva de mettre de nouveau en français, dans toutes les parties de la collection, non-seulement des ouvrages, ou suspects, ou ingrats, mais des chefs-d'œuvre comme le *Traité de l'Orateur*, des discours comme l'ingénieux plaidoyer *pour le poëte Archias*, les lettres de Cicéron à son frère et sa correspondance avec Brutus, enfin les livres *sur la Divination*, hérissés de difficultés de tout genre, mais d'un si haut prix pour la connaissance des institutions et des opinions religieuses chez les Romains.

Ce qu'il revendiqua exclusivement comme son premier devoir d'éditeur, avec la direction et la révision attentive de toutes les parties de cette œuvre multiple, ce fut la *récension* proprement dite des textes, quelquefois si altérés, qu'il collationna et sur les manuscrits et sur les éditions. Par là il imprima à la sienne, la seule complète alors et dont celle même d'Orelli ne saurait tenir lieu à plusieurs égards, un caractère critique en même temps que scolaire. Ce caractère paraît surtout dans les volumes où il a recueilli, commenté, traduit avec tant de conscience les fragments des ouvrages perdus de Cicéron, se tenant constamment sur la piste des découvertes faites de nos jours, surtout dans les manuscrits dits *palimpsestes*, d'après un mot de Cicéron lui-même. On sait qu'il faut entendre par là les débris de manuscrits d'auteurs anciens, que l'ignorante piété du moyen âge, destructive à la fois et involontairement conservatrice, a effacés, puis recouverts d'une seconde écriture, sous laquelle l'art savant des modernes est parvenu à faire reparaître en partie les premiers caractères. On sait tout ce que la littérature classique doit en ce genre, pour Cicéron singulièrement, au zèle et à l'érudition de Mgr MAI, qui fut associé de cette Académie, de M. AMÉDÉE PEYRON, qui l'est encore, et avant lui de Niebuhr qui méritait de l'être. Des nombreux fragments ainsi retrouvés à Milan, à Rome, à Turin, les plus précieux de beaucoup et les plus étendus, c'étaient les pages d'abord assez suivies, puis et de plus en plus interrompues et mutilées, de ce grand *Dialogue de la République*, où Cicéron, pour réveiller au cœur de ses concitoyens, s'il se pouvait encore,

Digitized by Google

l'amour de la patrie déchirée par les factions, présentait les institutions qui avaient enfanté sa glorieuse histoire, comme le type le plus rapproché de l'idéal qu'il rêvait d'un bon gouvernement.

Ces nobles pages, si merveilleusement couronnées d'avance par l'appel au dogme de l'immortalité de l'âme, sanction de toute bonne politique comme de toute bonne morale, dans le récit du *Songe de Scipion*, que Macrobe nous avait conservé par son commentaire, elles ont eu chez nous une double fortune. Transmises à Paris, dans le cours même de la publication, en 1822, par le savant paléographe qui venait de les découvrir au Vatican, elles trouvèrent, l'année suivante, dans M. Villemain, non-seulement un reproducteur exact du travail de M. Mai, mais un traducteur tel que l'aurait souhaité Cicéron, s'il eût pu penser jamais que dans cette Gaule alors barbare, dont César se faisait un marchepied pour monter au pouvoir suprême, naîtrait un jour ce fidèle interprète de son génie comme de son style.

M. Le Clerc qui, à ce moment même, préparait pour sa grande collection le recueil des fragments, ne fut point troublé par cette rivalité nouvelle et imprévue avec son ancien émule. Dans le volume qu'il publia bientôt, il reconnut avec autant de bon goût que de loyauté les qualités éminentes de cette traduction qui devançait la sienne. Obligé par son plan de mettre en français à son tour ces précieux lambeaux de textes mutilés, il le fit avec la scrupuleuse exactitude qu'on était en droit d'attendre d'un nouvel éditeur, dont la tâche était avant tout de poursuivre l'œuvre déjà commencée de la critique. Il loua son prédécesseur d'être entré dans cette voie en faisant justice des additions nombreuses, hasardées dans l'édition originale, en dehors des passages authentiques cités par les Pères de l'Église et par les grammairiens. En revanche, il rattacha avec bonheur au manuscrit palimpseste du Vatican d'autres passages qui avaient échappé à M. Mai, et, dans le manuscrit même, tel que celui-ci l'avait donné, il expliqua ou restitua maint endroit obscur ou corrompu. Ce furent là ses avantages, et ils comptaient pour la science.

Ce travail si considérable se termina en 1825, avec le premier volume ajourné, par un Discours préliminaire où un peu d'emphase ne réussit pas à voiler la solidité du savoir, et par des suppléments biographiques et bibliographiques qui peuvent être fort utiles, mais qui font mieux sentir encore le besoin d'une Vie nouvelle de Cicéron, pour laquelle notre époque est mieux préparée qu'aucune autre. M. Le Clerc, quand il mit la dernière main à son vaste Recueil, qui, entre autres mérites, aura celui d'avoir facilité cette œuvre délicate à quelqu'un de ses disciples préférés, ne pouvait prévoir combien elle serait nécessaire un jour pour mettre dans la balance de l'histoire le juste contre-poids de deux grands noms réunis dans une même cause. Quant à lui, sa récompense ne se fit attendre ni dans l'estime publique, ni dans les retours du pouvoir. Dès 1824, une administration plus bienveillante pour l'Université, celle de l'évêque d'Hermopolis qui devait, deux ans après, quoique sous un pseudonyme, ressusciter l'Ecole Normale, son élément vital, l'appelait à remplacer l'un de ses anciens maîtres du lycée Napoléon, dans la chaire d'éloquence latine de la Faculté des lettres. Préparé, comme il l'était, par de longs et sérieux travaux, ayant d'ailleurs devant les yeux les grands exemples qui venaient de renouveler l'enseignement de la Faculté en philosophie, en histoire, en littérature, et d'en changer le point de vue, il n'hésita pas sur la direction qu'il devait donner à son cours. Il en fit, par-dessus tout, une exposition historique de la littérature latine, et, s'il y resta quelque chose de l'éloquence dont avaient diversement abusé ses devanciers, ce fut, et dans la forme seule-

Digitized by Google

ment, un souvenir involontaire de l'ancien professeur de rhétorique, peut-être aussi, pour tout dire, la séduction passagère de l'éclatant succès qui provoquait tant d'applaudissements autour d'une chaire voisine. Il sentit, à la réflexion, que le mot d'*éloquence* ne devait pas trop l'engager et qu'il ne répondait précisément ni aux besoins de ses studieux auditeurs ni à la vraie nature de son sujet. Il se mit donc à développer, dans une suite de leçons de plus en plus positives, et dans un langage de plus en plus simple, l'histoire entière de la prose latine. Il la prit aux origines mêmes de la langue, qu'il chercha, sans remonter plus haut, dans les cantiques des prêtres Saliens, dans la chanson des frères Arvales, aussi bien que dans la Loi des douze tables et les plus anciennes inscriptions. Il descendit ensuite, de monument en monument et d'époque en époque, jusqu'au moment où l'esprit raffiné de la Grèce, conquise par les armes, achevait de s'imposer par les lettres au rude génie romain et le transformait sans le changer. Là après le vieux Caton, dominé lui-même par cette puissance nouvelle de la pensée cultivée, après les Scipions qui la favorisèrent, après les Gracques, ces orateurs populaires, qui en firent l'instrument de leurs vues politiques, il était en fonds pour s'étendre sur son sujet de prédilection, sur Cicéron et ses contemporains. Passant au siècle d'Auguste, qui fut la complète efflorescence du précédent, mais où, malgré d'illustres exceptions, la liberté opprimée put faire prévoir de loin la décadence de l'esprit, il en suivit pas à pas les tristes progrès et parvint à l'heure solennelle qui marqua, dans cette décadence même, l'avénement, puis le triomphe de la parole de vie, seule capable d'évoquer un monde nouveau des ruines de l'ancien monde.

Ce cours, où le professeur avait poursuivi les destinées de la littérature latine jusqu'au seuil du moyen âge, fut la seconde révélation d'une érudition dès lors aussi sûre qu'étendue. Y rattachant dans ses projets une histoire générale et détaillée de cette littérature, telle qu'il n'en existe pas encore, il interrompit deux fois ses leçons, en 1827 et 1831, pour visiter l'Italie, et il fit son premier voyage en compagnie des hommes qui, sur cette terre doublement privilégiée, pouvaient le mieux lui servir de guides dans l'étude des œuvres de la nature et dans celle des œuvres de l'art. On fut fort surpris de le voir, rompant avec toutes ses habitudes, et dans un costume qui lui était peu ordinaire, partir en leste équipage, sous la conduite d'Adrien de Jussieu et d'Ampère, dignes héritiers tous deux de noms célèbres, tous deux, quoique à long intervalle, ravis trop tôt à l'Institut, et dont l'un allait recueillir les premières impressions, germe fécondé par tant d'observations et de lectures, de son *Histoire de Rome par les monuments*. Qui dira ce que ce livre ingénieux, dépositaire des dernières pensées de notre confrère, put devoir, dès cette époque, aux entretiens de son compagnon de voyage ?

Quant à M. Le Clerc, il montra dans la suite, en mainte occasion, quels vivants souvenirs il avait gardés de ces explorations répétées dans l'Italie entière et jusqu'en Sicile, quels trésors de connaissances diverses il avait rapportés de l'étude attentive des lieux, de ses investigations dans les bibliothèques et dans les musées, de ses conversations avec les savants; quelles précieuses relations et quelles amitiés honorables il avait formées avec nombre d'entre eux. On le vit, lorsqu'il reprit son cours à la Sorbonne, puis, ayant touché le but de cette longue carrière, le recommença sur nouveaux frais, en liant ses leçons de plus près et avec une méthode plus sévère à cette grande histoire des lettres latines, qui fut comme l'idéal de la première moitié de sa vie et de ses travaux.

Il ne lui fut pas donné de le réaliser, et peut-être (l'Académie me per-

Digitized by Google

mettra de le dire) sera-t-il éternellement regrettable que tant de matériaux amassés, tant de recherches, tant de méditations, une érudition classique si étendue, un tour d'esprit si bien assorti au sujet, n'aient plus trouvé désormais qu'un emploi accidentel ou secondaire. M. Le Clerc était, à cette heure, l'homme le plus capable en Europe, par son savoir, de le traiter à fond dans son ensemble, par sa critique dont l'horizon s'agrandissait de jour en jour, et par son talent d'écrire parvenu à la maturité, de le populariser à la fois auprès des savants et du public.

Nommé, en 1832, doyen de la Faculté des lettres de Paris, après la mort de Lemaire, l'un des derniers représentants de cette vieille tradition universitaire qu'il était appelé à rajeunir, à fortifier, il comprit sur-le-champ les devoirs qui pesaient sur lui. Le décanat de M. Royer-Collard avait marqué, en 1811, l'époque de la régénération des études philosophiques et historiques, suivie bientôt de celle des études littéraires, le sien fut celle d'un essor nouveau des études classiques, non-seulement dans le sein de la Faculté, mais, par elle, dans tout l'enseignement supérieur et secondaire. La collation des grades sagement ménagée, les directions données dans les examens, dans les concours, dans ces séances du doctorat surtout, où s'empressaient les maîtres aussi bien que les élèves, et qui étaient comme les grandes assises de la Faculté des lettres, furent les leviers de ce mouvement. Ce qu'il dut aux exemples du doyen, à l'autorité de son savoir, de sa parole, à son influence pendant plus de trente ans, tous ceux qui en ont été les témoins se plaisent à le dire et ses anciens collègues les premiers. Elles en déposent surtout ces thèses qui devinrent de véritables monographies sur les questions les plus importantes de la philosophie, de l'histoire, de la littérature ancienne et moderne, française et étrangère, et où l'étude critique du moyen âge, de ses monuments, de ses idées, l'Orient lui-même prirent peu à peu la place qui leur revient dans la science indépendante de nos jours. C'est par là, c'est par les leçons de ceux qui ont subi avec honneur ces rudes et salutaires épreuves, dont ils sont aujourd'hui les juges, qu'il faut apprécier l'état actuel des hautes études dans notre pays. Puissent les études nouvelles que nos lycées voient s'ériger en face des études classiques, non-seulement des lettres, mais des sciences elles-mêmes, produire dans leur sphère, pour l'honneur de la civilisation française, des résultats aussi heureux!

Une dignité nouvelle, mais aussi de nouveaux devoirs, de plus en plus impérieux, attendaient M. Le Clerc qui s'y dévoua avec un courage empreint de résignation. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à la mort de Charles Pougens, lui donna dans son sein, le 7 février 1834, une place qui lui était due depuis longtemps. Désespérant dès lors, même au prix de son cours qu'il céda bientôt à un suppléant, d'exécuter jamais dans son ensemble cette histoire de la littérature latine pour laquelle il avait déjà tant fait, il se proposait de publier tour à tour les parties les plus neuves de ses recherches. Il voulut vous en donner les prémices et payer en même temps sa dette, trop oubliée par d'autres, de nouvel académicien. Il vous communiqua donc successivement, de 1835 à 1837, ses deux grands mémoires sur les *Annales des Pontifes* et sur les *Journaux chez les Romains*, dont il lut des extraits dans vos séances publiques et qu'il réunit, en 1838, sous ce dernier titre, plus propre encore à piquer la curiosité qu'à la satisfaire. Le collaborateur littéraire du *Journal des Débats* depuis 1823, et l'auteur d'articles d'abord assez nombreux où il essayait, comme jadis Boissonade, de faire goûter du public quelques-uns des résultats de la critique savante, ne pouvait se dissimuler que les Journaux de Rome, les

Digitized by Google

Actes diurnaux de la ville ou *du peuple*, que César fit habilement servir à ses desseins, qui, sous les Empereurs, ne furent qu'un instrument de règne toujours plus avili, ou bien encore un passe-temps de cour, ne ressemblaient guère à nos journaux: Encore moins pouvait-on en rapprocher les *Actes du Sénat*, dont les délibérations furent longtemps secrètes et connues seulement par leurs effets, jusqu'au jour où César encore, pour détruire le dernier prestige de cette oligarchie hostile à son pouvoir, rendit publics, sous ce même nom d'*Actes*, les procès-verbaux de ses séances, livrant ainsi sa politique au contrôle journalier de tous. Quant aux fameuses *Annales des Pontifes* ou *Grandes Annales*, elles furent comme les *Grandes Chroniques* de Rome, en prenant ce mot dans le sens le plus littéral. Confiées dès les temps les plus anciens, ainsi que la rédaction du calendrier qui ne fit d'abord qu'un avec elles, à l'autorité la plus respectée, celle des Pontifes, et placées sous la garde du Grand-Pontife lui-même, personnage à la fois politique et religieux, M. Le Clerc pensait que, malgré les éléments intéressés et superstitieux qui s'y mêlèrent, elles avaient été, pour les premiers historiens de Rome, la source relativement authentique, et la plus précieuse, après les inscriptions, de l'histoire romaine durant plusieurs siècles.

On voit à quelle grave question notre confrère fut conduit par ses recherches nouvelles sur ces documents d'un âge plus ou moins reculé. C'était le problème agité depuis le XVIe siècle et débattu aujourd'hui encore, de savoir quel degré de confiance méritent les récits de Denys d'Halicarnasse et de Tite-Live, sur les temps qui s'écoulèrent jusqu'à l'incendie de Rome par les Gaulois, et même après cette catastrophe. Ce problème, M. Le Clerc ne l'éluda point. Il reprit courageusement la question contre M. de Pouilly, contre Beaufort, contre Lévesque, avec passion contre Niebuhr et son scepticisme dogmatique, ainsi qu'il l'appelle, et il s'attacha à faire voir combien de documents divers, à part les légendes populaires et les fables grecques ou troyennes, combien de monuments de tout genre, de livres même et d'annales, indépendamment de celles des pontifes, furent encore à la disposition d'historiens ou d'antiquaires, tels que le vieux Caton et Varron après lui, pour la connaissance des premiers temps de Rome. De nos jours, M. Mommsen, qui n'est ni plus crédule, ni moins systématique qu'un autre, qui a, si savamment d'ailleurs, éclairé les origines romaines par celles des anciens peuples de l'Italie et mis l'épigraphie au service de l'histoire, tout en admettant que l'original des *Annales des Pontifes* dut être détruit dans l'incendie du IVe siècle, pense qu'il en subsista des copies, des extraits plus ou moins fidèles, tels que les *Livres écrits sur lin* (*Libri lintei*), conservés au Capitole au temps de Cicéron. C'est à ces sources authentiques que remonteraient en particulier les *Fastes consulaires* sur lesquels nous posséderons bientôt le dernier travail du savant Borghesi qui fut notre confrère, publié sous d'augustes auspices, dans la collection de ses *Œuvres complètes*.

On pourrait croire, si l'on en jugeait par le résultat, que M. Le Clerc fut heureux, lorsqu'il lui fallut transporter sa laborieuse activité d'érudit sur un terrain nouveau et plus solide, l'année même où il livrait au public ses deux Mémoires. L'Académie venait de perdre M. Silvestre de Sacy. M. Daunou, nommé secrétaire perpétuel à sa place, cessa de siéger en qualité de rédacteur, dans la commission académique qui avait été chargée, en 1808, de continuer l'*Histoire littéraire de la France*, interrompue dès 1763 par les Bénédictins; il garda seulement les fonctions gratuites d'éditeur, dont il était investi depuis l'origine. Bientôt cet homme illustre, qui avait plus fait pour notre grand Recueil national qu'aucun de

Digitized by Google

ses auteurs, après le fondateur Dom Rivet, ayant résolu de se retirer, M. Le Clerc, que l'Académie venait de nommer pour remplacer Amaury Duval dans la rédaction, fut choisi encore pour la diriger. Ceux-là seuls qui ne le connaissaient point purent s'étonner de ce double choix; mais l'Académie savait que ses longs travaux sur l'antiquité latine ne l'avaient point laissé étranger à l'étude du moyen âge et que, par la liaison nécessaire des choses comme des temps, il avait dû faire mainte excursion dans ce dernier domaine. Elle savait, de plus, et M. Daunou l'avait prouvé après nos savants Bénédictins, que la solide connaissance des lettres antiques, outre qu'elle est la clef d'une grande part des monuments écrits du moyen âge, est aussi le plus sûr moyen d'en apprécier la valeur historique et littéraire, soit par le sens critique qu'elle développe, soit par les habitudes de goût qu'elle donne à l'esprit.

Notre confrère montra bientôt à quel point il prenait à cœur sa tâche nouvelle et quelles diverses aptitudes il y apportait. Peu de temps après son entrée dans la commission, il lui avait lu, puis il avait communiqué à l'Académie une première notice destinée au tome XX de l'*Histoire littéraire*, notice où il dissertait sur la vie et les écrits de Nicolas de Hanapes, dominicain français, auteur de la *Bible des pauvres*, imitation chrétienne, fort célèbre en son temps, de Valère Maxime. Dernier patriarche latin qui ait résidé à Jérusalem, Nicolas de Hanapes était mort, non sans gloire, à la prise de Saint-Jean-d'Acre en 1291. M. Le Clerc fit suivre sa notice de recherches, qui en étaient le complément naturel, sur un des documents qu'il avait employés dans le récit plein d'intérêt de cette catastrophe, la relation anonyme d'un contemporain, parvenue jusqu'à nous sous une double forme latine et française, celle-ci inédite, et qu'il démontra n'être qu'une traduction assez peu exacte du texte latin, utile cependant pour le rétablir ou le compléter. Il termina ce travail étendu, où il rapprochait les nombreux documents historiques relatifs à la prise d'Acre, ce dernier boulevart de la chrétienté en Syrie, par des rectifications nécessaires à ce qui avait été dit jusque-là d'un des plus courts, mais des plus beaux, la lettre française d'un témoin oculaire bizarrement méconnu, et qui n'était rien moins que le grand-maître de l'Ordre des Hospitaliers de Jérusalem, Jean de Villers, blessé sur les murs de la place. M. Le Clerc enrichit à la fois notre histoire et notre littérature nationale, en publiant le premier cette noble lettre avec un commentaire qui n'en est pas indigne. Dans ce même volume, qui parut en 1842, sous les auspices du nouvel éditeur, un autre écrit avait achevé de donner sa mesure, par l'étendue des recherches, par l'art de la composition, par la juste appréciation de l'homme et des œuvres. C'est sa notice sur Guillaume Duranti, ce prélat politique, grand liturgiste et grand jurisconsulte, qui fut mêlé aux plus importantes affaires de son temps dans la paix et dans la guerre, que Leibnitz nomme entre les théologiens du moyen âge qui ont le plus subtilement démêlé les lois primordiales de notre nature, et dont l'autorité régna si longtemps dans les églises et dans les écoles.

Les quatre tomes prévus par M. Daunou, dans son célèbre *Discours sur l'état des Lettres au XIIIe siècle*, et même le tome suivant, qu'il avait commencé, étaient loin, comme il fallut bien le reconnaître alors, d'avoir épuisé la richesse de cette grande époque qui fut le point culminant du moyen âge. On vit, d'ailleurs, à la publication successive des tomes XXI, XXII et XXIII, de 1847 à 1856, qu'un nouvel horizon s'était ouvert dans tous les sens pour notre *Histoire littéraire*. Les recherches s'étaient agrandies en France et à l'étranger; des collections, des livres, des manuscrits plus nombreux que jamais avaient été compulsés; les découvertes s'étaient mul-

Digitized by Google

tipliées ; le point de vue même des auteurs s'était élargi avec leurs connaissances. Le tome XXIe, qui compléta du moins l'histoire de la prose, en fournit une première preuve. Pour connaître la part considérable prise par M. Le Clerc à la rédaction ainsi qu'à la préparation de ce volume, il suffit de parcourir les séries si variées, quelquefois si neuves, dont il se compose. Notices de continuation, articles supplémentaires remontant jusqu'aux premières années du XIIIe siècle; notices collectives embrassant aussi le siècle entier, et concernant, soit les vies des saints et des saintes, soit les statuts synodaux, publiés par les évêques, et les actes des chapitres généraux des ordres monastiques, espèce de parlements de la grande confédération chrétienne, selon l'expression de notre confrère; enfin les chroniques contemporaines latines et françaises, celles-ci populaires, et où se révèle, ainsi que dans les lettres missives, l'état des esprits comme celui de la langue. La notice sur Siger de Brabant, ce docteur de la rue du Fouarre, que Dante, qui l'entendit, avait immortalisé d'un mot (*la luce eterna di Sigieri*), sans que ni ses écrits ni sa personne eussent été retrouvés jusqu'à M. Le Clerc; celle qui réunit Guillaume de Saint-Amour et Gérard d'Abbeville, ces deux autres docteurs séculiers en lutte avec les Dominicains et les Franciscains, dont le dernier n'était connu que de nom; celle qui, pour la première fois également, fit connaître le poëme satirique de Gilles de Corbeil, réclamation hardie du médecin de Philippe-Auguste contre les excès du pouvoir spirituel : ce sont là, avec tant d'autres, les titres qui recommanderont éternellement aussi les lumières du professeur de la nouvelle Sorbonne.

M. Le Clerc eut moins de part à la première des deux grandes séries d'articles qui devaient terminer, à son tour, l'histoire de la poésie au XIIIe siècle, et remplir presque deux tomes entiers. Laissant à la sagacité philologique de M. Littré les notices préliminaires sur les glossaires du temps, rédigés soit en latin, soit en roman du Midi; à la rare compétence de Fauriel, ce qui restait à exposer de l'ancienne littérature provençale, c'est-à-dire les grands poëmes des troubadours; à la vaste érudition en ce genre de M. Paulin Paris, les innombrables chansons de geste et les récits plus ou moins épiques de nos trouvères français, il se réserva dans le XXIIe tome, une tâche moins pesante, mais qui avait aussi son intérêt. Ce fut le choix que lui seul pouvait faire, du moins avec autant de savoir et de goût, dans la foule des poésies latines du siècle, dramatiques ou prétendues telles, historiques, didactiques, généralement dépourvues d'originalité comme de correction, et dont les plus populaires, en dépit de la langue, mi-parties, il est vrai, quelquefois, de latin et de français, furent les hymnes, les chansons, les satires surtout, si chères à l'esprit frondeur du temps et du pays, même dans les couvents.

Notre confrère prit une large revanche dans le volume suivant, le dernier du siècle, qui lui donna occasion de montrer à quel point, dans le cours de ses longs travaux et des doctes entretiens de la commission, il s'était familiarisé avec la partie la plus décidément populaire de notre vieille poésie nationale. Ce sont ces légers et piquants récits, sur lesquels on l'avait longtemps jugée, et qui semblaient le mieux répondre au génie de nos pères, ces innombrables contes en vers, les *Fabliaux*, nés presque tous de notre sol français, de notre état de société, de nos mœurs, de nos habitudes, qui furent l'œuvre des trouvères comme nos chansons de geste, et que nous empruntèrent aussi, pour les imiter ou les traduire, les autres nations de l'Europe. M. Le Clerc fit de ces contes, d'une variété infinie et d'une liberté qui ne lui déplaisait pas trop, l'étude la plus étendue, la plus finement critique qui en eût été essayée jusqu'à lui. Il en signala les origines diverses, où l'Orient eut sa part, comme dans

Digitized by Google

toutes les fables, à toutes les époques, en rechercha les auteurs, en décrivit les personnages évoqués du ciel ou pris sur la terre, dans toutes les conditions, et entre lesquels ne manquaient pas plus les clercs et les moines que les chevaliers et les nobles dames, les bourgeois que les vilains. Il fit comprendre par d'intelligentes analyses et par des extraits heureusement choisis, qui charmèrent plus d'une fois l'auditoire de nos séances publiques, le long prestige qu'exercèrent ces badinages quelquefois si sérieux de la verve intarissable de nos vieux poëtes.

Ce ne fut pas tout : pour expier, en quelque sorte, comme les trouvères eux-mêmes, les licences qu'il avait prises à leur suite en parlant de leurs fabliaux, il mit en regard les enseignements moraux ou même religieux que ces singuliers prédicateurs avaient eu la prétention de rimer à leur guise, et qui n'étaient pas tous aussi édifiants qu'ils voulaient le paraître. Une leçon plus grave, dans un genre différent, genre tout didactique et qui montre, chez nos trouvères, vers le milieu du XIIIe siècle, l'ambition d'appliquer l'art des vers à la science entière de leur temps, c'est cette vaste composition de l'*Image du monde*, dont M. Le Clerc donna une analyse telle qu'on l'attendait de lui. Il y joignit des recherches curieuses sur les antécédents de ce livre, longtemps célèbre, sur ses transformations diverses, sur les rédactions en prose et les imitations nombreuses qui en furent faites dans les siècles suivants et jusqu'au commencement du XVe, soit en France, soit à l'étranger. L'inconvénient de ce genre d'ouvrages qui ont voulu populariser la science par les vers, et dont notre confrère poursuivit les exemples jusqu'à nous, c'est, dit-il spirituellement, qu'on y trouve presque toujours, ou des poëtes qui ne savent pas assez, ou des savants qui ne sont pas assez poëtes.

M. Le Clerc ajouta à son contingent déjà si considérable pour l'histoire littéraire du XIIIe siècle, la majeure partie des notices embrassant une suite de poésies, qualifiées d'historiques et presque toutes de peu d'étendue, qui jettent un jour nouveau, quelquefois très-vif, sur les événements, les hommes et les mœurs de ce siècle. Plusieurs de ces pièces de circonstance, plus graves ou plus légères, qui jouirent d'une grande popularité, sont comme les pamphlets politiques du temps; elles donnent la main à certaines des chansons dont un autre de nos confrères, dans un travail curieux, fit voir la vogue immense, avec l'infinie variété, avant comme après le roi de Navarre.

Ce fut le terme du XXIIIe volume de nos annales littéraires et de celles du siècle encore tout féodal, où, sous des formes diverses, l'esprit de liberté commençait à poindre dans toutes les classes. M. Le Clerc lui fit dignement ses adieux, mais il ne quitta point la grande tâche qu'il venait d'accomplir, pour sa part, avec tant de courage, d'en compléter l'histoire, sans jeter un regard anticipé sur celle du siècle suivant, où le moyen âge penche à son déclin. Depuis longues années, il en préparait les matériaux, tout en payant sa dette à l'œuvre de chaque jour; il avait même dégrossi mainte pierre dont la place était marquée d'avance dans la construction du nouvel édifice. S'il ne le vit pas s'élever sur le plan conçu par lui, du moins il lui fut donné d'en tracer les grandes lignes, dans ce magistral *Discours sur le XIVe siècle*, qu'il a laissé comme un des plus durables monuments de la science du nôtre, et comme la permanente inspiration des continuateurs de ses travaux.

Le *Discours sur l'état des lettres en France au XIVe siècle*, ouvrage de prédilection de ses dernières années, il eut le bonheur de le voir paraître en 1862, dans le XXIVe volume de l'*Histoire littéraire*, complété par celui du jeune et brillant écrivain qu'il vous avait demandé de lui associer

Digitized by Google

pour l'état général des Beaux-Arts. Il put même jouir du succès presque populaire que vos suffrages, Messieurs, lui avaient assuré, quand, par une exception rare, vous l'eûtes autorisé à publier une nouvelle édition de ce volume, en dehors de votre Recueil. Ce succès fut, à tous égards, mérité. M. Le Clerc avait devant lui, en abordant cette grande introduction, les exemples diversement redoutables des deux hommes qui ouvrirent l'histoire des lettres dans notre pays, aux deux siècles précédents, Dom Rivet, celle du XIIe, en 1750; Daunou, celle du XIIIe, en 1824. Grâce au progrès des sciences historiques, à l'esprit de plus en plus libre et élevé qui y domine, à la nature de son talent, il fit preuve d'un savoir plus étendu que celui du premier, d'une critique plus impartiale et non moins ferme que celle de l'autre, de plus de largeur encore dans la méthode et de plus d'art dans la composition que Daunou lui-même. Ce fut ainsi qu'il traça, du siècle qu'il devait décrire à son tour, dans ses traits généraux, un tableau d'un intérêt supérieur, et aussi remarquable par la richesse des faits qui s'y trouvent habilement résumés, que par la juste appréciation des événements, des institutions et des hommes qui, dans les lettres comme en religion et en politique, contribuèrent à donner à ce siècle son propre caractère. Il le représenta comme un âge de transition et de crise, d'action plus que de pensée, où la poésie s'efface, où la prose prend le pas sur elle, arme plus sûre dans la lutte que se livrent, pour le gouvernement de la société, l'Eglise et l'Etat dès lors en présence, où, comme la société elle-même, l'esprit va peu à peu se sécularisant sous l'influence du pouvoir civil et de l'Université de Paris, son bouclier contre les ordres religieux, défenseurs de la suprématie pontificale. Il montra que, si cet âge littéraire ne reçut pas les dons créateurs des deux âges précédents, il concourut du moins au progrès général et au renom de l'esprit français, en répandant ses œuvres dans l'Europe entière, surtout ses imaginations poétiques, qui firent de tous les peuples nos disciples. Si le grand débat qui se poursuit, sous des formes diverses, entre les papes et les rois devient la préoccupation presque exclusive des écrivains, en vers comme en prose; si, d'un autre côté, l'ancien système d'études commence à tomber en décadence; si, de loin, s'annonce le retour à l'antiquité classique par les traductions multipliées des auteurs anciens comme par la formation des bibliothèques qu'encouragent les souverains eux-mêmes, ce sont, à travers les calamités de ce siècle souvent mal jugé, autant de signes précurseurs d'un meilleur avenir.

Tel est, dans cet aperçu rapide, qui ne saurait être une analyse, ce discours médité vingt ans, œuvre personnelle dans une œuvre commune dont son autorité s'accroît, sans qu'elle y perde rien de son originalité; car le libre esprit de M. Le Clerc, la sincérité de sa pensée, la verve de son style l'animent d'un bout à l'autre. On l'a donc justement nommée son monument; conçue dans la maturité de l'âge et du savoir, enfantée avec amour dans la sérénité d'une vieillesse verte encore, cette œuvre défiera les atteintes du temps pour la gloire de son nom et pour l'honneur de l'Académie.

Comme homme et comme savant, M. Le Clerc eut en lui le double signe des natures d'élite : la perfectibilité constante de l'esprit, l'incessante amélioration de l'âme. Peu à peu il se dégagea, non sans quelque effort, des préjugés, des opinions, des formes convenues que son éducation scolaire, dans les premières années de ce siècle, lui avait imposés. Plus tard et plus difficilement encore, dans le commerce journalier de l'Académie et dans les relations qu'il noua au dehors avec les érudits de pays différents, il dépouilla des préventions conçues de bonne heure

Digitized by Google

contre la science étrangère en général, et contre la science allemande en particulier. Il ne fallut rien moins, pour le convertir tout à fait, dans la passion patriotique que lui inspiraient les productions de notre moyen âge français, à mesure qu'il les étudiait de plus près, que de voir les philologues d'outre-Rhin leur rendre pleine justice et, parmi eux, des hellénistes de premier ordre donner quelques-unes des meilleures éditions de nos vieux poëmes. Il se garda toutefois de l'infatuation qui, chez nous plus qu'en Allemagne, a fait mettre sur le même rang que les créations épiques de la Grèce, marquées des caractères du vrai beau, ces récits chevaleresques des trouvères, dont la fécondité et la variété attestent sans doute un développement poétique analogue, mais auxquels l'avenir a manqué, parce que leur manquaient les conditions qui ont fait vivre toutes les grandes épopées, l'inspiration de l'art, même primitif, une langue et une versification assez parfaites, dès l'origine, pour en exprimer les conceptions.

Homme de libre pensée, qui, dans bien des matières, avait gardé quelque chose du scepticisme de Montaigne, son premier maître, le conciliant comme lui avec la foi classique, nous n'irons pas jusqu'à dire avec la religion de l'idéal, M. Le Clerc accueillait volontiers toutes les opinions, pour peu qu'elles n'eussent rien d'excessif et surtout d'absolu. Non moins sympathique aux personnes qu'aux idées, ce cabinet où il passait sa vie, au milieu de ses livres, où il prolongeait ses veilles si précieuses pour la science, était ouvert à quiconque réclamait ses conseils, et ses amis étaient assurés de l'y trouver toujours, disposé à des entretiens qui étaient à la fois son plaisir et son délassement. Il avait une prédilection particulière pour les jeunes talents qui s'élevaient autour de lui, il leur prodiguait les encouragements, il aimait à présager leur avenir, à voir en eux les espérances ou de la Faculté ou de l'Académie. Quand une de ces espérances, déjà réalisée avec éclat, était flétrie soudain par la main de la mort, il avait de ces accents de douleur que nul de ceux qui les ont entendus sur la tombe d'Ozanam n'oubliera jamais. Les succès de tel autre plus heureux lui tiraient des larmes plus douces; il était fier de voir siéger à ses côtés, sans distinction de doctrines, dans notre compagnie et dans la commission de l'histoire littéraire, des hommes qui s'étaient signalés par leur talent, par leur savoir, et qu'il avait contribué à produire.

Si son cœur plus large, et comme attendri, à mesure qu'il avançait en âge, se partagea ainsi entre ses confrères, ses collègues, ses amis vieux ou jeunes, il appartint longtemps, par une préférence naturelle, à cette mère si dévouée, qui n'avait pas voulu se séparer de lui et dont il ne se sépara jamais jusqu'au jour où il eut le malheur de la perdre. Il inscrivit sur sa tombe, où il l'a retrouvée, ces mots simples et touchants : *La meilleure des mères, qui attend son fils.* En même temps, il rendit à sa mémoire le plus bel hommage qu'elle pût recevoir; il la consacra par une bonne action. Il avait fait pour sa mère, dont il voulait prolonger les jours, l'acquisition d'une petite maison de campagne au voisinage de Paris, et il y avait passé près d'elle ses plus doux instants; à sa mort, sous les auspices d'un de ses anciens élèves du lycée Charlemagne, maire de la commune du Plessis-Gassot, il en fit don à cette commune pour lui servir de maison d'école. C'était une pensée digne de celui qui avait appris par expérience les avantages de l'instruction dans toutes les classes de la société.

Modéré en toutes choses excepté dans le travail, qui était devenu le premier besoin de sa vie, M. Le Clerc s'y obstina, même quand des avertissements de plus en plus sévères lui conseillaient un repos qu'il ne

Digitized by Google

connaissait plus. Les organes auxquels il avait imposé tant d'efforts, par l'énergie de sa volonté, dans sa double carrière de professeur et d'érudit, défaillirent à la fin; ses yeux d'abord, qu'il avait usés sur les livres et les manuscrits, puis sa poitrine qu'il n'avait guère plus ménagée et dans ses leçons et dans nos séances, insoucieux de la souffrance autant qu'il était ardent au devoir. Dans ces dernières années, cependant, des accidents graves interrompirent ses travaux à diverses reprises, et plus d'une fois l'Académie remarqua son absence avec inquiétude. Mais il reparaissait toujours, souvent trop tôt, et, malgré des traces évidentes du déclin de ses forces, nous aimions à nous faire illusion en voyant la tranquillité de son esprit et l'intérêt qu'il n'avait pas cessé de prendre à toutes les missions dont nous l'avions chargé. Un jour pourtant il fut surpris, au milieu de ses recherches pour le nouveau volume de l'*Histoire littéraire de la France*, par un de ces coups qui ne pardonnent point. Présent à notre séance du dernier vendredi d'octobre, il nous fut ravi, le dimanche, 12 novembre suivant, dans la plénitude de son intelligence et dans la paix de sa belle âme. Il touchait presque à sa soixante-dix-septième année.

Notre confrère voulut se survivre à lui-même par ses bienfaits, comme il se survivra par ses ouvrages. Riche de sa vie modeste autant que des fruits de ses longs travaux, sa main était ouverte à toutes les infortunes, et il avait plus d'un complice de ses charités secrètes. Il trouva celui d'un grand dessein dans une âme antique comme la sienne, dans un camarade plus âgé que lui, protecteur de son enfance, et qui devint plus tard le beau-fils, puis le successeur de M. Dabot, l'instituteur à qui il devait tout après sa mère.

Ayant résolu de choisir son plus vieil ami pour son légataire universel, il lui avait fait confidence des libéralités auxquelles il le chargerait de satisfaire après lui, à titre de volontés dernières. Ces volontés, Messieurs, elles ont été considérées comme écrites par M. Hallays-Dabot, dont il convient à tous égards de prononcer le nom dans cette enceinte.

C'est ainsi que cette précieuse bibliothèque, formée des instruments si multipliés et si variés des travaux de M. Le Clerc, durant plus d'un demi-siècle, est devenue la propriété de l'Etat. Conformément aux intentions du donateur, elle fait aujourd'hui partie, sauf un petit nombre de livres réservés à l'Institut, de la Bibliothèque de l'Université. M. le ministre de l'instruction publique a décidé qu'elle y formerait une section distincte, dans cet appartement si plein de souvenirs que M. Le Clerc occupait à la Sorbonne, et que le nom de l'illustre doyen de la Faculté des lettres serait inscrit sur la porte de cette galerie. Elle s'enrichira bientôt du don tout personnel de son buste en marbre, confié par M. Hallays-Dabot à l'un de nos plus jeunes, mais de nos plus éminents statuaires, M. Eugène Guillaume, membre de l'Académie des Beaux-Arts.

Rien n'aura donc manqué à l'honneur de cette vie de savant, dont la mémoire restera, dans l'Université et dans l'Institut, comme celle d'une des plus pures et des plus glorieuses qui puissent être proposées en exemple à nos successeurs.

M. Le Clerc a été remplacé, dans l'Académie, par M. D'Avezac, le 26 janvier 1866; dans la commission de l'histoire littéraire, par M. Hauréau. »

Pour clore la séance, M. de Longpérier lit une notice intitulée :

Digitized by Google

« *Une anecdote iconographique : Extrait d'un mémoire sur les coupes sassanides* (1). »

Séance du vendredi 10.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER, VICE-PRÉSIDENT.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture à l'Académie d'une lettre de M. Mariette, correspondant, qui annonce la prochaine arrivée d'un paquet contenant une note manuscrite sur la pierre égyptienne de Chalouf, et six planches de dessins représentant cette pierre, monument d'un bien grand prix s'il était resté intact, puisqu'on y aurait trouvé la liste des vingt Satrapies de la Perse au temps de Darius.

On procède ensuite à l'élection d'un auxiliaire des travaux de l'Académie en remplacement de M. Teulet, décédé. — M. Cocheris est élu à la pluralité des suffrages.

M. DE SAULCY rend compte à l'Académie d'une trouvaille très-considérable de monnaies gauloises d'argent, faite sur un terrain communal du village de la Villeneuve-au-Roi, à 21 kil. de Chaumont (Haute-Marne). De ces pièces, qui étaient au nombre de 15,000 environ, 13,153 ont été apportées à la préfecture de la Haute-Marne et ont pu être étudiées par M. DE SAULCY. — Ce sont pour la plupart des pièces des Eduens et des Séquanes, avec les noms de chefs, Dubnorex, Anorbos, Togirix et Q. Docirix. Quelques autres pièces sont de provenance Biturige et quelques centaines semblent appartenir aux Ambarres. M. DE SAULCY conjecture que ce trésor peut avoir appartenu aux Helvètes qui, arrêtés par César, comme ils voulaient traverser la Gaule, s'échappèrent au nombre de 6,000, mais furent rejoints par les légions romaines et décapités. Toutes les monnaies sont antérieures à César et originaires des pays parcourus et ravagés par les Helvètes. — M. DE SAULCY dit ensuite quelques mots des résultats d'une fouille opérée par lui dans des *tumuli* de la forêt des Lochets, commune de Sauville (Vosges). Dans l'un de ces *tumuli* formant un

(1) Voir l'analyse de ce mémoire dans le t. I des *Comptes rendus* (Nouvelle série), p. 438-441.

Digitized by Google

large cône, il a remarqué quatre pierres placées deux à deux en face l'une de l'autre, où devaient poser les têtes des cadavres, tandis que les pieds se rencontraient au centre. L'un des cadavres devait être celui d'un chef gaulois enterré avec ses ornements. M. DE SAULCY a trouvé un très-beau *torques* en bronze à la place du cou et six bracelets de même métal aux bras et aux jambes. Point de trace d'ossements, si ce n'est quelques esquilles au contact des bracelets. Vis-à-vis du chef était un cadavre qui devait être celui d'une femme à en juger par la ténuité de ses ornements de bronze. Les deux autres n'avaient aucun ornement. C'étaient sans doute deux esclaves enterrés avec la femme pour faire compagnie au chef dans son tombeau. Un *tumulus* très-proche voisin du précédent ne renfermait qu'un seul cadavre portant à un bras un bracelet de fer.

M. Oppert continue la lecture de son mémoire sur les *Rapports de l'Assyrie et de l'Égypte d'après les inscriptions cunéiformes.*

M. Lenormant commence la lecture de la partie archéologique de son *Rapport à l'Empereur sur les résultats de sa mission à Santorin.*

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL offre à l'Académie, au nom de M. MUNK, le 3e volume (texte et traduction) du *Guide des égarés*, traité de théologie et de philosophie de Moïse Ben Maimoun, dit *Maimonide.*

Sont offerts, en outre, à l'Académie :

1° *Essai sur la domination française en Syrie durant le moyen âge*, par E. G. Rey, membre de la Société impériale des Antiquaires de France, etc. (Paris, 1866, in-4°) ;

2° *Rapprochement entre les monuments celtiques du Morbihan et les monuments égyptiens*, par Eug. Robert (1866, br. in-8°);

3° *Ancienne basilique et nouveau cimetière de San Miniato al Monte* (*près Florence*) par Ern. Breton (Arras et Paris, 1866, brochure in-8°);

4° *Revue archéologique* : n° d'août 1866 ;

5° *Le Cabinet historique* : mai-juin 1866.

M. D'AVEZAC demande la parole pour une présentation de livres :

« J'ai l'honneur, dit-il, de présenter à l'Académie, au nom de M. Henri Harrisse de New-York, avocat à la Cour suprême des États-Unis et docteur en philosophie, deux ouvrages exécutés avec un grand luxe typographique, et dont l'auteur a réservé à l'Institut de France les plus beaux exemplaires.

Digitized by Google

Ces deux ouvrages ont un caractère simplement bibliographique, mais il s'agit d'une bibliographie toute spéciale au Nouveau Monde ; et il convient de dire avant tout que, si le vieux monde renferme de riches amateurs qui consacrent leurs soins et leur fortune à amasser des livres dont souvent le plus grand et quelquefois le seul mérite est l'extrême rareté des exemplaires qui en existent, l'Amérique de son côté, principalement l'Amérique du Nord, rivalise sous ce point de vue avec l'Europe et possède des bibliothèques du plus grand prix. Mais c'est par-dessus tout en ouvrages sur l'Amérique, sa découverte et son histoire, que les collections renommées des Etats-Unis laissent derrière elles les plus riches bibliothèques cis-atlantiques. Nulle part donc l'histoire critique de la découverte et de la première colonisation européenne de l'Amérique ne peut être étudiée avec plus de ressources que dans ces précieuses bibliothèques d'outre-mer. C'est là qu'ont été conçus et exécutés les deux ouvrages offerts à l'Académie par M. Harrisse, et publiés l'un et l'autre en la présente année. Cependant ils n'ont point été préparés simultanément, et les préfaces sont respectivement datées d'octobre 1864 et de mai 1866. C'est dans cet ordre que je les présente à l'Académie. — Le premier en date, intitulé « *Notes on Columbus* », est un recueil de notes bibliographiques, d'extraits et même de pièces intégralement reproduites, puisées dans une de ces bibliothèques dont je parlais tout à l'heure, bibliothèque déjà bien connue par le nom de son précédent possesseur, le colonel Aspinwall, et acquise il y a trois ans par M. Samuel Barlow de New-York, qui a eu le malheur d'en perdre une notable partie dans un incendie à jamais déplorable. Les notes, extraits et documents rassemblés dans le volume de M. Harrisse, et qui n'ont aucune prétention de se faire valoir comme une série complète et bien liée, peuvent du moins être considérés comme un recueil des plus abondants d'éléments colligés avec une grande intelligence, et propres à servir de base à une histoire, *pragmatique* ou *diplomatique* ainsi que l'on dirait en Allemagne, *documentée* comme on l'appellerait dans l'Europe méridionale, de la vie et des voyages de Christophe Colomb. L'ouvrage est illustré, suivant l'expression aujourd'hui consacrée, de divers *fac-simile* d'un haut intérêt, entre lesquels les plus intéressants de tous, des *fac-simile* de quelques-unes de ces notes autographes que Colomb écrivait dans les marges de ses livres, sont dus à la généreuse intervention de S. A. R. le duc de Montpensier. La publication de ce beau volume a été faite à New-York aux frais de M. Barlow. Parmi les documents reproduits en entier dans ce volume se trouve une série des lettres de Colomb ; M. Harrisse les a fait tirer à part en un fascicule

Digitized by Google

particulier dont il offre en même temps un exemplaire de choix à l'Académie. — Le second ouvrage, plus considérable que le premier, a été entrepris aussi dans la bibliothèque et à l'instigation de M. Samuel Barlow, et pareillement imprimé à New-York. Le titre ne suffit point à donner une idée complète de l'œuvre telle qu'elle a été comprise et exécutée par M. Harrisse avec tout le dévouement que lui dictait son étroite amitié avec M. Barlow. Ce volume est intitulé simplement « *Bibliotheca americana vetustissima* », ou description d'ouvrages relatifs à l'Amérique publiés entre les années 1492 et 1551, c'est-à-dire, en d'autres termes, depuis le commencement de 1493 jusqu'à la fin de 1550, — un intervalle de 58 ans. Le nombre des ouvrages décrits, en faisant entrer en compte les éditions diverses d'un même livre, s'élève à plus de trois cents, dont la presque totalité a été vue de ses yeux et touchée de ses mains par le rédacteur même de ce magnifique catalogue ; la moindre part a été vue et touchée, à son défaut, par des amis dignes de sa confiance ; un très-petit nombre n'a pu être décrit que sur la foi des bibliographies antérieures. Il suffit d'ouvrir ce volume pour voir quelle est la marche de l'auteur : le titre de chaque ouvrage est, autant que possible, reproduit figurativement, ainsi que l'explicit ou colophon qui complétait à cette époque la désignation du livre, et qui presque toujours renferme les indications les plus nécessaires. Des notes critiques, des passages importants de l'ouvrage décrit accompagnent souvent cette description ; la désignation des bibliothèques où les ouvrages existent aux Etats-Unis, ou en Europe quand il s'agit de ces raretés dont on ne connaît qu'un exemplaire unique ; enfin, la citation des sources bibliographiques antérieures, auxquelles le descripteur actuel se réfère : telle est l'économie générale des notices rassemblées dans le beau volume que M. Harrisse présente par mes mains à l'Académie. Des additions et corrections, un appendice de relations inédites puisées à la bibliothèque Magliabecchi de Florence, enfin un copieux index alphabétique terminent l'ouvrage. Il est précédé par une introduction qui mérite d'être remarquée. En s'astreignant aux minuties de la bibliographie, M. Harrisse, habitué à prendre de plus haut les sujets favoris de ses études, se sentait en quelque sorte comprimé par cette masse de petits faits et de détails qu'il ne lui était pas permis de négliger ; mais, après avoir terminé son labeur de patience, il s'est trouvé plus à l'aise pour jeter un coup d'œil d'ensemble sur le genre de travail auquel il s'était courageusement résigné, et il a relevé son sujet et son œuvre, considérés au point de vue de leur utilité pratique, dans des pages d'un style plus conforme à ses goûts, et qui seront lues avec plaisir par

Digitized by Google

d'autres encore que les amis qu'il compte déjà dans cette Académie. — Les relations inédites puisées à la bibliothèque Magliabecchi, et qui forment l'appendice de la « *Bibliotheca americana vetustissima* », ont été tirées à part en un fascicule spécial, aussi bien qu'une note développée sur l'introduction de l'imprimerie en Amérique; et M. Harrisse en remet aussi des exemplaires de choix, que j'ai l'honneur de présenter également en son nom à l'Académie. »

M. De Longpérier offre à l'Académie, de la part de l'auteur, un opuscule de M. Louis Deschamps de Pas, intitulé : *Cérémonies funèbres célébrées à Bruxelles en l'honneur de Jeanne de Castille en l'année* 1555 (Arras, 1866, in-8°). — « M. Deschamps a publié d'après des manuscrits contemporains qui lui ont été confiés le récit des funérailles de Jeanne la Folle, et l'oraison funèbre qu'un Dominicain trouva le moyen de prononcer en l'honneur de la malheureuse mère de Charles-Quint. Ces documents sont fort intéressants pour l'histoire des mœurs du XVIe siècle. »

Séance du vendredi 17.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER, VICE-PRÉSIDENT.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Secrétaire perpétuel, qu'un voyage rendu nécessaire par des raisons de santé doit tenir éloigné de l'Académie pendant quelques séances, et qui, en son absence, délègue ses pouvoirs à MM. Wallon et Jourdain. — En conséquence, M. le Président appelle M. Wallon à prendre au bureau la place du Secrétaire perpétuel.

M. Cocheris écrit à l'Académie pour la remercier du choix qu'elle a fait de lui comme auxiliaire attaché à ses travaux.

M. Oppert s'excuse par écrit de ne pouvoir continuer sa lecture. A son retour d'Angleterre, il aura l'honneur de demander à l'Académie la permission de reprendre cette communication.

M. Renan fait à l'Académie la communication suivante :

Sur les localités galiléennes de Dalmanoutha et *Magadan.*

« Dans le passage VIII, 10 de l'Évangile de Marc, nous lisons que Jésus, après le miracle de la multiplication des pains, se rend en barque à Dalmanoutha, εἰς τὰ μέρη Δαλμανουθά. Dalmanoutha

Digitized by Google

est une localité par ailleurs tout à fait inconnue (1) ; mais l'état des manuscrits ne donne le droit d'élever aucun doute sur ce nom. — Dans le passage xv, 39 de l'Evangile de Matthieu, exactement parallèle au passage précité de Marc, au lieu de Δαλμανουθά, on lit Μαγαδάν. Le texte reçu porte à cet endroit Μαγδαλά. Mais toutes les bonnes éditions portent et doivent porter Μαγαδάν, leçon qui a pour elle les plus anciens manuscrits et les anciennes versions (2). Μαγδαλά est une de ces corrections, si fréquentes, où l'on a substitué un nom de lieu connu à un nom inconnu, et dont on trouve un exemple frappant dans Matth. VIII, 28, à propos des Gergéséniens (3). Mais qu'est-ce que Μαγαδάν? Les bords du lac de Tibériade n'offrent aucune localité portant ce nom, et il est clair qu'il ne faut pas chercher l'endroit en question loin du lac, puisque Jésus y vient en barque (ἐνέβη εἰς τὸ πλοῖον, καὶ ἦλθεν εἰς τὰ ὅρια Μαγαδάν). On ne comprend pas comment M. Ewald (4) a pu songer à la ville de Mageddo, située dans l'intérieur des terres, à une très-grande distance du lac. Le parallélisme exact des deux passages précités de Marc et de Matthieu rend d'ailleurs la substitution de Μαγαδάν à Δαλμανουθά tout à fait singulière. L'hypothèse de deux noms pour la même ville n'a rien de vraisemblable. Il semble donc qu'il faille chercher pour cette difficulté un autre principe de solution. On l'obtient, ce me semble, en se figurant le nom de Δαλμανουθά écrit en lettres onciales, dans le genre des lettres du *Codex sinaïticus* et en général des anciens manuscrits du nouveau Testament. Les six premières lettres de ΔΑΛΜΑΝΟΥΘΑ ont très-bien pu être lues ΜΑΓΑΔΑΝ. En effet, entre ΔΑ (en supposant les deux lettres très-rapprochés, selon l'usage des manuscrits) et ΜΑ (ligature ordinaire de ΜΑ), la différence est imperceptible. Le changement de Λ en Γ est très-naturel ; enfin, la

(1) Si Winer (*Bibl. Realw.* à ce mot), Ritter (*Erdkunde*, XV, 324 et suiv.) et d'autres la supposent voisine de Magdala, c'est uniquement à cause de la leçon reçue de Matth., xv, 39. Or, nous montrerons tout à l'heure que cette leçon est fautive.

(2) Voir De Wette, *Kurze Erklär. des Evang. Matth.*, p. 204 (4e édit).

(3) Γεργεσηνῶν, nom peu connu, est devenu Γερασηνῶν, leçon qui, offrant une impossibilité topographique, a été changée en Γαδαρηνῶν.

(4) *Die drei erst. Evv.*, p. 268.

Digitized by Google

confusion de M avec ΔΑ s'explique à merveille (1). Peut-être l'original d'après lequel s'est formée la leçon actuelle de Matthieu portait-il ΔΑΑΜΑΝ ; le nom moderne qu'on identifie avec le plus de vraisemblance à *Dalmanoutha* est *Dalhamia* ou *Dalmamia* (2), où la terminaison *outha* se serait également perdue. En tout cas, je suis porté à croire que Μαγαδάν est une erreur sortie d'une mauvaise lecture du mot Δαλμανουθά. Que l'on consulte les reproductions données par M. Tischendorf du *Codex sinaïticus*, on verra la ressemblance des deux mots. — A quelle époque une telle erreur a-t-elle pu se produire ? On ne peut guère la supposer postérieure à la constitution définitive du texte actuel de Matthieu. Tous les bons manuscrits sont d'accord sur la lecture Μαγαδάν ; c'est la leçon authentique et qu'il faut conserver. L'erreur de lecture a dû se produire dans les documents originaux écrits qui ont servi de base commune aux textes actuels de Marc et de Matthieu. Elle remonte donc au premier siècle, à l'époque où les éléments du récit des synoptiques étaient encore à l'état documentaire. Si notre supposition est exacte, on en conclura : 1° que *Magadan* ne doit avoir aucune place en topographie, que c'est une simple altération de *Dalmanoutha* ; — 2° que c'est le texte de Marc qui est ici le plus original ; on explique mieux en effet que Μαγαδάν soit sorti de Δαλμανουθά, qu'on n'explique comment Δαλμανουθά serait sorti de Μαγαδάν ; — 3° que l'erreur en question s'est produite sur un texte écrit, et n'a pas pu sortir d'une variante de la tradition orale ; ce qui implique des textes écrits ayant servi de documents originaux aux synoptiques ; — 4° qu'une telle erreur n'a guère pu se produire que loin de Galilée, dans un pays où la petite ville de Dalmanoutha était inconnue. »

M. Egger fait à l'Académie plusieurs communications. — I. Il lui annonce la publication d'un ouvrage de M. Klein (*Ueber eine Handschrift des Nicolaus von Cues nebst ungedrückten Fragmenten Ciceronischer Reden*, Berlin, 1866, in-8°), qui donne une page et demie environ de fragments inédits de Cicéron (in Pisonem et

(1) Voir J. C. M. Laurent, *Neutestamentliche Studien*, p. 15 et suiv.
(2) Thomson, *The Land and the Book*, t. II, p. 60-61.

Digitized by Google

pro Fonteio). — II. Il parle ensuite d'une lettre de M. Tischendorf (Leipzig, 25 mai 1866) attestant une collation des fac-simile des papyrus d'Herculanum avec les originaux, collation qui montre beaucoup d'inexactitudes. M. Tischendorf a fait en outre la collation du plus ancien fragment de manuscrit grec sur parchemin (14 pages de Dion Cassius), qu'il publiera en fac-simile intégral dans sa *Paléographie grecque*. Il vient aussi de découvrir plusieurs morceaux inédits de Philon. — III. Après cette lettre, M. Egger en communique une autre de M. C. Blondel de l'Ecole d'Athènes (8 février 1866) contenant, outre quelques fragments de peu d'importance, deux textes inédits assez étendus, du IVe siècle avant Jésus-Christ ; l'un, la fin d'un décret relatif à une alliance d'Athènes avec Byzance ; l'autre, le décret de naturalisation d'un Thessalien, ami dévoué d'Athènes, où se trouve la mention des 501 votants exigibles pour le tribunal chargé de vérifier les titres de l'impétrant. — IV. M. Egger signale encore un décret des Samiens en l'honneur de deux Jasiens du temps d'Alexandre le Grand, publié avec un bon commentaire historique par M. Stamatiadis, dans la *Chrysallis* du 15 avril 1866, et recommande à ce propos la *Pandore*, revue grecque publiée par M. Dragoumis, et qui renferme une instructive variété d'articles. — V. Enfin, M. Egger entretient l'Académie d'une inscription chrétienne de Taormina qu'il croit avoir été déjà publiée par M. de Spuches et dont une empreinte lui a été envoyée par M. Magne ; c'est l'épitaphe d'un jeune chrétien, nommé Agathon, mort à l'âge de huit ans, en 409, sous le huitième consulat d'Honorius et le troisième de Théodose le Jeune, *le lundi*, troisième jour avant les ides d'octobre. On a quelques exemples, mais assez rares, d'inscriptions nommant ainsi les jours de la semaine : il en est une où l'on trouve même le nom du dimanche exprimé à la manière païenne et chrétienne tout à la fois, *le jour du soleil et du Seigneur*, Ἡλίου καὶ Κυριακή. M. Egger à ce sujet renvoie à la dissertation de M. Biot sur l'origine de la semaine et des noms des jours de la semaine (*Journal des savants*, juillet 1859).

M. Lenormant achève la lecture de son *Rapport* à l'Empereur sur sa récente mission à Santorin.

Digitized by Google

SIRE,

Dès la première nouvelle des importants phénomènes volcaniques dont l'île et la rade de Santorin sont, depuis maintenant près de trois mois, le théâtre, et de l'envoi que l'Académie des sciences faisait d'un jeune savant bien connu dans l'étude des phénomènes de cette nature en le chargeant d'observer l'éruption d'un volcan endormi depuis plus d'un siècle et demi, Votre Majesté, dont l'attention est toujours éveillée vers ce qui peut contribuer au progrès de la science, a bien voulu m'adjoindre à la mission partant pour Santorin. — Désireux de répondre autant qu'il serait possible dans la limite de mes forces à la confiance de Votre Majesté, j'ai quitté Paris trois jours seulement après en avoir reçu l'ordre et je me suis rendu directement à l'antique Théra. — M. DE VERNEUIL, membre de l'Académie des Sciences et l'un de nos plus habiles géologues, s'était joint volontairement à M. Fouqué. Le concours de deux hommes aussi éminents et aussi expérimentés en ces matières assurait que l'éruption présente serait observée de la manière la plus sûre et la plus complète et qu'aucun des phénomènes physiques et chimiques qui l'accompagneraient ne pourrait passer inaperçu, d'autant plus que, de son côté, le gouvernement hellénique avait envoyé à Santorin une commission de géologues et d'ingénieurs, qui poursuivait ses opérations concurremment avec les savants français. — En me confiant à mon tour une mission à Santorin, il n'était donc évidemment pas dans la pensée de Votre Majesté de me charger spécialement et directement, moi qui ne suis géologue que par occasion, d'observer le phénomène actuel, dont l'étude devait être si bien faite par d'autres plus compétents. Mais l'île de Santorin, l'un des points les plus curieux de la Grèce aussi bien pour l'antiquaire que pour le géologue, offre cette particularité que nulle part dans le monde les questions d'histoire et de géologie ne sont aussi étroitement liées. Les deux sciences ont besoin d'y marcher côte à côte et de s'y prêter un mutuel secours. Plusieurs fois déjà depuis le début des temps historiques on a vu s'y produire des phénomènes analogues à ceux de cette année, phénomènes qui ont donné naissance aux trois îlots volcaniques de Palaea, Mikra et Néa-Kamméni. Rechercher les documents qui permettent de reconstituer l'histoire de ces éruptions antérieures, en les contrôlant et les commentant par l'étude de l'éruption actuelle ; essayer de déterminer la date d'apparition des diverses parties constitutives des trois îlots placés au centre de la rade de Santorin ; tels étaient les travaux d'une nature mixte pour lesquels je me trouvais le plus spécialement préparé. Ce sont ceux sur lesquels s'est avant tout portée mon attention, tandis que M. Fouqué réunissait les éléments de son étude géologique, physique et chimique sur les phénomènes qui se déroulaient sous nos yeux, et qu'un habile photographe d'Athènes emmené par moi, M. Démétrius Constantin, en reproduisait les diverses phases dans la belle série d'épreuves que je soumets aux regards de Votre Majesté. — Exposer en détail les résultats de cette partie de mes recherches demanderait plus de développements que je ne puis m'en permettre dans mon rapport. Ces résultats feront l'objet d'une étude spéciale et d'assez grande étendue. Mais je puis dès à présent assurer à Votre Majesté qu'à ce point de vue la mission qu'elle a bien voulu me confier n'a pas été sans fruits. Si, malgré mes explorations dans les diverses archives de l'île de Santorin, je n'ai pas été assez heureux pour découvrir de nouveaux documents sur les éruptions des siècles passés, la comparaison des phénomènes de l'éruption présente avec les récits des documents antérieurement connus m'a permis de comprendre bien des circonstances demeurées encore

Digitized by Google

douteuses dans ces documents. Dans les événements géologiques dont la rade de Santorin a été le théâtre j'ai pu distinguer deux ordres de phénomènes, que l'on avait jusqu'à présent confondus, et en déterminer les caractères. M'appuyant sur cette distinction, je crois être en mesure de faire maintenant une histoire du volcan de Santorin plus précise et plus complète que n'avaient pu la faire mes prédécesseurs et en même temps d'assigner une date aux diverses portions de Palaea, Mikra et Néa-Kamméni.

Dans l'ordre même des questions tenant à la fois aux deux domaines de l'histoire et de la géologie, il en était quelques-unes d'une véritable importance qui avaient trait, non pas au volcan encore actif qui occupe le centre de la rade de Santorin, mais à la grande île que les anciens appelaient Théra. Cette île, avec celle de Thérasia et l'îlot d'Aspronisi, enfermant dans une enceinte annulaire, interrompue seulement au sud et au nord, le bassin au milieu du quel s'élèvent les trois Kammènes, est avec le volcan actuellement en activité dans le même rapport exactement que le cirque de la Somma avec le Vésuve. En voyant Théra, Thérasia et Aspronisi présenter constamment du côté de la rade ou plutôt du gigantesque cratère central aujourd'hui rempli par les eaux de mer les mêmes falaises à pic de 700 pieds de haut, où se dessinent, comme dans une coupe faite à plaisir pour l'étude des géologues, les couches successives de laves et de *lapilli* produites par des éruptions antérieures à l'ère historique, tandis que vers l'extérieur une pente douce entièrement revêtue d'une couche de tuf ponceux d'une énorme puissance descend jusqu'à la mer, on ne saurait douter que ces trois îles ne soient les débris d'un vaste cône volcanique primitif dont toute la partie centrale s'est effondrée, laissant à sa place un cratère profond de plus de 900 pieds au-dessous du niveau de la mer, cratère au milieu duquel s'est formé depuis 2000 ans au moins un nouveau cône d'éruption, dont les trois Kammènes sont les sommets émergeant du milieu des flots. Est-il possible de déterminer l'époque, au moins approximative, de cette formidable catastrophe? Date-t-elle des âges historiques, ou faut-il la faire remonter plus haut, avant les premières lueurs de l'histoire, avant même l'apparition de l'homme dans l'Archipel? — Aucun texte ancien ne mentionne l'effondrement du cône volcanique primitif de Callisté (c'est le premier nom que porta Théra) ou ne fait même allusion à cet événement, qui eût été de nature à laisser dans les imaginations une empreinte ineffaçable. Cependant une opinion généralement admise aujourd'hui, et qui a trouvé d'habiles défenseurs, tendrait à considérer cette catastrophe comme ayant eu lieu dans les âges historiques et à la placer entre la première occupation de l'île par les Phéniciens, au XIVe siècle avant notre ère, et l'établissement des colons doriens venus de Sparte, au Xe siècle. Cette opinion est principalement fondée sur le témoignage de Bory-Saint-Vincent, qui prétendait avoir constamment trouvé les grands vases de style primitif, dont la fabrication paraît avoir été particulière à Théra et devoir son origine aux Phéniciens, au-dessous de la couche de tuf ponceux produite par la dernière période d'activité du volcan originaire. Mes recherches, poursuivies à ce sujet avec un soin extrême et une précision minutieuse, m'ont amené à reconnaître l'inexactitude des renseignements fournis par Bory-Saint-Vincent et par suite l'inanité de la théorie basée sur ces renseignements. L'île de Santorin et celle de Thérasia ne présentent aucun vestige d'habitation par les hommes avant la catastrophe qui les mit dans l'état où nous les voyons aujourd'hui. Les colons phéniciens du XIVe siècle avant l'ère chrétienne ont occupé et cultivé l'île exactement dans les mêmes conditions que les habitants actuels. Ce n'est pas sous la couche de tuf ponceux, épaisse en

Digitized by Google

quelques endroits de plus de 50 mètres, mais à la surface de cette couche que se rencontrent les objets que l'on peut rapporter à la civilisation des premiers occupants chananéens du sol de Callisté, vases, scarabées pareils à ceux que fournissent les nécropoles de la côte de Phénicie, statuettes rudimentaires d'Astarté en terre-cuite ou en marbre exactement identiques aux images de la déesse qui viennent de Chypre ou de la Babylonie. Les tombeaux situés au Cap Couloumbos, non loin du village au nom bien significatif de Φοίνιξ, tombeaux tout à fait différents de ceux d'époque hellénique qui se remarquent dans les autres parties de l'île et reproduisant, au contraire, les dispositions habituelles des sépultures dans les nécropoles syriennes, sont creusés dans la masse même du tuf ponceux. Il est donc évident que la dernière période d'activité du cône volcanique dont Santorin est un débris. et la convulsion terrible qui fit disparaître toute la partie centrale de ce cône sont des faits antérieurs à l'arrivée des colons phéniciens, qui marque le début des âges historiques à Théra. Le seul grand cataclysme dont l'île même de Santorin ait été le théâtre, aux temps historiques, est la convulsion qui sépara violemment Théra de Thérasia, d'abord réunies et formant ce qu'on appelait quelquefois Strongylé ou « l'île ronde, l'île annulaire. » Pline assigne à cet événement la date de 237 avant J.-C. et son indication est trop précise pour que nous puissions la rejeter. Mais sur quel point s'est produite alors la rupture? Le plus ordinairement on suppose qu'elle a eu lieu du côté du nord, là où se trouve aujourd'hui la passe d'Apanoméria. C'est en effet sur ce point que la moindre distance sépare Théra de Thérasia; la passe n'a pas plus de 1200 mètres environ de largeur, tandis qu'au sud, du côté d'Akrotiri, la solution de continuité entre les deux îles, au milieu de laquelle s'élève l'îlot d'Aspronisi, est près de cinq fois plus étendue. Cependant la série des sondages exécutés en 1845 par le capitaine Graves, au nom de l'Amirauté britannique, et reproduits sur sa belle carte de l'île de Santorin et des environs, était de nature à faire penser que la rupture de l'an 237 avant J.-C. avait dû se produire du côté d'Akrotiri plutôt que du côté d'Apanoméria. La passe du nord entre Théra et Thérasia présente en effet la même profondeur que le bassin de la rade ou du grand cratère et, par suite, semble devoir être rapportée au même phénomène d'affaissement. La passe du sud, au contraire, si elle est beaucoup plus large, n'a qu'une très-médiocre profondeur et le talus annulaire formé par les deux îles s'y continue sous les eaux avec un relief d'environ 800 pieds au-dessus du fond du cratère. Ici encore l'archéologie vient au secours de la science de la terre et lui fournit une preuve décisive, qui ne permet plus le doute. Ce n'est pas vers le nord et du côté d'Apanoméria que la rupture a pu se produire en 237 av. J.-C. La passe de ce côté existait déjà plus de 500 ans auparavant, et par conséquent devait dater de la catastrophe même qui avait englouti le sommet du premier cône volcanique. En effet, c'est sur le flanc de cette passe, dans la rupture même de l'escarpement annulaire, au fond d'une petite anse faisant face au gros bourg d'Apanoméria, que s'élevait la ville antique de Thérasia, dont les ruines sont actuellement en partie recouvertes par les flots. Or, cette ville était bien antérieure à 237, puisqu'au milieu de ses décombres il m'a été donné de retrouver deux inscriptions encore inédites, tracées avec le plus vieux type du caractère grec, inscriptions qui doivent certainement être rapportées au VIIe ou peut-être même au VIIIe siècle avant notre ère.

Je passe maintenant, Sire, à la partie purement archéologique des recherches que j'ai poursuivies sous les auspices de Votre Majesté. — Santorin est un des lieux de la Grèce où l'antiquaire trouve la plus ample

Digitized by Google

matière à ses études. Première station des Phéniciens dans les mers helléniques, Théra a été l'un des points où les populations primitives de la Grèce, encore absolument barbares, ont reçu la première communication des arts et des connaissances déjà développées depuis de longs siècles dans les civilisations de l'Asie. Avant de prendre son caractère propre par le libre développement de son génie, la Grèce a été d'abord tout asiatique, grâce au double courant d'influence qui lui arrivait à la fois de l'Asie Mineure et de la Phénicie. Théra ou Callisté était alors l'un des principaux débouchés du courant phénicien et par suite cette île a été l'un des plus anciens foyers de civilisation dans la Grèce. Les traditions mythologiques y plaçaient une des étapes de Cadmus, le propagateur de l'art d'écrire, de l'alphabet inventé par les marchands de Sidon et de Tyr. Quatre siècles après les Phéniciens, Callisté vit arriver les Doriens, récemment établis dans le Péloponnèse, et reçut d'eux le nom de Théra, qu'elle garda pendant toute l'antiquité. Les deux populations se confondirent, et, grâce à ce mélange, la civilisation garda dans cette île un caractère asiatique plus longtemps que dans le reste de la Grèce. Sous ses nouveaux maîtres, elle acquit rapidement le plus haut point de prospérité, et c'est de ses campagnes que partirent, sous la conduite de Battus, les colons qui allèrent fonder Cyrène sur la côte d'Afrique. Alliée fidèle de Sparte, sa métropole, pendant la guerre du Péloponnèse, réunie après Alexandre aux domaines des Ptolémées, Théra demeura florissante jusque sous la domination romaine, et de nombreuses traces monumentales attestent qu'elle n'avait alors rien perdu de sa splendeur. — Toutes les périodes de l'histoire que je viens d'esquisser en quelques mots ont laissé des vestiges sur le sol de Santorin. J'ai eu déjà l'occasion de citer tout à l'heure à Votre Majesté les curieux tombeaux qui subsistent auprès du cap Couloumbos.

Creusés dans le tuf ponceux et sans aucun ornement architectonique à l'extérieur, ils se composent tous d'une chambre assez développée de forme carrée ou rectangulaire, dans la paroi du fond de laquelle on voit une série d'ouvertures cintrées, par où les corps étaient introduits dans des *fours à cercueils*. Des tombeaux de la même disposition se retrouvent à Cimolos, à Milos, à Anaphé, c'est-à-dire dans celles des îles de l'archipel dont l'occupation primitive par les Phéniciens est certaine; mais on en chercherait vainement des exemples dans le reste de la Grèce. C'est au contraire le type de sépultures que présentent constamment à l'observation les nécropoles de la Phénicie, par exemple les belles nécropoles de Sidon et d'Adloun auprès de Tyr. Ce n'est donc pas trop s'avancer que d'attribuer les tombeaux du cap Couloumbos aux fils de Chanaan et d'y voir des monuments de ces premiers dominateurs de Callisté. — Je n'ai point été assez heureux pour rencontrer pendant mon séjour à Santorin de ces petits scarabées de pierre dure, si multipliés dans les tombes phéniciennes et qui se sont retrouvés dans toutes les contrées où les navigateurs de Tyr et de Sidon s'étaient établis. Mais on en a quelquefois découvert dans l'île, et j'en ai vu deux, dont jai pu prendre les empreintes, à Athènes, dans la collection de M. Hildveich. Je n'hésite pas non plus à rapporter à l'époque de la domination phénicienne une classe de monuments fort originaux, absolument inconnus dans les autres parties de la Grèce, mais très-répandus dans les îles méridionales de l'archipel où s'étaient fixés les colons chananéens, et dont je rapporte le premier échantillon trouvé à Santorin. Ce sont des figurines d'un travail aussi grossier et d'un aspect aussi étrange que les idoles sardes, retraçant l'image de la Vénus asiatique, nue et les bras croisés, telle que nous la trouvons aussi dans la Phénicie, dans l'Aramée et dans la Babylonie. Ces figurines ne sont certainement pas

Digitized by Google

d'origine grecque et remontent avant l'occupation des îles méridionales de l'archipel par les Doriens. M. Thiersch, qui les a étudiées dans un mémoire spécial, les attribuait aux Cariens. L'analogie avec les idoles d'Astarté qui viennent maintenant de l'Asie, et le fait de la découverte d'images de ce genre à Santorin et à Milos, deux îles où les Phéniciens et les Doriens se sont immédiatement succédé sans occupation intermédiaire du pays par les Cariens, m'amène à leur donner plutôt les Chananéens pour auteurs. On sait, du reste, combien le rapport est étroit entre les Phéniciens et les Cariens, rattachés de même par M. LASSEN à la souche sémitique, à tel point qu'un des érudits dont les travaux font le plus autorité en ces matières, M. Movers, tendait à les confondre comme du même sang. — Le sol de Santorin a fourni à l'étude de la science les plus antiques monuments connus de la céramographie, de même que les plus vieilles inscriptions grecques, et, dans une figure d'Apollon Pythien d'une grossièreté sauvage conservée maintenant à Athènes dans le dépôt d'antiquités du temple de Thésée, le spécimen le plus archaïque de la sculpture en marbre dans la Grèce. Ces vases primitifs sont formés d'une terre blanchâtre ou jaune pâle; ils n'ont pour toute décoration que des zones d'un noir brun ou d'une teinte orangée sans luisant, des chevrons, des enroulements, des cercles concentriques. On voit quelquefois, sur ces poteries d'une date si reculée, des rosaces ou des fleurons, des plantes, des poissons, des reptiles, des insectes, des oiseaux, dont quelque-uns, comme l'ibis, appartiennent à une faune autre que celle de la Grèce, des quadrupèdes, tels que chevaux et boucs, le tout peint au simple trait, sans art et d'une façon rude et maladroite. Encore suis-je porté à croire, avec M. DE WITTE, que les vases décorés d'animaux tels que je viens de les indiquer sont d'un âge moins reculé que les vases ne présentant que des ornements insignifiants. Ces vases primitifs, de formes très-particulières et en général de grande taille, étaient évidemment fabriqués à Théra même. Dans quelques endroits de l'île, leurs débris jonchent littéralement le sol. Mais rien n'est plus rare que d'en trouver entiers. A peine en connaît-on une dizaine dans les diverses collections de l'Europe. J'ai été assez heureux pour m'en procurer quatre, dont un de dimensions inconnues jusqu'ici, que l'un des catholiques les plus considérables et les plus honorés de l'île, M. Guillaume Delendas, a bien voulu me céder. Les savants sont aujourd'hui d'accord pour attribuer l'origine de la fabrication de ces vases primitifs aux colons phéniciens, qui en avaient apporté l'usage de l'Asie. « Sans exagération, dit M. DE WITTE, » on peut en faire remonter la fabrication à dix, ou même douze ou treize » siècles avant l'ère chrétienne. » Mais si elle fut certainement commencée par les Phéniciens, elle se continua, en se perfectionnant d'une manière graduelle, après l'arrivée des Doriens. En effet, dans les deux grandes nécropoles de Mésa-Vouno et d'Exomyti, on a trouvé des vases de style primitif, et de la façon la plus ancienne en ce genre, dans les tombeaux doriens du VIIIe et IXe siècle avant notre ère, dont les inscriptions ont fait connaître le plus ancien type de l'écriture grecque, le plus voisin de l'origine phénicienne. — Les inscriptions archaïques de Théra sont en effet d'une importance capitale pour l'histoire de l'art d'écrire chez les Grecs et jouissent d'une grande renommée parmi les épigraphistes. Jusqu'à présent on en a publié une vingtaine, la plupart d'après les copies de M. de Prokesch. J'ai eu la bonne fortune d'en découvrir douze nouvelles, dont les copies sont une des plus précieuses conquêtes de mon voyage. Les unes sont gravées sur les rochers auprès de tombeaux à Mésa-Vouno et à Exomyti, les autres sur des blocs de lave grossièrement taillés. Je suis même parvenu, malgré les difficultés que la sortie des monuments antiques ren-

Digitized by Google

contre en Grèce, à rapporter une de ces dernières en original jusqu'à Paris. Elle est funéraire et contient un simple nom propre, comme toutes celles que l'on a publiées jusqu'à ce jour. Mais dans mes nouvelles copies se trouvent, ce qu'on n'avait point vu encore parmi les monuments de l'épigraphie archaïque de Théra, deux inscriptions de nature religieuse et votive. L'une est une offrande à Apollon Carnéus, le grand dieu des colons doriens, dont un temple s'élevait à Théra non loin du site du village actuel de Messaria; l'autre est la dédicace d'un autel à Hermès. Cette dernière a été trouvée par moi-même dans une petite fouille à Mésa-Vouno. — Hérodote nous apprend que l'île de Théra comprenait sept bourgs (χῶροι), dont la réunion formait la cité des Théréens (πόλις Θηραίων), car, pour une ville appelée Théra comme l'île, il n'en a jamais existé (1). Mais, du temps du père de l'histoire, Thérasia n'était pas encore séparée, et par conséquent la ville, dont les ruines se voient sur cette dernière île, en face d'Apanoméria, doit être comptée parmi les sept. Restent six agglomérations d'habitants de quelque importance, dont l'emplacement doit se chercher sur l'île actuelle de Santorin. Deux de ces bourgs étaient de vraies villes et se trouvent nommés dans la géographie de Ptolémée: ce sont Œa, la capitale de l'île, et Eleusis, son principal port. Le célèbre testament d'Epictéta nous en fait connaître un autre, Melaenae. M. Boeckh, d'une des inscriptions archaïques copiées par M. de Prokesch, a conclu avec pleine raison qu'un quatrième bourg de Théra s'appelait Pirée. Il est singulier de rencontrer ces quatre noms, qui tous quatre sont ceux de localités de l'Attique, dans une île colonisée par les Spartiates et demeurée toujours fidèle à leur cause. Ceci étant, il faut se rappeler les antiques rapports des Athéniens, qui formaient une portion de la colonie conduite par Théras, et des Minyens, qui, eux aussi, sur les bords du lac Copaïs, avaient eu deux vieilles villes d'Athènes et d'Eleusis. Or l'organisation du pays en heptapole, qu'Hérodote nous montre à Théra, était un système essentiellement béotien. L'analogie des noms de la plupart des bourgs de Théra avec ceux de localités de l'Attique étant incontestable, et s'expliquant avec assez de vraisemblance, comme je viens de le faire voir à Votre Majesté, lorsque nous trouvons le port d'un des lieux, où les vestiges d'un des sept bourgs ne peuvent se méconnaître, appelé par les paysans de nos jours Ἀθηνιός, il est assez difficile de ne pas conjecturer qu'à côté d'Œa, d'Eleusis, du Pirée, de Melaenae, l'île, où s'étaient réfugiés les derniers descendants de Cadmus, avait aussi une Athènes, ou quelque localité d'un nom analogue. Enfin une précieuse inscription, actuellement conservée dans la collection de Mme veuve Delendas, inscription très-inexactement publiée par Ross, mais dont j'ai pu prendre une

(1) Aucun auteur ancien ne nomme une ville de Théra. On avait cru en trouver une mention dans une inscription métrique de Mésa-Vouno (*Corp. inscr. græc.*, n° 2465 b), où, d'après la copie de M. de Prokesch, on lisait le vers :

Μνημόσυνον θήρας πόλεως παριοῦσιν ἔτευξεν.

Mais le monument original, vérifié par moi cette année, porte certainement ΘΥΡΑΙΣ au lieu de ΘΗΡΑΣ. Il faut donc rectifier le vers,

Μνημόσυνον θύραις πόλεως παριοῦσιν ἔτευξεν,

et ainsi s'évanouit la mention d'une ville de Théra.

Digitized by Google

meilleure copie, m'a révélé l'appellation du septième bourg de Théra, qui se nommait Ithylis; un citoyen de Théra est en effet, dans cette inscription, dit ΕΞ ΙΘΥΛΙΔΟΣ. — Le site d'OEa est connu d'une manière certaine. Les ruines s'en voient sur le promontoire rocheux, haut d'un millier de pieds au-dessus du niveau de la mer et appelé Mésa-Vouno (la montagne de l'intérieur), que le mont Saint-Elie, le plus haut sommet de l'île, projette en avant dans les flots du côté du sud. La nécropole, en partie encore inexplorée, s'étend sur le flanc de la montagne, toute constituée par des schistes et des calcaires métamorphisés, sur le col qui relie Mésa-Vouno au Saint-Elie, enfin dans le bas, au lieu appelé Kamari. — Les ruines d'OEa, demeurées absolument désertes depuis les temps antiques, ont été pour l'avidité de certains explorateurs modernes une mine inépuisable de trésors archéologiques. Les gens du pays parlent encore des innombrables marbres qu'on a enlevés de ce lieu dans le siècle dernier, statues, bas-reliefs, autels, tombeaux, fragments de corniches, colonnes entières : on en remplissait des vaisseaux. Un bâtiment anglais chargé de dépouilles de cette espèce, parmi lesquelles se trouvait un joli berceau en marbre avec un enfant endormi, périt près de Gibraltar. On croit qu'une frégate française avec un pareil chargement aurait aussi fait naufrage. Pendant la guerre de 1770, qui rendit un moment les Russes maîtres de l'Archipel, des officiers de cette nation firent à leur tour des fouilles assez heureuses, et emportèrent sur leurs vaisseaux une prodigieuse quantité de marbres, de bas-reliefs, d'inscriptions. Fauvel, à son tour, ayant été à Santorin avec M. de Choiseul-Gouffier, sut encore, après tant d'autres, recueillir à Mésa-Vouno quelques beaux morceaux de sculpture. Depuis le célèbre consul français d'Athènes, personne n'y a plus fait de fouilles, mais les débris de la ville d'OEa ont continué à être une carrière toujours exploitée par les habitants du voisinage. Ainsi les moines du Saint-Elie en ont enlevé de nombreux fragments pour la reconstruction de leur monastère, et plus récemment encore, quand les gens du bourg d'Emporio ont bâti une nouvelle église, ils ont été, pour la décorer, prendre à Mésa-Vouno douze magnifiques colonnes de marbre. Malgré tant de dévastations, les ruines d'OEa présentent encore un intérêt de premier ordre et permettent de se faire une idée de la splendeur originaire de la capitale de Théra. Comme elles ont été très-incomplétement étudiées jusqu'ici, même par Ross, et comme j'en ai fait une exploration très-approfondie qui m'a donné de précieux résultats, je demande à Votre Majesté la permission de m'y arrêter quelques instants. — Les vestiges de l'enceinte d'OEa, remontant à une date très-ancienne, se suivent encore tout autour du sommet de Mésa-Vouno. Sur la plus grande partie de leur pourtour, ces murailles sont aujourd'hui réduites à un petit nombre d'assises de base ; mais, sur deux points cependant, les restes en atteignent des dimensions imposantes et méritent de captiver l'attention. Sur le flanc oriental de la montagne on voit l'angle d'une sorte de saillant ou bastion carré, qui s'élève encore de plus de 25 pieds. Une des épreuves photographiques de M. Constantin placées sous les yeux de Votre Majesté retrace ce débris de muraille. Tout le soubassement en est construit avec l'appareil polygonal irrégulier le mieux caractérisé; la partie supérieure, légèrement en retraite, est d'appareil hellénique isodome, parfaitement régulier, mais où l'on a employé des pierres énormes, aussi grandes que celles du soubassement polygonal. A la pointe méridionale du promontoire, on retrouve un autre pan de muraille, qui cette fois a 150 pieds de long sur 30 de hauteur. Une seconde photographie le retrace. Ce mur, bâti

Digitized by Google

de blocs gigantesques et épais de 9 pieds, était déjà dans l'antiquité un objet de curiosité et d'admiration. J'ai déchiffré sur ses pierres un certain nombre de signatures de voyageurs des temps anciens, entre autres celle d'un Egyptien, qui se rapporte à l'époque où Théra, comme l'Egypte, se trouvait soumise au sceptre des Ptolémées.

ΜΗΝΙΣ
ΚΟΝΤΡ//////////
ΕΞΑΙΓΥΠΤΟΥ

» La grande muraille de Mésa-Vouno remonte bien évidemment à la plus haute antiquité ; il suffit de la voir pour en acquérir la conviction. Cependant elle offre cette particularité très-curieuse, que dans une moitié seulement de son étendue elle était construite en appareil polygonal. L'autre moitié présente des assises régulières de pierres taillées à angles droits, mais dont la face est encore brute et non aplanie comme dans les constructions helléniques. Deux assises de cette maçonnerie servent même de soubassement à la portion de style polygonal. Cette association d'un appareil isodome à l'appareil polygonal est un fait entièrement exceptionnel, mais les monuments de Mycènes, et particulièrement le trésor d'Atrée, prouvaient déjà que la maçonnerie en assises horizontales avait été connue et pratiquée en Grèce dès les époques les plus reculées, dans l'âge des ἄνακτες, quand l'appareil polygonal irrégulier était presque exclusivement employé pour les enceintes fortifiées. Tout l'espace enfermé par l'enceinte dont je viens d'entretenir Votre Majesté est couvert de ruines de petites maisons bâties dans le système de la maçonnerie cyclopéenne, exactement pareilles à celles que l'on observe en si grand nombre sur le plateau où s'élevait la ville même de Mycènes. Plusieurs de ces maisons offrent sculptés sur leur pierre d'angle de grands phallus, comme on en voit sur les murailles de certaines villes des plus anciennes de l'Italie, Norba, Todi, Correse (Cures) et Fiesole. On sait que ces images obscènes étaient considérées commes des préservatifs contre les influences funestes et les maléfices. — A l'extrémité méridionale de la cité, tout auprès de la principale muraille subsistante, j'ai été assez heureux pour découvrir une de ces maisons préservée dans son intégrité, qui avait échappé aux regards de mes prédécesseurs. C'est un monument absolument unique en Grèce, qui fournit un précieux type des habitations privées aux temps les plus anciens de l'histoire de ce pays. Adossée au rocher taillé de main d'homme, qui en forme la paroi de fond, elle se compose, comme les maisons des paysans modernes du royaume hellénique, d'une seule pièce de forme rectangulaire allongée, éclairée par la porte et par une fenêtre, et couverte de grandes dalles en pierre. En avant de la façade s'étend une petite cour carrée soutenue en terrasse du côté de la pente de la montagne, et une seconde petite cour, placée sur le côté, renferme une citerne pour recueillir les eaux pluviales, avec une aire ronde et pavée, destinée au battage du blé. C'est à peu de chose près la même disposition que devaient reproduire les petites maisons à demi taillées dans le rocher dont on voit tant de vestiges à Athènes, autour du Pnyx et sur les flancs de la colline des Nymphes. — Mais il n'y a pas seulement des ruines de maisons particulières à Mésa-Vouno. Les vestiges de plus grands édifices se remarquent dans cette localité. Vers le point culminant de l'enceinte, on voit de vastes substructions avec des débris de grosses colonnes cannelées, qui devaient appartenir à un bâtiment important. Le piédestal rond

Digitized by Google

d'une statue de l'empereur Hadrien subsiste en cet endroit et sous les décombres on en aperçoit une série d'autres, dont les inscriptions ne peuvent plus se lire, mais qui sans doute portaient aussi des images d'empereurs romains. Une fouille dans cette ruine serait, à coup sûr, fructueuse. Dans une partie un peu plus basse de l'antique Œa, sur le côté oriental de Mésa-Vouno et tout auprès de la portion du mur d'enceinte où les deux constructions hellénique et pélasgique se superposent, sont les ruines d'un temple bâti avec le marbre bleuâtre de la localité. Les murailles de la cella avec la partie inférieure de ses deux antes subsistent encore intactes jusqu'à une hauteur d'un mètre et demi au-dessus du sol. Les moulures de base des antes dénotent une très-belle époque. Sur les deux pilastres on remarque les signatures d'un certain nombre de dévots antiques, venus pour adorer la divinité du temple; je les ai soigneusement recueillies. Une maison moderne, habitée par un laboureur au service de M. Sorotos, président du conseil municipal de Santorin, qui tient Mésa-Vouno en bail emphytéotique des moines du Saint-Elie, a été construite sur ces débris du temple antique et les avait sans doute masqués à Ross, qui n'en dit pas un mot. En avant des restes de temple dont je viens de signaler l'existence, on voit les fondations d'un autre édifice de quelque importance construit avec le même marbre. Il était de forme octogone, comme la Tour des Vents à Athènes, mais il n'en subsiste plus que les deux assises inférieures. Dans un ravin qui descend de là jusqu'à la mer par une pente très-rapide j'ai remarqué de nombreux débris de sculpture et plusieurs de ces autels ronds consacrés au culte des morts considérés comme héros, dont on trouve un si grand nombre à Théra et dans les îles qui en dépendaient, Pholégandros et Anaphé. Ce culte, rendu aux défunts des familles de l'aristocratie locale, était plus répandu dans l'ancienne Callisté que partout ailleurs; une bonne moitié des inscriptions de cette île s'y rapportent et contiennent la formule sacramentelle : « Ὁ δᾶμος ἀφηρώϊξε τὸν δεῖνα, « Le peuple a inscrit parmi les héros N. », formule qui prouve qu'une semblable apothéose n'était pas générale et devait être approuvée par décret populaire. Les inscriptions de cette catégorie que j'ai copiées dans le ravin de Mésa-Vouno sont toutes jusqu'à présent inédites. — La vieille église de Saint-Etienne, située tout auprès du col qui relie Mésa-Vouno au Mont Saint-Elie, est entièrement construite avec des débris antiques et occupe bien certainement (comme la plupart des églises de Grèce) l'emplacement d'un édifice religieux du paganisme. On voit sur le rocher voisin deux inscriptions métriques, déjà publiées par M. Boeckh, l'une en l'honneur d'Hécate, et l'autre en l'honneur de Priape. Tout auprès de là, une chapelle de la Vierge est installée dans la grotte exiguë et taillée de main d'homme, qui avait été originairement un petit sanctuaire dédié à quelqu'un des habitants de l'Olympe. J'ai fait photographier par M. Constantin l'entrée de cette chapelle. A droite de la porte, sur la paroi du rocher aplanie artificiellement, est gravée une inscription, de quelque longueur, assez difficile à déchiffrer et dont personne n'a encore publié la copie. Mais les restes du plus curieux sanctuaire d'Œa n'ont été découverts que tout récemment et j'ai eu le bonheur d'être le premier archéologue qui les ait visités. Il n'y a pas plus de six mois, M. Sorotos, faisant faire des fouilles pour défricher un champ sur le côté S. O. du sommet rocheux du Mésa-Vouno, a déblayé une grotte dont le sommet de l'entrée se voyait seul auparavant et du fond de laquelle, par un trou naturel dans la roche calcaire, se dégage un courant d'air chaud, légèrement mélangé d'acide carbonique. Cette cir-

Digitized by Google

constance avait frappé les anciens comme un phénomène surnaturel et ils avaient construit dans la grotte un petit temple, dont la porte est encore parfaitement conservée. Une des photographies de ma collection la représente. Toutes les pierres provenant du temple, ainsi que les montants de la porte, sont couvertes de signatures de pèlerins antiques venus pour faire leurs dévotions en ce lieu, lesquelles se comptent par centaines (1). Je les ai toutes copiées ou estampées. Une fouille de deux heures seulement m'a permis de constater que le rocher à côté de la grotte avait été taillé de main d'homme et était également couvert d'inscriptions, signatures de pèlerins et proscynèmes. Son déblaiement fournirait, sans aucun doute, un véritable trésor épigraphique. Deux des proscynèmes gravés sur le rocher m'ont révélé le nom de la divinité à laquelle était consacré le temple; c'était Apollon. Dans l'intérieur de la grotte on a également trouvé le pied d'une statue de marbre d'Apollon Pythien, accompagné de l'*omphalos* delphique. En voyant cette grotte consacrée au dieu de Delphes à cause de la circonstance naturelle qui la distinguait, ne pourrait-on pas conclure que la fameuse *moffette*, aujourd'hui perdue, qui s'exhalait du trou sur lequel s'asseyait la Pythie, devait être de la même nature que celle de Mésa-Vouno (2)? La situation d'Eleusis n'est pas moins certaine que celle d'Œa. Cette cité commerçante était au cap appelé aujourd'hui Exomyti, mais ses ruines, englouties d'abord dans les flots à une date que l'on ignore, soulevées de nouveau dans la convulsion volcanique de 1650, puis affaissées encore une fois depuis, sont actuellement recouvertes par la mer, sous laquelle on aperçoit, dans les temps de calme, les deux môles et les quais du port, ainsi que les vestiges de nombreux édifices. Il ne reste plus, en dehors des flots, que les tombeaux creusés dans la roche calcaire métamorphisée, qui se montre là comme à Mésa-Vouno et au Saint-Elie. Ces tombeaux ont été l'objet d'un travail de Ross, qui en a publié les dessins dans les *Monuments inédits de l'Institut archéologique de Rome.* Il y a vu des sépultures de l'antiquité la plus reculée et celles qui présentent une décoration architectonique lui ont paru devoir être rapportées aux premiers essais rudimentaires du style ionique. Plusieurs des savants les plus compétents en matière d'histoire de l'art leur ont, sur le témoignage de Ross, attribué ce même caractère et les ont fait, à ce titre, figurer dans leurs ouvrages. Il est certain que quelques-uns des tombeaux d'Exomyti sont extrêmement anciens, ceux, par exemple, sur lesquels ou à côté desquels sont tracés des noms en caractères archaïques, celui devant

(1) M. Boeckh avait déjà publié jadis, d'après les copies de M. de Prokesch, celles de ces signatures (dont quelques-unes tout à fait primitives) qui se voient sur le flanc d'un rocher, à 50 mètres environ de la grotte, et en avait reconnu la nature votive. Mais il croyait que le dieu que les pèlerins venaient adorer en cet endroit était Posidon-Ténarien.

(2) Je ne saurais passer ici sous silence une autre particularité fort curieuse, qui, dans les ruines du sanctuaire d'Apollon Pythien à Œa, rappelle encore le temple de Delphes. Sur une pierre de ce sanctuaire, au milieu des signatures des dévots, on voit gravée en grandes lettres la fameuse sentence philosophique de Chilon :

ΜΗΔΕΝΑΓΑΝ

« rien en trop, » qui, avec le « connais-toi toi-même » du même sage, était inscrite dans le temple où le culte de l'Apollon dorien avait son principal siége.

Digitized by Google

lequel on a trouvé l'Apollon primitif, actuellement conservé au temple de Thésée, celui enfin qu'orne le fameux serpent sculpté sur le rocher que les habitants du pays appellent ἔχενδρα. Mais aucun de ces tombeaux véritablement anciens n'offre aux regards de décoration architectonique. Quant aux autres, les photographies que j'en rapporte ne permettront plus de leur attribuer la haute date que leur assignait Ross. Sans doute les moulures et l'ornementation des chapiteaux y sont réduites à leur plus simple expression, comme il arrivait toujours pour les monuments taillés dans un roc plein de fissures naturelles, où l'on devait renoncer à atteindre une certaine finesse. Mais, malgré cette circonstance, on ne saurait méconnaître, dans ceux des tombeaux d'Exomyti qui imitent la façade d'un petit temple, des œuvres de l'époque la plus perfectionnée de l'architecture, ne remontant pas plus haut que le IVe siècle avant notre ère. Il faut donc renoncer à leur faire tenir dans l'histoire de l'art la place qu'on leur avait donnée depuis la publication de Ross. Entre Oïa et Eleusis, au pied même de Mésa-Vouno, du côté de l'Occident, se trouvait un autre des sept bourgs de Théra, dont les ruines ont eu exactement le même sort que celles du cap Exomyti. L'emplacement s'en appelle aujourd'hui Périssa, nom qui remonte au moyen âge et probablement doit être une altération de celui de Pirée. Derrière l'abside d'une grande église splendidement rebâtie il y a quelques années on voit toute la partie inférieure d'une construction circulaire en marbre bleuâtre, dont l'appareil dénote la meilleure époque. Ross a pensé d'abord que ce devait être une de ces tours destinées à la défense contre les pirates, comme on en rencontre dans toutes les îles de l'Archipel, tours dont les spécimens les mieux conservés subsistent à Andros. Mais il abandonna bientôt cette opinion, car des indices tout à fait décisifs prouvaient que l'édifice circulaire de Périssa devait avoir eu une destination religieuse. Il émit alors la conjecture que c'était un héroüm funèbre dédié aux mânes d'une certaine Erasiclée, en l'honneur de laquelle une inscription gravée sur un autel subsiste à Périssa. Ici encore, je ne puis suivre le savant allemand dans sa conjecture. L'autel d'*héroïsation* (que l'on me permette de forger ce mot) en l'honneur d'Erasiclée, s'il est le seul qu'ait vu Ross, n'est pas le seul monument du même genre qui existe à Périssa près de l'église et des substructions de l'édifice circulaire antique. Il y en a là plusieurs autres, dédiés à des personnages différents, et par conséquent il n'y a pas de raisons de choisir entre eux un nom à assigner au monument. D'ailleurs, lorsqu'on étudie les usages antiques de Théra, il devient évident que les honneurs décernés par le peuple aux morts *héroïsés* des familles aristocratiques devaient se borner à la dédicace d'un de ces petits autels ronds, sur lesquels se gravait le nom du mort et se déposaient les offrandes propitiatoires (ἐναγισμοί), seules permises dans le culte funéraire. On découvre, en effet, dans toutes les parties de l'île, une telle quantité de ces autels que, si chacun avait dû être accompagné d'un héroüm monumental, le sol eût été entièrement couvert, et il ne serait plus resté une seule place, ni pour la culture, ni pour les habitations. Enfin, sur un des côtés de l'édifice circulaire de Périssa, on lit une curieuse inscription, d'assez basse époque, qui contient la liste des propriétés qui en dépendaient, terres à blé, vignes, oliviers, avec les noms des donateurs; ces dotations sont trop considérables pour avoir appartenu à un simple héroüm. Ce sont celles d'un temple, et je crois que cette qualification doit être appliquée au monument auquel a succédé l'église de la Sainte-Croix. C'est encore de Périssa que proviennent les nombreux fragments antiques avec lesquels est construite l'église voisine de Sainte-Irène et la plupart de ceux qui existent dans le bourg d'Emporio, parmi lesquels se

Digitized by Google

remarque surtout une jolie statue fragmentée de Polymnie, de la même composition que celle du Louvre, maçonnée dans le mur du cimetière. J'ai acquis d'un paysan de ce bourg une pièce très-importante pour l'histoire de l'art, trouvée à Périssa; c'est une tête en marbre de grandeur naturelle et de travail grec, entièrement peinte et conservant la plus grande partie de sa coloration antique. Dans la question si controversée de la sculpture polychrome, ce fragment apporte un argument nouveau qui devra entrer en ligne de compte. — Le gros bourg de Mégalo-Khorio, situé au milieu des terres, occupe manifestement le site d'une des sept agglomérations de Théra, dont les débris ont servi à le construire. On n'y remarque, du reste, aucun monument debout, et je n'y ai trouvé qu'un petit nombre d'inscriptions inédites. L'échelle de ce bourg (car on ne saurait lui donner le nom de port) était sur la rade, à Athinios, et l'édifice religieux auquel a succédé l'église de Sainte-Marine, toute bâtie avec des morceaux antiques, dépendait de la même localité. J'ai émis un peu plus haut la conjecture qu'elle portait peut-être un nom dans le genre de celui d'Athènes, sinon Ἀθῆναι, du moins Ἀθηναῖα ou Ἀθήναιον. Ross a fixé au cap Couloumbos la situation de Melaenae, mentionnée dans le testament d'Épictéta. En dehors de sa nécropole d'origine phénicienne, ce lieu ne renferme aucun vestige antique digne de remarque.

» Reste encore un bourg dont la situation doit être fixée. C'est celui d'Ithylis, dont une inscription m'a révélé le nom. Deux emplacements peuvent se la disputer, Monolithos, rocher abrupt de calcaire métamorphisé, haut de 100 pieds, qui pointe dans la plaine au milieu des couches volcaniques et dont les flancs renferment un certain nombre de tombeaux antiques, et Gonia, grand village au pied du Mont Saint-Elie. Mais ces deux emplacements sont assez rapprochés pour avoir fait partie d'une même circonscription (χῶρος, c'est l'expression d'Hérodote en parlant de Théra), dont le centre principal paraît avoir été à Gonia. Là, en effet, se voient des vestiges antiques beaucoup plus importants, et assez nombreux pour avoir appartenu à un gros bourg. On y a trouvé fréquemment des sculptures et des inscriptions. Tout récemment encore, neuf statues de marbre y avaient été découvertes. Le propriétaire aurait désiré me les vendre pour la France, mais après un examen attentif je n'ai pas jugé qu'elles méritassent les frais et la peine du transport. Ce sont, en effet, de simples figures de particuliers, hommes et femmes, d'un travail romain assez médiocre. Un seul de ces morceaux était un peu plus intéressant; c'est un buste dans lequel on reconnaît facilement les traits de l'empereur Macrin; mais la sculpture en est tout à fait barbare. C'est, du reste, à Gonia qu'a été exhumée l'inscription qui contient le nom d'Ithylis; aussi me paraît-il très-probable que c'est là que doit être placé ce bourg. En dehors de ce bourg, Théra paraît avoir été parsemée anciennement dans toutes ses parties de petits sanctuaires auxquels ont succédé autant d'églises chrétiennes. Ainsi nous voyons, par une inscription, que celle qui est au bas du village de Messaria remplace un temple d'Apollon Carnéus. Celle de Palæo-Skaros (lieu où les ducs de Naxos eurent un château dans le moyen âge) était un sanctuaire de Minerve; on l'apprend par une inscription encore inédite que j'ai copiée en cet endroit sur le rocher, et qui marquait la limite du terrain sacré :

ΟΥΡΟΡΑΘΑΝΑΙΑΣ

οὖρορ Ἀθαναίας, par une forme ultra-dorique pour ὅρος Ἀθαναίας. — Un de ces petits sanctuaires, d'une architecture de la plus remarquable finesse et datant de l'époque des premiers successeurs d'Alexandre, subsiste encore

Digitized by Google

intact, sans qu'il y manque une seule pierre, sans qu'une moulure ait été même épaufrée, au milieu des vignes, entre les bourgs d'Emporio et de Mégalo-Khorio. Il a été seulement converti en une chapelle chrétienne, que l'on appelle *Saint-Nicolas de marbre*, ἅγιος Νικόλαος ὁ μαρμαρίτης. Ross a publié, dans le Recueil de l'*Institut archéologique de Rome*, les dessins de ce joyau monumental de Santorin, exécutés par un architecte allemand, M. Schaubert. Mais ces dessins sont fort mauvais et ne donnent aucune idée de la grâce ni de la finesse merveilleuse de l'original. J'en ai fait prendre, par M. Constantin, une vue photographique qui permettra d'en juger plus exactement. Ross, du reste, s'est complétement mépris sur la destination de ce petit sanctuaire, lorsqu'il l'a qualifié d'*héroüm* funéraire. L'inscription gravée sur la paroi du fond, au-dessous de la niche élégante qui renfermait l'image de la divinité du sanctuaire, dit qu'il était dédié par un certain Epilonchus et sa femme « à la déesse reine, Θεᾷ βασιλείᾳ. » C'est là un titre qui peut appartenir à plusieurs personnages féminins de l'Olympe; mais à Théra il doit désigner la Mère des Dieux, dont le culte avait dans cette île une importance et un développement attestés par de nombreux monuments épigraphiques. Quoi qu'il en soit, d'après son inscription dédicatoire, l'édifice antique qui subsiste intact entre Emporio et Mégalo-Khorio n'était pas un héroüm funèbre, mais un petit temple.

» L'île de Santorin était le but spécial de la mission que Votre Majesté m'avait confiée; elle a donc été le centre et l'objet principal de mes recherches. Cependant j'ai pu me livrer également à une exploration complète et minutieuse de l'île d'Ios, où des vents contraires m'avaient retenu quatre jours avant de pouvoir gagner Santorin. Cette île, plus vaste que Santorin, mais beaucoup moins importante dans l'antiquité comme de nos jours et qui ne devait quelque renommée qu'à la tradition d'après laquelle on y montrait le tombeau d'Homère, est fort pauvre en vestiges archéologiques. Elle ne possédait qu'une seule ville, appelée également Ios, de même qu'elle n'a aujourd'hui qu'un seul village, et cette ville était, comme le village moderne, située auprès de la belle rade, qui vit au XVIIe siècle les exploits du chevalier d'Hocquincourt avec les galères de Malte contre la flotte turque, dans la campagne où Tourville fit sous lui ses premières armes. On voit d'abord au fond de la rade les deux ports de l'Ios antique, l'un servant encore pour les caïques des habitants et bordé par les restes d'un quai construit au temps des ducs de l'Archipel, l'autre aujourd'hui comblé et devenu un marais. Entre les deux s'élève une petite colline rocheuse, couverte de vestiges de constructions et de tombeaux anciens, où j'ai recueilli quelques inscriptions inédites. Le village moderne est plus haut, à vingt minutes de là, vers le sommet d'un piton de forme conique, de schistes et de granit. La ville antique était au même endroit, mais occupait tout le sommet de la hauteur, tandis que le village actuel en garnit seulement un flanc. Sur le côté ouest, aux deux tiers de la hauteur, on voit des restes considérables de la muraille d'enceinte, de construction hellénique, en grands blocs carrés, de pierre schisteuse. Au-dessus, également à l'ouest, est une terrasse carrée soutenue par des murailles helléniques de la même construction, qui portait évidemment un temple. C'est là qu'était sans doute le sanctuaire d'Apollon Pythien, le principal de l'île, dont les antes portaient gravée la série des actes officiels de proxénie rendus par le peuple d'Ios. Ross a publié plusieurs de ces actes, qu'il avait copiés dans diverses parties du village. J'ai eu la chance d'en rencontrer encore quelques autres. Plus haut encore apparaissent les débris d'une enceinte pélasgique en polygones irréguliers qui enfermait l'acropole. Dans

Digitized by Google

l'intérieur de cette dernière enceinte, au point culminant du piton, sont des citernes antiques taillées dans le roc et une petite église de Saint-Nicolas, renfermant un beau chapiteau dorique du marbre blanc de l'île. On conserve à l'école communale une statue de femme, drapée, d'un très-bon style, qui malheureusement a perdu sa tête. Les maisons du village renferment un certain nombre d'inscriptions antiques, que j'ai toutes relevées et dont quelques-unes n'ont point encore été publiées. Mais la trouvaille la plus curieuse que j'aie faite à Ios est celle d'un *nucleus* en obsidienne de Milo ou de Santorin, sur lequel on a enlevé avec une adresse tout à fait remarquable une série de lames de couteaux ou de rasoirs. Les débris de l'âge de pierre sont très-rares en Grèce et l'on n'en a même pas encore cité dans ce pays. En 1863, j'avais déjà rapporté de Livadie un fragment de hache en basalte, et des environs d'Orchomène deux petites haches ébauchées en silex. Le cabinet de géologie de l'Université d'Athènes en renferme deux autres, provenant de Carystos en Eubée. On trouve des couteaux de silex ébauchés en assez grand nombre sur le revers de l'Hymette, entre Léopézi et Kératia, où paraît en avoir existé une fabrique du temps des premiers habitants de l'Attique. Enfin, M. Finlay possède dans son riche cabinet un beau marteau de pierre découvert à côté d'Athènes et des pointes de flèches en obsidienne exhumées de tombeaux extrêmement anciens des îles d'Anaphé et d'Amorgos. Quand les faits sont encore en aussi petit nombre, la constatation d'un exemple nouveau n'est pas sans importance (1). — J'ai encore profité de mon séjour forcé dans l'île d'Ios pour aller visiter le monastère de Plakotos, où le comte Pasch de Krienen, officier hollandais au service de Russie, prétendit, en 1770, avoir découvert le tombeau d'Homère signalé à Ios par le Pseudo-Hérodote. Bien que Ross ait eu la malencontreuse idée d'en soutenir l'authenticité, mais sans arriver à convaincre personne, la prétendue découverte du comte Pasch de Krienen est depuis longtemps rangée au nombre des supercheries et des mystifications que l'on a vu quelquefois se produire dans le domaine de l'archéologie. Le tombeau d'Homère ne pouvait même pas être situé à Plakotos, car ce tombeau était un temple où se célébraient des fêtes solennelles et des sacrifices, et j'ai pu constater à Plakotos que l'on n'apercevait sous le monastère les vestiges d'aucun édifice de quelque développement. On voit seulement un certain nombre de tombeaux tout à fait modestes dans le roc à peu de distance, au point nommé Psaropyrgos (la tour des poissons). — L'île de Syra m'a fourni une petite quantité d'inscriptions inédites. Je rapporte également les copies de quelques-unes provenant des îles de Mélos, Amorgos, Pholégandros et Anaphé, mais presque toutes sans grande importance. — Je n'ai pu faire qu'un très-court séjour à Athènes, en allant et en revenant de Santorin, mais dans ce rapide passage j'ai pu étudier les résultats des fouilles qui se poursuivent au théâtre de Bacchus par les soins de la Société archéologique. Ces fouilles m'ont encore fourni plusieurs inscriptions jusqu'à présent inconnues, dont une est capitale pour la connaissance de la série des daduques d'Eleusis, aux premiers temps de l'Empire romain, et confirme pleinement la manière dont j'avais restitué pour cette époque la généalogie d'une des branches de la famille sacerdotale des Lycomides. Mais j'ai surtout profité de mon séjour à Athènes pour recueillir en originaux une série considérable de monuments

(1) M. Dumont, membre de l'Ecole française d'Athènes, dans une notice soumise à l'Académie, cette année même, a décrit un certain nombre de ces monuments (*Note du rédacteur*).

Digitized by Google

antiques, parmi lesquels se remarquent 70 figurines de terre cuite provenant d'Athènes, Egine, Corinthe, Thèbes, Thespies et Tégée d'Arcadie, un miroir de bronze dont la boîte est ornée d'un bas-relief du plus beau style, dix de ces lécythus attiques à fond blanc dont les figures sont dessinées avec une si merveilleuse finesse et peintes avec une si grande variété de couleurs, de curieux bijoux d'or trouvés en Macédoine, 211 plaques de plomb découvertes à Érétrie d'Eubée et dont chacune porte un nom propre gravé en caractères grecs très-archaïques ; elles ont probablement servi de κλῆροι ou bulletins pour le tirage au sort des fonctions judiciaires. Enfin une course de quelques jours dans le Péloponnèse m'a mis à même de faire une petite moisson épigraphique à Nauplie, Argos, Némée et Corinthe, et dans les ruines de Mycènes une bonne fortune inespérée m'a fait découvrir moi-même une brique estampée, certainement contemporaine de la Porte aux Lions, où l'on voit cette image de la Diane Persique étouffant deux oiseaux, qui se retrouve sur les monuments d'art archaïque depuis la Perse jusqu'à l'Etrurie. C'est la première représentation de la figure humaine trouvée en Grèce que l'on puisse faire remonter jusqu'à l'âge héroïque.

» Tels ont été, Sire, les principaux résultats de mon voyage en Grèce. J'ose espérer qu'ils paraîtront à Votre Majesté justifier la confiance dont Elle m'avait honoré en me chargeant de cette mission. Les résultats obtenus à Santorin et à los pourront aussi montrer l'intérêt et la certitude de succès qu'il y aurait à entreprendre une nouvelle exploration approfondie de toutes les Cyclades, qui depuis le voyage de Ross, c'est-à-dire depuis 25 ans, n'ont été étudiées par aucun antiquaire.

» Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-obéissant serviteur et sujet.

» FRANÇOIS LENORMANT. »

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Girard, évêque d'Angoulême, légat du Saint-Siége* (1060-1136), par M. l'abbé Maratu, chanoine honoraire, curé de Rancogne (Angoulême, 1866, in 8°) ;

2° *Charles VII et Agnès Sorel. — L'influence politique d'Agnès*, par G. du Fresne de Beaucourt (Extrait de la *Revue des questions historiques*, Paris, 1866, br. in 8°) ;

3° *Petit vocabulaire des mots malais que l'usage a introduits dans les langues d'Europe*, par Aristide Marre (Rome, 1866, br. in 8°) ;

4° *Revue historique de droit français et étranger* : juillet et août 1866 ;

5° *Annales de philosophie chrétienne* : juillet 1866 ;

6° *Annuaire philosophique* : t. III, août ;

7° *Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest* : 2e trimestre de 1866 ;

8° *Lettre à M.* MILLER *sur une inscription de l'île de Paros*, par M. Lenormant (Extrait des *Comptes rendus* de l'Académie, br. in 8°).

Digitized by Google

Séance du vendredi 24.

PRÉSIDENCE DE M. BRUNET DE PRESLE.

M. JOURDAIN, en l'absence de M. le Secrétaire perpétuel, donne lecture de la correspondance comprenant les lettres ci-après :

1° Une lettre de S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique accusant réception de 400 exemplaires du Rapport sur le concours des Antiquités de la France.

2° Une Lettre de M. le Sénateur, Préfet de la Seine, accompagnant l'envoi d'un vol. in 4° et d'un Atlas in-f° composé de 2 planches. Ces volumes, ainsi que l'Atlas, font partie de la *Collection des documents relatifs à l'histoire générale de Paris, publiée avec approbation de l'Empereur par les ordres de M. le Préfet de la Seine et sous les auspices du Conseil municipal.* L'un des volumes offerts aujourd'hui à l'Académie doit servir d'*Introduction* à la nouvelle collection; il présente le récit détaillé des efforts tentés jusqu'à ce jour par la Municipalité pour consacrer à l'histoire de la Ville de Paris un monument digne d'elle. L'autre volume est le tome 1er de la *Topographie de l'ancien Paris,* par M. Berty. Il comprend la description des quartiers du Louvre et des Tuileries. Les deux planches contenues dans la 1re livraison de l'Atlas sont la représentation de ces quartiers tels qu'ils existaient au XVe siècle. — A ce sujet M. JOURDAIN fait observer que la première pensée d'une topographie du vieux Paris appartient au Ministère de l'instruction publique. Un plan topographique (en 12 feuilles) devait en effet accompagner la *Statistique monumentale de Paris* dont la publication décidée en 1835, sous le ministère de M. GUIZOT, a été poursuivie depuis lors par M. Albert Lenoir et touche aujourd'hui à son terme. Ce plan commencé par M. Lenoir, avec le concours de M. Berty, ayant été abandonné en 1862 par le Ministère, la préparation en a été continuée aux frais de la Ville par M. Berty seul dans des proportions beaucoup plus vastes. L'auteur a compulsé une quantité énorme de titres déposés aux Archives de la Ville et à celles de l'Empire. Grâce à d'aussi profondes

Digitized by Google

recherches, il a pu retrouver la place non-seulement des anciennes rues, mais des grands hôtels et de beaucoup de maisons de Paris. Son ouvrage surpasse infiniment, par la richesse et la précision des détails, l'ouvrage de Jaillot si apprécié des archéologues.

3° Une lettre de M. Tranchant contenant quelques explications sur la proposition faite par le signataire à l'Académie, et par elle écartée, d'intervenir auprès du gouvernement italien en faveur des Bénédictins d'Italie dépossédés de leurs couvents.

4° Une affiche imprimée faisant connaître les sujets mis au concours par la Société académique de Saint-Quentin.

5° Une lettre de M. Mariette, correspondant de l'Académie, accompagnant l'envoi de la copie des fragments de la stèle bilingue de Chalouf.

Cette dernière lettre est ainsi conçue :

« Au Caire, le 26 juillet 1866.

« Monsieur le Président,

« Conformément à l'invitation qui m'en a été faite par M. de Lesseps, j'ai l'honneur de vous adresser la copie des fragments de la stèle bilingue de Chalouf. — Chalouf est une station du canal d'eau douce qui joint le Nil à la mer Rouge. A 12 kil. à l'E. de Chalouf, à 33 kil. au N. de Suez, on trouve au sommet d'une éminence de sable le monument dont les ruines ont fourni les débris sur lesquels votre attention est en ce moment appelée. — Avant de chercher à faire valoir l'importance de ces débris, je demande, Monsieur le Président, à raconter dans quelles circonstances ils ont été découverts. — Je connaissais depuis longtemps l'existence du monument persépolitain de Chalouf. Mais n'y voyant que des textes cunéiformes, je songeais d'autant moins à en entreprendre le déblayement que mes ressources en ouvriers suffisaient tout au plus au travail (plus important à mon point de vue) des fouilles égyptiennes proprement dites. D'ailleurs j'aurai signalé la plus sérieuse difficulté en ajoutant que les ruines à explorer sont situées sur le terrain de la compagnie de l'isthme de Suez, fait important qui m'a créé une position très-délicate tant que le différend survenu entre cette compagnie et le gouvernement qui m'emploie n'a

Digitized by Google

point été arrangé. — Cependant au mois de février dernier, M. le Dr Aubert-Roche, médecin en chef de la compagnie, me montra la copie exécutée par M. le Dr Terrier, de deux fragments de la stèle de Chalouf (ceux qui portent les nos 1 et 3 sur la planche I ci-jointe). Un roi persan soutient de ses bras étendus un cartouche de forme égyptienne dans lequel sont inscrits les caractères cunéiformes. Au sommet de la stèle on voit le signe *Ciel* également très-fréquent sur les monuments égyptiens. Enfin l'inscription persane était limitée de chaque côté (toujours à la manière des monuments de l'Égypte) par une figure du sceptre *os* qu'Horapollon désigne sous le nom de sceptre à tête de *coucoupha*. La stèle de Chalouf, persane d'origine, s'était donc laissé pénétrer par une certaine influence égyptienne. De là une importance inattendue; de là l'espérance fondée de trouver dans les fouilles, à côté des fragments cunéiformes, des fragments hiéroglyphiques. — Quelques jours après, j'entretins M. de Lesseps de cette affaire. Il n'était pas alors en mesure d'envoyer des ouvriers à Chalouf. Mais il était digne de M. de Lesseps de consacrer au déblayement de la stèle quelques-uns des siens. En effet les deux fragments copiés par M. le Dr Terrier démontrent une stèle bilingue. La pierre ne serait que persépolitaine que déjà l'intérêt qui s'y attache serait considérable; mais cet intérêt grandit encore dès qu'à côté de l'inscription cunéiforme il y a chance de rencontrer une autre inscription en caractères égyptiens. Par les fouilles projetées, la science entrera ainsi en possession de deux textes qui pourront se compléter, se contrôler, s'expliquer l'un par l'autre. Quant à la date du monument, l'emplacement lui-même la révèle. Puisque la stèle est en écriture cunéiforme, et qu'elle fait partie d'un ensemble de monuments analogues qui bordent le lit du canal auquel Darius fit travailler, il est vraisemblable que, si un cartouche est trouvé, ce sera celui de ce roi. — Encouragé par ces espérances, M. de Lesseps voulut bien me promettre d'employer quelques ouvriers au travail dont je lui demandais l'exécution, et, le même jour, à sa prière, je remis au Dr Aubert-Roche les instructions que je croyais propres à faire arriver l'affaire à bonne fin. — Une lettre de M. de Lesseps fils, que je

Digitized by Google

reçus bientôt après (1), expliquera les résultats définitifs qu'obtinrent les démarches dont je viens de présenter le résumé. — Ainsi le monument de Chalouf est une stèle de proportions colossales (elle a 2m,30 de largeur et 0m,80 d'épaisseur sur une hauteur inconnue); d'un côté est gravé un texte en caractères cunéiformes; un texte en caractères hiéroglyphiques couvrait l'autre face. Des observations consignées dans un *Rapport* que m'adresse M. Vassali, conservateur du Musée, envoyé par moi sur les lieux, il résulte que la stèle n'a jamais fait partie d'une chapelle ni d'aucune autre construction analogue, mais qu'elle s'élevait isolée sur un socle circulaire bâti en grès au sommet d'une éminence de sable, de telle sorte que la stèle pouvait être aperçue de toutes les parties du désert environnant. — Telles sont, Monsieur le Président, les circonstances qui ont accompagné la découverte des fragments dont j'ai l'honneur de vous envoyer la copie. Je terminerai par quelques explications propres à mettre en relief ce que la stèle me paraît présenter d'intéressant, particulièrement du côté où a été gravée l'inscription hiéroglyphique. — Les fragments qui nous restent de la stèle bilingue de Chalouf sont en totalité au nombre de 31, non compris quelques blocs absolument méconnaissables. Dix-huit de ces fragments appartiennent à la face persane; les treize autres à la face égyptienne. — Les dix-huit fragments persépolitains sont reproduits isolément sur les 3 premières planches ci-jointes. En les rapprochant, on obtient l'ensemble dont la planche IV offre le dessin. Vu l'état de mutilation du monument, il serait téméraire, je crois, de donner comme définitif cet arrangement. — La face hiéroglyphique est de beaucoup la plus endommagée. Comme je l'ai fait pour le texte cunéiforme, je réunis au hasard sur la planche V les treize fragments que nous en possédons. Sur la planche suivante je rapproche ceux qui peuvent l'être. — Les fragments hiéroglyphiques du monument de Chalouf sont donc de deux sortes: ceux qui n'ont aucune place assurée, et ceux qu'on peut rétablir, avec plus ou moins de probabilité, à leur place antique. Les premiers portent les nos 8, 9, 10, 11, 12. Le no 9 est intéressant par la

(1) Cette lettre a été insérée plus haut. Voy. p. 211.

Digitized by Google

mention qui y est faite d'une expédition mise en rapport avec une localité dont le nom est déterminé par le signe de l'eau et se prononce *Par*..... — Siltilis, si connu par ses carrières de grès, est cité sur le fragment 11. Le fragment 8 jouit d'une importance que ne possèdent point les autres. C'est là en effet que se trouve tout au long le cartouche de Darius. Des travaux ordonnés par ce roi y sont mentionnés. A la ligne 2e, il est question de sables, sans doute du désert au milieu duquel s'élève le monument. Plus bas le texte ajoute que tout ce qu'avait ordonné le roi fut exécuté à l'instant comme si le dieu Ra lui-même avait parlé. Enfin, aux deux dernières lignes, on lit la formule connue : « (A fait le roi) *Darius vivant à toujours plus que ses ancêtres*; *jamais une fois chose pareille* (n'avait été faite auparavant), » formule qui permet de croire, que le fragment, sur lequel nous la trouvons inscrite, appartient au bas du monument. — Les nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, et 13 ont été donnés aux fragments qu'on parvient à remettre en place. La formule gravée sur le n° 7 est une partie de la légende qui accompagne ordinairement les images des divinités; une ou plusieurs divinités figuraient donc au premier registre de la stèle. Que les fragments 1 et 2 aient leur place marquée au milieu de la scène, c'est ce que les analogies offertes par tant d'autres monuments mettent à peu près hors de doute. Le premier registre nous montrait donc, sur le globe ailé, deux Nils nouant les tiges du Nord et du Sud autour du caractère *Sam*, symbole ordinaire de la réunion de deux ou de plusieurs contrées sous un sceptre unique. J'ajouterai une autre observation. Si la stèle a 2m,30 de largeur et si le caractère *Sam* est bien situé sur un axe longitudinal, il s'ensuit qu'entre le fragment 3 et le cartouche crénelé du fragment 1, il y a bien exactement place pour 10 noms topographiques. Sous les 2 Nils et le Sam s'étendait donc une bande horizontale occupée à gauche par 10 cartouches crénelés, et sûrement aussi à droite par 10 autres. — Reste le fragment 13 où l'on aperçoit encore un coin de cartouche et la lettre *t* placée après une autre qui a disparu. Quelle que soit la place à donner à ce fragment, il est évident qu'il appartient au 1er registre et qu'il nous conserve une partie du nom de Darius. Je le place avec d'autant plus de probabilité au-

Digitized by Google

dessus du *Sam* qu'à son extrémité gauche on remarque une partie d'un profil humain qui ne peut appartenir qu'à l'un des deux Nils. — En résumé, si les mains inconnues qui ont brisé la stèle de Chalouf ont causé à la science un mal dont nous commençons à soupçonner la grandeur, il est heureux que le rapprochement de certains indices nous permette de rattraper une partie des richesses perdues. Hérodote nous donne la liste des 20 satrapies dont se composait l'empire des Perses sous Darius. Mais que lisons-nous sur la stèle de Chalouf? Dans l'énumération des 20 peuples ou contrées qui y sont mentionnés, *Babel* occupe le 1er ou le 11e rang. Un nom illisible (fragment 6) prend place dans les 4 noms qui suivent Babel. Un 6e nom perdu précède les 4 derniers. Puis vient *Katpatki* (la Cappadoce), les *Nahas* (probablement les Ethiopiens d'Asie), *Meka* (les Myciens) et enfin l'Inde nommée *Hindoui*. La stèle de Chalouf aurait donc, si elle nous était arrivée intacte, l'inappréciable avantage de nous fournir une liste des satrapies plus authentique que celle d'Hérodote, puisqu'elle est gravée sur un monument officiel contemporain de Darius. — M. de Lesseps doit voir par là que, bien qu'elle n'ait donné que des débris, la fouille a été d'autant moins stérile que nous ne savons pas encore ce que produira l'étude du texte cunéiforme. Que ceci soit un encouragement à persévérer. Une sérieuse exploration des deux bords de l'ancien canal des Pharaons est à faire. Pour moi, sûr de rendre à la science un important service, je suis disposé autant que personne à l'entreprendre sitôt que les moyens d'exécution me seront fournis. — En terminant cette lettre, j'ai à vous prier, Monsieur le Président, d'excuser la brièveté peut-être exagérée des renseignements qu'elle contient. J'y suis forcé, non par mes occupations multipliées (ma première occupation sera toujours de répondre aux vœux de l'Académie), mais par ma santé qui ne me permet en ce moment aucun travail d'un peu longue haleine. Veuillez agréer, etc.

P. S. M. le Dr Terrier m'envoie au dernier moment l'estampage du fragment 13 (*bis*) qu'il était trop tard pour introduire dans la photographie de la planche V.

A la suite de la lecture de cette lettre, M. de Rougé fait ressortir l'importance de la découverte annoncée par M. Mariette.

Digitized by Google

Malgré l'état où elle a été trouvée, la stèle de Chalouf fournit plusieurs indications très-précieuses. Ainsi, pour se borner à un seul exemple, elle fixe d'une manière certaine l'orthographe jusqu'ici douteuse du mot *Katpatuki*.

M. Renan communique l'explication d'une pierre gravée sémitique, appartenant à M. le comte Bentivoglio, consul général de France à Smyrne, achetée à Damas, et par conséquent provenant, selon toutes les vraisemblances, de la région au delà du Jourdain (les antiquités de la montagne et de la côte se concentrent à Beyrouth) ; cette pierre doit se lire : לכמש יחי.

« Après le ל initial, dit M. Renan, on s'attend à trouver un nom propre d'homme. Mais כמש n'est pas un nom propre d'homme. C'est, ce me semble, le nom de *Camos*, dieu des Ammonites et des Moabites. Il y a en effet quelques pierres où le ל initial est suivi d'un nom de divinité. M. Lévy de Breslau l'a prouvé. — Les 3 lettres de la seconde ligne semblent devoir se traduire *vivat*, formule qui paraît moins singulière si l'on se rappelle la formule hébraïque de serment : « *vivit dominus quod.....* »

A l'occasion d'un article sur saint François d'Assises, inséré par M. Renan dans un journal quotidien, M. de Longpérier communique à l'Académie le dessin colorié d'un vitrail du XIIIe siècle qu'il a vu et copié il y a quelques années dans l'église de Saint Fargeau (Yonne). Ce vitrail représente saint François d'Assises, accompagné de l'inscription SCS. FRANCISCVS tracée en beaux caractères dont la forme constitue une indication chronologique en parfait accord avec le style de la peinture ; mais ce saint n'y porte pas de stigmates, ce qui paraît prouver que la tradition relative aux stigmates de saint François n'était pas encore, à cette époque très-ancienne, acceptée par l'Eglise de France.

M. Huillard-Bréholles commence la lecture d'un mémoire « *Sur la captivité et la rançon du duc de Bourbon, Jean I, après la bataille d'Azincourt.* »

Sont offerts à l'Académie :

1° *Reconnaissance de la Montagne des Ansariés*, par E. G. Rey (Paris, 1866, in-8°) :

2° *Bibliothèque de l'École des Chartes* : mai-juin 1866.

Digitized by Google

Séance du vendredi 31.

PRÉSIDENCE DE M. BRUNET DE PRESLE.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre de S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique accusant réception de cinq exemplaires du Rapport semestriel sur les travaux de l'Académie, de la Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Victor Le Clerc et du discours prononcé par M. le Président dans la séance publique du 3 août dernier.

Il est donné ensuite lecture de deux lettres, l'une de M. Erp. Herzog, agrégé de l'Université de Tübingen, l'autre de M. Boucher de Perthes. — M. Herzog remercie l'Académie d'avoir accordé une médaille à son *Histoire de la Gaule Narbonnaise* présentée au concours des Antiquités de la France. — M. Boucher de Perthes rappelle que ses travaux sur les Antiquités celtiques ont été publiés pour la première fois, non pas en 1849, comme il est dit dans le dernier Rapport sur le concours des Antiquités nationales (p. 24), mais en 1846, sous le titre : « *De l'industrie primitive, ou des arts à leur origine.* »

M. de Saulcy lit une réponse à une note de M. Renan insérée dans les *Comptes rendus* de l'Académie (p. 133-135 du présent volume) et relative au tombeau d'Hélène, et signale une grave faute d'impression dans un passage de son mémoire où le compositeur a mis *enterrement* au lieu de *internement*.

M. de Longpérier apporte à l'Académie les dessins en grandeur naturelle de la vue et du dévelpppement d'un grand vase arabe conservé au Louvre, et connu sous le nom de *baptistère de Saint-Louis*. « Ce magnifique vase, dit-il, un des plus beaux ouvrages que l'industrie arabe du moyen âge nous ait laissés, a été pendant longtemps conservé dans la Sainte-Chapelle fondée par Charles V, et construite par Charles VI, au milieu de l'enceinte du château de Vincennes. Si on le compare aux grandes monnaies de cuivre à figures frappées en si grand nombre par les princes musulmans de la Syrie et de la Mésopotamie, aux autres vases arabes dont la date est connue, comme la coupe de la collection de M. le duc de

Digitized by Google

Blacas fabriquée à Mossoul en 1232, on peut admettre qu'il appartient à la première moitié du XIIIe siècle; mais plutôt à la fin qu'au commencement de cette période. Voici ce qu'en dit Piganiol de la Force à l'article de *Vincennes :* « Dans le trésor on voit des fonts qui pendant longtemps ont servi au bâtême des enfants de France, et qui furent portés à Fontainebleau pour le bâtême du Dauphin qui régna ensuite sous le nom de Louis XIII. C'est une espèce de cuvette qui fut faite à ce qu'on dit en 897, et qui est de cuivre rouge tout couvert de plaques d'argent à personnages entaillés si artistement que le cuivre ne s'en voit que comme par filets. » (*Descript. de Paris*, etc., édit. de 1742, t. VIII, p. 43; édit. de 1765, t. IX, p. 508). Sauf une date fausse dont l'origine sera expliquée ci-après, le passage qui vient d'être transcrit n'offre rien de contraire aux bonnes notions archéologiques. — Voici cependant comment s'exprime le dictionnaire d'Hurtaut et Magny : « On conserve dans le trésor de la Sainte-Chapelle un bassin de cuivre rouge des Indes, en forme de casserole, qui a cinq pieds de circonférence, où sont des figures représentant des Persans et des Chinois. On y voit un roi sur une espèce d'estrade avec des gardes à côté et cela y est deux fois..... Il est vraisemblable que ce bassin a été rapporté des Croisades. Il a servi en France au baptême de quelques princes du sang. Piganiol dit qu'il fut fait pour le baptême de Philippe-Auguste en 1166. Il sert encore au baptême dans cette chapelle quand le cas y échoit. » (*Dict. hist. de la ville de Paris*, 1779, t. IV, p. 835). On voit qu'en 1779 il n'était pas encore question de saint Louis. — Millin, qui avait certainement lu l'article du dictionnaire d'Hurtaut et Magny, bien qu'il n'en dise rien, et qui paraît n'avoir pas connu exactement le passage de Piganiol de la Force, auquel il renvoie cependant en indiquant le volume et la page, s'exprime ainsi dans ses *Antiquités nationales* (1791, t. II, p. 62) : « Piganiol *prétend* que ce bassin fut fait pour le baptême de Philippe-Auguste en 1166; l'opinion la plus commune est qu'il fut fait en 897 chez les Sarrasins. Il est plus naturel de penser que ce vase fut rapporté par saint Louis dans une de ses premières croisades. Le nom de baptistère de saint Louis sous lequel il est connu, et les Chrétiens persécutés par les Mahomé-

Digitized by Google

tans qu'on remarque dans les figures fortifient cette conjecture. Sans cela on pourrait donner à ce vase une antiquité plus reculée, et dire qu'il était au nombre des curiosités envoyées à Charlemagne par le calife Aaron Raschild (Haroun-er-Raschid) dont plusieurs sont encore conservées dans le trésor de Saint-Denis et ailleurs.» Ainsi pour Millin ce monument pouvait être indifféremment attribué au IXe siècle ou au XIIIe. — Le 1er mai 1821, le bassin de Vincennes servit au baptême d'Henri d'Artois, duc de Bordeaux. Le 14 juin 1856, il fut porté à Notre-Dame pour le baptême du prince impérial Napoléon-Eugène.

Ce beau monument d'art est signé; on y lit en caractères arabes *neskis :*

« *Fait par le maître Mohammed fils d'ez-Zéin que* (Dieu) *l'absolve.* »

Le rebord intérieur nous montre deux médaillons représentant un prince assis, les jambes croisées ; il tient un verre à boire sur lequel on lit : « *Fait par Ibn-ez-Zéin.* » A sa gauche se voit un page qui porte une épée; à sa droite un second page soutenant une écritoire en forme de coffret sur le devant duquel on lit دواة (écritoire). Dans un des deux groupes, le graveur a oublié un *alif*, et le mot nous apparaît sous la forme دوة. C'est là ce que les custodes de la Sainte-Chapelle ont pris pour la date 897 ; il est impossible d'en douter. Aux pieds du prince, sont couchés deux lions. Les attributs dont il est entouré indiquent sa force, sa vaillance et son talent poétique, qualités qui, dans l'esprit des Orientaux, tiennent le premier rang.

Le dossier du trône porte encore : « *Fait par Ibn-ez-Zéin.* » C'était un siége orné de damasquinures, et l'orfévre a tenu à le signer, tout comme les coupes sorties de son atelier qu'il reproduisait sur son grand bassin. — Entre les médaillons, sont représentés d'un côté six guerriers à cheval combattant à l'aide de lances, d'arcs, de masses d'arme ; de l'autre, six cavaliers chassant des animaux féroces et des oiseaux. L'un d'eux porte en croupe une once apprivoisée ; cela rappelle ce que l'empereur Frédéric II, grand amateur de chasse, et devenu quasi-oriental, écrivait des *leopardi qui sciunt equitare* (V. *Rev. arch.*, 1844, p. 538). — A l'extérieur, une belle frise contenant des personnages de dix centimètres de hauteur est divisée par quatre médaillons renfermant chacun un prince à cheval

Digitized by Google

tuant un ours, un lion, un dragon à coups de lance ou de flèches. Ses officiers, ses serviteurs lui apportent des armes, des oiseaux de vol, une antilope tuée à la chasse, ou conduisent en laisse des chiens ou des léopards dressés. L'un d'eux présente une bouteille et une coupe en forme de calice sur laquelle on lit : « *Fait par Ibn-ez-Zéin.* » Un autre tient un grand plat qui nous offre cette curieuse inscription : « *Moi, je me hâte d'apporter la nourriture.* » انا مجفيز لحمل الطعام. A la vérité deux personnages sont profondément inclinés devant le prince ; l'un d'eux même est presque prosterné ; mais ils sont armés d'épées et nimbés comme les autres, et, si l'on peut trouver là une image sensible du respect, de la crainte qu'un souverain puissant devait inspirer, soit à ses sujets, soit à des émirs voisins d'un rang moins élevé ou soumis par ses armes, il est impossible d'y reconnaître des chrétiens persécutés, ainsi que le voulait Millin. — La frise est comprise entre deux bandeaux décorés de figures d'animaux qui se poursuivent ; ce système d'ornementation, qui remonte à la haute antiquité, est déjà signalé sur quelques monuments arabes (*Rev. arch.*, 1844, p. 544 ; 1846, p. 338). Les deux lignes d'animaux sont coupées régulièrement par huit disques chargés d'une fleur de lis qui paraît avoir été gravée après coup, et probablement en Europe. On aperçoit encore quelques traces à peu près effacées de nature à faire croire qu'on avait placé dans ces disques une étoile ou sceau de Salomon, motif d'ornementation très-fréquemment employé en Orient. Cette circonstance donne lieu de penser que les fleurs de lis ont été ajoutées chez nous au XIIIe siècle ou au XIVe ; car, du reste, ce symbole se remarque sur des monnaies arabes, et aurait pu appartenir à l'œuvre primitive de Mohammed Ibn-ez-Zéin. — On sait que Montfaucon, bien qu'il ait accepté le système suivant lequel saint Louis serait né à La Neufville-en-Hez, n'en paraît pas moins très-persuadé que ce prince fut baptisé à Poissy. Il a même, à ce sujet, fait dessiner les fonts baptismaux conservés dans l'église de Notre-Dame de cette ville (*Mon. de la monarch.*, t. II, pl. XIX, n° 4). C'est aussi l'opinion de M. de Wailly que saint Louis a été baptisé à Poissy (*Mém. sur la date et le lieu de naissance de saint Louis*, 1866). Mais, si le vase de Vincennes n'a pas servi au baptême de 1214, ce qu'on doit logi-

Digitized by Google

quement conclure de l'absence de toute tradition sérieuse, ce monument ne s'en rattache pas moins à des faits historiques plus modernes et parfaitement avérés. « Il peut, dit en terminant M. DE LONGPÉRIER, soutenir sans désavantage la comparaison avec les plus excellents échantillons de la damasquinure arabe conservés dans le musée de Bologne, dans le cabinet de M. le duc de Blacas et dans le *Tesoro di donna Olimpia* de la villa Pamphili. »

M. Huillard-Bréholles achève la lecture de son Mémoire « *Sur la captivité du duc Jean I de Bourbon.* »

ANALYSE.

« L'histoire de la rançon du duc de Bourbon, Jean I, n'est qu'un épisode du long et triste drame qui remplit toute la première moitié du XVe siècle. Mais cet épisode est caractéristique en ce sens qu'il nous montre la duplicité alternant avec la violence, et l'abaissement des mœurs dans la vie privée réagissant sur les relations publiques et internationales. On y voit un prince peu soucieux du véritable honneur, toujours prêt à racheter sa liberté par une trahison envers sa famille et ses sujets, et une grande dame honnête, mais crédule, victime de la fourberie de deux diplomates d'occasion. Deux gouvernements, celui de l'Angleterre et celui de Florence, figurent tour à tour dans cette affaire, et tous deux encourent justement le reproche de cupidité et de mauvaise foi. Des sommes énormes prélevées sur les besoins de peuples déjà ruinés sont englouties sans profit pour eux, sans profit même pour celui qu'il s'agit de délivrer. Le captif meurt dans sa prison, sa femme succombe à la douleur d'avoir été prise pour dupe, son fils réclame l'argent volé et ne peut rien obtenir. Ce lamentable récit se divise naturellement en deux périodes, celle des négociations directes du duc Jean avec le gouvernement anglais, et celle des négociations indirectes de la duchesse, sa femme, avec la République florentine. Il embrasse un espace de vingt ans, de 1415 à 1435, depuis la journée d'Azincourt, où Jean fut pris, jusqu'au refus définitif des Florentins de faire droit aux réclamations du duc Charles.

Avant et depuis son avénement au trône ducal, Jean ne s'était fait connaître que par des fanfaronnades chevaleresques. Captif,

Digitized by Google

il eut la présomption de croire que la délivrance des prisonniers d'Azincourt, la sienne en particulier, devait être le principal objet des délibérations du conseil de Charles VI. Trompé de ce côté, il ne craignit pas, dans son dépit, de reconnaître le roi d'Angleterre pour son légitime souverain et de faire aussi bon marché de l'honneur et de la fidélité de ses vassaux que de son propre honneur et de sa propre fidélité. Quand le traité de Troyes eut livré la France à Henri V, le duc pouvait mettre les derniers scrupules de sa conscience à l'abri derrière une légalité douteuse; mais il apprit à ses dépens que se soumettre à l'étranger ne suffisait plus, qu'il fallait d'abord payer et payer beaucoup. Sa rançon, primitivement fixée à 100,000 écus d'or (environ 6,320,000 fr. de notre monnaie), sur lesquels il en paya à grand'peine soixante mille en deux à-compte, fut successivement accrue de 25,000 écus, de 60,000, de 64,000 ; ce qui éleva à 190,000 écus ou peu s'en faut le chiffre final. A mesure que se relevait la fortune de Charles VII, les Anglais, perdant l'espoir de garder la terre, se rabattaient sur l'argent ; à mesure aussi que s'affaiblissait la santé du prisonnier, les geôliers, craignant de perdre leur proie, augmentaient leurs exigences tout en les déguisant sous les apparences d'une fausse commisération. La femme du duc, Marie de Berry, fit les plus grands efforts pour réunir les sommes exigées par le conseil du jeune Henri VI. Les charges de la guerre, le défaut de crédit, la crise monétaire que l'on traversait, tout se réunissait pour faire échouer ses tentatives, malgré l'appui généreux que lui prêtait le roi de France.

Jusqu'alors le duc avait négocié directement avec les Anglais, et les traités successifs qu'il avait conclus pour sa délivrance portent les dates de janvier 1421, février 1429 et janvier 1430. Au commencement de l'année 1433, des circonstances fortuites mirent la duchesse de Bourbonnais en relations avec deux aventuriers florentins, André Ruccellai et Pierre Bartoli, qui lui firent accroire que la république de Florence, bien disposée en faveur de la royale maison de France et du duc Jean en particulier, avancerait volontiers 150,000 écus applicables à la rançon de ce prince. Jalouse de conduire seule à bonne fin une aussi importante affaire, la duchesse négocia secrètement avec les Florentins par l'intermédiaire

Digitized by Google

de ces deux personnages suspects, dont l'un était porteur d'une procuration en bonne forme obtenue on ne sait trop comment. L'acte fut passé à Lyon au mois de mai en présence du sénéchal du roi, et Marie de Berry promit que son mari une fois délivré, grâce aux bons offices des Florentins, lèverait une grosse armée capable d'aller soutenir, en Italie, contre le duc de Milan, la cause de la République, du pape et des Vénitiens. Ruccellai prétendit même être chargé de servir d'intermédiaire entre le roi de France, toujours à court d'argent, et le gouvernement de Florence, toujours prêt à engager des condottieri dans les pays étrangers. L'affaire prit un moment les proportions d'un traité international, et le favori La Trémouille donna au prétendu ambassadeur une commission régulière. Mais le sire de Châtillon, chargé de suivre à Florence les intérêts du roi et du duc de Bourbon, ne tarda pas à découvrir toute l'intrigue. Les dix de Balie désavouèrent Ruccellai, soutinrent que Bartoli était porteur d'une procuration depuis longtemps périmée, que le traité conclu à Lyon était par conséquent radicalement nul, et que la République n'avait pris aucune part aux menées coupables dont la duchesse se trouvait la victime. Cependant cette princesse avait dépensé des sommes considérables ; elle avait engagé sa vaisselle et ses joyaux pour satisfaire aux exigences habilement déguisées de ceux qu'elle considérait comme des négociateurs sérieux; sa crédulité, qui semble aujourd'hui par trop naïve, s'explique cependant, car Florence avait souvent employé de simples marchands pour conduire des affaires politiques importantes, et le mécanisme compliqué d'un gouvernement démocratique, où les chefs et les conseils changeaient et se modifiaient sans cesse, pouvait bien être ignoré d'une grande dame du XVe siècle. En s'écroulant, l'échafaudage qu'elle avait si laborieusement élevé emporta sa dernière espérance; le duc Jean succomba dans sa prison de Londres sous le poids d'infirmités prématurées (5 janvier 1435), et Marie de Berry ne lui survécut que de quelques mois. Dès que les deux personnages principaux ont disparu de la scène, l'intérêt diminue, et il ne s'agit plus que de savoir si le duc Charles, fils et successeur de Jean, obtiendra quelque satisfaction du gouvernement au nom duquel la négociation a été conclue. Mais, de 1433

Digitized by Google

à 1435, il y a eu deux révolutions à Florence; le parti vainqueur n'admet pas les engagements pris par le parti vaincu; d'ailleurs Ruccellai et Bartoli sont deux fripons avec lesquels on a eu tort de traiter. L'un est condamné à une prison perpétuelle, l'autre vit tranquillement dans le Milanais du produit de ses vols, et tout est dit. Les dettes contractées par le malheureux duc pendant sa captivité ne sont pas même payées par son héritier. — Tel est le résumé de cet épisode qui était resté lettre close pour les historiens du Bourbonnais. Mal renseignés sur la première phase de la question, la négociation anglaise, ils ne le sont pas du tout sur la seconde, la négociation florentine. A l'aide des pièces qui existent aux Archives de l'Empire, l'auteur du Mémoire a pu reconstituer des faits dont la moralité ne tourne pas à l'honneur des hommes du XVe siècle, mais qui néanmoins ont droit de prendre place dans l'histoire générale de cette époque si dramatique et si agitée. »

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *The story of Genesis and Exodus*, edited by Richard Morris (London, 1865), in-8°;

2° *Early english alliterative poems in the West-Midland dialect of the XIVth century*, édités par le même (London, 1864), in-8°;

3° *Sir Gawayne and the green Knight* (about 1320-1330), par le même éditeur (London, 1864), in-8°;

4° *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente* : 4e série, t. II et III (années 1864 et 1865);

5° *Revue américaine* : 2e série, n° 7, 1866.

M. Stan. Julien présente à l'Académie, au nom de l'auteur, l'ouvrage suivant : *Guida della conversazione giapponese, preceduta da una introduzione sulla pronunciazione in uso a Jedo,* per Leone de Rosny, *ridotta ad uso degli Italiani*, da Antelmo Severini (Firenze e Torino, 1866, in-8°).

MOIS DE SEPTEMBRE.

Séance du vendredi 7.

PRÉSIDENCE DE M. BRUNET DE PRESLE.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu par le Secrétaire perpétuel qui reprend ses fonctions.

Digitized by Google

Pas de correspondance officielle.

M. DE LONGPÉRIER lit, en communication, un travail intitulé *Recherches sur les ateliers monétaires : Dioclétien et la tétrarchie.*

ANALYSE.

« Il a, dit-il, entrepris de soumettre à une étude méthodique les marques empreintes à l'exergue du revers des monnaies romaines frappées à la fin du IIIe siècle et au commencement du IVe. Ces marques consistent en une ou plusieurs lettres accompagnées quelquefois d'un petit symbole accessoire. Elles se rapportent aux ateliers, et même aux officines entre lesquelles se distribuait la fabrication dévolue à chaque atelier. Longtemps les marques de cette sorte ont été enregistrées avec négligence dans les catalogues numismatiques. La ressemblance de diverses lettres, à l'époque dont il s'agit, trompait des antiquaires que nulle méthode de lecture ne tenait en garde. Il faut donc avoir recours aux monuments originaux, et c'est ce qu'a fait l'auteur de la note. — Pour montrer le parti qu'on peut espérer tirer de l'étude des marques d'officines, il a choisi une classe de monuments très-restreinte, bien délimitée, et qui lui permet de présenter aux archéologues des résultats clairs, peu nombreux, et par cela même plus facilement saisissables. Il s'agit des monnaies de moyen-bronze fabriquées à l'époque de la tétrarchie qui sont, à ne consulter que leur légende circulaire, incontestablement frappées à Rome. Cette légende se présente avec diverses variantes, dont la combinaison fournit :

Sacra moneta Urbis Augustorum et Cæsarum nostrorum.

Les lettres placées à l'exergue, c'est-à-dire dans le segment formé par la circonférence du grenetis ayant pour corde la ligne sur laquelle est posée la figure symbolique de la monnaie (une femme tenant une balance), indiquent les officines où l'on frappait les espèces.— Dans chacune de ces officines fabriquait-on simultanément des monnaies pour les deux Augustes et pour les deux Césars? L'auteur de la note ne le croit pas. — Il est facile de remarquer, en étudiant une autre série appartenant à la même époque, celle des moyens-bronzes de Carthage à la légende *Salvis Augustis*

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA
Digitized by Google

et Cæsaribus felix Karthago, que les notes numérales grecques placées à l'exergue s'accordent avec le rang que chacun des princes occupait dans l'État :

Augg.	Dioclétien.	A
	Maximien Herculius.	B
Cæss.	Constance-Chlore.	Γ
	Maximien-Galère.	Δ

Il y avait donc à Carthage une officine affectée à chacun des membres de la tétrarchie. Ceci posé, on verra sans peine, en classant les moyens-bronzes de Rome dans l'ordre hiérarchique des princes, qu'on obtiendra un résultat identique.

Diocl.	aug. R. P.	P, foudre.	. . . . .	R, croissant, P.
Maxim.	aug. R. S.	S, foudre.	S. massue.	R, croissant, S.
Chlorus	cæs. R. T.	T, foudre.	T. massue.	R, croissant, T.
Galère	cæs. R. Q.	Q, foudre.	. . . . .	R, croissant, Q.

Première série : Romana prima, — Romana secunda, — Romana tertia, — Romana quarta. — Un soleil dans le champ de la médaille.

Deuxième série : Prima, secunda, tertia, quarta, avec le foudre qui se rapporte au surnom de Dioclétien *Jovius*.

Troisième série : Secunda, tertia, avec la massue qui se rapporte au surnom de Maximien et de Constance, l'un et l'autre *Herculius* (1).

Quatrième série : Romana prima, — Romana secunda, — Romana tertia, — Romana quarta, avec un croissant.

Ce sont là les monnaies frappées depuis l'an 1045 de Rome (292 de J.-C.) jusqu'en 1058 (305 de J.-C.), c'est-à-dire pendant

(1) Il existe un aureus de Constance-Chlore avec la légende *Virtus Herculi Cæsaris*, au sujet duquel Eckhel a cité un passage du Panégyrique d'Eumène et le texte de Lactance déjà rapporté par Spanheim (*De præst. num.*, 1717, t. II, p. 495 et s.). Dans une inscription publiée par Montfaucon (*Ant. expl.*, t. II, Suppl., p. 121), Constance s'intitule *Herculius junior*. — Cf. l'inscription de Sirmium où sont nommés les *Jovii* et les *Herculii* (Henzen, *Inscr. sel.*, n° 5560 *a*).

Digitized by Google

un laps de treize années. Mais, à partir du 1er mai 305 et jusqu'au 25 juillet 306, Dioclétien et Maximien sont remplacés comme augustes par Constance-Chlore et par Galère. Sevère et Maximin Daza deviennent césars. Voici le tableau de la monnaie de Rome telle qu'elle se présente alors.

Chlore aug. . . . R. P. Soleil dans le champ.
Galère aug. . . . R. Couronne, S. (1).
Sévère cæs. . . . R. T. Soleil dans le champ.
Daza cæs. . . . R. Q. Soleil dans le champ.

Une seule série : Romana prima, Romana secunda, pour les deux nouveaux empereurs ; Romana tertia; Romana quarta, pour les deux césars. On est, il convient de le dire, encore guidé et autorisé par la connaissance des monnaies de Carthage qui, pour cette année 305-306, offrent des marques numérales d'une clarté parfaite et dont voici le relevé.

Chlore aug. . . . . A
Galère aug. . . . . B
Sévère cæs . . . . . Γ
Daza cæs. . . . . Δ

Le 25 juillet 1059 (306 de J.-C.), Constance-Chlore meurt. On n'a encore découvert aucun document qui montre si la première officine de Rome demeura fermée pendant quelques mois, ou si Galère y fit frapper monnaie avec la marque R. P. en qualité de doyen survivant des augustes. — Mais, après le 28 octobre, Maxence ayant déterminé son père Herculius à reprendre les fonctions impériales auxquelles il avait renoncé, ce dernier vit travailler pour lui la première officine. La tétrarchie se trouva momentanément transformée en une pentarchie composée de trois augustes et de

(1) La pièce de Galère avec couronne entre les caractères R·S· appartient, si l'on en juge d'après son style, à la série de l'an 307. Elle n'est laissée ici provisoirement qu'en attendant l'arrivée du moyen-bronze avec la note R·S· qui ne peut manquer de se produire, ainsi que l'annonce la pièce correspondante de Carthage.

Digitized by Google

deux césars, sans compter Maxence en lutte avec ses collègues et dont jusqu'à présent on n'a pas retrouvé la monnaie au type dont il est question. Voici le tableau monétaire qui correspond à cette époque :

Max. Herc. aug. . . . . R. couronne, P.
Galère aug . . . . . R. couronne, S.
Sévère aug. . . . . R. couronne, T.
Daza cæs. . . . . R.Q.
Constantin cæs. . . . . R. couronne Q.

La position de Constantin depuis l'an 306 était assez singulière. Proclamé auguste à York, il fut forcé par Galère de revenir au titre de césar. Créé auguste par Herculius au mois de mars 307, il ne fut reconnu en cette qualité par Galère qu'un an plus tard, en 308. L'atelier de Rome devait procéder avec une certaine légalité et suivre les décisions du sénat. — Après avril 1060 (307 de J.-C.) le nombre des gouvernants est ramené à quatre par suite de la mort de Sévère, Maxence restant toujours à part. A ce moment la *Sacra moneta Urbis* est divisée de la manière suivante :

Max. Herc. aug. . . . . R. couronne, P.
Galère aug. . . . . R. couronne, S.
Daza cæs . . . . . R. couronne, T.
Constantin cæs. . . . . R. couronne, Q.

On pourrait croire qu'à partir du mois de novembre 306 Maxence ne laissa pas frapper monnaie dans Rome au nom de Galère et de Sévère, ses ennemis ; mais son autorité n'était pas encore affermie, et ses antagonistes menaçaient de s'emparer de la ville éternelle. Il est bon aussi de noter qu'en 311, lorsque Galère mourut, son gendre Maxence lui consacra une médaille portant la légende IMP MAXENTIVS DIVO MAXIMIANO SOCERO. Malgré les dissensions les plus violentes entre les membres de la famille, la fiction gouvernementale conservait son influence.—C'est à la fin de 307 que disparaît le type de la *Sacra moneta Urbis ;* on ne l'a point rencontré sur des monnaies de Daza et de Constantin avec le titre

Digitized by Google

d'auguste, ni sur celles de Licinius. — Les observations qui précèdent, dit en terminant M. DE LONGPÉRIER, aident à classer plus rigoureusement certaines monnaies, à séparer plus exactement celles qui ont été fabriquées pour Herculius et pour Galère ; enfin elles conduisent à reconnaître l'ordre de préséance adopté par la cour romaine. On peut donc espérer qu'elles seront de quelque utilité à ceux qui s'occupent d'histoire. »

M. DE SAULCY lit de nouvelles observations sur les médailles gauloises trouvées à La Villeneuve. Ces observations sont présentées sous la forme d'une lettre adressée à l'un des deux éditeurs de la *Revue numismatique*.

ANALYSE.

« A 21 kilomètres de Chaumont, dit M. DE SAULCY, et un peu au nord de la voie antique qui reliait Andematunum (Langres) avec Catalaunum (Châlons-sur-Marne) et Durocortorum (Reims) se trouve dans une assez riche vallée le village de La Villeneuve-au-Roi, ancienne dépendance de l'abbaye de Cîteaux. A 1500 mètres environ au N. O. de ce village, s'étend un rideau de collines boisées dans lesquelles s'enfoncent quelques petits vallons en cul-de-sac, dont l'un porte de toute ancienneté, parmi les habitants du pays, le nom de Queu-p'du (en patois, Cou ou Coup-Perdu, comme on voudra). De toute ancienneté aussi, les habitants de La Villeneuve répètent de père en fils que la fortune de leur village est dans le val de Queu-p'du. Il s'agissait de l'y trouver, et c'est une humble charrette qui s'est chargée de ce soin. Un terrain en friche dont une petite partie était cultivée en vigne, il y a une vingtaine d'années, forme le flanc gauche d'une sorte de promontoire peu élevé qui sépare le val du Coup-Perdu d'un autre petit vallon formé par ce même promontoire et par une côte couverte de vignobles, que l'on nomme le *Grand-Côté*. Sur le terrain en friche que je viens de signaler et qui appartient à la commune, passe une espèce de chemin toléré servant à l'exploitation de quelques cents hectares de forêts appartenant à La Villeneuve. C'est sur ce chemin et dans une des ornières qui le trace qu'a été trouvé le tré-

Digitized by Google

sor dont j'ai à parler. Ainsi que je le disais il n'y a qu'un instant, la roue d'une petite charrette brisa en passant un vase de terre rougeâtre assez fine, déchaussée par les pluies. Une fois le vase écrasé, les pièces qu'il contenait remplirent immédiatement l'ornière, sans que le conducteur de la voiture s'en aperçût. Ceci avait lieu le 19 juillet dernier. Un habitant du pays qui passait par là remarqua les petits morceaux d'argent qu'il prit pour des boutons et en ramassa un grand nombre. Le maire du pays en fut informé et saisit, au nom de la commune à laquelle appartenait le chemin, tout ce qu'il put retrouver; puis il alla à Chaumont prévenir le préfet de la Haute-Marne. Le dimanche 5 août j'ai été visiter le lieu de la découverte avec M. le préfet et MM. Trancart et de Mas-Latrie; je conserverai longtemps le souvenir de la charmante promenade qu'il m'a été donné de faire en si aimable compagnie. A la lettre, le lieu où gisait religieusement le trésor avait été si bien tourné et retourné, qu'il n'y avait plus l'ombre d'espoir d'en retrouver quelque bribe abandonnée. L'instituteur néanmoins eut l'œil assez fin pour apercevoir une de ces petites pièces qu'il ramassa pour me l'offrir le plus gracieusement du monde. C'est un quinaire bien connu des Eduens, à la légende de KAA, portant sous le ventre du cheval une rouelle à quatre rayons. Nous retrouvâmes encore sur le terrain une parcelle du vase qui avait contenu le trésor, vase dont quelques fragments me furent ensuite offerts au village par M. le curé et M. l'instituteur. Je conserve précieusement ces échantillons pour ainsi dire datés de la céramique de nos bons ancêtres. Encore un mot avant de procéder à l'étude numismatique du trésor de La Villeneuve-au-Roi. Entre le gisement du vase et le village, et à 260 mètres environ du premier point, se voit un murger considérable, amas de pierraille de forme oblongue, et sous lequel encore la tradition locale place une cachette contenant une grande quantité d'armes de cuivre. Il y a là peut-être le souvenir oblitéré de quelque trouvaille d'armes en bronze extraites d'un tumulus que recouvre probablement notre murger, peut-être y aurait-il là une fouille intéressante à faire. Nous y songerons plus tard.

Passons maintenant à l'étude du trésor numismatique que j'ai

Digitized by Google

eu le bonheur d'examiner pièce à pièce. Les monnaies éduennes dominent et forment pour ainsi dire la masse du trésor. En voici l'énumération sommaire :

ANÉPIGRAPHES.

Nos		Nombre d'exemplaires.
1.	Tête casquée de style grossier. ℞ Cheval galopant à gauche. Au-dessus et au-dessous, un annelet centré; devant le poitrail et relié à celui-ci, un annelet semblable. Flan large et mince.	2,032
2.	Pièces semblables, sauf que devant la face du droit on voit un annelet centré ou un annelet simple	41
3.	Tête à grandes boucles de cheveux. ℞ Lyre sous le cheval. Pièces usées et ayant couru longtemps	6
4.	Pièce de même style. La tête semble porter des moustaches. Pas de lyre sous le cheval	1

MONNAIES AVEC LÉGENDES.

5.	ANORBOS — DVBNORIX	1,174
6.	Deniers attribués par moi à Convictolitavis, mais fort probablement à tort.	2
7.	KAAЄT — ЄΔOY	11
8.	Tête casquée des deniers romains; derrière X. ℞ La légende .... AM rétrograde	1
9.	Tête casquée; devant, les signes $\frac{\varepsilon}{s}$. ℞ Croix au-dessus du cheval; dessous, une roue à quatre rayons, surmontant le signe ⌒. Inédite.	9
10.	Mêmes pièces, mais sans les deux signes au droit	6
11.	Derrière la tête une rose. ℞ KAA; sous le cheval, la roue à quatre rayons.	110
12.	Tête casquée. ℞ Rouelle et *C* renversé sous le cheval . . .	329
13.	*Id.* Derrière, une croix	3
14.	*Id.* *id.*	2
15.	*Id.* ℞ Une croix au-dessus; une roue à quatre rayons au-dessous du cheval	13
16.	*Id.* ℞ Sous le cheval, rouelle accostée de deux S.	3
17.	*Id.* KAA. Sous le cheval, Δ.	319
18.	*Id.* KAA ЄΔOY; le Δ retourné sous le cheval ainsi ∇, l'O entre les deux jambes de devant.	286

Digitized by Google

N°s			Nombre d'exemplaires.
19.	Tête casquée.	Derrière la tête, un anneléť surmonté de trois points disposés en triangle	2
20.	*Id.*	℞ KAA. Roue à quatre rayons sous le cheval.	3
21.	*Id.*	℞ Croix au-dessus, et rouelle et *C* renversé au-dessous du cheval	5
22.	*Id.*	℞ KAA ЄΔOY. ℞ demi rouelle et Δ sous le cheval.	13
23.	*Id.*	℞ EAA.	12
24.	*Id.*	Style des anépigraphes. ℞ O au-dessus du cheval, V au-dessous et ε devant	10

SÉQUANES.

25.	SEQVANOIOTVOS.	1,598
26.	Q.DOCI.SAM.F	2,970
27.	Togirix.	2,911

BITURIGES.

28.	SOLIMA — COAIMA.	36

ORIGINE ENCORE INDÉTERMINÉE.

29.	DIASVLOS		416
30.	Même fabrique ; sous le cheval ⊃n		431
31.	*Id.*	*id.* △O	163
32.	*Id.*	*id.*	123
33.	*Id.*	au-dessus du cheval, ƆINO.	2
34.	*Id.*	mal frappées et indéterminables (dont six sans traces de types reconnaissables).. .	105
	Flans aplatis à coups de marteau pour reconnaître la nature du métal.		5
		Total	13,153

Telle est l'énumération sommaire des pièces apportées à la préfecture de la Haute-Marne. Pendant ma course à La Villeneuve-au-Roi, j'ai pu examiner les pièces suivantes appartenant à diverses personnes :

Diasulos	3
Togirix.	9
Eduenne. S/ε devant la tête	1
Sequanoiotuos.	7

(*Nota.* L'une d'elles porte un S derrière la tête.)

Digitized by Google

	Nombre d'exemplaires.
Q.DOCI.SAM.F	5
Eduennes anépigraphes.	3
Id. avec O sur et ∇ sous le cheval.	1
Id. KAΛ. Sous le cheval, rouelle et C renversé.	2
(L'une a été trouvée en ma présence.)	
Id. KAΛ ЄΔOY	1
Indéterminées; style du DIASVLOS.	
Sous le cheval, ⊐Ꝺ	1
Id.	1
Id. ∡OΔ.	1
Id. ... Indéterminable	1
	36

Une pièce de l'espèce nº 33 est venue à Paris, et m'a été signalée comme ayant été coupée pour en faire l'essai. C'est donc en tout 13,198 pièces que j'ai pu examiner. Voyons maintenant quelles sont les pièces des différentes espèces :

Nos	Grammes.
1.	1,90
2.	1,92
3.	(N'ont pas été pesées.)
4.	(N'ont pas été pesées.)
5.	1,9371 (poids moyen de la masse des variétés).
6.	(N'ont pas été pesées.)
7.	1,84
8.	(N'ont pas été pesées.)
9.	1,88
10.	1,86
11.	1,90
12.	1,88
13.	1,90
14.	1,85
15.	1,86
16.	1,90
17.	1,92
18.	1,90
19.	1,80
20.	1,90
21.	1,94
22.	1,80

Digitized by Google

Nos	Grammes.
23.	1,91
24.	1,88
25.	1,92
26.	1,93
27.	1,95
28.	1,919
29.	1,94
30.	1,90
31.	1,90
32.	1,90
33.	1,85
34.	(Non pesées.)

Il nous est très-facile maintenant de profiter du tableau précédent pour en construire un autre qui nous donne très-approximativement l'âge relatif des monnaies contenues dans le trésor de La Villeneuve-au-Roi. Je dis approximativement, parce que malheureusement rien ne prouve qu'il n'y ait pas eu, à un moment donné, quelque abaissement du poids réglementaire des deniers gaulois. Si nous faisons abstraction de cette cause d'erreur, il serait tout à fait admissible que les monnaies dont le poids est le plus faible soient les plus anciennes, et qu'elles dussent au frai, c'est-à-dire à l'usure occasionnée par un cours plus prolongé, la différence de poids que l'on remarque entre le leur et celui des plus pesantes. Cela posé, formons notre tableau par ordre de poids :

Poids.	Nos	
1,80	19.	Éduenne. Tête casquée. KAA. Derrière la tête, O surmonté de trois points disposés en triangle.
1,80	22.	KAA ЄΔOY. Sous le cheval demi-rouelle et Δ.
1,84	7.	KAAЄT ЄΔOY.
1,85	14.	KAA. Derrière la tête, croix au-dessus d'un O.
1,85	33.	Pièces du style des Diasulos. ƆINO.
1,86	10.	Éduenne semblable à celle qui porte les signes $\frac{\varepsilon}{s}$, mais sans ces signes.
1,86	15.	Tête casquée. + au-dessus du cheval ; rouelle dessous.
1,88	9.	Pièce avec les signes $\frac{\varepsilon}{s}$ devant la tête.
1,88	12.	KAA. ℞ Rouelle et *C* renversé sous le cheval.
1,88	24.	Style grossier. ℞ O au-dessus du cheval, Δ au-dessous, ε devant.

Digitized by Google

Poids.	Nos	
1,90	1.	Eduennes grossières anépigraphes.
1,90	11.	Tête casquée ; derrière la tête, une rose.
1,90	13.	*Id.* derrière la tête, une croix.
1,90	16.	*Id.* sous le cheval, rouelle entre 2 S.
1,90	18.	KAA ЄΔOY. V sous le cheval ; O entre les deux jambes de devant.
1,90	20.	KAA. Rouelle sous le cheval.
1,90	30.	Style des Diasulos ⊃C·
1,90	31.	*Id.* △O.
1,90	32.	*Id.* ⊿Ꙅ.
1,91	23.	Tête casquée. EAA.
1,919	28.	SOLIMA.
1,92	2.	Eduenne anépigraphe. Annelet devant la figure.
1,92	17.	KAA. Sous le cheval Δ.
1,92	25.	Sequanoiotuos.
1,93	26.	Q.DOCI.SAM.F.
1,9371	5.	ANORBOS-DVBNORIX.
1,94	21.	Tête casquée. + au-dessus du cheval ; rouelle et C renversé dessous.
1,94	29.	DIASVLOS.
1,95	27.	Togirix.

Nota. Les nos 3, 4, 6, 8 et 34 n'ont pas été pesés.

De ce tableau ressortent déjà quelques faits intéressants que je vais signaler : I. Jusqu'ici j'avais regardé les pièces éduennes anépigraphes, au flan large et de style grossier, comme antérieures à celles qui portent la légende KAAЄT ЄΔOY ou KAA, ou KAA ЄΔOY. C'était une erreur palpable. Les monnaies éduennes anépigraphes sont certainement plus récentes, car il est parfaitement invraisemblable que les Eduens aient augmenté avec le temps le poids réglementaire de leurs monnaies ; des milliers d'exemples prouvent que d'ordinaire c'est le contraire qui a lieu, et d'ailleurs le tableau que nous venons de construire prouve que nous avons affaire à un poids réglementaire de 1 gr. 95, dont le frai aura enlevé jusqu'à 0 gr. 15 aux pièces les plus anciennes. — II. Les pièces gauloises d'argent, dont la fabrique toute spéciale est bien caractérisée par les deniers fort connus à la légende Diasulos, doivent être réparties ainsi par ordre d'ancienneté : 1° Pièces à la légende ƆINO au-dessus du cheval ; 2° Pièces variées avec ⊃⊂ ⊃V ou ⊿Ꙅ. (Toutes celles-ci con-

Digitized by Google

temporaines.) 3° Pièces à la légende DIASVLOS, qui sont les plus récentes. — III. Les pièces bituriges à la légende SOLIMA sont toutes d'une conservation parfaite et d'un style éminemment supérieur à toutes les pièces analogues que l'on rencontre d'ordinaire dans les collections; elles sont absolument contemporaines des pièces du style des Diasulos avec les signes Δ ⌒, △O ou ⌒B et de celles des Séquanes à la légende SEQVANOIOTVOS, seulement elles ont perdu un centigramme en venant de leur pays d'émission jusque sur le territoire des Lingons où elles ont été déterrées. — IV. Aux monnaies nationales des Séquanes à la légende SEQVANOIOTVOS ont succédé les pièces du chef Q. DOCI (*rix*) SAM (*otalis*) F(*ilius*). Celles-ci sont exactement contemporaines des monnaies éduennes de Dubnorix avec le nom ANORBOS. — V. Les monnaies du chef séquane Togirix sont incontestablement les plus récentes de toutes celles que contenait le trésor de La Villeneuve-au-Roi, ou mieux celles qui ont le moins couru. — VI. Les monnaies à la légende DIASVLOS sont exactement contemporaines des monnaies de Togirix; mais elles ont perdu 1 centigramme par le frai, elles ont donc eu à parcourir ou un certain laps de temps ou un certain chemin pour venir chez les Séquanes, mais un chemin évidemment moindre que celui qu'ont parcouru les monnaies bituriges à la légende SOLIMA. Maintenant nous avons à examiner chacun des trente-quatre groupes dans lesquels se subdivise la magnifique trouvaille de La Villeneuve-au-Roi : c'est ce que nous allons faire.

Groupes 1 et 2. — *Éduennes anépigraphes.*

Les deniers de ces deux espèces pèsent 1 gr. 90 et 1 gr. 92, et ces chiffres (comme tous les autres d'ailleurs) sont des moyennes prises sur des masses de pièces semblables. Dans le trésor de Chantenay, les mêmes espèces ne pesaient que 1 gr. 8 et 1 gr. 85; elles avaient donc couru depuis un assez grand nombre d'années déjà et l'enfouissement du trésor de Chantenay (qui se rapporte à l'an 36 av. J.-C.) n'eut certainement lieu que lorsque depuis longtemps déjà le trésor de La Villeneuve-au-Roi était confié à la terre. Les 2,032 exemplaires du groupe n° 1 présentent très-certainement une très-grande variété de coins et plusieurs variétés de peu d'im-

Digitized by Google

portance ; je n'ai pas eu le temps d'en tenir compte, car il faudrait des semaines et des mois peut-être pour ne négliger aucun petit détail de type sur une pareille masse de types.

Groupes 3 et 4.

Le premier de ces deux groupes ne comporte que 6 exemplaires, et le second qu'un seul. J'ai toujours regardé ces pièces comme appartenant au premier monnayage des Éduens. Ce qui est certain, c'est qu'elles faisaient tache, par leur état de détestable conservation, au milieu des deniers généralement si bien conservés du trésor de La Villeneuve-au-Roi.

Groupe 5, — *Anorbos-Dubnorix.*

Nous voici en présence de monnaies qui jusqu'ici avaient été, à bon droit, considérées comme rares, et j'en ai pu d'un coup en manier 1174 exemplaires. Il est vrai que dans cette masse il y a un très-grand nombre de variétés dont je vais énumérer les principales le plus brièvement possible. Mais notons, avant tout, que le poids moyen pris sur 319 pièces est de 1 gr. 9371. Nous trouvons cette fois le nom entier ANORBOS, que nous n'avions pas encore rencontré jusqu'ici. La trouvaille de Chantenay contenait un certain nombre de spécimens de cette jolie monnaie si peu connue jusqu'à ce jour. La variété ANORBO-DVBNO n'y pesait que 1 gr. 87, tandis qu'ici elle pèse 1 gr. 94. Il en est de même des autres qui variaient entre 1 gr. 85, 1 gr. 87, 1 gr. 89 et 1 gr. 90. Nous en pouvons conclure que les pièces de la trouvaille de La Villeneuve-au-Roi étaient monnayées de fraîche date, tandis que celles de Chantenay avaient déjà couru de façon à perdre près d'un décigramme. En étudiant les poids relatifs des monnaies du trésor de Chantenay, j'avais été conduit à supposer que les Dubnorix-Dubnocou à l'étendard étaient plus anciens que les Dubnorix-Anorbos. C'était une très-grosse erreur, puisque le trésor de La Villeneuve-au-Roi contient 1174 pièces à la légende ANORBOS, tandis qu'il ne s'y en trouve pas une seule à la légende DVBNOCOV. Voilà un fait incontestable et bien acquis désormais à la science numismatique.

Digitized by Google

GROUPE 6. — *Eduennes à la légende rétrograde* CONVIC.

Ces pièces se rattachent si étroitement au monnayage éduen à la légende KAA ЄΔOY, bien antérieur au Dubnorix-Anorbos, qu'il faut forcément les faire remonter aussi à une époque notablement antérieure à l'émission des monnaies de Dubnorix et d'Orgeterix, c'est-à-dire à la première campagne de César dans les Gaules. Dès lors le vergobret Convictolitavis n'a plus aucun droit sur ces jolies monnaies. Nous savons par l'exemple des Eporedirix que chez les Eduens des personnages appartenant à trois générations successives ont porté le même nom. Peut-être le Convictolitavis, nommé vergobret par l'influence directe de César avant son échec de Gergovie, eut-il un père du même nom que lui, et qui aurait été magistrat suprême des Eduens.

GROUPES 7 ET 8. — *A la légende* KAAЄT ЄΔOY.

Le premier de ces deux groupes contient onze pièces pesant en moyenne 1 gr. 84 et le second ne contient qu'une seule pièce dont je n'ai pas pris le poids. Toutes sont usées, frottées et évidemment fort anciennes. La monnaie du groupe 8 offre une tête casquée identique avec celle des deniers de la république romaine, et derrière cette tête on aperçoit l'indice du denier X, bien que le poids de la monnaie ne puisse évidemment dépasser celui du quinaire romain. Quant à la légende du revers, elle est rétrograde.

GROUPES 9 ET 10.

Nous rencontrons cette fois de jolies petites monnaies éduennes de variété tout à fait inconnue. La tête casquée est d'un style tout particulier, et le cou est terminé par de grosses perles. Devant la face paraissent les signes énigmatiques $\frac{\varepsilon}{S}$. Au revers on voit une croix au-dessus du cheval, et au-dessous une roue à quatre rayons surmontant un ∽ renversé. Dans le groupe 10, les signes du droit manquent, mais, à cela près, le style et la fabrique des deux groupes 9 et 10 sont identiques. Les poids moyens 1 gr. 88 et

Digitized by Google

1 gr. 86 de ces jolis deniers nous montrent qu'ils sont relativement fort anciens.

GROUPE 11. — *Eduennes à la légende* KAA *et à la rose derrière la tête.*

Cette jolie monnaie, dont le trésor de La Villeneuve contenait plus de cent exemplaires, n'était représenté que par un seul spécimen dans la trouvaille de Chantenay. Le poids de celui-ci n'était que de 1 gr. 85, tandis que le poids moyen qui nous est donné cette fois est de 1 gr. 90. Ces cinq décigrammes de différence nous prouvent qu'un grand nombre d'années s'est écoulé entre l'enfouissement des deux trésors.

GROUPE 12. — *Eduennes avec la rouelle et le C renversé sous le cheval.*

Cette monnaie fort commune fait aussi partie du trésor de Chantenay, où elle ne pesait en moyenne que 1 gr. 833. Les pièces de La Villeneuve pèsent 1 gr. 88. Je les crois postérieures à celles du groupe 11, mais de très-peu d'années, sans aucun doute.

GROUPES 13 ET 14. — *Une croix derrière la tête casquée, ou une croix surmontant un arc de cercle.*

Les trois exemplaires qui composent le groupe 13 pèsent en moyenne 1 gr. 90. Les deux exemplaires du groupe 14 ne pèsent que 1 gr. 85. Il est donc à présumer que, des deux espèces, la dernière est la plus ancienne.

GROUPE 15. — *Croix au-dessus du cheval ; roue à quatre rayons au-dessus.*

Ces jolies petites pièces, où la légende KAA manque, pèsent en moyenne 1 gr. 86. Elles doivent donc, suivant toute apparence, s'intercaler après celles du groupe 14 et avant celles du groupe 13.

GROUPE 16. — *Sous le cheval roue à quatre rayons surmontant deux S adossées.*

Cette variété inédite n'est représentée que par un fort petit

Digitized by Google

nombre de spécimens dans la masse des monnaies éduennes de La Villeneuve-au-Roi. Elle pèse 1 gr. 90, et vient donc naturellement après le groupe 13, ou tout au moins dans son voisinage immédiat.

GROUPE 17. — ΚΑΛ *sous le cheval*, Δ *et* ⊢

Plus de trois cents exemplaires de cette monnaie très-commune se trouvent dans le trésor de La Villeneuve. Ils pèsent en moyenne 1 gr. 92, tandis que les analogues du trésor de Chantenay étaient des pièces très-usées et ne pesant plus que 1 gr. 84. La même cause nous rend toujours raison de cette différence de poids.

GROUPE 18. — ΚΑΛ ЄΔΟΥ. *Le* Δ *renversé sous le cheval et l'O entre les deux jambes de devant.*

Cette fois encore près de trois cents spécimens de cette variété font partie du trésor de La Villeneuve, et ils pèsent en moyenne 1 gr. 90. Il est donc probable que la variété en question est antérieure à celle du groupe 17. A Chantenay, les analogues ne pesaient plus que 1 gr. 85.

GROUPE 19. — *Annelet surmonté de trois points derrière la tête casquée, au revers* ΚΑΛ *et sous le cheval, rouelle et C renversé.*

Le poids moyen des deux exemplaires de cette variété inédite n'est que 1 gr. 80. Ce poids me semble bien faible ; peut-être ai-je commis cette fois une erreur d'un décigramme. Quant au nombre 2 des spécimens, j'ai tout lieu de croire qu'un examen attentif du groupe 12 en ferait retrouver une certaine quantité.

GROUPE 20. — ΚΑΛ. *Roue à quatre rayons sous le cheval.*

Je n'ai remarqué que trois spécimens de cette variété ; ils pesaient en moyenne 1 gr. 90. Probablement le nombre en est plus grand ; aussi en retrouverait-on d'autres exemplaires par un examen très-attentif des groupes analogues.

GROUPE 21. — *Croix au-dessus du cheval ; rouelle et C renversé au-dessous.*

La variété de ce groupe, tout à fait voisine de celle du groupe 15,

Digitized by Google

pèse en moyenne 1 gr. 94. Comment y a-t-il une différence de près d'un décigramme entre ces deux pièces, évidemment contemporaines? Je ne me charge pas de l'expliquer; mais ce fait nous prouve que ce n'est qu'avec une extrême réserve qu'il faut admettre les conséquences tirées de la comparaison des poids. Il est bon de noter que le trésor de Chantenay contenait la même pièce, dont le poids était de 1 gr. 95. Cette variété aurait-elle donc été taillée à un poids plus considérable que les autres? Franchement, c'est bien peu vraisemblable.

Groupe 22. — KAA ЄΔOY. *Au revers, demi-rouelle et delta sous le cheval.*

C'est là encore une variété connue depuis longtemps, mais qui ne faisait pas partie du trésor de Chantenay. Les exemplaires de La Villeneuve pèsent en moyenne 1 gr. 80 seulement. Il est donc très-probable que cette variété est très-ancienne.

Groupe 23. — ΓΔΑ.

Le K de la légende est remplacé sur cette variété par un Γ carré à branches évasées. Une douzaine d'exemplaires de cette variété inédite me sont passés par les mains dans l'examen du trésor de La Villeneuve; ils pèsent en moyenne 1 gr. 91.

Groupe 24.

Ce groupe contient des monnaies du même style que les éduennes anépigraphes. Au revers on voit un annelet au-dessus du cheval; un ▽ renversé au-dessous, et un Є devant le poitrail. Il n'est pas difficile de reconnaître dans ces trois signes le nom des Éduens. Le poids moyen de ces pièces est de 1 gr. 88 seulement. Elles paraissent donc antérieures aux anépigraphes à flan large et plat.

Groupe 25. — *Séquanes, à la légende* SEQVANOIOTVOS.

Voilà encore une monnaie qui jusqu'ici avait été considérée à bon droit comme peu commune. Il est clair que les 1590 exemplaires du trésor de La Villeneuve-au-Roi vont faire évanouir cette

Digitized by Google

rareté relative. Le poids moyen de ces jolies monnaies est de 1 gr. 92. A Chantenay il s'en trouvait 20 exemplaires très-usés dont le poids n'était que de 1 gr. 865. Il y a ici une remarque importante à faire, c'est que la masse des deniers des Séquanes comporte des flans épais, irréguliers et de petite dimension, tandis qu'il s'en rencontre un certain nombre d'autres qui ont été frappés sur des flans très-larges et très-plats. L'un de ceux-ci, que j'ai vu entre les mains de l'instituteur de La Villeneuve, offrait très-clairement un S derrière l'effigie du droit. J'ai pesé à part 11 de ces pièces à flan large, et elles m'ont donné 21 grammes, soit une moyenne de 1 gr. 91 seulement, c'est-à-dire un peu moins que les pièces épaisses, et cela malgré leur excellent état de conservation relative. Cette fois donc l'état des pièces montre que les grandes et larges sont les plus récentes, tandis que la comparaison des poids semblerait prouver le contraire. Y a-t-il eu chez les Séquanes, à un moment donné, un léger abaissement du poids des monnaies? J'en doute très-fort, et j'aime bien mieux dire sans scrupule qu'il y a là un fait que je ne saurais expliquer.

Groupe 26. — Q. DOCI. SAM. F.

Le trésor de La Villeneuve contenait certainement 3,000 exemplaires de cette monnaie déjà si commune, et l'on remarque dans la masse quelques petites variétés provenant de simples différences de coin. Ainsi quelques pièces ne présentent pas au revers la légende ordinaire Q.DOCI., mais bien DOCI. seulement. Sur d'autres la portion de légende SAM.F est ainsi disposée : l'S est rejetée au-dessus des jambes du cheval, et l'F est couchée horizontalement sous la ligature. Le poids moyen de ces deniers est de 1 gr. 93. Ils sont donc bien postérieurs à tous les deniers éduens à la légende KAA ЄΔOV, et postérieurs également aux deniers des Séquanes à la légende SEQVANOIOTVOS. Le trésor de Chantenay contenait toutes les variétés que nous retrouvons dans celui de La Villeneuve-au-Roi. Les pièces ordinaires, au nombre de 36, ne pesaient en moyenne que 1 gr. 875; elles étaient très-usées. La variété où l'on ne lit que DOCI. était représentée par deux spé-

Digitized by Google

cimens très-usés du poids moyen de 1 gr. 88. Enfin la variété de l'S initiale, rejetée au-dessus des jambes du cheval, comptait aussi deux spécimens du poids moyen de 1 gr. 825. L'étude du trésor de Chantenay m'avait conduit à considérer les pièces de Q. Docirix comme postérieures à celles de Togirix, aux éduennes à la légende KAA, aussi bien qu'aux Dubnorix-Anorbos et aux monnaies des Séquanes à la légende SEQVANOIOTVOS. Il est parfaitement certain aujourd'hui, grâce à l'étude du trésor de La Villeneuve-au-Roi, qui contient les mêmes monnaies par centaines, parfois même par milliers d'exemplaires, et qui offre des pièces presque toujours en excellent état de conservation, que les déductions sur l'ancienneté relative des espèces, formulées dans ma lettre sur le trésor de Chantenay, doivent être entièrement modifiées. Ainsi nous allons avoir la preuve manifeste que les Togirix sont postérieurs aux Q. Docirix. Disons de suite que ceux-ci sont postérieurs aux deniers à la légende SEQVANOIOTVOS, lesquels d'un autre côté sont un peu plus anciens que les Anorbos-Dubnorix. Au reste, les tableaux comparatifs que j'ai dressés chemin faisant suffisent amplement aujourd'hui pour nous faire connaître l'ancienneté relative des espèces contenues dans le trésor de La Villeneuve-au-Roi. Par suite de quelles relations avec les Romains, avant la venue de César dans les Gaules, Docirix avait-il adopté le surnom latin Quintus? C'est ce que nous ne saurons jamais, puisque l'histoire est absolument muette sur le compte de ce personnage. Passons aux monnaies de Togirix.

Groupe 27. — *Togirix*.

Les deniers de Togirix sont tous semblables, et le trésor de La Villeneuve en contenait certainement 3,000. Notons tout d'abord que sur ces 3,000 spécimens il n'y en a pas un seul offrant le nom Julius que Togirix n'adopta dès lors que postérieurement à l'enfouissement du trésor dont nous nous occupons. Il y a plus, parmi les monnaies retrouvées dans la plaine de Gresigny, près Alise-Sainte-Reine, où elles furent perdues lors de la dernière bataille qui décida la chute d'Alesia et la ruine de Vercingétorix, les deniers de Togirix abondent. Pas un seul cette fois encore ne

Digitized by Google

porte le surnom Julius. C'est donc postérieurement au siége d'Alesia que Togirix, comme Duratius, comme Votomapatis, s'est affilié à la gens Julia. Le poids moyen des deniers de Togirix provenant de La Villeneuve est 1 gr. 95. Celui des Q. Docirix n'est que de 1 gr. 93. Il est donc bien certain que les monnaies de Togirix ont suivi, mais de très-près, celles de Q. Docirix. Le trésor de Chantenay contenait 22 exemplaires des monnaies de Togirix, pesant en moyenne 1 gr. 881. Mais de plus il offrait un denier de ce personnage avec le surnom Julius; ce denier, étant un peu frotté, ne pesait plus que 1 gr. 80. Cette fois donc encore nous nous trouvons en face de faits qui, s'il ne s'était pas trouvé à Chantenay un seul denier de la république romaine, suffiraient à eux seuls pour démontrer que les enfouissements de Chantenay et de La Villeneuve-au-Roi ont été séparés par un assez long intervalle de temps.

Groupe 28. — *Solima.*

Les monnaies à la légende bilingue SOLIMA — COAIMA sont bituriges; je ne crois pas que cela fasse doute aujourd'hui. 36 exemplaires seulement de cette monnaie s'étaient glissés dans le trésor de La Villeneuve; ils venaient donc d'assez loin; ils étaient très-bien conservés, très-peu frottés; ils étaient donc émis de fraîche date lorsqu'ils ont été renfermés dans le vase de La Villeneuve. Leur poids moyen est de 1 gr. 919, soit 1 gr. 92. Le trésor de Chantenay en contenait deux exemplaires du poids de 1 gr. 90. J'avais conclu alors de leur présence que ces monnaies avaient été frappées vers l'année où ont eu lieu les siéges de Gergovia et d'Alesia. Je me trompais assurément, et ces pièces sont antérieures d'une huitaine d'années au moins à ces grands événements.

Groupes 29 (DIASVLOS), 30, 31, 32, 33.

Le trésor de Chantenay, qui contenait 21 exemplaires de cette intéressante monnaie, pesant en moyenne 1 gr. 8614, m'avait déjà permis de rectifier la lecture et l'attribution aux Diablintes proposées par Pellerin, d'après un exemplaire sur lequel l'S, placée devant la tête du cheval, n'était pas visible. J'ai pu manier 416 exemplaires de cette monnaie en parfait état de conservation, pro-

Digitized by Google

venant de La Villeneuve. Leur poids moyen est de 1 gr. 94. Ces pièces sont donc incontestablement à classer parmi les plus récentes contenues dans le trésor. A la monnaie à la légende DIASVLOS se rattache très-étroitement tout un groupe de pièces parfaitement analogues de style et de types, et qui n'en diffèrent véritablement que par la teneur de la légende du revers. Nous devons donc examiner toutes les variantes de ces singulières légendes. »

M. de Saulcy fait observer que la légende DIASVLOS lui a toujours paru singulière et difficile à admettre. Il a donc essayé de lui donner une autre valeur. « En lisant la légende par le bas et en commençant par la droite, puisque cette partie est manifestement rétrograde, nous avons le mot ΔOVB que la partie supérieure NO complète pour former le nom ΔOVBNO du personnage éduen dont nous avons déjà étudié tant de monnaies. Dès lors, toutes les variantes dont j'ai formé le tableau se rattachent, celle-ci facilement, celle-là plus difficilement, à la même légende, c'est-à-dire que toutes sont des formes plus ou moins altérées du même nom Dubnorix ! Pour les nos 6, 7, 8 et 11, la chose n'est pas douteuse; peut-elle l'être pour toutes les autres? En vérité je ne le pense pas. Nous nous trouvons donc encore une fois en présence de monnaies éduennes frappées vraisemblablement en dehors de Bibracte, la métropole, par l'ambitieux frère de Divitiac. Le nom des Ambarres, ces clients-nés des Eduens, ne vient-il pas de suite à la pensée? Cela posé, si l'on pouvait lire DIVI, le premier groupe de lettres de la légende DIASVLOS, nous pourrions être tentés de voir dans ces intéressantes monnaies des espèces émises, au nom de Divitiac, lorsqu'il fut vergobret de sa nation. Voilà sans doute bien des hypothèses un peu hardies; mais la découverte du nom certain ΔOVBNO sur ces monnaies de style tout particulier me paraît rendre ces hypothèses moins impossibles à admettre. Il y a dans la classification de ces monnaies un problème intéressant à résoudre, et, je ne crains pas de l'affirmer, la lecture du nom ΔOVBNO a fait faire un grand pas vers la solution à trouver.

Digitized by Google

Groupe 34.

Je n'ai pas à m'occuper des monnaies contenues dans ce dernier groupe, puisque toutes sont ou indéchiffrables, ou assez incomplètes pour ne pouvoir être reportées avec certitude dans aucun des groupes précédents. La trouvaille de Chantenay contenant une très-grande proportion de deniers de la république romaine, il a été facile de déterminer l'époque probable de son enfouissement. Or cette époque tombe sur l'an 718 de Rome (56 av. J.-C.); en d'autres termes, c'est quinze ans à peu près après la huitième et dernière campagne de César dans les Gaules que le propriétaire du petit trésor de Chantenay l'a confié à la terre. A La Villeneuve-au-Roi, il n'y a pas une seule pièce romaine. Les deniers de la république n'étaient donc pas encore admis dans les transactions entre Gaulois, et c'est sur des considérations tout intrinsèques que nous devons nous appuyer pour déterminer d'une manière satisfaisante l'époque de cet important enfouissement monétaire. — Et d'abord, un simple particulier pouvait-il avoir à sa disposition 15,000 pièces d'argent ? C'est fort douteux, je ne crains pas de le dire. Une somme semblable ne peut guère passer que pour la caisse d'une troupe d'hommes, même considérable. Voyons maintenant de quoi se compose le trésor de La Villeneuve. Exclusivement de monnaies des Séquanes et des Eduens, sauf 36 deniers bituriges qui se sont égarés dans cette masse de numéraire. Pas une pièce du midi de la Gaule, pas une pièce du nord ; toutes sont de l'est et du centre exclusivement. Y a-t-il dans le trésor de La Villeneuve une seule pièce postérieure à la venue de César dans les Gaules ? Non, pas une, puisque nous n'y rencontrons pas une seule monnaie d'Orgetirix ; toutes sont ou antérieures ou contemporaines tout au plus de la première campagne du conquérant. Dès lors nous tenons, je crois, le fil qui doit nous conduire pour nous amener à reconnaître la nature et l'origine de ce trésor véritablement énorme pour l'époque à laquelle il fut amassé. Reportons-nous à la narration si intéressante que nous trouvons dans le premier livre des *Commentaires*, sur la désastreuse tentative d'émigration des Helvétiens ; qu'y trouvons-nous ? Après avoir franchi

Digitized by Google

avec de grandes difficultés le Pas de la Cluse, les Helvétiens pénètrent chez les Allobroges d'outre-Rhône, puis chez les Ambarres, clients consanguins des Éduens, puis chez les Séquanes. Ils traversent ensuite la Saône, et entrent sur le territoire éduen proprement dit. Partout ils pillent sans pitié les gens qui leur ont accordé l'entrée sur leurs terres. Au passage de la Saône, l'un des pagi émigrés, le pagus Tigurinus, est écrasé par César ; les Romains, à leur tour, passent la Saône, et se mettent à la poursuite du gros de la nation helvétique, qui continue son chemin en se livrant aux mêmes déprédations. A quelques milles de Bibracte, une grande bataille est livrée, dans laquelle les Helvétiens sont battus à plate couture ; ils fuient vers le territoire des Lingons, sur lequel ils pénètrent tout d'une haleine, et en courant jour et nuit devant eux pendant plus de quarante-huit heures. César les rejoint, leur fait mettre bas les armes, et leur impose les conditions qu'il lui plaît d'exiger des vaincus. Pendant la nuit qui suit la soumission de ces malheureux, six mille d'entre eux fuient en hâte vers la Germanie pour se soustraire à l'humiliation de leur défaite. César les fait poursuivre par les Lingons, auxquels il enjoint de les lui ramener, sous peine d'encourir eux-mêmes le châtiment qu'il réserve aux fuyards. Les six mille fugitifs sont arrêtés, saisis et mis à mort, et le reste de la nation helvétique est forcé de regagner son pays, et d'aller relever ses villages incendiés. Voilà, à très-larges traits, l'histoire de cette tentative désastreuse, et du premier acte de ce drame sanglant que l'on appelle les campagnes de César dans les Gaules. A Chaumont, comme à La Villeneuve-au-Roi, nous sommes au cœur du pays des Lingons, et à une distance convenable pour utiliser une course effrénée de plus de deux fois vingt-quatre heures, effectuée par des gens que la terreur aiguillonne, n'est-il pas au moins vraisemblable que le trésor de La Villeneuve-au-Roi fut caché en toute hâte par les Helvétiens, que des circonstances fatales empêchèrent d'aller le reprendre ? La composition de ce trésor ne semble-t-elle pas justifier pleinement cette hypothèse ? Qu'y trouvons-nous, en effet, sinon le produit du pillage de tous les territoires à travers lesquels l'émigration helvétique a cheminé ? Remarquons-le bien encore, sur 15,000

Digitized by Google

monnaies d'argent, il ne se rencontre pas un denier romain. La présence des légions de la république romaine n'avait donc pas encore fait pénétrer dans cette partie des Gaules ces belles monnaies dites *consulaires* qui, moins de vingt-cinq plus tard, formaient en quelque sorte la masse du trésor de Chantenay; pas une pièce de La Villeneuve ne peut être attribuée à une époque postérieure à la première des huit campagnes de César. En revanche, toutes sont des Séquanes, des Eduens, et probablement des Ambarres, à la réserve de 36 spécimens du monnayage des Bituriges, nous n'y trouvons pas une seule pièce attribuable aux Lingons. A quoi cela tient-il ? A ce que les Helvétiens ne songeaient plus à piller, mais bien à fuir sans perdre une minute. Toutes ces considérations ne me laissent pas le moindre doute sur l'origine du trésor de La Villeneuve-au-Roi. »

M. le Secrétaire perpétuel fait hommage à l'Académie, au nom de M. de Saulcy, de son nouvel ouvrage intitulé : *Les derniers jours de Jérusalem* (1866, 1 vol. in-8°). « Le sujet de cet ouvrage, ajoute M. le Secrétaire perpétuel, d'un haut intérêt historique et archéologique, est le récit, d'après la relation de Josèphe soumise au contrôle d'une critique sévère, de la guerre et du siége dont il fut à la fois le témoin et l'un des acteurs. Notre confrère y a fait de l'étude si consciencieuse à laquelle il s'est livré sur la topographie de la ville sainte dans son dernier voyage en Palestine un usage presque toujours heureux, aussi bien que de ses connaissances spéciales en fait d'art militaire, et il raconte d'une manière saisissante les dernières péripéties de la terrible lutte qui, par la destruction de Jérusalem et de son temple, mit fin à la nationalité juive. Le livre est imprimé avec une élégance remarquable, une correction qui ne l'est guère moins, et les gravures sur bois d'une rare perfection, les cartes, les plans qui y sont joints, charment le lecteur tout en achevant de l'éclairer. C'est là, pour M. de Saulcy, un digne couronnement de tant de recherches consacrées depuis longues années, avec un enthousiasme croissant, à l'éclaircissement des antiquités judaïques. »

M. le Secrétaire perpétuel présente ensuite :

1° Quatre Mémoires de M. Quaranta, correspondant de l'Académie, à Naples : I. *Dedalo e i Dedalidi, ovvero i miti di Dedalo, Icaro, Dipeno, Scilli e Perdice spiegati* (Napoli, 1850, in-4°); — II. *Dichiarazione di alcuni luoghi di Strabone dove si parla dell' Averno*, etc. (Napoli, 1852,

Digitized by Google

in-4°); — III. *La carità greca ossia Perona*, etc., *dipinta sopra un intornaco di Pompei* (Nap., 1865, in-4°); — *Sopra uno specchio etrusco ed una tazza di Creta dipinta* (Ibid., 1865, in-4°);

2° *La bibliothèque tamoule de M. Ariel de Pondichéry*, par M. Léon de Rosny (Extrait d'un *Rapport* de M. L. de Rosny à la Société asiatique de Paris, 1866), in-8°;

3° *Bulletins de la Société archéologique de l'Orléanais* : 1er trimestre, 1866, n° 51;

4° *Revue numismatique* : 1866, n° 2 (mars-avril);

5° *Annales de la propagation de la foi* : n° de septembre 1866;

6° *Guide de l'étranger au Musée Napoléon d'Amiens* (Amiens, 1866, in-12).

Séance du vendredi 14.

PRÉSIDENCE DE M. BRUNET DE PRESLE.

Pas de correspondance officielle.

M. Alph. Jobez, ancien représentant, par une lettre en date du 11 septembre, adresse les cinq nouveaux exemplaires des trois volumes publiés de son ouvrage ayant pour titre : « *La France sous Louis XV* (1715-1774) », envoi qui régularise l'admission de cet ouvrage au concours du prix Gobert pour l'année 1867.

M. Renan fait la communication complémentaire suivante :

« A la séance du 24 août dernier, après l'explication que je proposai pour la pierre sémitique portant לכמש יחי, dit-il, M. De Rougé me communiqua une idée à laquelle j'ai donné suite et qui peut-être fournit la meilleure explication de ce petit monument. J'avais fait la remarque qu'après le ל on s'attendait à trouver un nom propre d'homme. M. de Rougé me suggéra l'idée de voir si l'on n'obtiendrait pas un nom propre satisfaisant en réunissant les deux lignes : כמשיחי. Je ne me rappelle pas d'exemple où les mots soient ainsi coupés sur des pierres gravées ; mais de pareilles coupes sont fréquentes dans les inscriptions ; on peut dire d'ailleurs que, dans de tels noms propres composés, on peut regarder les composants comme formant deux mots distincts. — Les noms composés d'un nom de Dieu et du verbe היה ou חי sont fréquents dans les langues sémitiques. Qu'on se rappelle en hébreu יוחא, יחיה, יחיאל

Digitized by Google

pour יוחיה et le nom du célèbre rabbin שמעון בן יוחי. Mais l'analogie de tels noms voudrait que le nom ammonite fût כמשחי ou יחיכמש, le verbe étant au futur quand il est à la première place, et au prétérit quand il est à la seconde. Il est une autre série de noms cependant à laquelle le nom כמשיחי pourrait se rapporter. Ce sont les noms comme

Ieho-yakim (Jéhovah le constituera).
Ieho-yakin (Jéhovah l'instituera).
Ieho-yarib (Jéhovah le défendra).
El-yakim (Dieu le constituera).
El-yaschib (Dieu le restaurera).

En pareil cas, le second verbe doit être un verbe actif ayant pour régime la personne en question. Expliqué de la sorte כמשיחי pourrait s'expliquer par : « Celui que Chamos fait vivre ». יחי alors serait le futur Pihel de חי, et ce nom devrait être lu Kamos-yehaï. »

M. Reinaud fait sur cette manière de lire et d'expliquer l'inscription dont il s'agit quelques observations auxquelles il est répondu par M. Renan.

M. Miller annonce à l'Académie une nouvelle découverte de marbres antiques faite dans l'île de Thasos ; des officiers turcs chargés de construire des fortifications sont venus, lui écrit M. Christidis, au port de Liména pour se procurer des matériaux ; ils ont enlevé tous les blocs de marbre qu'ils ont pu retirer des ruines antiques. Cette opération a fait découvrir deux bas-reliefs dont M. Miller apporte les dessins inhabilement, mais très-naïvement exécutés. On reconnaît dans l'un de ces bas-reliefs, qui a 70 centimètres de hauteur sur 60 de largeur, un Hercule agenouillé tirant de l'arc ; dans l'autre (1m,20 de hauteur sur 1m,10 de largeur), un Bacchus vêtu, près duquel se tient un groupe de femmes dont le dieu est cependant séparé par une petite niche entourée d'un chambranle, détail qui rappelle la disposition de l'un des bas-reliefs d'ancien style rapportés de Thasos par M. Miller et donnés au Musée du Louvre. Ces sculptures ont été envoyées à Constantinople où il est bien à désirer qu'elles soient appréciées comme elles le méritent, et photographiées avec soin. M. Miller

Digitized by Google

a reçu aussi la copie d'une inscription mutilée trouvée également à Thasos ; ce texte, qui commence par le nom de l'archonte Lysicrate, contient un décret d'intérêt municipal. Il termine en demandant à son confrère, M. De Longpérier, son opinion sur les monuments dont il vient de signaler l'existence.

M. De Longpérier insiste, comme l'a fait M. Miller, sur le grand intérêt qu'offre la nouvelle découverte ; il forme des vœux pour que le gouvernement turc assure la conservation de monuments précieux par leur style, par leur âge et par leur provenance bien déterminée. Il fait remarquer le rapport frappant qui existe entre les deux bas-reliefs et le type des monnaies d'argent de Thasos émises au Ve siècle avant notre ère. Sur ces pièces on voit, au droit, une belle tête de Bacchus barbu, couronné de lierre ; au revers, un Hercule agenouillé tirant de l'arc (1). L'attitude et l'ajustement du dieu, la pose particulière de ses bras, tous deux étendus en avant, se retrouvent identiquement sur les monnaies et sur le marbre. Les deux divinités se voient encore associées sur les grands tétradrachmes post-alexandrins qui ont pour type une tête de Bacchus imberbe et un Hercule debout accompagné de la légende ΗΡΑΚΛΕΟΥΣ ΣΩΤΗΡΟΣ ΘΑΣΙΩΝ, pièces qui ont été frappées en grand nombre et qui furent imitées d'une façon grossière par des populations barbares du continent. Le Bacchus sculpté sur le second bas-relief est vêtu et tient un long cep de vigne chargé de grappes. Ce sont là des caractères d'antiquité qui rappellent les vases peints à fond rouge. En présence de dessins si peu précis, il serait imprudent sans doute d'en dire davantage. Cependant M. de Longpérier espère que l'étude des deux nouveaux marbres pourrait peut-être fournir quelque lumière sur la destination encore inexpliquée de la petite niche entourée d'un chambranle pratiquée dans l'un des bas-reliefs apportés au Louvre.

M. le Secrétaire perpétuel et M. le Président donnent successivement lecture, en communication, d'un Mémoire présenté par

(1) Voir dans le Recueil de planches de Mionnet, *Descr. des méd. ant.*, 1808, pl. LV, n° 5.

Digitized by Google

M. Feer, de la Société asiatique de Paris, et ayant pour titre : « *Des premiers essais de prédication du Bouddha Çakyamouni.* »

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1°, au nom de M. LITTRÉ, la 13e livraison (GÉN-HYS) de son *Dictionnaire de la langue française* (gr. in-4°), laquelle termine le 1er volume et la moitié de l'ouvrage.

2° Il est fait hommage, par l'entremise du même membre, du 2e fascicule de l'ouvrage intitulé « *Herkulanische studien* » de M. Th. Gomperz (1866, 1 vol. in-8°), « travail qui a fixé l'attention des savants. »

3° M. DE WITTE fait hommage de l'article intitulé « *De quelques antiquités rapportées de Grèce par M. Fr. Lenormant* » (Extrait de la *Gazette des Beaux-Arts*, 1er août, br. gr. in-8°, avec pl.).

4° M. L. Ménard offre respectueusement à l'Académie le premier exemplaire imprimé de son Mémoire, couronné par elle en 1864, ayant pour titre « *Hermès Trismégiste, traduction complète précédée d'une Etude sur l'origine des livres hermétiques* (1866, 1 vol. in-8°). « Le Mémoire, proprement dit, forme, en CXI pages, l'introduction du volume, suivie, conformément au programme tracé par l'Académie, de la traduction revue avec un très-grand soin de tout ce qui reste de traités ou de fragments attribués à Hermès et jusqu'ici connus. L'ensemble constitue un travail à la fois savant et ingénieux, présenté sous une forme originale, sans affectation, et qui témoigne d'une rare intelligence des questions, aussi bien que des textes, qu'il s'agissait d'élucider. »

5° *Mémoire sur la légalité du christianisme dans l'empire romain au 1er siècle*, par M. B. Aubé, docteur ès-lettres, etc., et reproduit, avec une dernière partie fort intéressante, d'après les *Comptes rendus* des séances de mai et de juin de cette année (Paris, 1866, br. in-8°).

6° *Le droit du seigneur*, par M. Anatole de Barthélemy (Extrait de la *Revue des questions historiques*, Paris, 1866, br. in-8°).

7° *Souvenir de Jeanne d'Arc à Orléans*, par M. C. F. Vergnaud-Romagnési (Extrait des *Annales de la Soc. d'émulation des Vosges*, 1865, br. in-8°).

8° *Journal asiatique*, n° 28 (juillet 1866).

9° *Revue archéologique* : septembre 1866.

10° *L'Orient*, revue bi-mensuelle, n° 1 (10 sept. 1866).

Une lettre écrite en grec par un capitaine de navire de l'île d'Andros, et qui, d'après la lecture qui en est faite par M. le PRÉSIDENT, rentre dans les attributions de l'Académie des sciences, est renvoyée à cette Académie.

Digitized by Google

Sont adressés, par une lettre de l'auteur, à la destination du concours des Antiquités de la France, en 1867, les deux ouvrages suivants de M. Mossmann, archiviste de la ville de Colmar :

1° *Murbach et Guebwiller : Histoire d'une abbaye et d'une commune rurale d'Alsace* (1866, br. in-12);

2° *Étude sur l'histoire des Juifs à Colmar* (1866, br. in-8°).

Séance du vendredi 21.

PRÉSIDENCE DE M. DE LONGPÉRIER, vice-président.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture d'une lettre de M. le Président de l'Institut adressée à M. le Président de l'Académie, laquelle est invitée à désigner un lecteur pour la séance trimestrielle fixée au 3 octobre prochain. — M. le PRÉSIDENT appelle l'attention de ses confrères sur cette lettre; une désignation, s'il y a lieu, sera faite dans la prochaine séance.

En l'absence de M. RENIER, M. Oppert reprend la lecture, en communication, de son Mémoire « *Sur les rapports de l'Assyrie et de l'Egypte d'après les inscriptions cunéiformes.* »

M. Feer termine la lecture de son mémoire communiqué « *Sur les premiers essais de prédication du Bouddha Çakyamouni.* »

ANALYSE.

« La ville de Bénarès fut le théâtre de la *première conversion* au bouddhisme; mais fut-elle, comme on le croit communément, celle de la *première prédication* du Bouddha? Le témoignage même des textes connus, soigneusement contrôlé, permet d'affirmer le contraire. La double assertion des bouddhistes, que Bénarès avait entendu la première prédication de chacun des Bouddhas antérieurs, et était devenue le refuge des cinq disciples qui, après avoir suivi Çâkyamouni, l'avaient abandonné, nous oblige évidemment à chercher d'autres motifs du voyage qu'il fit dans cette ville. — Il nous est dépeint, au moment où il vient de trouver la Bôdhi (la sagesse suprême) comme restant à Bouddha-Gaya en Magadha, tout découragé; Brahma vient l'exhorter à combattre les erreurs ré-

Digitized by Google

gnantes; mais il craint d'être injurié. Toutefois il forme la résolution d'instruire deux philosophes de Râdjagriha, qui avaient été ses maîtres, mais il devine à l'instant qu'ils sont morts. — Si tout cela a un sens (et pourquoi non?), cela signifie que Çâkyamouni prêcha ses doctrines dans le Magadha, fut réfuté et injurié, qu'il se rendit même dans la capitale du pays, mais sans succès. — Après tous ces échecs, Çâkyamouni rencontre près de Bouddha-Gaya un religieux mendiant voyageur, Oupagana (ou bien Oupaka), qui fait l'éloge du Bouddha, disent les textes. Mais nous pensons qu'il fit plus, qu'il apprit à Çâkyamouni le lieu où les cinq disciples s'étaient retirés, de sorte que le Bouddha prit immédiatement le parti de s'y rendre. Il faut bien expliquer de cette manière le voyage de Bénarès, si l'on ne veut pas se contenter de l'explication fantastique donnée par les Bouddhistes, que, de Bouddha-Gaya, Çâkyamouni avait aperçu les cinq disciples dans Bénarès en examinant le monde entier avec l'œil du Bouddha. — L'itinéraire attribué à Çâkyamouni dans le trajet de Bouddha-Gaya à Bénarès est difficile à retrouver; mais le trait le plus saillant du récit de ce voyage est la préoccupation du séjour fait par le Bouddha dans le Magadha, séjour qu'on avoue tout en cherchant à le dissimuler ou à lui enlever son caractère propre. — Avant de devenir Bouddha, Çâkyamouni avait promis au roi Vimbasâra de faire sa première prédication dans la capitale du Magadha; et un soûtra mongol nous montre le Bouddha faisant, dès l'abord, dans le Magadha, et bien avant le voyage de Bénarès, une prédication qui a pour résultat de le faire considérer comme un fou. De ce double renseignement, il ressort que les premières prédications du Bouddha durent avoir et eurent effectivement pour théâtre le Magadha, que, de plus, elles furent malheureuses. — Du reste, les Bouddhistes avouent que le Çâkyamouni n'alla pas immédiatement à Bénarès : ils placent entre l'acquisition de la Bôdhi et le voyage de Bénarès un espace de soixante jours, qu'ils remplissent des événements les plus fantastiques. Mais de ces extravagances même on peut conclure, en s'appuyant sur les résultats déjà acquis, que, une fois devenu Bouddha, Çâkyamouni, après un moment d'hésitation et d'incertitude, essaya de convertir d'abord ses plus proches voisins,

Digitized by Google

les habitants de Bouddha-Gaya, qu'il échoua, perdit, puis reprit courage, fit une nouvelle tentative à Râdjagriha, dans la capitale, échoua encore, revint découragé à Bouddha-Gaya, et qu'apprenant là que ses anciens disciples s'étaient retirés à Bénarès, il résolut de s'y rendre, ne voyant pas d'autre lieu où il pût trouver des auditeurs bienveillants. — C'est ainsi qu'on peut rétablir cette période de la vie de Çâkyamouni en suivant de près les textes, et sans choquer la raison ni la vraisemblance. — Ces résultats, en effet, concordent avec tous les faits : six ans auparavant, Çakyamouni avait bien excité de très-vives sympathies ; mais il les avait perdues par ses extravagances, par des mortifications sans exemple auxquelles il avait ensuite renoncé tout d'un coup. Il s'était donc momentanément aliéné les esprits : mais il lui suffisait d'obtenir un premier succès pour réveiller l'intérêt en sa faveur. Ce succès lui fit défaut dans le Magadha ; il eut l'adresse de l'aller chercher et le bonheur de le trouver à Bénarès. »

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Percement de l'isthme de Suez. — Actes constitutifs de la compagnie universelle du canal maritime de Suez* (avec cartes et plans). *Documents publiés par M. Ferd. de Lesseps au nom du conseil d'administration* : 6e série (Paris, 1866, in-8°) ;

2° *Compagnie universelle du canal maritime de Suez. Assemblée générale des actionnaires* : 8e *réunion* (1er août 1866). *Rapport de M. Ferd. de Lesseps au nom du conseil d'administration. — Rapport de la Commission de vérification des comptes. — Résolutions de l'assemblée générale* (Paris, 1866, in-8°) ;

3° *Éclaircissements sur les connaissances des anciens relativement aux lacs-sources du Nil* (en danois), communiqués à la *Société royale danoise des sciences*, dans sa séance du 18 mai 1866, par Fréd. Schiern (Copenhague, in-8°) ;

4° *Revue numismatique* : n° de mai-juin 1866 ;

5° *Bulletin de l'Œuvre des pèlerinages en Terre-Sainte* : n° d'août 1866.

6° M. Aug. Callet, ancien député, par une lettre du 20 sept., adresse à l'Académie son ouvrage intitulé : *La légende des Gagats. — Essais sur les origines de la ville de Saint-Étienne-en-Forez* (Paris, 1866, in-8°).

7° M. de Longpérier fait hommage, au nom de M. Oppert, de son nouvel écrit ayant pour titre : *Inscription de Nabuchodonosor sur les mer-*

Digitized by Google

veilles de Babylone : communication faite à l'Académie impériale de Reims. « C'est, ajoute M. DE LONGPÉRIER, avec une courte introduction, la traduction en français de la grande inscription, contenant 619 lignes, dont l'original est conservé à Londres dans les collections de la Compagnie des Indes, et qui n'avait jamais été traduite en entier, comme elle l'est ici sauf quelques mots encore obscurs. Nabuchodonosor y expose lui-même, avant la construction des jardins suspendus, toutes les merveilles de Babylone, tous les monuments qu'il avait fait élever ou restaurer. »

Séance du vendredi 28.

PRÉSIDENCE DE M. BRUNET DE PRESLE.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par une dépêche en date du 27 septembre, M. le Ministre de l'Instruction publique accuse réception de deux lettres qui lui ont été adressées au nom de l'Académie, l'une par M. JOURDAIN, délégué dans les fonctions du Secrétaire perpétuel absent, l'autre par le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL lui-même. — M. le Ministre, avec le Secrétaire perpétuel, regarde le courant du mois de mai comme le terme préférable à tout autre pour l'envoi annuel des travaux des membres de l'École française d'Athènes (le décret de 1859 portait le 1er juillet).

M. RENIER reprend et termine la seconde lecture de son Mémoire « *Sur les officiers qui assistèrent au conseil de guerre tenu par Titus avant de livrer l'assaut au temple de Jérusalem.* »

M. DE SAULCY a la parole pour une communication. — Il commence par annoncer incidemment que M. Parent, déjà connu de l'Académie par une bonne dissertation « *sur le siége de Jotapata,* » vient de découvrir dans les textes talmudiques l'identité de la *Jaézer* biblique avec *M'kaour* ou *Machéronte.* — Passant ensuite à l'objet propre de la communication pour laquelle il s'est fait inscrire, et qui est l'arc de triomphe d'Orange, sujet de tant de controverses et de la belle publication de feu CARISTIE, de l'Académie des Beaux-Arts, aussi bien que d'un travail remarqué de M. VITET, M. DE SAULCY fait connaître qu'ayant eu occasion tout récemment d'examiner à son tour ce monument précieux il croit

Digitized by Google

avoir réussi à mett hors de doute la conjecture déjà émise par son regretté confi . e Ch. Lenormant, qui en assignait la date au Ier siècle de notre ère, d'après les indices du nom de *Sacrovir*. « Étant parvenu à lire toute la première ligne de l'inscription, au moyen des traces laissées par les crampons qui fixaient les caractères, il conclut, dit-il, avec certitude que l'arc d'Orange fut élevé l'an 21 de notre ère, après la révolte et la défaite de Sacrovir et de Florus racontées par Tacite. Il ne pense pas que l'objection de M. Vitet, d'après laquelle il n'y aurait pas d'exemple, pour cette époque, d'un arc de triomphe à trois portes, puisse se soutenir aujourd'hui. »

Plusieurs membres de l'Académie, entre autres MM. de Longpérier et Renier, n'hésitent pas à se prononcer en faveur de l'idée principale de M. de Saulcy, et font ressortir toute l'importance des conclusions qu'il en tire pour la connaissance de l'art gaulois.

L'Académie décide que la communication qu'elle vient d'entendre sera désignée pour l'ordre du jour de la séance trimestrielle du 3 octobre.

M. de Saulcy fait pressentir en quelques mots les résultats d'une seconde exploration, également récente, dans une autre localité du midi, où, en compagnie de M. Bertrand, il a découvert à la *Tour d'Entremont* des débris nombreux de vases grecs très-anciens.

M. Oppert termine la lecture de son Mémoire en communication « *Sur les rapports de l'Assyrie et de l'Egypte d'après les inscriptions cunéiformes*. »

M. D'Avezac rend compte de l'examen rapide qu'il vient de faire d'un atlas manuscrit portugais tout nouvellement parvenu à la librairie Tross : c'est un volume in-folio, formé de cinq grandes peaux de vélin pliées en dix feuillets, dont les deux premiers contiennent, en quatre pages, une table des déclinaisons solaires pour la période quadriennale complète ; les huit autres présentent, sur leurs seize pages, seize cartes nautiques offrant les côtes visitées par les navigateurs portugais dans les deux mondes, en commençant par celles d'Amérique depuis le détroit de Magel-

Digitized by Google

lan jusqu'aux derniers confins de la terre du Labrador ; ensuite la Méditerranée, les côtes d'Afrique sur les deux océans ; enfin la mer des Indes et les extrémités orientales de l'Asie jusqu'au Japon et à la Nouvelle-Guinée. Cet ensemble constitue un beau portulan du monde connu dans la première moitié du XVIe siècle. Sur l'une des cartes, représentant les côtes du Brésil, on peut remarquer le nom de Christovam Jaques, que divers auteurs portugais modernes, fort médiocres critiques, faisaient arriver en ces parages dès l'année 1503 ; mais dont il est bien reconnu aujourd'hui que la venue au Brésil n'a pas devancé l'année 1526. Sur une autre carte, où se trouve dessinée une partie de la côte septentrionale de la Nouvelle-Guinée, on lit cette mention : *Ilhas donde envernou dom Jorge de Meneses*; cet hivernage de Georges de Meneses au voisinage de la terre des Papouas est un incident bien connu de son voyage de Malaca à Ternate, où il arriva à la fin de mai 1527. La nomenclature de l'Amérique du Nord paraît contenir quelque allusion à l'exploration de Verrazzano ; mais on n'y remarque aucune trace des voyages de Cartier. L'ensemble de ces indices porterait à estimer la date de ces cartes antérieure à 1534, si la dernière, où est marqué le Japon, ne semblait, à cause de cette particularité, devoir être postérieure, d'après l'opinion vulgairement admise, au naufrage d'Antonio de Mota et de ses compagnons sur la côte de Niphon en 1542.—M. D'Avezac profite de l'occasion pour signaler aussi à l'Académie la trouvaille récente (il n'ose dire la découverte) d'une mappemonde manuscrite du XIe siècle, dont il espère assurer la possession prochaine au cabinet géographique de la Bibliothèque impériale. C'est le troisième échantillon venu à sa connaissance d'une carte du monde, dont le type remonte au VIIIe siècle comme annexe d'un commentaire anonyme, en douze livres, sur l'Apocalypse, expressément rédigé en l'année 787 de l'ère chrétienne, et dans lequel cette carte est intercalée à propos de la mission des apôtres. Pasini a fait connaître le premier de ces échantillons par un fac-simile gravé sur bois qui accompagne, dans le Catalogue des manuscrits latins de la Bibliothèque royale de Turin, la notice d'une copie de cet ouvrage matériellement exécutée au XIIe siècle : ce fac-simile a été plus ou moins exactement

Digitized by Google

reproduit dans les atlas de monuments géographiques du moyen âge publiés par Jomard et par Santarem. Un second échantillon, reproduit en fac-simile dans l'atlas de Santarem, accompagne un autre manuscrit du même ouvrage, appartenant aujourd'hui au Musée britannique, et qui paraît avoir été matériellement terminé vers l'année 1109 au monastère de Silos dans le diocèse de Burgos en Castille. Le nouvel échantillon retrouvé aujourd'hui occupe deux feuillets enlevés d'un troisième manuscrit du même ouvrage, comme le constatent les deux pages qui ont été écrites au dos de la mappemonde, et dont le caractère est visiblement du XIe siècle ; une note informe, sorte de bulletin joint à la mappemonde, énonce qu'elle faisait partie d'un manuscrit contenant, outre le commentaire sur l'Apocalypse, des pièces constatant que le volume avait été copié par un moine de l'abbaye de Saint-Sever de Gascogne, pour l'abbé Grégoire (de Montaner), que l'on sait d'ailleurs avoir gouverné ce monastère depuis 1028 jusqu'à 1072. Ce manuscrit aurait successivement appartenu au cardinal de Sourdis, au marquis de Paulmy, et enfin à l'historiographe Jacques-Nicolas Moreau, dans la famille duquel se trouvait encore, en dernier lieu, la carte séparée du volume, sans que l'on sache ce que celui-ci est devenu.— Des trois exemplaires ainsi reconnus, le dernier est sans contredit le plus remarquable par sa dimension plus grande, sa date plus ancienne, ses légendes plus nombreuses et plus étendues : les couleurs en sont restées très-vives ; l'encre noire a seule considérablement pâli. Le paradis terrestre au haut de la carte, et la terre des Antichthones séparée sur la droite, sont les deux traits uniformes les plus saillants de cette triple dérivation d'un même type, bien reconnaissable à travers les dissidences que la fantaisie des copistes a introduites entre les trois exemplaires successifs. Celui de Turin est de forme circulaire; celui de Londres a la figure d'un parallélogramme dont les angles seraient arrondis ; celui de Paris offre les contours d'une ellipse écrasée du nord au sud. Ces variantes tranchées entre trois copies d'un même original présentent un curieux spécimen de la liberté avec laquelle en agissaient les artistes de ce temps, et permettent d'apprécier le degré de confiance que l'on peut fonder sur la fidélité de leurs reproductions.

Digitized by Google

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1°, comme un hommage de l'auteur, *Saggi dei dialetti greci dell'Italia meridionale* (dialectes modernes) raccolti ed illustrati da Domenico Comparetti (Pisa, 1866, 1 vol. in-4°);

2° *Les Archives de Nancy*, ou *Documents inédits relatifs à l'histoire de cette ville*, publiés, etc., par H. Lepage (1865-66, 4 vol. in-8°). — A cet ouvrage est jointe une lettre d'envoi, accompagnée de la Liste des travaux publiés jusqu'ici par l'auteur qui annonce sa candidature pour une place de correspondant regnicole. — Renvoi à la future commission.

3° *Un traité babylonien sur brique conservé dans la collection de M. Louis de Clercq*, par M. J. Oppert (Extrait de la *Revue archéologique*, 1866, in-8°).

4° *Fr. Lenormant Inscriptionum græcarum ineditarum centuria quarta* (in-8°).

Bulletin de la Société des Antiquaires de France : 1866, 2e trimestre, in-8°;

6° *Revue orientale et américaine* : t. X, n° 59, in-8°;

7° *Annuaire du comité d'archéologie américaine*, 4e livr. 1865;

8° *L'Orient, l'Algérie*, etc. Revue bi-mensuelle : 25 sept. 1866, n° 2.

9° M. Mossmann adresse un second exemplaire de ses deux dissertations présentées dans la séance du 14 sept. et admises au Concours des Antiquités de la France, pour 1867.

MOIS D'OCTOBRE.

Séance du vendredi 5.

PRÉSIDENCE DE M. BRUNET DE PRESLE.

Pas de correspondance officielle.

M. D'Avezac commence la lecture, en communication, d'un travail intitulé « *Notes et digressions bibliographiques et autres, à propos de Martin Hylacomilus Waltzemüller de Freyburg en Breisgau.* »

M. de Mas Latrie communique des *Observations générales sur la rédaction et la traduction officielles des traités conclus au moyen âge entre les Chrétiens et les Arabes de l'Afrique septentrionale.*

Digitized by Google

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

1°, au nom de M. DE WITTE, *Monnaies gauloises attribuées à Tournai et aux Eburons* (Extrait de la *Revue numismatique belge*, t. IV, 4e série), br. in-8°;

2° *Etudes sur la littérature grecque moderne et Imitations en grec de nos romans de chevalerie depuis le XIIe siècle*, ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, par A. Ch. Gidel, Dr ès-lettres, etc. (Paris, Imprimerie impériale, 1866, 1 vol. in-8°);

3° *Memorie storiche agrigentine*, per l'Avv. Gius. Picone (Girgenti, 1866, in-4°);

4° *Rapport sur une inscription portant le nom de Tetricus trouvée près de Dijon au mois de février 1866*, par J. d'Arbaumont, secrétaire-adjoint de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or (Dijon, 1866, in-4°);

5° *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne* : année 1866 (20e vol.), 1er et 2e trimestres (Auxerre, 1866, in-8°).

6° Par une lettre en date du 28 septembre, M. Giraud, ancien député, adresse pour le Concours des Antiquités de la France, en 1867, deux exemplaires de son ouvrage intitulé « *Essai historique sur l'abbaye de Saint-Barnard et sur la ville de Romans*, » 2e partie, accompagnée de *Pièces justificatives* inédites, faisant suite au *Cartulaire de Romans* publié par l'auteur en 1856 (Lyon, Perrin, 1866, 2 vol. in-8°). — Renvoi à la future commission du Concours.

7° Pour le même Concours et par l'entremise de M. EGGER, *Chansons normandes du XVe siècle publiées pour la première fois sur les mss. de Bayeux et de Vire, avec notes et introduction*, par A. Gasté, professeur (actuellement au Mans), Caen, 1866, 1 vol. in-12. — Renvoi à la future Commission.

8° M. WALLON fait hommage, au nom de l'éditeur, de l'ouvrage ayant pour titre : *Armorial de France, Angleterre, Ecosse, Allemagne, Italie et autres puissances, composé, vers 1450, par Gilles le Bouvier, dit Berry, premier roi d'armes de Charles VII, roy de France, texte complet publié pour la première fois d'après le ms. original, précédé d'une Notice sur la vie et les ouvrages de l'auteur et accompagné de figures héraldiques dessinées d'après les originaux*, par Vallet (de Viriville), Paris, 1866, gr. in-8°. — « Ce livre, dit M. WALLON, renferme le blason de la meilleure partie de la Noblesse française au XVe siècle. Le manuscrit en présente les figures. M. Vallet (de Viriville) en a reproduit quelques échantillons, mais il en donne surtout la traduction, et la langue du blason réclamait un aussi habile interprète. Le livre est précédé d'une Préface où le savant éditeur

Digitized by Google

met en lumière la vie de l'auteur et ses divers ouvrages; il est accompagné de notes où l'on retrouve cette parfaite connaissance des hommes et des choses du XVe siècle que l'Académie a si justement reconnue chez M. Vallet (de Viriville) en décernant le grand prix Gobert à l'*Histoire de Charles VII.* »

Séance du vendredi 12.

PRÉSIDENCE DE M. BRUNET DE PRESLE.

Pas de correspondance officielle.

Sur la demande de M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, l'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, M. D'AVEZAC termine la lecture des Extraits de son travail intitulé « *Notes et digressions bibliographiques et autres à propos de Martin Hylacomylus Waltzemüller de Freyburg en Breisgau.* »

« Jetons en arrière, dit en finissant M. D'AVEZAC, un coup d'œil d'ensemble sur les résultats auxquels nous sommes arrivés. Nous avons montré comment l'édition originale de la *Cosmographiæ Introductio* de Waltzemüller, parue à Saint-Dié le 26 avril 1507, et dont on ne connaît plus aujourd'hui qu'un exemplaire unique, fut transformée, par une réimpression partielle, en une deuxième édition de même date au nom collectif du gymnase vosgien, bientôt suivie d'une réimpression intégrale formant une troisième édition conforme à la seconde, sauf la date, qui est du 29 août de la même année 1507; et comment les plaintes expresses du légitime auteur, sur la falsification commise à son préjudice, amenèrent le rétablissement, en tête de cette troisième édition, des feuillets enlevés de la première, de façon à produire une quatrième édition, différente des trois autres, et conservant la même date que la troisième, tandis qu'en réalité ce remaniement a dû être accompli postérieurement au 31 mars 1508, et suivant toute apparence à une date voisine de celle de la cinquième édition, que Waltzemüller lui-même fit paraître à Strasbourg au commencement de 1509; après quoi il n'y eut plus qu'une autre édition, sans lieu ni date, qui est en fait la

Digitized by Google

sixième et dernière, plus falsifiée encore que la seconde et la troisième, et dont l'impression doit être rapportée à la ville de Lyon et au commencement de l'année 1518. — Nous avons fait connaître, en même temps, qu'il ne faut pas confondre avec le livre de Waltzemüller une autre publication portant le même titre, qui parut à Ingolstadt en 1529, et dont nous connaissons divers tirages successifs, constatés par une seconde date simultanée, de 1531, 1532 et 1533, outre les éditions ultérieures de Venise 1535, Venise encore 1541, Paris 1551, et encore Venise 1554 : nous avons rapporté un distique contemporain inédit qui désigne Apianus (c'est-à-dire Pierre Bienewitz) pour l'auteur de ce petit livret. — Et nous avons occasionnellement signalé le *Globus mundi* anonyme paru à Strasbourg conjointement avec la cinquième édition de la *Cosmographiæ Introductio* de Waltzemüller, en mêmes papier, format, caractère et justification, chez le même imprimeur aidé du même correcteur, et contenant des références qui rattachent intimement ce nouveau livre au premier. — Nous avons aussi recensé, dans les œuvres de Waltzemüller, le double traité d'architecture et de perspective en tête duquel il avait consigné sa plainte contre la falsification dont il était victime, et qui parut le 31 mars 1508 dans la *Margarita philosophica* de Reisch ; et nous avons, à cette occasion, raconté la création fantastique de toutes pièces d'une édition imaginaire de Heidelberg 1496, et caractérisé les trois premières éditions expressément numérotées et avouées par l'auteur, de Freyburg 19 juillet 1503, Strasbourg 16 mars 1504 et Bâle 16 février 1508, outre les deux éditions en concurrence, toutes deux de Strasbourg, l'une du 24 février 1504, l'autre du 31 mars 1508, sans rien dire des éditions suivantes, que nous avions indiquées ailleurs. Nous avons en même temps montré la faute singulière des biographes et bibliographes persistant à donner à Grégoire Reisch le prénom de George, qui ne lui avait été attribué qu'une seule fois, par un seul auteur, lequel s'était lui-même empressé de se corriger. — Nous avons compris également dans notre revue des publications de Waltzemüller l'*Instructio manuductionem præstans*, parue à Strasbourg au mois d'avril 1511, et dont nous avons reconnu, sinon deux éditions distinctes, au moins deux ti-

Digitized by Google

ragès, différant entre eux surtout par la présence ou l'absence de la date du 1er mars 1511 au bas de la dédicace adressée par l'auteur au duc Antoine de Lorraine. — Enfin nous avons clos la série des ouvrages de Waltzemüller par la description de l'édition monumentale de la Géographie de Ptolémée publiée à Strasbourg le 12 mars 1513, et dont il avait revu le texte et fait toutes les cartes; réimprimée en 1520 avec de notables retranchements, et qui servit encore de type aux éditions de moindre format données après sa mort, à Strasbourg par Laurent Friese en 1522 et par Willibald Pirkeymher en 1525, puis par Michel Servet à Lyon en 1535, et à Vienne en Dauphiné en 1541. — Nous avons ainsi fait un recensement aussi complet qu'il nous a été possible de l'œuvre de Waltzemüller, qui, né à Freyburg dans le Brisgau, vers 1480 suivant notre estime, était mort prématurément vers 1521, âgé seulement d'une quarantaine d'années. — Plus précoce de dix ans avait été la mort de son ami et collègue Ringmann, dont nous avons pareillement décrit divers opuscules plus ou moins étroitement rattachés par quelque point aux travaux de Waltzemüller : et en premier lieu son édition, donnée à Strasbourg le 1er août 1505, de la lettre de Vespuce à Médicis, à laquelle il avait joint une pièce de vers élégiaques reproduits plus tard dans la *Cosmographiæ Introductio*; et transcrits par Gaultier Lud dans sa *Speculi orbis declaratio;* puis un autre morceau du même genre inséré dans les deux éditions rivales de la *Margarita philosophica*, de 1508. Nous avons emprunté d'Oberlin une notice sur la *Grammatica figurata*, achevée d'imprimer à Saint-Dié le 1er juin 1509, des propres mains de Gaultier Lud et de Ringmann lui-même, et que l'on ne retrouve plus à sa place dans la bibliothèque municipale de Strasbourg. Puis sa *Descriptio Europæ* prend rang à la suite de l'*Instructio manuductionem præstans* de Waltzemüller, en l'année 1511, qui fut celle de sa mort. Il avait auparavant transcrit en entier de sa main la version latine de la Géographie de Ptolémée, que Waltzemüller et lui avaient revisée ensemble sur le texte grec, et dont il fit une seconde collation avec le manuscrit de Pic de la Mirandole : cette recension, imprimée en 1513, fut reproduite dans les éditions de 1520 et de 1522, et remplacée en 1525 par celle de

Digitized by Google

Pirkeymher. — Un troisième personnage auquel nous avons consacré notre attention est Gaultier Lud, secrétaire du duc de Lorraine, et promoteur de l'érection du gymnase vosgien ainsi que de l'établissement d'une imprimerie à Saint-Dié. Nous avons décrit, au moyen d'obligeantes communications, sa *Speculi orbis Declaratio*, imprimée à Strasbourg en 1507 et connue par un seul exemplaire, qui nous fait la curieuse révélation de la part afférente à Basin de Sendacour dans le volume de la *Cosmographiæ Introductio*, et qui nous éclaire sur la personne de Giocondo, traducteur latin de la lettre de Vespuce à Médicis réimprimée en 1505 par Ringmann. Nous avons mentionné la part matérielle qui lui incombe dans la publication en 1509 de la *Grammatica figurata*, dont il avait provoqué la composition afin de distraire le valétudinaire professeur de la pénible collation des manuscrits grecs de Ptolémée, alors que lui-même avait cessé de compter parmi les promoteurs de l'édition du géographe alexandrin, remplacé qu'il était à ce titre par Aeszler et Uebelin de Strasbourg.—Jean Basin de Sendacour a pris une bonne place dans notre revue, par suite de la révélation que nous devons à Gaultier Lud de son rôle de traducteur latin des *Quatuor navigationes* d'Améric Vespuce, imprimées par Waltzemüller en appendice à sa *Cosmographiæ Introductio*, avec un dixain élégiaque introductif, de la façon du poétique chanoine, à la charge duquel demeure en même temps l'inadvertance qui a mis à l'adresse du duc de Lorraine ce que Vespuce avait écrit en réalité au florentin Soderini. Mais ce n'est pas tout, et nous avons décrit un autre ouvrage de Basin, resté complétement ignoré jusqu'à ce jour, imprimé pareillement à Saint-Dié en 1507, qui nous montre encore, dans sa dédicace, ce Nicolas Lud, le troisième associé de l'entreprise d'imprimerie fondée à Saint-Dié, demeuré si longtemps inconnu sous les initiales N. L. placées à côté de celles de Gaultier Lud et du monogramme de Waltzemüller. — Peut-être est-il permis de soupçonner que les procédés dont ce dernier avait eu à se plaindre de la part de ses associés le déterminèrent à une rupture qui entraîna bientôt la cessation totale de cette entreprise, après avoir déjà transféré à d'autres que Gaultier Lud le patronage de la grande édition de Ptolémée. — Nous avons chemin

Digitized by Google

faisant touché accidentellement à diverses autres questions qui se trouvaient en quelque sorte enchevêtrées dans les précédentes : la rédaction italienne des quatre navigations de Vespuce, la célèbre collection vicentine de 1507 et ses dérivations suspectes, les personnages de Frascanzio, de Zonzi, de Médicis le patron d'Améric, d'autres menus détails encore se sont rencontrés sur notre route, et, sans trop nous y arrêter, nous ne nous en sommes point détourné. — Tel est en résumé le cercle que nous avons parcouru dans ce voyage d'exploration et de découvertes bibliographiques : ce n'est, à vrai dire, comme l'annonçait le titre, qu'une série de notes, de causeries et de digressions à propos de Waltzemüller : nous n'avons pas eu la prétention de faire davantage; mais nous croyons aussi n'être pas resté en arrière de notre programme, et avoir obtenu de notre exploration quelques découvertes qui ne seront pas dédaignées par les bibliophiles auxquels nous les dédions. »

M. DE MAS LATRIE continue la lecture de sa communication « *sur la rédaction et la traduction officielles des traités conclus au moyen âge entre les Chrétiens et les Arabes de l'Afrique septentrionale.* »

Sont offerts à l'Académie :

1°, au nom de M. Lacroix, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes, membre de l'Académie de Stanislas, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Nancy, présent à la séance, I. *Dix ans d'enseignement historique à la Faculté des lettres de Nancy* (1865, 1 vol. in-8°); — II. *Les Opuscules inédits de Stanislas, roi de Pologne*, etc. Mémoire lu à l'Académie de Stanislas au 100e anniversaire de la mort de ce prince et de la réunion de la Lorraine à la France (Nancy, 1866, in-8°). « Le premier de ces volumes, dit M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, renferme les principaux résultats des leçons aussi solides que variées d'un des maîtres les plus expérimentés de la jeune Faculté dont les succès se sont si bien soutenus depuis son origine. L'opuscule qui l'accompagne, et qui est extrait des *Mémoires de l'Académie de Stanislas* pour l'année 1866, ne se distingue pas seulement par l'opportunité de sa publication ; c'est le fruit d'un examen plein d'intérêt et d'un dépouillement attentif du manuscrit considérable de la Bibliothèque de Nancy, où sont contenus les écrits originaux du *Philosophe bienfaisant*. Un catalogue complet de ses œuvres publiées ou inédites termine ce tra-

Digitized by Google

vail qui jette un jour curieux sur la manière dont furent rédigées les premières. »

2° *Recherches historiques sur les seigneurs châtelains et gouverneurs de Cassel des XIe, XIIe et XIIIe siècles*, par M. le Dr de Smyttere (Lille, 1866, br. in-8°);

3° *Revue archéologique* : n° d'octobre 1866;

4° *L'Orient, l'Algérie*, etc. : n° 3 (10 oct.).

5° M. DE LONGPÉRIER, au nom de l'auteur, M. Penon, conservateur du Musée des antiques de Marseille, fait hommage de deux opuscules intitulés l'un : « *Etude sur les théâtres chez les Anciens* (Marseille, 1866, in-8°), l'autre : « *Découvertes archéologiques faites dans les terrains de la rue Impériale à Marseille* (Ibid., 1866, in-8°). —A l'occasion de cette dernière présentation, M. DE LONGPÉRIER fait connaître, d'après des informations plus récentes de M. Penon, les nouvelles découvertes qui viennent d'avoir lieu dans les fouilles exécutées pour le chemin de fer d'Arles à Lunel et met sous les yeux de l'Académie, d'une part, le plan des restes d'une construction antique, d'autre part, les dessins de divers objets non moins intéressants trouvés dans les fouilles et qui sont aujourd'hui déposés au Musée de Marseille.

M. EGGER, au nom de la Société archéologique d'Athènes, fait hommage du compte rendu (en grec) des deux séances de cette Société qui ont eu lieu le 29 mai et le 12 juin 1866 (Athènes, br. in-4°).

Séance du vendredi 19

PRÉSIDENCE DE M. BRUNET DE PRESLE.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

Par un message du 16 octobre courant, signé de M. le Sénateur surintendant des Beaux-Arts, M. le Ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts soumet à l'Académie le projet d'une inscription destinée à la face antérieure du piédestal de la statue équestre de l'empereur Napoléon Ier, que le gouvernement fait élever dans la ville de Grenoble, et la prie en même temps de rédiger l'inscription destinée à l'autre face. Les grands côtés doivent recevoir deux bas-reliefs. — Renvoi à la Commission des Inscriptions et Médailles.

Une lettre de M. P. Tarbé, correspondant à Reims, datée du 15, fait connaître l'envoi d'une lettre précédente qui n'est point parvenue

Digitized by Google

et que devaient accompagner deux exemplaires de son nouvel ouvrage intitulé : « *Recueil de poésies calvinistes.* » Assuré du fait il s'empressera d'envoyer deux exemplaires nouveaux.

En réponse à la lettre qui lui avait été adressée le 29 septembre dernier, M. Aug. Callet a fait déposer un second exemplaire de son ouvrage intitulé : « *La légende des Gagats,* » lequel est réellement destiné au concours des antiquités de la France. — Renvoi à la future Commission.

M. DE LONGPÉRIER lit, en communication, un travail *sur une monnaie incuse de Rhégium.*

ANALYSE.

« L'Académie, dit-il, sait qu'il existe dans les collections numismatiques des monnaies grecques d'argent qui portent en creux sur leur revers un type presque toujours semblable à celui qu'elles présentent en relief au droit. Ces deux types ne sont pas le résultat de l'opération qu'on nomme le *repoussé*, procédé qui consiste à comprimer une feuille de métal de façon à lui faire produire sur une de ses faces un relief obtenu aux dépens de l'autre face. C'est ainsi que les gens du moyen âge ont fabriqué une grande quantité de monnaies connues sous le nom de *bractéates.* Les monnaies grecques incuses ont été frappées à l'aide de deux coins, l'un en creux, l'autre en relief, offrant des différences, des variantes, des légendes en plus ou en moins, alors même qu'ils représentent le même type. C'est d'une monnaie de cette espèce qu'il va être question. Elle fait partie du cabinet de feu M. Prosper Dupré, amateur bien connu pour son goût éclairé et sa grande expérience archéologique. — Elle a 28 millimètres de diamètre et offre d'un côté un taureau à tête humaine au-dessous duquel on lit le nom des Rhégiens, RECINON, écrit de droite à gauche en caractères très-antiques. Le revers porte la figure de taureau sans légende. — Les plus anciennes monnaies de Rhégium qui fussent jusqu'à présent connues sont : 1° la drachme portant une face de lion et un carré creux au revers, pièce du Musée de Glasgow, publiée par Ch. Combe (1), admise par l'abbé Barthélemy et par Mionnet;

(1) *Num. vet. Musei Hunter.*, 1782, p. 243, pl. XLIV, n° 15— Reproduit

Digitized by Google

mais dont Millingen ne parle pas dans ses *Considérations sur la numismatique de l'ancienne Italie*, ce qui ne laisse pas que de nous inquiéter ; — 2° les pièces au type samien (face de lion et tête de bœuf), émises des deux côtés du détroit, et qu'on trouve avec les légendes RECINON et MESSENION (1) ; — 3° les tétradrachmes représentant un personnage barbu conduisant un char, tantôt tiré par un seul cheval (non pas une mule), tantôt par deux chevaux ; offrant en outre au revers un lièvre courant avec la légende RECINON, de droite à gauche (2) et correspondant au tétradrachme de Messine avec les mêmes types et la légende MESSENION de droite à gauche (3). Plus les divisions. — Les Samiens et d'autres Ioniens vinrent en Italie l'année de la prise de Milet par les Perses, c'est-à-dire en 494 avant notre ère. Voilà pour la limite supérieure du type composé d'un lion et d'un bœuf. Mais on ne connaît pas de monnaie portant ce type avec la légende DANKLE. Les pièces siciliennes au type samien offrent la légende MESSENION, ce qui prouve qu'elles ont été frappées après qu'Anaxilas, aidé des Messéniens, eut expulsé les colons venus d'Ionie (vers 490 av. J.-C.). Si l'on admet que les monnaies de Rhégium au type samien furent fabriquées avant cet événement considérable, il ne faudrait pas dire qu'elles ont été imitées de celles de Messine. — Les tétradrachmes représentant le char et le lièvre doivent leur type au tyran Anaxilas qui mourut en 475

par l'abbé Barthélemy, *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, t. XLVII, pl. 3, n° 30.

(1) Magnan, *Brutt. num.*, pl. XXIV, n° 2. — Nous ne renvoyons pas au recueil de Carelli, édité en 1850 à Leipzig par Cavedoni, parce que les planches de cet ouvrage ne permettent pas de se rendre compte du style des monnaies. — Torremuzza, *Sicil. vet. num.*, 1781, pl. XLV, n°s 7, 8.

(2) Et non pas *rétrograde*, comme on le dit quelquefois à tort lorsqu'il s'agit d'une époque où la marche de droite à gauche était normale.

(3) Taylor Combe, *Vet. pop. num. Mus. Brit.*, 1814, pl. III, n° 27. — *Mus. Hederv. num. ant.*, Vienne, 1814, in-4°, pl. III, n° 57. — Pellerin, *Rec. peupl. et villes*, III, pl. CXI, n° 53. — Torremuzza, *loc. laud.*, pl. XLVII, n°s 5, 8. — Ch. Combe, *Mus. Hunt.*, pl. XXXVII, 4. — Mionnet, *Rec. de planches*, pl. LXI, n° 5.

Digitized by Google

avant Jésus-Christ. Ces pièces sont rares. Eckhel a cité à ce sujet le passage de Julius Pollux qui nous apprend qu'Anaxilas, après avoir importé les lièvres en Sicile et gagné le prix de la course à Olympie, avait rappelé ces faits sur la monnaie des Rhégiens (1). C'est encore Messine qui paraît avoir emprunté à Rhégium un type qui se conserva fort longtemps en Sicile et s'y altéra même sensiblement. — Il est facile de reconnaître que la monnaie de M. Dupré prend place avant toutes celles que nous venons d'énumérer. La forme des caractères qui composent sa légende RECINON indique le vi^e siècle. Son type la rattache à la série des didrachmes à figures en creux, frappés par les villes de la Lucanie, du Bruttium et de la Calabre, en un mot dans toute cette extrémité méridionale de l'Italie qu'on peut déterminer exactement en traçant une ligne horizontale de Posidonia à Tarente (2). On est véritablement en droit de dire que Rhégium manquait à la liste de ces villes dont M. le duc DE LUYNES a autrefois décrit le numéraire avec tant de soin. Le taureau à face humaine, que nous voyons ici admirablement modelé et placé sur une belle ligne d'oves, représente peut-être Achéloüs, le fleuve par excellence, dans l'attitude du combat, peut-être aussi, et plus probablement, le *fleuve* de Rhégium. Les géographes anciens ne parlent pas de ce dernier, et cependant on l'aperçoit au midi de la ville, quand on arrive de Catane. C'est un petit torrent qui descend de la montagne profondément ravinée sur toute la côte. Les minces cours d'eau que l'antiquité grecque a célébrés sous le nom de fleuves n'ont aucune ressemblance avec le Rhône, la Loire ou la Seine. Il faut cependant tenir compte de la crue rapide des torrents, de leur effrayante impétuosité; on comprendra l'impression qu'ils

(1) *Onomasticon*, lib. V, cap. XII, § 75. — Cf. *Doct. num.*, t. I, p. 117.

(2) Le Cabinet des médailles possède un didrachme du même style que ceux de Siris, mais offrant la légende AMI écrite de droite à gauche, pièce qui provient de la collection de M. le duc DE LUYNES, et est attribuée à Amiternum. Il nous paraît impossible d'admettre que cette pièce incuse ait été frappée dans le pays des Sabins, à environ cent lieues au nord-ouest de Tarente.

Digitized by Google

ont produite et l'idée qu'ont eue les anciens de les comparer à un taureau. Nous dirons plus loin quelques mots encore sur le fleuve de Rhégium. — Un numismatiste de mérite a reproduit, il y a peu de temps, au sujet du taureau androcéphale, une opinion émise par Eckhel à une époque où l'archéologie était encore à peu près privée du secours de la céramographie (1).

M. L. Sambon nous permettra de résumer ici ses arguments avant d'y faire une courte réponse, preuve de notre attention et de notre estime. 1° Les nombreuses recherches faites au sujet du type mystérieux, celui du dieu inconnu que les anciens représentaient sous la forme symbolique du taureau à face humaine, n'ont abouti qu'à des conjectures.—2° S'il résulte de témoignages irrécusables que le type du taureau à face humaine se retrouve sur divers monuments de l'Asie qui remontent à la plus haute antiquité, c'est nécessairement dans les traditions religieuses de cette région et non pas dans les mythes postérieurs de la Grèce qu'il faut chercher la première idée dont ce type est l'expression.— 3° Comment appliquer au fleuve Achéloüs vaincu par Hercule l'idée complexe de force et d'intelligence indiquée par le type du taureau à face humaine?— 4° Comment expliquer l'étoile qui, sur les plus anciens bronzes de Naples, se voit sur l'épaule du taureau, et qui figure au-dessus de ce même animal sur des monnaies moins anciennes? L'étoile indique des rapports avec la sphère céleste. Comment justifier ces rapports à propos de l'Achéloüs? Suivent des considérations sur le rapport de Bacchus avec Osiris, qui était adoré sous la forme du bœuf Apis. Mais nous ferons remarquer tout de suite que l'assimilation de Bacchus et d'Osiris ne s'appuie que sur l'opinion de quelques Grecs, et qu'elle ne ressort en aucune façon de l'étude des monuments émanés directement des Égyptiens; que ceux-ci n'ont jamais représenté Apis sous la forme d'un bœuf à tête humaine; qu'il faut donc, dans cette question, laisser l'Egypte de côté. Voici maintenant ce que nous avons à répondre.

(1) L. Sambon, *Recherches sur les anciennes monnaies de l'Italie méridionale*. Naples, 1863, p. 29.— Voy. la dissertation d'Eckhel, *Doct. num.*, t. I, p. 129.

Digitized by Google

1° Si l'on s'en tenait aux travaux d'Avellino (1) et de Streber (2), on pourrait, jusqu'à un certain point, parler de conjectures. Mais quand on a lu les *Monnaies incuses de la Grande Grèce* de M. le duc DE LUYNES (3), les observations de Millingen (4), la note de M. DE WITTE sur le vase n° 92 de la collection du prince de Canino (5), l'article de M. L. Urlichs (6), celui de M. Minervini (7), et enfin le mémoire de M. ED. GERHARD, publié en 1862 (8), on peut, sans courir aucun risque, affirmer qu'on est en présence de faits positifs. — 2° Le taureau à face humaine, *ailé*, coiffé d'une tiare, a été retrouvé en Assyrie et en Perse, où il paraît représenter le roi, comme en Egypte le lion couché à tête masculine iconique, qu'on a grand tort de confondre avec le sphinx. Nous demanderons à notre tour si les Perses et les Assyriens ont jamais eu l'intention de représenter Bacchus à la porte de leurs palais. L'étude de leurs religions (si différentes), telle que les monuments permettent de la faire aujourd'hui, autorise-

(1) *Osservazioni sul tipo del bue a volto umano, ovvio nelle medaglie della Italia e della Sicilia*, dans les *Atti della Società Pontaniana*, t. I, p. 320; réimpr. dans le *Giornale numismatico*, Naples, 1811, t. II, p. 10; édition augmentée sous le titre : *Osserv. sul. toro a volto umano*, dans les *Opuscol diversi*, Naples, 1826, t. I, p. 81.

(2) *Ueber den Stier mit dem Menschengesichte auf den Münzen von Unteritalien und Sicilien*, Munich, 1836, in-4°. Dans les *Mém. de l'Acad. des sciences*, t. II, p. 453.

(3) *Nouv. ann. de l'Inst. arch.*, Paris, 1837, t. I, p. 372, pl. XII.

(4) *Rec. de quelques médailles grecques*, Rome, 112, in-4°, p. 7. — *Transactions of the R. Soc. of literat.*, 1825, t. I, p. 142. — *On a fictile vas repres. the contest betw. Herc. and the Achel.*, 1830, *ibid.*, t. II, p. 95.

(5) *Descr. d'une collect. de vases peints provenant des fouilles de l'Étrurie*, 1837, p. 48.

(6) *Ercole ed Acheloo*, dans les *Ann. de l'Inst. arch.*, 1839, t. XI, p. 265, tav. d'agg. Q. — Otto Jahn, *Kurze Beschr. der Vasensamml. in der Pinak. zu München*, 1854, p. 34, n° 251.

(7) *Bullet. arch. Napol.*, nouv. sér., t. VI, 1858, p. 57.

(8) *Arch. Zeit. Denkm. und Forsch.*, décembre 1862, p. 313, pl. CLXVII et CLXVIII. — Voy. aussi le *Rapporto volcente. Ann. de l'Inst. arch.* 1831, p. 47.

Digitized by Google

rait à répondre négativement. Quant au taureau androcéphale figuré debout sur ses pieds de derrière dans les compositions qui décorent certains cylindres babyloniens, son rôle est considéré par quelques antiquaires comme sacerdotal. Il est bien important de ne pas assimiler arbitrairement des images royales, des grades d'initiés, avec des figures de dieux. Quel rapport le roi Sargon et le roi Xerxès, personnages parfaitement historiques (le second contemporain d'Anaxilas), peuvent-ils avoir avec l'Hébon ou Bacchus infernal des Grecs d'Italie et de Sicile?—3° Il est le plus souvent assez difficile de retrouver l'origine du symbolisme grec, mais on peut quelquefois savoir ce que les Grecs eux-mêmes en pensaient. Ici c'est le cas : Strabon, citant les paroles si connues de Déjanire dans les *Trachiniennes* de Sophocle :

Μνηστὴρ γὰρ ἦν μοι ποταμός, Ἀχελῷον λέγω,
ὅς μ' ἐν τρισὶν μορφαῖσιν ἐξῄτει πατρός,
φοιτῶν ἐναργὴς ταῦρος, ἄλλοτ' αἰόλος
δράκων ἑλικτός, ἄλλοτ' ἀνδρείῳ κύτει
βούπρῳρος (1),

ajoute qu'on aura pu dire que l'Achéloüs se montrait sous la forme d'un taureau, tant à raison du bruit mugissant de ses eaux que de ses détours appelés cornes (2). Strabon ne dit pas qu'Achéloüs fût androcéphale; mais les monuments les plus authentiques l'ont dit bien des siècles avant lui. Mentionnons deux vases de très-ancien style conservés au Musée Britannique (3), deux amphores bachiques du Musée de Berlin (4), la belle amphore qui a fait partie de la galerie de M. le duc de Blacas, et qui

(1) *Trach.*, vers 9 à 14.

(2) *Geogr.*, édit. de Casaub., 1587, lib. X, p. 315.— Trad. de La Porte du Theil, in-4°, 1814, t. IV, p. 58.

(3) Birch et Newton, *A catal. of the greek and etrusc. vases in the Brit. Mus.*, 1851, p. 45, n° 452, et p. 96, n° 536.

(4) Gerhard, *Berlins antike Bildw.*, 1835, p. 213, n° 661, et p. 215, n° 669. — Cf. Konrad Levezow, *Verz. der ant. Denkm. im Antiqu. d. K. Mus. zu Berlin*, 1834, p. 128, n° 661, et p. 130, n° 669.

Digitized by Google

orne aujourd'hui le cabinet de notre ami J. DE WITTE (1). Les compositions mêmes qui décorent ces vases, dans lesquelles nous voyons le taureau androcéphale en lutte avec Hercule ne laisseraient pas de doutes sur le nom qu'il faut donner à la figure mise en discussion. Mais qu'opposer à l'évidence de ces deux précieuses amphores du Musée de Munich et du Musée du Louvre, sur lesquelles le taureau à face humaine attaqué par Hercule est accompagné de son nom : AXELOOΣ, — AXEL (2)? Donc, quelles que soient les raisons qui ont déterminé les Grecs à représenter Achéloüs sous la forme d'un taureau androcéphale, il ne nous reste qu'un parti à prendre, c'est d'accepter le témoignage des monuments, parfaitement d'accord avec le texte de Sophocle, texte antérieur de neuf siècles aux écrits de Nonnus, qu'on a tenté de mettre en parallèle (3).— 4° Quant à l'étoile ou plutôt à l'astre en rapport avec la figure du fleuve Sébéthus sur des monnaies de Naples, nous ne saurions mieux faire que de renvoyer à la dissertation spéciale publiée par M. J. DE WITTE, tous les éléments de la question étant réunis dans ce travail (4). Avellino, dans le mémoire où il essaye de démontrer que le taureau à face humaine ne représente pas un fleuve, cite en faveur de son opinion notre célèbre E. Q. VISCONTI. Il est vrai que ce grand antiquaire avait été impressionné par l'avis d'Eckhel, en qui il plaçait avec raison une grande confiance. Mais Avellino n'avait probablement pas lu VISCONTI jusqu'au bout, car il eût remarqué cette phrase : « Non ardirei per altro negare che i fiumi non fosser talvolta effigiati anch' essi nella medesima forma (di toro), nè altra è forse la causa della favola d'Acheloo (5). » Qu'aurait dit VISCONTI, lui qui connaissait si bien les monuments, s'il eût vécu à l'époque des grandes découvertes de Vulci?

(1) GERHARD, *Arch. Zeit.*, pl. CLXVIII.

(2) Publiés par L. Urlichs, *ubi supra*, et par GERHARD, *Arch. Zeit.*, pl. CLXVII.

(3) Voy. le mémoire d'Avellino, *Opusc. div.*, loc. laud.

(4) *Le taureau à face humaine*, *Revue numism.*, 1840, t. V, p. 397.

(5) *Mus. Pio Clem.*, t. V, p. 17 et 18, particulièrement la note *f*.

Digitized by Google

Du moins nous savons ce que pensait Ottfried Müller : « Sur un vase de Girgenti, dit-il, Achéloüs est représenté sous la forme d'un taureau avec un visage humain. Il est à peine possible de ne pas reconnaître, dans une figure identique du prétendu Hébon qui se voit sur les monnaies de la Campanie et de la Sicile, un dieu fleuve, tel par exemple que le Gélas sur les monnaies de Géla (1). » — Ce n'était pas certainement sans dessein que l'illustre archéologue de Gœttingen avait choisi cet exemple ; car sur les monnaies de la ville de Géla, le Gélas, qu'il soit androcéphale ou sous la forme d'un taureau ordinaire, est désigné par son nom ΓΕΛΑΣ, qui ne saurait être confondu avec celui de la localité, Γέλα. Or si le Gélas est, comme il est impossible de le contester, représenté sous la forme de taureau androcéphale, pourquoi le Chydas d'Aluntium, le Sébéthus de Naples, le Laüs n'auraient-ils pas été symbolisés de la même manière ? Si Eckhel avait fait cette remarque, s'il avait pu connaître les peintures de vases accompagnées d'inscriptions, sa logique habituelle ne lui eût pas permis d'hésiter. M. Guigniaut, dans sa *Nouvelle Galerie mythologique*, s'est exprimé ainsi : « Quant aux figures composées d'une tête humaine avec un corps de taureau, si fréquentes sur les médailles de la Campanie et de la Sicile, et qu'on rapportait autrefois au Minotaure, elles n'ont rien de commun avec ce monstre, mais pour la plupart représentent des fleuves, à commencer par l'Achéloüs (2). » —

On le voit donc, les érudits les plus compétents pour juger en semblable matière ont compris que le taureau androcéphale est l'image des fleuves ; et, en vérité, lorsque Sophocle, parlant d'Achéloüs, dit :

ἐκ δὲ δασκίου γενειάδος
χρουνοὶ διερραίνοντο κρηναίου ποτοῦ,

« de sa tête barbue jaillissaient les flots d'une source intérieure », il semble que le poëte ait eu sous les yeux les vases peints, les mon-

(1) *Handbuch der Archäol. der Kunst*, 1830, p. 549 ; 1848, p. 658.
(2) T. I, p. 314.

Digitized by Google

naies de Sicile et de la Campanie qui nous montrent précisément ce sujet si expressif, et si propre à dissiper tous les doutes que l'on pourrait conserver après tant d'autres preuves.

Revenons à notre médaillon. On est frappé de la ressemblance de son type avec celui de certains tétradrachmes de Catane, très-beaux de style, mais bien plus modernes (1). Sur ces derniers, le fleuve tauriforme Aménanus est accompagné de poissons, ou d'un satyre qui rappelle la figure gravée près de celle du fleuve Numicus sur la curieuse ciste prénestine où se voit Ænée chez Latinus (2). — Si l'on s'en tenait aux témoignages de seconde main, ce qu'il ne faut jamais faire, on pourrait attribuer la similitude des types de Rhégium et de Catane à une cause plus directe encore que des relations de voisinage. Cellarius, en effet, dans sa *Notitia orbis antiqui,* interprétant quelques vers de Scymnus de Chio attribués de son temps à Marcien d'Héraclée, en avait conclu que Catane avait reçu une colonie de Rhégium (3). Mais lorsqu'on se reporte au texte original non tronqué,

Μετὰ ταῦτα δ' ἀπὸ Νάξου Λεοντῖνοί τε, καὶ
ἡ τὴν θέσιν τ' ἔχουσα Ῥηγίου πέραν,
ἐπὶ τοῦδε πορθμοῦ κειμένη τοῦ Σικελικοῦ,
Ζάγκλη, Κατάνη, Καλλίπολις ἔσχ' ἀποικίαν (4),

on reconnaît que les villes siciliennes établies dans le détroit, en face de Rhégium et sur la côte la plus méridionale, avaient été en réalité colonisées par les Chalcidiens dont il est question quelques vers plus haut, fait rappelé de nouveau dans le vers 289.

Nous avons dit que les géographes anciens ne parlent pas du fleuve de Rhégium. Cependant Abraham Ortelius dans sa carte

(1) Torremuzza, *Sic. vet. num.*, pl. XXI, nos 5 et 7. Un dessin meilleur dans le mémoire de Streber cité plus haut, *Ueber den Stier*, etc.

(2) *Monum. dell. Inst. arch.*, vol. VII, tav. VII. — « Il panciuto Sileno frequentissimo sulle ciste prenestine come demone delle fontane. » H. Brunn, *Annal. de l'Inst. arch.*, t. XXXVI, 1864, p. 362.

(3) Cambridge, in-4°, 1703, p. 651. — Leipzig, in-4°, 1781, t. I, p. 814.

(4) J. F. Gail, *Geogr. græc. min.*, 1828, t. II, p. 278, vs 282, sq.

Digitized by Google

d'Italie, datée de 1595, le nomme le Taurocinium (1). Gabriel Barri, dans son ouvrage sur la Calabre, cite le Taurocinium (2), Ferrari (3), Baudrand (4), Mentelle (5) enregistrent dans leurs dictionnaires le même nom, tantôt au masculin tantôt au neutre. Cela s'appuie sur un passage des fragments du livre des *Origines* de Caton. Mais si l'on examine ce passage dans les manuscrits, on reconnaît à quel point le nom même du fleuve reste douteux (6). D'après Barri et tous ceux qui l'ont copié, y compris Cluvier (7), Romanelli (8) et Zuccagni-Orlandini (9), le nom actuel du torrent de Reggio serait *Calopinaco*. Toutefois l'abbé Pacichelli n'a pas adopté cette appellation (10); il se contente de marquer sur le plan de la ville un *fiume* anonyme.

Pour en finir avec les diverses questions que ce type de la monnaie incuse de Rhégium nous a conduit à discuter ici, nous dirons qu'il ressort de l'étude des monuments et des textes appartenant à une antiquité respectable que les fleuves ont été représentés :

(1) *Theatri orbis terrarum parerg.*, édit. noviss., 1624.

(2) *De antiq. et situ Calabr.*, Roma, 1737, lib. III, cap. II, p. 211 et 290.

(3) *Nov. Lexic. geogr.*, Eisenach, 1677, in-fol.

(4) *Dict. géogr. univ.*, Amsterdam, 1701, in-4°, p. 248, v° *Calopinaco*.

(5) *Géogr. ancienne*, dans l'*Encycl. méthod.*, 1792, in-4°, t. III, p. 293.

(6) Voir l'édition des fragments donnée par M. Heinrich Iordan, *M. Catonis præter librum de Re rustica quæ exstant*, Leipzig, 1860, in-8°, p. IX, XLV, XLVII et 15. — Probus, dans son commentaire sur les *Bucoliques* de Virgile, a cité le passage de Caton. Egnazio a publié ce commentaire en 1507, d'après un manuscrit aujourd'hui perdu. Or c'est dans ce texte imprimé que se trouvent les mots *Regini Taurocini* qui ne se lisent pas dans les manuscrits du Vatican et de Paris que M. Iordan a collationnés, lesquels donnent *Thelunti Tauriani* et *Theseunti Tauriani*. L'inscription d'Ortelius, le témoignage de Barri que chacun cite sans vérification, ne reposent donc que sur la lecture (peut-être une émendation) d'Egnazio.

(7) *Ital. ant.*, Leyde, 1624, t. II, p. 1296.

(8) *Antica topografia ist. del reg. di Nap.*, Naples, 1815, in-4°, t. II, p. 89.

(9) Attilio Zuccagni-Orlandini, *Corografia dell' Italia*, Florence, 1844, in-8°, atlas pl. I.

(10) *Il regno di Napoli in prospettiva*, Naples, 1703, in-4°, t. I, p. 70.

Digitized by Google

1° Sous la forme d'un taureau, comme sur les monnaies de Siris, de Pyxus, de Sybaris, de Pandosia, de Géla, etc. Sophocle dit qu'Achéloüs empruntait la forme de cet animal. Ælien rapporte que c'était sous la figure d'un bœuf que les Stymphaliens représentaient l'Érasine et la Métope, les Lacédémoniens l'Eurotas, les Sicyoniens et les Phliasiens l'Asopus, les Argiens le Céphise (1). 2° Comme un taureau androcéphale. A l'Achéloüs des vases peints comparer les monnaies de Laüs, de Rhégium, de Géla, de Catane, de Sélinonte, d'Agyrium, d'Antella, d'Aluntium, d'Himera, de Naples, de Nola, d'Æsernium, de Teanum, de Calès, etc. 3° Sous la forme d'un homme taurocéphale, tel que nous le montrent les précieuses monnaies de Métaponte dont une variété offre la légende ΑΧΕΛΟΙΟ ΑΘΛΟΝ, type en accord aussi avec le texte de Sophocle (2). 4° En buste cornu terminé par une queue de dragon, ainsi peint sur un beau vase de l'artiste Pamphæus conservé au Musée Britannique. Ce fleuve est désigné par son nom ΑΧΕΛΟΙΟΣ (3). C'est l'αἰόλος δράκων ἑλικτός de Sophocle. Ainsi les monuments nous offrent l'Achéloüs sous les trois aspects indiqués par le poëte. Ce qu'on aurait pu prendre pour un trait d'imagination du tragique grec n'est que l'expression exacte d'une croyance générale attestée par divers monuments. 5° Sous la forme d'un éphèbe taurocéros, c'est-à-dire muni de cornes ; tels nous apparaissent l'Hypsas des monnaies de Sélinonte, le Sébéthus (ΣΕΠΕΙΘΟΣ) de Naples, le Gélas, l'Aménanus de Catane, l'Hipparis de Camarina, le Rhodanus de Marseille, etc. Il est bien facile de voir que l'anthropomorphisme progresse à mesure qu'on s'éloigne des temps primitifs. A la belle époque de Sophocle, comme six siècles plus tard, lorsque Ælien écrivait, c'est la figure du taureau qui est placée en tête de la série. Le médaillon de Rhégium est donc posté-

(1) *Hist. div.*, lib. II, c. 33.

(2) Magnan, *Lucania numismat.*, pl. XXXIV, n° 3. — Guigniaut, *Nouv., gal. myth.*, pl. CXCIX *bis*, n° 704.

(3) Birch, *Transact. of the R. Soc. of lit.*, in-8°, 1843, t. I, p. 100. — Gerhard, *Ausserl. Vasenbild.*, 1843, t. II, pl. CXV. — Birch et Newton, *A catal. of Greek vases in the Brit. Mus.*, 1851, p. 234, n° 789.

Digitized by Google

rieur à ces pièces incuses de Siris et de Sybaris qui remontent au VIIe siècle ; mais il n'en appartient pas moins, comme nous l'avons dit en commençant, à une époque dont les monuments nous inspirent toujours un vif intérêt.

« Quand on voit, dit en terminant M. DE LONGPÉRIER, les textes des auteurs classiques si parfaitement en accord avec les monuments figurés de l'antiquité (et c'est ce qui arrive toutes les fois qu'on tente quelque recherche) ; quand on a éprouvé par soi-même le vif plaisir que procure la lecture des grands écrivains, éclairée par la connaissance des compositions de l'art, on se prend à regretter qu'il n'existe pas chez nous de ces recueils à bon marché qui, comme ceux qu'ont publiés en Allemagne MM. Friedrich Wieseler (1) et Overbeck (2), mettent à la disposition des jeunes professeurs et de leurs élèves une riche collection de sujets antiques empruntés aux monuments les plus précieux et les plus authentiques. L'examen fréquent de ces albums archéologiques donne aux expressions employées par les poëtes, aux récits des historiens et des mythographes un charme tout particulier, ranime sans cesse l'attention, élargit l'intelligence et contribue efficacement à entretenir l'amour des lettres. »

M. de Mas Latrie termine la lecture, en communication, de son Mémoire *sur la rédaction, la traduction et la transcription officielle des traités conclus au moyen âge entre les Chrétiens et les Arabes de l'Afrique septentrionale.*

ANALYSE.

Ce Mémoire se divise en deux parties. Ire partie : 1. Multiplicité des originaux. Existence en Europe d'originaux arabes. — 2. Aperçu général des formes suivies pour la négociation et la rédaction des traités. — 3. Faits particuliers de la rédaction de quelques traités italiens et espagnols. — 4. Numérotation des articles. — 5. Différence du traducteur et du copiste. Lieu de la conclusion. — 6. Lettres et diplômes accompagnant ou remplaçant

(1) *Denkmäler der alten Kunst.* Göttingen.

(2) *Gallerie heroischer Bildwerke.* Leipzig.

Digitized by Google

les traités. — IIe partie : 1. Des différences nombreuses existant entre les originaux arabes et les traductions chrétiennes officielles et contemporaines de ces traités. Que ces différences n'étaient ni intentionnelles, ni frauduleuses. — 2. Différences dans les préambules. — 3. Différences dans le dispositif. En général, la traduction chrétienne abrége l'expression et n'altère pas le sens. — 4. Clauses favorables aux Chrétiens omises dans l'instrument chrétien. — 5. De quelques différences plus graves entre les textes chrétiens et arabes. — 6. Fausses conséquences où peut conduire l'opinion que les traducteurs avaient l'intention arrêtée d'altérer les textes arabes dans l'intérêt des Chrétiens. Défense du texte latin du traité de 1353, rejeté par M. Amari. — 7. Résumé et conclusion. Les textes chrétiens, qui donnent l'interprétation et non la version du texte arabe, sont des documents sincères et authentiques.

M. DE WAILLY, tout en adhérant à l'idée principale de ce travail concernant la valeur relative des rédactions chrétiennes, soutient, contre l'auteur, la thèse de la validité exclusivement légale des rédactions arabes.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

1°, au nom de M. LABOULAYE, absent, I. Les tomes II et III de son *Histoire des États-Unis*, intitulés : *Hist. de la Révolution* et *Hist. de la Constitution* (1864, 2 vol. in-8°); II. *Mémoires de Benjamin Franklin, écrits par lui-même, traduits de l'anglais et annotés* (1866, 1 vol. in-12); — III. *Correspondance de Benjamin Franklin traduite de l'anglais et annotée* (1866, 2 vol. in-12);

2°, au nom de M. Max Müller, correspondant de l'Académie, à Oxford, *A Sanskrit Grammar for beginners in devanâgari and roman letters throughout*, faisant partie de la Collection des manuels pour l'étude du sanskrit édités par l'auteur (Londres, 1866, gr. in-8°);

3°, par l'entremise de M. GARCIN DE TASSY, le tome I des *Opere* di Leonardo Vigo, renfermant le poëme *autonomique* (*sic*) intitulé « *Il Ruggiero* » (Catane, 1865, in-8°). « Ce poëme, dit M. GARCIN DE TASSY, présente le tableau de la palingénésie commencée et accomplie en Sicile par les Normands. On y voit les phases de la civilisation et de la décadence de cette île. L'auteur, à qui l'on doit déjà un *Recueil de chants populaires siciliens en trois langues, sicilien, lombard et gréco-albanais*, est fondateur et président de l'Académie des *Zelanti* d'Acireale en Sicile et auteur de

Digitized by Google

nombreux ouvrages, la plupart en vers. Il jouit en Italie d'une grande réputation. »

4°, par l'entremise du même membre, un ouvrage de M. le comte Louis Cibrario, correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques, intitulé : « *Della condizione d'Italia ai tempi di Dante* » (Florence, 1866, br. in-8°). M. Garcin de Tassy, à cette occasion, remet une lettre adressée au Secrétaire perpétuel par M. le chev. Bruno Condò di Satriano, résidant à Marseille, où il a fondé, avec l'autorisation du ministre de l'instruction publique, l'*École de Dante*. Il exprime dans cette lettre le désir d'obtenir de l'Institut (c'est-à-dire ici de l'Académie des Inscriptions) un témoignage en faveur de son entreprise.

5° Trois opuscules en langue danoise extraits du *Recueil de la Société des sciences historiques de Copenhague* pour 1864 et réunis en une brochure in-8° : I. *Des tertres sépulcraux de Danse* ; — II. *Des crânes humains enterrés séparément* ; — III. *D'un moyen superstitieux pour se défaire de maladie et de péché*, par M. C. A. Holmboë.

6° Programme du gymnase royal catholique de Heiligenstadt pour 1865 (en allemand) contenant, en tête des actes publics du gymnase, une *Dissertation sur l'histoire politique de la ville dorienne d'Argos*, par le professeur docteur Schneiderwirth.

L'Académie se forme en comité secret.

Séance du vendredi 26.

PRÉSIDENCE DE M. BRUNET DE PRESLE.

Il est donné lecture de la correspondance. — Par une lettre en date du 23 octobre, M. le maire de la ville de Roubaix, au nom de la Commission de la bibliothèque publique de cette ville et sur le renvoi devant l'Académie par M. le Ministre de l'Instruction publique de la demande qui lui avait été adressée, sollicite le don de la continuation de l'*Histoire littéraire de la France*, la susdite bibliothèque ayant souscrit à la réimpression des douze premiers volumes. — Renvoi à la Commission des travaux littéraires.

M. Egger commence la première lecture d'un Mémoire « *Sur les fragments de l'orateur Hypéride récemment découverts.* »

M. Abel Desjardins commence la lecture, en communication, d'un 4e Mémoire se rattachant à la grande publication de la cor-

Digitized by Google

respondance des ambassadeurs florentins dans la *Collection des documents inédits de l'Histoire de France*, mémoire où sont racontées (principalement d'après cette précieuse source d'information) la *Mort de Coligny* et la *Journée de la Saint-Barthélemy*.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1°, au nom de M. de Coussemaker, correspondant, les fascicules I et II du t. II de l'ouvrage intitulé : « *Scriptorum de Musica Medii ævi novam seriem a Gerbertina alteram collegit nuncque primum edidit E. de Coussemaker* (Paris, 1866, in-4°);

2° *Annales de philosophie chrétienne* (septembre 1866);

3° *L'Orient, l'Algérie*, etc., n° 4 (25 octobre 1866).

4° M. C. de Montrey, arrière-neveu de Mézeray, adresse à l'Académie, par une lettre du 17 octobre, un double exemplaire de son ouvrage ayant pour titre « *Institutions d'éducation militaire jusqu'en* 1789 (in-8°) » qu'il destine au concours des Antiquités de la France pour 1867. — Renvoi à la future Commission.

5° M. Ravaisson fait hommage, au nom de M. Vallet (de Viriville), de la *Notice de quelques manuscrits précieux sous le rapport de l'art, écrits et peints en France durant l'époque de la domination anglaise au XVe siècle*. Br. gr. in-8° (Extrait de la *Revue des beaux-arts* de 1866).

L'Académie se forme en comité secret.

MOIS DE NOVEMBRE.

Séance du vendredi 2.

PRÉSIDENCE DE M. BRUNET DE PRESLE.

Pas de correspondance officielle.

Sur la demande du Secrétaire perpétuel, l'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, M. le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau, au nom des deux éditeurs du *Recueil pes historiens occidentaux des croisades*, le tome III de ce recueil

Digitized by Google

par MM. WALLON et REGNIER, « volume, ajoute M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, dont l'exécution matérielle est digne d'une rédaction aussi savante que consciencieuse, et qui ne compte pas moins de 1004 pages in-folio de texte, notes, index, avec 62 pages de préface et table générale. Un plan de Jérusalem au temps des croisades, tiré d'un des manuscrits et exécuté en chromolithographie, fait partie de ce volume, qui a passé entièrement sous les yeux de la Commission des travaux littéraires, et qui doit encore beaucoup aux matériaux amassés par feu PHILIPPE LE BAS, notre confrère, comme le déclarent les éditeurs. »

M. EGGER a la parole pour terminer la première lecture de son mémoire « *sur les fragments nouvellement découverts de l'orateur Hypéride.* »

M. A. Desjardins termine, à son tour, la lecture de son mémoire « *sur la mort de Coligny et la journée de la Saint-Barthélemy.* »

M. le PRÉSIDENT, en l'absence de M. Foucart, commence la lecture de son mémoire, en communication, intitulé « *Sur les sociétés appelées* θίασοι *et* ἔρανοι. »

Sont présentés ensuite les ouvrages ci-après : 1°, au nom de M. de Caumont, correspondant de l'Académie, et comme un hommage de la *Société française d'archéologie*, dont il est le président, le *Recueil des séances tenues à Montauban, Cahors et Guéret* par ladite Société en 1865 (1866, 1 vol. in-8°) ;

2°, au nom de M. Bergmann, doyen de la Faculté des lettres de Strasbourg : « *Dante, sa vie et ses œuvres* » (Extrait de la *Revue des cours littéraires*, br. in-8°).

3°, de la part de M. P. Tarbé, correspondant de l'Académie, le volume déjà annoncé qui a pour titre : *Recueil de poésies calvinistes* (1550-1566), Reims, 1866, in-8° (avec une lettre d'envoi);

4° *Annales de la Société d'émulation du département des Vosges*, t. XII, 2e cahier (in-8°);

5° *Annuaire de l'Université catholique de Louvain* (1866, 30e année, in-12).

Digitized by Google

Séance du vendredi 9.

PRÉSIDENCE DE M. BRUNET DE PRESLE.

Pas de correspondance officielle.

M. François Lenormant est admis à lire en communication une lettre de M. le docteur Decigallas, de Santorin, relative aux importantes découvertes archéologiques qui viennent d'être faites dans l'île de Thérasia. Sous la couche de tuf ponceux qui recouvre toute la surface de cette île et de celle de Santorin, on a trouvé des habitations d'une date extrêmement antique, enfouies sous les déjections produites par la dernière éruption du grand volcan primitif de Santorin, avant le cataclysme qui mit l'île dans l'état où on la voit depuis les temps historiques. Des armes de pierre et des vases à décors peints d'un style tout à fait primitif ont été découverts dans ces habitations. — M. Lenormant ajoute quelques observations sur la haute antiquité à laquelle remontent nécessairement ces vestiges des premiers habitants de Théra. Il rappelle que les traces de l'occupation phénicienne se rencontrent constamment à la surface de la couche de tuf ponceux qui recouvrait les habitations récemment exhumées. Or, nous le savons d'une manière positive, l'arrivée des Phéniciens à Théra remonte à 1405 avant l'ère chrétienne. Le XVe siècle avant Jésus-Christ est donc la limite extrême à laquelle on puisse faire descendre les antiquités sur lesquelles la lettre de M. Decigallas donne de précieux détails.

M. Edmond Le Blant lit, en communication, la *Note* suivante *sur les bases juridiques des poursuites dirigées contre les martyrs.*

« Quelques mots inscrits par Lactance, au livre V de ses *Institutions divines*, sollicitent vivement mon attention : « Sceleratissimi homicidæ, dit-il » en parlant des persécuteurs, contra pios jura impia condiderunt. Nam » et constitutiones sacrilegæ et disputationes jurisperitorum leguntur in- » justæ. Domitius, De Officio Proconsulis, libro septimo, rescripta Prin- » cipum nefaria collegit, ut doceret quibus pœnis affici oporteret eos qui » se cultores Dei confiterentur (1). »

(1) *Divinæ institutiones*, l. V, c. XI.

Digitized by Google

Ces paroles nous mettent en présence d'un fait qu'il importe de noter dans l'histoire de l'Eglise primitive : la réglementation officielle des poursuites dirigées contre les Chrétiens. Dans une phrase dont tous les mots appartiennent au langage du droit, Lactance nous apprend que le célèbre jurisconsulte, aujourd'hui connu sous le nom d'Ulpien, avait rassemblé et expliqué, au livre VII de son traité *De officio Proconsulis*, les constitutions edictées par les empereurs contre le christianisme et que les avis des *Prudentes*, ses propres commentaires aussi, sans doute, concouraient en cette matière, à *condere jura*, suivant l'expression qu'emploie Gaius, en parlant de la valeur attachée aux *Responsa Prudentium* (1).

Le traité d'Ulpien nous est parvenu en partie, fondu, au VIe siècle, par l'ordre de Justinien, dans la masse du Digeste, ou cité par l'auteur de la *Collatio mosaicarum romanarum legum*; mais, dans les fragments conservés, on ne peut, à coup sûr, s'attendre à trouver une mention spéciale des Chrétiens.

Les constitutions impériales rendues contre les enfants de l'Eglise ont été rejetées tout entières par ceux qui établirent le texte des Pandectes, et il est certes impossible de mesurer à cette heure l'étendue de cette part du travail d'Ulpien qui est perdue pour nous. En ce qui touche les portions dues à sa rédaction personnelle, je ne pense point que le dommage doive être fort considérable. Le VIIe livre du *De officio Proconsulis* est, avec le VIIIe, celui dont le Digeste contient le plus de textes (2) et je ne vois guère ce qui manque à ses fragments pour qu'au point de vue de la poursuite des Chrétiens l'œuvre d'Ulpien soit presque complète. Rien qu'à fouiller dans l'appareil de ce que nous possédons de ses écrits, de ceux de Paul, la société romaine n'aurait été que trop puissamment armée contre les Fidèles. Des assimilations redoutables, qui les plaçaient au rang des derniers criminels, les soumettaient aux peines les plus graves. On le verra plus loin, par le témoignage même d'un habile jurisconsulte qui, au second siècle, parla en faveur de la famille chrétienne.

Mais, avant d'aborder ce détail, je dois m'arrêter à un point qu'il m'importe d'établir : je veux parler de la haute connaissance que possédait Tertullien de la législation romaine. A chaque page de ses écrits, le jurisconsulte se montre; des formules de sentences (3), des allusions à la coutume d'écrire les jugements avant de les prononcer (4), la mention du serment corroborant les obligations (5), des lois citées à tout instant (6), le moyen de la *Præscriptio* opposé aux nouveautés des hérésies (7), et, dans

(1) *Comment.*, I, § 7 : « Responsa Prudentium sunt sententiæ et opiniones » eorum quibus permissum est jura condere. » (Texte répété par les Institutes de Justinien, L. I, t. 2, § 8.)

(2) Nous avons trois fragments du 1er livre, 8 du second, 5 du troisième, 6 du quatrième et du cinquième, 4 du sixième, 12 du septième et du huitième, 10 du neuvième, 4 du dixième.

(3) *Ad Nation.* III : « *Illum* duci, suffigi, ad bestias dari placet. »

(4) *Apologet.* II : « Quid ex tabella recitatis *illum* christianum? »

(5) *De idololatria*, XXIII : « Pecuniam de ethnicis mutuantes sub pignoribus fiduciati, jurati cavent. » Cf. L. 13, § 6, *Digest.* De jurejurando (XII, 2), L. I, *Cod.* Si advers. vendit. (II, 28); Suet., *Caligul.*, XII.

(6) Voir l'*Apologet.* c. IV et VI pour les lois Papia Poppæa, la loi Julia, *De maritandis ordinibus*, les lois somptuaires, les lois *De ambitu*. Cf. *Adv. Marc.* L. III, c. 6, etc.

(7) Voir le traité *De præscriptionibus hæreticorum*, etc.

Digitized by Google

ses livres apologétiques, qui sont des plaidoyers véritables, une discussion savamment conduite pour montrer l'illégalité de la torture appliquée aux Fidèles (1), en voilà certes plus qu'il ne faut pour nous donner confiance en son savoir. Eusèbe lui rend, en cela, toute justice (2). Devant l'appareil de ses connaissances spéciales, plus d'un même a voulu reconnaître dans le jurisconsulte Tertullien, dont le Digeste contient plusieurs fragments, l'auteur de l'Apologétique; et s'il ne semble pas, au dire des plus habiles, que ce sentiment soit soutenable, sa production est du moins un juste hommage à la haute compétence du docteur africain. C'est en se plaçant à ce point de vue que notre Suarez n'hésitait point à lui attribuer un fragment anonyme retrouvé dans un manuscrit du Vatican et où sont rappelées les lois qui puniraient les crimes de Jupiter (3).

Jetons maintenant un regard sur cette jurisprudence romaine qui, avec les Constitutions des princes, concourait, suivant le mot de Lactance, à *condere jura* contre les Fidèles. Deux crimes y étaient mentionnés qui emportaient les peines les plus graves : le lèse-majesté, le sacrilége. Pour les *Prudentes*, comme plus tard aux yeux des Empereurs (4), les deux se confondaient pour ainsi dire. C'est Ulpien qui l'atteste, dans ce même livre septième dont je viens de parler : *Proximum sacrilegio crimen est quod majestatis dicitur* (5). Contre ceux qui tombaient sous le coup de la *Lex Julia majestatis*, il n'était point de mesure assez prompte, il n'était point de châtiment trop sévère. Le magistrat devait agir d'office. « Un sage » *Præses*, dit encore Ulpien, doit pourvoir à la tranquillité, à l'ordre, dans » la province qu'il administre. Il y parviendra tout d'abord s'il recherche » avec soin les malfaiteurs. Qu'il poursuive et qu'il frappe les sacriléges, les » larrons et les voleurs d'hommes (6). »

Les peines réservées aux coupables de lèse-majesté, nous les savons par le célèbre Paul, contemporain d'Ulpien, et, comme lui, Préfet du Prétoire : *Humiliores bestiis objiciuntur, vel vivi exuruntur; honestiores capite puniuntur* (7). L'opinion de ces deux personnages n'était ni hasardée ni nouvelle. Marcien nous l'apprend : c'était par l'ordre des Empereurs que les malheureux dont parle Ulpien devaient être recherchés d'office et punis selon leurs méfaits. Des constitutions ordonnaient que les sacriléges fussent poursuivis et punis *extra ordinem* (8).

Ce qu'était le crime de lèse-majesté, nous le savons par plus d'un témoignage. La révolte, les actes violents ne le constituaient pas seuls. Un mot imprudemment murmuré (9), une parole contre cette *Felicitas tem-*

(1) *Apolog.* II.

(2) *Hist. eccl.* II, 2 : Τερτυλλιανὸς τοὺς Ῥωμαίων νόμους ἠκριβωκώς.

(3) Ce texte, donné dans l'édition de Migne, t. II, p. 115 et dans celle d'Œhler, t. II, p. 767, semble avoir au moins grand besoin d'être étudié, en ce qui touche les lois alléguées.

(4) *Cod. Theod.* L. 2, Ut dignit. ordo serv. (VI, 5, a° 384); *Cod. Just.*, L. 3, De crimine sacrilegii (IX, 29, a° 384). Cf. Veget. L. II, *Prolog.* « Tanti Imperatoris non obedire mandatis plenum sacrilegii videbatur. »

(5) *Digest.* L. I, Ad legem Juliam majestatis (XLVIII, 4).

(6) *Digest.* L. 13, De officio Præsidis (I, 18).

(7) *Sentent.*, V, 29, 1.

(8) *Digest.*, L. 4, § 2, Ad legem Juliam peculatus (XLVIII, 13).

(9) Paul. *Sentent.* V, 29, 1 : « Quod crimen non solum facto sed et verbis « impiis maxime exacerbatur. » Arnob. *Adv. Gent.*, IV, 34 : « Majestatis

Digitized by Google

porum que les textes, les inscriptions, les médailles impériales proclament et vantent sous tant de règnes (1), c'en était assez pour courir à la mort.

Il était encore un acte qui exposait aux peines édictées contre ce crime : la participation aux réunions illicites dont s'inquiéta, dès ses premiers ans, la société romaine. Une déclamation attribuée à Porcius Latro contient les mots qui suivent : « Il est écrit dans la loi des Douze Tables que nul » ne doit former dans la ville des réunions nocturnes; puis la loi Gabinia » a décrété que, selon l'usage des ancêtres, on punirait de mort celui qui » provoquerait, à Rome, des assemblées (2). » Il ne paraît pas que la législation ait jamais varié sur ce point; on le voit par le hideux épisode des Bacchanales (3), dans les textes de Sénèque le rhéteur (4), de Gaius (5) et de Pline (6); et Ulpien dit, au livre VIe du *De officio Proconsulis : Quisquis illicitum collegium usurpaverit, ea pœna tenetur qua tenentur qui hominibus armatis loca publica vel templa occupasse judicati sunt* (7). Puis, par un de ces renvois qui rattachaient entre elles les différentes sections de son ouvrage, il écrit, au livre VIIe, que ce dernier crime tombe sous le coup de la loi de lèse-majesté (8). Les peines, je viens de les rappeler, d'après Paul qu'appuie Marcien : c'est la décollation, c'est le feu, c'est l'exposition aux bêtes féroces.

Voilà donc les châtiments terribles réservés aux malheureux convaincus de lèse-majesté, de sacrilége.

Ces deux crimes étaient ceux des Chrétiens. Le mépris des Dieux, le refus de sacrifier au Génie de l'empereur, la participation habituelle à des réunions illicites et, par aggravation, tenues de nuit, comme tant de textes nous l'apprennent (9), suffisaient à appeler sur eux ce double chef d'accu-

» sunt apud vos rei qui de vestris sequius obmurmuraverint aliquid Re-
» gibus. »

(1) Gruter, 229, August.; Plin., *Epist.*, X, 7 et 66; Tacit. *Hist.*, I, 1 : Nerva, Trajan; Eckhel, *Doctr. num. vet*, t. VII, p. 49, 155, 170, 521 : M. Aurel., Pescenn., Sever., Julian. tyran. Cf., *Cod. Just.*, L. Si quis Imp. (IX, 7) et L. 23, § 3, Mandati vel contra (IV, 35) Theodos., Justinian., etc.

(2) « Primum XII Tabulis cautum esse cognoscitur ne quis in urbe cœtus
» nocturnos agitaret; deinde lege Gabinia promulgatum qui coitiones ullas
» clandestinas in Urbe conflavisset, more majorum capitalis upplicio mulc-
» taretur. » (*Declam. in Catil.* c. XIX).

(3) Tit. Liv. XXXIX, 8 et suiv.

(4) *Controv.* III, 8.

(5) *Digest.* L. I, Quod cujuscumque (III, 10).

(6) *Epist.* X, 43, 94, 97.

(7) *Digest.* L. I, De colleg. et corpor. (XLVII, 22).

(8) *Digest.* L. I, § 1. Ad legem. Jul. majest. « Majestatis autem crimen
» illud est..... quo..... cœtus conventusve fiat. » (XLVIII, 4).

(9) Plin. *Epist.* X, 97. « Quod essent soliti, stato die, ante lucem conve-
» nire »; Minut. Fel. *Octavius*, VIII : « Nocturnis congregationibus »; Tertull. *Ad uxor.* II, 4. « Quis nocturnis convocationibus, si ita opor-
» tuerit, a latere suo eximi libenter feret? Quis denique solemnibus Paschæ
» obnoctantem securus sustinebit? » *De corona militis*, III : « Antelucanis
» cœtibus »; *De fuga in persec.* XIV : « Postremo si colligere interdiu non
» potes, habes noctem »; cf. *Declam. in Catil.* c. XIX (note 2, ci-dessus); Cic. *De legib.* II, 9; Paul. *Sentent.* V, 23, 15. Les Chrétiens eurent plus

Digitized by Google

sation. Tel était le nœud de la poursuite; et l'on serait tenté de le penser, rien qu'à voir les meilleures années dont ait joui l'Eglise primitive correspondre aux règnes des princes qui écartèrent ou modérèrent l'accusation de majesté : Vespasien (1), Titus (2), Nerva (3), Trajan (4), Pertinax (5), Macrin (6), Alexandre Sévère (7) et Tacite (8). Mais, si bien appuyé que ce fait me puisse paraître, il m'est précieux de le voir nettement attesté par un jurisconsulte du IIIe siècle.

« Vous nous reprochez, dit Tertullien aux idolâtres, vous nous reprochez » de ne pas adorer les Dieux, de ne point sacrifier pour les Empereurs. A » coup sûr, nous n'offrons de sacrifices pour personne, puisque nous ne le » faisons pas pour nous-mêmes, et que, d'ailleurs, nous ne reconnaissons » pas vos Dieux. Voilà pourquoi nous sommes poursuivis comme coupables » de sacrilége et du crime de lèse-majesté. C'est là le point capital de » notre cause, ou, pour mieux dire, elle est là tout entière (9). »

Tel est le témoignage précis que nous offre le docteur africain; et il ne s'agit point, dans ce passage, d'un de ces entraînements de la plume qui emportent parfois l'écrivain au delà de ce qu'il voudrait dire. Les mots que je viens de citer servent de base à deux grandes divisions de l'Apologétique; dans une première partie, Tertullien discute l'accusation de lèse-majesté, puis après, celle de sacrilége (10), et ce même système reparaît dans sa lettre à Scapula (11).

tard à poursuivre de même les Païens pour réunions nocturnes (Zozime, IV, 3; *Cod. Theod.* L. 7. De malef. (IX. 16); L. 5. De pagan. (XVI, 10).

(1) Dio Cass. LXVI, 9 : Τὰς γραφὰς τὰς ἐπὶ τοιούτοις ἐγκλήμασι καταλύων. Eutrop. VII, 13 : « Placidissimæ lenitatis ut qui majestatis quoque » contra se reos non facile puniret ultra exilii pœnam. » Cf. Suidas, v° Βεσπασιανός.

(2) Dio Cass. LXVI, 19 : Τάς τε δίκας τὰς τῆς ἀσεβείας οὔτ' αὐτός ποτε ἐδέξατο, οὔτ' ἄλλοις ἐπέτρεψεν.

(3) Dio Cass. LXVIII, 1. Τούς τε κρινομένους ἐπ' ἀσεβείᾳ ἀφῆκε. Voir sur ce passage, dont la signification est controversée, les notes de l'édition de Sturz, t. VI, p. 597; Tillem. *Hist. des Emp.* T. II, p. 137; et De Rossi, *Bull. arch. crist.* Décembre, 1865, p. 94.

(4) Plin. *Panegyr.* XLII : « Hujus tu metum penitus sustulisti. » Il ne sera pas hors de propos de rappeler ici que Trajan n'est compté comme persécuteur ni par Tertullien (*Apolog.* V), ni par Méliton (Euseb. *H. E.* IV, 26), ni par l'auteur du *De mort. persecutorum* (c. III et IV).

(5) Capitol. *In Pertinac.* VI : « Quæstionem majestatis penitus tulit. »

(6) Dio Cass. LXXVIII, 12 : Τούς τε ἐπ' ἀσεβείᾳ τινί, οἵα γε ἡ ἀσέβεια αὕτη, ἢ ἐς τοὺς αὐτοκράτορας λέγεται γίνεσθαι, τιμωρίαν τινὰ ἔμβιον ὠφληκότας, ἀπαλλάξας τῆς καταδίκης καὶ τοὺς ἐγκαλουμένους τι τοιοῦτον ἀπολύσας.

(7) *Cod. Just.* L. 1, ad leg. Jul. majest. (IX, 8) : « Majestatis crimina » cessant meo sæculo (a° 224); cf. L. 2, De rebus credit. (IV, 1).

(8) Vopisc. *In Tacit.* IX : « Cavit ut servi in dominorum capita non in» terrogarentur, ne in causa majestatis quidem. »

(9) *Apolog.* X : « Nunc de manifestioribus dicam : Deos, inquitis, non » colitis et pro Imperatoribus sacrificia non penditis. Sequitur ut eadem » ratione pro aliis non sacrificemus, quia nec pro nobis ipsis, semel Deos non » colendo. Itaque sacrilegii et majestatis rei convenimur. Summa hæc » causa, immo tota est..... »

(10) *Apolog.* X, XVIII, XXXI, XXXV.

(11) C. II : « Nos quos sacrilegos existimatis..... Sic et circa majes» tatem Imperatoris infamamur. »

Digitized by Google

Des écrits si précieux fussent-ils perdus pour nous, les Actes des Martyrs suffiraient seuls à nous apprendre quelles furent les bases des poursuites dirigées contre les premiers fidèles.

C'est le *Majestatis sacrilegium* que vise la sentence rendue contre saint Symphorien (1), et, pour ne citer que des textes qui m'inspirent toute confiance, les Martyrs Scillitains sont condamnés comme ayant refusé de rendre à l'Empereur les honneurs religieux (2); Pionius, pour s'être montré, dit le Proconsul, *sacrilegæ mentis* (3), et nous lisons dans le jugement qui frappa saint Cyprien : « Tu as vécu de longues années dans l'esprit de sacri» lége; tu t'es fait le chef d'une conspiration; tu t'es déclaré l'ennemi des » Dieux de Rome et de ses lois sacrées (4). »

Que la mort des Martyrs ait été celle des malheureux coupables de lèse-majesté et de sacrilége, les textes que je viens de rapporter ne me semblent guère permettre que l'on s'en étonne. Mais, avant de périr, un grand nombre de Fidèles ont subi d'indignes violences, et peut-être, en cela, des rigueurs spéciales sembleront les avoir accablés.

Si j'écarte ici un seul point que j'aurai soin d'examiner ailleurs, l'étude des textes contemporains me paraît établir le contraire. Pour qui passait sous le niveau terrible de la loi de lèse-majesté, il n'était plus de sauvegarde; les distinctions de castes disparaissaient; *humiliores* et *honestiores*, comme parlaient les Romains, tous tombaient au même rang, tous devaient subir la torture. *Cum de eo quæritur*, est-il dit au sujet de ce crime, *nulla dignitas a tormentis excipitur* (5). Sous Auguste, je vois déjà la farouche défiance du Souverain faire souffrir au préteur Gallius les tourments que la loi d'alors réservait aux esclaves. *Servilem in modum torsit*, dit Suétone (6). Il y avait, dans ces violentes exceptions, réglementées dès le temps du jurisconsulte Paul, une tradition redoutable et que nous retrouvons vivace au IVe siècle, lorsque Ammien Marcellin écrivait : « S'il s'agit de » lèse-majesté, les lois Cornelia n'exemptent aucun ordre de citoyens de souffrir les tortures sanglantes » (7); et, deux cents ans plus tard, Justinien admet dans son Code des lois de Valentinien qui affranchissent de la ques-

(1) « Diis nostris sacrificare detrectans, majestatis sacrilegium perpetratravit. » (Circa am 180. Ruinart, *Acta sincera*, édit. de 1713, p. 82). Voir encore *Acta sincera*, p. 463. Passio S. Ferreoli, § III, ces mots du Juge : « Reum se sentiat majestatis. »

(2) « Speratum, Narzalem, Cittinum, Veturium, Felicem, Acyllinum, Lætantium, Januarium, Generosam, Vestinam, Donatam et Secundam, » Christianos se esse confitentes, et Imperatori honorem et dignitatem » dare recusantes, capite truncari præcipio. » (Circa am 200. *Acta sincera*, p. 87).

(3) « Pionium, sacrilegæ virum mentis, qui se Christianum esse con» fessus est, ultricibus flammis jubemus incendi, ut et hominibus metum faciat et Diis tribuat ultionem. » (Ao 250. *Acta sincera*, p. 150).

(4) « Diu sacrilega mente vixisti et plurimos nefariæ tibi conspirationis » homines aggregasti, et inimicum te Diis romanis et sacris legibus con» stituisti, etc. » (Ao 259. *Acta sincera*, p. 217).

(5) Paul. *Sentent.* V, 29, § 2.

(6) Suet. *Octav. Aug.* c. XXVII.

(7) « Ubi majestas pulsata defenditur a quæstionibus vel cruentis nul» lam Corneliæ leges exemere fortunam. » (L. XXIX, c. 12.)

Digitized by Google

tion quelques privilégiés, mais avec cette réserve : *Excepta tantum majestatis causa, in qua sola omnibus æqua conditio est* (1).

S'être rendu coupable de lèse-majesté, c'était, on vient de le voir, descendre, en ce qui touche la torture, à la condition des esclaves, qui, d'après le droit ancien, devaient seuls la subir. Aucun rang, aucune dignité n'aurait donc protégé des païens contre les violences que souffrirent les Fidèles. Mais, pour ces derniers, un lien de plus les enserrait et les exposait aux plus cruels tourments. Etre reconnu chrétien, c'était, par cela même, être noté d'infamie et perdre ce rang social, qui pour quelques-uns, et s'il se fût agi d'autres crimes, aurait pu être une sauvegarde. L'histoire des persécutions le montre. En 250, l'Empereur ordonne d'appliquer aux Fidèles ingénus le supplice du feu dont ils devaient être exempts (2). Le second édit de Valérien, rendu en 258, porte que les chevaliers romains convaincus de christianisme seront dépouillés de leurs dignités (3). Dioclétien et Maximien déclarent infâmes tous les Fidèles et les soumettent à la torture quels que soient leur condition ou leur rang (4). Licinius dépouille de toute dignité ceux de ses fonctionnaires qui refusaient de sacrifier aux idoles (5). En 304, les Actes du martyre de sainte Théodora nous montrent le magistrat disant à une femme noble : « Je vais, si tu persistes, te traiter comme une vile esclave. J'accomplirai » pour toi, comme pour les autres Chrétiennes, l'ordre de nos maîtres les Em- » pereurs » (6). La même année, saint Tarachus invoque vainement, pour échapper à la torture, la loi qui en exempte les anciens soldats (7). Sorti de l'armée parce qu'il était Chrétien, il est déchu de tout droit à cette immunité (8).

Voilà pour les dernières persécutions ; mais, à interroger les textes qui

(1) *Cod. Just.* L. 4. Ad legem Juliam majestatis (IX, 8); cf. L. 16. De quæstionibus (IX, 41).

(2) « Tyberius dixit : Cujus fortunæ estis? Sanctus Tryphon dixit :..... » Ingenuis quidem sumus natalibus. Pompeianus Primiscrinius dixit : Scio » utique et tales jussit Imperator vivos incendi, nisi sacrificaverint Diis. » (*Acta sincera*, p. 162).

(3) «..... Rescripsisse Valerianum ad Senatum ut Episcopi et Pres- » byteri et Diacones et egregii viri Equites romani, dignitate amissa, etiam » bonis spolientur, et si, ademptis facultatibus, christiani esse persevera- » rint, capite quoque mulctentur. » (S. Cypr. *Epist.* LXXXII, Successo fratri.)

(4) *De mort. persec.* XIII; Euseb. *Hist. eccl.* VIII, 2 et 4; cf. VII, 15 pour le fait relatif à saint Marin; Rufin. *Hist. eccl. Euseb.* VIII, 2; Saint Basil., éd. Garnier. t. II, p. 34, *Homil. in S. Julittam.*

(5) Euseb. *Hist. eccl.* X, 8; *Vita Const.* I, 54; *De mart. Palæst.* Proœm. et *Chronic.* (Dans Roncalli, *Vetust. lat. chronic.* t. I. p. 491), Rufin. *Hist. eccl. Euseb.* X, 10; *De mort. persec.* X et XIII; Sulp. Sev. *Hist. sacræ*, II, 33.

(6) Voici ce texte, évidemment imparfait, mais dont le sens ne me paraît pas douteux : « Sustineo te verbosantem et tormentis nondum subjici. Quod » si permanseris contradicens, supplantari te tanquam ancillam, jussionem » Dominorum nostrorum Imperatorum adimpleri facio ad exemplar cetera- » rum mulierum. » (*Acta sincera*, p. 398).

(7) *Cod. Just.* L. 8, De quæstion. (IX, 41); cf. *Digest.* L. 3, § 10. De re militari (XLIX, 16).

(8) *Acta sincera*, p. 436.

Digitized by Google

nous parlent des temps antérieurs, j'incline à croire que les Chrétiens ont été anciennement frappés de dégradation. Nous venons de le voir nettement pour l'année 258; un rapprochement de textes me semble permettre de remonter plus haut.

« Infamia notatur, écrit le Préteur, qui lenocinium fecerit, qui furti, vi » bonorum raptorum suo nomine damnatus pactusve fuerit (1). » Le commentaire d'Ulpien, qu'appuient des décisions datées de 326 et de 396, met sur le même rang les *caupones* (2). Or, ces cabaretiers, ces voleurs, ces trafiquants de débauche que la loi déclarait infâmes, étaient, au rapport de Tertullien, inscrits sur un registre de police et, sur la même page, dit-il, figuraient les Chrétiens (3).

Si rigoureux que fût le sort auquel vouait la notation d'infamie, la condition des Fidèles s'aggravait encore sous l'imputation d'un autre crime que poursuivait la loi romaine.

Le Seigneur avait délivré quelques malheureux de l'étreinte du démon et les Chrétiens continuaient en son nom la même œuvre. Dans ces guérisons miraculeuses que mentionnent si souvent les Pères, Tertullien montrait aux idolâtres une marque de la puissance du Christ et de la vanité des faux Dieux : « Que l'on amène devant vos tribunaux, dit-il, un homme qu'agite » l'esprit malin. Le premier venu d'entre nous forcera celui-ci de parler, » d'avouer qu'il n'est qu'un démon, tandis qu'il se prétend un Dieu (4). » Et ailleurs : « Quoi que veuillent crier les avocats et les gens du tribunal, » les Chrétiens leur ont souvent rendu service. Un Notarius que le démon » rendait épileptique a été guéri par un Fidèle; d'autres ont vu sauver de » même un parent, un enfant. Et combien de personnes de distinction, » pour ne point parler du vulgaire, n'ont pas été délivrées par nous de la » possession ou de quelque maladie (5) ! » Longtemps avant, saint Irénée avait dit de même et cité des possédés qui, guéris au nom du Seigneur, se faisaient Chrétiens (6).

Ces marques de la puissance du Christ devenaient, contre ses enfants, la base d'une imputation terrible.

Il était aussi chez les païens, chez les Juifs, chez les sectaires, des hommes qui chassaient les démons. Plutarque (7), les Actes des apôtres (8),

(1) *Digest*. L. I, De his qui notantur infamia (III, 2).

(2) *Digest*. L. 4, § 2. tit. cit.; *Cod. Theod*. L. I. Ad leg. Jul. adult. (IX, 7); L. I. De usu sellarum (XV, 12).

(3) *De fuga*, XIII « Nescio dolendum an erubescendum sit, cum in ma- » tricibus Beneficiariorum et Curiosorum, inter tabernarios et ganeos et fures » balnearum et aleones et lenones, Christiani quoque vectigales continen- » tur. » Un passage de l'Apologétique (c. II) me paraît de même attester l'antiquité de la dégradation infligée aux Fidèles. En commentant la fameuse lettre de Pline, le prêtre africain rapporte que quelques Chrétiens poursuivis par le gouverneur de la Bithynie ont été déchus de leur rang (quibusdam gradu pulsis). Ce détail ne se trouve pas dans la lettre originale. Tertullien aura donc su d'ailleurs le fait qu'il relate; ou, s'il s'est abusé sur ce point, il a sans doute prêté à des temps plus anciens ce qu'il voyait s'accomplir sous ses yeux.

(4) *Apolog*. XXIII; cf. XXVII et XXXII; *De corona militis*, XI.

(5) *Ad Scapul*. IV; cf. II.

(6) II, 32; cf. Sozom. *H. E.*, v. 15.

(7) *Sympos*. V.

(8) XIX, 13.

Digitized by Google

saint Irénée (1), saint Justin (2), Josèphe (3) et bien d'autres en parlent. Lucien témoigne aussi de ce fait dans un passage satirique où je retrouve, non sans quelque étonnement, plus d'un détail donné par Tertullien sur l'exorcisme chrétien. Un Syrien, s'enrichissait à faire ce que les Fidèles accomplissaient, comme l'attestent les Pères (4), pour l'amour des hommes et la gloire de Dieu. On lui amenait écrit Lucien, des possédés, la bouche pleine d'écume; sous sa pression, le démon parlait, disait d'où il venait, comment il était entré dans le corps du malade; puis des adjurations menaçantes contraignaient l'esprit de se retirer (5). Un ami de Lucien, Celse le philosophe, rappelait aussi l'exhibition publique de ces prodiges (6) et Ulpien déclarait indignes de tout salaire ceux qui prétendaient opérer des guérisons par de semblables pratiques (7).

A leurs yeux, comme à ceux d'Hippocrate (8), c'étaient d'impurs magiciens, et tels étaient pour eux ceux des Fidèles qui délivraient de même les possédés. Origène nous l'apprend : « Celse, dit-il, affirme que les Chré» tiens empruntent leur pouvoir au nom et à l'invocation de certains dé» mons; et, sans doute, il a ici en vue ceux d'entre nous qui conjurent » et qui chassent les esprits malins. C'est pure calomnie (9). » Tertullien répondait, en Afrique, à des accusations semblables, lorsqu'il disait : « Il n'est, dans l'exorcisme, ni fourberie ni magie (10). » Ces quelques mots s'adressaient à une croyance profondément enracinée et que partageaient

(1) I, 23.

(2) *Apolog.* II, 6 : *Dialog. cum Tryph.* LXXXV. Voir ci-après des témoignages tirés d'Origène et de Lucien.

(3) *Ant. Jud.* VIII, 2.

(4) S. Iren. II, 32 : Οἱ μὲν γὰρ δαίμονας ἐλαύνουσι βεβαίως καὶ ἀληθῶς..... Οὐκ ἐστιν ἀριθμὸν εἰπεῖν τῶν χαρισμάτων ὧν κατὰ παντὸς τοῦ κόσμου ἡ Ἐκκλησία.... ἑκάστης ἡμέρας ἐπ' εὐεργεσίᾳ τῇ τῶν ἐθνῶν ἐπιτελεῖ, μήτε ἐξαπατῶσα τινάς, μήτε ἐξαργυριζομένη. Ὡς γὰρ δωρεὰν εἴληφε παρὰ Θεοῦ, δωρεὰν καὶ διακονεῖ. Tertull. *Apolog.* XXXVII : « Quis autem vos ab illis occultis et » usquequaquam vastantibus mentes et valetudines vestras hostibus ra» peret? A dæmoniorum incursibus dico, quæ de vobis sive præmio, sine » mercede depellimus? »

(5) *Philopseud.* § XVI.

(6) Origen. *Contra Cels.* L. I, p. 53, ed. Cantabrig :.... Καὶ πρὸς τὰ ὑπὸ τῶν μαθόντων ὑπὸ Αἰγυπτίων ἐπιτελούμενα ἐν μέσαις ἀγοραῖς ὀλίγων ὀβολῶν ἀποδομένων, τὰ σεμνὰ μαθήματα, καὶ δαίμονας ἀπὸ ἀνθρώπων ἐξελαυνόντων, καὶ νόσους ἀποφυσώντων, etc.

(7) *Digest.* L. I, § 3, De extr. cognit. (L. 13) :« Medicos fortassis quis » accipiet etiam eos qui alicujus partis corporis, vel certi doloris sanita» tem pollicentur : ut puta si auricularius, si fistulæ, vel dentium; non » tamen si incantavit, si imprecatus est, si (ut vulgari verbo impostorum » utar) exorcizavit. Non sunt ista medicinæ genera, tametsi sint qui hos » sibi profuisse cum prædicatione adfirment. »

(8) *De morbo sacro*, Ed. Kuhn, t. 1, p. 588.

(9) *Contra Cels.* L. 1, p. 7 : Μετὰ ταῦτα οὐκ οἶδα πόθεν κινούμενος ὁ Κέλσος φησί, δαιμόνων τινῶν ὄνομασι καὶ κατακλήσεσι δοκεῖν ἰσχύειν Χριστιανούς· ὡς οἶμαι αἰνισσόμενος τὰ περὶ τῶν κατεπαδόντων τοὺς δαίμονας, καὶ ἐξελαυνόντων· ἔοικε δὲ σαφῶς συκοφαντεῖν τὸν λόγον. Cf. L. VI, p. 302; L. VII, p. 334.

(10) *Apologet.* XXIII : « Nihil suspicari licebit magia aut aliqua ejus» modi fallacia. »

Digitized by Google

d'ailleurs les Chrétiens eux-mêmes, pour les exorcisations opérées par des mains infidèles (1).

Si nous jetons, en effet, un regard sur les anciens Actes des Martyrs, nous y voyons, à chaque page, les idolâtres criant à la magie. C'était par son aide, répétaient à la fois les Juifs et les païens, que le Christ avait opéré tant de miracles (2), et, du maître, l'accusation s'était étendue aux disciples.

Aux yeux de Suétone et des autres idolâtres, la famille chrétienne est une race vouée aux maléfices (3). Les Actes si précieux de sainte Perpétue, que citent Tertullien et saint Augustin, nous montrent les Martyrs surveillés avec un redoublement de rigueur, parce que l'on craint de les voir enlever de la prison par quelque enchantement (4).

(1) S. Iren. I, 23: « Igitur horum mystici sacerdotes libidinose qui» dem vivunt, magias autem perficiunt, quemadmodum potest unus» quisque ipsorum. Exorcismis et incantationibus utuntur. » (On n'a pas le texte grec de ce passage où saint Irénée parle des prêtres de la secte de Simon le magicien.) Cf. S. Just. *Apol.* II, 6.

(2) Voir pour les Juifs : Matth. XII, 24 : « Pharisæi autem audientes » dixerunt: Hic non ejicit dæmones nisi in Beelzebub principe dæmonio» rum; » Luc. XI, 15 : « Quidam autem ex eis dixerunt: In Beelzebub » principe dæmoniorum ejecit dæmonia » ; Clem. Rom. *Recognit.* I, 58 : « Et ecce quidam de scribis, de medio populi exclamans, ait : Jesus vester » signa et prodigia quæ fecit, ut magus, non ut propheta fecit. » Tertull. *Apolog.* XXI : « Quum igitur solum hominem modo præsumpse» runt de humilitate, sequebatur uti magum æstimarent de potestate, » cum ille verbo dæmonia de hominibus excuteret, etc. » (Passage imité par saint Cyprien, *De Idol. vanit.* XIII). — Voir, pour les païens : Tertull. *Apolog.* XXII : « Dicent ibidem (Dii) ecquis ille Christum cum » sua fabula, si homo communis conditionis, si magus ; » Origen., *Contra Celsum*, L. I, p. 7 : Κατηγορεῖ δ'ἐν τοῖς ἑξῆς καὶ τοῦ Σωτῆρος, ὡς γοητείᾳ δυνηθέντος ἃ ἔδοξε παράδοξα πεποιηκέναι. Cf. p. 53 et 55, et L. III, p. 112; Lact. *Inst. div.* V, 3 : « Si magus Christus, quia mirabilia fecit..... » ; Arnob. *Adv. gent.* : I, 43 : « Occursurus forsitan rursus est (Christus) » cum aliis multis calumniosis illis et puerilibus vocibus : Magus fuit et » clandestinis artibus omnia illa perfecit. Ægyptiorum ex adytis poten» tium nomina et remotas furatus est disciplinas » ; S. August. *Sermo* LXXI, De verbis Evang. Matth., XII, § 5. « Primo ipsi qui pagani appellantur » multorum Deorum falsorumque cultores et idolorum adoratores, » cum dicunt Dominum Christum magicis artibus fecisse miracula, » nonne istis sunt similes qui eum dixerunt in principe dæmoniorum » ejecisse dæmonia? » *Sermo* XLIII, De verbis Isaiæ VII, § 5 : « Quoniam » sunt homines infideles qui sic detrahunt Christo ut dicant eum magicis » artibus fecisse quæ fecit. »

(3) *In Neron.* XVI : « Afflicti suppliciis Christiani, genus hominum » superstitionis novæ et maleficæ. » Voir des textes d'Origène ci-dessus, p. 366, note 9; ci-dessous, p. 370, note 1 ; S. Ambros. *Expos. in Psalm.* CXVIII, CXXI, § 7 : « Impugnatur quasi veneficus qui in nomine Domini » gloriatur » ; Sozomen. *Hist. eccl.*, IV, 10. Ἐκ δὴ τῶν τοιούτων, καὶ πολλῶν ἄλλων ὁμοίως προμηνυομένων παρ' αὐτοῦ, διεβάλλετο (Ἀθανάσιος) παρὰ τῶν ἐναντίων Ἑλλήνων τε καὶ ἑτεροδόξων, ὡς γοητείαις ταῦτα κατορθῶν, etc.

(4) *Acta sincera*, p. 100, Passio S. Perpetuæ, § XVI : « Cum a Tribuno

Digitized by Google

Les Fidèles sont sans cesse accusés de magie. On impute ce crime à saint Pierre, à saint Paul, aux autres panégyristes du Seigneur (1); on le reproche à saint Achatius (2), à saint Laurent (3), à saint Romain (4), à saint Tarachus (5), à saint Hilarion (6) et lorsque, par un noble dévouement, Didyme a pris la place d'une vierge prisonnière, un païen s'effraye de trouver un homme là où il croyait voir une jeune fille; il s'enfuit pris d'une risible terreur, en s'écriant (Saint Ambroise et les Actes le rapportent) : « On m'avait raconté que le Christ avait changé de l'eau » en vin; je n'y croyais pas et, maintenant, voilà qu'il a changé les » sexes (7). »

» castigatius eo tractarentur, quia ex admonitionibus hominum vanis» simorum verebatur ne subtraherentur de carcere, incantationibus » aliquibus magicis... »

(1) Euseb. *In Hierocl.* c. II (dans Philostrate, édit. Olearius, t. 1, p. 430): Κἀκεῖνο λογίσασθαι ἄξιον, ὅτι τὰ μὲν τοῦ Ἰησοῦ Πέτρος, καὶ Παῦλος, καί τινες τούτων παραπλήσιοι, κεκόμπασιν, ἄνθρωποι ψεῦσται, καὶ ἀπαίδευτοι, καὶ γόητες..... Ταῦτα ῥήμασιν αὐτοῖς Ἱεροκλεῖ τῷ τὸν καθ' ἡμῶν ἐπιγεγραφότι λόγον εἴρηται; S. Aug. *Civ. Dei*, XVIII, 53 : « Excogitaverunt nescio » quos versus græcos, tanquam consulenti cuidam divino oraculo effusos, » ubi... Petrum... maleficiis fecisse subjungunt ut coleretur Christi » nomen per trecentos sexaginta quinque annos; deinde completo memo» rato numero annorum, sine mora sumeret finem. » Voir encore *Homil. Pseudo-Clement.* VII, § 9 à 11, dans Cotelerius, *Patres apostolici*, ed. Cleric. t. 1, p. 680.

(2) *Acta sincera*, p. 155. Acta disput. S. Achatii, § V : « Martianus ait : » Ubi sunt magi socii artis tuæ, vel doctores hujus artificiosæ fallaciæ? — » Respondit Achatius : Nos omnia meruimus a Deo et meremur; sectam » vero magicæ artis horremus. — Martianus ait : Ideo magi estis, quia » novum nescio quid genus religionis inducitis. »

(3) Prudent. *Peristeph.* II, de martyrio S. Laurentii, v. 85-87 :

« Deprome thesauros, malis
» Suadendo quos præstigiis
» Exaggeratos obtines. »

(4) Prudent. *Peristeph.* X, Passio S. Romani, v. 868, 869 :

« Quousque tandem summus hic magus
» Illudit, inquit, Thessalorum carmine? »

Je n'invoque ici ces deux textes, dus à la fantaisie d'un poëte, que comme un témoignage de la croyance accréditée parmi les païens.

(5) *Acta sincera*, p. 437, Passio S. Tarachi, § VII : Μάξιμος ἡγεμὼν εἶπεν· Οὐκ ὀρθῶς ζῆν καὶ τὸ πρότερόν σε ὑπολαμβάνω ἢ γόητα, ὡς φασί τινες, πρὸ τοῦ ῥήματος ὄντα.

(6) S. Hieron. *Vita S. Hilarion.*

(7) *De Virginib.* L. 11, § 31 : « At etiam audieram et non credideram » quod aquam Christus in vinum convertit ; jam mutare cœpit et sexus. » Recedamus dum adhuc qui fuimus sumus. » Cf. *Acta sincera*, p. 399, Passio S. Didymi, § V : « Audiebam quoniam demutavit aquam in vinum » et fabulam existimabam id quod facilius erat. Nunc autem, quod majus » est, video quoniam in virum demutavit virginem et timeo ne me » demutet in virginem. » Je noterai encore ici, pour l'accusation de magie, d'autres textes moins respectables, mais dont il importe de tenir compte, puisqu'ils procèdent de la tradition antique : *Passio S. Luciæ*, dans Surius, 13 déc.; S. Ambros. *Sermo* XC in S. Agnem; Sui-

Digitized by Google

Nous savons le sort réservé à ceux qui pratiquaient les sciences occultes. Dès les premiers âges de Rome, les Douze Tables punissent de mort le malheureux *Quei malum carmen incantasit* (1), et, pour un pareil crime, la rigueur reste toujours extrême. *Semper Romani magica damnarunt*, dit Servius (2). Auguste, Tibère, Claude, Vitellius, Vespasien exilent ou proscrivent ces coupables (3). Tacite en nomme trois dans le même texte; le premier est précipité de la Roche Tarpéienne; l'autre subit un supplice des temps anciens; le dernier, Statilius Taurus, se tue pour échapper au bourreau (4). En semblable matière, le jurisconsulte Paul n'hésite point : « Les » complices des magiciens, dit-il, sont livrés aux bêtes ou crucifiés; les ma- » giciens sont brûlés vifs (5). » C'est là d'ailleurs aussi le cri public. Lorsque, dans l'histoire de Lucius, le philosophe de Samosate nous montre son héros soupçonné de maléfice, le peuple, dit-il, demande qu'il soit brûlé (6). Dioclétien et Maximien condamnent les *maleflci* à ce supplice du feu (7), qui par une tradition cruelle, demeura sous les Empereurs chrétiens, et durant tant de siècles, celui des misérables accusés de magie.

Ainsi périrent souvent ces innocents Chrétiens que leurs luttes contre les démons, dont ils admettaient l'action visible, livraient à la fureur des idolâtres. Tout les précipitait vers cet abîme. Le Christ, répétaient les païens, a laissé des livres où il consigne les secrets magiques qui ont fait ses miracles. Plusieurs même prétendaient avoir lu ces écrits adressés, disaient-ils, aux apôtres Pierre et Paul (8). Vers l'an 200, un célèbre Proconsul, dont le savant M. Léon Renier a récemment fait revivre la mémoire, Vigellius Saturninus (9), s'inquiétait de ce que pouvaient lire les Chrétiens (10). Au temps d'Origène, on affirmait que leurs prêtres

das; v° Χρυσόγονος; *Passio S. Sebast.* dans les Bollandistes, 20 janv. § 82, etc.

(1) Tab. VIII, § 25; cf. Plin. *H. N.* XXVIII, 4; Apul. *Apolog.*, éd. Oudendorp, T. II, p. 504; S. Aug. *Civ. Dei.* VII, 19.

(2) *Ad Æneid.* IV, 497.

(3) Dio Cass. L. XLIX, c. 43; L. LVII, c. 15; L. LXVI, c. 9; Tacit. *Annal.* L. II, c. 85; L. XII, c. 52; Suet. *Vitell.* XIV.

(4) *Annal.* L. II, c. 32. Voir encore L. IV, c. 52, pour la condamnation de Furnius.

(5) *Sentent.* V, 23, 17 : « Magicæ artis conscios summo supplicio adfici placuit, id est bestiis objici, aut cruci suffigi. Ipsi autem magi vivi exuruntur. »

(6) *Lucius sive asinus*, LIV : Οἱ μὲν γὰρ ὥσπερ φάρμακα ἐπιστάμενον, καὶ κακόν τι πολύμορφον, ἠξίουν εὐθὺς πυρί με ἀποθανεῖν.

(7) *Cod. gregorian.* XIX, 4.

(8) S. August. *De consensu evangelist.* L. I, c. IX, § 14 : « Ita vero » isti desipiunt, ut illis libris, quos eum scripsisse existimant, dicant conti- » neri eas artes quibus eum putant illa fecisse miracula quorum fama » ubique percrebuit.... Et certe qui tales Christi libros se legisse affir- » mant, cur ipsi nulla talia faciunt, qualia illum de libris talibus fecisse » mirantur? » — § 15 : « Quid quod etiam divino judicio sic errant quidam eo- » rum, qui talia Christum scripsisse vel credunt vel credi volunt, ut eos » libros ad Petrum et Paulum dicant tanquam epistolari titulo præ- » notatos. »

(9) Acad. des Inscr. Comptes rendus des séances de 1864, p. 256.

(10) *Acta sinc.*, p. 87 : Acta proconsularia martyrum Scillitanorum,

Digitized by Google

faisaient usage d'écrits magiques (1) et chacun sait qu'au dernier âge des persécutions, la recherche et la destructton des livres saints fut l'un des soucis des idolâtres.

C'était là encore une application du droit commun. Il était de tradition à Rome, que les recueils magiques fussent détruits. On avait brûlé publiquement les livres sibyllins (2), et tous ceux qui devenaient suspects devaient aussi être jetés aux flammes (3). Ulpien et Paul le disaient en même temps : « Il n'est point permis de posséder des ouvrages dont la » lecture est réprouvée, les livres de magie, ou autres de même sorte. » Qu'ils soient immédiatement anéantis. On confisquera les biens des » détenteurs, et, suivant leur condition, les coupables seront déportés ou » condamnés à mort (4). »

Une appellation écrite dans les lois désignait les hommes, dont les actes mettaient la société en péril : *hostis* (5), *hostis publicus* (6), *hostis patriæ* (7), *hostis Deorum atque hominum* (8), *humani generis inimicus* (9), tels sont les noms donnés aux conspirateurs, aux meurtriers, aux magiciens. Ainsi parlait-on des Fidèles. Leur prétendue haine du genre humain était, dès le premier siècle, devenue contre eux un sujet de poursuite (10). Au temps de Tertullien, toutes les formules d'exécration que je viens de transcrire, *hostis*, *hostis publicus*, *Deorum*, *Imperatorum*, *legum*, *morum*, *naturæ totius inimicus* (11), tous ces noms redoutables sont jetés aux enfants du Christ. En condamnant Saint Cyprien, le juge lui dit : *Inimicum te Diis romanis et sacris legibus constituisti* (12).

Sous le poids de telles imputations qui résumaient toutes les autres, les

§ IV. « Saturninus Proconsul dixit : Qui sunt libri quos adoratis legentes? »

(1) Origen. *Contra Cels.* L. VI, p. 302. Ὡς γὰρ ταῦτα, λεγόμενα ᾖδη καὶ ὑπὸ τῶν πολλῶν, καὶ πάντῃ ἀλλοτρίων τῆς καθ' ἡμᾶς θεοσεβείας, καταγιγνώσκεται ὡς κατεψευσμένα Χριστιανῶν. Οὕτως εὑρεθείη ἂν καὶ τὰ τοιαῦτα τῷ Κέλσῳ κατεψευσμένως εἰρημένα, ἐν οἷς ἔφησεν ἑωρακέναι παρά τισι πρεσβυτέροις τῆς ἡμετέρας δόξης τυγχάνουσι βιβλία βάρβαρα, δαιμόνων ὀνόματα ἔχοντα, καὶ τερατείας· καὶ ἔφασκε τούτους τοὺς δῆθεν πρεσβυτέρους τῆς ἡμετέρας δόξης οὐδὲν μὲν χρηστὸν ὑπισχνεῖσθαι, πάντα δ' ἐπ' ἀνθρώπων βλάβαις.

(2) Tit. Liv. XL, 29; Varron, dans Saint Augustin, *Civ. Dei*, VII, 34.

(3) Tit. Liv. XXXIX, 16; Suet. *In August.*, XXXI.

(4) *Digest.* L. 4, § 1, Famil. ercisc. (X, 2) «..... Tantumdem debebit » facere (judex) in libris improbatæ lectionis, magicis forte vel his simili- » bus; hæc enim omnia protinus corrumpenda sunt. » Paul., *Sentent.*, V. 23, 18. « Libros magicæ artis apud se neminem habere licet; et, si penes » quoscunque reperti sint, bonis ademptis, ambustisque his publice, in » insulam deportantur; humiliores capite puniuntur. Non tantum hujus » artis professio, sed etiam scientia prohibita est. »

(5) Suet. *In Neron.* XLIX; Vulc. Gallic. *In Avid. Cass.* VII; Digest. L. 7, De re milit. (XLIX, 16).

(6) Spart. *In Sever.* XIV : « Hostem publicum » ; *Cod. Just.* L. I, De bon. libert. (VI, 4, n° 211) : « Ut hostis publici bona fisco vindicata sint. »

(7) Lamprid. *In Commod.* XVIII.

(8) Aurel. Victor, *De Cæsarib.* XVII.

(9) *Cod. Theod.* L. 6, De malef. et mathem. (IX. 16). Cl. L. 5 et 11.

(10) Tacit. *Ann.* XV, 44 : « Haud perinde in crimine incendii, quam odio » generis humani convicti sunt. »

(11) Tertull. *Apolog.* II, XXV, XXXV, XXXVII.

(12) *Acta Sincera*, p. 217 : Acta procons. S. Cypriani, § V.

Digitized by Google

OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

criminels étaient légalement dévoués aux derniers supplices; leur fortune était confisquée (1), leur mémoire condamnée et abolie (2). Contre les *hostes publici*, dit Tertullien, tout homme devient un soldat (3), et, quand s'organisa la poursuite, le peuple, en effet, ne prit que trop de part à la recherche des fidèles.

Ainsi donc, comme coupables à la fois de lèse-majesté, d'association défendue, comme sacriléges, comme magiciens, comme détenteurs de livres dangereux, en un mot, comme ennemis publics, les Chrétiens tombaient sous le coup de la législation romaine et, si j'excepte la nouveauté de leur empressement à se proclamer coupables de ce que les persécuteurs regardaient comme un crime, je n'aperçois rien, dans leur cause, que les païens n'aient, dès longtemps, prévu et poursuivi.

« Jamais nos ancêtres, disait l'un d'eux, n'ont reconnu les religions » étrangères, et voici que des milliers de citoyens s'y sont adonnés. Les » femmes sont, parmi eux, en grand nombre, et c'est là l'origine du mal. » On tient d'obscènes réunions de nuit où les sexes sont confondus et le » péril menace l'état lui-même. Que de fois pourtant nos pères, nos » aïeux n'ont-ils point chargé les magistrats de poursuivre les superstitions étrangères, de chasser de la ville les prêtres de ces cultes et de » brûler leurs livres, de proscrire tout rit, toute cérémonie qui ne serait » point de la tradition romaine » (4). Ces paroles que l'on croirait tirées d'un plaidoyer contre les Chrétiens, tant les accusations sont identiques (5), un consul les avait prononcées, près de deux siècles avant la naissance du Christ, en dénonçant au sénat romain l'existence des Bacchanales. Sous l'Empire, comme sous la République, l'esprit devait rester le même. Mécène répétait à Auguste : « Honore partout et toujours les Dieux, suivant » l'usage de la patrie, et contrains les autres à le faire. Déteste et condamne au supplice les promoteurs des cultes étrangers; tu ne le dois » pas seulement par vénération pour les Dieux, parce que l'homme qui les » méprise ne respecte personne, mais aussi parce que l'introduction de divinités nouvelles porte la foule à suivre des lois étrangères. De là naissent les conjurations, les associations secrètes, si funestes au gouvernement d'un seul. Ne tolère donc ni ceux qui méprisent les Dieux de l'Empire, ni ceux qui s'adonnent à la magie (6). »

Cette double citation le montre : à côté des pratiques occultes, il était

(1) *Cod. Just.* L. I, De bon. lib. (VI, 4); Vulcat. Gallic. *In Avid. Cass.*, VII.

(2) Lamprid. *In Commod.* XVIII, etc.

(3) *Apolog.* II.

(4) Tit. Liv., l. XXXIX, c. 15 et 16.

(5) Cf. Tertull. *Apolog.* « Obsessam vociferantur civitatem; in agris, in castellis, in insulis Christianos, etc.»; Tatian. *Adv. græc.*, XXXIII : Οἱ γὰρ ἐν γυναιξὶ καὶ μειραξίοις, παρθένοις τε καὶ πρεσβύταις φλυαρεῖν ἡμᾶς λέγοντες, etc.; Minut. Felix, *Octav.* VIII : « Mulieribus credulis, sexus sui facilitate labentibus, » etc.; *Id. ibid.* : « nocturnis congregationibus »; cf ci-dessus, p. 361, note 9; Minut. Fel. *Octav.* IX : « Impudentibus tenebris nexus infandæ cupiditatis involvunt per incertum sortis, etc.; S. Just *Apolog.* I, 11 : Καὶ ὑμεῖς ἀκούσαντες βασιλείαν προσδοκῶντας ἡμᾶς ἀκρίτως ἀνθρώπινον λέγειν ἡμᾶς ὑπειλήφατε, ἡμῶν τὴν μετὰ Θεοῦ λεγόντων, etc.; Euseb. *H. E.* V. 1 : Ξένην τινὰ καὶ καινὴν ἡμῖν εἰσάγουσι θρησκείαν, etc. Voir ci-dessus, p. 369, note 10, pour les livres défendus.

(6) Dio Cass., L. III, c. 36.

Digitized by Google

un autre crime odieux à la société romaine, et qu'elle frappait avec non moins de rigueur : la profession des cultes étrangers. Sur ce point, comme sur tant d'autres, l'instinct de la défense était traditionnel. Denys d'Halicarnasse le proclame (1) et l'histoire de Rome le montre incessamment. Dès avant la prise de Véies, les Ediles avaient été chargés de défendre la religion nationale contre des superstitions nouvelles (2), et des mesures plus énergiques furent prises dans le même but, au temps où Annibal occupait le pays des Tarentins (3). Dans son discours contre les Bacchanales, Posthumius rappelle que les ancêtres ont proscrit toute cérémonie qui ne serait point de la tradition romaine (4). C'était au nom du même principe que, deux siècles avant la venue du Christ, un autre consul, Æmilius Paulus, brisait de sa propre main les portes du sanctuaire d'Isis et de Sérapis (5); que le Sénat romain, que les Augures et plus tard Agrippa faisaient de nouveau détruire les temples consacrés à ces divinités (6); que Mécène recommandait à Auguste de poursuivre et de faire supplicier les propagateurs des cultes nouveaux (7); que Tibère condamnait les superstitions de l'Egypte et de la Judée (8); que les maîtres d'une Pythonisse accusaient Saint-Paul et Silas (9). On lit, dans les annales de Rome, l'histoire d'une femme noble dont le nom est demeuré célèbre. Accusée de suivre des superstitions étrangères, Pomponia Græcina se vit exposée, sous cette imputation redoutable, à perdre et la vie et l'honneur (10). Devant une règle longtemps demeurée inflexible, et malgré toute la crainte qu'inspirait leur courroux, bien des Dieux avaient été proscrits : Rome avait ainsi repoussé Bacchus (11), Harpocrate, Sérapis, Isis (12) et cet Alburnus à la protection duquel un général attribuait cependant le gain d'une bataille (13). Contre les novateurs en matière religieuse, la législation et les mœurs étaient d'accord. « Que personne, ordonnait la loi, n'adore des Dieux particuliers; » que les Divinités nouvelles ou étrangères ne soient l'objet d'aucun culte » privé, si l'Etat ne les a pas reconnus (14). » Un illustre jurisconsulte, Paul, écrivait, au troisième siècle : « Qui novas vel usu vel ratione in- » cognitas religiones inducunt, ex quibus animi hominum moveantur, ho- » nestiores deportantur, humiliores capite puniuntur (15). »

(1) *Antiq. rom.*, II, 19.
(2) Tit. Liv. IV, 30.
(3) Tit. Liv. XXV, 1.
(4) Tit. Liv. XXXIX, 16.
(5) Val. Maxim. I, 3.
(6) Dio Cass. XL, 47; XLII, 26; LIV, 6.
(7) Dio Cass. LII, 36.
(8) Senec. *Epist.* CVIII; Tacit. *Annal.*, II, 85; Suet. *In Tiber.* XXXVI, etc.
(9) *Acta Apost.* XVI, 21 : « Et annuntiant morem quem non licet nobis suscipere, neque facere, cum simus Romani. »
(10) Tacit. *Annal.* XIII, 32.
(11) Tit. Liv. XXXIX, 1-8; Val. Maxim. I, 3.
(12) Val. Maxim. I, 3, 3; Tert. *Apolog.* VI.
(13) Tert. *Apolog.* V; *Ad nation.* X; *Adv. Marcion.* I, 18.
(14) Cic. *De legib.* II, 8 : « Separatim nemo habessit Deos; neve novos, » sive advenas, nisi publice adscitos, privatim colunto. » Cf. II, 7, *in fine*.
(15) *Sentent.* V, 21, 2. Cf. *Digest.*, L. 30; De pœnis (XLVIII, 19) : « Si quis aliquid fecerit quo leves hominum animi superstitione numinis

Digitized by Google

L'introduction d'un culte nouveau, l'émotion jetée dans les masses figurent au premier rang parmi les accusations portées contre les Fidèles. Tertullien affirme que, sous Tibère, le sénat refusa solennellement d'admettre le Christ au nombre des Dieux de Rome (1). C'était en rejeter le culte parmi les superstitions étrangères, et c'est ainsi que les païens parlent souvent du christianisme. *Nova superstitio* (2), βάρβαρον τόλμημα (3), ξένη καὶ καινὴ θρησκεία (4), *barbari peregrinique ritus* (5), tels sont les mots que répète leur colère et qui, d'après le droit traditionnel, dévouent les Fidèles à la mort.

On a vu avec quelle rigueur la société romaine punissait les crimes commis contre sa sûreté. Cette rigueur s'aggravait encore par la large part de libre arbitre laissée au magistrat. Sous le poids d'une accusation qui fut, en somme, toujours la même, les Fidèles souffrirent les peines les plus diverses; aux uns le feu, aux autres les bêtes féroces, la croix, le glaive. Cette variété dans les supplices n'était point particulière aux Chrétiens. Vers le début du troisième siècle, Tertullien constate qu'en Afrique on ne livrait pas aux flammes les sacriléges, les *hostes publici*, les malheureux coupables de lèse-majesté (6). Si, pour un temps qui est presque le même, nous interrogeons Lucien, nous voyons que, dans les pays de langue grecque, ce supplice était celui des parricides, des meurtriers (7) et des magiciens (8). Le Jurisconsulte Paul, qui écrivait à Rome, dit qu'en matière de sacrilége les gens de basse condition seront condamnés aux bêtes ou au feu (9) et Ulpien nous apprend que, pour réprimer ce crime, des proconsuls employaient le bûcher, d'autres la mise en croix, d'autres les bêtes féroces (10).

Quelque nouvelle qu'ait été l'accusation de christianisme, je n'aperçois donc point que la société païenne ait dû chercher, pour se défendre, des armes d'exception. Les lois, la jurisprudence traditionnelle, la latitude laissée au juge dans l'appréciation du fait (11), comme dans l'application du châtiment, suffisaient largement à la protéger contre le péril, et, si je réserve quelques constitutions impériales enregistrées par Ulpien et que nous avons perdues, je ne pense point que les suppressions faites dans son livre par les compilateurs du Digeste aient dû être considérables. »

M. le Président continue, pour M. Foucart, la lecture de son mémoire sur les θίασοι et les ἔρανοι.

» terrerentur, Divus Marcus hujusmodi homines in insulam relegari res-
» cripsit. »

(1) *Apolog.* V.
(2) Suet. *In Neron.*, XVI.
(3) Euseb. *H. E.* VI, 19.
(4) Euseb. *H. E.* V, 1.
(5) Arnob. *Adv. gent.* II, 66.
(6) *Ad Scapul.* IV.
(7) *De morte Peregrini*, XXIV.
(8) *Lucius*, LIV.
(9) *Sentent.* V, 29, 1.
(10) *Digest.* L. 6, Ad legem Juliam peculatus (XLVIII, 13).
(11) *Ibid.* « Sacrilegii pœnam debebit Proconsul pro qualitate persona-
» rum, proque rei conditione, et temporis, et ætatis, et sexus, vel seve-
» rius, vel clementius statuere. » Cf. L. 4, § 2.

Digitized by Google

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Procès-verbaux des séances de la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique* : t. V, 4e cahier (in-8°) ;

2° *Journal asiatique* : n° d'août-septembre 1866 ;

3° *Séance publique de l'Académie d'Aix* (1866, in-8°) ;

4°-6° M. Feer, chargé du cours de tibétain à l'Ecole des langues orientales vivantes, fait hommage de deux cahiers autographiés destinés à son enseignement, d'une part, des textes tirés du *Kandjour*, 6e livraison (1866, in-8°) ; d'autre part, d'un *Tableau de la grammaire mongole* suivi de *l'Élévation de Gengis-Khan* et de la *Lettre d'Arghoun-Khan à Philippe-le-Bel* (1866, in-4°). Il y joint un texte trilingue tiré du volume bouddhique en cinq langues (sanskrit, tibétain, chinois, mongol et mandchou) faisant partie du fonds chinois de la Bibliothèque impériale (*L'Essence de la science transcendante*).

9° M. Henry Ribadieu adresse, avec une lettre, pour le concours des Antiquités de 1867, son *Histoire de la conquête de la Guyenne par les Français, de ses antécédents et de ses suites* (Bordeaux, 1866, 1 vol. in-8°).

L'Académie se forme en comité secret.

Séance du vendredi 16.

Présidence de M. Brunet de Presle.

En l'absence de correspondance officielle et de lecture ou de communication de membres, l'Académie passe à la correspondance courante et à la présentation des livres.

M. De Baecker, déjà inscrit sur la liste des candidats au titre de *correspondant*, par une lettre du 14 novembre qui rappelle sa candidature, fait savoir qu'il croit avoir découvert le lieu de la naissance de Guillaume de Rubruquis, envoyé, en 1253, par Saint Louis, à la cour de Perse, et dont le voyage en Orient a été publié par la *Société de géographie*, de Paris, dans le t. VI de ses *Mémoires*. Le célèbre voyageur y est nommé Guillaume de Rubruk ; or *Rubruk* est le nom qu'un village du canton de Cassel (Nord) portait au XIIIe siècle, suivant une charte de 1275, village

Digitized by Google

aujourd'hui appelé *Rubrouck* ou même *Roubrouck*, d'après l'ancienne prononciation flamande. La France pourrait donc revendiquer ce voyageur comme un de ses enfants.

M. D'Avezac, éditeur de la publication citée, adhère complétement, pour sa part, à l'opinion de M. De Baecker.

M. le Dr Prunières, à Marvejols (Lozère), en rappelant, dans une lettre toute récente, quoique sans date, le pli cacheté dont le dépôt au Secrétariat de l'Institut fut autorisé en 1865 (le 24 décembre), fait connaître les nouvelles découvertes qu'il a faites dans les déserts de l'Aubrac, où il avait déjà signalé une cité lacustre, et, ajoute-t-il, un magnifique oppidum gaulois, dont les maisons sont pour la plupart entières (*In loco horroris et vastæ solitudinis*). « Maintenant, il a fait revoir le jour aux ruines du lieu appelé *ad Silanum* sur lequel, suivant lui, on a beaucoup divagué. Il établit que ses conjectures concernant la vraie position de ce lieu, conjectures fondées sur le texte de la *Table théodosienne*, ne l'ont point trompé; qu'elles sont, au contraire, pleinement vérifiées par les ruines découvertes. Les fouilles qu'il y a fait exécuter ont mis au jour tous les débris de l'ancienne occupation romaine et vingt-deux médailles dont les plus récentes sont d'Aurélien. La distance de *ad Silanum* à *Gabalum* mesurée sur la voie d'Agrippa, allant de Lyon à Toulouse, serait d'une quarantaine de kilomètres; la distance entre *Segodunum* et *ad Silanum*, quoiqu'elle ne puisse être évaluée aussi exactement, varierait entre 52 et 55 kilomètres. » M. le Dr Prunières termine en demandant le dépôt d'un nouveau pli cacheté, lequel est autorisé par l'Académie.

En l'absence de M. Foucart, M. Egger donne lecture d'un travail communiqué par M. Caillemer, professeur à la Faculté de droit de Grenoble, faisant partie d'*Etudes sur les antiquités juridiques d'Athènes* et ayant pour titre « *La restitution de la dot à Athènes.* »

ANALYSE.

La femme athénienne, au moment du mariage, apportait le plus

Digitized by Google

habituellement à son époux une dot destinée à faire face aux dépenses de la famille et consistant soit en choses *fongibles*, soit en choses *non fongibles*. Dans le premier cas, la dot devenait, au moment même du mariage, la propriété du mari, le droit de la femme se transformait en un droit de créance protégé par certaines actions, entouré de certaines garanties. Dans le second cas, la propriété continuait d'appartenir à la femme, le mari avait seulement un droit de jouissance, et, au jour de la dissolution du mariage, c'est en nature que la restitution devait se faire soit à la femme devenue veuve, soit à ses héritiers. A côté de la dot il y avait les biens *paraphernaux*, les biens que la femme n'avait pas constitués en dot et dont elle conservait tout à la fois la propriété, l'administration et la jouissance. Naturellement il ne saurait être question ici de restitution, la femme étant toujours restée saisie de cette classe de biens. Il y avait enfin les biens compris dans les donations en faveur du mariage que des tiers avaient pu faire à la femme; ces biens, si la femme n'avait pas eu la précaution de les constituer formellement en dot, appartenaient définitivement au mari qui n'était jamais tenu de les restituer. L'obligation de restituer n'existait donc que pour les biens constitués en dot, ἐν τῇ προικὶ τετιμημένα, la dot de corps certains se restituant en nature, la dot de choses fongibles se restituant par équivalent. M. Desjardins, dans son mémoire récent « *Sur la condition de la femme d'après le droit civil des Athéniens* » a eu tort de ne pas admettre cette distinction, quant aux droits du mari sur la dot, entre les corps certains et les choses fongibles, et M. Caillemer nie formellement qu'il y ait jamais eu translation de la propriété des corps certains de la femme au mari. — Quatre circonstances donnaient à la femme ou à ses représentants juridiques le droit d'exiger que la dot fût restituée : la mort naturelle, la mort civile, le divorce et la confiscation des biens du mari. I. Lorsque le mariage se dissolvait par la mort du mari, la femme restée veuve avec des enfants issus de l'union dissoute avait le choix entre deux partis. Elle pouvait d'abord continuer de demeurer avec ses enfants dans le domicile conjugal, mais elle renonçait par cela même à exiger la restitution de sa dot qui devenait la propriété des enfants, à la

Digitized by Google

charge par eux de subvenir à tous les besoins de leur mère. Le second parti qui lui était offert était d'abandonner la maison de son mari et d'aller se replacer sous l'autorité de son κύριος. Celui-ci, dans le cas où la femme n'avait pas immédiatement obtenu le remboursement de sa dot, intentait une action en restitution de dot (προικὸς δίκη), et, à défaut de restitution, pour procurer à la femme des ressources alimentaires, formait contre les héritiers du mari une demande en payement des intérêts de la dot indûment conservée. L'action s'appelait alors σίτου δίκη. Le droit d'option laissé à la femme qui restait veuve avec des enfants déjà nés était également accordé à la veuve qui, lors de la dissolution du mariage, se trouvait enceinte. Mais, s'il n'y avait pas de descendants issus du mariage ou même simplement conçus, la femme n'avait plus qu'un seul parti à prendre. Elle devait abandonner le toit conjugal, se retirer chez son κύριος et exiger des héritiers du mari la restitution de sa dot par l'une ou l'autre des voies indiquées ci-dessus. Le mariage prenait-il fin par la mort de la femme, s'il y avait des enfants issus du mariage et que ces enfants eussent atteint l'âge de la majorité légale, le mari devait leur restituer la dot de leur mère et les mêmes actions leur appartenaient pour parvenir à ce résultat; si les enfants étaient encore mineurs, le mari conservait sur la dot une sorte d'usufruit légal, mais était tenu d'entretenir et d'élever les enfants sur les produits de la dot par lui retenue. S'il n'y avait point d'enfants issus du mariage, le mari devait restituer la dot à celui qui l'avait constituée au nom de la femme, ou, à défaut de celui-ci, à ses héritiers ou représentants. — II. A partir de Solon, on ne peut guère citer qu'un seul cas où l'homme libre devînt esclave; la loi prévoyait l'hypothèse où un citoyen fait prisonnier à la guerre avait été arraché à la captivité par l'un de ses compatriotes qui lui faisait l'avance de la rançon, et si l'ex-prisonnier ne remboursait pas son libérateur dans les délais convenus, il devenait son esclave. Or, la perte de la liberté entraînant nécessairement la dissolution du mariage, la dot de la femme devait être restituée. — III. Le divorce pouvait avoir lieu à Athènes soit par la seule volonté du mari (ἀπόπεμψις), soit par la seule volonté de la femme (ἀπόλειψις), soit par un accord mutuel des

Digitized by Google

époux, soit par la volonté d'un tiers, que ce tiers fût le père de la femme ou un simple parent, mais dans les quatre cas la restitution de la dot était la règle du droit commun et ce n'était que par exception que la femme pouvait être privée du droit d'exiger la restitution. — IV. La restitution de la dot se produisait en dernier lieu, lorsque les biens du mari étaient confisqués pour être vendus au compte du trésor public. La femme pouvait alors, comme tout autre créancier, réclamer du fisc le montant de sa dot consistant en choses fongibles. Cette réclamation avait lieu au moyen d'une procédure spéciale que les lexiques désignent sous le nom de ἐνεπίσκημμα, et qui avait cela de particulier que le demandeur devait, au début de l'instance, déposer une somme égale au cinquième de celle qu'il soutenait lui être due. Malgré la faveur qui s'attachait à la créance de la femme, il arrivait fréquemment que ses demandes, même parfaitement légitimes, n'étaient point accueillies et que la dot de choses fongibles n'était pas restituée. Il pouvait arriver aussi que les biens, dont la femme était demeurée propriétaire et sur lesquels le mari n'avait eu qu'un droit d'usufruit, eussent été compris à tort dans la confiscation. Par quel moyen la femme était-elle remise en possession? Au moyen d'une action privée, désignée sous le nom d'ἀπογραφῆς δίκη, et dont la connaissance paraît devoir être attribuée aux Σύνδικοι plutôt qu'aux Onze. Or celui qui était convaincu d'avoir compris à tort les biens de la femme dans la confiscation était condamné à une amende de 1000 drachmes et déchu pour l'avenir du droit d'ἀπογράφειν. — Indépendamment des garanties déjà citées, la loi accordait encore à la femme athénienne, au sujet de sa dot, une sûreté particulière connue sous le nom d'ἀποτίμημα; au moment de la célébration du mariage, le κύριος de la femme, qui faisait au nom de celle-ci la constitution de la dot, devait prévoir le cas où, lors de la dissolution du mariage par l'une des causes ci-dessus indiquées, le mari insolvable ne pourrait restituer les sommes par lui reçues, et pour cet effet il exigeait du mari une garantie hypothécaire fournie soit sur ses biens, soit même sur les biens d'un tiers. Cette affectation qui ne pouvait avoir pour objet que des immeubles n'avait pas besoin d'être constatée par des actes écrits, elle se produisait le plus

Digitized by Google

ordinairement en présence de témoins, qui, au jour de la dissolution du mariage, venaient déclarer l'existence de la convention à laquelle ils avaient assisté. M. Caillemer ne pense pas que l'hypothèque de la femme fût privilégiée. La dissolution du mariage et la confiscation des biens du mari, telles étaient donc les causes qui faisaient naître l'obligation de restituer la dot. Pour la dot de corps certains, la restitution devait être immédiate; mais le mari (ou les héritiers) jouissait d'un délai pour la restitution de la dot de choses fongibles. On n'avait pas voulu toutefois que la concession d'un terme au mari fût une cause de préjudice pour la femme. Celle-ci avait le droit d'exiger les intérêts de sa dot, et le taux choisi par le législateur était plus élevé que celui des prêts ordinaires (18 p. 100 par an). — La femme ou ses héritiers ne devaient point, après la dissolution du mariage, rester dans une inaction trop prolongée, s'ils désiraient conserver le droit d'exiger la restitution. La loi athénienne avait en effet soumis à une prescription de 20 ans les actions désignées sous les noms de προικὸς δίκη et de σίτου δίκη. Quant à l'ἐνεπίσκημμα et à la δίκη ἀπογραφῆς, M. Caillemer a peine à croire qu'elles fussent recevables pendant un aussi long espace de temps, la faveur qui s'attachait toujours aux intérêts du fisc ayant dû faire abréger le délai à l'expiration duquel la déchéance était encourue.

M. le Secrétaire perpétuel fait hommage, au nom de M. Gustave Boissonade, professeur agrégé à la Faculté de droit de Grenoble, de l'ouvrage dont son illustre père avait pris l'initiative dès 1836, sous les auspices de M. Ambroise Firmin-Didot, et qui, par suite de divers incidents, s'est trouvé depuis confié aux soins de M. Fréd. Dübner. Le premier volume, en grec et en latin, a paru (gr. in-8°) en 1864 sous ce titre : *Epigrammatum Anthologia palatina cum Planudeis et appendice nova epigrammatum veterum ex libris et marmoribus ductorum, annotatione inedita* Boissonadii, *Chardonis de la Rochette, Bothii, partim inedita* Jacobsii, *metrica versione Hugonis Grotii, apparatu critico et brevi commentario instruxit Fred. Dübner*. L'ouvrage, dont le deuxième volume est sous presse, sera bientôt complet, et il est justement dédié « *Aux mânes de* Boissonade *et de* Jacobs, » ce dernier savant, qui a été aussi notre confrère, ayant livré à MM. Didot et Dübner un exemplaire de son *Anthologia palatina*, revu, corrigé, annoté par lui avec un grand

Digitized by Google

soin, et qui a été la base principale de l'édition nouvelle. Ce livre, enrichi encore des accessoires plus ou moins importants qui viennent d'être énumérés, est ainsi devenu une sorte d'édition *variorum*, à la différence de la plupart des autres volumes de la *Bibliothèque grecque* dont il fait partie. M. Dübner se plaît à reconnaître dans l'excellente préface latine qui le précède et qu'on pourrait presque dire digne de Boissonade lui-même, tout ce dont il est redevable à la pieuse sollicitude de son fils, pour avoir remis aux éditeurs, dans un ordre laborieusement établi, les annotations et les corrections si précieuses qui étaient en dépôt dans ses mains. »

M. Munk fait hommage, au nom de l'auteur, de l'ouvrage intitulé *Chaldaïsches Wörterbuch über die Targumîm*, etc. (*Dictionnaire chaldaïque sur les Targoumîm et sur une grande partie de la littérature rabbinique*), par le Dr J. Lévy, rabbin à Breslau (Leipzig, 1866, 5 livr. in-4° formant le tome 1er). « Depuis la publication du *Lexicon chaldaïcum, talmudicum et rabbinicum* de Buxtorf, en 1640, dit M. Munk, la langue dite *chaldaïque*, celle dans laquelle sont écrites les paraphrases juives de l'ancien Testament (les *Targoumîm*), n'a été l'objet d'aucun grand travail lexicographique. Le dictionnaire chaldaïque de M. le rabbin Lévy renferme tous les mots des Targoumîm et la plupart de ceux employés dans les parties chaldaïques du Talmud et des Midraschîm, à l'exclusion de l'hébreu moderne ou de l'hébreu rabbinique employé comme langue savante dans les écrits des Juifs postérieurs à la Bible, depuis la rédaction de la Mischnà jusque dans ces derniers temps. On voit que le nouveau dictionnaire ne peut nullement remplacer celui de Buxtorf, qui embrasse également l'hébreu rabbinique; mais, en revanche, il est plus complet que ce dernier en ce qui concerne la langue chaldaïque proprement dite, ou mieux la langue babylonienne. Cette langue forme le dialecte *araméen oriental*, qu'il ne faut pas confondre avec ce que les grammairiens syriens appellent le *syriaque oriental* et qui ne diffère du syriaque proprement dit que par le prononciation; car la langue liturgique des Nestoriens, par exemple, est exactement la même que celle des Maronites, dont elle ne diffère que par la prononciation seule. Il n'en est pas de même de la langue des Targoumîm, qui, malgré sa grande ressemblance avec le syriaque, possède de nombreuses formes grammaticales et même des racines nombreuses absolument étrangères au syriaque. C'est la langue que les Juifs rapportèrent de la captivité de Babylone, et qui, grâce aux différentes colonies revenues successivement de Babylonie en Judée, devint peu à peu, et probablement dès l'époque d'Alexandre le Grand, la

Digitized by Google

langue nationale des Juifs. On l'appelle improprement la langue *chaldaïque*, parce que la Babylonie, à cause de l'occupation chaldéenne, est appelée déjà par les Prophètes *pays des Chaldéens*; mais la véritable langue chaldaïque, que nous ne connaissons pas, n'appartenait probablement pas à la famille des langues sémitiques. Je crois que trois langues étaient usitées en Babylonie : 1° l'*assyrien*, ou la langue des inscriptions cunéiformes de Babylone, était la langue officielle de la dynastie, comme l'est par exemple maintenant la langue turque en Egypte et en Syrie; 2° l'*araméen oriental* ou le *babylonien* était la langue du peuple de Babylonie; 3° le *chaldéen* proprement dit n'était probablement parlé que par les troupes étrangères au service de la dynastie d'origine assyrienne. A côté du babylonien classique employé dans les Targoumîm des Juifs, seuls restes de cette langue, nous trouvons plus tard une espèce de patois ou de langue vulgaire, dans laquelle sont rédigées plusieurs parties des écrits talmudiques. Cette langue vulgaire, qui offre les plus grands rapports avec le dialecte des Mendéens, s'est formée d'une manière régulière de la langue classique par certaines contractions et par l'élision de certaines lettres, et, dès que l'on connaît les règles de ces contractions et élisions, il est facile de ramener ce patois à la langue régulière. Je rappellerai à cette occasion qu'il vient d'être publié un écrit posthume de M. S. D. Luzzato de Padoue (mort il y a un an), intitulé *Il caldaismo talmudico*, et qui traite de la formation du dialecte chaldaïque du Talmud. — M. Lévy donne un dictionnaire complet de la langue babylonienne employée dans les Targoumîm, et explique en même temps une foule de mots du dialecte vulgaire ou talmudique. Il a profité de toutes les recherches partielles faites depuis la publication du grand dictionnaire de Buxtorf. Notre éminent correspondant, M. le professeur Fleischer, à Leipzig, a bien voulu enrichir ce dictionnaire de plusieurs additions, notamment pour l'explication des mots venant de l'arabe et du persan. M. Lévy a exclu de son dictionnaire le chaldaïsme biblique, c'est-à-dire tous les mots employés dans les chapitres chaldaïques des livres de Daniel et d'Esdras et qui ne se retrouvent pas dans les Targoumîm. Les mots chaldaïques de la Bible se trouvant expliqués dans tous les dictionnaires hébreux, M. Lévy a cru pouvoir se dispenser de les reproduire. Cette omission cependant est regrettable dans un dictionnaire complet de la langue chaldaïque ou babylonienne. Les passages cités sont écrits plus correctement qu'ils ne le sont généralement dans nos éditions des Targoumîm, et très-souvent ils ont été corrigés à l'aide des manuscrits. »

M. Wallon offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Caffiaux, une

Digitized by Google

Notice sur Nicole de Dury, maître clerc de la ville de Valenciennes, de 1361 à 1373. « L'auteur, helléniste distingué, dont l'Académie a déjà accueilli les travaux, et qui est en même temps archiviste de Valenciennes, a tiré cette fois de ses archives une monographie intéressante, où les détails de l'administration de la commune et plusieurs épisodes de son histoire sont reproduits sous une forme pleine d'animation. »

Sont présentés ensuite : 1° au nom de M. Ritschl, correspondant de l'Académie, à Leipzig, la dissertation suivante : « *Ueber Tibull's vierte Elegie des ersten Buchs*, » lue à la Société royale des sciences de Saxe, le 26 mai 1866 : « c'est une restitution conjecturale de la pièce, dont la hardiesse rappelle non-seulement celle de l'école de Fr. Aug. Wolf, mais cette récension plus qu'héroïque de Tibulle, de Catulle et de Properce ensemble, exécutée en moins d'un mois, en 1575, par Joseph Scaliger relevant de maladie. »

2° Le n° de juillet, août et septembre de l'*Archäologischer Anzeiger* de Berlin, transmis par M. Lenormant (br. in-4° avec une pl.) ;

3° *Les légendes dans la numismatique ancienne*, par M. Lenormant (tirage à part de la *Revue archéologique*, 1866, in-8°);

4° *Recherches sur la monnaie romaine depuis son origine jusqu'à la mort d'Auguste* par le baron D'Ailly, t. II, 1re partie, avec les planches 50 à 67 (Lyon, 1866, in-4°) ;

5° *Habitations troglodytiques des Proats-Hauts, commune de Léojac (Tarn-et-Garonne)* par M. Devals (extr. de la *Revue archéologique du Midi*), br. in-4° avec figures;

6° *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest* : t. XXX, année 1865 ; in-8°;

7° *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest* : 3e trimestre de 1866, in-8° ;

8° *Bibliothèque de l'École des Chartes* : juillet et août 1866 ;

9° *Revue archéologique* : novembre 1866 ;

10° *L'Orient*, etc., n° 5.

L'Académie se forme en Comité secret.

Séance du vendredi 23.

PRÉSIDENCE DE M. BRUNET DE PRESLE.

Correspondance officielle.

Par un message en date du 16 novembre, M. le ministre de

Digitized by Google

l'Instruction publique annonce que, conformément au désir qui lui a été exprimé au nom de l'Académie, il a autorisé M. l'administrateur de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève à remettre en communication à M. DE WAILLY le manuscrit de la *Chronique de Saint-Denis* appartenant à cet établissement.

M. EGGER, dans une courte communication, expose que M. Decharme, ancien membre de l'École d'Athènes, aujourd'hui professeur au lycée de Marseille, vient de lui adresser une inscription grecque archaïque découverte, dans le cours du mois d'août dernier, à Corfou, près de l'endroit où fut jadis trouvée l'inscription n° 20 du *Corpus inscriptionum græcarum* (n° 31 des *Elementa epigraphices græcæ* de Franz). Cette inscription est rétrograde et tracée sur le chapiteau d'une colonne dorienne dont M. Decharme joint un dessin à son envoi. Elle forme un vers hexamètre dorien par lequel, selon un usage dont il y a maint exemple, le monument s'adressait au lecteur et déclarait avoir été dressé en l'honneur d'un certain Arès, peut-être Xénarès. M. EGGER explique sur le tableau noir les particularités paléographiques et grammaticales qui signalent ce texte à l'attention des hellénistes et des antiquaires; mais il ne présente pas comme définitive l'explication qu'il vient de donner, il invoque sur quelques difficultés spéciales les conseils des philologues, ses confrères, se réservant de communiquer plus tard une note sur ce sujet pour les *Comptes-rendus*.

M. DE WITTE donne ensuite communication à l'Académie d'une inscription grecque tracée à la pointe sous un vase peint.

« Il y a quatre ans, dit-il, j'ai eu l'honneur de communiquer à l'Académie une inscription tracée au pinceau sur la panse d'un vase de terre du Musée Napoléon III. Cette inscription est de la teneur suivante : ΙƎИΟΧΙΜƎΒИƎΣƎΙΟ⅂.Ǝ ΜΣΑΙΣΥ✓., Λυσίας μ' ἐποίησεν ἡμιχώνῃ. Je traduis : *Lysias m'a fait pour hémichoné*, c'est-à-dire pour servir d'hémichoné (1). C'est une mesure destinée aux liquides. Je ferai remarquer que le mot ἡμιχώνη est écrit au datif. Dans la nouvelle inscription que j'ai trouvée sous le

(1) Voir *Revue arch.*, Mai 1862, p. 333 et suiv.

Digitized by Google

pied d'un vase, c'est encore le datif qui est employé, mais ici il n'y a pas de nom de fabricant. L'inscription tracée assez négligemment à la pointe porte : ΚΑΑΙϹΚΟΙΜΙΚΟΙΠΙ. Je transcris καδίσκῳ ἡμικοίπῃ et je traduis *pour* (servir de) *cadiscos* (qui répond, qui équivaut) *à une hémicœpé*. — Mais que peut être ἡμικοίπη ? Les mots κοίπη, κοιπίς ne se trouvent pas dans les lexiques. Il me semble toutefois qu'on peut rapprocher ce mot de κύπη, κύπελλον, κυπελλίς, d'où le latin *cupa*, *cuppa*, *cupella*, *cupula*, *cuppula*. Priscien nous enseigne que la diphthongue *oe* qui répond au grec οι se change facilement en *u*, et il cite comme exemples les mots *Phœnices*, *Punices*, *phœniceon*, *puniceum*, *pœna*, *punio* (1). D'après ce passage, il n'y aurait rien de forcé d'assimiler la forme κοίπη à κύπη.

Je reviens à mon inscription et je ferai remarquer quelques particularités dues sans doute à la négligence et à la précipitation avec laquelle les inscriptions tracées à la pointe ont en général été gravées. Ainsi, dans le mot κάδισκος, le delta ressemble à un alpha, mais ce n'est pas tout : la terminaison καδίσκοι se confond avec le mot suivant ἵμι pour ἥμι, de manière que l'iota s'élide. Cette ellipse indique un iotacisme. Quant au dernier mot κοίπι, on y remarquera un autre iotacisme et c'est là un nouvel exemple à joindre à ceux qu'a cités mon savant confrère et ami, M. De Longpérier, au sujet d'une coupe peinte de la collection de M. Oppermann, où le nom de Dionysus est écrit Διόνισος, l'iota remplaçant l'upsilon (2).

Maintenant je dirai un mot du vase sur lequel j'ai lu l'inscription dont je viens d'entretenir l'Académie. C'est une petite amphore à figures rouges de bonne fabrique, de l'espèce que l'on désigne communément sous le nom de πέλιξ ou πελίκη. Sa hauteur est de 23 centimètres. Quant aux peintures qui en décorent les deux faces, elles n'offrent qu'un intérêt très-médiocre ; on y voit Bacchus monté sur une panthère, accompagné d'Ariadne, et au revers deux éphèbes drapés. Cette amphore faisait partie des vases trouvés dans les fouilles de M. Alexandre Castellani aux environs de Capoue (3).

(1) L. I, cap. IX, p. 49, ed. Aug. Krehl, Lips. 1819.
(2) *Bull. de la Société impériale des Antiquaires de France*, 1865, p. 36 et p. 40.
(3) Voir mon *Catalogue de la collection d'antiquités de M. Alexandre Castellani*, n° 55 (Paris, 1866).

Digitized by Google

J'ai voulu m'assurer de la capacité de ce vase. Mesuré, en le remplissant de sciure de bois et aussi de sable très-fin, on a obtenu 2 litres 33 centilitres. Le κάδος, en tant que mesure, aurait été d'une capacité double, c'est-à-dire 4 litres, 66 centilitres, ce qui aurait également été la mesure de la coupe, κοίπη, κύπη. — A propos de la mesure désignée par le mot ἡμιχόνη, j'ai rappelé que M. Vasquez Queipo (1) avait publié le dessin d'un petit vase, trouvé à Athènes, selon le dire du savant Espagnol, et sur lequel on lit l'inscription suivante, tracée à la pointe, à l'extérieur, au-dessous du rebord : ΗΕΜΙΚΟΤΥΛΙΟΝ, ἡμικοτύλιον. — J'ai eu tout récemment quelques détails sur ce petit vase et je demande à l'Académie la permission de les lui communiquer, ces détails pouvant offrir quelque intérêt. Les mesures de capacité employées par les anciens Grecs sont peu connues et tout ce qui tend à jeter quelque jour sur cette question mérite de fixer notre attention. — D'abord l'hémicotylion reproduit dans l'ouvrage de M. Vasquez Queipo n'a pas été trouvé à Athènes, mais dans un tombeau de l'île de Cythère, et cette découverte remonte à l'année 1852 (2). Ce petit vase a été porté en Angleterre et il se trouve aujourd'hui au Musée Britannique. A ma prière, M. Newton, conservateur des monuments antiques du Musée, l'a fait mesurer : la capacité de l'hémicotylion est de 260 grammes d'eau chaude à 60 degrés jusqu'au rebord qui semble ne devoir pas être compris dans la mesure. Avec le rebord on obtient 323 grammes ; mais, je le répète, je crois qu'on ne doit pas tenir compte du rebord. — On trouve dans les auteurs anciens les formes κοτύλη, κοτυλίσκη, κότυλος, κοτυλίσκος, κοτυλίσκιον, κοτύλιον, κοτυλίδιον. On est porté généralement à confondre la plupart de ces noms, en tenant compte pourtant des diminutifs qui évidemment indiquent des vases ou des récipients plus petits. Il est bien probable qu'en effet il n'y a guère de différence entre ces dénominations et que ces différences tiennent à des particularités de dia-

(1) *Essai sur les systèmes métriques et monétaires des anciens*, t. I, p. 525.

(2) Je dois ces renseignements à M. Rhangabé, correspondant de l'Institut, à Athènes.

Digitized by Google

lecte, comme l'a fait observer LETRONNE, dans ses *Observations philologiques et archéologiques sur les noms des vases grecs* (1).

Les mots κοτύλη, κότυλος, et toutes les formes qui en dérivent indiquent un creux, une cavité : πᾶν δὲ τὸ κοῖλον κοτύλην ἐκάλουν οἱ παλαιοί, dit le grammairien Apollodore cité par Athénée (2). Les métrologues les plus accrédités nous apprennent que la cotyle mesurait 27 centilitres (3). C'était une très-petite mesure, car le grammairien Apollodore (4) ajoute que par cotyle on désignait le creux de la main, et le poëte Eschyle (5) donne le nom de *cotyles d'airain* aux cymbales. — Le cotylion était une grande mesure, puisque, si l'on en juge par la capacité de l'hémicotylion, son contenu était de 520 grammes d'eau distillée. — On aurait tort de confondre la cotyle, mesure employée dans l'Afrique, avec le cotylion, quoique les anciens semblent eux-mêmes ne pas avoir établi de distinction entre ces deux mesures. Je trouve en effet dans le Thesaurus d'Henri Estienne un passage tiré d'un lexique où l'on présente l'hémicotylion comme l'équivalent de l'hémicotyle : Ἡμικοτύλιον τὸ ἥμισυ τῆς κοτύλης (6). — Comme on le voit, tout ceci est encore bien obscur, et malheureusement les éléments de comparaison manquent. Je ne connais en effet que trois vases, avec inscriptions grecques, qui indiquent des mesures de capacité. »

L'Académie passe à la correspondance ordinaire et à la présentation des livres.

M. Vict. Palmé, éditeur des Bollandistes et des douze premiers tomes de l'*Histoire littéraire de la France*, réimprimés par lui sous la direction d'un des membres de l'Académie, annonce, par une lettre du 16 novembre, qu'il a conçu le projet de réimprimer également les treize premiers tomes des *Historiens des Gaules et de la France*, édités par Dom Bouquet, réimpression qu'un autre membre de l'Académie s'est chargé de diriger. Seulement, M. Palmé, désirant ici présenter un ensemble au public sa-

(1) P. 70. note 5. (Paris, 1833, extrait du *Journal des savants*.)
(2) L. XI, p. 479, a.
(3) Voir Saigey, *Traité de métrologie ancienne et moderne*. Paris, 1834.
(4) *Loc. cit.*
(5) *Ap.* Athen. L. XI, p. 479, b.
(6) *Lex. rhet. ap.* Bekk. *Anecdota græca*, p. 263.

Digitized by Google

vant, sollicite l'autorisation de réimprimer, en un même nombre d'exemplaires, les tomes suivants qui sont la propriété de l'Académie. Il termine sa lettre en soumettant le plan d'après lequel serait exécutée cette nouvelle édition, dans le but de mettre ce grand ouvrage au niveau de la science dans toutes ses parties. — Renvoi de cette lettre à l'examen de la Commission des travaux littéraires.

Par une lettre en date du 22 novembre, un autre éditeur, M. Henri Plon, adresse six exemplaires des tomes I et II des *Layettes du trésor des Chartes* par M. Alex. Teulet, archiviste aux Archives de l'Empire, ouvrage faisant partie des *Inventaires et documents* publiés par ordre de l'Empereur et destiné au concours du prix Gobert en 1867.

M. Arthur Forgeais adresse à l'Académie pour la Bibliothèque de l'Institut un exemplaire de la 5e série des *Plombs historiés trouvés dans la Seine*, série intitulée « *Numismatique populaire* » (1864, 1 vol, in-8°).— Il envoie en outre pour le concours du prix de numismatique deux exemplaires du même ouvrage qui seront renvoyés à la Commission pour 1867.

M. Ritschl, correspondant de l'Académie, à Leipzig, par une lettre en latin dont il est donné lecture, fait hommage du vol. I, fascic. 1er, de ses *Opuscula philologica* (Lipsiæ, 1866, in-8°). Le 2e fascicule annoncé terminera ce 1er volume de la série des traités se rapportant aux lettres grecques.

M. Amédée Tardieu fait respectueusement hommage à l'Académie, par l'organe du Secrétaire perpétuel, du tome I de la *Géographie de Strabon* nouvellement traduite en français (1 vol. in-12). « Cette traduction dit M. le Secrétaire perpétuel, dont l'auteur, dans un court avertissement, montre fort bien la nécessité pour un écrivain dont le texte a reçu depuis quelques années des améliorations si considérables, formera trois volumes répondant à ceux des éditions de Kramer et surtout de Meineke. Elle se complétera plus tard et prendra, sous les rapports historique et géographique, une importance capitale, s'il est donné à M. Tardieu de réaliser le plan qu'il a conçu d'y joindre un commentaire développé. En attendant, sa traduction et les notes philologiques dont il l'accompagne sont un double service rendu à la géographie et aux lettres savantes. »

M. Egger fait hommage, au nom de l'auteur, M. Caillemer, d'une nouvelle étude sur les antiquités juridiques d'Athènes intitulée « *Du crédit foncier à Athènes* » (br. in-8°).

M. Paris, au nom de M. Le Roux de Lincy, présente un ouvrage considérable que l'auteur dédie justement « à tous les bibliophiles français, » puis-

Digitized by Google

qu'il s'agit d'un de leurs plus illustres ancêtres : « *Recherches sur Jean Grolier, sur sa vie et sa bibliothèque, suivies d'un catalogue des livres qui lui ont appartenu* (1 vol. in-8° accompagné de 5 pl. et fac-simile d'une très-belle exécution, 1866).

Sont présentés en outre à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Inventaire-Sommaire des Archives départementales antérieures à 1790 : Département de l'Aube* (5e livr., par M. D'Arbois de Jubainville, Troyes, 1866, in-4°);

2° *Du service de santé militaire chez les Romains*, par M. le Dr René Briau, bibliothécaire de l'Académie impériale de médecine (Paris, 1866, in-8°), dissertation dont M. Renier s'est réservé d'entretenir ultérieurement l'Académie;

3° *Etude sur l'ancien état de la baie du Mont Saint-Michel d'après les manuscrits de l'abbaye de ce nom*, par M. Laisné (br. in-8°);

4° *Revue archéologique du midi de la France*, recueil de notes, mémoires, documents relatifs aux monuments de l'histoire et des beaux-arts dans les pays de la langue d'Oc, paraissant par livraisons mensuelles illustrées de nombreux dessins. Directeur, M. Bruno Busan. Livr. 1-7 (1866, in-4°). — Le directeur fait hommage à l'Académie de cette publication nouvelle, par une lettre « à laquelle il sera répondu avec toute l'estime que mérite son entreprise, dont les livraisons présentées donnent une idée très-favorable à plusieurs égards, de l'avis des juges compétents. »

5° *Revue numismatique* : Juillet-octobre 1866.

6° *Annales de la propagation de la foi* : Novembre 1866.

7° *Le Cabinet historique* : Septembre-octobre.

Séance du vendredi 30.

Présidence de M. Brunet de Presle.

Par un message en date du 28 courant, M. le Ministre de l'Instruction publique remercie l'Académie de l'envoi qui lui a été fait du tome III des *Historiens occidentaux des Croisades*, ouvrage dont il apprécie la haute importance pour l'étude savante de l'histoire.

L'Académie procède à la nomination au scrutin secret d'une commission de six membres chargée de dresser une liste de trois candidats pour chacune des trois places vacantes dans la liste de

Digitized by Google

ses correspondants. — Les membres élus sont MM. Mohl, Laboulaye, Wallon, Egger, Regnier et Renan.

On passe à la correspondance ordinaire.

Il est donné lecture d'une lettre datée d'Orléans, 29 novembre, et adressée à M. le Président, par laquelle M. Mantellier, chargé de la direction du Musée historique de l'Orléanais, met sous les yeux de l'Académie quatre photographies, qui doivent être suivies d'une cinquième, représentant sous ses divers aspects un vase antique en terre rouge, brunie en grande partie, et de forme cylindrique, dont le Musée d'Orléans vient de faire l'acquisition. Ce vase aurait été trouvé en 1865 à Herdebouville (Eure), et il est décoré de figures en relief dont celles surtout qui paraissent à l'auteur de la lettre représenter des *larves* sont fort remarquables. — M. de Longpérier fait observer l'analogie de ces figures avec d'autres du même genre faisant partie des peintures antiques trouvées dans les tombeaux découverts à Cumes il y a quelques années.

M. Foucart continue et termine lui-même la lecture de son mémoire *sur la nature et l'influence des sociétés grecques appelées* ἔρανοι et θίασοι.

Analyse.

« L'auteur, après avoir rappelé brièvement l'origine différente de ces deux genres de sociétés, montre qu'elles se sont confondues à l'époque d'Alexandre. — Il marque les traits principaux de leur organisation : le pouvoir appartient à l'assemblée générale qui décide par ses votes sur toutes les affaires ; des chefs élus pour une année sont chargés les uns du culte, les autres de l'administration ; existence d'une caisse commune; admission des femmes, des étrangers, des affranchis et peut-être même des esclaves. — Les auteurs anciens regardent les thiases comme des associations formées pour célébrer des repas en commun et sacrifier à des divinités particulières ; ils les jugent sévèrement au point de vue moral et religieux. Quelques modernes, au contraire, ont représenté les thiases comme des associations formées en vue d'un but moral et religieux, ayant pour objet l'amélioration mo-

Digitized by Google

rale et matérielle des hommes, et ayant introduit dans le monde païen les principes de la charité et de la fraternité. C'est l'opinion que combat l'auteur du mémoire, et il s'attache à prouver qu'elle ne repose sur aucun fondement. Si l'on examine en effet, dans les inscriptions relatives à ces sociétés, les mérites des hommes qu'elles récompensent, on voit 1°, pour les services civils, l'accomplissement des fonctions avec un grand zèle, des libéralités faites à la société ou à quelques-uns de ses membres en particulier ; il n'y a rien là que l'on ne retrouve dans la société ordinaire. 2° Pour les services religieux, des sacerdoces pieusement exercés, des sacrifices offerts pour la communauté, des donations pour la célébration du culte ou la construction de temples. Il n'y a encore là rien qui soit propre à ces sociétés et que l'on ne retrouve dans la cité. L'auteur montre que c'est là le côté extérieur de la question et qu'on a négligé de pénétrer au fond des choses. Ces sociétés ont-elles voulu propager une religion nouvelle et meilleure ? Ont-elles répandu des principes d'une morale plus pure et plus élevée ? Telle est la question.

» Les thiases et les sociétés analogues sont nés des rapports des Grecs avec les nations barbares. A la suite des conquêtes des Athéniens en Thrace, on voit se former à Athènes une société d'adorateurs de la Vénus Thrace, appelée Cotytto. Ses sectateurs nommés Βάπται, au nombre desquels est Alcibiade, sont mis sur la scène et bafoués par le poëte Eupolis. A l'époque de Démosthène, le thiase de Jupiter Sabazius, où figurait Eschine, essaye de répandre dans l'Attique le culte du dieu phrygien, avec les rites orientaux : le tableau que Démosthène fait de cette société est confirmé par l'historien Diodore. Une série d'inscriptions, trouvées dans les ruines du Métroüm au Pirée, et datant des années 317 à 294, fait connaître la société des Orgéons. La fête principale était la double fête d'Atys, l'amant de Cybèle, et représentait d'abord la mort, puis la résurrection du dieu. En rapprochant des auteurs anciens les détails contenus dans ces inscriptions, on voit que la divinité des Orgéons, la Mère des dieux, était bien la Cybèle phrygienne et non une divinité hellénisée. Une série d'ex-voto à la *Mère des Dieux qui guérit* montre le caractère

Digitized by Google

médical de cette déesse, telle que l'adoraient les Orgéons. Elle est appelée aussi dans ces monuments *Aphrodite* et *Aphrodite Urania*. Or, cette Aphrodite Urania, syrienne ou paphienne, est la même que la Cybèle phrygienne ; la légende d'Adonis est analogue à celle d'Atys. Il en est de même pour le thiase des Sérapiastes ; la fête principale était celle d'Isis à la recherche de Sérapis : même fêtes orgiastiques. On ne connaît que les noms de plusieurs autres sociétés de l'île de Rhodes, Διονυσιασταί, Παν-ιασταί, Ἀδωνιαφταί, etc., qui, pour le culte, paraissent se rapprocher des précédentes. — A côté de ces thiases, l'auteur signale une classe d'associations religieuses qui paraissent avoir moins songé à la propagande ; ce sont des étrangers qui se réunissent pour élever un temple au dieu de leur patrie : à Délos, par exemple, les marchands tyriens forment une société sous le patronage d'Hercule Tyrien ; des habitants d'Héraclée de Carie fondent au Pirée le temple et le culte de Jupiter Labraundien. — Ainsi, au point de vue religieux, ces sociétés n'ont pas apporté en Grèce des croyances nouvelles ou plus élevées. Pour l'influence morale, elles ne méritent pas un jugement plus favorable. On a exagéré l'importance des conditions exigées par la loi des éranistes pour l'admission dans leur société. Ἀγαθός et εὐσεβής sont des expressions banales qu'on retrouve dans un grand nombre d'inscriptions honorifiques ; quant à ἅγιος, ou plutôt ἁγνός, il ne s'agit que d'une pureté toute matérielle et temporaire, et cette condition se retrouve exigée, même pour la société des Bacchanales, *decem dierum castimonia opus esse*. L'admission des femmes dans des sociétés, où se célébraient des cérémonies accompagnées de danses orgiastiques et de représentations obscènes, était loin d'être un progrès. Les auteurs anciens, et surtout les philosophes, ont été unanimes à déclarer que ces sociétés étaient dangereuses pour la morale ; ils ont flétri les jongleries et les désordres des apôtres errants de la Mère des Dieux et de Sérapis. C'est à leur jugement qu'il faut en revenir, et il est confirmé plutôt qu'ébranlé par l'étude des inscriptions. — L'auteur donne comme conclusions. 1° Ces confréries, appelées thiases ou éranes, ont eu pour but d'établir en Grèce et de répandre le culte de divinités étrangères en conservant

Digitized by Google

les cérémonies orientales. Elles ont eu pour fond commun de leurs croyances le symbole représenté par les amours de Cybèle et d'Atys. — 2° Deux causes ont favorisé leur développement : le caractère mystique et orgiastique de leurs fêtes ; le caractère médical de ces divinités qui séduisait les crédules par l'espoir de guérisons miraculeuses. — 3° Elles n'ont nullement contribué à l'amélioration morale ou religieuse de la société antique. Elles n'ont apporté aucun principe nouveau de charité ou de fraternité; elles ont favorisé par leurs cérémonies obscènes le désordre des mœurs; elles ont contribué à la ruine du paganisme officiel, mais au profit des superstitions orientales. »

M. le Secrétaire perpétuel procède à la présentation des livres.

Sont adressés pour le concours des antiquités de la France :

1° *Notices sur cinq anciennes étoffes tirées de la collection de M. Félix Liénard à Verdun* (1866, in-8°), et *Emaux champlevés de l'école lotharingienne. Notice sur un reliquaire appartenant aux religieuses Ursulines d'Arras* par M. Ch. de Linas (1866, in-8° avec planches) accompagnées d'une lettre d'envoi;

2° *Histoire de la ville et du port de Brest,* par M. Levot, conservateur de la bibliothèque du port de Brest (t. III, 1866, in-8°), double exemplaire accompagné d'une lettre d'envoi;

3° Un deuxième exemplaire de l'*Histoire de la conquête de la Guyenne par les Français*, etc., par M. Ribadieu (1866, in-8°).

Ces ouvrages sont admis au concours de 1867.

M. de Courmaceul, par une lettre où il hésite entre le concours des antiquités et le concours du prix Gobert, faute de connaître les conditions des deux concours, adresse à l'Académie un ouvrage intitulé « *Histoire de la ville et de l'abbaye de Saint-Amand* (*en Pevèle*), 1866, 1 vol. in-8°. — Il sera répondu à l'auteur en le priant de faire son choix et en lui envoyant pour le fixer le programme des concours.

Sont offerts encore à l'Académie, mais à titre d'hommages, les ouvrages ci-après :

1° *Mémoires et notes de M. Auguste* Le Prévost, *pour servir à l'histoire du département de l'Eure*, recueillis et publiés par MM. L. Delisle et Passy, t. II, 2e partie (1866, 1 vol. gr. in-8°);

Digitized by Google

2° *The transactions of the royal irish Academy:* vol XXIV, *Antiquities*, parts V, VI, VII; *Polite literature*, part III (1865-66), in-4°;

3° *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie :* 1866, n° 3, in-8°.

L'Académie se forme en Comité secret.

MOIS DE DÉCEMBRE.

Séance du vendredi 7.

PRÉSIDENCE DE M. BRUNET DE PRESLE.

Pas de communication officielle.

M. EGGER lit la note suivante sur l'inscription communiquée par lui dans la séance du 23 novembre.

« L'inscription représentée dans le fac-simile ci-joint est un vers hexamètre, écrit de droite à gauche, sur une même ligne, sauf les trois derniers caractères pour lesquels le graveur a manqué d'espace et qu'il a gravés à gauche, perpendiculairement à la direction des autres caractères. — Deux faits sont surtout à remarquer dans le texte de cette inscription : 1° la forme, qui nous semble paraître ici pour la première fois, de l'aspiration forte représentée par H dans l'alphabet attique et par l'esprit rude dans l'orthographe vulgaire. Cette forme est précisément intermédiaire entre le H, qui des Ioniens a passé chez les Athéniens, et le H qui semble avoir été la forme la plus ancienne. On notera ce qu'a de caractéristique la coexistence, dans un même texte, de l'aspiration forte représentée par ce signe et de l'aspiration plus douce représentée par le digamma des Éoliens. — 2° Le datif τύμοι pour τύμϝῳ, sans le ϝ, leçon qui semblerait suspecte de quelque erreur, si elle ne rentrait dans l'analogie, depuis longtemps signalée, des mots latins *tum-ulus* et *tum-ere*, et des formes celtiques *tuaim*, *tuma*, *tom*, etc., ayant toutes le sens d'éminence, tertre, tombeau (Pott, dans la *Zeitschrift* d'Aufrecht et Kuhn,

Digitized by Google

I, p. 396). D'ailleurs il est remarquable que ces cinq lettres

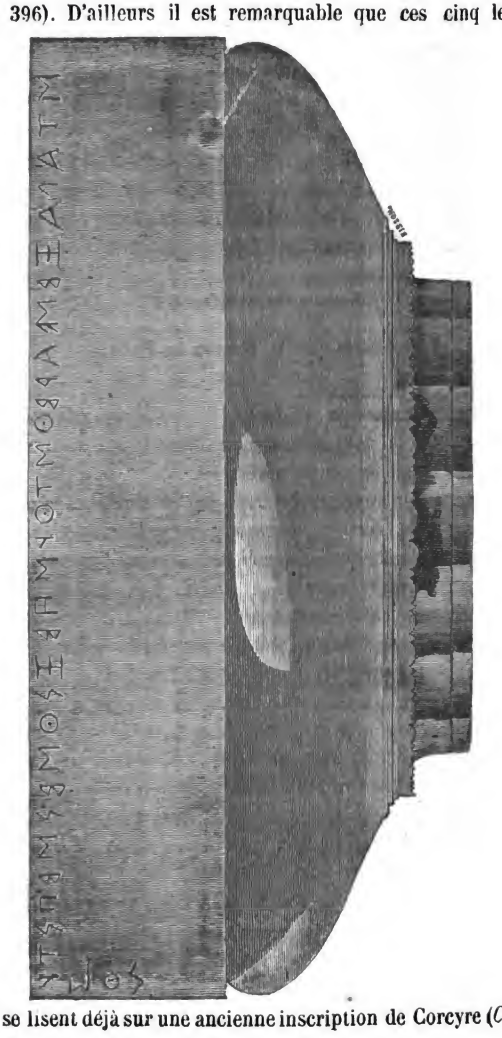

τυμοι se lisent déjà sur une ancienne inscription de Corcyre (*Corpus*

Digitized by Google

n° 20; Franz, *Elem. Epigr. gr.*, n. 31) où elles restaient jusqu'ici inexpliquées ; on croit même reconnaître avant τυμοι des traits répondant assez bien à la préposition ἐπί écrite en caractères archaïques. Ce rapprochement nous est l'occasion de noter que M. Franz élève à tort des doutes sur la haute antiquité du texte corcyréen dont il s'agit, parce qu'il y a reconnu la diphthongue ου exprimée ainsi par deux lettres. Le nouveau texte que nous publions et dont l'authenticité, comme la haute antiquité, ne paraît pas contestable, montre que d'assez bonne heure la diphthongue ου a pu être, hors de l'Attique, figurée en effet par l'ο et l'υ réunis, au lieu du seul ο attesté ailleurs par tant d'exemples épigraphiques et par un témoignage positif de Suidas (au mot Φιλοξένου γραμματεῖον. Voy. la note de Bernhardy sur ce passage).

Quoi qu'il en soit de ces considérations accessoires, l'inscription peut être lue et transcrite ainsi qu'il suit :

Στάλα ΞενϜάρεος τοὐμΗέξιος εἰμ'ἐπὶ τύμ[β]ῳ.

Elle peut être traduite :

« Je suis la stèle [placée] sur le tombeau de Xénarès, [fils?] de .... exis. »

Le premier nom propre n'offre pas de difficulé si l'on rapproche le nom πρόξενϜος, ainsi écrit avec un digamma dans une inscription métrique et archaïque de Corcyre publiée, en 1846, par M. Franz (*Archæologische Zeitung*, n° 48). On sait par d'autres exemples (*Ibid.* et Kirchhoff, *Studien zur Geschichte des griechischen Alphabets*, p. 192, et suiv. des Mém. de l'Acad. de Berlin, 1863) que ces aspirations intérieures sont très-fréquentes sur les marbres de Corcyre ; il s'en était d'ailleurs conservé quelques-unes dans l'orthographe des anciens manuscrits grecs (1). Quant

(1) Voir les témoignages réunis par Fischer, *ad Velleri Grammaticam*, I, p. 242-244. En ce qui concerne le mot ταῶς ainsi accentué par les Attiques, M. Munk me fait observer que l'aspiration devait être encore

Digitized by Google

au mot ξένος qui forme la première partie du nom propre Ξενάρχης, et la seconde du mot πρόξενος, si la racine en reste encore d'une origine et d'une signification douteuse (Benfey, dans la *Zeitschrift* d'Aufrecht et Kuhn, VIII p. 81-82), du moins l'organisme grammatical en devient assez clair par les rapprochements que nous suggère sur ce sujet M. Aufrecht (*Zeitschrift*, I, p. 120) : le suffixe grec Fo répond au latin *vu*, au sanscrit *va*, comme il ressort des exemples suivants :

Grec.	Latin.	Sanscrit.
ἵπ-(πος)Fος	eq-uus	aç-va
ὀρθ-Fός	ard-uus	ûrdh-va
Comparez encore :	vul-va	ul-va
ὕλη	sul-va	

C'est la chute de ce F qui a produit la forme éolienne ξέννος, d'où ξεῖνος, et probablement les allongements analogues dans :

στεινός pour στεννός (d'abord στενFος)
κεινός pour κεννός (d'abord κενFος).

Cette vraisemblance s'augmente, si l'on songe, comme vient de me le faire remarquer notre confrère M. Alexandre, que les trois mots ξένος, στενός, κενός, d'après les préceptes des grammairiens grecs (voir Fischer, *ad Velleri Gramm.*, II, p. 83-85), font exception à la règle qui prescrit d'écrire par ω les comparatifs quand la syllabe précédente est une brève, et par un ο quand elle est longue. Ils écrivent donc ξενότερος au lieu de ξενώτερος que demanderait la règle, στενότερος, au lieu de στενώτερος, et κενότερος, au lieu de κενώτερος. Mais si l'ε de ces deux derniers mots s'allongeait autrefois, comme celui de ξένος, par l'insertion du digamma avant la terminaison ος, ces trois prétendues exceptions se trouvent rentrer dans la règle. Il est vraiment intéressant de voir ainsi sortir des vieux textes épigraphiques des indices d'un très-ancien organisme grammatical à moitié effacé par le temps dans les textes

sensible au temps où les Arabes, s'emparant de ce mot, l'écrivaient *tawous*, séparant ainsi les deux sons voyelles par un vav écrit avec le hamza.

Digitized by Google

littéraires de la Grèce. On en pourrait citer bien d'autres exemples, mais une telle digression nous entraînerait trop loin. Bornons-nous, sur ce sujet, à rappeler, d'après M. Aufrecht, que, suivant toute apparence, une compensation produite par l'instinct euphonique, après la disparition du digamma, a également allongé la syllabe radicale dans les formes comme : μοῦνος pour μόνος, κοῦρος pour κόρος, νοῦσος pour νόσος, γοῦνα pour γόνατα, etc.

Reste à expliquer l'étrange assemblage de lettres τουμΗεξιος, qui ne peut être que le génitif d'un ethnique ou le génitif du nom du père de Xénarès. On a pensé à résoudre le Μ en deux lambda, ce qui donnerait τοῦ Ἀλέξιος, nom propre bien connu. Mais le Μ sous sa forme archaïque et presque phénicienne Ϻ ne se prête pas à cette solution comme le Μ oncial que les sculpteurs et les copistes écrivant sur papyrus ont si souvent employé depuis le IVe siècle avant l'ère chrétienne. Il faut donc se résoudre à chercher dans la diphthongue ου, qui sépare le τ du μ, une contraction de deux voyelles, l'une appartenant à l'article, l'autre au nom propre, ou bien la contraction d'une diphthongue préexistante avec la première voyelle du nom propre. Dans les deux cas, cette première voyelle ne saurait guère être qu'un ε ou un ο. On a ainsi un nom de physionomie étrangère, mais qui peut-être ne doit pas nous étonner plus que tant d'autres exemples fournis par les plus anciens marbres de la Grèce. Tels sont Σίντων, sur un monument d'Argos (*Corpus inscriptionum gr.*, n. 2); Σάκις et Πάκων, sur un vase de Corinthe (Franz, *Elem. Epigr. gr.*, n. 26); Σαῶτις et Μίνκων sur la plaque de bronze de Petilia (*Id. Ibid.*, n. 23), et d'autres qu'il est superflu de rappeler, mais dont, au reste, les formes, étranges à première vue, pourront s'expliquer un jour, grâce au progrès rapide de l'analyse étymologique. Quelques noms, en effet, qui ont, au premier abord, une physionomie étrange, se résolvent et s'expliquent par les plus simples procédés de l'étymologie. Tel est, par exemple, Σῶσπις qui figure plusieurs fois sur les monuments d'Athènes, et qu'on retrouve même dans les auteurs. D'abord, on croit y reconnaître quelque imitation du latin *sospes*, analogue peut-être à πάτρων pour *patronus*. Mais en le comparant à Σώστρατος, Σώσιππος, et autres

Digitized by Google

semblables, on y reconnaît bien vite un composé de l'adjectif σάος et du substantif ἀσπίς, composé qui renferme tout juste l'idée contraire à ῥίψασπις. Il signifie donc le guerrier qui « sauve son bouclier, » par opposition avec celui qui « le jette » en fuyant dans une bataille. — Peut-être aussi faut-il se résigner à admettre sur les plus anciens monuments de la Grèce quelques noms propres attestant le mélange de certaines races barbares avec la race hellénique. La vanité grecque se plaisait à nier ces rapports avec les races étrangères; en tous cas, il ne lui était pas difficile d'en effacer la trace dans les généalogies des familles. D'après les usages athéniens en matière d'état civil, usages qui paraissent avoir été à peu près ceux des autres cités helléniques, un père était libre de donner à son fils le nom qu'il lui plaisait. Si le nom paternel offrait la moindre prise au ridicule ou au soupçon d'une origine peu honorable, rien n'était plus simple que de le faire disparaître dès la seconde génération. Si les plus anciens monuments écrits de la langue grecque nous offrent souvent des noms d'une apparence barbare, c'est que sans doute ce que l'on peut appeler la coquetterie hellénique n'était pas alors aussi éveillée qu'elle le fut plus tard. »

M. Miller donne ensuite lecture d'une note qu'il avait préparée pour la même séance, ne sachant pas que M. Egger dût y faire une nouvelle communication. Dans la première partie de cette note M. Miller lisait aussi et justifiait ΞΕΝΓΑΡΕΟΣ (Ξενάρεος) au lieu de ΞΕΝ ΓΑΡΕΟΣ en deux mots (ξέν' Ἄρεος). Puis abordant la partie de l'inscription restée inexpliquée, il continue ainsi :

« Nous arrivons maintenant à la grosse difficulté, aux lettres qui suivent, et pour l'explication desquelles mon savant ami, M. Egger, s'est réservé. Nous avons jusqu'à présent le nom du personnage qui était peut-être suivi du nom du père ou d'un ethnique. Il me paraît difficile d'admettre la seconde conjecture, car les dernières lettres ξιος étant certaines, il faudrait trouver un ethnique terminé en εξις. J'avoue en toute humilité que ma mémoire ne m'en a pas suggéré un seul. On pourrait aussi, pour ne négliger aucune combinaison, considérer ξιος comme la fin d'un adjectif se rapportant à Στάλα. Je laisse à d'autres le soin

Digitized by Google

d'examiner et d'exploiter cette conjecture. Quant à moi, j'y renonce sans scrupule, d'autant que je me trouverais singulièrement embarrassé de trouver un adjectif commençant par του, qui paraît certain, et finissant en ἕξιος. Nous voici donc ramenés à la première conjecture, c'est-à-dire que nous avons là le nom du père de Xénarès. Faut-il lire et détacher l'article, τοῦ devant être suivi du nom que nous cherchons ? M. Beulé, dans le dernier numéro du *Journal des savants*, numéro que j'ai reçu hier, cite, d'après le Recueil des antiquités de M. Newton, une inscription archaïque tracée en boustrophédon et qui a quelques rapports avec celle de Corfou, si ce n'est qu'elle est en prose. La voici en lettres courantes : Χάρης εἶμ᾽ ὁ Κλέσιος Τειχιόσης ἀρχός, ἄγαλμα τὸ Ἀπόλλωνος. « Je suis Charès, fils de Clésis, chef de Teichioessa, statue dédiée à Apollon. »

Il ne s'agit pas ici d'un tombeau, mais de la statue d'un personnage vivant, « je n'ose pas dire d'un portrait, ajoute M. Beulé, car il est évident que la sculpture grecque n'avait, à cette époque, aucune aptitude à copier la nature et à faire des statues iconiques. Mais à chaque figure était attachée l'idée d'un contemporain célèbre, et, comme l'art ne pouvait manifester suffisamment cette idée, une inscription venait à son aide ; la statue elle-même s'adressait aux passants et leur disait : « Je suis Charès, etc. » C'est le procédé naïf et sûr de toutes les époques primitives. » — Je reviens à notre monument épigraphique. Admettons, pour un moment, l'article τοῦ, malgré tout ce qu'il comporte d'anti-poétique dans une inscription composée d'un seul vers. Les lettres qui nous restent sont M ΕΞΙΟΣ. Je laisse en blanc la lettre incertaine. La seule qui pourrait se combiner avec un M serait un N, ce qui donnerait Μνέξις. Mais ce nom est inconnu et d'ailleurs très-irrégulièrement formé. Il faut donc y renoncer. Remarquons maintenant que les lettres archaïques M et ϟ ont beaucoup de rapport entre elles et peuvent être facilement confondues. Supposons que nous avons ici un Σ, nous aurons comme possibles Σϟέξις, Σμέξις et Σφέξις. Le premier n'est pas justifiable. Le second Σμέξις ou plutôt Σμῆξις, car à cette époque archaïque l'E remplaçait l'H, est bien un mot grec signifiant *frottement*, *nettoyage*, mais on l'admettra diffi-

Digitized by Google

cilement comme nom propre. La forme d'ailleurs de la lettre incertaine n'a rien qui puisse rappeler un M. Quant au dernier, Σφέξις ou Σφῆξις, vouloir le rattacher, pour le sens, à Σφήξ, *guêpe*, ce serait, je crois, faire une tentative malheureuse. Μέλιτος, Μελίτων venant de Μέλιττα ne justifierait point Σφῆξις venant de Σφήξ.

Comme on le voit, l'article τοῦ ne se prête ici à aucune combinaison. La seule possible serait, comme le pense M. Egger, la crase avec le mot suivant commençant par une voyelle, par un E. Citons comme exemple une épigramme de Chérémon (Anth. VII, 720) qui commence ainsi : Κλεύας οὐτυμοκλεῖος, *Cleuas Etymoclis*. Mais quel nom combiner ici avec les éléments épigraphiques que nous avons sous les yeux? Je n'en vois aucun. Il faut donc admettre forcément que ces trois lettres font partie du nom que nous cherchons. M. Egger pense que la lettre incertaine est le signe de l'aspiration H, parce qu'elle en reproduit en partie la forme. Je conviens de cette petite particularité; j'ajouterai même que la présence de l'aspiration est jusqu'à un certain point justifiée par le mot ἕξις qui doit entrer en composition dans le nom en question. Mais je ne vois pas moyen de combiner ce signe d'aspiration avec la syllabe précédente τουμ qui doit être un radical. Si maintenant nous nous rappelons un nom propre Τούμβαγος qui revient assez fréquemment dans les inscriptions olbiopolitaines, nous serons tenté de le rapprocher du nom que nous cherchons et qui commence de la même manière. En d'autres termes, la lettre incertaine pourra être prise pour un B, et nous lirons ΤΟΥΜΒΕΞΙΟΣ. La syllabe τουμβ en effet est un radical des anciennes langues hyperboréennes, et principalement de l'ancien slave. On la retrouve sous la forme *doûb*, *domb* signifiant chêne, *quercus*. Indépendamment du nom Τούμβαγος, composé de τουμβ et ἄγω, c'est-à-dire qui *conduit des chênes*, ou peut-être même de τουμβ et ῥαγνυμι, *qui fend les chênes*, il existe aujourd'hui une foule de noms propres russes et polonais où on la retrouve : il suffit de citer Dubowski, Dembinski, Dombski, où la désinence *ski* est purement patronymique. Le mot Τούμβεξις, Τουμβέξιος rentrerait dans la même catégorie que le Τούμβαγος olbiopolitain, et pourrait être décomposé ainsi τουμβ, *chêne*, et ἕξις venant de ἔχω.

Digitized by Google

Du reste peut-être aurait-on tort de serrer de trop près de pareils noms étymologiquement. Un nom propre hyperboréen pénétrant en Grèce avec une racine de la langue primitive recevait, pour être hellénisé, une désinence grecque. N'est-ce pas une préoccupation du même genre qui a engagé les savants éditeurs du nouveau *Thesaurus* à préférer la leçon Ζάλμοξις à Ζάμολξις, et cela sans doute parce que ζαλμός dans la langue des Thraces signifiait *pellis*, peau. Mais il est plus probable qu'il faut écrire Ζάμολξις, parce que Ζαμ ou Σαμ est un radical finnois, indiquant même le nom de la race. N'oublions pas que Strabon et l'*Etymologicum magnum* suivent cette orthographe, et il ne peut pas y avoir de doute sur le dernier, puisque l'ordre alphabétique force la leçon Ζάμολξις.

En résumé, en admettant que Xénarès, né dans l'île de Corcyre, était le fils d'un étranger dont le nom aura été hellénisé, voici comment je lirais l'inscription :

Στάλα Ξενάρεος Τουμβέξιος εἶμ' ἐπὶ τύμ(β)ῳ.

Bien loin de moi la prétention d'avoir trouvé le mot de l'énigme. J'ai voulu simplement soumettre au jugement de l'Académie et à celui de mon savant ami, M. Egger, le résultat de mes observations. Peut-être, très-probablement même, on trouvera mieux. Je l'espère, je le désire. L'essai que j'ai tenté stimulera sans doute le zèle de ceux qui, plus habiles que moi, ne craindront pas de consacrer leur temps et leur érudition à l'étude d'un monument épigraphique aussi intéressant. »

M. le Président donne lecture pour M. Cotheraux du mémoire suivant :

DE L'ANNÉE PLÉIADIQUE DANS L'USAGE CIVIL CHEZ LES ATHÉNIENS.

« Nous avons démontré, d'après les témoignages de Thucydide et de Théophraste, que l'année civile ou archontique des Athéniens était pléiadique de leur temps, c'est-à-dire qu'elle commençait à la nouvelle lune qui précédait ou suivait de près le lever des Pléiades. Nous allons rechercher maintenant depuis quelle époque et jusqu'à quelle époque on peut en constater l'existence dans l'histoire ; cette question, par ses deux extrêmes, se lie à la chronologie romaine. Il résulte d'un passage de

Digitized by Google

Denys d'Halicarnasse que, lors de l'abolition de la royauté à Rome, il restait encore quatre mois pour compléter l'année (1), c'était au moment de la moisson (2), la moisson se fait, en Italie, depuis le solstice d'été jusqu'au lever de la canicule (3); c'est dans cet intervalle que les premiers consuls ont été établis, au commencement de la 68e olympiade (4), dans le huitième mois de l'année civile romaine. Le cinquième consulat a commencé avec la 69e olympiade; le neuvième, à la 70e olympiade et ainsi de suite jusqu'à la 84e olympiade, la dernière mentionnée dans Denys d'Halicarnasse. Cet historien dit que les consuls Sp. Servilius et A. Virginius entrèrent en charge, au mois de sextilis, vers le solstice d'été (5). C'était l'an 278 de Rome, la 2e année de la 76e olympiade. En rétrogradant jusqu'à l'époque de la création des premiers consuls, on voit que le mois de sextilis répondait au mois de juin grégorien; si on se reporte à l'année 586 de Rome, année dans laquelle a eu lieu la fameuse éclipse de lune qui arriva la veille de la bataille où Paul-Emile défit Persée, on retrouve l'année romaine dans le même état. En effet, cette éclipse de lune a eu lieu dans la nuit du 21 au 22 juin grégorien (6), et, suivant le calendrier romain, la veille des nones de septembre (7), un peu après le solstice d'été (8). Petau considère cette éclipse comme un des caractères les plus certains et le plus ferme fondement de la chronologie romaine (9). De la date assignée par Tite-Live à cette éclipse de lune, il résulte que les calendes de septembre correspondaient au 18 juin grégorien, l'an 586 de Rome (10); si l'on rétrograde de cette année jusqu'à l'an 278 de Rome, on voit que le mois de sextilis finissait le 17 juin grégorien (11), et que c'est à cette époque, à la fin de sextilis, vers le solstice d'été, que les consuls Sp. Servilius et A. Virginius entrèrent en charge; par conséquent le mois de septembre répondait au mois de juin grégorien, à l'époque de la création des premiers consuls, comme l'an 278 de Rome; ce mois de septembre appartenait ainsi à l'été pléiadique. D'après Plutarque, M. Horatius fit la dédicace du temple de Jupiter Capitolin aux ides de septembre, jour qui coïncidait avec la pleine lune de metageitnion (12). Denys d'Halicarnasse place ce fait sous le troisième consulat (13), Tite-Live et Plutarque le rapportent au premier consulat; Tite-Live dit que ce fut M. Horatius consul qui fit la dédicace du Temple une année après l'expulsion des rois (14);

(1) Liv. V, page 277.
(2) Liv. V, page 288; Tite-Live, liv. II, chap. 5.
(3) Varron, *De re rust.*, liv. I, 32; Colum., liv. IX, 14.
(4) Denys d'Halicarnasse, page 277.
(5) *Id.*, page 582.
(6) Pet. *De doct. temp.*, liv. IV, chap. 12.
(7) Tite-Live, liv. XLIV, chap. 37.
(8) *Id.*, liv. XLIV, chap. 36.
(9) *De doct. temp.*, liv. IX, chap. 50.
(10) *Ibid.*, liv. II, chap. 77.
(11) C'est donc bien à tort que Dodwell reproche une prétendue grave erreur à Denys d'Halicarnasse, au sujet de la place que celui-ci attribue au mois de sextilis, vers le solstice d'été (*De cyclis*, diss. 10, sect. 18 et 37).
(12) *Vie de Poplicola*, 14.
(13) Page 304.
(14) Liv. II, chap. 8; liv. VII, chap. 3.

Digitized by Google

Plutarque la place avant le deuxième consulat de Val. Poplicola (1), par conséquent l'an 246 de Rome; nous suivrons la foi de Plutarque, puisqu'il nous donne, pour cette époque, l'indication d'un mois grec en concordance avec un mois romain. L'an 245 de Rome, il y a eu une éclipse de soleil le 28 avril grégorien (2) : il en résulte qu'il y avait nouvelle lune le 22 octobre suivant, les calendes du mois de janvier lunaire ont dû avoir lieu ce jour-là, et les calendes de septembre le 16 juin grégorien de l'an 246 de Rome, de sorte que les ides de septembre tombaient le 28 juin, et, comme le dit Plutarque, vers la pleine lune du mois athénien metageitnion; ce dernier mois a donc dû commencer le 16 juin grégorien, et hécatombéon, qui était le premier mois de l'année athénienne, commença le 17 mai, à la nouvelle lune qui arrivait ce jour-là et suivait de plus près le lever des Pléiades. Donc, d'après cette indication de Plutarque, l'année civile des Athéniens était déjà pléiadique dix-huit ans environ avant la bataille de Marathon ou dans la 72e olympiade (3).

Une autre indication de Plutarque nous permet d'en constater l'existence à la 173e olympiade, mais il y a des faits intermédiaires qui en révèlent l'existence : Démosthène nous offre un passage curieux, qui confirme cet usage de l'année pléiadique, de son temps, chez les Athéniens; c'est la fameuse lettre de Philippe, père d'Alexandre le Grand, à ses alliés (4) : « Rendez-vous, leur écrit-il, dans la Phocide avec des vivres pour quarante jours, » au commencement de loüs, suivant notre manière de compter (chez les » Macédoniens), et de boëdromion, suivant la manière de compter des » Athéniens. » C'est un fait incontestable que l'année fixe des Macédoniens commençait avec l'équinoxe d'automne, et leur année lunaire à la nouvelle lune qui précédait ou suivait de près cet équinoxe (5). L'an 339, avant l'ère chrétienne, il y a eu une éclipse de soleil le 11 mars grégorien, par conséquent nouvelle lune le 3 octobre suivant, le mois de dius a dû commencer ce jour-là; hyperberetæus, qui était le mois précédent et le dernier de l'année a dû commencer le 4 septembre, gorpæus le 5 août, loüs le 7 juillet, panemus le 7 juin et daisius le 9 mai ; d'après la lettre de Philippe, boëdromion correspond à loüs, il a donc commencé, avec ce dernier mois, le 7 juillet; metageitnion le 8 juin et par conséquent le mois d'hécatombéon coïncidant avec daisius a commencé le 9 mai, c'est-à-dire à la nouvelle lune qui précédait de très-près le lever des Pléiades. Ainsi la lettre de Philippe constate un rapport très-exact entre les mois macédoniens et les mois athéniens, et ce rapport ne peut s'établir que si l'année athénienne est pléiadique dans l'usage civil, et il confirme l'authenticité de la lettre de Philippe (6). Cette lettre n'a pu être écrite qu'au commencement

(1) *Vie de Poplicola*, 14 et 16.

(2) *Liste chronologique des éclipses*, tome 42, *Acad. Inscr. et Bell.-Lett.*

(3) Il ne faut donc pas substituer boëdromion à metageitnion, comme le veut Petau (Liv. I, chap. XI, *De doct. temp.*). Dodwell rapporte avec juste raison le mois de septembre au temps de Poplicola et non à celui de Plutarque (*De cyclis*, diss. 2, sect. 10).

(4) *Orat. pro corona*, § 157, éd. Didot.

(5) Corsini, *Fast. attici*, diss. 14, n° 21, page 462, tom. 2.

(6) Toutes les difficultés soulevées à l'occasion de cette lettre disparaissent ainsi, il faut donc bien se garder d'y faire aucun changement dans l'indication des mois, comme le veut Corsini en substituant hécatombéon à boëdromion (*Fast. att.*, diss. 3, nos 20, 21, pages 141, 143 ; diss. 14, n° 21, page 462.

Digitized by Google

de l'archontat de Lysimachides, dans l'un des deux mois qui précèdent boëdromion, vers la fin de la première année de la 110e olympiade, elle n'a pu l'être l'année suivante (338 avant l'ère chrétienne) ou sous l'archonte Charondas, vers la fin de la deuxième année de la 110e olympiade, d'abord, parce que, cette année, loüs ne correspondait pas à boëdromion, et, ensuite, parce que la bataille de Chéronée ayant eu lieu le 7 de metageitnion (1), sous cet archonte Charondas (2), il serait absurde d'admettre que Philippe ait donné rendez-vous à ses alliés pour le mois de boëdromion qui aurait suivi la bataille.

Une autre indication de l'année pléiadique nous est fournie par Arrien; Scaliger a taxé d'ineptie cet historien, parce qu'il a placé la bataille d'Arbelles dans le mois de pyanepsion (3); ce n'est pas Arrien qui est dans l'erreur, car il a suivi l'ancien hémérologe attique; c'est Plutarque qui se trompe, en suivant l'hémérologe attique qui existait de son temps. En effet, l'an 331 avant l'ère chrétienne, il y eut nouvelle lune le 10 mai grégorien; hécatombéon aura commencé ce jour-là, metageitnion le 9 juin, boëdromion le 8 juillet, memacterion le 7 août et pyanepsion le 5 septembre; or, l'éclipse de lune dont parle Arrien est rapportée, par les calculs astronomiques, au 20 septembre de l'an 331; par conséquent, d'après l'année pléiadique, elle correspond au 15 de pyanepsion; indication très-conforme à l'ancien hémérologe attique et qui doit être substituée à celle de Plutarque. — Plutarque, comme le reconnaissent les érudits, est un très-mauvais chronologiste, surtout quand il fixe des dates par ses propres calculs; mais il faut avoir confiance en lui lorsque ses indications sont tirées de documents qu'il avait sous les yeux; ainsi les Mémoires de Sylla lui ont fourni une concordance d'un mois romain avec un mois athénien; cette concordance ne peut s'établir que par l'usage de l'année pléiadique chez les Athéniens du temps de Sylla. Plutarque rapporte, d'après les Mémoires de ce dernier, qu'Athènes fut prise aux calendes de mars, jour qui coïncidait avec la néoménie d'anthestérion (4). Il est certain que, du temps de Sylla, le mois de mars romain tombait dans la saison d'hiver. Les érudits ne sont pas d'accord sur l'année de la prise d'Athènes; Petau place cet événement à l'an 669 de Rome (5); Dodwell à l'an 667 (6); Corsini à l'an 666 (7); De la Nauze à l'an 668 de Rome (8). C'est cette dernière année qu'il faut adopter, d'après le témoignage d'Appien; cet historien dit que la guerre civile commença à la 174e olympiade, époque où Sylla aborda à Brindes avec son armée, de retour de son expédition contre Mithridate (9), et que Sylla termina la guerre contre ce prince en trois années *non entières* (10). La 174e olympiade répond à l'an 670 de Rome; par conséquent Sylla passa en Grèce l'an 667 de Rome, sa première entreprise fut le siége d'Athènes qui eut lieu au commencement de l'hiver ou plutôt à l'approche de

(1) Plutarque, *Vie de Camille*, 19.
(2) Diod. de Sicile, liv. XVI, 85.
(3) *De emend. temp.*, page, 420, éd. 1629; Arrien, *Expéd. d'Alexandre*, liv. III, § 15.
(4) *Vie de Sylla*, 14.
(5) *De doct. temp.*, tome 2, page 647.
(6) *De cyclis*, diss. 2, sect. 8 et 12; diss. 10, sect. 17.
(7) *Fast att.*, diss. 2, n° 30, tom. 1.
(8) Tom. 26, page 246, *Acad. Inscript. et Belles-Lettres*.
(9) *De bello civili*, liv. I, § 84.
(10) *Ibid.*, liv. I, § 76.

Digitized by Google

l'hiver (τοῦ χειμῶνος ἐπιόντος) (1) Sylla avait établi son camp devant Eleusis à cette époque, c'est-à-dire, vers la fin d'octobre; il est revenu en Italie à la 174e olympiade ou en juillet 670 de Rome; ce qui fait à peu près les trois ans indiqués par Appien. Athènes a été prise en hiver, d'après le témoignage de Plutarque, car il dit que Sylla, étant plus fort à Athènes sur terre que sur mer, envoya Lucullus en Egypte pour en ramener des vaisseaux (Sylla n'avait pas encore pris le Pirée); c'était au fort de l'hiver (ἦν τοῦ χειμῶνος ἀκμή) (2). De la Nauze place les calendes de mars romain au 26 janvier 668 de Rome (3), nous les plaçons, d'après l'année lunaire alors en usage, au 4 janvier grégorien, l'an 668 de Rome; car il y a eu cette année une éclipse de soleil le 3 février, les calendes de janvier ont dû arriver, l'an 667 de Rome, avec la nouvelle lune, le 6 novembre, les calendes de février le 6 décembre, et les calendes de mars le 4 janvier grégorien, l'an 668 de Rome; ainsi la néoménie d'anthestérion coïncidant avec les calendes de mars romain (4) répondait au 4 de ce mois de janvier; élaphébolion au 2 février, munychion au 4 mars, thargélion au 2 avril, scirophorion au 2 mai et hécatombéon au 1er juin, mais ce mois d'hécatombéon ne peut appartenir ni au cycle de Méton ni à la période de Callippe, car, dans ces deux périodes, le premier du mois d'hécatombéon ne peut arriver au plus tôt qu'à une époque correspondant au 18 juin grégorien, c'est-à-dire dix jours au plus tôt avant le solstice. Les mois d'anthestérion et d'hécatombéon appartiennent donc à l'année pléiadique et à une année intercalaire; car sans cela hécatombéon aurait commencé le 2 mai précédent. Ainsi la situation des deux mois romains, septembre et mars, étant bien définie, pour chaque époque dont parle Plutarque, les deux mois athéniens correspondants, metageitnion et anthestérion, se trouvent appartenir à l'année pléiadique, depuis la 68e olympiade jusqu'à la 173e olympiade. Il n'est pas étonnant dès lors que Thucydide contienne une indication implicite et Théophraste une mention expresse de l'année pléiadique.

Voilà des preuves bien convaincantes que l'année athénienne n'a subi aucun changement à la 87e olympiade. D'ailleurs, le silence de Thucydide sur ce prétendu changement attribué à Méton repousse péremptoirement ce système. Gail, qui en a été frappé, croit l'expliquer en disant que cet auteur ne mentionne pas dans son histoire particulière les découvertes et les inventions, comme Diodore de Sicile qui écrit une histoire générale (5); c'est possible, mais les circonstances toutes spéciales dans lesquelles Thucydide écrivait lui faisaient une obligation expresse de parler des prétendues découvertes et innovations de Méton, surtout lorsque l'adoption du cycle de ce dernier aurait eu pour conséquence immédiate d'abréger de six mois, selon Dodwell (6), ou de prolonger de six mois, suivant Corsini (7), l'archontat d'Apseudès. Cet archonte était justement le prédécesseur de l'archonte Pythodore sous lequel a commencé la guerre de Péloponnèse; une telle perturbation dans la série des archontes exigeait une explication formelle de la part de Thucydide; on sait avec quel soin cet historien s'est attaché à bien préciser l'époque où a commencé cette guerre; il était donc tenu de faire connaître comment et

(1) *De bello mithrid.*, XXXIII.
(2) Plutarque, *Vie de Lucullus*, 2.
(3) *Loc. cit.*
(4) Mois lunaire. Dodwell, *De cyclis*, diss. 2, sect. 8, 9, 12.
(5) Gail, *Tableau synoptique de l'histoire de la Grèce.*
(6) *De cyclis*, diss. 3, sect. 35, Annales de Thucydide, page 114.
(7) *Fast. att.*, tome 2, page 75, diss. 9, n° 40.

Digitized by Google

pourquoi il ne restait plus que deux mois d'exercice à l'archonte Pythodore. Bien loin de faire soupçonner l'existence de ce prétendu changement, toutes les circonstances qu'on relève dans Thucydide, à l'occasion de la trêve de 50 ans, prouvent que l'année archontique était encore pléiadique à la 10e année de la guerre. Méton n'était ni l'inventeur du cycle de 19 ans, ni l'auteur de l'observation du solstice d'été, d'après le témoignage même de Théophraste qui attribue cette observation à un certain Phaineus, astronome métèque ou domicilié à Athènes (1); Théophraste dit formellement que Méton *arrangea* (συνέταξε) l'année de 19 ans, la tradition rapportée par Diodore de Sicile (2) prouve la grande antiquité de ce cycle. Quelques-uns, dit cet historien, l'appellent l'année de Méton pour son exactitude et la sûreté de ses pronostics (3). — Si Ælien fait Méton l'inventeur de ce cycle, c'est qu'il s'en rapporte au dire même de Méton, μέγαν ἐνιαυτόν, ὡς ἔλεγεν, εὗρε (4). — Festus Aviénus, si souvent invoqué en faveur de Méton, n'est rien moins qu'affirmatif, au sujet de cette prétendue découverte : « *on dit* que Méton ajouta à l'octaétéride plus de 10 ans avec un art cécropéen ; » voilà les paroles du poëte (5). Mais ce qui est plus significatif encore, c'est le silence de Geminus qui ne nomme même pas Méton (6). Ce qu'on peut admettre avec raison, c'est que Méton a arrangé ingénieusement la période de 19 ans et y aura adopté, d'une manière très-commode, l'hémérologe rustique et religieux, de telle sorte que le peuple athénien aura accueilli son système, mais tout en conservant l'année pléiadique, tandis que Méton faisait commencer son cycle au solstice d'été, suivant l'usage des plus anciens astronomes (7). La correction astronomique de Méton aura amené un certain déplacement dans l'ordre des fêtes ; ce qui expliquerait les plaintes de la Lune, dans la comédie des Nuées d'Aristophane, au sujet du dérangement apporté à l'ancien hémérologe attique (8). — L'année pléiadique a donc continué de subsister dans l'usage civil chez les Athéniens du temps de Méton et bien longtemps après lui. Aratus, qui vivait dans la 125e olympiade (9), la mentionne dans son traité d'astronomie en termes qui annoncent qu'elle avait conservé toute sa célébrité et le respect populaire qui la maintenaient dans l'usage civil, particulièrement à Athènes. Jupiter ordonna, dit Aratus, que les Pléiades par leur lever et leur coucher signifiassent le commencement de l'été et de l'hiver (10). Ce qui a contribué à répandre et à fortifier l'idée de l'adoption du cycle de

(1) *De signis pluviarum*, page 416, édit. Heinsius.
(2) Liv. 2, 47.
(3) Liv. 12, 36.
(4) *Hist. var.*, liv. 10, chap. 7.
(5) *Phénomènes* d'Aratus, vers 41.
(6) *Uranologium* Petavii, page 37.
(7) *Uranol.* Petavii, page 212.
(8) Aristoph. *In Nub.*, vers. 626 et suivants.
(9) *Uranolog.* Petavii, page 269.
(10) Page 30, éd. de Paris 1559. Mais on peut plus particulièrement considérer comme expression du temps civil le mot πλειών dont se sert Callimaque. Les uns, dit-il, font en une année (πλείωνι ἐνί) ce que Ptolémée fait en un jour. Le scholiaste explique πλειών par ἐνιαυτός (vers 88, hymne à Jupiter). Callimaque vivait sous la 133e olympiade. Théocrite, qui vivait dans la 130e olympiade, indique aussi l'année pléiadique et la

Digitized by Google

Méton, c'est qu'on n'a aperçu dans Théophraste et dans Aristote que l'année solstitiale, tandis qu'ils emploient également l'année pléiadique dans leurs écrits : c'est pour distinguer les deux années qu'ils ajoutent aux mois de l'année solstitiale des notes de temps caractéristiques. Nous nous bornons à cette observation, il serait trop long d'en rapporter des exemples. Il est certain que l'année pléiadique a cessé d'exister dans l'usage civil, chez les Athéniens, à une époque postérieure à la 173e olympiade et que l'année solstitiale lui a été substituée (1); c'est ce qui résulte d'un passage de Denys d'Halicarnasse où il fait commencer le mois d'hécatombéon vingt jours après le solstice d'été (2), suivant la manière de compter des Athéniens, c'est-à-dire du temps où écrivait cet historien (3), et il est certain aussi que ce n'est pas d'après les périodes de Méton et de Callippe que l'auteur grec établit ses calculs ; car, comme le fait remarquer Dodwell, il n'y a pas, dans la période de Callippe, une année où le solstice aurait précédé de vingt jours la fin de l'année, c'est-à-dire le commencement d'hécatombéon (4) ; mais c'est contrairement au témoignage de Geminus que Dodwell prétend qu'on trouve de ces années dans le cycle de Méton, puisque Geminus dit formellement que Callippe n'avait rien changé au mode d'intercalation de Méton (5). C'est le cycle dont fait usage Denys d'Halicarnasse, que suit aussi Plutarque, puisque, dans la *Vie de Timoléon*, il fait correspondre le commencement de l'été et la fin de thargélion au solstice (6), pour fixer la date de la victoire de Timoléon sur les Carthaginois ; dans la *Vie de Camille* (7), il dit que ceux-ci ont été vaincus par Timoléon le 27 de thargélion (2e année de la 110e olympiade) (8); mais c'est par une application rétroactive de ce nouveau commencement de l'année athénienne que Plutarque établit ainsi cette date, comme Denys d'Halicarnasse celle de la prise de Troie. Le cycle que suivent ces deux auteurs n'est ni celui de Callippe, ni celui de Méton. Puisque nous avons prouvé que l'année pléiadique subsistait encore dans l'usage civil à la 173e olympiade, si nous trouvons un mois athénien mentionné d'une manière toute spéciale dans la chronologie, à la 129e olym-

fait remonter implicitement à une haute antiquité, puisqu'il place l'expédition des Argonautes *au lever des Pléiades*, le *printemps étant fini* (τετραμμένω εἴαρος ἤδη), ou, suivant le scholiaste, ἀρχομένου τοῦ θέρους, εἴαρος λήξαντος. (Idyll. 13, vers 25 et 26, c'est-à-dire plus de 1300 ans avant l'ère chrétienne.)

(1) L'année était restée lunaire et la néoménie d'hécatombéon suivait toujours le solstice d'été (Petau, *De doct. temp.*, liv. 9, chap. 29). Un passage de la *Chronique* d'Eusèbe pourrait faire supposer qu'à la 186e olympiade un changement aurait été apporté chez les Romains au mode d'intercalation dans le cycle lunaire (Scalig., *De emend. temp.*, page 235, et 453, éd. 1629). Ce cycle modifié aura pu être alors adopté par les Athéniens ; mais ce passage d'Eusèbe paraît suspect à Petau (*De doct. temp.*, liv. 10, chap. 67).

(2) page 51.

(3) Pet., *De doct. temp.*, liv. 1, chap. 12 ; liv. 9, chap. 29, page 67; Corsini, *Fast. att.*, diss. 2, n° 18, page 85, tom. I.

(4) Dodwell, *De cyclis*, diss. 1re, sect. 19.

(5) Petau, *De doct. temp.*, liv. 2, chap. 19.

(6) *Vie de Timoléon*, 27.

(7) Plut., *Vie de Camille*, 19.

(8) Diod. de Sicile, liv. 16, §§ 79, 80.

Digitized by Google

piade, il est clair que ce mois doit être rapporté à l'année pléiadique, tel est le mois de thargélion auquel est attachée une date mémorable de l'histoire, celle de la prise de Troie, dans les marbres de Paros. Il faut observer, dit FRÉRET, que non-seulement les années de cette Chronique sont des années athéniennes, ce qui est prouvé par la date de la prise de Troie, marquée au 24 de thargélion, mais encore que ce sont des années archontiques (1). Les marbres de Paros ont été écrits à la 129e olympiade sous l'archonte Diognète; il s'ensuit que l'auteur de la Chronique de Paros a dû se conformer à l'année archontique des Athéniens en usage de son temps et appliquer rétroactivement à l'époque de la prise de Troie le mois de thargélion pléiadique, dont le 24 devait correspondre alors au 16 avril grégorien; ce qui serait conforme à une indication d'Eschyle (2), d'après laquelle cette ville aurait été prise vers le coucher des Pléiades; il s'agit évidemment, dans ce poëte, du coucher qui arrivait en avril, le 3 des nones d'avril, suivant Pline (3), ou, selon le Parapegme de Geminus (4), le 13e jour après l'entrée du soleil dans le Bélier, ce qui revient au 6 avril. La tradition qui place au printemps (5) la prise de Troie était si populaire qu'Eschyle n'avait pas besoin d'ajouter une autre note de temps pour distinguer ce coucher du printemps de celui d'hiver (6). Si Denys d'Halicarnasse a fait correspondre le 24 de thargélion au 12 juin grégorien, c'est qu'il arrange les faits suivant son opinion personnelle. Comme il le dit lui-même (ὡς ἔχω δόξης) (7), d'après l'année attique en usage de son temps (ὡς Ἀθηναῖοι τοὺς χρόνους ἄγουσι (8). Il ne faut donc pas tenir compte de cette chronologie de fantaisie. Ce passage, du reste, a paru suspect à certains savants (9). Il est bien évident que cet historien ne l'a pas emprunté à Ephore, d'abord parce qu'il ne le nomme pas, et ensuite, parce qu'il diffère d'un jour avec Ephore, comme on peut le voir par la date que Plutarque attribue à celui-ci (10). Chez l'historien Ephore le mois de thargélion ne pouvait être solstitial comme le fait Denys d'Halicarnasse; car Éphore a terminé son histoire à la 4e année de la 109e olympiade sous l'archonte Nicomaque (11), c'est-à-dire dans un temps intermédiaire entre Thucydide et Théophraste, à l'époque où l'année civile et archontique des Athéniens était pléiadique. Il faut nécessairement rapporter à cette année le mois de thargélion, à la 109e comme à la 129e olympiade où a été écrite la chronique de Paros. Il suit de là que le mois de thargélion mentionné par l'auteur de cette Chronique ne peut être solstitial; ce n'est donc pas à compter du solstice d'été, suivant Selden et

(1) Tome 26, page 167, *Acad. Inscript. et Belles-Lettres*.
(2) *Tragédie d'Agamemnon*, vers 826.
(3) Pline, *Hist. nat.*, 18, 66.
(4) Petau, *Uranologium*, page 69.
(5) Virgile, *prima æstate*, *Enéide*, liv. 3, vers 5 et 8; Properce, *decimo vere*, *Elégies*, liv. 3, vers 40; Horace, *post certas hiemes* (*Odes*, liv. 1, 15).
(6) Πλειάδος χειμερίνη δύσις, Arist. *Hist. nat.*, liv. 6, chap. XI. Aristote veut distinguer par ces mots les deux couchers.
(7) Page 51, préface.
(8) Page 51, préface.
(9) Desvignoles, *Chronol. sacrée*, liv. 6, chap. 5, page 819; Dodwell, *De cyclis*, diss. 1re, sect. 43.
(10) *Vie de Camille*, 19.
(11) Diod. de Sicile, liv. 16, 76.

Digitized by Google

d'autres chronologistes (1), et encore moins au solstice d'hiver (2) qu'il faut faire commencer l'année parienne, mais au lever des Pléiades. — L'année pléiadique domine donc toute l'histoire ancienne ; de ce fait resté inaperçu, il résulte, comme il est facile de le comprendre, un grand nombre de difficultés et d'erreurs de détails dans la chronologie. »

On passe à la présentation des livres :

M. le Secrétaire perpétuel, au nom de M. de Wailly, fait hommage des *Œuvres de Jean, sire de Joinville, comprenant l'*Histoire de saint Louis, *le* Credo *et la* Lettre a Louis X, *avec un texte rapproché du français moderne mis en regard du texte original, corrigé et complété à l'aide des anciens manuscrits et d'un manuscrit inédit* (Paris, 1867, grand in-8°) avec deux miniatures dont l'une est reproduite en chromolithographie d'après le frontispice du plus ancien ms. de Joinville, le grand sceau royal de saint Louis et quelques-unes de ses monnaies. « L'auteur de cette belle et savante édition, dit M. le Secrétaire perpétuel, rend compte dans sa *Préface* des motifs qui l'ont porté à l'entreprendre et, dans une *Notice* jointe à cette Préface, des manuscrits qui ont servi à son travail d'éditeur, particulièrement de celui, qui, resté inédit, y ajoute un prix tout nouveau. Des éclaircissements sur divers points essentiels ou curieux terminent le volume qu'on est tenté de regarder comme le dernier mot de la science de nos jours en ce qui concerne les Œuvres de Joinville. »

M. Garcin de Tassy offre à l'Académie son *Discours d'ouverture du cours d'hindoustani à l'Ecole impériale des langues orientales vivantes* prononcé le 3 décembre (br. in-8°).

Sont présentés ensuite :

1° *L'unité organique du Faust de Gœthe*, par M. Schoebel (Paris, 1867, br. in-8°) ;

2° *Notice sur une inscription du XIe siècle provenant de l'abbaye de Corbie*, par M. l'abbé Corblet (1866, br. in-8°);

3° *Rapport sur le projet d'études topographiques du département de la Drôme à l'époque gallo-romaine*, par M. Vallentin, juge d'instruction à Montélimar (Valence, 1866, br. in-8°) ;

4° *Annales de philosophie chrétienne* (octobre 1866).

(1) Tome 26 (pages 157, 161, 200) *Acad. Inscript. et Belles-Lettres*, Fréret, *Observations sur les marbres de Paros*.
(2) Tome 23, page 67, *Observations* de Gibert sur ces marbres.

Digitized by Google

Sont adressés, en outre, pour les concours, les ouvrages suivants :

I. Pour le concours des antiquités de la France :

1° *Vicissitudes, heur et malheur du Viel-Hesdin*, par le Dr Danvin (1866, 1 vol. in-8° en double exemplaire);

2° *Origine, étymologie et signification des noms propres et des armoiries*, par M. de Coston (Paris, 1867, 1 vol. in-8° en double);

3° *Maisons historiques de Gascogne, Guyenne, Béarn, Languedoc et Périgord*, par M. Noulens (1865-1866, 2 vol. gr. in-8° en double exemplaire);

4° *Histoire de la ville, du pays et de la baronnie d'Herment en Auvergne*, par M. Ambroise Tardieu (Clermont-Ferrand, 1866, 1 vol. in-f°, avec de nombreuses planches).

Ces ouvrages sont admis au concours de 1867.

II. Pour le concours du prix Gobert :

La France pontificale (Gallia Christiana) : *Histoire chronologique et biographique des archevêques et évêques de tous les diocèses de France, depuis l'établissement du christianisme jusqu'à nos jours. — Métropoles de Paris, Rouen, Sens, et Reims* (10 vol. in-8°, sans date, avec les photographies des archevêques et évêques actuels, par M. Fisquet, membre de plusieurs sociétés savantes. « L'auteur, dans une lettre d'envoi du 5 décembre, en adressant six exemplaires de cet ouvrage qu'il publie, dit-il, depuis deux ans, le donne, non comme une traduction, mais comme une refonte complète du *Gallia Christiana* continué jusqu'à nos jours, en mettant à profit les documents nouveaux. » — Renvoi à la future commission.

M. de Longpérier fait hommage, au nom de M. Guessard, du nouveau volume qu'il vient de publier dans sa *Collection des anciens poètes de la France* sous le titre de : « Macaire, *chanson de geste, d'après le ms. unique de Venise, avec un Essai de restitution en regard* (Paris, 1866, in-12). » M. de Longpérier fait ressortir tout l'intérêt et tous les mérites de ce travail aussi savant qu'ingénieux dont l'édition offrait des difficultés de tout genre heureusement résolues pour la plupart.

M. Egger offre, au nom de M. Weil, professeur de littérature ancienne à Besançon, le *Spécimen d'une édition nouvelle d'Euripide*; texte grec avec variantes et notes en français. « Ce spécimen renfermant, avec une *Notice préliminaire* du premier Hippolyte, le second qui nous a seul été conservé, donne l'idée la plus favorable de ce nouveau travail philologique du savant

Digitized by Google

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

éditeur d'Eschyle, travail dont l'exécution typographique est d'une correction et d'une élégance remarquables. »

M. Egger fait hommage, en second lieu, du t. VIII de l'*Histoire romaine de Dion Cassius traduite en français* par M. Gros, etc. « œuvre importante et difficile, savamment continuée par M. Boissée (Paris, 1866, in-8°). »

Séance du vendredi 31.

Il est donné lecture de la correspondance officielle.

M. le Ministre de l'Instruction publique, par un message en date du 12 décembre, transmet à l'Académie les *Rapports* que M. G. Deville, ancien membre de l'École française d'Athènes, et M. Coquart, chargés d'une mission scientifique dans l'île de Samothrace, lui ont adressés, accompagnés de notes et de plans sur les résultats de leurs communs travaux. M. le Ministre prie l'Académie de vouloir bien, après avoir examiné ces rapports, lui en faire connaître son avis. — Renvoi des dits rapports à l'examen de la commission de l'Ecole d'Athènes après son prochain renouvellement.

M. le Président de l'Institut, par une lettre du 8 décembre adressée au Président de l'Académie, le prie d'inviter la Compagnie à désigner un lecteur qui la représente dans la prochaine séance trimestrielle fixée au 9 janvier 1867.

M. Renier fait une communication dans laquelle il se propose de montrer par un nouvel exemple quels secours on peut tirer de l'étude des monuments épigraphiques pour l'explication et la correction du texte des auteurs anciens. — « La vie de Septime Sévère par Spartien (éd. de MM. Jordan et Eyssenhardt, Berlin 1864, 8°) commence ainsi :

« *Interfecto Didio Juliano, Severus Africa oriundus imperium obtinuit. Cui civitas Lepti, pater Geta, majores equites Romani ante civitatem omnibus datam, mater Fulvia Pia, patrui* Magnaper et Severus *consulares, avus* maternus *Macer,* paternus *Fulvius Pius fuere.* »

Digitized by Google

Ce passage pourrait donner lieu à de nombreuses observations; on y remarque notamment deux fautes graves, qui peuvent être facilement corrigées. Ainsi d'abord les mots *maternus* et *paternus* ont été transposés. Il est évident en effet que, la mère de Septime Sévère s'appelant *Fulvia Pia*, c'est son aïeul maternel et non pas son aïeul paternel qui devait s'appeler *Fulvius Pius*. Son aïeul paternel s'appelait donc *Macer*, ou plutôt *Septimius Macer*, l'auteur ayant cru inutile, en le nommant, comme en nommant le père et les oncles paternels de Sévère, de répéter avant son surnom le nom de la famille. — Le membre de phrase précédent : « *patrui Magnaper et Severus consulares* » contient une faute plus grave encore. *Magnaper* est un mot impossible. *M. Agrippa*, qu'on lit, au lieu de ce mot, dans les éditions ordinaires, est un exemple de ces corrections arbitraires, que se permettaient les anciens éditeurs, et qui faussent encore en tant d'endroits le texte des auteurs. Il est évident, en effet, que Spartien, ayant omis partout le prénom des parents de Septime Sévère, n'avait pu faire exception pour un de ses oncles qui aurait porté le prénom *Marcus*, prénom très-commun et qui ne méritait pas d'être remarqué. *M. Agrippa* est d'ailleurs fort différent de *Magnaper*, et l'on ne concevrait pas comment les copistes auraient pu prendre l'un pour l'autre. Ce passage peut être corrigé d'une manière plus simple et plus probable; au lieu de MAGNAPER, il faut lire MACER, APER. — Septime Sévère aurait donc eu, non pas deux, mais trois oncles paternels, tous trois consulaires, savoir : *Severus*, qui fut, suivant Spartien, deux fois consul, et par le crédit duquel il obtint le laticlave ; *Macer*, qui aurait pris le surnom de son père, suivant l'usage de la famille ; et enfin *Aper*, l'un des deux consuls mentionnés dans la date d'une inscription de l'ancienne *Nescania* en Espagne, publiée par M. Em. Hübner, dans les *Comptes rendus de l'Académie de Berlin* (8 novembre 1860, p. 610 :)

D·D·K·IVLIS·P·SEPTVMIO·APRO
M·SEDATIO·SEVERIANO·COS

Dedicatum Kalendis Juliis, Publio Septumio Apro, Marco Sedatio Severiano consulibus.

Digitized by Google

Ces deux consuls sont des consuls *suffecti;* on ne retrouve pas leurs noms dans les fastes consulaires; mais on peut fixer avec certitude la date de leur consulat au milieu du deuxième siècle de notre ère, l'un d'eux, *M. Sedatius Severianus*, figurant en qualité de sénateur parmi les patrons de corporations industrielles d'Ostie, en 140 et en 152 de notre ère. — Le troisième oncle paternel de Septime Sévère s'appelait donc *P. Septimius Aper.* »

M. DE WITTE lit la *Note* suivante *sur une arme figurée dans quelques peintures de vases.*

« Dans les nombreuses scènes de combat que nous offrent les vases peints, on remarque quelquefois aux mains d'une femme une arme qui a donné lieu à bien des commentaires et à bien des suppositions. Sur la célèbre *calpis* connue sous le nom de vase Vivenzio, une des merveilles du musée de Naples, se trouve un groupe dans lequel une femme troyenne est sur le point d'assommer un jeune guerrier grec tombé à genoux devant elle et qui cherche à se défendre avec son épée tout en se couvrant de son bouclier. L'objet dont la Troyenne s'est emparée pour s'en faire une arme est d'un certain volume et paraît avoir un certain poids. C'est comme une espèce de massue entaillée vers le milieu de sa longueur; l'extrémité inférieure est amincie et la partie supérieure plus large est taillée carrément. — Une arme semblable se voit sur quelques autres vases et toujours dans les mains des femmes. Je citerai : 1° une coupe portant la signature du fabricant Brygos, et sur laquelle sont peintes des scènes de la prise de Troie; dans un des groupes paraît Andromaque qui s'élance pour attaquer un jeune Grec auquel, à ce qu'il paraît, appartient le nom d'Opiménès. L'arme qui est entre les mains d'Andromaque est une pièce de bois d'une forme analogue à celle qu'on voit sur le vase Vivenzio (1). — 2° Une hydrie montre Orphée, accompagné de satyres et de guerriers, attaqué par les femmes de la Thrace; une de ces femmes est armée

(1) *Revue de philologie*, t. II, p. 398.

Digitized by Google

de l'instrument qui nous occupe (1). — 3° Un autre vase de la forme du stamnos montre également Orphée sur le point de périr au milieu des femmes de la Thrace; une de ces femmes porte l'objet en question, mais qui s'est rompu par le milieu (2). — 4° Enfin sur un quatrième vase de la forme de cratère, mais qui a subi de nombreuses restaurations, deux femmes portent des objets d'une forme à peu près semblable à l'arme de bois figurée aux mains de la Troyenne du vase Vivenzio. Les peintures de ce vase montrent encore une fois Orphée jouant de la lyre, au milieu des populations de la Thrace (3). Mais, je le répète, on ne peut pas avoir grande confiance dans ces peintures qui ont considérablement souffert. — Les archéologues, qui se sont occupés du vase Vivenzio et des autres monuments où l'on voit l'arme que j'ai décrite, y ont reconnu une lance (4), un joug (5), ou bien encore une traverse de bois destinée à porter sur les épaules les seaux pleins d'eau (6). Les monuments offrent des exemples divers d'une pièce de bois d'une forme plus ou moins courbe placée sur les épaules et qui servait à porter des fardeaux (7). C'est de cette manière qu'Hercule Mélampyge porte sur ses épaules les Cercopes, non-seulement sur la métope très-connue de Sélinunte, mais encore sur les vases peints (8). D'autres savants ont reconnu dans l'objet en question

(1) Voir mon *Catalogue de la collection d'antiquités de M. Alexandre Castellani*, n° 64, Paris, 1866.

(2) Gerhard, *Auserlesene Vasenbilder*,, III, pl. CLVI.

(3) *Museo Borbonico*, IX, tav. XII. — Raoul Rochette, *Mon. inéd.*, pl. XIII et XIX.

(4) Vivenzio, *Cat.*, p. 71.

(5) Millin, *Vases peints*, tome I, p. 54.

(6) Boettiger, *Archæologie der Malerei*, p. 341.

(7) Dubois Maisonneuve, *Introduction à l'étude des vases*, pl. LIV, 3. — Micali, *Mon. ined.*, 1833, tav. XCVII, 3. — Cf. Panofka, *Bilder ant. Lebens*, pl. XIV, 5 et pl. XV, 5. — Voyez les autres monuments cités par M. Henri Heydemann, *Iliupersis auf einer Trinkschale des Brygos*, Berlin, 1866, in-4° p. 25, note 3.

(8) Gerhard, *Auserlesene Vasenbilder*, II, pl. CX. — Cf. la dissertation

Digitized by Google

un débris de meuble ou une poutre (1), la réunion de deux hampes de lance (2), un couteau à deux tranchants (3), enfin un pilon destiné à broyer des grains ou d'autres corps durs (4). — En dernier lieu, moi-même, en décrivant, il y a quelques mois, les sujets d'un vase peint de la collection de M. Alexandre Castellani, où l'on voit Orphée attaqué par les femmes de la Thrace, je disais qu'une de ces femmes est armée d'un instrument dans lequel on a cru reconnaître un pilon, un joug ou un débris de meuble; et j'ajoutais : « ici c'est une rame ou la barre verticale d'un métier de tisserand (5). » — Aujourd'hui il n'est plus permis d'hésiter sur la nature de cette arme singulière. Un jeune savant allemand, M. Henri Heydemann, vient de publier la belle coupe de Brygos dont j'ai parlé plus haut : *Iliupersis auf einer Trinkschale des Brygos, erläutert und herausgegeben* von Heinrich Heydemann, Berlin 1866, gr. in-4°.

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de l'Académie la belle publication de M. Heydemann. Les sujets qui décorent l'extérieur de la coupe sont réduits aux cinq sixièmes des peintures originales et le tableau de l'intérieur à la moitié. M. Heydemann rapproche du groupe dans lequel paraissent Andromaque et Opimenès une peinture de vase à figures noires sur fond clair, dont le dessin est tiré des riches portefeuilles de M. Gerhard. Dans cette peinture sont représentées deux jeunes filles occupées à piler des grains dans un mortier. Ce groupe rappelle celui des deux femmes armées de pilons et figuré sur le coffre de Cypsélus. Δύο δὲ ἄλλας γυναῖκας ἐς ὅλμους καθικνουμένας φάρμακα εἰδέναι σφᾶς νομίζουσι ὑπέροις, dit Pausanias (6).

Or, les pilons dont se servent les deux jeunes filles dans le des-

du duc de Serradifalco : *Illustrazione di un antico vaso fittile* (Palerm., 1830) et mon *Cat. Durand*, n° 315.

(1) Gerhard und Panofka, *Neapels ant. Bildwerke*, p. 368, n° 1846.

(2) *Ibid.*, p. 243, n° 1513. — Raoul Rochette (*Mon. inéd.*, p. 80) avait dit qu'on ne comprend pas trop ce que pourrait être un instrument résultant de la juxtaposition de deux bois de lance.

(3) Gerhard, *Auserlesene Vasenbilder*, III, p. 27.

(4) Quaranta, *Revue arch.*, 1847, p. 515 et suiv. et *Museo Borbonico* XIV, tav. XLI-XLIII

(5) *Cat.*, n° 64, p. 27.

(6) V, 18, 1.

Digitized by Google

sin de M. Heydemann (p. 24) ont la forme donnée à l'arme figurée aux mains de la Troyenne sur le vase de Naples, à l'arme dont se sert Andromaque sur la coupe de Brygos et aux objets portés par les femmes de la Thrace qui se précipitent sur Orphée. Les Grecs donnaient à cet ustensile les noms d'ὕπερος, ὕπερον, τριβεύς, δοίδυξ ; chez les Latins il était désigné sous celui de *pilum*. — Que si l'on objectait que l'arme figurant sur le vase de Naples est trop grande pour un pilon, la comparaison avec les instruments tenus par les deux jeunes filles qui broient des grains dans un mortier suffirait pour dissiper tous les doutes. D'ailleurs Hésiode a répondu d'avance à ces objections, en parlant du pilon de trois coudées de long : Ὅλμον μὲν τριπόδην τάμνειν, ὕπερον δὲ τρίπηχυν (1).

Il faut donc en revenir à l'idée de M. Quaranta qui, il y a vingt ans, en 1847, reconnaissait dans l'arme du vase Vivenzio un pilon. Il n'y a rien à ajouter aux arguments solides que M. Quaranta fait valoir en faveur de son interprétation. Sa notice courte et substantielle, imprimée dans la *Revue archéologique* de 1847 (p. 515 et suiv.), ne laisse rien à désirer. A cette époque M. Quaranta se flattait d'avoir trouvé l'explication d'un objet qui était une énigme pour les plus savants archéologues. Il avait parfaitement raison ; il restait pourtant des doutes ; la dissertation de M. Henri Heydemann les a complétement dissipés. »

M. le Président, pour M. Cotheraux, commence la lecture d'un nouveau mémoire traitant de la *Chronologie de Diodore de Sicile.*

Présentation des livres :

Sont adressés pour le concours des antiquités de la France :

1°, par une lettre de M. l'abbé Gyss, à Strasbourg, en date du 1er décembre, *Histoire de la ville d'Obernai et de ses rapports avec les autres villes ci-devant impériales d'Alsace et avec les seigneuries voisines* (Strasbourg, 1866, 2 vol. in-8°, en double exemplaire) ;

2°, par une lettre de M. Houzé de l'Aulnoit, administrateur des hospices de Lille, en date du 8 décembre, l'ouvrage intitulé « *De l'assistance publique à Lille. L'hôpital St-Sauveur* (Lille, 1866, 1 vol. in-8° en double exempl.).

(1) *Opera et Dies*, 423, éd. Loesner.

Digitized by Google

— Renvoi des deux ouvrages à la future commission qui fera connaître son avis sur l'admissibilité du second au concours.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

1°, par M. de Coussemaker, correspondant, I. *Franche-Vérité rétablie dans la châtellenie de Bailleul en 1434* (Extr. du *Bulletin du comité flamand de France*, t. IV, br. in-8°); — II. *Un combat judiciaire à Cassel en 1396* (Extr. du même recueil, t. IV, br. in-8°);

2° *Exploration archéologique de la Galatie et de la Bithynie, etc.*, par MM. Perrot, Guillaume et Delbet, livr. 15 et 16, renfermant 12 planches nouvelles et les feuilles C et D des itinéraires;

3° Trois opuscules de M. Holmboe, en norvégien : I. *Des anneaux à serment*; 2e partie intitulée *Des sacrifices de chevaux* (br. in-8° avec pl.); — II. *Des sculptures sur les rocs* (2e partie, br. in-8° avec bois intercalés);— III. *Les Visions du prophète Ezéchiel et l'Astrolabe des Chaldéens*, programme universitaire pour le 2e semestre de 1866 (Christiania, 1866, in-4°, avec pl. lithogr., en double exemplaire);

4° *Documents inédits, etc., pour l'histoire du Symbole du baptême et de la règle de foi*, publiés et expliqués dans des mémoires par M. le Dr Caspari, professeur de théologie à l'Université de Norvége, 1re partie (Christiania, 1866, 1 vol. in-8°, en allemand);

5° *Le Messâhat de Mohammed ben Moussa al-Khârezmi* : Extrait de son *Algèbre* traduit et annoté par Aristide Marre (2e édit. revue et corrigée sur le texte arabe publié par Rosen, Rome, 1866, br. in-4°);

6° Revue archéologique : déc. 1866;

7° L'Orient, l'Algérie, etc., n° 7.

M. J. Desnoyers demande la parole pour une présentation d'ouvrage :

« M. E. Lartet, dit-il, m'a chargé de présenter à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en son nom et au nom de la famille de feu M. Henry Christy, son collaborateur, les trois premières livraisons de l'ouvrage publié en anglais sous le titre de *Reliquiæ aquitanicæ being contributions to the archæology and palæontology of Perigord and the adjoining provinces of Southern France* (Londres et Paris, 1865-1866, grand in-4°). Cet ouvrage ne comprendra pas moins de vingt livraisons et de cent planches exécutées avec une grande perfection. Les deux auteurs sont bien connus du monde savant; M. E. Lartet, par ses nombreuses et importantes découvertes et descriptions paléontologiques de débris de mammifères des terrains tertiaires et des cavernes du midi de la France et par ses recherches plus récentes sur la contemporanéité de l'homme et des

Digitized by Google

espèces d'animaux éteintes ; M. Christy, par sa précieuse collection d'instruments des peuples sauvages et des nations pré-historiques, pour laquelle il n'avait épargné ni voyages ni dépenses, et qu'il avait formée avec autant de passion que de goût et de sagacité. C'est lui qui, des premiers, fixa l'attention des antiquaires sur les monuments de pierres brutes de la province de Constantine, analogues aux monuments dits *celtiques* de France et d'Angleterre, et qui en facilita généreusement les fouilles. Plusieurs membres de cette Académie ont connu M. Christy et je ne crains pas d'être l'interprète de leurs regrets en même temps que de ceux de M. Lartet, son ami et son collaborateur, en rappelant le caractère bienveillant de M. Christy et les sentiments généreux dont il a donné tant de preuves, particulièrement à l'occasion des recherches dans les cavernes du Périgord. Il en a distribué les produits dans les principaux musées d'Europe et la France en aura une des plus belles parts, M. Christy ayant stipulé lui-même que les objets uniques et les plus précieux y resteraient. L'impression des *Reliquiæ aquitanicæ*, commencée très-peu de temps avant la mort de M. Christy, en 1865, se continue à Londres sous la surveillance d'une commission composée surtout d'archéologues anglais (1). C'est l'un d'eux, M. Rupert Jones, qui donne particulièrement ses soins à l'ensemble de l'ouvrage, qui surveille l'impression, traduit le texte écrit en français, à Paris, par M. Lartet, et rédige en partie l'explication des planches qui sont aussi exécutées à Paris sous la direction de M. Lartet. La portion du texte rédigée en Angleterre est surtout relative aux instruments modernes des peuples sauvages faisant partie de la précieuse collection de M. Christy comparés aux nombreuses variétés de pierres taillées des temps anté-historiques. Un mémoire très-intéressant de M. Christy sur l'ensemble de ces découvertes, déjà publié dans les *Transactions de la Société ethnologique de Londres* (N. S. t. III), est reproduit dans les *Reliq. aquit.* Mais le mérite et la responsabilité des descriptions paléontologiques et même archéologiques appartient principalement à M. Lartet, de même que les recherches longues, délicates et difficiles faites dans les cavernes du Périgord, grâce au généreux concours de M. Christy, et dont cet ouvrage présente surtout les résultats, ont été dirigées scientifiquement par M. Lartet.

L'un des grands mérites de cet ouvrage, et qui lui donne une valeur bien supérieure à l'objet restreint auquel il semble limité, consiste dans la certitude des résultats qu'il expose. On peut accepter avec la confiance la plus

(1) Cette Commission se compose de MM. Evans, Franz et Rupert Jones. MM. Penguilly et Alph. Milne Edwards ont aussi promis leur collaboration pour des articles spéciaux.

Digitized by Google

entière les faits qui y sont énoncés et dont plusieurs excitèrent d'abord de l'étonnement et même quelque défiance aujourd'hui entièrement dissipée. Un autre mérite est la nouveauté même de plusieurs des découvertes que cet ouvrage fait connaître. En effet, non-seulement les fouilles des cavernes et des abris disposés à plusieurs étages, sur les flancs des roches calcaires de la vallée de la Vézère et de ses affluents, dans le département de la Dordogne, qui servirent de retraites à ses habitants primitifs, ont permis de constater d'une façon irrécusable, dans de nombreuses stations, la contemporanéité de l'homme et d'espèces de mammifères détruites, des milliers de silex taillés des formes les plus variées, dont on peut reconnaître ou présumer les diverses destinations, confondus avec des ossements non moins nombreux d'animaux n'existant plus dans les mêmes contrées et surtout du renne, de l'aurochs, de l'éléphant, ossements portant aussi pour la plupart les traces d'un travail humain ; mais on a pu reconnaître, dans ces temps infiniment antérieurs aux monuments dits *celtiques*, plus anciens aussi que les habitations lacustres de Suisse avec instruments de pierre polie et avec armes de bronze, les vestiges d'une industrie assez perfectionnée, d'un goût remarquable pour la représentation de figures d'animaux, goût dont on ne se faisait aucune idée et qui doit être propre à une population particulière, autant au moins qu'à une période de ces temps pré-historiques. C'est ainsi qu'on a découvert dans les cavernes du Périgord et qu'on voit déjà figurés, mais seulement pour une petite partie, dans les premières livraisons de l'ouvrage de MM. Lartet et Christy, de véritables sculptures en os figurant des dards, des pointes de flèches barbelées, des hameçons ou harpons de pêche, des aiguilles, des scies, des sifflets et divers autres instruments d'un usage inconnu, les uns des objets de toilette, les autres probablement des symboles d'autorité. Ce qui est bien plus remarquable que ces objets, exécutés cependant la plupart avec beaucoup de goût et de délicatesse, ce sont les dessins d'animaux représentés souvent avec une grande perfection et quelquefois avec une vérité tout artistique. On a reconnu déjà les dessins de plus de dix espèces de mammifères gravés ou sculptés sur des os de renne et de cerf, plus rarement d'éléphant et d'autres mammifères, ainsi que sur des os d'oiseaux et plus rarement encore sur des plaques de schistes. Les représentations les plus fréquentes et les mieux exécutées sont celles du renne, du cerf, du cheval, de l'aurochs, d'un plus petit bœuf, du bouquetin, du chamois, de l'antilope saïga, de l'éléphant, de plusieurs mammifères carnassiers, figurés surtout par leurs peaux, tandis que les animaux paisibles sont ordinairement représentés en marche à la suite les uns des autres, ou combattant les uns contre les autres. On

Digitized by Google

a aussi reconnu des oiseaux, des poissons, des reptiles, mais plus grossièrement figurés. On a découvert le dessin d'un être humain ; ce dessin est plus imparfait que ceux des animaux. On doit espérer que des découvertes ultérieures feront connaître les représentations d'autres animaux dont on a retrouvé les ossements dans les mêmes cavernes, tels que l'hyène, le grand tigre (*felis spelæa*), un cerf à bois gigantesques, un rhinocéros, etc.

Ces types de dessins qu'on n'a point encore retrouvés hors de France ni même hors de la France méridionale, semblent jusqu'ici propres aux plus anciens habitants de l'Aquitaine. On en avait déjà indiqué un premier spécimen, il y a quelques années, dans une caverne du Poitou, et tout récemment M. Garrigou a fait connaître un dessin d'ours découvert dans la caverne de Massat, au pied des Pyrénées. Depuis lors, des fouilles entreprises dans la même vallée de la Vézère par M. le marquis de Vibraye ont pleinement confirmé les découvertes de MM. Lartet et Christy. Des sculptures analogues se sont retrouvées dans une autre partie de la même province, dans les grottes de Bruniquel (département de Tarn-et-Garonne) et sont conservées dans le musée de Montauban, ou dans la collection de M. Brun, directeur de ce musée, ou au *British museum* qui les a achetées de M. de Lastic, possesseur lui-même de plusieurs autres objets analogues provenant d'une caverne des bords de l'Aveyron.

Les dessins d'animaux découverts par MM. Lartet et Christy sont ou seront figurés dans leur ouvrage, dont les frères de M. Christy facilitent la publication conformément aux intentions de leur regrettable parent. Ils seront multipliés par des moulages très-fidèles qui prendront bientôt place dans plusieurs des plus importants musées d'Europe. La publication qui les fait connaître et les décrit, avec tant d'autres faits nouveaux, mérite donc l'estime et les encouragements de tous ceux qui s'intéressent à l'étude des périodes les plus anciennes et les plus obscures de l'état social des populations primitives du sol de la Gaule. »

M. Laboulaye fait hommage à l'Académie de la *Consultation* signée de lui, non-seulement en sa qualité d'avocat à la Cour impériale de Paris, mais encore à titre de professeur de législation comparée au Collége de France et de membre de l'Institut, pour *S. A. Madame Marie-Caroline de Bade, duchesse d'Hamilton, en faveur de M. le duc de Châtellerault, son fils mineur* (in-4°). « M. Laboulaye, dans un aperçu rapide et lumineux, fait ressortir le double intérêt de la cause où il a été appelé à donner ses conclusions contre le marquis d'Abercorn, prétendant au titre de duc de Châtellerault, soit au point de vue de l'histoire politique de la France, soit au point de vue de notre ancien droit national. »

Digitized by Google

Séance du vendredi 21.

PRÉSIDENCE DE M. BRUNET DE PRESLE.

Pas de correspondance officielle.

L'ordre du jour appelle en premier lieu la nomination de la Commission du prix Gobert pour le jugement du concours de 1867. — Sont élus pour former cette Commission : MM. LITTRÉ, WALLON, DELISLE et DE LASTEYRIE.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre le rapport de la Commission chargée des présentations aux places vacantes de correspondants.

La séance étant redevenue publique, M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL procède à la présentation des livres.

Ouvrages adressés pour le concours des antiquités de la France :

1° *Cartulaire de N.-D. de Chartres*, par MM. De Lépinois et L. Merlet (1865, 3 vol. in-4°);

2° *Histoire de la ville et baronnie de Bressuire*, par Bélisaire Ledain, de la Société des Antiquaires de l'Ouest (1866, 1 vol. in-8°);

3° *Documents inédits pour servir à l'histoire des institutions et de la vie privée en Bourgogne*, etc., par J. Simonnet, substitut du procureur général à Dijon (1867, in-8°, en double exemplaire);

4° *Etude sur l'histoire des institutions seigneuriales et communales de l'arrondissement de Gaillac* (*Tarn*), par M. Elie A. Rossignol (Toulouse, 1866, in-8°, en double). « L'auteur, dans sa lettre d'envoi, fait observer que le manuscrit de cet ouvrage a déjà été présenté et distingué au concours de 1865, avec les deux premiers volumes de *ses Monographies communales;* deux autres volumes de ces dernières ont été aussi mentionnés au concours de 1866. L'*Etude* imprimée aujourd'hui n'est qu'un complément de ces *Monographies* et la révision du travail antérieurement présenté. Aussi M. Rossignol doute-t-il lui-même que l'ensemble de ces ouvrages puisse être admis au concours de 1867. La future Commission voudra bien faire connaître, après examen, sa pensée à ce sujet. » — Ces quatre ouvrages présentés sont admis, mais le dernier sous cette réserve expresse.

L'Académie admet en outre la *Dissertation* déjà présentée de M. Gasté

Digitized by Google

sur Olivier Basselin, ainsi que son recueil des *Chansons du XVe siècle*, pour le concours de 1867.

Ouvrages offerts :

1° Le 2e fascicule in-f° du tome XVI du *Gallia christiana*, continué par les soins de M. Hauréau, sous les auspices de l'Académie, et conduisant le texte de ce volume à la colonne 508 de l'*Histoire* et 216 des *Actes*, c'est-à-dire à la moitié environ de l'ensemble.

2°, au nom de M. Jourdain, la 4e et dernière livraison de l'*Histoire de l'Université de Paris, continuée en français pour le XVIIe et le XVIIIe siècle, jusqu'à la Révolution*, sous les auspices de M. le Ministre de l'Instruction publique, et publiée de 1862 à 1866, en 1 vol. in-fol. de 516 pages de *texte* et *tables*, plus 293 pages de *pièces justificatives*, avec leur table propre et un *Index chronologicus* des pièces se rapportant à l'histoire de l'Université depuis ses origines jusqu'à la fin du XVIe siècle, complément nécessaire de la publication antérieure de Du Boullay, rédigé en latin comme celle-ci et augmenté d'un certain nombre de pièces inédites;

3°, au nom de M. Hauréau, *Charlemagne et sa Cour*, 2e édition (1867, 1 vol. in-12);

4°, au nom du traducteur et par l'entremise de M. Garcin de Tassy, le *Maha-Bharata*, etc., trad. par M. Fauche (6e volume, 1866, gr. in-8°);

5° *Descripcion general de las Monedas hispano-cristianas desde la invasion de los Arabes*, par Eloys Heiss; t. I (in-4° de 296 pages avec 72 planches de médailles, deux de fac-simile et une suite de très-beaux portraits des souverains de l'Espagne jusqu'à Isabelle II ; Madrid, 1866);

6°, du même auteur, une *Note* (en français), avec planche, sur les *Monnaies celtibériennes*, lue à la *Société de numismatique et d'archéologie de Paris;*

7° *Die Bildung des coptischen Nomens*, von Veit Valentin de Francfort-sur-le-Mein, couronné par la Faculté de philosophie de l'Université de Goettingen (1866, in-4°);

8° *Taurobole de Tain* (*Drôme*), restitution d'un mot de son inscription, par M. Ch. N. Robert (Valence, 1866, in-8°);

9° *Annales de philosophie chrétienne* : novembre 1866;

10°, au nom de M. Lenormant, et par l'entremise de M. De Saulcy, l'*Introduction* de son Mémoire, couronné par l'Académie, *sur la propagation de l'alphabet phénicien* (Paris, 1866, gr. in-8°);

11°, au nom de M. Huillard-Bréholles, chef de section aux Archives de l'Empire, et par l'entremise de M. Delisle, *Titres de la maison ducale de*

Digitized by Google

Bourbon, ouvrage faisant partie de la collection des *Inventaires et documents* publiés par ordre de l'Empereur; t. I (1867, gr. in-4°), moins l'*Introduction* qui doit figurer à la suite de la *Notice préliminaire*, et qui ne paraîtra qu'avec le 2e volume ou volume des *tables*. « Le *Mémoire sur la rançon du duc Jean Ier de Bourbon*, lu récemment par l'éditeur devant l'Académie (1), a montré, par un premier exemple, tout ce que l'histoire peut attendre de l'habile emploi de ces documents. »

Séance du vendredi 28.

PRÉSIDENCE DE M. BRUNET DE PRESLÉ.

L'Académie se forme en Comité secret pour la discussion des titres des candidats présentés pour les places de correspondants vacantes.

La séance étant redevenue publique, l'Académie procède aux élections, en commençant par celle de correspondant régnicole en remplacement de M. Weiss. Le scrutin est ouvert et M. Weil ayant obtenu 20 voix sur 31 votants est proclamé correspondant de l'Académie, à Besançon.

Un deuxième scrutin a lieu pour remplacer M. Wachsmuth. — M. Henzen est élu correspondant, à Rome, par 27 voix sur 32 votants.

Au troisième scrutin, pour le remplacement de M. Wolf, M. Dozy est élu, à la majorité de 20 voix sur 33, correspondant à Leyde. — Onze voix ont été données à M. Bonaini.

L'ordre du jour appelle ensuite le choix d'un lecteur, pour la séance trimestrielle du 9 janvier prochain. — M. le Secrétaire perpétuel rappelle les lectures faites depuis la précédente séance. Une lecture nouvelle étant annoncée pour ce jour même, en vue de la séance dont il s'agit, M. Wallon a la parole.

M. Wallon lit la *Note* suivante « *Sur le nom et la nationalité de Jeanne d'Arc.* »

« Un savant paléographe, se fondant sur ce que le nom de la Pucelle se lit Darc dans les manuscrits, et que la forme d'Arc n'apparaît pour la première fois que vers la fin du seizième siècle (1576), a proposé de reve-

(1) Voy. ci-dessus, p. 295-298.

Digitized by Google

nir à l'ancienne orthographe (1), et il a été suivi par des historiens éminents et plusieurs autres. Que la forme Darc se trouve seule dans les manuscrits, cela n'a rien d'étonnant. L'apostrophe n'était point connue au moyen âge, et n'était pas même d'un emploi général au seizième siècle. Mais ce signe existant, a-t-on eu tort de l'appliquer au nom de la Pucelle? C'est une question qu'il convient de résoudre, puisqu'elle a été posée. Or, pour la résoudre, il n'y a qu'une voie, celle de l'étymologie ou du sens qu'on y attachait dans le temps même.

La forme Darc est barbare et n'a point de sens en français; la forme d'Arc s'explique, au contraire, soit qu'on la rapporte au village d'Arc, Arc en Barrois, par exemple, soit qu'elle rappelle l'arme favorite du paysan au moyen âge. On la repousse en disant que le père de Jeanne n'était point d'Arc, mais de Ceffonds; et on ne dissimule même pas que, si on la repousse, c'est qu'elle paraît donner une origine aristocratique à un nom tout populaire. Le caractère aristocratique de la particule est un préjugé qui existe aujourd'hui, sans doute, mais qui assurément était inconnu au temps de Jeanne d'Arc. Le mot *de* exprime un rapport; appliqué à un nom de lieu, il peut marquer une origine. On est du lieu : mais à quel titre? Est-ce comme seigneur, comme bourgeois ou comme vilain? C'est une question que ne résout point la particule, Jacques d'Arc n'était point noble : et la preuve en est dans l'acte même de Charles VII qui anoblit sa famille, en l'honneur de la Pucelle. Jacques d'Arc n'était point d'Arc non plus personnellement; mais un de ses aïeux, peut-être, en était ou y avait séjourné, en avait pris son nom et dès lors le lui avait transmis : la proximité d'Arc en Barrois, qu'on appellerait plus justement Arc en Bassigny, rend très-probable cette hypothèse.

C'est l'étymologie la plus vraisemblable : mais il y en a une autre qui, sans exclure positivement cette origine, permettrait, à la rigueur, de s'en passer : c'est celle qui rattache le nom d'Arc au mot *arc*; et elle pourrait se chercher un fondement dans un acte de la famille. Au rapport de Charles du Lis, issu du plus jeune frère de Jeanne (Pierre), Jacques d'Arc, père de la Pucelle, avait pour armoiries, ou, pour nous servir d'un mot moins ambitieux, pour signet ou pour sceau, « un arc bandé de trois flèches. » Jean du Lis, fils puîné de Pierre d'Arc, laissant à son aîné les armes que Jeanne et ses frères avaient obtenues de Charles VII, s'était contenté de retenir ces « armoiries anciennes de la famille, auxquelles il ajouta le timbre comme écuyer, et le chef d'un lion passant, à cause de la province à laquelle son roi (Louis XI) l'avait habitué (l'Artois) (2) : » c'étaient celles que Charles du Lis, son arrière-petit-fils, portait encore en 1612 (3), et auxquelles il obtint de Louis XIII, à l'extinction de la

(1) *Journal de l'Institut historique* et *Nouvelles Recherches sur la famille et le nom de Jeanne d'Arc*.

(2) *Traité sommaire, tant du nom et des armes que de la naissance et parenté de la Pucelle d'Orléans* (1612 et 1628), p. 37. « Dès le quatorzième siècle, des familles ou des individus plus ou moins considérables, quoique non nobles, telles que pouvait l'être à cette époque la famille Darc, se servaient, pour leurs signets ou sceaux, etc., de marques ou insignes personnels et distincts. Ces marques se groupaient et se figuraient exactement comme des armoiries, à la seule exception du timbre ou heaume, lequel, étant essentiellement militaire, faisait le complément caractéristique du blason. » (Vallet de Viriville, *Nouvelles Recherches*, p. 34.)

(3) « D'azur à l'arc d'or, mis en fasce, chargé de trois flèches entre-

Digitized by Google

branche aînée de sa maison, la faveur de joindre, écartelées dans le même écusson, les armes reçues de Charles VII. La langue héraldique est figurée, et très-hardie, nous le savons, dans l'emploi de ses figures. Nous ne récusons aucun des exemples qu'on pourrait nous en alléguer. Mais, quoi qu'il en soit du sens primitif et de l'origine même de ce blason rustique, c'était au moins l'idée que la famille, dès avant Jeanne d'Arc, avait voulu attacher à son nom; et dès lors il est bien légitime de l'écrire selon qu'elle l'interprétait elle-même. Elle l'écrivait *Darc*, et on le dut écrire ainsi tant que la particule, après l'élision, s'unit à la voyelle initiale du mot suivant, sans apostrophe; mais depuis que ce signe est devenu en usage, on a le droit de l'appliquer à ce nom comme aux autres; ou, pour être conséquent, il faudrait écrire, comme autrefois, et comme on le trouve dans les mêmes manuscrits du Procès : comte Darmagnac, duc Dalençon, roy Dangleterre, etc. (car peu importe que le mot exprime un lieu ou autre chose). On écrivait encore ainsi au seizième siècle : c'est l'orthographe conservée par Lanz dans sa publication de la Correspondance de Charles-Quint (voy. t. I, p. 144, etc.); mais nul n'aura l'idée de la garder dans une histoire de Charles-Quint.

On dit : mais si le nom Darc devait s'écrire d'Arc, on aurait dit, en latin, *de Arco* (ou *de Arcu*), comme Jean d'Estivet se dit *Joannes de Estiveto*. — Soit; mais trouve-t-on dans le Procès *Darcus* ou *Darca?* Non; le mot n'a donc pas été latinisé au temps de Jeanne, et dès lors il a gardé la particule française comme on la trouve ailleurs dans le Procès : par exemple, « *Gauffridus Decrotay* » (Geoffroy de Crotay (t. I, p. 140), comme on trouve dans le Religieux de Saint-Denys, *Karolum Dalebret* (Charles d'Albret) (*Hist. de Ch. VI*, XXXIV, 35, p. 158), etc. En employant la forme *d'Arc*, on peut être assuré qu'on ne fait pas autre chose que ce qu'eût fait la famille au temps où elle prenait l'arc pour emblème, si l'apostrophe eût été alors usitée. C'est donc par une fausse fidélité à l'ancienne orthographe, que Charles du Lis écrivait ce nom comme il le trouvait dans les pièces du temps (1); et les pièces officielles ne font pas même autorité en cette matière; le nom *du Lis*, que cet héritier de la famille de Jeanne d'Arc écrit constamment en deux mots, selon l'étymologie, se trouve écrit *Dulis* dans les lettres patentes qu'il obtint de Louis XIII pour réunir dans un même écusson les diverses armoiries de sa famille (2).

En résumé, ni les manuscrits du procès, ni même les imprimés du seizième siècle (les temps qui suivent sont sans autorité), ne décident entre les deux formes Darc ou d'Arc. Mais la première est barbare; la

croisées, les pointes en haut férues, deux d'or, ferrées et plumetées d'argent; et une d'argent, ferrée et plumetée d'or et le chef d'argent au lion passant de gueule. » *Lettres patentes de Louis XIII* (t. V, p. 228).

(1) Charles du Lis, qui écrit Darc, défendant ce nom contre la forme Day qu'on lisait quelque part, dit : « Il est bien certain que son père s'appelait Jacques Darc, comme il se voit par plusieurs titres de ses ancêtres et de ses frères, oncles de ladite Pucelle, et par le procès qui lui fut fait à Rouen et par celuy de sa justification où il y a grand nombre de témoins qui en déposent pertinemment, et par les armoiries mêmes de parents et autres descendants dudit Jacques Darc qui portaient un *arc*, bandé de trois flèches, qui se sont conservées jusques à présent comme il se verra cy-après. » (*Traité sommaire*, p. 6.)

(2) Voy. *Procès*, t. V, p. 225, et Godefroi, *Hist. de Charles VII*, p. 899.

Digitized by Google

seconde est française : qu'elle dérive du village d'Arc ou du mot *arc*. Et, quelle que soit l'origine de la famille, elle-même a déterminé la vraie forme de son nom en prenant l'arc pour emblème, soit qu'elle ait pris l'emblème à cause de son nom, soit qu'elle ait pris son nom de son emblème : absolument de la même sorte que les frères de Jeanne d'Arc s'appelèrent *du Lis*, laissant le nom rendu illustre à jamais par la Pucelle pour prendre un nom nouveau des fleurs de lis du blason donné à Jeanne par Charles VII, blason que Jeanne n'a jamais porté. Quoi qu'il en soit des variations du nom dans les auteurs des temps qui ont suivi, nous nous en tiendrons à l'orthographe qui est seule en rapport avec les formes régulières de la langue, à l'usage devenu justement populaire et consacré, on peut le dire, par le livre qui sera désormais la source de toute histoire de Jeanne d'Arc : l'édition des deux *Procès*, par M. J. Quicherat. La forme Darc n'a de sens que dans les langues germaniques. *Darc*, en anglais, « sombre, ténébreux. » — Fille des ténèbres ! » Les Anglais du temps n'auraient pas mieux trouvé. Gardons à la Pucelle son nom français de Jeanne d'Arc (1).

Une question qui n'est pas moins simple et qui n'a pas provoqué moins de discussion est celle-ci :

Jeanne d'Arc était-elle Lorraine ? Jeanne d'Arc était-elle Française ? Le débat a été principalement soutenu par deux savants, qui se sont faits les champions, l'un de la Lorraine, l'autre de la Champagne (2). Je rends hommage à la science et au patriotisme du premier, mais je n'hésite pas à dire que le second me paraît avoir les meilleures raisons de son côté.

Jeanne d'Arc était-elle Lorraine ? On l'a dit il y a longtemps déjà, et on l'a répété surtout depuis Villon :

« Et Jeanne la bonne Lorraine (3) ; »

mais cette assertion, prise à la lettre, ne supporte pas un seul instant l'examen. La Lorraine finissait à la rive droite de la Meuse : or Domremy est de la rive gauche. Ceux-là mêmes qui posent ainsi la question : « Jeanne d'Arc est-elle Lorraine ? » et voudraient conclure qu'elle l'était, prouvent qu'elle ne l'était pas : car ils prétendent établir qu'elle était du Barrois, et le Barrrois, possédé au temps de Jeanne par un prince français, René d'Anjou, ne fut réuni à la Lorraine que l'année de la mort de la Pucelle. C'est en 1431 seulement que René d'Anjou, marié en 1420 à l'héritière de la Lorraine, en recueillit l'héritage.

Mais Jeanne était-elle du Barrois ? Dans le Barrois on distinguait la rive droite et la rive gauche de la Meuse : la rive droite faisant le duché de Bar proprement dit, et la rive gauche appartenant aussi au duché, et

(1) Nous ne connaissions pas, lorsque nous avons écrit cette page, la note publiée par M. Renard contre l'innovation proposée par M. Vallet de Viriville (1854). On y trouvera avec plus d'étendue les mêmes raisons que nous donnons ici. Si cette note avait été plus connue, on aurait le droit d'être plus surpris que tant d'écrivains se soient laissés aller à défigurer le nom de la Pucelle sous cette forme barbare de *Darc*.

(2) M. Lepage, *Jeanne d'Arc est-elle Lorraine* ? 1852 et 1855, et *Un dernier mot sur la question*, 1856. — M. Renard, *Souvenirs du Bassigny champenois*, 1851, réimprimé en 1857 ; *Jeanne d'Arc était-elle Française* ? 1852, 1855, 1857.

(3) *Ballade des dames du temps jadis*. Œuvres de Fr. Villon, p. 44. (Paris, 1723, in-12.)

Digitized by Google

appelé Barrois mouvant, parce que depuis Philippe le Bel (1302) il relevait de la couronne de France. Ce serait donc de ce Barrois français qu'il s'agirait ici. Mais il y avait au milieu du Barrois mouvant une langue de terre qui appartenait directement à la couronne : Philippe de Valois, en 1335, avait acheté de Jean de Joinville la seigneurie de Vaucouleurs; et Charles V, frappé de l'importance de sa position, l'avait déclarée inséparablement unie au domaine, par une ordonnance de 1365 (1). La seigneurie de Vaucouleurs, rattachée à la Champagne, s'étendait dans la vallée, au sud, jusqu'à Domremy, et dans Domremy, jusqu'à un ruisseau qui la séparait du Barrois mouvant. Or, la maison où Jeanne d'Arc est née subsiste, maison réparée ou reconstruite en 1481, sous Louis XI, comme en témoigne l'inscription de la porte : et cette maison est à la gauche du ruisseau qui marque la frontière du pays, c'est-à-dire du côté de Greux et de Vaucouleurs, dans le pays français.

Voilà ce que tout le monde peut voir; et, pour ceux qui n'ont pas fait le voyage, le savant Lorrain a produit lui-même l'état des lieux, sans s'apercevoir qu'il était la réfutation directe de son système. Il est vrai que, reconnaissant sa faute, il a prétendu que le ruisseau, il y a cent cinquante ans, coulait plus au nord, et il a invoqué à l'appui de cette assertion le témoignage de deux octogénaires (2). Mais, si l'on admet un changement dans son cours, il faut en admettre deux, et conclure, que le dernier redressement n'a fait que remettre les choses en l'ancien état : car le cours actuel du ruisseau répond à merveille à l'idée que l'on se fait des lieux d'après d'anciens actes. Les seigneurs barrois qui occupaient dans l'île de la Meuse la Maison forte, ne réclamèrent jamais qu'une moitié au plus du village, et, en 1334, ils reconnaissaient pour limite *une pierre en envers le moustier* (près de l'église) (3). En 1461, les élus de Langres constatèrent que les habitants de Domremy, « depuis ung petit ruisseau sur lequel a une pierre plate en manière de planche, en tirant depuis ledit ruisseau vers la ville de Greux, » étaient du domaine de la couronne; tout en reconnaissant que les autres, « depuis lesdits ruisseau et pierre en tirant vers Neufchastel, » étaient mouvants de la châtellenie de Gondrecourt. Le procureur du roi soutenait que la ville était « entièrement située et assise au royaume ; » il avait tort (4); mais aurait-il pu avancer

(1) *Ordonn.*, t. IV, p. 583.

(2) *Un dernier mot sur la question*, 1857.

(3) En 1334, Jean de Bourlémont déclare tenir en fief du comte de Bar « la fort maison de Don Remey, le pourpris et les appartenances et la moitié de ladite ville... » En 1397 (après la mort et conséquemment après l'ordonnance de Charles V), Jean de Bourlémont reconnaît tenir en foi et hommage du duc de Bar... « Audit Donremi environ vingt et cinq conduis (ménages) de personnes, lesquels doivent chacun an... pour chacun cheval trayant... un veassel de froment... » (*Trésor des Chartes. Gondrecourt*, I, n° 112.) Lepage, *Jeanne d'Arc est-elle Lorraine?* 2e mémoire, 1852, p. 34.

(4) « Et au regard desdits autres habitants demourans en ladite ville depuis lesdits ruiceau et pierre, en tirant vers le Neufchâtel, et ou ban et finage dudit Donremi oultre ladite pierre... ledit procureur du roi n'a aucunement prouvé son intention à l'encontre d'eux; pourquoy, joyront iceulx habitans d'autel et semblable privilége... que font les habitans de ladite ville et chastellenie de Gondrecourt, dont nous trouvons lesdits ha-

Digitized by Google

cette thèse si la plus grande partie du village n'avait été en terre de France, c'est-à-dire au nord du ruisseau ? Le ruisseau coulait donc bien alors comme aujourd'hui vers l'extrémité sud du village, laissant l'église du côté de la France.

Une autre pièce que l'on doit, comme la précédente, à la parfaite connaissance que le champion de la Lorraine, M. Lepage, a des archives de son pays, prouve encore contre lui. En 1603, un habitant de Domremy, échappe à une réquisition des gens du roi « parce qu'il n'appert point que la maison où demeure ledict défendeur *assize au bout du village dudict Domremy, assez proche du petit ruisseau mentionné audict procès*, soit située en ce royaume (1). » Si la maison du défendeur, située hors du royaume, était *au bout du village assez proche du petit ruisseau*, il est donc vrai que le ruisseau qui servait de limite, assignait la plus grande partie du village au royaume et qu'il était alors, qu'il était auparavant là même, on peut le dire, où il est aujourd'hui. Ainsi la maison de Jeanne d'Arc était bien en terre de France; et cette conclusion résulte des textes mêmes que ceux qui la combattent se sont chargés de nous fournir (2).

Il ne faut pas croire d'ailleurs que la vraie nationalité de la Pucelle ait été ignorée des anciens historiens. On disait qu'elle était venue des marches de la Lorraine; d'où il est arrivé que plusieurs, surtout parmi les étrangers, l'ont fait venir de la Lorraine (3) : confusion très-facile, et le nom de Domremy, son village, était trop obscur pour servir à la dissiper. Mais d'autres, et parmi eux des gens qui la virent à son arrivée auprès du roi et qui devaient être plus curieux de savoir au vrai son origine, nous ont dit exactement d'où elle était et ce qu'était son village. Perceval de Boulainvilliers, qui se trouvait alors à la cour, écrit le 21 juin 1429 au duc de Milan, qu'« elle est née dans un petit village nommé Domremy, au bailliage de Bassigny, en deçà des frontières du royaume de France, sur la Meuse (4). » L'auteur de la Chronique de la

bitans estre mouvans. » Lepage, *Jeanne d'Arc est-elle Lorraine ?* 1er mémoire, 1852, p. 34 et le *vidimus*, p. 49, *ibid.*

(1) Lepage, 1er mémoire, p. 54.

(2) Voyez pour toute cette discussion la *Réponse au Mémoire de M. H. Le Page*, p. 16, et sur les raisons tirées d'un déplacement du ruisseau la *Troisième et dernière réponse* de M. Renard.

(3) « Circa idem tempus venit de Lotharingia quædam virgo juvencula, nomine Johanna. » (Walter Bower, continuateur de la Chronique d'Ecosse de Fordun (*Scotichronicon*), *Procès*, t. IV, p. 478.) — » Stund eine Jungfrau auf in Lothringen. » (Eberhard de Windecken, *ibid.*, p. 486.) — « Janna, virgo Gallica, natione Lothoringensis. » (Philippe de Bergame, *ibid.*, p. 522.) — La cal era del pais e del dugat de Loreyne (Greffier de l'Hôtel de Ville d'Albi, *ibid.*, p. 300). — « Oriunda ex Lotharingia. » (Greffier de la Chambre des comptes du Brabant, *ibid.*, p. 426.) — « Du pays de Loraine, d'une ville appelée Vaucouleurs. » (Chron. de Flandre, ms. de Lille, n° 20. *Bulletin de la Société de l'hist. de France*, juin 1857, p. 102. L'auteur qui met Vaucouleurs en Lorraine n'aurait pas eu plus de scrupule pour Domremy. » — « Native de Domremy, duché de Bar. « (Chroniqueur alençonnais, *Procès*, t. IV, p. 38.) — « Native d'un village du Barrois. » (Journal du Siége, *ibid.*, p. 118.) Il est sans intérêt de donner à cet égard les dires des écrivains d'un temps postérieur. On en pourrait grossir la liste sans rien ajouter à la valeur de leur opinion.

(4) Nata est in uno parvo villagio nominato Dompremii in *baillivia Bas-*

Digitized by Google

Pucelle, que l'on croit être Gullaume Cousinot, secrétaire du roi, puis conseiller sous Charles VII, dit à son tour : « L'an mil quatre cent vingt-neuf, y avoit une jeune fille, vers les marches de Vaucouleurs, native d'un village nommé Domp-Remy, de l'élection de Langres, qui (lequel village) est tout un avec le village de Grus (Greux) (1). » Mais ce qui efface tous ces témoignages, ce sont les déclarations de Jeanne d'Arc. Quel est après Dieu celui qu'elle appelle son seigneur? Le roi de France. C'est la marque irrécusable de sa nationalité; que si l'on en veut la preuve directe et pour elle et pour son pays, on la trouvera dans des pièces authentiques.

1° L'enquête des juges de Rouen : « Et elle est née dans le village de Greux, ayant pour père Jacques d'Arc et pour mère Isabelle son épouse; nourrie dans sa jeunesse jusqu'à dix-huit ans ou environ dans le village de Domremi, sur le fleuve de Meuse, au diocèse de Toul, dans le bailliage de Chaumont en Bassigny et la prévôté de Monteclère et d'Andelot. » M. Lepage demande (2e mémoire, p. 34) où il est dit que Domremy se rattachât à la prévôté d'Andelot. C'est ici même, dans les actes du procès. Comment l'auteur qui donne tant de textes n'a-t-il pas relevé et paraît-il ne pas voir celui-là? Son adversaire le lui citait dans chacun de ses mémoires. Et il s'agit de la partie de Domremy d'où était Jeanne, puisque cela est dit à propos de son origine : « Et est oriunda in villa de *Grus*,... nutrita... in villa de *Dompremi*.... in balliviatu de *Chaumont* en Bassigny, et præpositura de *Monteclere et d'Andelo*. » (*Procès*, t. I, p. 209). (Monteclaire est une colline voisine d'Andelot) (2). Quant à Greux, donné pour la patrie de Jeanne, ce n'est pas une erreur si ridicule ou si grossière, comme un autre l'a dit, puisque elle-même a déclaré qu'elle était née à *Domremy de Greux*; que Domremy faisait un même village avec Greux et qu'à Greux était la principale église (3). Aussi les habitants de Greux, dans une requête en vérification de leurs priviléges (1584), ne manquent-ils pas de tenir le même langage : « Jehanne la Pucelle, native dudit lieu de Greux »;

2° Les lettres d'anoblissement de Jeanne d'Arc et de sa famille, où elle est dite de Domremy, du bailliage de Chaumont (5);

signata (Bassigny) *infra et in finibus regni Franciæ*, super fluvium *de Meuse*. (Perceval de Boulainvilliers, lettre écrite de la cour de France, le 21 juin 1429. *Procès*, t. V, p. 115.)

(1) Chron. de la Pucelle. (*Procès*, t. IV, p. 204.)

(2) M. Lepage en aurait pu trouver une preuve de plus, toujours à propos de Jeanne et du pays qui l'a vue naître, dans une autre pièce, donnée encore par lui-même, pièce relative à l'exemption d'impôts que Jeanne avait fait accorder à son pays natal. Il s'agit d'un extrait des registres de l'élection de Langres, levé à la requête « des habitants du village de Greux, du doyenné de la prévosté d'Andelot, » à la date du 27 juin 1584. Le procès-verbal et les extraits montrent que Domremy, comme Greux, dont il n'est jamais séparé, étaient compris dans les rôles de la prévôté d'Andelot. (Lepage, 2e mémoire, p. 86-90.)

(3) « Interrogata de loco originis respondit quod nata fuit in villa *Dompremi* quæ est eadem cum villa de Grus; et in loco de Grus est principalis ecclesia » (*Procès*, t. I, p. 46), ou comme il est dit dans le texte français : « En ung village qu'on appeloit Domremi de Grue (Greux) auquel lieu de Grue est la principale église. »

(4) Voir la pièce déjà citée au 2e mémoire de M. Lepage, p. 86.

(5) « Karolus Dei gratia Francorum rex, ad perpetuam rei memoriam.....

Digitized by Google

3° L'acte par lequel Charles VII, en considération de ses services, accorda exemption d'impôts à Greux et à Domremy (Château-Thierry, 31 juillet 1429) (1). C'est bien là sans doute la preuve que ces villages, qui ne faisaient qu'un selon Jeanne d'Arc, et qui, à cause de cela, sont joints ensemble dans cette faveur comme son lieu de naissance (on ne naît pas dans deux villages), appartenaient à la couronne : car il est trop étrange de supposer que Charles VII ait exempté d'impôts la terre d'un autre, et plus étrange encore d'avancer à l'appui de cette trop gratuite hypothèse, qu'en accordant à Domremy cette faveur aux dépens du duc de Bar, le roi aura indemnisé ce dernier.

Quand Domremy a-t-il cessé de jouir de cette franchise? Son privilége a-t-il survécu au concordat du 15 février 1571, intervenu entre le roi de France et le duc de Lorraine? ou faut-il admettre que cet acte ait fait passer définitivement tout le village sous la domination de ce dernier? L'acte de 1571 ne parle pas expressément de Domremy (2). Mais, dans l'état où se trouvait la France vers la fin de Charles IX et encore sous Henri III, les villages mi-partis couraient grand risque de tomber tout entiers au copartageant qui n'était pas le roi de France. On sait ce qui advint alors des villes qui nous restaient en Italie! Domremy, sans être expressément cédé à la Lorraine, échut donc à la Lorraine. C'est ainsi que l'on peut s'expliquer des choses qui semblent contradictoires : comment, de 1572 à 1576, on voit Domremy figurer encore avec Greux sur les registres de l'élection de Langres, — l'inscription au rôle des contributions n'étant que pour mémoire (*Néant*, A LA PUCELLE), le receveur n'y était pas compromis ; — ou comment encore, dans le procès de 1603, cité plus haut, on admet au profit du défendeur cette limite du ruisseau qui, dans tous les cas, le met en dehors de la juridiction de la France : tandis que réellement tout le village, sauf peut-être quelques maisons, était de fait hors de la domination de la France ; que les habitants allaient désormais, ainsi qu'on le voit par la vente de la maison de la Pucelle, en 1586 et en 1611 (3), faire enregistrer leurs actes civils à Gondrecourt, et que, destitués de tout privilége, ils

Magnificaturi divinæ celsitudinis uberrimas nitidissimasque gratias, celebri ministerio Puellæ Johannæ d'Ay de Domremyo, caræ et dilectæ nostræ, de baillivia Calvimontis seu ejus ressortis, nobis elargitas. » (Décembre 1429. *Procès*, t. V, p. 150.)

(1) « Sçavoir vous faisons que en faveur et à la requeste de nostre bien amée Jehanne la Pucelle, ... nous avons octroyé et octroyons de grâce spéciale par ces présentes aux manans et habitants des ville et villaige de Greux et Domremy, oudit bailliaige de Chaumont-en-Bassigny, dont ladite Jehanne est native, qu'ilz soyent d'ores en avant francs, quictes et exemptz de toutes tailles, aides, subsides et subvencions mises et à mettre oudit bailliaige (31 juillet 1429). (*Procès*, t. V, p. 138.)

(2) *Copie collationnée du procès-verbal dressé à Langres en vérification des privilèges des habitants de Greux et Domremy la Pucelle*, à la requête des habitants de Greux, le 25 juin 1584. (Lepage, 2e mémoire, p. 87-90.) Les habitants de Greux, même après que Domremy avait passé à la Lorraine, avaient intérêt à joindre son nom à celui de Greux, puisque c'était en raison de la Pucelle que leur avait été conféré ce privilége. Du reste, le nom de Domremy semble avoir disparu bientôt des registres sans que le privilége, conféré d'ailleurs nominativement à Greux en même temps qu'à Domremy, ait été retiré au village resté français.

(3) Ces actes sont donnés par M. Lepage, 2e mémoire, p. 79-84.

Digitized by Google

subissaient les charges communes du pays nouveau dont ils étaient sujets. C'est de 1571 en effet, comme du seul acte public d'où ait pu sortir leur nouvel état, que les habitants de Domremy font dater la perte de leur privilége, dans la requête qu'ils adressèrent au roi, quand la réunion de la Lorraine à la France (1766) les rendit à leur ancienne patrie. Ils envoyaient à l'appui de leur demande une copie authentique de la charte royale et comptaient bien rentrer en partage de la faveur dont les habitants de Greux, demeurés Français, n'avaient pas cessé de jouir. Leurs espérances furent singulièrement trompées. La requête amena un échange de notes entre l'intendant de la généralité de Lorraine et du Barrois et le contrôleur général, et eut pour résultat de faire retirer le privilége aux habitants de Greux, sans qu'il fût rendu aux habitants de Domremy (1776) (1).

Voici donc nos conclusions. Jeanne d'Arc n'a jamais été Lorraine : car la Lorraine s'arrêtait à la rive droite de la Meuse, et Domremy n'a appartenu à la Lorraine que depuis 1571. Jeanne d'Arc n'était pas davantage du Barrois, ni même du Barrois mouvant, c'est-à-dire relevant de la couronne : car la portion de Domremy qui se rattachait au Barrois mouvant était au sud du petit ruisseau qui faisait la limite des deux pays, et la maison de Jeanne d'Arc est au nord. Jeanne d'Arc est donc née en terre de France. Elle est Française par la naissance, comme elle l'était par son père, comme elle l'a été par toutes ses aspirations (2).

Voulons-nous par là contester à notre Lorraine, au profit de la Champagne, la parenté qu'elle revendique avec la Pucelle? En aucune sorte. Jeanne d'Arc est une enfant de la Meuse. Domremy ne se rattachait à la Champagne qu'administrativement; et la rive droite de la Meuse a naturellement avec la rive gauche plus d'affinité que n'en aura jamais la vallée de la Marne. On ne peut qu'être touché de voir les villages de cette rive, jadis si hostiles à Charles VII, comme Coussey, Outreville, élever au-dessus de leurs fontaines la statue de Jeanne d'Arc. On ne peut que louer le zèle, tout exclusif qu'il soit, de l'Académie de Stanislas à Nancy pour la même cause. Le village qui avait vu naître Jeanne d'Arc a été rattaché à la Lorraine. Il est bien que la Lorraine défende l'honneur des lieux qui lui sont échus en partage : et c'est une tâche dont elle s'est dignement acquittée. Mais si elle-même est française aujourd'hui, Domremy l'avait incontestablement devancée jadis dans le giron de la France. Domremy était terre de France au temps de Jeanne d'Arc. Ce n'est pas d'un pays étranger (tout l'intérêt de la question est là) qu'est venue celle qui fut appelée à sauver la France. »

Cette lecture ayant été adoptée par l'Académie, M. Wallon est désigné à titre de lecteur pour la séance trimestrielle.

Sont présentés à l'Académie les ouvrages suivants :

I. Pour le concours du prix Gobert :

1° *Histoire de l'abbé de Rancé et de sa réforme, composée avec ses*

(1) Voy. Vallet de Viriville, dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* (1854), p. 103 et suiv.

(2) Sur la patrie de son père, voy. *Traité sommaire tant du nom et des armes que de la naissance et parenté de la Pucelle d'Orléans*, par Charles du Lys, p. 7.

Digitized by Google

écrits, ses lettres, ses règlements et un grand nombre de documents contemporains inédits ou peu connus, par M. l'abbé Dubois (2 vol. in-8°, 6 exemplaires). — L'auteur, ayant envoyé deux autres exemplaires à la destination du concours des antiquités de la France, sera prévenu qu'il doit opter entre les deux concours, et qu'au surplus son ouvrage ne saurait, par l'époque qu'il traite, s'adresser qu'au premier;

2° *Mémoires du peuple français depuis son origine jusqu'à nos jours*, par M. Augustin Challamel (t. I et II, 1866, in-8°. — 6 exempl.);

3° *Correspondance générale de madame de Maintenon*, publiée pour la première fois sur les autographes et les manuscrits authentiques, avec des notes et des commentaires, par M. Théophile Lavallée (1866, t. I-IV, 2 exempl.);

II. Pour le concours des antiquités de la France :

1° *Aperçu historique sur les embouchures du Rhône. Travaux anciens et modernes. — Canal du Bas-Rhône*, par M. Ernest Desjardins (1866, 1 vol. in-4°, avec 21 cartes, en double exemplaire);

2° *Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Louhans (Saône-et-Loire), avec les formes anciennes et nouvelles*, par M. Jules Guillemin (1866, in-4°, en triple exempl.).

3° M. Leguay adresse en double, pour le concours, un recueil de six opuscules sous le titre d'*Etudes antéhistoriques sur les environs de Paris* (Meaux, 1865, in-8°), plus un troisième exemplaire destiné à la bibliothèque de l'Institut;

4° *Quatre cimetières mérovingiens du Boulonnais*, par M. l'abbé D. Haigneré (Boulogne-sur-Mer, 1866, in-8°);

5° *Essai sur les fêtes religieuses et les traditions populaires qui s'y rattachent*, par M. Eugène Cortet (Paris, 1867, in-12);

6° *Mémoire sur les buttes dans le département de Loir-et-Cher*, par le Dr H. Chauveau (Blois, 1866, br. in-8°).

7° M. Puiseux, professeur d'histoire au lycée impérial de Caen, archiviste de la Société des antiquaires de Normandie, adresse un ouvrage intitulé : « *Siége et prise de Rouen par les Anglais* (1418-19), *principalement d'après un poème anglais contemporain* (Caen, 1867, in-8°); un seul exemplaire, auquel sont joints trois opuscules antérieurs publiés de 1864 à 1866, savoir : I. *Etude sur une grande ville de bois construite en Normandie pour une expédition en Angleterre en* 1386 (Caen, 1864); — II. *Les Docteurs normands au XVe*

Digitized by Google

siècle (1865, br. in-8°); — III. *L'émigration normande et la colonisation anglaise en Normandie, au XVe siècle* (Caen, 1866, br. in-8°);

8° *Campagne et Bulletin de la grande armée d'Italie commandée par Charles VIII* (1494-95) (Nantes, 1866, in-12). L'auteur, M. de la Pilorgerie, n'ayant point écrit, sera prié de s'expliquer positivement sur la destination probable de ce livre.

9° *Cinq jours du siège de Calais*, drame en vers, par M. J. N. Morellet, avec des éclaircissements historiques en prose (1866, 1 vol. in-12).

III. Pour le concours du prix Volney, une brochure en six pages, avec une lettre, intitulée : « *L'Oracle panglotte universel*, etc. », par M. Gagne.

Ouvrages offerts :

1° *Mémoire de l'Académie impériale des sciences*, etc., *de Toulouse* : 6e série, t. IV (Toulouse, 1866);

2° *Bulletin de la Commission historique du département du Nord* (t. IX, Lille, 1866);

3° *L'Orient*, n° 8 (25 déc. 1866).

M. Delisle présente à l'Académie l'ouvrage intitulé : « Regeste genevois *ou Répertoire chronologique et analytique des documents imprimés relatifs à l'histoire de la ville et du diocèse de Genève avant l'année* 1312 » (Genève, 1866, in-4°); recueil dont il fait valoir l'importance.

M. le Président présente, de la part de M. Mantellier, une cinquième photographie du vase au sujet duquel le savant magistrat a écrit une lettre communiquée à l'Académie le 30 novembre dernier. Cette photographie complète les quatre qui accompagnaient cette lettre.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

DU DEUXIÈME VOLUME DE LA NOUVELLE SÉRIE.

A

Achélous (L') a été représenté par les Grecs sous la forme d'un taureau androcéphale, p. 347-348.

Ad Silvrum (Confirmation nouvelle des conjectures du Dr Prunières sur la vraie situation du lieu dit), p. 375.

Afrique. Attachement de cette province pour la famille de Marc-Aurèle, p. 11.

Ailly (M. le baron D') fait hommage de la première partie du t. II de ses *Rech. sur la monnaie romaine*, p. 382.

Alexandre (M.) présente un ouvrage de M. Amari, p. 99.

Amari (M.), correspondant de l'Académie, fait hommage des *Lettere inedite de Muley Hassen, ré di Tunisi, a Ferrante Gonzaga, vice ré di Sicilia*, p. 90; — d'une brochure intitulée « *Prime imprese degl' Italiani nel Mediterraneo* », p. 208.

Amphictyonique (Découverte à Athènes d'un *décret du conseil*) en faveur de la corporation des artistes dionysiaques, p. 26.

Année pléiadique (*De l'*) *dans l'usage civil chez les Athéniens*, p. 401-409.

Ansarieh (Importance du levé topographique du *mont des*) par M. G. Rey, p. 156.

Anthologie grecque (*Note* de M. Dübner *sur deux épigrammes de l'*), p. 179-184.

Antonin (Date exacte de la paix conclue entre Vologèse et), p. 21.

Aper (*P. Septimius*), oncle paternel de Septime-Sévère, p. 412.

Arabes (*De la lutte entre la philosophie et la théologie des*) *au temps de Gazzali*, etc., sujet de prix mis au concours pour 1868, p. 230.

Arbaumont (M. J. D') fait hommage de son *Rapport sur une inscription portant le nom de Tetricus*, p. 335.

Arbois de Jubainville (M. D') fait hommage de la suite de son *Inventaire sommaire des archives du département de l'Aube*, p. 99 et 388.

Archonte éponyme de l'âge des Antonins (Inscription découverte à Athènes et faisant connaître un), p. 143-144.

Argos (Importance artistique d'une tête trouvée dans les ruines de l'*Heræum* à), p. 207-208.

Digitized by Google

Aristide (*Sur la chronologie de la vie d'Aelius*), mémoire de M. Waddington, analysé p. 20-21.

Aristote (Sur l'authenticité du deuxième chapitre de l'*Économique d'*), p. 14-17.

Aschbach (M. Joseph) fait hommage de son *Histoire de l'université de Vienne*, p. 234.

Athènes (Communication verbale de M. Lenormant sur les dernières découvertes faites au théâtre de Bacchus à), p. 142-144. — M. Blondel communique la fin d'un décret relatif à une alliance d'Athènes avec Byzance et le décret de naturalisation d'un Thessalien, p. 268. — Mémoire de M. Caillemer *sur la restitution de la dot à Athènes*, analysé p. 375-379. — Mémoire de M. Cotheraux intitulé « *De l'année pléiadique dans l'usage civil chez les Athéniens*, » p. 404-409.

Athènes (École française d') : date future de l'envoi annuel des travaux de ses membres, p. 330.

Aubé (M.) lit un travail intitulé : « *De la légalité du Christianisme dans l'empire romain pendant le 1er siècle*, » p. 144, 169, 184-205 ; — et fait hommage du tirage à part de ce travail, p. 326.

Aubert-Roche (M. le Dr) visite le monument persépolitain de Chalouf en compagnie de MM. Larousse et Ch. de Lesseps, p. 211.

Avezac (M. D') se porte candidat à la place de membre ordinaire, laissée vacante par la mort de M. Le Clerc, p. 6 ; — fait hommage d'une *Note sur une Mappemonde turke*, p. 13 ; — est nommé membre ordinaire de l'Académie, *ibid.* ; — présente diverses publications de M. Harrisse, de New-York, p. 262-265 ; — rend compte d'un beau portulan portugais du monde connu dans la première moitié du xvie siècle, p. 331-332 ; — signale la découverte récente d'une mappemonde manuscrite du xie siècle, p. 332-333 ; — lit un travail intitulé : *Notes et digressions bibliographiques et autres, à propos de Martin Hylacomitus Waltzemüller, de Freyburg en Breisgau*, p. 334, 336-340 ; — adhère à l'opinion de M. De Baecker sur le lieu de la naissance de Guillaume de Rubruquis, p. 375.

B

Bacchiades (Inscription faisant connaître l'existence, en Attique, d'une famille des) constituée en γένος sacerdotal, p. 144.

Barbares (*Sur les noms*) qui se lisent sur les plus anciens monuments de la Grèce, voy. p. 393-398.

Barbier de la Serre (M.) est proclamé archiviste-paléographe dans la séance publique de l'Académie, p. 247.

Bargès (M. l'abbé) fait hommage de son édition du *Sepher Taghin*, p. 157.

Barrot (M. Armand) fait hommage de son *Histoire de l'école épiscopale et de l'université d'Angers au moyen âge*, p. 95.

Barthélemy (M. Anatole De) fait hommage d'un opuscule *sur le droit du seigneur*, p. 326.

Bartoli (*Pierre*), aventurier florentin, mêlé à la négociation du rachat du duc Jean Ier de Bourbon, p. 296-298.

Digitized by Google

Basin de Sendacour (Sur diverses publications de *Jean*) voy. p. 339.

Beaucourt (M. G. De) fait hommage de la première livraison de la *Revue des questions historiques*, p. 225; — d'un article intitulé « *Charles VII et Agnès Sorel*, » p. 283.

Beaurepaire (M. Ch. De Robillard De) obtient la 3e mention honorable dans le concours des Antiquités de la France, p. 179. — Jugement de la Commission sur ses *Notes et documents concernant l'état des campagnes de la Haute-Normandie dans les derniers temps du moyen âge*, p. 220.

Beautemps-Beaupré (M.) est cité avantageusement dans le Rapport de la Commission des Antiquités de la France, p. 225.

Bellaguet (M. L.) fait hommage du *Discours* prononcé par lui dans la séance annuelle de la Société de l'Histoire de France, p. 208.

Bellier de la Chavignerie (M. Emile) fait hommage de son édition de la *Chronique de Saint-Mathurin de Larchant, en Gastinais*, p. 60.

Bénarès ne fut pas le théâtre de la première prédication du Bouddha, p. 327-329.

Benfey (M. Théodore), correspondant de l'Académie, fait hommage de son *Sanskrit-english Dictionary*, voy. p. 63, et 88-89.

Berbrugger (M.), correspondant, adresse plusieurs photographies du *Tombeau de la Chrétienne* et *du Medracen*, p. 234.

Bergmann (M. Fr. Guillaume) fait hommage d'un opuscule sur l'*Origine et la signification du nom de Franc*, p. 158; — et d'une suite de leçons *sur Dante, sa vie et ses œuvres*, p. 357.

Bernard (M. Aug.-Christian-Philippe-Daniel) est proclamé archiviste-paléographe dans la séance publique, p. 247.

Bertrand (M. Alexandre) découvre, en compagnie de M. de Saulcy, des débris de vases grecs très-anciens à la tour d'Entremont, p. 331.

Bertrand (M. Laurent-Arthur) est proclamé archiviste-paléographe dans la séance publique, p. 247.

Bertrandy (M.) fait hommage à l'Académie de divers opuscules, p. 62.

Beulé (M.) est élu membre de la Commission de l'École française d'Athènes, p. 2; — membre de la commission du prix ordinaire de 1866 (*Stèles antiques*), p. 4; — membre de la Commission du prix de Numismatique, p. 5; — fait une communication verbale à propos d'une statue d'Hercule trouvée récemment à Rome, p. 101; — dit quelques mots au sujet de la photographie d'une tête trouvée dans les ruines de l'Heræum à Argos, p. 208.

Bituriges (*Des monnaies*) du trésor de la Villeneuve, p. 310, 318.

Blancard (M. Louis) adresse, pour le concours des Antiquités de la France, de 1866, un ms. intitulé « *Chronologie des Comtes de Provence de la 2e race* », p. 3; — est cité avantageusement dans le Rapport de la Commission des Antiquités de la France, p. 225.

Blondel (M.), membre de l'École franç. d'Athènes, adresse à M. Egger plusieurs inscriptions grecques découvertes à Athènes parmi les ruines du théâtre de Bacchus, p. 26; — envoie comme travail de seconde année un *Mémoire sur le culte de Cérès*, p. 153. — M. Egger constate de nouveau le zèle que M. Blondel apporte à tenir l'Académie au courant des découvertes archéol. faites à Athènes, p. 155-156.

Digitized by Google

— Résumé du jugement de la commission de l'Ecole d'Athènes touchant le mém. de M. Blondel *sur le culte de Cérès*, p. 245. — Communication d'une lettre de M. Blondel contenant deux textes épigraphiques intéressants, p. 268.

Boissée (M.) fait hommage du t. VIII de la traduction de *l'Histoire romaine de Dion Cassius*, p. 411.

Boissière (M.) adresse au ministre de l'Instruction publique, qui en renvoie l'examen à l'Académie, un nouveau *Rapport* sur sa mission en Moldo-Valachie, p. 61.

Boissonade (M. Gustave) fait hommage du 1er volume de l'édition de *l'Anthologie grecque*, faisant partie de la bibliothèque de Didot, p. 379.

Bonaini (M. Fr.) fait hommage du t. I des *Capitoli del comune di Firenze*, p. 158 ; — obtient 11 voix dans le scrutin pour le remplacement de M. Wolf comme correspondant de l'Académie, p. 423.

Bonvallot (M. Ed.) est cité avantageusement dans le Rapport de la commission des Antiquités de la France, p. 225.

Borchgrave (M. Emile De) fait hommage de son *Histoire des colonies belges qui s'établirent en Allemagne pendant le 12e et le 13e siècle*, p. 91.

Borring (M. L.-Et.) fait hommage d'une *Notice sur la vie et les travaux de Rafn*, p. 18.

Boucher de Perthes (M.) : La Commission des Antiquités de la France rend hommage dans son Rapport au mérite de ses recherches sur nos *Antiquités celtiques et antédiluviennes*, p. 223. — Il rectifie une erreur sur la date de ses premiers travaux concernant les Antiquités celtiques, p. 291.

Boudant (M. l'abbé) fait hommage de son *Histoire de la ville, du château et de l'abbaye d'Ebreuil*, p. 60-61 et 158.

Bouddha (Bénarès ne fut pas le théâtre de la première prédication du), p. 327-329.

Bourbon (Analyse d'un mémoire de M. Huillard-Bréholles sur la captivité du *Duc Jean Ier de*), p. 295-298.

Bourguignat (M.) adresse à M. de Saulcy la copie d'une curieuse inscription latine de Vence, p. 163.

Bréal (M. Michel) adresse pour le concours du prix Volney le 1er volume de sa traduction de la *Grammaire comparée des langues indo-européennes* de Bopp, p. 91 ; — sollicite l'honneur d'être proposé par l'Académie en qualité de candidat à la chaire de grammaire comparée du Collége de France, p. 100 ; — est désigné comme premier candidat de l'Académie, p. 101 ; — est nommé titulaire de ladite chaire et remercie l'Académie des suffrages qu'elle lui a accordés à cette occasion, p. 142 ; — obtient le prix Volney pour la traduction de la *Grammaire comparée de Bopp*, ibid.

Breton (M. Ern.) fait hommage d'une brochure intitulée « *Ancienne basilique et nouveau cimetière de S. Miniato al Monte* », p. 262.

Briau (M. le Dr René) fait hommage d'un opuscule intitulé « *Du service de santé militaire chez les Romains* », p. 388.

Brossard de Ruville (M.) adresse pour le concours des Antiquités de la France, de 1866, un *Plan de la ville des Andelys*, p. 88.

Brosset (M.) fait hommage de son *Introduction* à la traduction de l'*Histoire de la Siounie* de St. Orbelian, p. 176-177.

Digitized by Google

Bruel (M.) est proclamé archiviste-paléographe dans la séance publique, p. 247.

Brunet de Presle (M.) est élu président de l'Académie, p. 1 ; — présente 3 chants patriotiques grecs de M. Roma, p. 61 ; — fait part à l'Académie de la perte cruelle qu'il vient de faire de son fils, p. 96 ; — prend part à la discussion sur l'emplacement du tombeau d'Hélène à Jérusalem, p. 119-120 ; — prononce le Discours d'ouverture dans la séance publique annuelle, p. 235-247.

Busan (M. Bruno) fait hommage des sept premières livraisons de la *Revue archéologique du midi de la France*, p. 388.

Byzantin (*Art*) : Intérêt des poésies de Manuel Philé à ce point de vue, p. 24.

C

Caffiaux (M.) fait hommage à l'Académie de sa *Nouvelle récension du texte de l'Oraison funèbre d'Hypéride*, p. 52 ; — et de sa *Notice sur Nicole de Dury*, p. 381.

Caillemer (M.) offre à l'Académie ses *Notes pour la biographie du jurisconsulte Gaius*, p. 51 ; — communique un travail intitulé « *La restitution de la dot à Athènes* », p. 375-379 ; — fait hommage d'une nouvelle étude intitulée « *Du crédit foncier à Athènes* », p. 387.

Callet (M. Aug.) fait hommage d'un livre intitulé « *La légende des Gagats* », p. 329, 342.

Canabæ (Sur les magistrats des) voy. une réflexion de M. Mommsen, p. 29-30.

Canrobert (M. le maréchal) provoque les souscriptions de l'Académie au profit des victimes de l'invasion des sauterelles en Algérie, p. 210-211.

Cappadoce (Sur la forme égyptienne du nom de) voy. p. 289-290.

Carro (M.) obtient la 4e mention honorable dans le concours des Antiquités de la France, p. 179. — Jugement de la commission sur son *Histoire de Meaux*, p. 221-222.

Carthage (Inscription latine découverte sur l'emplacement de), p. 47-51.

Caspari (M. le Dr) fait hommage de *Documents inédits pour l'histoire du symbole du baptême*, etc., p. 417.

Castan (M.) se porte candidat pour une place de correspondant régnicole, p. 42.

Caumont (M. De) fait hommage du *Recueil des séances tenues par la* Société française d'Archéologie *à Montauban, Cahors et Guéret* (1865), p. 357.

Caussin de Perceval (Nouvel accident arrivé à M.), p. 156.

Cavedoni (Cel.). On offre à l'Académie son dernier écrit publié, p. 51.

Chabouillet (M.) fait hommage de sa « *Dissertation sur un statère d'or du roi inconnu Acès ou Acas* », p. 141.

Chalcédoine (Epigramme de l'Anthologie grecque relative à), p. 181-184.

Chalcopratia (Sur les portes de l'église de *N. D. de*) voy. p. 23.

Digitized by Google

Challamel (M. Augustin) adresse pour le concours du prix Gobert, de 1867, un ouvrage intitulé *Mémoires du peuple français depuis son origine jusqu'à nos jours*, p. 432.

Chalouf (Fragment d'une lettre de M. Ch. de Lesseps sur le monument persépolitain des environs de), p. 211-213. — Lettre de M. Mariette accompagnant la copie des fragments de ladite stèle, p. 285-290.

Charencey (M. H. De) fait hommage du 2e fascicule de son travail « *sur la Langue basque*, etc. », p. 64.

Charma (M.) fait hommage d'une brochure intitulée *De l'éducation donnée aux enfants de France, petits-fils de Louis XIV*, p. 92.

Charvet (M.): Jugement de la Commission de numismatique sur son ouvrage intitulé « *Origines du pouvoir temporel des papes précisées par la numismatique* », p. 159-160.

Chasles (M.), membre de l'Académie des sciences. D'un rouleau de papyrus à lui appartenant, p. 138-139.

Chauveau (M. le Dr H.) adresse pour le concours des Antiquités de la France, de 1867, son Mémoire *sur les buttes dans le département de Loir-et-Cher*, p. 432.

Chazaud (M. A.) adresse pour le concours des Antiquités de la France, de 1866, ses *Études sur la Chronologie des Sires de Bourbon*, p. 3; — obtient la 2e mention honorable dans ledit concours, p. 179. — Jugement de la Commission, p. 219-220.

Chevalier (M. l'abbé) adresse pour le concours des Antiquités de la France, de 1866, 5 vol. intitulés « *Documents divers tirés des Archives de Chenonceaux* », p. 3. — Hommage rendu par le rapporteur de la Commission au mérite de ces recherches, p. 224.

Chevalier (M. Ulysse) est cité avantageusement dans le Rapport de la Commission des Antiquités de la France, p. 224.

Christianisme (*De la légalité du*) *dans l'empire romain pendant le 1er siècle*, communication de M. Aubé, p. 184-205.

Christidis (M.) écrit à M. Miller, au sujet d'une nouvelle découverte de marbres antiques faite dans l'île de Thasos, p. 324.

Christy (M. Henry) collaborateur de M. Lartet : sur ses titres scientifiques, voy. p. 417-420.

Χρυσοπλύσια (Des) de Constantinople, p. 25.

Chypre (Restitution par M. Miller d'une inscription métrique de), p. 173-176.

Cibrario (M. le Cte Luigi) fait hommage d'un Opuscule intitulé « *Della condizione d'Italia ai tempi di Dante* », p. 355.

Cicéron (Sur la publication de fragments inédits de) voy. p. 267.

Circo : nouvel exemple de l'emploi de ce verbe, p. 49.

Cocheris (M.) se met sur les rangs pour remplacer M. Teulet comme auxiliaire de l'Académie, p. 178 ; — est présenté par la Commission des travaux littéraires, p. 233 ; — est élu par l'Académie, p. 261 ; — adresse à l'Académie une lettre de remercîment, p. 265.

Cochet (M. l'abbé), correspondant de l'Académie, fait hommage d'une brochure intitulée « *Les anciens Vignobles de la Normandie* », p. 146; — d'un autre ouvrage intitulé « *Plan et descr. de la ville de Dieppe au* XIVe *siècle, dressés d'après le Coutumier ou Cueilloir*, etc. », par Me G. Tieul-

Digitized by Google

lier, p. 169; — de son mém. sur une remarquable sépulture romaine trouvée à Lillebonne, *ibid.*

Combier (M. Amédée) fait hommage de sa *Nomenclature sommaire des Archives du greffe de Laon*, p. 159.

Commode : Inscription faisant connaître un monument élevé en Afrique à cet empereur 18 ans après sa mort, p. 11.

Comnène (*Alexis*) : Réflexion de M. Muller au sujet d'une monnaie frappée par ordre de cet empereur, p. 25-26.

Comparetti (M. Domenico) fait hommage de ses *Saggi dei dialetti greci dell' Italia meridionale*, p. 334.

Condò di Satriano (M. le chevalier Bruno) écrit à l'Académie au sujet de l'*Ecole de Dante* qu'il vient de fonder à Marseille, p. 355.

Conestabile (M. le Cte Giancarlo) fait hommage à l'Académie d'un opuscule intitulé « *Di un bassorilievo etrusco rappresentante Apollo in mezzo agli ultimi casi di Troja* », p. 51 ; — des *Pitture murali a fresco e supellettili etrusche*, etc., *scoperte in una Necropoli presso Orvieto nel* 1863 *da Dom. Golini*, etc., p. 91 ; — communique une lettre adressée par lui à M. Gerhard et relative à quelques miroirs étrusques récemment trouvés aux environs de Pérouse, p. 94 et 97 ; — fait hommage de ses observations « *Sovra il sistema di Numerazione presso i Berberi e gli Aztechi* », p. 158 ; — et d'un autre opuscule « *Sopra una cista in bronzo con rappresentanze a graffito trovata in Preneste* », p. 210.

Coquart (M.) auteur d'un *Rapport* sur l'île de Samothrace renvoyé à l'examen de l'Académie, p. 411.

Corblet (M. l'abbé J.) fait hommage d'une brochure intitulée « *Exposition de peintures anciennes au musée Napoléon* (*d'Amiens*), » p. 6 ; — d'une *Notice sur une médaille de dévotion présumée d'origine amiénoise*, p. 91 ; — d'une autre *Notice sur une inscription du XIe siècle provenant de l'abbaye de Corbie*, p. 409.

Corfou (Sur une inscription archaïque récemment découverte à) voy. p. 383, 393-401.

Cortambert (M. E.) fait hommage de son *Rapport* sur l'ouvrage de M. Riant (*Expéditions, etc., des Scandinaves en Terre sainte*), p. 146.

Cortet (M. Eug.) adresse pour le concours des Antiq. de la France, de 1866, « *Beaufort et ses seigneurs* », p. 3 ; — et pour celui de 1867 son *Essai sur les fêtes religieuses, etc.*, p. 432.

Coston (M. De) adresse pour le concours des Antiquités de la France, de 1867, un ouvrage intitulé : « *Origine, étymologie*, etc., *des noms propres et des armoiries* », p. 410.

Cotheraux (M.) communique à l'Académie un mémoire intitulé : « *De l'année pléiadique dans l'usage civil chez les Athéniens* », p. 401-409 ; — et un 2e mémoire ayant pour titre « *De la chronologie de Diodore de Sicile* », p. 416.

Courmaceul (M. De) adresse, pour un des concours de 1867, son *Histoire de la ville et de l'abbaye de Saint-Amand* (*en Pévèle*), p. 392.

Coussemaker (M. E. De), correspondant, fait hommage d'un opuscule intitulé « *Maison de Lépreux-lez-Bourbourg* », p. 234 ; — du tome II de la nouvelle série des *Scriptores de musica medii ævi*, p. 356 ; — et de deux opuscules extraits du *Bulletin du comité flamand de France*, p. 417.

Digitized by Google

Cultes étrangers (*Profession et propagation des*), *crime odieux à la société romaine*, p. 371-373.

D

Dalmanoutha (Communication de M. Renan sur la localité galiléenne de), p. 265.

Danvin (M. le Dr) adresse, pour le concours des Antiquités nationales de 1867, un ouvrage intitulé « *Vicissitudes, heur et malheur du Viel-Hesdin* », p. 410.

Darius (Sur le *monument de*), de l'isthme de Suez, voy. p. 139 et p. 285-290.

Da Silva (M.), de Lisbonne, adresse la copie de deux inscriptions latines, p. 157. — *Rapport* de M. Renier sur lesdites inscriptions, p. 160-165.

Davy de Cussé (M.) fait hommage de la deuxième livraison de son *Recueil des signes sculptés sur les monuments mégalithiques du Morbihan*, p. 42.

De Baecker (M.) fait hommage de divers opuscules, p. 91; — fait une communication au sujet du lieu de la naissance de Guillaume de Rubruquis, p. 374.

Decharme (M.), membre de l'Ecole française d'Athènes, adresse à M. Egger plusieurs inscriptions grecques découvertes à Athènes parmi les ruines du théâtre de Bacchus, p. 26; — envoie, comme travail de troisième année, un *Recueil d'inscriptions inédites de la Béotie* et une *Notice sur les ruines de l'Hiéron des Muses dans l'Hélicon*, p. 153; — fait hommage d'une *Note* (rédigée de concert avec M. Petit de Julleville) sur les manuscrits de la bibliothèque du monastère de St-Jean à Patmos, p. 208. — Résumé du jugement de la Commission de l'Ecole d'Athènes sur les travaux de troisième année de M. Decharme, p. 243. — Envoi par M. Decharme d'une inscription grecque archaïque récemment découverte à Corfou, p. 383.

Decigallas (Lettre du Dr), de Santorin, communiquée par M. Fr. Lenormant, p. 358.

Dégradation (*Sur la*) *infligée aux fidèles*, voy. p. 364-365.

Dehèque (M.) est élu membre de la Commission de l'Ecole française d'Athènes, p. 2.

Delgove (M. l'abbé) est avantageusement cité dans le Rapport de la Commission des Antiq. de la France, p. 224.

Delisle (M.) est élu membre de la Commission des travaux littéraires, p. 2; — et de celle des Antiquités de la France, *ibid.*; — fait hommage de ses *Observations sur l'origine de plusieurs mss. de la collection de M. Barrois*, p. 60; — présente une publication de M. Bellier de la Chavignerie, *ibid.*; — un livre de M. Abel Desjardins, p. 94; — fait hommage d'un recueil intitulé *Etudes paléogr. et hist. sur des papyrus du VIe siècle*, p. 95; — reçoit communication du *Cartulaire de l'abbaye de Lérins*, p. 97; — présente deux opuscules de M. l'abbé Cochet et de M. E. Cortambert, p. 146; — et la *Nomenclature des archives du greffe de Laon*, par M. Combier, p. 159; — présente à l'adoption de l'Académie la liste des médailles et mentions honora-

Digitized by Google

bles décernées par la Commission des Antiq. de la France, p. 178; — fait hommage de la 2e partie du t. II des *Mémoires et Notes de* M. Aug. Le Prévost *pour servir à l'histoire du département de l'Eure*, p. 392; — est élu membre de la Commission du prix Gobert pour 1867, p. 424; — présente le 1er vol. des *Titres de la maison ducale de Bourbon*, par M. Huillard-Bréholles, p. 422; — et le *Regeste génevois*, p. 433.

Denis de Senneville (M.) est proclamé archiviste-paléographe dans la séance publique, p. 247.

Dénoix des Vergnes (Madame Fanny) adresse pour le concours des Antiq. de la France, de 1866, « *Çà et là : Etudes historiques* » (1re partie), p. 3.

Deschamps de Pas (M. Louis) fait hommage d'un opuscule intitulé « *Cérémonies funèbres célébrées à Bruxelles en l'honneur de Jeanne de Castille* (1555) », p. 265.

Des Diguières (M. Victor) fait hommage d'un ouvrage intitulé « *Sévigni* », p. 6.

Desjardins (M. Abel) fait hommage du 3e volume des *Négociations de la France avec la Toscane*, p. 94; — lit un mémoire *sur la mort de Coligny et la journée de la Saint-Barthélemy*, p. 355 et 357.

Desjardins (M. Ernest) adresse pour le concours des Antiquités de la France, de 1867, son *Aperçu historique sur les embouchures du Rhône*, p. 432.

Desjardins (M. Gustave) obtient la 5e mention honorable dans le concours des Antiq. de la France, p. 179. — Jugement de la Commission sur son *Histoire de la cathédrale de Beauvais*, p. 221.

Desnoyers (M.) est élu membre de la Commission des Antiquités de la France, p. 2; — et présente les 3 premières livr. des *Reliquiæ aquitanicæ* de MM. Lartet et Christy, p. 417-420.

Des Vergers (M. Noël) lit un mémoire « *sur la chronologie du règne de Trajan*, » p. 51, 62, 64, 73-86.

Devals (M.) fait hommage de son opuscule *sur les habitations troglodytiques des Proats-Hauts*, etc., p. 382.

Deville (M.), correspondant, lit une *Notice sur la couronne de Guillaume le Conquérant*, p. 43.

Deville (M.), ancien membre de l'École française d'Athènes, auteur d'un *Rapport* sur l'île de Samothrace renvoyé à l'examen de l'Académie, p. 411.

Dioclétien : *Recherches* de M. De Longpérier *sur les ateliers monétaires : Dioclétien et la tétrarchie*, p. 299-303.

Dion Cassius (*L'abréviateur de*) a fait une confusion entre les deux Sévérus, dont l'un fut légat de Syrie, par intérim, au début de la révolte des Juifs, et l'autre légat titulaire vers la fin de cette même révolte, p. 21.

Dionysiaques (Découverte d'une inscription très-importante pour l'histoire des *Artistes*), p. 26.

Doinel (M.) est proclamé archiviste-paléographe dans la séance publique, p. 247.

Dominicales (*Sur les Fêtes*) voy. p. 23-24.

Dot (*Sur la restitution de la*), *à Athènes*, mémoire de M. Caillemer analysé p. 375-379.

Digitized by Google

Dozy (M.) est élu correspondant de l'Académie, à Leyde, p. 423.

Dübner (M.) fixe le sens de la principale des deux inscriptions du monument découvert par M. Miller à Thasos, p. 151-152; — et communique une *Note sur deux épigrammes de l'Anthologie grecque*, p. 179-184.

Dubois (M. l'abbé) adresse, pour le concours du prix Gobert de 1867, son *Histoire de l'abbé de Rancé*, p. 431.

Dulaurier (M.) présente un ouvrage de M. Brosset, p. 176-177.

Dumont (M. Albert), membre de l'Ecole française d'Athènes, envoie, comme travaux de seconde année, une *Etude sur le collége des éphèbes athéniens, des Analecta græca et la 1re partie d'un Recueil d'inscriptions céramiques d'Athènes*, p. 155. — Résumé du jugement de la Commission de l'Ecole d'Athènes sur ces travaux, p. 245-246.

Dupré (Notice de M. de Longpérier sur une Monnaie incuse de Rhégium faisant partie du cabinet de M. Prosper), p. 342-353.

Durand d'Auvergne traducteur : notice lue à l'Académie par M. Hauréau, p. 14-17.

E

Eduennes (*Les monnaies*) forment la masse du trésor de La Villeneuve, p. 305.

Egger (M.) est élu membre de la Commission des travaux littéraires, et de celle des Antiquités de la France, p. 2; — offre 2 opuscules de MM. Saripolos et Borring, p. 18; — entretient l'Académie de plusieurs inscriptions grecques découvertes à Athènes parmi les ruines du théâtre de Bacchus, p. 26; — présente à l'Académie deux opuscules de MM. Caillemer et Caffiaux, p. 51-52; — fait hommage de ses *Etudes historiques sur les traités publics chez les Grecs et chez les Romains*, p. 94; — entretient l'Académie de la découverte de fragments d'un beau papyrus ayant contenu le célèbre discours d'Hypéride contre Démosthène, p. 138-139; — présente divers opuscules de M. Mantellier, de M. Ed. Hiller, etc., p. 145; — témoigne de nouveau devant l'Académie du zèle de M. Blondel, p. 155-156; — présente un opuscule de M. Gasté, p. 176; — fait hommage de ses propres *Etudes*, etc., *sur le meurtre politique chez les Grecs et chez les Romains*, p. 210; — est nommé membre de la Commission chargée de présenter les sujets de prix, p. 214; — fait le *Rapport* au nom de la Commission des Antiquités de la France sur les ouvrages envoyés au Concours de 1866, p. 214-226; — propose au choix de l'Académie trois sujets pour le prix Bordin à décerner en 1868, p. 231; — présente deux thèses de M. Petit, p. 232; — est désigné comme lecteur pour la séance publique annuelle de l'Institut, p. 234; — entretient l'Académie de diverses publications ou communications de MM. Klein, Tischendorf, Blondel, Stamatiadis et Magne, p. 267-268; — présente le recueil des *Chansons normandes du XVe siècle* de M. Gasté, p. 335; — et 2 séances de la *Société archéologique d'Athènes*, p. 341; — lit un mémoire *sur les fragments d'Hypéride récemment découverts*, p. 355 et 357; — communique, d'après une lettre de M. Decharme, une inscription grecque récemment découverte à Corfou, p. 383; — présente l'étude de M. Caillemer intitulée « *Du crédit foncier à Athènes* », p. 387; — est nommé

Digitized by Google

membre de la commission chargée de dresser une triple liste de candidats au titre de correspondant, p. 389; — lit une note sur l'inscription archaïque de Corfou, p. 393-398; — présente le *spécimen* publié par M. Weil d'une édition nouvelle d'Euripide, p. 410; — et le t. VIII de la traduction française de *l'Histoire romaine de Dion Cassius*, p. 411.

Egypte: Note de M. DE ROUGÉ *sur l'usage d'y régler certaines fêtes par la nouvelle lune*, p 35-40. — Réforme du calendrier égyptien adopté par une assemblée de prêtres à Canope sous le règne de Ptolémée Evergète, p. 152-153.

Eichhoff (M.), correspondant de l'Académie, sollicite l'honneur d'être proposé par l'Académie comme candidat à la chaire de grammaire comparée du Collége de France, p. 101; — est désigné comme 2e candidat de l'Académie, *ibid.*; — en remercie l'Académie, p. 105.

Elagabale (Sur un monument dont M. RENIER maintient l'attribution à) voy. p. 31-33.

Eleusis (Exposé des résultats des fouilles dérigées par M. Lenormant à), pendant sa mission de 1860, p. 54-60.

Epicuriennes (*Sur les doctrines*) qui avaient cours dans l'Empire romain à la fin du 3e siècle de notre ère, voy. p. 50.

Ἔρανοι (*Sur la nature et l'influence des sociétés grecques appelées*), mémoire de M. Foucart analysé p. 389-392.

Eusèbe: Discussion du passage de cet auteur concernant les Pyramides d'Hélène, à Jérusalem, p. 108, 114-115, 127.

F

Fallue (M. Léon) offre un opuscule intitulé « *De l'armement des Romains et des Celtes à l'époque de la guerre des Gaules* », p. 169.

Fauche (M.) fait hommage des 5e et 6e volumes de sa traduction du Mahabharata, p. 141 et 422.

Favre (M. l'abbé) fait hommage de sa *Grammaire javanaise* et de *An account of the wild tribes inhabiting the Malayan peninsula*, p. 157.

Fèciaux (Découverte d'une inscription rappelant l'introduction à Rome du droit des), p. 19.

Feer (M. L.) fait hommage de divers opuscules relatifs au bouddhisme, p. 96; — de *Textes tirés du Kandjour*, p. 205 et 274; — communique un mémoire ayant pour titre « *Des premiers essais de prédication du Bouddha Çakyamouni* », p. 326-329; — fait hommage d'un *Tableau de la grammaire mongole* et d'un texte trilingue tiré de l'*Essence de la science transcendante*, p. 374.

Fisquet (M.) adresse, pour le concours du prix Gobert en 1867, un ouvrage intitulé « *La France pontificale* », p. 410.

Fleuves (*Les*) sont représentés sur les médailles de la Campanie et de la Sicile par des figures de taureaux androcéphales, p. 349.

Flottes romaines (*De l'organisation des*), sujet de prix mis au concours pour 1868, p. 231.

Forgeais (M. Arthur) fait hommage de la 5e série de son ouvrage intitulé « *Plombs historiés trouvés dans la Seine* », p. 387.

Digitized by Google

Foucart (M.) lit un mémoire *Sur les sociétés appelées* θίασοι et ἔρανοι, p. 357, 373, 389-392.

Fraccia (M. Giov.) fait hommage d'un opuscule intitulé « *Antiche monete siciliane* », etc., p. 145 ; — d'un autre opuscule intitulé « *Monetina inedita del R. museo di Palermo* », p. 158.

François (*Saint*) *d'Assise* est représenté sur un vitrail du 13e siècle de l'église de Saint-Fargeau sans les stigmates, p. 290.

Fromentin (M. l'abbé) offre à l'Académie deux opuscules intitulés « *Dévotion à sainte Berthe* » et « *Dévotion à saint Silvin* », p. 13-14.

G

Gabaa (Sur l'identification de) et de *Gabaon*, voy. p. 115, 127-129, 131-134.

Gagne (M.) adresse, pour le concours du prix Volney, *L'Oracle, planglotte universel*, p. 133.

Garcin de Tassy (M.) est élu membre de la Commission centrale administrative de l'Institut, p. 2 ; — présente un travail de M. De Charencey, p. 64 ; — un livre de M. Emile de Borchgrave, p. 91 ; — les 5e et 6e vol. de la traduction du *Mahabharata* de M. Fauche et un opuscule de M. Hubaud, p. 141 ; — présente le t. I des *Opere* di Leonardo Vigo, p. 354 ; — un ouvrage du comte Cibrario, p. 355 ; — remet une lettre du chevalier Bruno Condò di Satriano, *ibid.* ; — fait hommage de son *Discours d'ouverture*, p. 409.

Garucci (M. Giov.) offre à l'Académie deux opuscules intitulés « *Tegolo cumano* » et « *Intorno al collegio de' fabri* », p. 13.

Gasté (M. A.) fait hommage d'une *Étude sur Olivier Basselin*, p. 186 ; — adresse pour le concours des Antiquités de la France, de 1867, son *Recueil de chansons normandes du XVe siècle*, p. 335 et 422.

Gautier (M. Léon) adresse, pour le concours du prix Gobert de 1866, son ouvrage intitulé : « *Les épopées françaises* », p. 3 ; — est proclamé lauréat du second prix Gobert, p. 154. — Résumé du jugement de l'Académie sur son livre, p. 241.

Gerhard (M.) fait hommage à l'Académie de divers mémoires et opuscules, p. 72-73 ; — de son *Rapport* annuel des progrès de l'archéologie, p. 157.

Germain (M.), correspondant de l'Académie, fait hommage de deux opuscules, p. 62-63.

Gidel (M. A. Ch.) fait hommage de ses *Études sur la littérature grecque moderne*, p. 335.

Giocondo (Renseignement sur), p. 339.

Giraud (M.) adresse pour le concours des Antiquités de la France, en 1867, son *Essai historique sur l'abbaye de Saint-Barnard et sur la ville de Romans*, p. 335.

Gomperz (M. Th.) fait hommage du 2e fascicule de ses *Herkulanische Studien*, p. 326.

Gozzadini (Le comte Giov.) fait hommage d'une dissertation intitulée « *Di un' antica Necropoli a Marzabotto nel Bolognese* », p. 157.

Grandmaison (M. Ch.) est cité avantageusement dans le Rapport de la Commission des Antiq. de la France, p. 224-225.

Digitized by Google

OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Grésy (M. E.) est cité avantageusement dans le Rapport de la Commission des Antiq. de la France, p. 225.

Guérin (M. V.) fait hommage de son *Rapport* sur le *Voyage en terre sainte* de M. DE SAULCY, p. 145.

Guerrier de Dumast (M. P.) fait hommage de sa *Lettre sur les cent ans de réunion des duchés souverains de Lorraine et de Bar à la France*, p. 34; — d'une brochure de circonstance *sur la citadelle de Nancy*, p. 158; — d'une autre brochure intitulée « *Ce que fut jadis la Lorraine et ce qu'elle est encore* », p. 210.

Guessard (M. Francis) se porte candidat à la place de membre titulaire laissée vacante par la mort de M. LE CLERC, p. 6; — obtient 13 voix dans ce scrutin, p. 13; — fait hommage de son édition de *Macaire, chanson de geste*, p. 410.

GUIGNIAUT (M.), Secrétaire perpétuel, lit son Rapport sur les travaux des Commissions de publication dans le cours du 2e semestre de 1865, p. 6-10; — dépose sur le bureau le 1er exemplaire du t. XXV, 2e partie, des *Mémoires* de l'Académie, p. 42; — présente le *Curriculum vitæ* de M. GERHARD, p. 72-73; — lit son *Rapport* sur les travaux des Commissions de publication pendant le 1er semestre de 1866, p. 226-229; — lit en séance publique une *Notice sur la vie et les travaux de M.* VICTOR LE CLERC, p. 247-260; — délègue ses fonctions pour quelques séances à MM. WALLON et JOURDAIN, p. 265. — L'opinion de M. GUIGNIAUT *sur le taureau androcéphale* est confirmée par M. DE LONGPÉRIER, p. 349. — M. GUIGNIAUT présente le t. III du *Recueil des historiens occidentaux des croisades*, p. 356; — et la nouvelle édition des *Œuvres de Joinville* de M. DE WAILLY, p. 409.

Guillaume le Conquérant (*Notice sur la couronne de*) par M. Deville, correspondant, p. 43-47.

GUILLAUME (M.), de l'Académie des beaux-arts, est élu dessinateur-adjoint à la Commission permanente des Inscriptions et Médailles, en remplacement de feu M. NANTEUIL, p. 62; — adresse ses remercîments à l'Académie, p. 63; — se charge d'exécuter le buste en marbre de M. VICTOR LE CLERC, p. 260.

Guillemin (M. Jules) adresse pour le concours des Antiq. de la France, de 1867, son *Dict. topogr. de l'arrond. de Louhans*, p. 432.

Guy, évêque d'Amiens, auteur d'un poëme sur la bataille d'Hastings : sur la description qu'il donne du diadème de Guillaume le Conquérant, voy. p. 43-47.

Gyss (M. l'abbé) adresse pour le concours des Antiquités de la France, de 1867, son *Hist. de la ville d'Obernai*, p. 416.

H

Haigneré (M. l'abbé D.) adresse pour le concours des Antiq. de la France, de 1867, ses recherches *sur les cimetières mérovingiens du Boulonnais*, p. 432.

Hariri (Publication par M. Neubauer des Makâmas VII et VIII de la traduction hébraïque des *Séances de*), p. 88.

Harrisse (M. Henri), de New-York, fait hommage de sa *Bibliotheca americana vetustissima* et de diverses autres publications, p. 262-265.

Digitized by Google

Hasselt (M. André Van) fait hommage à l'Académie du 2e vol. de son édition du *Roman de Cleomades*, p. 232.

Hauréau (M.) est élu membre de la Commission des Antiquités de la France, p. 2 ; — lit une *Notice sur Durand d'Auvergne*, p. 14-17 ; — fait hommage du 2e fasc. du t. XVI du *Gallia christiana*, p. 422 ; — et de la 2e édition de son opuscule ayant pour titre « *Charlemagne et sa cour* », *ibid.*

Haussmann (M.), Sénateur, Préfet de la Seine, fait hommage d'un volume et d'un atlas faisant partie de la *Collection des documents relatifs à l'histoire générale de Paris*, p. 284.

Hébraïque (Sur la *Prosodie*) voy. p. 86-88.

Heiss (M. Eloys) fait hommage du 1er vol. de sa *Descr. general de las Monedas hispano-christianas desde la invasion de los Arabes*, et d'une note *sur les monnaies celtibériennes*, p. 422.

Hélène, reine de l'Adiabène (Analyse du Mémoire de M. De Saulcy sur l'emplacement probable du tombeau d'), à Jérusalem, p. 105-113. — Discussion à l'occasion de cette lecture, p. 113-138.

Helvètes : M. De Saulcy rattache à la tentative d'émigration de ce peuple, au temps de César, l'important enfouissement monétaire de La Villeneuve, p. 261, 320-322.

Hémicoepé, mot nouveau inscrit sous un vase peint et pouvant être rapproché des mots κύπη, κύπελλον, κυπελλίς, p. 384.

Hémycotylion (Mesure de la capacité de l'), p. 385.

Henzen (M.) est élu correspondant de l'Académie, à Rome, p. 423.

Herculanum (Sur une nouvelle collation des fac-simile des papyrus d') voy. p. 268.

Hercule (Du type de l') figuré sur les médailles d'Hyspasinès et de ses successeurs, p. 41-42. — Communication de M. Beulé sur une statue d'Hercule trouvée récemment à Rome, p. 101.

Herdebouville (Quatre photographies du *Vase d'*) sont communiquées par M. Mantellier, p. 389.

Hérodote (La Stèle de Chalouf contrôle utilement la liste des Satrapies de l'empire Perse sous Darius donnée par), p. 289.

Héron d'Alexandrie (Introduction de M. Vincent à sa traduction et restitution du *traité de la Chirobaliste d'*), p. 65-72. — Citation faite par M. Vincent d'un passage du même auteur explicatif du texte de Pausanias concernant le tombeau d'Hélène, à Jérusalem, p. 120-122.

Herzog (M. Ernest) obtient la 1re médaille au concours des Antiquités de la France, p. 178. — Jugement de la Commission sur son *Hist. de la Gaule Narbonnaise*, p. 215 ; cf. p. 241-242. — M. Herzog écrit pour remercier l'Académie de la distinction qu'il a obtenue, p. 291.

Heusn-Souleïman : Intérêt que présente ce monument antérieur aux Séleucides, p. 156-157.

Heuzey (M.) fait hommage des 3e-6e livraisons de sa *Mission arch. en Macédoine*, p. 94.

Heydemann (Sur une publication récente de M. Henri) voy. p. 415.

Hiller (M. Edouard) fait hommage de ses *Quæstiones Herodianeæ*, p. 145.

Himyarites (L'Académie maintient au concours la question relative aux inscriptions), p. 234.

Digitized by Google

Holmboë (M. C. A.) fait hommage de divers opuscules en langue danoise, p. 355 et 417.

Horrack (M. J. De) fait hommage d'un ouvrage intitulé « *Les lamentations d'Isis et de Nephthys d'après un ms. hiératique du musée roy. de Berlin* », p. 169.

Houzé de l'Aulnoit (M.) adresse pour le concours des Antiq. de la France, de 1867, son *Hist. de l'hôpital Saint-Sauveur, à Lille*, p. 416.

Hubaud (M. L. J.) fait hommage de son *Examen critique d'un nouvel opuscule du Dr Desbarreaux Bernard*, p. 141.

Hugo (M. le comte Léopold) fait hommage d'une brochure intitulée « *Interprét. de l'inscr. d'Alise* », p. 88.

Hugues (M. le pasteur) est avantageusement cité dans le Rapport de la Commission des Antiquités de la France, p. 224.

Huillard-Bréholles (M.) lit un mémoire « *Sur la captivité et la rançon du duc de Bourbon, Jean Ier, après la bataille d'Azincourt* », p. 290, 295-298; — fait hommage du 1er volume de son ouvrage intitulé « *Titres de la maison ducale de Bourbon* », p. 422.

Hyacinthus, mot de l'énigme dans une épigramme de l'Anthologie grecque, p. 180.

Hypéride (D'un rouleau de papyrus contenant des fragments du discours d'), p. 138-139.

Hyspasinès : découverte d'un tétradragme de ce fondateur du royaume de Mésène, p. 40-42.

J

Jaézer, d'après le Talmud, est identique avec Machéronte, p. 330.

Jahn (M. Alb.) fait hommage de son édition des œuvres de saint Methodius, p. 20.

Jeanne d'Arc (*Note sur le nom et la nationalité de*), p. 423-431.

Jérôme (*St.*) : Discussion du passage de l'*Epitaphium Paulæ* relatif au tombeau d'Hélène, reine de l'Adiabène, à Jérusalem, p. 108, 115-116, 127-129, 131-132, 134 (en note).

Jobez (M. Alph.) adresse, pour le concours du prix Gobert, de 1867, un ouvrage intitulé « *La France sous Louis XV* », p. 95 et 323.

Jordan (M. H.) offre à l'Académie un travail intitulé « *Vesta und die Laren auf einem Pompeian. Wandgemälde* », p. 17.

Ios (De quelques découvertes archéologiques de M. Lenormant à), p. 281.

Joséphe (*Flavius*) : Discussion de 4 passages de cet auteur pouvant servir à fixer l'emplacement du tombeau d'Hélène, reine de l'Adiabène, à Jérusalem, p. 106-108, 113-114, 117-119, 120, 122-126, 124-137.

Iotacisme (Nouvel exemple de), recueilli sur un vase peint, p. 384.

Jourdain (M.) est nommé membre de la Commission chargée de présenter les sujets de prix, p. 214; — remplace M. Guigniaut dans ses fonctions de Secrétaire perpétuel, p. 284; — adresse en cette qua-

Digitized by Google

lité une lettre à M. le min. de l'Instruction publique, p. 380 ; — fait hommage de la 4e et dernière livr. de l'*Hist. de l'Université de Paris*, p. 422.

Julien (*L'empereur*) : Le texte complet de la loi de cet empereur autorisant les gouverneurs de province à nommer des juges spécialement chargés de prononcer sur les affaires peu importantes est retrouvé à Santorin par M. Lenormant, p. 231.

JULIEN (M. STANISLAS) présente la 2e partie des *Dialoghi cinesi* du Dr Ant. Severini, p. 141 ; — la traduction italienne par le même du *Guide de la conversation japonaise* de M. Léon Rosny, p. 298.

Jupiter Stator (Des ruines du temple de) retrouvées à Rome par M. Pietro Rosa, p. 19.

Juvenes (Sur le *collége des*) voy. p. 164-165.

K

Klein (M.) publie quelques fragments inédits de Cicéron, p. 267.

L

Labarte (M. J.) fait hommage du 3e vol. de son *Histoire des arts industriels au moyen âge*, p. 13.

LABORDE (M. LÉON DE) est élu membre de la Commission de l'École française d'Athènes, p. 2; — demande qu'il soit fait une démarche, au nom de l'Académie, pour obtenir un moulage de la tête provenant des ruines de l'Heræum à Argos, p. 208.

LABOULAYE (M.) est élu membre de la commission des travaux littéraires, p. 2 ; — membre de la commission d'impression, p. 62 ; — présente un nouvel ouvrage de M. Bonaini, p. 158-159 ; — fait hommage de plusieurs de ses ouvrages, p. 354; — est nommé membre de la Commission chargée de présenter une triple liste de candidats au titre de correspondant, p. 389 ; — fait hommage de la *Consultation* signée de lui pour Mad. la Duchesse d'Hamilton en faveur de M. le Duc de Châtellerault, son fils mineur, p. 420.

Lacroix (M.) fait hommage de diverses publications, p. 340.

Lafaye (M.) adresse pour le concours du prix Volney le *Supplément* de son *Dictionnaire des synonymes de la langue française*, p. 91 ; — obtient pour ce travail une *mention très-honorable*, p. 142.

Lagarde (M. Paul De) adresse pour le concours du prix Volney, de 1867, ses *Gesammelte Abhandlungen*, p. 141.

Lagneau (M. Gustave) fait hommage de son *Rapport sur l'anthropologie de la France*, p. 91.

Laisné (M.) fait hommage de son *Etude sur l'ancien état de la baie du mont Saint-Michel*, p. 388.

La Nicollière (M. Stéphane De) adresse pour le concours des antiquités de la France, de 1866, un volume intitulé « *Eglise royale et collégiale de Notre-Dame de Nantes* », p. 3; — est cité avantageusement dans le Rapport de la Commission, p. 224.

Digitized by Google

La Pilorgerie (M. De) adresse pour un concours un ouvrage intitulé « *Campagne, etc., de la grande armée d'Italie commandée par Charles VIII* », p. 433.

Larousse (M.) visite le monument persépolitain de Chalouf, en compagnie du Dr Aubert-Roche et de M. Ch. de Lesseps, p. 211.

Lartet (M. E.) fait hommage des trois premières livr. des *Reliquiæ aquitanicæ*, p. 417.

La Saussaye (M. de) est nommé membre de la Commission du prix de numismatique, p. 5.

Lassen (M.) fait hommage à l'Académie de la 2e édition de son *Indische Alterthumskunde*, p. 62.

Lasteyrie (M. De) est nommé membre de la Commission du prix Gobert pour 1867, p. 422.

Lavallée (M. Théophile) adresse pour le concours du prix Gobert, de 1867, son édition de la *Correspondance générale de Mad. de Maintenon*, p. 432.

La Villemarqué (M. de) fait hommage de la 2e édition de son livre intitulé « *L'enchanteur Merlin* », p. 34; — présente la 2e livraison du *Recueil* de M. Davy de Cussé *des signes sculptés sur les monuments mégalithiques du Morbihan*, p. 42.

Le Blant (M. Edm.) se porte candidat pour la place de membre titulaire vacante par suite du décès de M. Le Clerc, p. 4; — obtient 4 voix dans ce scrutin, p. 13; — lit une *Note sur les bases juridiques des poursuites dirigées contre les martyrs*, p. 358-373.

Le Brethon (M.), archiviste-paléographe, se présente comme candidat pour la place d'auxiliaire attaché aux travaux de l'Académie, p. 233.

Le Clerc (M. Victor) a pour successeur à l'Académie M. d'Avezac, p. 13. — *Notice sur sa vie et ses travaux* lue en séance publique par M. le Secrétaire perpétuel, p. 247-260.

Ledain (M. Bélisaire) adresse pour le concours des Antiq. de la France son *Hist. de Bressuire*, p. 421.

Lefoullon (M.) est proclamé archiviste-paléographe dans la séance publique, p. 247.

Leguay (M.) adresse pour le concours des Antiq. de la France, de 1867, ses *Études anténistoriques sur les env. de Paris*, p. 432.

Lenormant (M. Charles) : Sa conjecture sur la date de l'érection de l'arc d'Orange est confirmée par de nouvelles recherches de M. de Saulcy, p. 330-331.

Lenormant (M. François) offre à l'Académie ses *Etudes paléogr. sur l'alphabet pehlevi*, p. 13; — reprend l'Exposé des résultats de ses fouilles à Eleusis, en 1860, p. 42, 51, 54-60; — fait hommage de divers opuscules, p. 99; — fait une communication verbale *sur les dernières découvertes faites au théâtre de Bacchus à Athènes*, p. 142-144; — adresse à M. Miller une lettre relative aux inscriptions archaïques de Thasos, p. 165-166; — fait hommage de ses *Lettres* à M. Ch. Sainte-Claire Deville *sur le bas-fond apparu dans les parages au sud du Péloponnèse*, etc., p. 205; — rapporte d'Argos la photographie d'une tête trouvée dans les ruines de l'Heræum, p. 207; — offre à l'Académie la suite de son Recueil d'inscriptions grecques inédites, p. 210 et 334; — est proclamé lauréat du concours sur l'*Alphabet phénicien*, p. 230: — retrouve à

Digitized by Google

Santorin, dans une collection particulière, le texte complet d'une loi importante de l'empereur Julien rendue en 362, p. 231. — Résumé du jugement de la Commission sur son mémoire couronné relatif à l'*Alphabet phénicien*, p. 238. — Il lit la partie archéologique de son *Rapport à l'Empereur sur les résultats de sa mission à Santorin*, p. 262, 268-283; — fait hommage de sa « *Lettre à M.* Miller *sur une inscription de l'île de Paros* », p. 283; — communique une lettre de M. Decigallas, de Santorin, relative aux dernières découvertes archéologiques faites dans l'île de Thérasia, p. 358; — transmet un numéro de l'*Archäolog. Anzeiger* de Berlin, p. 382; — fait hommage d'un article intitulé « *Les légendes dans la numismatique ancienne* », ibid.; — et de l'*Introduction* de son mémoire couronné *sur la propagation de l'alphabet phénicien*, p. 422.

Lepage (M. H.) fait hommage d'un nouvel ouvrage intitulé « *Les Archives de Nancy* », p. 334.

Lépinois (M. De) adresse pour le concours des Antiquités de la France, en 1867, son édition du *Cartulaire de N.-D. de Chartres*, p. 421.

Lepsius (M.) découvre dans les ruines de Tanis une inscription bilingue de la même nature que la célèbre pierre de Rosette, p. 152-153. — Le récit de sa récente excursion dans l'Isthme de Suez est adressé à l'Académie par M. de Lesseps, p. 209, 214. — Annonce est faite de sa prochaine publication du décret bilingue de Canope, p. 210.

Le Roux de Lincy (M.) fait hommage de ses *Recherches sur Grolier*, p. 386.

Leroy (M. G.) adresse son rapport sur les antiquités gallo-romaines découvertes dans les fouilles de la place Notre-Dame à Melun, p. 42.

Lesseps (M. Ferdinand de) répond à la lettre qui lui a été adressée au nom de l'Académie, p. 209; — annonce l'envoi prochain d'un mémoire de M. Mariette sur le monument de Chalouf, p. 226; — fait hommage de la 6e série des documents relatifs au percement de l'Isthme de Suez, p. 329.

Lesseps (M. Ch. de): Fragment de la lettre adressée par lui d'Ismailia à M. Mariette, p. 211-213.

Levot (M.) fait hommage du 3e volume de son *Histoire de la ville et du port de Brest*, p. 392.

Lévy (M. le Dr J.), rabbin à Breslau, fait hommage de son *Chaldaisches Wörterbuch über die Targumim*, p. 380-381.

Linas (M. Ch. De) fait hommage de divers opuscules, p. 392.

Lisbonne (L'Académie royale des sciences de) fait hommage de quelques-unes de ses publications, p. 95.

Littré (M.) fait hommage de la 13e livraison de son *Dictionnaire de la langue française*, p. 326; — présente le 2e fascicule des *Herkulanische studien* de M. Gomperz, *ibid.*; — est élu membre de la Commission du prix Gobert pour 1867, p. 421.

Lochets (Sur les *tumuli* de la forêt *des*), près de Sauville (Vosges), voy. p. 261.

Loiseau (M. Arthur) fait hommage de ses thèses de doctorat, p. 235.

Longpérier (M. de) est élu vice-président de l'Académie, p. 1; — présente un livre de M. Patrice Salin, p. 18; — présente quelques observations sur les miroirs faux, et sur les monuments de plomb,

Digitized by Google

p. 98-99; — sur la statue d'Hercule récemment trouvée à Rome, p. 103; — appuie la proposition de M. DE ROUGÉ d'une démarche à faire, au nom de l'Académie, auprès du Président de la Commission de l'Isthme de Suez, p. 140; — présente le *Rapport* au nom de la Commission de numismatique, p. 159-160; — présente deux ouvrages de M. Reiset et de M. l'abbé Cochet, p. 169; — est désigné comme lecteur pour la séance publique du 3 août, p. 234; — y lit une notice intitulée « *Une anecdote iconographique* (Extrait d'un *Mémoire sur les coupes Sassanides*) », p. 260; — présente un opuscule de M. Deschamps de Pas, p. 265; — communique le dessin colorié d'un vitrail du 13e siècle de l'église de Saint-Fargeau représentant saint François d'Assise sans les stigmates, p. 290; — lit une notice sur le vase arabe du musée du Louvre connu sous le nom de *Baptistère de Saint Louis*, p. 291-295; — communique un autre travail intitulé : *Recherches sur les ateliers monétaires : Dioclétien et la tétrarchie*, p. 299-303; — fait ressortir l'intérêt de la nouvelle découverte de marbres antiques faite dans l'île de Thasos et annoncée par M. MILLER, p. 325; — présente la dissertation de M. Oppert sur l'*Inscription de Nabuchodonosor concernant les merveilles de Babylone*, p. 329; — se range à l'opinion de M. DE SAULCY sur la date de l'érection de l'arc d'Orange, p. 331; — présente deux opuscules de M. Penon et, d'après les informations de la même personne, entretient l'Académie des découvertes faites dans les fouilles du chemin de fer d'Arles à Lunel, p. 341; — lit un travail *sur une monnaie incuse de Rhégium*, p. 342-353; — fait remarquer l'analogie des figures en relief du vase d'Herdebouville avec certaines peintures de Cumes, p. 389; — présente l'édition de *Macaire* de M. Guessard, p. 410.

Louis (Saint) : Notice de M. DE LONGPÉRIER sur le grand vase du musée du Louvre connu sous le nom de *Baptistère de saint Louis*, p. 291-295.

Lud (Sur diverses publications de *Gaultier*) voy. p. 339.

Lund (Echange de publications entre l'Académie et l'*Université* de), p. 61.

Lune (Nouvelle) : Rôle important que la nouvelle lune a pu jouer dans la fixation du jour de certaines fêtes et surtout de celles du couronnement des Pharaons, p. 35-40.

Lycomides (Inscription établissant définitivement la généalogie d'une des branches les plus importantes de la famille des), p. 143-144.

M

MACER (*Septimius*), oncle paternel de Septime-Sévère, p. 412.

Machéronte, identique à la *Jaézer* biblique, p. 330.

Mâcon (L'Académie de) fait hommage du *Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon*, p. 176.

Magadan (Communication de M. RENAN sur la localité galiléenne de), p. 265.

Magie (Sur l'accusation de) adressée sans cesse aux fidèles, voy. p. 365-370.

Digitized by Google

Magne (M.) adresse à M. Egger l'empreinte d'une inscription chrétienne de Taormina, p. 268.

Maître (M. Léon) fait hommage d'un livre intitulé « *Les écoles épiscopales et monastiques de l'Occident depuis Charlemagne jusqu'à Philippe-Auguste* », p. 95.

Mantellier (M.) fait hommage de sa *Notice sur les Esterlings de Sancerre*, p. 145; — obtient la 3e médaille dans le concours des Antiquités de la France, p. 178. — Jugement de la Commission touchant son *Mémoire sur les bronzes antiques de Neuvy en Sullias*, p. 217; cf. p. 242. — Communication par M. Mantellier de 5 photographies du vase d'Herdebouville, p. 389 et 433.

Mappemonde manuscrite du XIe *siècle* (Renseignements de M. d'Avezac sur la découverte récente d'une), p. 332-333.

Maratu (M. l'abbé) fait hommage d'une publication intitulée « *Girard, évêque d'Angoulême, légat du St-Siège* », p. 283.

Marc-Auréle (Attachement de l'Afrique à la famille de), p. 11.

Mariette (M.) : Jugement de M. de Rougé sur son *Aperçu de l'histoire d'Egypte*, p. 36. — M. Mariette écrit pour annoncer l'envoi d'une Notice sur la pierre de Chalouf, p. 261; — adresse la copie des fragments de la dite stèle avec une lettre explicative, p. 285-289.

Marre (M. Aristide) fait hommage d'un « *Petit vocabulaire des mots malais que l'usage a introduits dans les langues d'Europe* », p. 283; — et d'un *Extrait* traduit et annoté de *l'algèbre de Mohammed ben Moussa al-Kharezmi*, p. 417.

Martin (M. Th. Henri), de Rennes, correspondant de l'Académie, fait hommage d'un opuscule intitulé « *Notions des anciens sur les marées et les euripes* », p. 91; — d'un autre opuscule intitulé « *La foudre, l'électricité et le magnétisme chez les anciens* », p. 208.

Martin-Daussigny (M.) communique à l'Académie le dessin d'un objet antique en bronze appartenant au Musée de Lyon et qu'il croit être un insigne sacerdotal porté par la grande prêtresse de Vénus, p. 53; — fait hommage de son *Rapport* sur le concours pour l'histoire de la peinture, etc., à Lyon, p. 158.

Martyrs (*Note sur les bases juridiques des poursuites dirigées contre les*), par M. Edmond Le Blant, p. 358-373.

Mas Latrie (M. De) achève de lire un morceau intitulé « *Rech. sur les traités de paix, etc., conclus au moyen âge entre les Chrétiens et les Arabes d'Afrique* », p. 20; — communique des *Observations générales sur la rédaction et la traduction officielles des traités conclus au moyen âge entre les Chrétiens et les Arabes de l'Afrique septentrionale*, p. 334, 340, 353-354.

Mas Latrie (M. René-Louis-Marie De) est proclamé archiviste-paléographe dans la séance publique, p. 247.

Matty de Latour (M.) : Le Rapport de la Commission des Antiquités de la France témoigne du mérite de ses *Rech. sur les voies romaines*, p. 223.

Maury (M.) est élu membre de la Commission des travaux littéraires, p. 2; — membre de la Commission des Antiquités de la France, *ibid.*; — membre de la Commission du prix ordinaire de 1866 (*Stèles antiques*), p. 4; — présente les *Études sur la musique grec-*

Digitized by Google

que, etc. de M. Al. Tiron, p. 35; — prend part à la discussion sur l'emplacement du tombeau d'Hélène à Jérusalem, p. 117-118.

Maximien Hercule (Attribution probable à l'empereur) d'une statue d'Hercule trouvée récemment à Rome, p. 101-103. — Inscription de borne milliaire trouvée en Portugal et relative à cet empereur, p. 161-162.

Ménard (M. L.) fait hommage de sa traduction *d'Hermès Trismégiste*, p. 326.

Merlet (M.) adresse pour le concours des Antiq. de la France, en 1867, son édition du *Cartulaire de N.-D. de Chartres*, p. 421.

Méroé (Doutes qui peuvent rester sur l'identification du *Miluhi* des textes assyriens avec), p. 142.

Mesures (*Sur les*) *de capacité des anciens Grecs* voy. p. 385.

Méton (Sur les prétendues découvertes et innovations de) voy. p. 405-407.

Meyer (M. Paul) fait hommage d'un opuscule intitulé « *Fragments d'une traduction française de Barlaam et Joasaph*, etc. », p. 169; — obtient la 1re mention honorable dans le concours des Antiquités de la France, p. 178. — Jugement de la Commission touchant son édition du *Roman de Flamenca* et ses *Rech. sur la chanson de la guerre des Albigeois*, p. 218.

Miller (M.) est élu membre de la Commission de l'École française d'Athènes, p. 2; — lit des *Remarques sur un fragment inédit de Nicétas Choniate*, p. 22; — est élu membre de la Commission d'impression, p. 62; — est désigné comme lecteur pour la séance trimestrielle du 4 avril, p. 64; — fait hommage d'un opuscule intitulé « *Inscr. grecques inédites découvertes dans l'île de Thasos* », p. 99; — fait une nouvelle communication au sujet de l'une des deux inscriptions du monument découvert par lui à Thasos, p. 146-152; — communique une lettre, à lui adressée, de M. Fr. Lenormant, p. 167-168; — un morceau intitulé « *Inscription inédite de Thasos et restitution d'une inscription métrique de Chypre* », p. 170-176; — lit une *Note* de M. Dübner sur deux *épigrammes de l'Anthologie grecque*, p. 179-184; — propose une conjecture sur un passage de la 2e de ces épigrammes, p. 183; — annonce à l'Académie une nouvelle découverte de marbres antiques faite dans l'île de Thasos, p. 324; — lit une Note sur l'inscription archaïque de Corfou, p. 398-401.

Miluhi : Doutes qui peuvent subsister sur l'identification du *Miluhi* des textes assyriens avec Méroé, p. 142.

Ministre (M. le) de la maison de l'Empereur et des Beaux-Arts soumet un projet d'inscription pour une statue équestre de Napoléon 1er destinée à la ville de Grenoble, p. 341.

Ministre (M. le) de l'instruction publique adresse ampliation d'un décret approuvant l'élection de M. d'Avezac, p. 18; — et copie d'un arrêté conférant le titre d'archiviste-paléographe à 10 élèves de l'École des Chartes, p. 35; — soumet à l'Académie un nouveau *Rapport* de M. Boissière, p. 61; — un autre *Rapport* de M. G. Rey, p. 63; — invite l'Académie à présenter deux candidats à la chaire de grammaire comparée du Collége de France, p. 97; — la remercie de l'envoi de son *Rapport* sur la mission de M. Rey, p. 99; — lui offre un exemplaire de l'*Album photogr. de la mission de M. de Rougé*

Digitized by Google

en Egypte, p. 144-145; — lui adresse les travaux de MM. Blondel, Petit de Julleville et Decharme, membres de l'École d'Athènes, p. 153; — écrit à l'Académie sur le projet de publication des inscriptions grecques et romaines de l'Égypte soumis par M. Wescher, p. 154; — adresse le travail de seconde année de M. Dumont, membre de l'École française d'Athènes, p. 155; — transmet « *The cuneiform inscriptions of Western Asia* », publication nouvelle de Sir H. Rawlinson et le Ms. de Foucher de Chartres et de Robert le Moine, appartenant à la Bibl. de Bruxelles, p. 206; — approuve le choix de la date du 3 août pour la séance publique annuelle de l'Académie, p. 232; — accuse réception du Rapport semestriel sur les travaux de l'Académie et des Discours et Notice lus dans la séance publique du 3 août, p. 291; — autorise le prêt demandé par l'Académie du ms. de la *Chronique de St-Denis* appartenant à la Bibliothèque de Ste-Geneviève, p. 382-383; — remercie l'Académie de l'envoi du t. III des *Historiens occidentaux des Croisades*, p. 388; — demande à l'Académie d'examiner les *Rapports* de MM. Deville et Coquart sur leur mission dans l'île de Samothrace, p. 411.

Ministre (M. le) de l'intérieur met à la disposition de l'Académie le *Cartulaire de l'Abbaye de Lérins*, p. 96-97.

Miroirs faux (Observations de M. De Longpérier sur les), p. 98.

Mohl (M.) est élu membre de la Commission des travaux littéraires, p. 6; — membre de la Commission centrale administrative de l'Institut, *ibid.*; — membre de la Commission d'impression, p. 62; — membre de la Commission chargée de présenter les sujets de prix, p. 214; — propose au choix de l'Académie trois sujets pour le prix ordinaire à décerner en 1868, p. 230; — est nommé membre de la Commission chargée de dresser une triple liste de candidats au titre de correspondant, p 389.

Moïse de Khorène : Discussion du passage de cet auteur concernant le tombeau d'Hélène à Jérusalem, p. 109, 115, 128, 129-130, 132, 137.

Mommsen (M.), correspondant de l'Académie, écrit à M. Renier au sujet des inscriptions de Troesmis, p. 27-29. — Son opinion sur le peu d'importance attaché au poids des espèces monétaires pendant la période constantinienne est contestée par M. Robert, p. 104.

Monétaires (*Recherches de* M. De Longpérier *sur les ateliers*), p. 299.

Montrey (M. C. De) adresse, pour le concours des Antiquités nationales, de 1867, ses *Institutions d'éducation militaire jusqu'en* 1789, p. 356.

Morellet (M. J. N.) adresse pour un concours un drame en vers intitulé *Cinq jours du siège de Calais*, p. 433.

Morris (M. Richard) fait hommage de divers documents du moyen âge édités par lui pour la *Early text english Society*, p. 298.

Mossmann (M.), archiviste de la ville de Colmar, fait hommage de son opuscule *sur Murbach et Guebwiller*, et de son *Etude sur l'hist. des Juifs à Colmar*, p. 327 et 334.

Müller (M. Max) fait hommage de sa *Grammaire sanscrite pour les commençants*, p. 354.

Munk (M.) est nommé membre de la Commission pour le concours du prix ordinaire prorogé (*Alphabet phénicien*), p. 5; — présente le *Meteketh Ha-Schir* de M. Neubauer, p. 86-88; — prend part à la

Digitized by Google

discussion sur l'emplacement du tombeau d'Hélène à Jérusalem, p. 122-123 et 137 ; — fait hommage du 3e vol. de son édition du *Guide des égarés*, de Moïse Maimonide, p. 262 ; — présente le *Chaldaisches Wörterbuch über die Targumim*, du docteur Lévy, p. 380. 381.

N

Nahas (Les) de la stèle de Chalouf sont peut-être les Ethiopiens d'Asie, p. 289.

NANTEUIL (M.), de l'Académie des Beaux-Arts, a pour successeur, comme dessinateur adjoint à la Commission permanente des Inscriptions et Médailles, M. EUG. GUILLAUME, p. 62.

Napoléon-Vendée (Lettre du bibliothécaire de), p. 170.

Nattabutes (Inscription faisant connaître le nom exact et la véritable situation de la cité des), p. 11-12.

NAUDET (M.) est élu membre de la Commission des travaux littéraires, p. 2 ; — membre de la Commission du concours pour le prix ordinaire prorogé (*Culte public et national chez les Romains*), p. 5 ; — membre de la Commission d'impression, p. 62 ; — membre de la Commission chargée d'examiner le 2e *Rapport* de M. Boissière, p. 63.

Nemesii (*Les*), petit peuple des Alpes, mentionné dans une inscription de Vence, p. 163-165.

Nérée et Achillée (Traduction d'un long passage des *Actes des Martyrs*), p. 199-203.

Neubauer (M. A.) fait hommage d'un petit recueil hébreu intitulé *Melekelh Ha-Schir* (*Art poétique*), p. 86-88.

Newton (M.), conservateur des Antiques au British Museum, a fait mesurer l'*Hémicotylion* trouvé dans l'île de Cérigo, p. 385.

Nicétas Choniate (*Remarques de* M. MILLER *sur un fragment inédit de*), p. 22-26.

Notitia dignitatum (Réflexion de M. Mommsen qui prouve l'exactitude des nombreux dessins contenus dans la), p. 30. Cf. p. 33.

Noulens (M.) adresse, pour le concours des Antiquités de la France, en 1867, un ouvrage intitulé *Maisons hist. de Gascogne*, *Guyenne*, etc., p. 410.

Novius Rufus (M. WADDINGTON prouve qu'il n'y a eu sous Elagabale qu'un seul légat de Mésie portant le nom de), p. 34.

O

Oppert (M.) fait hommage d'un *Discours* intitulé *l'Aryanisme*, p. 64 ; — lit un mémoire intitulé « *Les relations de l'Egypte et de l'Assyrie d'après les textes cunéiformes* », p. 86, 141-142, 157, 176, 184, 208, 210, 262, 327, 331 ; — fait hommage de son *Commentaire philologique sur la grande inscription du palais de Khorsabad*, p. 96 ; — soumet à l'Académie le dessin d'un fragment de textes persépolitains

Digitized by Google

appartenant au monument de Darius, de l'isthme de Suez, p. 139; fait hommage d'un mémoire intitulé « *Inscription de Nabuchodonosor sur les merveilles de Babylone* », p. 329; — d'un autre opuscule intitulé « *Un traité babylonien sur brique, conservé dans la collection de M. Louis De Clercq* », p. 334.

Oudiné (M.) soumet à l'Académie divers projets d'inscriptions pour la médaille commémorative de l'inauguration de la *Rue Impériale*, à Marseille, p. 52-53.

Oum-Guerigueche (Inscription trouvée à), chez les Gandoura (subd. de Bône), p. 10-12.

P

Pagi (Idées de M. Mommsen sur la constitution municipale des), p. 29-30.

Palmé (M. Victor) sollicite l'autorisation de réimprimer les tomes XIV et suivants des *Historiens des Gaules et de la France*, p. 386.

Panizzi (M.), bibliothécaire du British Museum, fait hommage d'une publication intitulée « *The cuneiform inscriptions of Western Asia* », p. 206.

Paravey (M. le Chev. de) fait hommage de sa *Dissertation sur les Centaures et les Amazones*, p. 34; — et de son opuscule sur l'*Étymologie du nom de l'Aconit*, p. 145.

Parent (M.) découvre dans les textes talmudiques la preuve de l'identité de la *Jaézer* biblique avec Machéronte, p. 330.

Paris (M. Paulin) présente les *Recherches sur Grolier* de M. Le Roux de Lincy, p. 387.

Paris (M. Gaston) est proclamé lauréat du premier prix Gobert, p. 154. — Résumé du jugement de l'Académie sur son *Histoire poétique de Charlemagne*, p. 240-241.

Paros (Inscription archaïque de) confirmant la décomposition alphabétique faite par M. Miller des inscriptions archaïques de Thasos, p. 165-168.

Pasquale (M. Francesco Sforza di) fait hommage d'un opuscule intitulé *Sui demandj del tavoliere delle Puglie*, p. 232.

Passy (M. Louis) fait hommage de la 2e partie du t. II des *Mémoires*, etc. de M. Le Prévost *pour servir à l'histoire du département de l'Eure*, p. 392.

Pausanias : Discussion du passage de cet auteur concernant le tombeau d'Hélène, reine de l'Adiabène, à Jérusalem, p. 108, 111, 113, 117-118, 119-122, 126, 133, 137-138.

Peigné-Delacourt (M.) fait hommage de sa *Notice raisonnée sur deux instruments inédits de l'âge de pierre*, etc., p. 105.

Pélée et Thétis (M. De Witte conteste l'authenticité d'un miroir soi-disant étrusque sur lequel sont représentés), p. 98.

Pelouze (M.), de l'Académie des sciences, président de la Commission des Monnaies et Médailles, consulte l'Académie sur des projets de légendes de diverses médailles, p. 52 et 206.

Penon (M.), conservateur du Musée des Antiques de Marseille, fait

Digitized by Google

hommage de plusieurs opuscules et adresse à l'Académie, par l'organe de M. De Longpérier, des renseignements sur les découvertes faites dans les fouilles du chemin de fer d'Arles à Lunel, p. 341.

Perrot (M.) fait hommage d'une brochure intitulée « *Le bas-relief de Nymphi* », p. 176; — et de la suite de l'*Explor. arch. de la Galatie*, etc., p. 417.

Petit (M. L.), professeur à l'institution Saint-Vincent de Senlis, fait hommage de ses thèses de Doctorat, p. 232.

Petit de Julleville (M.), membre de l'Ecole française d'Athènes, envoie, comme travail de troisième année, la 1re et la 3e partie de *Recherches sur l'établissement du christianisme en Grèce*, etc., p. 153. — Résumé du jugement de la Commission de l'Ecole d'Athènes sur ces recherches, p. 244.

Philé (*Manuel*) : Ses poésies sont remplies de descriptions curieuses au point de vue de l'art byzantin, p. 24.

Philippus (*Aurelius*), *d'Abdère* (Inscription de), p. 171.

Philon (Découverte par M. Tischendorf de fragments inédits de), p. 268.

Picone (M. Gius.) fait hommage de ses *Memorie storiche agrigentine*, p. 335.

Pierre gravée sémitique, achetée à Damas, et expliquée par M. Renan, p. 290 et 323.

Pihan (M. A.) adresse, pour le concours du prix Volney, son *Dictionnaire étymologique des mots de la langue française dérivés de l'arabe*, etc., p. 64.

Pline le Jeune : Sur la date de sa légation en Bithynie, voy. p. 83-84.

Plomb (Observations de MM. de Witte et de Longpérier sur les *Monuments de*), p. 98-99.

Polycarpe (*Saint*) : M. Waddington fixe la date du martyre de ce saint au 23 février 155, p. 21.

Portulan portugais (*Notice de* M. d'Avezac *sur un*) de la première moitié du 16e siècle, p. 331-332.

Prokesch-Osten (M. le baron de) écrit à M. Reinaud au sujet d'un tétradragme du roi Hyspasinès, p. 40-42.

Prost (M. Auguste) obtient la 2e médaille dans le concours des Antiquités de la France, p. 178. — Jugement de la Commission touchant ses *Études sur l'histoire de Metz*, p. 216-217 et 242.

Prunières (Le Dr), de Marvejols, adresse un pli cacheté, p. 1; — fait connaître par une lettre les nouvelles découvertes qu'il a faites dans les déserts de l'Aubrac, p. 375; — demande le dépôt d'un nouveau pli cacheté, *ibid.*

Puiseux (M.) adresse divers ouvrages pour le concours des Antiq. de la France, de 1867, p. 432-433.

Puy (Lettre du directeur du grand séminaire du), à l'effet d'obtenir la concession de quelques publications de l'Académie, p. 105.

Q

Quaranta (M.), correspondant de l'Académie, fait hommage de quatre

Digitized by Google

dissertations sur divers points d'archéologie, p. 322. — Son opinion sur l'arme du vase Vivenzio est confirmée par la publication récente de M. Henri Heydemann, p. 416.

Quenault (M. L.) adresse pour le concours des Antiquités de la France, de 1866, un opuscule intitulé « *Antiquités romaines et gauloises découvertes dans l'arrondissement de Coutances* », p. 3.

Quicherat (M. Louis) est nommé membre de la Commission du concours pour le prix prorogé (*Culte public et national des Romains*), p. 5.

R

Ramsès II : Note de M. de Rougé *sur une clause du traité conclu par ce pharaon avec le prince de Chet*, p. 53.

Ravaisson (M.) est nommé membre de la Commission du concours pour le prix ordinaire prorogé (*Culte public et national chez les Romains*), p. 5; — il présente la *Notice* publiée par M. Vallet (de Viriville) *de quelques manuscrits précieux sous le rapport de l'art*, etc., p. 356.

Regnier (M.) est élu membre de la Commission des travaux littéraires, p. 2; — membre de la Commission d'impression, p. 62; — présente le *Dictionnaire sanscrit* de M. Benfey, p. 88-89; — écrit à l'Académie pour décliner toute présentation à la chaire de grammaire comparée, p. 100; — est nommé membre de la Commission chargée de présenter les sujets de prix, p. 214; — fait hommage du t. III du *Recueil des historiens occidentaux des Croisades*, publié en collaboration avec M. Wallon, p. 356; — est nommé membre de la Commission chargée de dresser une triple liste de candidats au titre de correspondant, p. 389.

Reinaud (M.) communique à l'Académie une lettre du baron de Prokesch-Osten concernant un tétradrachme du roi de Mésène, Hyspasinès, p. 40-42; — fait le rapport au nom de la Commission du prix Volney, p. 142; — échange avec M. Renan quelques observations sur la manière de lire et d'expliquer la pierre gravée sémitique appartenant à M. de Bentivoglio, p. 324.

Reisch, auteur de la *Margarita philosophica* (Sur le vrai prénom de) voy. p. 337.

Reiset (M. Frédéric) fait hommage de sa *Notice des dessins, cartons, pastels, etc., du musée du Louvre*, p. 169.

Remurinus ager (Sur le) voy. p. 19.

Renan (M.) est nommé membre de la Commission pour le concours du prix ordinaire prorogé (*Alphabet phénicien*), p. 5; — membre de la Commission chargée d'examiner le *Rapport* de M. Rey, p. 65; — discute l'opinion de M. de Saulcy sur l'emplacement du tombeau d'Hélène, à Jérusalem, p. 113-117, et 133-135 (en note); — dit avoir vu, lors de son passage dans l'isthme de Suez, le monument dit *de Darius*, p. 139-140; — lit les conclusions de la Commission chargée de juger le concours *sur l'aphabet phénicien*, p. 229; — fait une communication *sur les localités galiléennes de Dalmanoutha et Magadan*, p. 265-267; — une autre communication

Digitized by Google

sur le sens d'une pierre gravée sémitique achetée à Damas, p. 290 ; — une communication complémentaire sur ladite pierre sémitique, p. 323 ; — est nommé membre de la Commission chargée de dresser une triple liste de candidats au titre de correspondant, p. 389.

Renier (M.) est élu membre de la Commission des Antiquités de la France et de la Commission de l'Ecole française d'Athènes, p. 2 ; — est nommé commissaire pour le concours du prix ordinaire de 1866 (*Stèles antiques*), p. 4 ; — lit un mémoire *Sur les officiers qui assistèrent au conseil de guerre de Titus, avant de livrer l'assaut au temple de Jérusalem*, p. 5, 12, 207, 209, 330 ; — communique à l'Académie une inscription trouvée à *Oum-Guerigueche* (subd. de Bône), p. 10 ; — entretient l'Académie de la découverte faite par M. Pietra Rosa à Rome des ruines d'un temple qu'il croit être celui de *Jupiter Stator*, p. 18-20 ; — communique une lettre à lui adressée par M. Mommsen, p. 27-31 ; — présente à l'Académie l'estampage d'une inscription latine récemment découverte dans le voisinage de Tunis, p. 47-51 ; — est élu membre de la Commission chargée d'examiner le *Rapport* de M. Rey, p. 65 ; — présente les 3e et 6e livraisons de la *Mission archéologique de Macédoine*, p. 94 ; — fait un *Rapport* sur deux inscriptions latines transmises par M. Da Silva, p. 160-162 ; — entretient l'Académie du résultat de fouilles nouvelles entreprises à Carthage, p. 162-163 ; — d'une inscription latine copiée à Vence par M. Bourguignat, p. 163-165 ; — est réélu commissaire pour la vérification des comptes de 1865, p. 178 ; — est nommé membre de la Commission chargée de présenter les sujets de prix, p. 214 ; — lit le Rapport de la Commission chargée de vérifier les comptes de l'année 1865, p. 226 ; — fait une communication sur la découverte à Santorin, par M. Lenormant, du texte complet d'une loi de l'empereur Julien, de 362, p. 232 ; — se range à l'opinion de M. de Saulcy sur la date de l'érection de l'arc d'Orange, p. 331 ; — se réserve d'entretenir l'Académie des recherches du Dr Briau *sur le service de santé militaire chez les Romains*, p. 388 ; — propose diverses corrections au texte de la *Vie de Septime Sévère*, par Spartien, p. 411-413.

Rey (M. Guillaume) : Son rapport sur les résultats de sa mission dans le N. de la Syrie (1863-65) est renvoyé à l'examen de l'Académie, p. 63, 65, 92-93. — M. de Saulcy signale l'importance de son levé topogr. du Mont des Ansarieh, p. 156. — M. Rey fait hommage de son *Essai sur la domination française en Syrie durant le moyen âge*, p. 262 ; — d'un autre opuscule intitulé « *Reconnaissance de la montagne des Ansariés* », p. 290.

Rhégium (*Notice de* M. de Longpérier *sur une monnaie incuse de*), p. 342-353.

Ribadieu (M. Henry) adresse pour le concours des Antiquités nationales, de 1867, son *Histoire de la conquête de la Guyenne par les Français*, p. 374 et 392.

Ring (M. Max. De) obtient la 6e mention honorable dans le concours des Antiquités de la France, p. 179. — Jugement de la Commission sur son 3e volume des *Tombes celtiques de l'Alsace*, p. 222.

Ringmann (Sur diverses publications de) voy. p. 338.

Ripert-Monclar (M. De) adresse pour le concours des Antiquités de

Digitized by Google

la France, de 1866, son *Essai sur la domination des empereurs d'Allemagne en Dauphiné*, etc., p. 3.

Ristelhuber (M.) adresse pour le concours des Antiquités de la France, de 1866, sa 3e édition de l'*Alsace ancienne et moderne* de Baquol, p. 3.

Ritschl (M. Friedr.) fait hommage d'un travail intitulé « *Ino Leukothea* », p. 34; — d'un autre opuscule « *Sur des poids antiques en pierre* », p. 95; — d'une dissertation *Ueber Tibull's IVte Elegie des 1sten Buchs*, p. 382; — du 1er fascicule du t. I de ses *Opuscula philologica*, p. 387.

Robert (M.), correspondant de l'Académie, communique deux médaillons d'or, l'un de Valentinien I frappé à Trèves, l'autre de Valens frappé à Thessalonique, p. 103.

Robert (le Dr Eug.) offre à l'Académie un opuscule intitulé « *Rapprochement entre les monticules de Ninive et les tumuli* », p. 17; — un autre opuscule sur « *les Instruments dont les Celtes devaient faire usage pour réduire les céréales en farine* », p. 105; — un 3e opuscule intitulé « *Rapprochement entre les monuments celtiques du Morbihan et les monuments égyptiens* », p. 262.

Robert (M. Ch. N.) offre sa dissertation sur *le Taurobole de Tain*, p. 422.

Robinson (M.) : Son opinion sur l'emplacement du tombeau d'Hélène, à Jérusalem, est attaquée par M. de Saulcy, p. 109-111; — et défendue par M. Renan, p. 116-117.

Robiou (M. Félix), auteur du Mémoire couronné sur la question du *culte des Romains*, p. 207 et 289; — fait hommage de son *Histoire des Gaulois d'Orient*, p. 235;

Roma (M. Georgios Candianos) fait hommage de trois chants patriotiques intitulés Ἡ Καλύδη, p. 61.

Rosa (M. Pietro) découvre à Rome, dans l'enceinte même du Palatin, les ruines d'un temple qu'il croit être celui de Jupiter Stator, p. 18-20; — fait hommage à l'Académie d'un travail intitulé « *Scavi del Palatino descr. da P. Rosa* », p. 51.

Rosny (M. Léon De) fait hommage de son *Rapport sur la bibliothèque tamoule de M. Ariel de Pondichéry*, p. 323.

Rossi (M. De) : son opinion *sur la légalité du christianisme dans l'empire romain pendant le premier siècle* est combattue dans un mémoire de M. Aubé, p. 184-205.

Rossignol (M.) est nommé membre de la Commission du concours du prix ordinaire de 1866 (*stèles antiques*), p. 4; — lit, comme rapporteur, les conclusions de ladite Commission, p. 229.

Rossignol (M. Elie) : le Rapport de la Commission des Antiq. de la France témoigne du mérite de ses nouvelles monographies communales du département du Tarn, p. 224. — M. Rossignol en adresse le complément pour le concours des Antiq. de la France, de 1867, p. 421.

Roubaix (M. le maire de) sollicite le don pour la bibliothèque de cette ville de la continuation de l'*Histoire littéraire de la France*, p. 355.

Rougé (M. de) est nommé membre de la Commission pour le concours du prix ordinaire prorogé (*Alphabet phénicien*), p. 5; — communique une *Note sur l'usage de régler certaines fêtes en Egypte par la nouvelle lune*, p. 35-40; — une autre *Note sur une clause du traité con-*

Digitized by Google

clu par Ramsès II avec le prince de Chet, p. 53; — appelle l'attention de l'Académie sur l'état de maculation d'un certain nombre de planches des *fac-simile* accompagnant le t. XVIIIe des *Notices et extraits des mss.*, p. 61; — fait hommage du tirage à part de son mémoire *sur les monuments qu'on peut attribuer aux six premières dynasties de Manéthon*, p. 104; — propose qu'une démarche, au nom de l'Académie, soit faite auprès de la Commission de l'Isthme de Suez à l'effet d'obtenir une empreinte en papier des inscriptions déjà découvertes du monument de Darius, p. 139; — énonce des doutes sur l'identification du *Miluhi* des textes assyriens avec Méroé, p. 142; — appelle l'attention de l'Académie sur la perfection des photographies exécutées par M. De Banville pour l'Album de sa mission en Egypte, p. 144-145; — annonce à l'Académie la découverte d'une inscription bilingue faite par M. Lepsius dans les ruines de Tanis, p. 152; — propose que l'Académie demande à M. Mariette un estampage de cette inscription, p. 153; — présente une publication de M. J. de Horrack, p. 169; — fait une nouvelle communication au sujet du *décret de Canope*, p. 170 et 176. — On renvoie à son examen différentes pièces adressées à l'Académie par M. Ferdinand de Lesseps, p. 209. — M. DE ROUGÉ annonce la publication prochaine par M. Lepsius du décret bilingue de Canope, p. 210; — rend compte des différentes pièces qui ont été renvoyées à son examen, p. 211-214; — est nommé membre de la Commission chargée de présenter les sujets de prix, p. 214; — fait ressortir l'intérêt de la lettre de M. Mariette sur la stèle de Chalouf, p. 289; — suggère à M. RENAN un moyen d'expliquer la pierre gravée sémitique appartenant à M. De Bentivoglio, p. 323.

Rougé (M. Jacques De) fait hommage d'un travail intitulé « *Textes géogr. du temple d'Edfou* », p. 34.

Rouquette (M.) adresse pour le concours des Antiq. de la France, de 1867, son *Histoire du prieuré, etc. de N.-D. de l'Espinasse de Milhau*, p. 141.

Rubruquis (*Guillaume de*) est né, suivant M. De Baecker, à Roubrouck, village du canton de Cassel, p. 374.

Ruccellai (*André*), aventurier florentin, mêlé à la négociation du rachat du duc Jean Ier de Bourbon, p. 296-298.

S

Saadyah Ibn Danan, savant juif du quinzième siècle, auteur d'un traité de prosodie hébraïque, p. 87.

Saint-Fargeau (*Vitrail de l'église de*), du treizième siècle, représentant saint François d'Assise sans les stigmates, p. 290.

Sainte-Geneviève (La bibliothèque) prête à l'Académie le ms. de la *Chronique de Sant-Denis* à elle appartenant, p. 382-383.

Salin (M. Patrice) adresse pour le concours des Antiq. de la France, de 1867, un ouvrage intitulé « *L'église de Saint-Sulpice de Favières* », p. 18

Sambon (M. L.): son opinion sur le *taureau androcéphale* est résumée et combattue par M. DE LONGPÉRIER, p. 345-350.

Samiens (D'un décret des) du quatrième siècle, p. 268.

Digitized by Google

Santorin (Partie archéologique du *Rapport* de M. Lenormant sur les résultats de sa mission à), p. 268-283.

Sanuto (*Marino*) : Discussion du texte de cet auteur relatif au tombeau d'Hélène, à Jérusalem, p. 109, 115-116, 130-131.

Saripolos (M. J.) fait hommage d'un livre intitulé « *Le passé, le présent et l'avenir de la Grèce* », p. 18.

Saulcy (M. de) est élu membre de la Commission des Antiquités de la France, p. 2 ; — membre de la Commission du prix ordinaire prorogé (*Alphabet phénicien*), p. 5 ; — membre de la Commission du prix de numismatique, *ibid.* ; — lit un *Mémoire sur le tombeau d'Hélène, reine de l'Adiabène, à Jérusalem*, 53, 62, 90, 93, 94, 97, 101, 105-113 ; — répond aux objections de plusieurs de ses confrères au sujet de ce travail, p. 123-138 ; — est élu membre de la Commission chargée d'examiner le *Rapport* de M. Rey, p. 65 ; — présente le *Rapport* de ladite Commission, p. 92-93 ; — met sous les yeux de l'Académie le levé topographique du mont des Ansarieh par M. Rey et fait ressortir l'intérêt du Heusn-Souleïman, p. 156-157 ; — entretient l'Académie d'une trouvaille de monnaies gauloises d'argent à la Villeneuve-au-Roi (Haute-Marne), et des résultats d'une fouille dans les tumuli de la forêt des Lochets (Vosges), p. 261 ; — lit une réponse à la deuxième Note de M. Renan relative au tombeau d'Hélène, p. 291 ; — communique de nouvelles observations sur le trésor numismatique de la Villeneuve, p. 303-322 ; — fait hommage de son nouvel ouvrage sur *Les derniers jours de Jérusalem*, p. 322 ; — fait part de la découverte par M. Parent de l'identité de la Jaëzer biblique avec Machéronte, p. 330 ; — fixe l'érection de l'arc d'Orange à l'an 21 de Jésus-Christ, p. 330-331 ; — signale la découverte faite par lui, en compagnie de M. Alex. Bertrand, de débris nombreux de vases grecs à la tour d'Entremont, p. 331 ; — présente l'*Introduction* du Mémoire de M. Lenormant *Sur la prononciation de l'alphabet phénicien*, p. 422.

Schiern (M. Fréd.), fait hommage de ses *Éclaircissements sur les connaissances des anciens relativement aux lacs, sources du Nil*, p. 329.

Schneiderwirth (M. le Dr) fait hommage d'une dissertation *sur l'hist. politique de la ville dorienne d'Argos*, p. 355.

Schœbel (M.) fait hommage de son *Etude sur le Bhagavat-Gita*, p. 145 ; — de son article *sur l'Unité Organique du Faust de Goethe*, p. 409.

Schuchardt (M. Hugo) fait hommage de son livre intitulé « *Der Vokalismus des Vulgärlateins* », p. 104.

Segond (M. L.) offre à l'Académie sa traduction du prophète Esaïe, p. 13.

Sepet (M.) est proclamé archiviste-paléographe dans la séance publique, p. 247.

Séquanes (*Des monnaies*) du trésor de la Villeneuve, p. 310, 316.

Severini (M. Antelmo) fait hommage de la 2e partie de ses *Dialoghi cinesi*, p. 141 ; — de sa traduction italienne du *Guide de la conversation japonaise* de M. Léon de Rosny, p. 298.

Severus (*Tib.*), et non Sex Julius Severus, fut envoyé en Bithynie avec des pouvoirs extraordinaires vers la fin du règne d'Hadrien, p. 21.

Severus (*Septimius*) : Des oncles de cet empereur, p. 412.

Digitized by Google

Sidi Mohamed ben Mustapha, fils aîné du premier ministre du Bey de Tunis, adresse à l'Académie une inscription latine découverte sur l'emplacement de Carthage, p. 47-51 ; — fait exécuter sur le même emplacement de nouvelles fouilles, p. 162-163.

Simonnet (M. J.) adresse pour le concours des Antiquités de la France, de 1867, son recueil de *Documents inédits pour servir à l'histoire des institutions*, etc., *en Bourgogne*, p. 421.

Smyttere (M. le Dr De) fait hommage de ses *Recherches historiques sur les seigneurs châtelains et gouverneurs de Cassel du XIe au XIIIe siècle*, p. 341.

Soleil (Découverte à Carthage d'une stèle consacrée au *Dieu*), p. 163.

Sophocle, d'accord avec les monuments, prouve que les Grecs représentaient l'Achéloüs sous la forme d'un taureau androcéphale, p. 347-348.

Soret (M. Fr.) auteur d'une série de dissertations relatives à la numismatique orientale, dont il est fait hommage à l'Académie, p. 205.

Spartien (Passage de la *Vie de Septime Sévère* par) corrigé par M. Renier à l'aide de monuments épigraphiques, p. 411-413.

Stamatiadès (M.) a publié, avec un commentaire historique, un décret des Samiens du IVe siècle, p. 268.

Stèles antiques (L'Académie recule jusqu'en 1868 le terme de la prorogation du concours sur la question des), p. 234. — Résumé du jugement de la Commission sur ce concours, p. 229 et 239.

Suez (La compagnie de l'Isthme de) se met à la disposition de l'Académie pour la continuation des fouilles qu'elle désire, p. 209.

T

Tachkemóni (Publication par M. Neubauer de la 50e et dernière Makâma du), p. 88.

Tacite (Nouvelle inscription mentionnant l'empereur), p. 160-161.

Tarbé (M. P.), correspondant à Reims, adresse son *Recueil de poésies calvinistes*, p. 341, 357.

Tardieu (M. Amédée), sous-bibliothécaire de l'Institut, fait hommage du 1er volume de sa traduction de la *Géographie de Strabon*, p. 387.

Tardieu (M. Ambroise) adresse pour le concours des Antiquités de la France, de 1867, son *Hist. de la ville, etc., d'Herment en Auvergne*, p. 410.

Taureau androcéphale (M. De Longpérier résume et combat l'opinion de M. L. Sambon sur *le*), p. 345-350.

Tertullien connaissait à fond la législation romaine, p. 359.

Tétrarchie (*Recherches* de M. De Longpérier *sur les ateliers monétaires* : *Dioclétien et la*), p. 299-303.

Teulet (Mad. Alex.) adresse le 1er vol. des *Layettes du trésor des Chartes*, ouvrage de son mari, pour le prochain concours du prix Gobert, p. 169 ; — et par l'intermédiaire de M. H. Plon, éditeur, 6 exemplaires du tome II, p. 387.

Digitized by Google

Thasos (Sur la principale des inscriptions du monument découvert par M. Miller à) voy. p. 146-152. — Inscription inédite de Thasos transcrite et traduite par M. Miller, p. 170-173. — Annonce d'une nouvelle découverte de marbres antiques dans cette île, p. 324.

Theil (M. N.) adresse pour le concours du prix Volney, de 1866, sa traduction du *Grand Dictionnaire de la langue latine* du Dr Freund, p. 88; — obtient pour ce travail une *Mention très-honorable*, p. 142.

Thérasia (Sur les dernières découvertes archéologiques faites dans l'île de) voy. p. 358.

Θίασοι (*Sur la nature et l'influence des sociétés grecques appelées* Ἔρανοι *et*), mémoire de M. Foucart analysé p. 389-392.

Tiron (M. Al.) offre ses *Etudes sur la musique grecque*, p. 35.

Tischendorf (Communication d'une lettre de M.), p. 268.

Τούμβαγος, nom propre connu par les inscriptions olbiopolitaines, et invoqué par M. Miller pour l'explication de l'inscription archaïque de Corfou, p. 400-401.

Trajan (*Mémoire sur la chronologie du règne de*) par M. Noël Des Vergers, analysé p. 74-86.

Tranchant (M. Ch.) réclame l'intervention de l'Académie auprès du gouvernement à l'effet d'obtenir une atténuation de la loi qui a frappé les Ordres religieux en Italie, p. 233; — explique sa proposition dans une 2e lettre à l'Académie, p. 285.

Travers (M.) est proclamé archiviste-paléographe dans la séance publique, p. 247.

Troesmis (Lettre de M. Mommsen sur les inscriptions de), p. 27-31.

U

Ulpien (Essai de restitution par M. Le Blant du livre VII du traité *De officio Proconsulis* d'), p. 359 et suiv.

V

Valens (Sur un médaillon d'or de) frappé à Thessalonique, voy. p. 103.

Valentin (M. Vict.) fait hommage d'un mémoire intitulé *Die Bildung des coptischen Nomens*, p. 422.

Valentinien I (Sur un médaillon d'or de) frappé à Trèves, voy. p. 103.

Vallentin (M.), juge d'instruction à Montélimar, fait hommage de son *Rapport sur le projet d'études topogr. du département de la Drôme à l'époque gallo-romaine*, p. 409.

Vallet de Viriville (M.) fait hommage de son édition de *l'Armoriel de France, Angleterre*, etc., par Gilles le Bouvier, dit Berry, p. 335; — de sa *Notice de quelques manuscrits précieux sous le rapport de l'art*, etc., p. 356.

Vases (Note de M. De Witte *sur une arme figurée dans quelques peintures de*), p. 413-416.

Digitized by Google

Vence (Inscription latine copiée à) par M. Bourguignat, p. 163.

Vergnaud-Romagnesi (M.) fait hommage de ses *Lettres sur Genabum-Aurelianum*, p. 208 ; — d'un opuscule intitulé « *Souvenir de Jeanne d'Arc à Orléans* », p. 326.

Vici (Idées de M. Mommsen sur la constitution municipale des), p. 29-30.

Vignerol (M. le comte de), capitaine d'état-major, envoie à M. Renier la copie d'une inscription trouvée à Oum-Guerigueche (subdivision de Bône), p. 10.

Vigo (M. Leonardo) fait hommage du t. I de ses *Opere*, p. 354.

Villeneuve-au-Roi (La), près Chaumont (Haute-Marne) : Communication de M. de Saulcy sur une trouvaille de monnaies gauloises d'argent opérée dans cette localité, p. 261. — Nouvelles observations de M. de Saulcy sur ledit trésor, p. 303-322.

Vincent (M.) lit l'*Introduction* de sa traduction et restitution du *Traité de la Chirobaliste* d'Héron d'Alexandrie, p. 65-72 ; — fait hommage de son travail intitulé « *Héron d'Alexandrie : La Chirobaliste, restitution et traduction* », p. 99 ; — explique le passage de Pausanias concernant le tombeau d'Hélène, reine de l'Adiabène, à Jérusalem, p. 120-122.

Vitalis (Epitaphe en vers de), p. 50.

Vitet (M.) est élu membre de la Commission des Antiquités de la France, p. 2 ; — présente à l'Académie la photographie prise par M. Fr. Lenormant à Argos d'une tête provenant des ruines de l'Heræum, p. 207. — L'opinion de M. Vitet sur la date de l'érection de l'arc d'Orange est réfutée par M. de Saulcy, p. 331.

Vlachi (M. Ang. S.) fait hommage d'une *Dissertation* (en grec) sur Homère, p. 178.

Vogüé (M. le comte Melchior De) fait hommage d'un opuscule intitulé « *Monnaies inédites des croisades* », p. 145.

Vologèse (Date exacte de la paix conclue entre Antonin et), p. 21.

Wachsmuth (M.), correspondant de l'Académie : Notification de son décès, p. 52.

Waddington (M.) est nommé membre de la Commission pour le concours du prix ordinaire prorogé (*Alphabet phénicien*), p. 5 ; — membre de la Commission du prix de numismatique, ibid. ; — fait le Rapport *préliminaire* au nom de la commission du prix Gobert, ibid. ; — lit un mémoire intitulé « *Sur la chronologie de la vie du rhéteur Ælius Aristide* », p. 12, 18, 64-65 et 73 ; — administre la preuve qu'il n'y a eu sous Elagabale qu'un seul légat de Mésie portant le nom de *Novius Rufus*, p. 34 ; — fait remarquer que le type de l'*Hercule* figuré sur le tétradragme du fondateur du royaume de Mésène est le même qui se retrouve sur les monnaies des rois de la Bactriane, p. 42 ; — est élu membre de la Commission chargée d'examiner le *Rapport* de M. Rey, p. 65 ; — prend part à la discussion sur l'emplacement du tombeau d'Hélène à Jérusalem, p. 118-119 ; — fait le *Rapport* au nom de la Commission du prix Gobert, p. 146 ; — est

Digitized by Google

réélu commissaire pour la vérification des comptes de 1865, p. 178.

WAILLY (M. DE) fait hommage à l'Académie de son *Mémoire sur la date et le lieu de naissance de saint Louis*, p. 34 ; — présente divers opuscules de M. Bertrandy, p. 62; — soutient, contre M. De Mas-Latrie, la thèse de la validité exclusivement légale des rédactions arabes des traités conclus au moyen âge entre les Chrétiens et les Arabes, p. 354 ; — reçoit en communication le manuscrit de la *Chronique de Saint-Denis*, emprunté, au nom de l'Académie, à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, p. 382-383 ; — fait hommage de sa nouvelle édition des *Œuvres de Joinville*, p. 409.

WALLON (M.) est élu membre de la Commission des travaux littéraires p. 2 ; — et membre de la Commission du concours pour le prix ordinaire prorogé (*Culte public et national des Romains*), p. 5; — présente deux opuscules de M. Germain, p. 62-63 ;—présente les conclusions de la Commission chargée de juger le concours « *Sur le culte des Romains* », p. 206-207 ; — remplace M. GUIGNIAUT comme secrétaire perpétuel, p. 265; — présente l'édition de l'*Armorial de France*, etc. *de Berry*, donnée par M. Vallet (de Viriville), p. 335 ; — fait hommage du t. III du *Recueil des historiens occidentaux des Croisades*, édité en collaboration avec M. REGNIER, p. 356 ; — présente la *Notice* de M. Caffiaux *sur Nicole de Dury*, p. 381 ; — est nommé membre de la Commission chargée de dresser une triple liste de candidats au titre de correspondant, p. 389 ; — et membre de la Commission du prix Gobert pour 1867, p. 421 ; — communique une Note sur le nom et la nationalité de Jeanne d'Arc, p. 423-431 ; — est désigné comme lecteur pour la séance trimestrielle du 9 janv. 1867, p. 431.

Waltzemüller (*Notice de M.* D'AVEZAC *sur Martin Hylacomilus*), de Fribourg en Brisgau, p. 336-340.

Weber (M. Albrecht) remercie l'Académie de l'avoir nommé correspondant, p. 6.

Weil (M.), professeur de littérature ancienne à Besançon, fait hommage de son *Spécimen d'une édition nouvelle d'Euripide*, p. 410 ; — est nommé correspondant de l'Académie, p. 423.

Weiss (M. Pierre Ch.), bibliothécaire de Besançon, correspondant de l'Académie : notification de son décès, p. 35.

Wescher (M.) fait hommage de sa « *Notice sur deux inscr. grecques monumentales récemment découvertes en Egypte* », p. 99. — Lettre du ministre de l'instruction publique à l'Académie au sujet du projet de publication des inscriptions grecques et romaines de l'Egypte présenté par M. Wescher, p. 154.

WITTE (M. DE) donne lecture à l'Académie d'une lettre du comte Conestabile à M. GERHARD, p. 94 et 97 ; — fait suivre cette lecture de quelques observations sur les monuments étrusques en plomb, p. 98; — fait hommage de son *Catalogue de la collection d'Antiquités d'Alex. Castellani*, p. 99 ; — de son article sur *quelques antiquités rapportées de Grèce par M. Lenormant*, p. 326; — de sa *Notice sur des monnaies gauloises attribuées à Tournai et aux Eburons*, p. 335 ;—communique une inscription grecque tracée à la pointe sous un vase peint,

Digitized by Google

p. 383-386; — lit une *Note sur une arme figurée dans quelques peintures de vases*, p. 413-416.

Wolf (M. Ferd.), correspondant de l'Académie : notification de son décès, p. 52.

Xanthopule (Petite pièce inédite de *Nicéphore*), auteur contemporain de Philé, p. 24.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Digitized by Google

ERRATA.

P. 61, l. 1, au lieu de *Baudant, curé de* Chantelle, lis. *Boudant.*

P. 100, l. 13, au lieu de « *Il n'y a point ici de ces devoirs à remplir envers la science qui....* » lis. « *Il n'y a point ici un de ces devoirs*, etc. »

P. 133, l. 8, au lieu de « *M.* RENAN *ne dit rien du texte de Josèphe qui constate l'*ENTERREMENT *des frères et des fils d'Izatès à Rome*, etc. » lis. « *M.* RENAN *ne dit rien du texte de J. qui constate l'*INTERNEMENT, etc. »

P. 139, l. 27, au lieu de « *et reconstitué en partie par le Dr* PÉRIER, » lis. « *et reconstitué en partie par le Dr* TERRIER. »

P. 140, l. 22, au lieu de « *dans le dessin de M. le Dr* PÉRIER, » lis. « *dans le dessin de M. le Dr* TERRIER. »

P. 157, l. 9, au lieu de « *datant du règne de* MAXIMEIN, » lis. « *datant du règne de* MAXIMIEN. »

P. 293, l. 33, au lieu de « *leopardi qui sciunt equitare* » lis. « *leopardi qui sciant equitare.* »

P. 327, l. 15, au lieu de « *En l'absence de M.* RENIER, *M. Oppert reprend la lecture*, » lis. « *En l'absence de M.* RENIER, *inscrit à l'ordre du jour pour commencer la seconde lecture de son mémoire sur le conseil de guerre de Titus, M. Oppert reprend*, etc. »

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Paris. — Imprimerie de E. DONNAUD, rue Cassette, 9.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

THIS BOOK IS DUE ON THE LAST DATE
STAMPED BELOW

AN INITIAL FINE OF 25 CENTS
WILL BE ASSESSED FOR FAILURE TO RETURN
THIS BOOK ON THE DATE DUE. THE PENALTY
WILL INCREASE TO 50 CENTS ON THE FOURTH
DAY AND TO $1.00 ON THE SEVENTH DAY
OVERDUE.

MAR 26 1936

LD 21-100m-7,'33

Digitized by Google

France.
Academie des inscriptions
et belles lettres.

Mar 26 1936 Dean

MAY 29 1936

134148

THE UNIVERS

Google